PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jura vaudois

Charte 2013-2022

du Parc naturel régional Jura vaudois

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 (0)22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Structure du document

Ce document se présente en trois sections qui récapitulent l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du périmètre, des liens unissant les partenaires et des stratégies et projets du Parc naturel régional Jura vaudois.

Les spécificités propres au PNRJV sont systématiquement mises en exergue en tête des sous-chapitres B.1.1 et suivants décrivant le territoire du Parc. Elles permettent une lecture et une compréhension rapide des caractéristiques du PNRJV.

Section A : Contrat de Parc
Cette section décrit les liens unissant les membres du PNRJV, leurs attributions ainsi que les règles fondamentales auxquelles ils souscrivent à l'acceptation du contrat.

Section B : Territoire et stratégies 2013-2022
Cette partie dresse le portrait du PNRJV, de son territoire et de ses habitants, ainsi que les différentes stratégies élaborées dans le cadre de l'analyse des enjeux écologiques, économiques et sociaux du périmètre.

Section C : Projets 2012-2015
Cette section présente l'ensemble des projets conçus par le PNRJV pour une période de 4 ans, dans le cadre d'une convention programme, et réalisés sur les bases conceptuelles posées par les stratégies de la précédente section.

Sommaire

Impressum ..... i.
Résumé ..... iv.
Table des matières ..... vii.
Table des figures ..... x.
Index photographique ..... xi.
Index des tableaux ..... xii.
Section A : Contrat de Parc 1
Section B : Territoire et stratégies 2013-2022 6
Section C : Projets 2012-2015 153
Bibliographie 256
Références internet diverses 263
Annexes 264

Impressum

Portée du présent document :

Version validée en Assemblée Générale le 23 novembre 2011 au Sentier.

François-Laurent Althaus, Véronique Andersson, Michèle Arber, Jean-Marc Baudin, Serge Beck, Guy Berseth, Jean-Daniel Bertholet, Didier Borboën, Martin Bryner, Cédric Cheseaux, Jean Chevalier, Gabriel Gay, Pierre Gonthier, Thierry Guibert, Pierre Hofmann, Philippe Humbert, Jan Kocher, Hélène Lasser, Pierre-Alex Miauton, Yves Mouquin, Eric Muller, Bernard Perrin, Marie-Louise Poget, Alain Reymond, Guy Reymond, Norbert Reymond, Jean-Pierre Rochat, Charles-André Ruchty, Geneviève Scholl, Stéphane Teuscher.

Version finale suite à l'attribution du label, validée par le comité le 16 janvier 2013.

Citation du présent document :
La charte du Parc naturel régional Jura vaudois, sous la dir. de SCHÄR O., St-George : Parc Jura vaudois, 2011

Validations préalables par le comité et les communes territoriales :

Avant-projet de charte et demande financière 2012-2015	juin-août 2010
Charte 2013-2022 *version provisoire*	juin 2011
Charte 2013-2022 *version finale pour la décision d'attribution du label*	octobre/novembre 2011
Charte 2013-2022 *version finale après attribution du label*	mars 2013

Pilotage de la charte par les membres du comité :

François Laurent Althaus, président et les membres du comité du PNRJV : Véronique Andersson, Michèle Arber, Olivier Beday, Jean-Daniel Bertholet, Michael Brühlmann, Eric Duruz, Bertrand Meylan, Pierre Miauton, Gilbert Paquet, Guy Reymond, Olivier Schär, Catherine Strehler-Perrin et Vasja Zalokar.

Soutien à l'élaboration de la charte :
Pierre Galland et Carlo Ossola de la section « Parcs d'importance nationale » de l'Office Fédéral de l'Environnement.
Bernadette Droz, Cornelis Neet, Catherine Strehler-Perrin et Eric Treboux du Service des Forêts, de la Faune et de la Nature de l'Etat de Vaud.
Jean-Marc Annen et Jean-Pierre Meier du Service du Développement Territorial de l'Etat de Vaud.
Christian Aeberhard du Service de l'agriculture de l'Etat de Vaud.
Véronique Martrou du Service de l'économie, du logement et du tourisme.

Collaboration à l'élaboration des objectifs opérationnels et des projets :
Les organismes régionaux de développement économique : l'ADAEV, l'ADNV, l'ARCAM et Nyon Région.
Les offices de tourisme : Morges Région Tourisme, Nyon Région Tourisme, Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac et Vallée de Joux Tourisme.
Les présidents et membres des commissions statutaires.

Consultations et relecteurs

Le présent document a fait l'objet de 3 consultations durant l'ensemble de son processus d'élaboration entre 2010 et 2011. Basé sur une démarche participative, il a bénéficié de la lecture attentive et constructive de nombreux membres et partenaires :

- les communes territoriales ont proposé 67 remarques et corrections ;
- 4 partenaires associatifs, économiques et touristiques ont formulé 47 demandes ;
- 8 membres au moins du comité se sont exprimés sur 37 sujets ;
- 4 services cantonaux ont donné 44 avis sur des chapitres les concernant.

Grâce à ces relecteurs, l'équipe de coordination a pu traiter au total 195 retours et améliorer encore le fond comme la forme de cette présente Charte.

Rédaction et édition :

Responsable de rédaction **:** Olivier Schär

Responsable d'édition : Clément Romy

Rédacteurs : Fabrice Gibaud ; Mathieu Mayencourt ; Michèle Rüfenacht ; Clément Romy ; Olivier Schär ; Rémi Vuichard

Cartographie : Fabrice Gibaud ; Clément Romy

Crédits photographiques :

Charte 2013-2022	semio / Nicolas Denis
Section A	Suisse Tourisme
Section B	Parc Jura vaudois
Section C	Studio Patrick Jantet
Stratégie Biodiversité	Marc Amiguet
Stratégie Tourisme	Studio Patrick Jantet
Stratégie Communication	Tony Ho
Stratégie Sensibilisation et Education	Suisse Tourisme
Concept d'éducation et de sensibilisation […]	Samuel Monnard
Annexes	Suisse Tourisme
Corps du document	Parc jurassien vaudois (PJV) & Parc Jura vaudois (PNRJV)

Divers

Police de caractères : Verdana, économie d'encre 30%

Papier : 100% recyclé, certification Blaue Engel

Contact :
Parc Jura vaudois – CP 33 – CH-1188 St-George – tél. 022 361 51 70
Courriel : info@parcjuravaudois.ch – www.parcjuravaudois.ch

Arzier-le-Muids

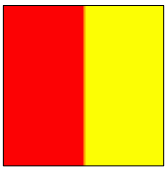
Aubonne

Ballens

Bassins

Berolle

Bière

Chéserex

Genolier

Gimel

Gingins

Givrins

Juriens

L'Abbaye

La Praz

Le Chenit

Le Lieu

Le Vaud

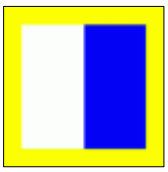
L'Isle

Longirod

Marchissy

Mollens

Mont-la-Ville

Montricher

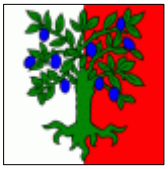
Premier

Romainmôtier-Envy

St-Cergue

St-George

St-Livres

Trélex

Vaulion

Résumé

Les lignes ci-dessous ont pour but de promouvoir les caractéristiques essentielles du PNRJV, sur la base des directives de l'OFEV.

Le PNRJV, héritier du Parc jurassien vaudois

Né en 1973, le Parc jurassien vaudois a préparé sa mue vers un Parc naturel régional dès 2005. En 2008, une assemblée constituante du projet de PNR vit le jour. Cet important acte constitutif permit la mise en place des structures et d'une stratégie menant au dépôt du dossier de candidature en janvier 2009. Le PNRJV peut ainsi compter sur un riche historique, garant de solides racines.

Un territoire au patrimoine original

Le PNRJV contient la quasi-totalité de la Haute Chaîne du Jura suisse, constellé des sommets les plus élevés de cette chaîne. Les paysages forestiers qu'on y trouve sont parmi les plus impressionnants et étendus de Suisse. Cet écrin est enrichi du plus grand lac de la chaîne jurassienne, le lac de Joux. Associés à ces superlatifs, plusieurs espèces y sont inféodées quasi-exclusivement. Une activité économique très typée s'est développée dans ce contexte, qui a permis le développement d'un sylvo-pastoralisme riche en produits uniques, comme le Gruyère d'alpage ou le Vacherin Mont d'Or. Un important centre de compétences en horlogerie et microtechnique est aussi présent, lié historiquement à l'activité hivernale des paysans et bûcherons.

Un profil propre et un positionnement clair par rapport aux autres parcs

Depuis plus de 35 ans, le PNRJV a développé de fortes compétences dans la gestion durable des alpages et la sensibilisation au patrimoine. Ces activités ont profilé bien avant l'heure cette région comme un espace de vie conciliant l'homme et son environnement. Sur la base de cette sensibilité, l'activité du PNRJV s'appuiera sur le développement de perspectives ainsi que la concertation, afin de renforcer la qualité de vie de ses habitants. Son emblème image bien cette position centrale de l'activité humaine, renforcée par des espaces propices aux ouvertures. L'adaptation de l'industrie horlogère de la Vallée de Joux est un bel exemple d'innovation respectueuse d'un riche patrimoine.

Une gestion basée sur une longue expérience et orientée vers la qualité

Les différents acteurs du PNRJV ont déjà pu acquérir une riche expérience dans la phase préparatoire, sous l'ère du Parc jurassien vaudois. Cette transition constructive s'est appuyée sur un grand travail participatif et s'est traduit par un fort soutien démocratique exprimé lors du vote sur le contrat de Parc. Le développement d'une trentaine d'objectifs opérationnels permet d'asseoir les projets dans un cadre complet, gage de cohérence. Un organigramme consolidé de l'association du PNRJV est entré en vigueur en 2011, clarifiant les processus décisionnels, garant de qualité. Un programme de suivi fait partie de cette charte, afin de démontrer les améliorations concrètes apportées par le PNRJV.

Un acteur important, riche de perspectives économiques

L'importance du PNRJV se lit sur deux niveaux : au niveau de son périmètre et envers ses régions voisines. Il est un projet tourné vers l'avenir qui motive ses habitants et favorise leur implication. Il est un espace régional de concertation et d'échanges, incubateur de nouvelles perspectives qui séduiront son voisinage. Il est un facilitateur de projets, libérant les communes des tâches opérationnelles. Il permet d'aborder la préservation du patrimoine naturel et/ou culturel hors des querelles de principe.

Il promeut l'activité économique locale et participe à sa diversification. Pour ce faire, il agit pour la valorisation touristique de son patrimoine et pour le développement des produits régionaux à forte valeur ajoutée.

Le PNRJV récolte déjà 3 francs pour chaque franc investi par ses membres. Depuis sa création en 2009, il est en développement constant, augmentant en conséquence le rapport « financements de ses membres contre investissements dans le périmètre ».

Le PNRJV augmente ainsi fortement l'attractivité de son territoire : il développe des emplois, il maintient les habitants, il draine des financements externes et favorise une gestion durable de ses ressources.

Un projet largement accepté

Le PNRJV se base sur une volonté exprimée en 2008 déjà. Sur les 31 communes du périmètre de création, 30 ont accepté le contrat de parc, la plupart avec de confortables majorités ou à l'unanimité. Le comité intègre une large palette de sensibilités, en soutien aux communes territoriales qui y sont majoritaires. Promue depuis l'automne 2010, la possibilité d'adhérer rencontre un vif succès, puisqu'en 6 mois, il a été enregistré plus de 70 nouvelles adhésions. Finalement, la société civile s'engage aussi, puisque les différentes commissions peuvent compter sur la participation de plus de 80 personnes.

Des attraits forts pour attirer le visiteur à l'avenir

Le PNRJV offre les paysages boisés les plus impressionnants du Haut-Jura, des points de vue uniques sur le Plateau et les Alpes, une intégration réussie de l'activité humaine dans le territoire. Cet écrin abrite des produits du terroir, un savoir-faire horloger et un artisanat du bois, tous de renommée mondiale. Les offres touristiques du PNRJV inviteront à la découverte de ce patrimoine, en se focalisant sur la mobilité douce et des accès en transports publics. Le visiteur viendra découvrir un territoire qui se développe selon des projets orientés vers l'avenir et porteurs de solutions novatrices.

Un financement bénéficiant de plusieurs soutiens

Les communes se sont engagées à soutenir le PNRJV pendant 10 ans. La part du budget assurée par les ressources du PNRJV est estimée à env. 50 %, pour 2013-2022, démontrant l'engagement important de ses communes territoriales, principalement pour la préservation de son économie sylvo-pastorale. Le financement apporté par la Confédération a été estimé à 27% et celui du canton de Vaud à env. 10 % du budget. Finalement, l'apport dû aux partenaires du PNRJV se monte quasiment à 20% du total. Le PNRJV est un catalyseur de bonnes idées et un facilitateur de bonnes pratiques qui agit pour la collectivité sans souci de bénéfices financiers.

Un soutien financier de la Confédération nécessaire

Les différents rôles qu'assume le PNRJV nécessitent le soutien de la Confédération. En effet, les communes territoriales s'engagent dans un processus de concertation et d'élaboration de solutions. Soumises à des contextes locaux, elles doivent pouvoir s'appuyer sur un soutien distancié de la Confédération. Cet appui motivera ainsi les acteurs locaux à engager des solutions innovantes et basées sur le long terme, que ce soit dans le tourisme comme dans la conservation de la biodiversité. Finalement, le territoire du PNRJV veut devenir un espace prospectif, lieu d'une gouvernance par les acteurs locaux. Ces vocations se basent sur un gros effort de participation et consultation, dont les risques financiers ne sauraient être complètement assumés par les autorités locales.

Table des matières

Section A. : Contrat de parc 1

A.1 Contrat entre les communes et l'organe responsable du Parc Jura vaudois 1

A.1.1 Communes contractantes 1
A.1.2 Buts du Parc Jura vaudois – Objectifs stratégiques pour les dix ans de la phase opérationnelle 2
A.1.3 Organe responsable 4
A.1.4 Contributions financières et autres contributions des communes 4
A.1.4.1 Contribution de base annuelle des communes 4
A.1.4.2 Contributions financières extraordinaires des communes 4
A.1.4.3 Autres contributions des communes (sous forme de prestations propres ou de matériel) 4
A.1.5 Modification du contrat de parc 4
A.1.6 Résiliation du contrat de parc 4
A.1.7 Elaboration et approbation des sections B et C de la charte 5
A.1.8 Entrée en vigueur et renouvellement 5

Section B. : Territoire et stratégies 2013-2022 6

B.1 Le territoire du Parc Jura vaudois 6

B.1.1 Périmètre 6
B.1.1.1 Naissance d'un projet avant-gardiste 6
B.1.1.2 Communes 9
B.1.1.3 Justification du périmètre 10
B.1.2 Nature et paysage 12
B.1.2.1 Patrimoine naturel et paysager 12
B.1.2.2 Milieux naturels et espèces 19
B.1.3 Patrimoine bâti et culturel 32
B.1.3.1 Patrimoine bâti 32
B.1.3.2 Patrimoine culturel 42
B.1.4 Economie et société 44
B.1.4.1 Généralités 44
B.1.4.2 L'agriculture 46
B.1.4.3 Exploitation forestière et industrie du bois 52
B.1.4.4 L'industrie microtechnique 54
B.1.4.5 Le tourisme 56
B.1.4.6 Autres secteurs 59
B.1.4.7 Structure de la population et de l'habitat 63
B.1.4.8 Synthèse de la situation socio-économique 67
B.1.5 Atteintes à la nature 68
B.1.5.1 Exploitation des ressources naturelles 68
B.1.5.2 Pratiques agricoles 69
B.1.5.3 Pratiques sylvicoles 70
B.1.5.4 Installations militaires 70
B.1.5.5 Zone à bâtir, artisanale et industrielle 70
B.1.5.6 Conclusion 70
B.1.6 Organisation du territoire 71
B.1.6.1 Niveau national 71
B.1.6.2 Niveau cantonal 75
B.1.6.3 Niveau régional et communal 82
B.1.6.4 Projets ayant un impact territorial 87
B.1.6.5 Cohérence avec le projet de Parc 89

B.1.7 Mobilité 90
B.1.7.1 Dessertes et voies de communication 90
B.1.7.2 Fréquences et capacités des transports publics 91
B.1.7.3 Gestion des flux de visiteurs 93
B.1.8 Situation du marché 94
B.1.8.1 Marchés pour les biens et les services 94
B.1.8.2 Publics cibles 100

B.2 Organe responsable et structure de gestion du PNRJV 102

B.2.1 Historique de l'organe responsable 102
B.2.2 Forme juridique (en complément aux statuts) 105
B.2.3 Membres 105
B.2.4 Tâches et rôles des différents organes 105
B.2.4.1 Organisation générale dès fin 2010 105
B.2.4.2 Direction stratégique 106
B.2.4.3 Equipe de coordination 107
B.2.4.4 Autres structures (commissions, groupes de suivi, commission de gestion, etc.) 108
B.2.5 Collaboration avec les acteurs locaux et régionaux 108
B.2.6 Acceptation du projet de parc 114

B.3 Profil et positionnement du PNRJV 119

B.3.1 Processus ayant mené au positionnement final du PNRJV 119
B.3.2 Forces et faiblesses du PNRJV et de l'organe responsable 120
B.3.3 Opportunités et menaces 123
B.3.4 Positionnement du PNRJV 125
B.3.4.1 Positionnement général 125
B.3.4.2 Originalité par rapport aux autres Parcs 126
B.3.4.3 Positionnement final : les 4 stratégies 128
B.3.5 Interactions entre les stratégies 129

B.4 Planification de la gestion sur dix ans 2013-2022 130

B.4.1 Objectifs stratégiques et opérationnels 130
B.4.2 Objectifs stratégiques et opérationnels : effets, partenaires et planification 133
B.4.3 Objectifs stratégiques et opérationnels : mesures et planification 134
B.4.4 Planification des investissements 146
B.4.5 Analyse des risques concernant le succès des objectifs opérationnels 151

Section C. : Projets 2012-2015 153

C.1 Objectifs et prestations à moyen terme 153

C.1.1 Objectifs stratégiques et opérationnels 153
C.1.2 Rapport avec la planification à dix ans 153
C.1.3 Liens avec les projets proposés par les communes en 2009 154
C.1.4 Projets 154
P.1 Murs en pierres sèches 157
P.2 Faune des murs 160
P.3 Étangs agro-écologiques 165
P.4 Réseaux agro-écologiques 170
P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage 172
P.6 Charte de l'habitant 176
P.7 Programme « Faune & Produits des Vergers » 179
P.8 Infrastructures et paysages des alpages 182
P.9 Agritourisme sur les alpages 188
P.10 Places d'accueil & itinéraires touristiques 192

P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens 197
P.12 Mobilité durable 199
P.13 Manifestations 202
P.14 Animations pédagogiques 206
P.15 Excursions thématiques 211
P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits 215
P.17 Conventions programmes 220
P.18 Management 224
P.19 Communication 232
P.20 Cohérence du territoire 238
C.1.5 Indicateurs pour les conventions-programmes et concordance avec le cadre des objectifs de l'OFEV 241
C.2 Financement 244
C.2.1 Coûts et financements de la phase de création 244
C.2.1.1 Année 2005 à 2009 : financements antérieurs au statut de PNR candidat 244
C.2.1.2 Année 2009 246
C.2.1.3 Année 2010 et 2011 248
C.2.2 Budget et financement pour la durée de la convention-programme 250
C.2.3 Preuve de l'épuisement des moyens d'autofinancement 252
C.2.3.1 Principe 252
C.2.3.2 Financements et/ou autres prestations apportés par les communes territoriales 252
C.2.3.3 Financements et/ou autres prestations apportés par des partenaires 253
C.2.3.4 Financements cantonaux 254
C.2.3.5 Soutiens fédéraux 254
C.2.3.6 Autres ressources financières propres au PNRJV 254
C.2.3.7 Conclusion 255
Bibliographie 256
Références internet diverses 263
Annexes 264
Annexe 1. Contrat de parc signé entre les communes territoriales et le PNRJV (exemple de la commune d'Arzier-Le-Muids) 265
Annexe 2. Préavis municipal pour l'acceptation du contrat de Parc 266
Annexe 3. Signatures Contrat de Parc et détails de l'intégration partielle de la commune d'Aubonne 267
Annexe 4. Statuts au 21.03.12 268
Annexe 5. Évaluation de la commune d'Aubonne 269
Annexe 6. Descriptions et quantifications des objectifs et de leurs effets 270
Annexe 7. Détails du positionnement général du PNRJV 279
Annexe 8. Stratégie biodiversité 283
Annexe 9. Stratégie communication 284
Annexe 10. Stratégie sensibilisation et éducation 285
Annexe 11. Stratégie tourisme 286
Annexe 12. Concept de Mobilité touristique et durable 287
Annexe 13. Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable 288
Annexe 14. Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels du PNRJV 289
Annexe 15. Contribution des projets 2012-2015 aux projets proposés par les communes territoriales en 2009 292

Table des figures

Figure 1: Périmètre du PNRJV pour la période de gestion 1
Figure 2: Périmètre d'étude du projet Regio Plus "Parc jurassien vaudois – Parc naturel régional" en 2008 ; périmètre de création du Parc naturel régional 2009-2011 ; périmètre pour la phase de gestion 2013-2022 7
Figure 3: Évolution du périmètre du PNRJV de 1973 à 2007 8
Figure 4: Relief karstique et circulation d'eau dans le paysage jurassien 12
Figure 5: Entités paysagère du PNRJV 15
Figure 6: Typologie de l'utilisation caractéristique du sol sur le territoire du PNRJV (Source *SCRIS, 2004*) 16
Figure 7: Proportion des différents types forestiers sur le périmètre (Source SFFN, 2004) 18
Figure 8: Inventaires fédéraux des biotopes d'importance nationale sur le périmètre *(Source OFEV, 2008)* 26
Figure 9: Surface inventoriée du PNRJV (IBM, IBAT, IPPS, IHM, IZA) *(Source OFEV, 2008)* 28
Figure 10: Proportion des inventaires du PNRJV (*Source OFEV, 2010*) 28
Figure 11: Surfaces inscrites à l'Inventaire cantonal des Monuments naturels et sites (IMNS) *(Source SFFN, 2008)* 29
Figure 12: Surfaces inscrites à l'Inventaire fédéral des paysages (IFP) *(Source SFFN, 2008)* 30
Figure 13: District franc et réserves naturelles *(Source SFFN, 2008)* 31
Figure 14: Voies inscrites à l'inventaire fédéral des voies historiques (IVS) 36
Figure 15 : Répartition des emplois sur le périmètre et comparaison avec le canton *(Source SCRIS, 2008)* 44
Figure 16: Évolution de l'emploi sur le périmètre entre 2001 et 2008 *(Source SCRIS, 2008)* 45
Figure 17: Typologie des zones agricoles sur le périmètre du PNRJV (*Source OFAG, 2007)* 47
Figure 18: Taille des exploitations agricoles sur les 3 districts du PNRJV (*Source SCRIS, 2009*) 48
Figure 19: Évolution de l'agriculture sur le PNRJV entre 1990 et 2010 (*Source OFS, 2010*) 49
Figure 20: Le PNRJV et l'exploitation du bois *(Source SFFN, 2005)* 52
Figure 21: Typologie des bois transformés *(Source SFFN, 2005)* 53
Figure 22: Structure de l'hébergement dans le PNRJV *(Source OT Nyon, Morges, Vallée de Joux, 2010)* 56
Figure 23: L'offre parahôtelière dans le PNRJV *(Source OT Morges, Nyon et Valle de Joux, 2010)* 57
Figure 24: Offre touristique sur le périmètre 58
Figure 25: Population du PNRJV de 1980 à 2009 *(source SCRIS, 2009)* 63
Figure 26: Situation démographique en 2009 *(SCRIS, 2009)* 64
Figure 27: Structure démographique sur le périmètre du PNRJV en comparaison du Canton de Vaud (*Source SCRIS, 2009*) 65
Figure 28: Structure du Parc immobilier du PNRJV et du Canton de Vaud en 2009 *(Source SCRIS, 2009)* 66
Figure 29: Réseau ferroviaire du PNRJV et alentours 91
Figure 30: Structure du parc motorisé sur les 3 districts du PNRJV 92
Figure 31: Part des modes de déplacement dans le kilométrage journalier des communes suburbaines et périurbaines du PNRJV 92

Figure 32: Situation des fromageries sur le PNRJV 95
Figure 33: Répartition de la production des produits labélisés "Produits du terroir vaudois" et "Saveurs du Jura vaudois" dans le PNRJV *(Source Produits du terroir vaudois, 2011)* 96
Figure 34: Typologies des produits labélisés et leur part relative dans la production (*Source Produits du terroir vaudois, 2011*) 96
Figure 35: Équipe de coordination à la fin de l'année 2008 103
Figure 36: Équipe de coordination à la fin 2009 103
Figure 37: Organigramme du Parc à la fin de l'année 2009 104
Figure 38 : Organisation du PNRJV début 2010 104
Figure 39 : Organigramme du PNRJV dès fin 2010 106
Figure 40 : Organisation de l'équipe de coordination dès 2011 107
Figure 41 Articulation entre forces/faiblesses-opportunités/menaces-positionnements-objectifs opérationnels-mesures-projets 119
Figure 42 : Représentation du développement durable (selon Boutaud, 2005) illustrant les interactions entre les stratégies 129
Figure 43 : Attribution des indicateurs de projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels de l'OFEV 241
Figure 44 : Budget de la phase Regio Plus, 2005 à 2009, du Parc jurassien vaudois ... 245
Figure 45: Ressources comptabilisées pour 2009 246
Figure 46: Investissements comptabilisés pour 2009 247
Figure 47: Budgets du PNRJV pour 2010 et 2011 248
Figure 48: Répartition des différentes sources de financement par projet 2012-2015 . 250

Index photographique

Photo 1 : Lapiaz et dolines caractéristiques du territoire du PNRJV 13
Photo 2 : Glacière de St-George 13
Photo 3 : Vue aérienne du pâturage boisé de la Perrause 17
Photo 4 : Massif forestier du Risoud 18
Photo 5 : Forêt riveraine du Vallon du Nozon 21
Photo 6 : Chalet d'alpage typique des crêtes jurassiennes *(Chalet de la Barillette)* 39
Photo 7 : Murs de pierres sèches dans les alpages *(Combe des Amburnex)* 40
Photo 8 : Alpage du Jura vaudois 102
Photo 9 : Bureaux du PNRJV 107
Photo 10 : Réunion de commission 118
Photo 11 : Crêtes du Jura vaudois ; Gruyère d'alpage AOC ; Classe lors d'une animation pédagogique 125
Photo 12 : Sentier didactique ; Abreuvoir pour le bétail ; Mur en pierres sèches 253
Photo 13 : Abbatiale de Romainmôtier 264

Index des tableaux

Tableau 1: Objectifs opérationnels 2013-2022 du PNRJV 3
Tableau 2: Présentation des communes territoriales du PNRJV *Typologie communale : les 22 classes sont celle édictées par l'OFS en 2000 sur un modèle centre-périphérie hiérarchisé Les régions biogéographiques sont celles de niveau 2 édictées par l'OFS* 9
Tableau 3: Espèces patrimoniales du PNRJV 24
Tableau 4: Géotopes d'importance nationale *(Source SFFN, 2008)* 27
Tableau 5: Objets inscrits à l'Inventaire fédéral des objets culturels d'importance nationale et régionale (IPBC) *Légende : A Objets d'importance nationale ; B Objets d'importance régionale* 34
Tableau 6: Typologie des exploitations agricoles par communes et districts *(Source OFS, 2005)* 50
Tableau 7: Statistique de superficie agricole par commune *(Source OFS 2010)* 51
Tableau 8: Caractéristiques du secteur secondaire sur le PNRJV *(Source OFS-SCRIS, 2005-2008)* 55
Tableau 9: Caractéristiques de l'offre hôtelière (*Source OFS, 2010*) 56
Tableau 10: Structure du secteur tertiaire sur les communes du PNRJV (*Source OFS-SCRIS, 2005-2008*) 61
Tableau 11: Plans sectoriels et concepts territoriaux de la Confédération 73
Tableau 12: Plan Directeur Cantonal 76
Tableau 13: Outils de planification territoriale cantonaux 77
Tableau 14: Outils territoriaux régionaux 83
Tableau 15: Zones à bâtir et disponibilité *(Source SDT, 2008)* 87
Tableau 16: Impact territorial des projets 88
Tableau 17: Rôles et intégration des principaux partenaires du PNRJV 109
Tableau 18: Acceptation du projet de Parc par les principaux partenaires 114
Tableau 19: Forces et faiblesses du PNRJV 121
Tableau 20: Opportunités liées au développement du PNRJV 123
Tableau 21: Positionnement du PNRJV par rapport à d'autres territoires du même type en Suisse et en France 126
Tableau 22: Objectifs stratégiques 2013-2022 130
Tableau 23: Planification stratégique 2013-2022 135
Tableau 24:Planification des investissements 2013-2022, par objectif stratégique et types de financements 147
Tableau 25:Planification des investissements 2013-2022, par type de financements 150
Tableau 26: Risques externes et internes; probabilité d'occurrence 151
Tableau 27: Répartition annuelle des différentes sources de financement 156

Section A

Contrat du parc

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 (0)22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Section A.: Contrat de parc

A.1 Contrat entre les communes et l'organe responsable du Parc Jura vaudois

Le contrat de Parc est présenté dans le détail en Annexe 1 et les signatures des communes en Annexe 3.

Figure 1: Périmètre du PNRJV pour la période de gestion

A.1.1 Communes contractantes

Comme le présente la carte ci-dessus et selon l'art 1 al. 3 du contrat de Parc, le territoire du Parc est formé par le territoire des communes signataires du contrat de parc ; il est défini pour chaque commune dans l'article 1bis suivant. Ce dernier article spécifie que le territoire de la Commune est entièrement intégré dans le périmètre du Parc Jura vaudois, sauf pour Aubonne. En effet, seules les parties possédant des valeurs, au sens de l'Office Fédéral de l'Environnement, ont été intégrées. Le contrat spécifique d'Aubonne, ainsi que la carte du territoire communal inclus dans le Parc sont visibles en Annexe 3 du présent document.

A.1.2 Buts du Parc Jura vaudois – Objectifs stratégiques pour les dix ans de la phase opérationnelle

Lors de la rédaction du contrat, une série d'objectifs stratégiques du Parc Jura vaudois ont été élaborés, sur la base du modèle d'objectifs stratégiques proposé par l'OFEV. Pour préciser ces objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels pour la période 2013-2022 ont été élaborés, en se basant sur:

- Le cadre des objectifs fourni par l'OFEV
- les propositions de projets recensées auprès des communes en 2009
- les partenariats en devenir

Ces objectifs opérationnels du PNRJV ont été élaborés sur la base du travail des différentes commissions suite à une démarche participative. Depuis 2009, les commissions se sont réunies à plusieurs reprises pour aboutir le 17 avril 2010, lors d'une séance plénière, à une version définitive des objectifs opérationnels pour la Charte. Ils ont été validés par l'assemblée générale le 6 mai de la même année.

Les buts poursuivis par ces objectifs sont les suivants :

- Formuler le cadre de l'activité du PNRJV pour la période de 10 ans 2013-2022
- Développer une identité propre au PNRJV
- Adapter les objectifs opérationnels de l'OFEV au contexte du PNRJV

Le tableau à la page suivante présente dans le détail l'ensemble de ces objectifs.

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
I.Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	*I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage*	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
		I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers
		I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes
		I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages
		I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois
		I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
		I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
		I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman
	I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
		I.2.2 Valoriser la biodiversité
		I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude
II. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	*II.1 Promouvoir l'agriculture locale*	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
		II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc naturel régional Jura vaudois	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
		II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité
	II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement
		II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale
		II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie
		II.5.4 Favoriser la gestion des déchets
	II.6 Promouvoir la mobilité durable	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce
III. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement	*III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc naturel régional Jura vaudois*	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV
		III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV
		III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
		III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
	IV Management, communication et garantie territoriale	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement
		IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
		IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
		IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger
		IV.5 Développer la signalétique du PNRJV
		IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire
IV. Recherche	*V Recherche*	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV
		V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV

Tableau 1: Objectifs opérationnels 2013-2022 du PNRJV

A.1.3 Organe responsable

L'article 3 al. 1 du contrat de Parc stipule que le Parc Jura vaudois est l'organe responsable de la création et de la gestion du Parc. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. On pourra se référer aux statuts présents en Annexe 4.

L'alinéa 2 informe que la Commune est membre de droit du Parc Jura vaudois en tant que commune territoriale. Conformément à ses statuts, le Parc garantit aux communes signataires une représentation et un pouvoir de décision prépondérants.

A.1.4 Contributions financières et autres contributions des communes

A.1.4.1 Contribution de base annuelle des communes

L'article 4 al. 1 du contrat de Parc stipule que la Commune s'engage à verser au Parc Jura vaudois une contribution annuelle destinée à la mise en œuvre des activités du Parc. Selon l'alinéa 2, la contribution annuelle de la Commune, fixée par l'assemblée générale du Parc, est de **CHF 3.– par habitant**. Le nombre d'habitants est calculé en fonction de la population communale (au 31 décembre de l'année précédant celle de l'adoption du budget).

A.1.4.2 Contributions financières extraordinaires des communes

L'article 2 al. 4 précise que la Commune peut en outre participer financièrement à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

A.1.4.3 Autres contributions des communes (sous forme de prestations propres ou de matériel)

Les prestations propres des communes s'élèvent à CHF : 8'000.- /an pour la période 2012-2015. Elles sont comptabilisées à hauteur de CHF : 30.- /h de présence.

A.1.5 Modification du contrat de parc

L'article 5 al. 1 du contrat de Parc stipule que dès son entrée en vigueur, le contrat de parc ne peut être modifié que dans la limite des exigences à remplir pour les parcs d'importance nationale, selon l'article 15 de l'Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale (OParcs).

De plus, l'alinéa 2 précise que la modification du contrat de parc est du ressort de l'assemblée générale du Parc Jura vaudois. Elle doit être approuvée par l'ensemble des communes signataires.

A.1.6 Résiliation du contrat de parc

L'article 6 informe que le contrat de parc ne peut pas être résilié, ni par les communes signataires ni par le Parc Jura vaudois, avant le terme de la période de validité du label « Parc ».

A.1.7 Elaboration et approbation des sections B et C de la charte

L'article 3 al. 1 stipule que le Parc Jura vaudois mène ses activités conformément au dossier de candidature pour les années 2009-2011, puis à la Charte (Section B : Territoire et stratégies 2013-2022) pour les années suivantes.

L'alinéa 4 précise que le Parc Jura vaudois élabore le plan de gestion et d'action selon un principe participatif (travail au sein des commissions thématiques, forums thématiques et/ou régionaux), le met en consultation auprès des autorités exécutives des communes signataires et le soumet à l'approbation de son assemblée générale.

L'alinéa 5 précise encore que le Parc Jura vaudois conclut des contrats de prestations avec le canton de Vaud pour la mise en œuvre de la phase de création et des plans de gestion qui suivront. Il est le seul répondant auprès du canton.

A.1.8 Entrée en vigueur et renouvellement

L'article 9 du contrat de Parc stipule que le présent contrat de parc entre en vigueur après sa ratification par les organes délibérants (Municipalité / Conseil communal ou général) des communes signataires (au plus tard le 30 juin 2010) et par l'assemblée générale du Parc Jura vaudois (au plus tard le 30 novembre 2010).

L'alinéa 2 précise que le présent contrat de parc reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « Parc ».

L'alinéa 3 informe qu'en collaboration avec les autres communes signataires et au moins une année avant l'expiration du présent contrat de parc, la Commune s'engage à examiner l'opportunité de prolonger le label « Parc » pour une nouvelle période de dix ans et à reconduire ce contrat de parc.

PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jura vaudois

Section B

Territoire et stratégies 2013-2022

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 (0)22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Section B.: Territoire et stratégies 2013-2022

B.1 Le territoire du Parc Jura vaudois

B.1.1 Périmètre

Le périmètre du PNRJV c'est :

- *Un projet initié dès 1973 par le Parc jurassien vaudois*
- *Une proximité et des synergies avec le Parc naturel régional Haut-Jura*
- *1 canton, 3 districts et 30 communes*
- *530.6 km^2 et 31'977 habitants, respectivement 18.6% du territoire du canton et 4.6% de sa population*

La pertinence et la cohérence d'un projet de parc d'importance nationale se base essentiellement sur ce qui unit ses communes territoriales. Ces dernières se réunissent d'abord autour d'une volonté commune de gérer ensemble un périmètre faisant sens pour chacune d'entre elles.

Si cette volonté à l'origine de la création du PNRJV ne lui est pas propre, tous les parcs se constituent sur cette même base, il en est autrement de l'ancienneté du PNRJV. En effet, si la révision de la loi de 2009 sur les Parcs d'importance nationale a permis et favorisé les demandes de création à l'échelle nationale, l'histoire du PNRJV est plus ancienne.

Ce chapitre présente succinctement l'historique du PNRJV, anciennement Parc jurassien vaudois et en dresse le portrait.

B.1.1.1 Naissance d'un projet avant-gardiste

Durant les premières années d'activité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature (LVPN), fondée en 1956 – aujourd'hui Pro Natura Vaud – les réserves naturelles créées dans le Canton de Vaud l'ont été essentiellement par voie de servitudes foncières ou d'achats. C'est ainsi que quelques milieux naturels de grande valeur de la partie Ouest de la chaîne du Jura vaudois ont alors été mis sous protection.

Le 1er août 1973, 13 communes, une société anonyme et 2 propriétaires privés signent la "Convention pour la création d'un Parc jurassien vaudois".

Cette Convention de 1973 a prévu des structures très flexibles pour coordonner les actions du PJV, la base étant une consultation mutuelle des propriétaires. La commission a été organisée en 1976, présidée par MM. Rémy Renaud (1976-87) puis Gilbert Capt (1987-95) et André Meylan (1995-2005). Certains propriétaires constitués en "Groupement des Communes propriétaires de la Combe des Amburnex" se sont adressés au Fonds suisse pour le paysage (FSP) et ont obtenu, en 1993, un premier crédit de CHF 100'000.- pour la réfection des murs de pierres sèches, éléments typiques du paysage pastoral jurassien.

En 1994, sous l'impulsion de M. Eric Treboux, inspecteur des forêts du 14ème arrondissement, un "projet intégré visant une conservation dynamique du site (Pi-PJV)" a été soigneusement préparé puis approuvé, le 9 mars 1995, par l'Assemblée générale des contractants.

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- le maintien de l'exploitation des forêts

- la poursuite des activités pastorales

- la sauvegarde du patrimoine bâti

- la protection des richesses naturelles et l'accueil du public

La mise en œuvre de ce Pi-PJV, grâce à un important soutien financier du FSP, a nécessité de sensibles modifications des structures du PJV pour le transformer en une association de contractants. C'est ainsi que les statuts de l'"Association du Parc jurassien vaudois" (APJV) ont été adoptés le 6 février 1997 lors d'une Assemblée générale constitutive. Ces statuts ont été modifiés à deux reprises en 1998 et 2002 afin, d'une part, de permettre à l'APJV de fonctionner comme maître d'ouvrage lors d'aménagements dans le Parc et, d'autre part, de nommer un bureau permettant de soulager le comité des affaires courantes, ledit comité remplaçant l'ancienne commission. Présidée jusqu'en 2005 par André Meylan, l'Association du Parc jurassien vaudois l'a été par Alain Reymond jusqu'à la création du PNRJV.

Aubonne ajoute de nouveaux territoires en 1978. L'extension a ainsi repris dès 1991, tant par de nouvelles adhésions, que par l'adjonction de nouveaux alpages.

Figure 2: Périmètre d'étude du projet Regio Plus "Parc jurassien vaudois – Parc naturel régional" en 2008 ; périmètre de création du Parc naturel régional 2009-2011 ; périmètre pour la phase de gestion 2013-2022

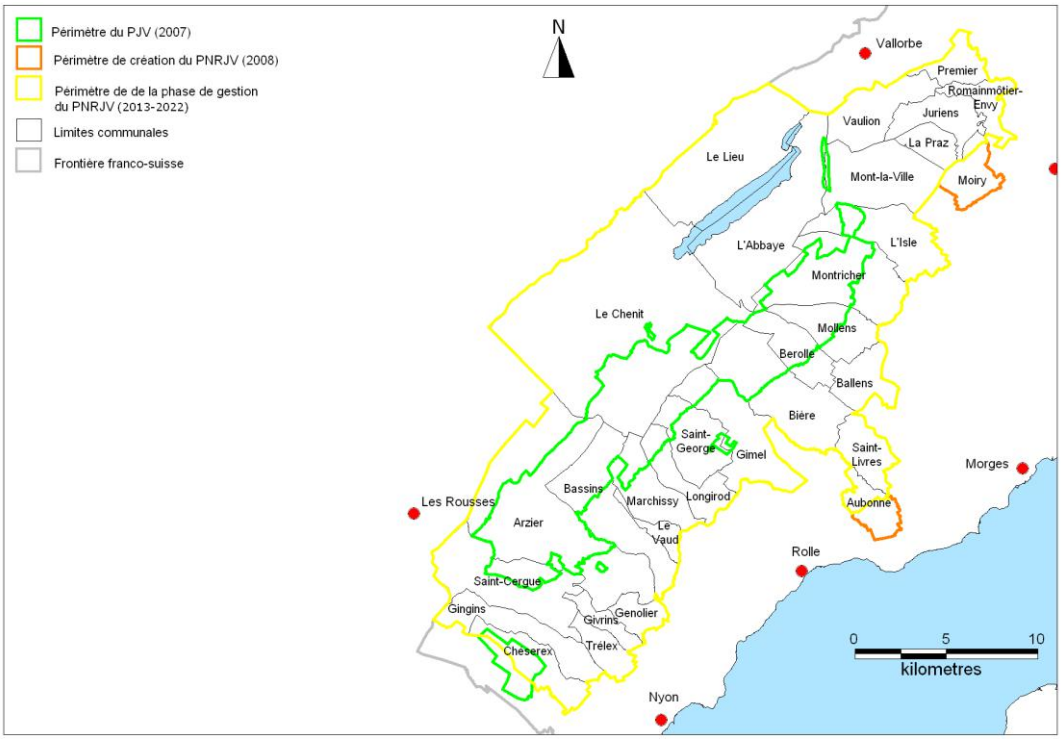

Les membres de l'APJV ont manifesté à plusieurs reprises leur vif intérêt à voir leur structure évoluer vers un Parc naturel régional. En avril 2005, une demande de subventionnement est déposée auprès du Seco (secrétariat d'État à l'Économie), sous la forme d'un projet Regio Plus "Parc jurassien vaudois – Parc naturel régional" portant sur la période 2005-2009.

La vocation du projet Regio Plus "Parc jurassien vaudois – Parc naturel régional" est alors de jeter les bases d'un futur Parc en conformité avec les exigences légales fixées par la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) dans sa révision entrée en vigueur le 6 octobre 2006, et par l'Ordonnance qui l'accompagne depuis le 7 novembre 2007, cela tout en poursuivant les activités du Parc selon sept domaines d'actions prioritaires[1].

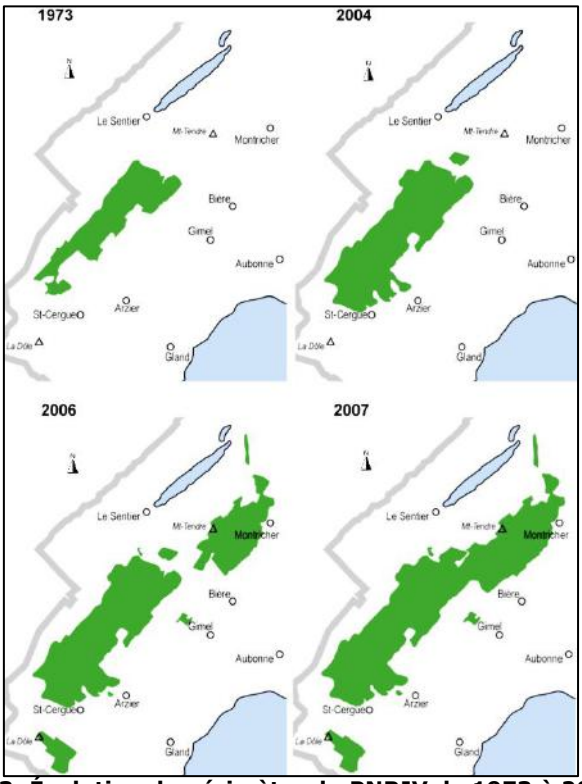

Figure 3: Évolution du périmètre du PNRJV de 1973 à 2007

L'aboutissement de ces 4 années est la constitution d'un périmètre de création du PNRJV composé de 31 communes territoriales membres. En 2008, les exécutifs de chacune de ces communes ont donné leur accord pour cette phase 2009-2012.

[1] 1. Développement territorial et mise en place du projet ; 2. Valorisation et extension de la gestion intégrée du paysage et du territoire ; 3. Coordination de la gestion et valorisation des milieux naturels ; 4. Optimisation de l'accessibilité et de la mobilité ; 5. Collaboration et coordination transfrontalières ; 6. Animation ; 7. Communication

Durant le premier semestre 2010, les législatifs communaux des 31 communes ont voté sur l'adhésion au PNRJV pour une période de 10 ans, soit la phase de gestion. 30 de ces communes ont ainsi accepté de signer le contrat de parc les liant à l'association « Parc Jura vaudois » de 2013 à 2022.

B.1.1.2 Communes

Chacune des 30 communes territoriales du PNRJV ayant des caractéristiques propres, tant du point de vue géographique qu'économique, il faut en dresser le portrait synthétique afin de mieux cerner le bien-fondé du projet du PNRJV sur l'ensemble de leurs territoires respectifs.

Le territoire du PNRJV regroupe ainsi 30 communes territoriales réparties sur 3 districts et plus de 530.6km^2.

Le tableau ci-dessous dresse le portrait synthétique de ces communes.

Les données relatives à l'emploi, aux types d'exploitations agricoles et au couvert forestier peuvent être consultées dans les chapitres suivants. Cependant, ce premier tableau montre clairement la cohérence géographique sur laquelle se base le PNRJV.

Tableau 2: Présentation des communes territoriales du PNRJV

Typologie communale : les 22 classes sont celle édictées par l'OFS en 2000 sur un modèle centre-périphérie hiérarchisé
Les régions biogéographiques sont celles de niveau 2 édictées par l'OFS

Districts	Commune	Superficie		Population		Altitude moy. [m]	Typologie [22 classes 2000]	Région Biogéographique
		[ha]	% PNRJV	[hab.]	% PNRJV			
Jura Nord-Vaudois	L'Abbaye	3191	6.1%	1282	4.0%	1232.2	Industrielle	Jura et Randen
	Le Chenit	9924	18.9%	4250	13.3%	1239	Centre de région périphérique	Jura et Randen
	Juriens	933	1.8%	274	0.9%	974.8	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Le Lieu	3252	6.2%	833	2.6%	1135.3	Agro-industrielle	Jura et Randen
	La Praz	512	1.0%	165	0.5%	984.2	Agricole	Jura et Randen
	Premier	604	1.1%	186	0.6%	928.4	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Romainmôtier-Envy	697	1.3%	455	1.4%	714.9	Industrielle et tertiaire	Jura et Randen
	Vaulion	1322	2.5%	447	1.4%	1090.9	Agro-tertiaire	Jura et Randen
Morges	Aubonne	692	1.3%	2733	8.5%	499.9	Commune d'emploi de région métropolitaine	Bassin lémanique et rhénan
	Ballens	848	1.6%	435	1.4%	692.8	Agricole	Jura et Randen
	Berolle	959	1.8%	285	0.9%	1101.8	Pendulaire d'allochtones	Jura et Randen
	Bière	2497	4.7%	1433	4.5%	998.9	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Gimel	1894	3.6%	1698	5.3%	981.4	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	L'Isle	1626	3.1%	968	3.0%	862.2	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Mollens	1105	2.1%	280	0.9%	934.3	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Mont-la-Ville	1976	3.8%	350	1.1%	1053.9	Pendulaire d'allochtones	Jura et Randen
	Montricher	2595	4.9%	808	2.5%	1074.1	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Saint-Livres	810	1.5%	572	1.8%	625	Pendulaire d'autochtones	Bassin lémanique et rhénan
Nyon	Arzier-le-Muids	5185	9.9%	2178	6.8%	1241	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
	Bassins	2087	4.0%	1115	3.5%	1110.9	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
	Chéserex	1056	2.0%	1215	3.8%	842.5	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
	Genolier	487	0.9%	1778	5.6%	555.3	Revenu élevé	Bassin lémanique et rhénan
	Gingins	1258	2.4%	1112	3.5%	1045.8	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
	Givrins	395	0.8%	908	2.8%	634.3	Revenu élevé	Bassin lémanique et rhénan
	Longirod	946	1.8%	427	1.3%	1031.2	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Marchissy	1194	2.3%	399	1.2%	1107.8	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Saint-Cergue	2427	4.6%	1944	6.1%	1168.1	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
	Saint-George	1233	2.3%	918	2.9%	1097.5	Agro-tertiaire	Jura et Randen
	Trélex	585	1.1%	1344	4.2%	549.9	Revenu élevé	Bassin lémanique et rhénan
	Le Vaud	312	0.6%	1185	3.7%	838.3	Périurbaine de région métropolitaine	Jura et Randen
Parc naturel régional Jura vaudois		**52602**	**100.0%**	**31977**	**100.0%**	**min. 399.7 max. 1679.3**		

B.1.1.3 Justification du périmètre

B.1.1.3.1 Point de vue topographique et géographique

Le périmètre de gestion du PNRJV reprend les bases du territoire envisagé lors de sa création. De fait, ce périmètre regroupe des séries paysagères continues, du Pied du Jura à la crête. Associées à ces paysages, les valeurs naturelles peuvent être abordées en cohérence avec leur gestion, puisque pratiquement tous les acteurs de la chaîne de gestion sont inclus dans ce périmètre.

La Haute Chaîne du Jura, le Pied du Jura, le Massif du Risoud, la Vallée de Joux et le Vallon du Nozon forment un territoire cohérent pour ce Parc naturel régional, qui représente dès lors une entité géographique clairement définie entre la frontière française au Nord, le pied du Jura au Sud et la vallée de l'Orbe au Nord-Est.

B.1.1.3.2 Point de vue transfrontalier

Sis sur les crêtes jurassiennes, une grande partie du territoire du PNRJV est en contact direct avec la frontière française. Au Nord-Ouest, il jouxte le parc naturel régional du Haut-Jura et compte des frontières communes avec deux départements de la région Franche-Comté, le Jura et le Doubs.

Ce voisinage, en plus de l'importance socio-économique qu'il revêt (point *c)* suivant), offre de grandes opportunités en termes de synergie. En effet, les possibilités offertes par le partage des connaissances avec le PNRHJ et les collaborations envisageables concernant des thématiques similaires (animations, protection de l'environnement, etc.) sont nombreuses et pertinentes puisque l'un et l'autre se prolongent sur le relief jurassien.

B.1.1.3.3 Point de vue économique

Avec des activités économiques axées sur l'agriculture, le sylvo-pastoralisme, la sylviculture et l'artisanat, le périmètre du PNRJV affiche une bonne homogénéité sectorielle. L'intégration de la Vallée de Joux et de ses filières micromécanique et horlogère est un exemple de cohérence territoriale, prolongée encore par les activités voisines du Jura français.

Avec la présence des grandes agglomérations de l'arc lémanique, la pendularité est aussi extrêmement importante et touche une grande partie des habitants du périmètre. Ainsi, qu'ils soient voisins français venant travailler à la Vallée ou résidents se rendant à Lausanne, Nyon ou Genève, nombreux sont ceux qui traversent le périmètre dans la journée.

Historiquement lieu de villégiature et de promenade, le PNRJV bénéficie de nombreux attraits en matière de tourisme doux (randonnées, cyclisme, etc.) et leur impact économique est capital. En effet, la situation du PNRJV, en périphérie de l'axe urbanisé Genève-Yverdon, représente une opportunité importante en termes touristiques.

B.1.1.3.4 Point de vue politique

La création d'un parc traduit aussi la volonté des communes signataires de coordonner la gestion de leur territoire.

Les enjeux d'une telle gestion, s'ils peuvent diverger légèrement d'une commune à l'autre, restent pour l'essentiel homogènes sur l'ensemble du territoire du PNRJV. Cependant, les outils de planification territoriale du canton favorisant l'habitat dans les zones déjà urbanisée et fortement pourvues en réseau de transport et en commerces, ceci est parfois ressenti comme un abandon des régions périphériques au profit des grands centres urbains.

Les problématiques relatives à ces différences territoriales sont aussi bien de l'ordre des transports publics, des infrastructures de loisirs que de l'offre en commerces. La majorité des communes territoriales du PNRJV se trouvant en zone périphérique, il semble dès lors naturel qu'elles se réunissent pour gérer au mieux leurs intérêts et leur territoire.

B.1.1.3.5 Intégration partielle de la commune d'Aubonne

Cette importante commune du pied du Jura jouit d'un important patrimoine naturel et paysager (Vallon de l'Aubonne) et représente une jonction essentielle entre les contreforts jurassiens et les zones plus urbanisées du bassin lémanique.

Quoique son caractère urbain soit indiscutable, sa partie agricole et rurale possède de tels attraits environnementaux que son rattachement au PNRJV prenait tout son sens en vertu de l'art. 19 al.2 de l'OParcs. En effet, ce territoire rural inclus dans le périmètre de gestion du Parc garantit ainsi une bonne cohérence, tant naturelle que paysagère en termes de gestion. On pourra se référer à l'évaluation territoriale de la commune en Annexe 5 pour plus de détails.

B.1.1.3.6 Extension possible

Bien qu'une commune ait refusé de participer à la phase de gestion du PNRJV, le retour de cette première expérience à 10 ans pourrait lui rendre l'adoption de la charte plus attractive lors de son renouvellement.

D'autres territoires limitrophes, tels que La Rippe, Saubraz ou Vallorbe, pour ne citer que les plus proches, pourraient aussi intégrer le périmètre à ce moment-là. En définitive, l'expérience de la première phase de gestion de dix ans nous permettra de juger de la pertinence d'un agrandissement du périmètre.

B.1.2 Nature et paysage

La nature et le paysage du PNRJV ce sont :

- *250 kilomètres de murs en pierres sèches*
- *58% des hauts-marais d'importance nationale du canton (IHM)*
- *25% des bas-marais d'importance nationale du canton (IBM)*
- *40% des prairies et pâturages secs du canton (IPPS)*
- *La plus forte densité de gouffres et grottes de Suisse*
- *59 réserves naturelles*
- *Plusieurs espèces uniques en Suisse et même en Europe*
- *La plus grande colonie de fourmis en Europe*
- *Le plus grand massif forestier d'un seul tenant de Suisse (Grand Risoud)*
- *Le District franc du Noirmont*

Le PNRJV s'appuie d'abord sur des formations paysagères typiques, conditions mêmes de son existence et de sa spécificité. Sis sur un substrat calcaire plus ou moins érodé et caractérisé par une extrême infiltration des eaux dans le sol, le périmètre du PNRJV réunit aussi bien des milieux secs, des marais et des lacs que des surfaces rocheuses nues et de grands pans forestiers.

B.1.2.1 Patrimoine naturel et paysager

B.1.2.1.1 Géologie et géomorphologie

Mis à part les dépôts récents de la dernière période glaciaire (env. 20'000 ans), toutes les roches du périmètre sont des sédiments de l'ère Secondaire (Jurassique supérieur et Crétacé inférieur). Ils se sont déposés dans une mer chaude et peu profonde, il y a 154 à 113 millions d'années. Ce sont principalement des calcaires, roches assez dures formées surtout de calcite, et des marnes, plus tendres, constituées d'argiles et de calcite.

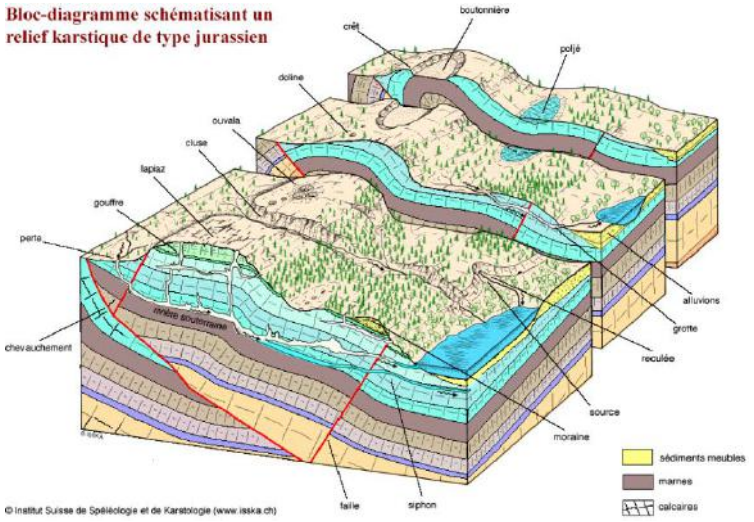

Figure 4: Relief karstique et circulation d'eau dans le paysage jurassien

Entre 12 et 5 millions d'années, ces couches ont été plissées sous l'effet de la formation de la chaîne alpine puis érodées par les glaciers et les eaux de ruissellement. Les roches calcaires ont la particularité d'être dissoutes par ces eaux qui s'acidifient au cours de leur transit dans le sol en se chargeant de gaz carbonique.

Ce phénomène, appelé érosion karstique, est à l'origine de nombreux aspects de la géomorphologie jurassienne. Infime dans son action instantanée, cette érosion s'est poursuivie inlassablement au cours de millions d'années, depuis le soulèvement du Jura et lui donne son aspect actuel, comme l'illustre la figure de la page précédente.

Le substrat essentiellement calcaire de la chaîne jurassienne et les structures géomorphologiques qui lui sont associées vont donner au paysage des traits caractéristiques qui le différencie grandement du Plateau ou des Alpes. Celui-ci est structuré par de nombreuses combes continues et parallèles, séparées les unes des autres par des croupes ou des crêtes boisées de même orientation, dominées par de grands anticlinaux. Ainsi se côtoient sur ce territoire des lapiazs (dalles calcaires affleurantes et érodées), des grottes et des glacières, des dolines et des failles, toutes dues à l'érosion lente du calcaire par les pluies et à la dissolution de la roche par l'acide carbonique.

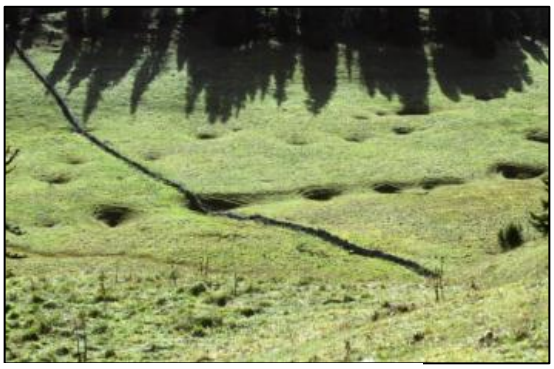

Photo 1: Lapiaz et dolines caractéristiques du territoire du PNRJV

On observe d'ailleurs, dans le périmètre historique du Parc jurassien vaudois, la plus forte densité de cavités au kilomètre carré de Suisse, avec une moyenne de six grottes par km^2 (Marchant & Grosjean 2004). Le gouffre de Longirod constitue par ailleurs, avec ses 520 mètres de profondeur, le gouffre le plus profond du Jura suisse, alors que celui du Narcoleptique, mis à jour en 2000 a révélé une dizaine de squelettes d'ours bruns! Pour terminer, plusieurs glacières, dont celles de Saint-George et de Saint-Livres sont les plus connues, constellent également le sous-sol du PNRJV.

Photo 2: Glacière de St-George

Ce riche sous-sol karstique offre aux populations de chiroptères des milieux d'exception. Régulièrement prospecté par les chercheurs du Chiros (Groupe vaudois pour l'étude et la protection des chauves-souris), il fut le lieu de la redécouverte du petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros)* considéré comme disparu du canton de Vaud depuis 35 ans, ainsi que de populations parfois abondantes de onze espèces de chiroptères (Maeder & Patthey 2005).

Le relief, directement lié au plissement et au remaniement du substrat ainsi qu'au caractéristiques physiques de ce dernier, présente un gradient altitudinal régulier du Pied du Jura à ses crêtes, de 450 à 1'678 m (les principaux sommets étant *la Dôle 1'677 m*, *le Mont*-Tendre *1'678 m* et *la Dent de Vaulion 1'483 m)*. Les conditions hydrographiques liées au complexe karstique font du PNRJV une mosaïque de milieux souvent ponctuels et peu répandus, aussi bien à l'échelle régionale que nationale.

Cette situation géographique particulière, dans la partie la plus élevée et la plus rocheuse (*sensus* Aubert) de la chaîne jurassienne, confère au PNRJV une richesse exceptionnelle (formes géologiques, milieux et espèces subalpines).

B.1.2.1.2 Entités paysagères

Si les éléments structurant du paysage sont en premier lieu d'ordre géologique et hydrologique, les pratiques liées à l'exploitation du sol et des eaux ont fortement influencé la création du paysage.

En effet, les traditions agricoles et les pratiques sylvicoles vont-elles aussi marquer le territoire de manière importante, quand bien même elles ne peuvent se développer que dans les limites offertes par les conditions physico-géographiques du périmètre.

Afin de mettre en évidence la cohérence des différentes entités paysagères, il faut donc aussi tenir compte des pratiques humaines. Une première classification sommaire permet de mettre en exergue 5 entités paysagères distinctes dans le PNRJV :

a) Gorges et vallons de l'Orbe et du Nozon

Éléments au relief accidenté où se côtoient des noyaux de villages traditionnels et des régions de campagne. Les activités agricoles y sont extensives en relation avec des curiosités géomorphologiques et des installations touristiques.

b) La Haute Chaîne du Jura

Crête fortement boisée, où l'on peut trouver tout le caractère de la moyenne montagne avec un élément très typé qui la caractérise: le pâturage boisé. Les milieux naturels y sont de grande valeur et la richesse des formes géologiques caractéristiques de la Haute Chaîne du Jura.

c) Le Pied du Jura

Environnement de plaine avec un réseau de villages traditionnels et structuré par les activités agricoles. Cette entité fait office de transition entre la Haute Chaîne du Jura et le bassin lémanique densément peuplé.

d) Le Massif du Risoud

Grande entité presque exclusivement boisée, à la frontière entre la Suisse et la France, elle trouve son prolongement naturel dans un massif constituant l'un des plus vastes de la chaîne jurassienne. D'une rare beauté et unique par ses formations forestières typiques.

e) La Vallée de Joux

Vaste bassin fermé avec la présence de trois lacs. Structurée par un réseau de villages-rues, elle est le berceau d'une intense activité liée à la Haute Horlogerie et à la microtechnique. Aspects socio-historiques du paysage et utilisation caractéristique de la nature et du paysage

Figure 5: Entités paysagère du PNRJV

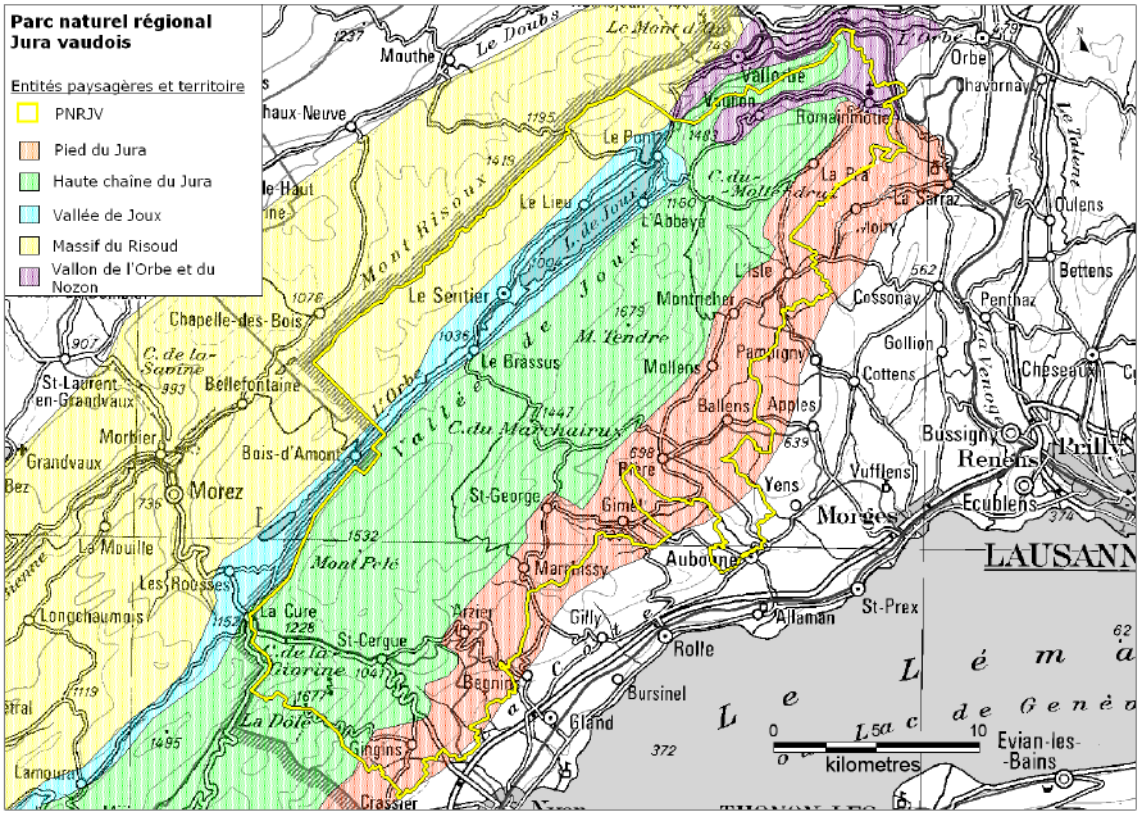

Comme relevé en introduction de ce chapitre, les pratiques humaines ont donné forme à de nombreux milieux dits rudéraux. En effet, la longue tradition du pastoralisme sur l'arc jurassien prend ici un aspect typique : le pâturage boisé.

Ces pratiques, dont la gestion relève autant de l'agriculture que de la sylviculture, est avant tout un révélateur culturel important permettant des accès à un environnement ayant conservé un aspect sauvage.

De fait, de la randonnée estivale à la raquette, en passant par les fromages d'alpage et la chaleur de l'accueil dans les buvettes des crêtes, ce vaste paysage oscillant entre forêt et prairie est devenu un élément identitaire du paysage.

B.1.2.1.3 Paysages naturels et cultivés

Utilisation et exploitation caractéristique du sol

Les trente communes du périmètre totalisent une surface de 52'602 hectares. Globalement, les surfaces boisées couvrent la majeure partie du territoire (58.7%), alors que les alpages couvrent 14%, la surface agricole utile 21% et les surfaces construites (infrastructures et habitat) 4.7%. Enfin les surfaces improductives représentent 1.1% du territoire.

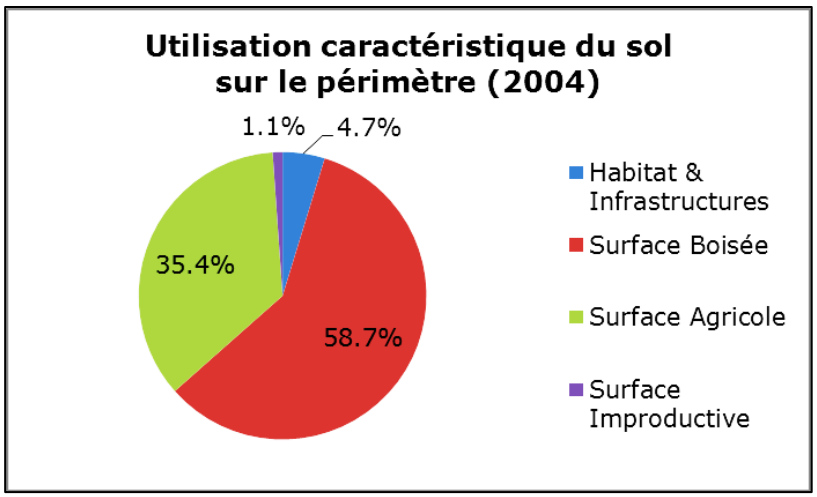

Figure 6: Typologie de l'utilisation caractéristique du sol sur le territoire du PNRJV (Source *SCRIS, 2004*)

La surface vouée aux activités agricoles (SAU et alpages, soit 35% du périmètre en 2004) tend à diminuer au profit de l'urbanisation (+458 ha représentant une augmentation de 15.5% entre 1979 et 2005). Par ailleurs, il est intéressant de noter que la surface boisée du périmètre est restée pratiquement inchangée entre 1979 et 2005, ne progressant que de 434 hectares (+1.3%).

Une utilisation durable du sol sera donc étroitement liée à l'avenir des secteurs agricoles, forestiers et de l'urbanisation. Les interactions entre ces différents secteurs sont essentielles puisqu'elles déterminent en grande partie l'évolution du paysage.

a) Pâturages boisés

Véritable témoignage de l'activité sylvo-pastorale, héritage des formes traditionnelles d'exploitation, ces pâturages boisés accueillent aussi une flore et une faune diversifiées, menacées par la déprise des activités humaines qui aura pour conséquence un reboisement de ces milieux.

Les pâturages boisés, qui sont tous en zone d'estivage, occupent, selon les statistiques cantonales, une surface de 8'006 ha. Toutefois, il faut remarquer que ce chiffre peut certainement être augmenté d'environ un tiers, car les statistiques ne tiennent pas compte des forêts parcourues qui font pourtant partie intégrante de l'exploitation d'estivage.

Photo 3: Vue aérienne du pâturage boisé de la Perrause

Rappelons que l'ordonnance fédérale sur les forêts du 11 novembre 1992 définit les pâturages boisés comme étant «…des surfaces sur lesquelles alternent, en forme de mosaïque, des peuplements boisés et des pâturages sans couvert et qui servent aussi bien à la production animale qu'à l'économie forestière». Soumises au régime forestier, ces surfaces restent néanmoins symboliques d'une exploitation mixte pastorale et sylvicole.

Ce milieu, étroitement lié à l'agriculture est parcouru par les troupeaux de bovins, d'ovins ou de chevaux qui empêchent son embroussaillement et le recru forestier.

L'organisation et l'évolution de cet écosystème sont contrôlées par les interactions entre la végétation, les sols, le climat, le bétail et l'homme. Son exploitation implique principalement trois types d'intervenants directs: les forestiers, les propriétaires et les agriculteurs.

Nés du travail séculaire des paysans, les pâturages boisés illustrent les façons de vivre et les « manières d'exploiter » de nombreuses générations d'agriculteurs et d'éleveurs. Ils représentent une composante essentielle du patrimoine naturel et culturel de la région.

b) Massifs forestiers

Omniprésentes sur tout le périmètre, les forêts constituent l'élément essentiel du paysage du PNRJV. Leurs fonctions de production, de conservation de la biodiversité et d'accueil ont été à la base de leur gestion.

Photo 4: Massif forestier du Risoud

La modification de ces milieux forestiers par les activités humaines, en particulier l'exploitation sylvicole et le pastoralisme a contribué à l'apparition des pâturages boisés et de la forêt parcourue dès le XII^{ème} siècle. Le cortège d'essences a été modifié pour des raisons économiques autant que par la pâture des bêtes qui contenaient le recru.

Alors que la gestion forestière d'alors avait mené au remplacement du hêtre par l'épicéa, avec la diminution actuelle de la pâture extensive, on assiste au retour massif de ce feuillu sur la Haute Chaîne du Jura et à la fermeture progressive des pâturages qui se voient recolonisés par les buissons et les massifs de transition.

Les forêts, élément central du PNRJV, bénéficient d'une gestion et d'une protection avancée dont les détails sont visibles au chapitre B.1.5.3 p.70.

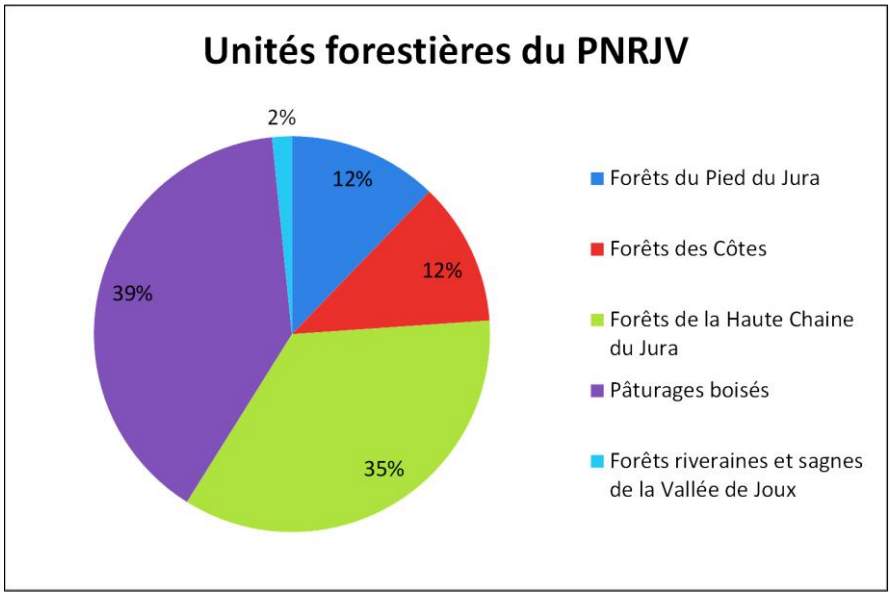

Figure 7: Proportion des différents types forestiers sur le périmètre (Source SFFN, 2004)

c) Grandes cultures

Peu représentées sur le périmètre du PNRJV, les grandes cultures se concentrent sur les districts de Nyon et de Morges. Elles se caractérisent par une production essentiellement fourragère et céréalière et structurent le paysage de plaine des contreforts du Jura.

Produit de la mécanisation agricole, elles ornent de couleur les espaces libres entre les massifs forestiers du Pied du Jura. Bien que minoritaires sur le périmètre du PNRJV, leur impact paysager et naturel est important. Si elles diversifient la structure de la campagne, elles sont souvent à l'origine de la disparition des haies et bocages qui façonnaient habituellement ces territoires proches des villages.

B.1.2.1.4 Dangers naturels

Concernant les dangers naturels identifiables dans le périmètre du PNRJV, ils sont essentiellement représentés par les éboulis et par le détachement des falaises calcaires à proximité des voies de communication.

Les régimes hydriques observables sur l'ensemble du PNRJV ne permettent pas le développement de laves torrentielles et de crues importantes comme on peut en rencontrer sur les torrents du Valais par exemple.

La forêt remplit parfaitement sa fonction de protection et protège efficacement les habitations se trouvant parfois en contrebas d'affleurements rocheux.

Une cartographie des dangers naturels (occurrence et intensité des événements) est en cours de réalisation sur le territoire du Parc dans les secteurs où des enjeux (personnes et biens) sont menacés. Les géodonnées concernées ne sont pas encore disponibles. La carte indicative des dangers naturels qui répertorie à grande échelle les secteurs potentiellement exposés est quant à elle consultable sur www.geoplanet.vd.ch.

B.1.2.2 Milieux naturels et espèces

B.1.2.2.1 Diversité des milieux et importance dans le cadre du Réseau Ecologique Cantonal

Cette description illustre parfaitement la diversité biologique et écologique du PNRJV en mettant en exergue ses richesses et ses spécificités. De plus elle relève le rôle central du PNRJV dans le cadre du réseau écologique cantonal pour lequel le périmètre joue aussi bien un rôle de hotspot de biodiversité que de continuum essentiel.

De par son gradient d'altitude, le périmètre subit dans sa partie élevée un climat froid et humide qui ne permet qu'à une flore et une faune adaptées de s'y maintenir. Cette nature caractéristique constitue un patrimoine hors du commun avec la présence à la Vallée de Joux de véritables reliques végétales (par exemple plusieurs espèces de saules nains) et animales (insectes, papillons, libellules), dont la distribution actuelle est typiquement boréo-alpine.

A l'échelle de la chaîne jurassienne, il convient de remarquer que cette portion du Jura s'apparente à la région de la Brévine et des Ponts-de-Martel ; de plus l'ouverture du périmètre vers les vallons de l'Orbe, du Nozon, de la Promenthouse et de l'Aubonne permet d'augmenter la diversité des habitats présents dans le périmètre du PNRJV et d'offrir une plus large palette de milieux forestiers, prairiaux et aquatiques.

La biodiversité rencontrée au sein du périmètre est ainsi remarquable, réunissant des organismes de conditions extrêmes, du plus froid au plus chaud, des milieux ouverts aux plus fermés.

L'ensemble des milieux naturels situés sur le parc sont décrits succinctement dans ce chapitre et présentés selon un gradient de sécheresse du sol, du plus sec au plus humide, pour finir par les lacs et cours d'eau.

B.1.2.2.2 Les milieux naturels

a) Pelouses, prairies maigres et rocailles

Les pelouses maigres et rocheuses trouvent dans le PNRJV leur plus belle expression sur les crêtes du Mont-Tendre et de La Dôle, de même que dans de nombreux pâturages d'altitude exploités de façon extensive. La richesse floristique y est unique à l'échelle jurassienne, mise en évidence dès le 19^{e} siècle par les travaux de Godet (1853) puis par Aubert (1900, 1901, 1930) au cours de la première moitié du 20^{e} siècle. Les crêtes rocheuses sommitales (Dôle, Mont Tendre, Mont-Sala) abritent des cortèges floristiques uniques, recélant de nombreuses raretés et constellés d'espèces arctico-alpines propres à la Haute Chaîne du Jura.

Les pelouses d'altitude et les prairies maigres situées sur les flancs de la Haute Chaîne du Jura peuvent abriter jusqu'à 50 espèces végétales au mètre carré et comporte souvent des espèces rares voire menacées à l'échelle régionale comme nationale comme la Daphné camélée entre autres (*Daphne cneorum*).

Les orchidées affectionnent tout particulièrement ces environnements secs et certaines espèces rares s'y épanouissent, telle que l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*).

La composition floristique de ces milieux s'avère particulièrement propice à de nombreux insectes spécifiques de ces milieux prairiaux : sauterelles et grillons (orthoptères), papillons (lépidoptères) notamment, mais constitue également un des éléments clés de l'habitat de la vipère péliade (*Vipera berus*), espèce en fort déclin sur l'ensemble du territoire national.

b) Pâturages gras et prairies extensives

Ces écosystèmes aux sols plus riches et gras que les prairies ou pelouses sèches doivent leur existence aux pratiques sylvo-pastorales, leur pérennité étant liée à l'évolution structurelle du monde agricole, rendant fragile l'avenir des espèces leur étant inféodées.

Accompagnés d'une fonction écologique importante, puisque leur structure particulière en mosaïque avec des milieux forestiers fermés les rendent extrêmement riches en termes de diversité. M. P.Vittoz y dénombra ainsi près de 650 espèces végétales (Vittoz, 1998) et de nombreuses études récentes ont montré l'intérêt tout particulier de ces milieux hétérogènes et complexes (Béguin 2007, Dufour et al. 2006, Gillet & Gallandat 1996).

Le PNRJV pilote et promeut depuis 10 ans une gestion intégrée de ces milieux en proposant des mesures tenant compte aussi bien des intérêts agricoles et sylvicoles, que de leurs valeurs écologiques et patrimoniales, tout comme de leur rôle pour le tourisme. Le parc a ainsi acquis des compétences reconnues qu'il souhaite partager avec d'autres partenaires, tout en continuant à pouvoir compter sur l'appui des Universités de Lausanne et Neuchâtel, de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Institut fédéral de recherches WSL ou encore l'Agroscope de Changins.

c) Forêts et lisières

Plus bas sur les contreforts de la Haute Chaîne et sur le Pied du Jura, ce sont les hêtraies sur éboulis qui dominent, suivies ensuite par des groupements à haute valeur biologique affectionnant les milieux plus chauds et secs comme les chênaies et les tillaies. La commune de Genolier en possède un des plus beaux exemples avec sa réserve naturelle du Bois de Chênes, où se mêlent tout à la fois aulnaies marécageuses, chênaies et tillaies. Les 140 hectares de ce site, exceptionnel en plaine, rassemble ainsi une diversité forestière très particulière.

Photo 5: Forêt riveraine du Vallon du Nozon

D'un point de vue biologique, les forêts de la Haute Chaîne du Jura constituent un patrimoine unique. La taille et les caractéristiques intrinsèques de l'habitat permettent d'y rencontrer de nombreuses espèces reliques et emblématiques des pessières d'altitude où les arbres aux formes tortueuses se sont adaptés aux hivers rigoureux. De plus, le PNRJV abrite les plus grands noyaux suisses des populations de Grand tétras (*Tetrao urogallus)* et de Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), conférant à cette région une responsabilité nationale en termes de conservation.

Autre espèce emblématique du parc, la fourmi des bois a élu domicile dans les forêts de l'arc jurassien et y bénéficie de conditions idéales. La plus grande colonie connue à ce jour en Europe y fut découverte par les chercheurs du musée cantonal de zoologie (Cherix et al.) dans les années septante.

Celle-ci attire chaque année de nombreux chercheurs et médias du monde entier sur le secteur du Chalet à Roch, où plus de 1'200 fourmilières constituent cette fameuse super-colonie de près de 80 ha (Cherix et al. 2006).

Tous les groupements forestiers du parc abritent aussi une extrême diversité d'oiseaux, dont il faut citer la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum).*

Le rare Pic mar (*Dendrocopus medius*) a aussi élu domicile dans les forêts du Pied du Jura où il côtoie parfois la splendide Huppe fasciée (*Upupa epops*) qui préfère les lisières.

Les grands mammifères ne sont pas en reste puisque le Cerf recolonise sûrement le territoire jurassien, où chevreuils, chamois et sangliers se portent plutôt bien. Prédateur emblématique des forêts, le Lynx *(Lynx lynx)* se rencontre aussi dans le PNRJV.

d) Hauts-marais, bas-marais et marécages

Riche d'une exceptionnelle diversité de milieux, le PNRJV possède aussi les plus beaux exemples de hauts-marais et marécages. Eléments naturels et paysagers en constant recul depuis l'avènement de la société industrielle et de la révolution verte en Europe, ces espaces rares et fragiles ont quasiment disparu de Suisse : on considère aujourd'hui qu'il n'en reste que 10% de l'état prévalant avant le XIXème siècle.

De fait, doté de quelques 19 km^2 de ces espaces, le PNRJV peut se targuer de compter plus de la moitié des haut-marais du canton, dont les étendues les plus importantes se trouvent dans la Haute Vallée de l'Orbe.

C'est là que l'on trouve les hauts-marais de la Burtinière et de Praz-Rodet, tourbières bombées typiques couvertes de pins à crochets, véritables joyaux à l'échelle nationale. Leur nom, "seigne" ou "sagne" en ancien français, se retrouve par ailleurs en nombre dans la toponymie régionale. A l'image des forêts riveraines de l'Orbe, elles constituent une carte de visite exceptionnelle du périmètre du PNRJV : véritables reliques glaciaires au cortège floristique et faunistique sans équivalent sur la chaîne du Jura suisse.

Les marais constellant le Pied du Jura, quoi que de taille plus réduite, constituent eux aussi de véritables îlots biologiques et écologiques.

Ils abritent en effet des cortèges faunistique et floristique exceptionnels, strictement inféodés à ces milieux extrêmes. Le règne végétal bénéficie d'une emblématique représentante carnivore, le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia),* tandis que les insectes présentent une espèce relictuelle des zones au froid extrême (Sibérie et Scandinavie) l'Aeschne subarctique (*Aeschna subarctica*), dont la population de la Vallée de Joux est unique en Suisse.

Ces marais, souvent entourés de pâturages ou de prés de fauche extensifs, représentent aussi, à l'image des pâturages boisés, d'exceptionnels milieux de transition dans lesquels on retrouvera souvent la diversité biologique héritée de l'ensemble des espaces contigus. Nous trouvons ainsi dans ces environnements où se côtoient herbes hautes et dépressions humides de nombreuses espèces de papillons, dont le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*), au comportement exceptionnel : en effet ce dernier doit, pour arriver à maturité, pondre sur une sanguisorbe en s'assurant de la présence d'une fourmilière à proximité. Sa larve sera ensuite transportée au fond de la fourmilière, où la température ambiante permettra sa croissance.

Par leur caractère d'archive lié à leur faculté de conserver les pollens accumulés dans les couches successives de tourbe, d'ailleurs objets d'investigation de longue date - Sjogren (2006) dans le marais de la Sèche des Amburnex et Mitchell à Praz-Rodet (2001) - les tourbières ont ici également une valeur patrimoniale inestimable, puisqu'elles permettent de retracer l'histoire du climat et de la végétation.

e) Rivages, berges et grèves exondées

Les rives du lac de Joux sont connues pour une curiosité botanique et taxonomique d'exception, la Sabline gothique (*Arenaria gothica*), pour laquelle ces rives temporairement exondées constituent la seule station en Europe aux côtés de l'Île de Gotland du Sud de la Suède. Extrêmement dépendante des fluctuations du niveau du lac, cette espèce, objet d'un plan d'action, est réapparue en 2003 après une trentaine d'années d'absence, à la faveur d'un été particulièrement sec.

f) Lacs, cours d'eau et gouilles

Si la Haute Chaîne du Jura ne bénéficie pas d'un écoulement de surface favorable, l'infiltration dans les sols y étant extrêmement importante, les résurgences en pied de relief sont nombreuses et les cours d'eau naissant ainsi possèdent de grandes qualités biologiques. Les groupements fontinaux, liés aux sources, constituent également des hauts lieux de diversité. De récentes investigations ont mis en évidence une flore et une faune remarquables, dont plusieurs mentions de nouvelles espèces pour la Suisse et même la description d'espèces jusqu'alors inconnues. Quelques gouilles et petits plans d'eau constellent aussi les alpages et relèvent une grande importance pour la biodiversité (batraciens).

Le périmètre englobe en outre deux lacs, le Lac de Joux et le Lac Brenet, en plus du petit Lac Ter, ainsi qu'un réseau de cours d'eau dominé au Nord par le cours de l'Orbe, à l'Est par la Venoge et le Nozon, ainsi qu'au Sud par l'Aubonne et la Promenthouse. S'ajoutent à cela plusieurs petits cours d'eau (Le Veyron, La Malagne, la Saubrette, Le Toleure, La Serine, La Combe, L'Asse et Le Geny) ainsi que de nombreuses sources karstiques en partie captées pour l'alimentation des communes en eau.

Le captage des eaux de ces lacs pour l'usine électrique de Vallorbe a remplacé leur écoulement originel par les entonnoirs des rives, encore visibles à l'heure actuelle. Les eaux du lac s'infiltrent cependant toujours dans le sol et alimentent un important réseau hydrographique souterrain qui aboutit à la source vauclusienne de l'Orbe, près de Vallorbe, dont les grottes spectaculaires sont connues loin à la ronde.

Outre le cours supérieur de l'Orbe, qui a conservé une dynamique alluviale toute particulière, les Vallons de l'Aubonne et du Nozon affichent de nombreuses caractéristiques les rendant attractifs pour de nombreuses espèces d'amphibiens, dont l'emblématique Rainette verte (*Hylea arborea*). Le Castor (*Castor fiber*) y a aussi élu domicile et la truite lacustre (*Salmo trutta lacustris*) affectionne particulièrement le bas cours de l'Aubonne lors du frai ; fait exceptionnel puisque c'est l'un des derniers cours d'eau vaudois qu'elle peut remonter naturellement pour s'y reproduire (comm. interne F. Hoffmann). L'Orbe reste un lieu privilégié pour l'ombre commun (*Thymallus thymallus),* espèce menacée aussi bien au niveau cantonal que national.

g) Plantations, champs et cultures

Le PNRJV a su conserver une exceptionnelle diversité naturelle et culturelle, comme en atteste l'unité architecturale des villages constellant le périmètre.

L'habitat rural entourant les villages présente, en certaines régions, une trame écologique riche et diversifiée, que structurent des haies, des cordons boisés et de nombreux espaces échappant à l'emprise habituellement forte des activités humaines.

Les prairies et pâturages d'altitude sis à la Vallée de Joux sont ainsi les bastions du Tarier des prés *(Saxicola rubetra*) et de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), des espèces prioritaires en termes de conservation à l'échelle nationale.

Quelques vergers maintenus ici et là fournissent aussi d'intéressants refuges et structurent agréablement le paysage campagnard. Souvent entouré de prairies maigres, les terrains d'exercices dévolus à l'armée recèlent aussi des richesses insoupçonnées. La commune de Bière est l'un des plus beaux exemples de cohabitation de la nature et des activités humaines : la carrière des Mossières abrite ainsi 11 espèces de batraciens dont 6 figurent sur la liste rouge.

Cela en fait une des stations les plus riches de Suisse. Papillons, criquets et oiseaux s'épanouissent aussi dans les prairies et on y a ainsi retrouvé la Mantispe (*Mantispa styriaca*), espèce que l'on n'avait plus observée depuis un demi-siècle.

B.1.2.2.3 Diversité des espèces

a) Espèces à enjeux de conservation

La Haute Chaîne du Jura abrite de nombreux milieux et espèces dont la conservation est prioritaire, que ce soit au niveau régional, national, voire supranational. Ces milieux particuliers constituent non seulement l'habitat d'espèces menacées, mais hébergent souvent des populations résiduelles dont la survie à terme n'est possible qu'au travers d'actions ciblées.

Le tableau suivant présente quelques-unes des espèces patrimoniales d'importance observées dans le PNRJV, qu'elles soient animales ou végétales.

La conservation des richesses biologiques nécessite dans ces milieux naturels prépondérants des mesures de gestion adaptées, tenant compte des contraintes particulières de leur dynamique intrinsèque. Les milieux et espèces d'importance pour le PNRJV sont visibles en Annexe 8 dans la stratégie biodiversité.

Groupe	Nom commun	*Nom latin*	Statut Liste Rouge	Inféodée au milieu
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	*Bomina variegata*	EN	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Rainette verte	*Hylea arborea*	EN	Hauts-marais, bas-marais et marécages
Avifaune	Alouette lulu	*Lullula arborea*	VU	Plantations, chmaps et cultures
	Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*	VU	Forêts et lisières
	Chevêchette d'Europe	*Glaucidium passerinum*	LC	Forêts et lisières
	Choucas des tours	*Corvus monedula*	VU	Forêts et lisières
	Chouette effraie	*Tyto alba*	NT	Plantations, chmaps et cultures
	Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*	LC	Forêts et lisières
	Gélinotte des bois	*Bonasa bonasia*	NT	Forêts et lisières
	Grand tétra	*Tetrao urogalus*	EN	Forêts et lisières
	Martinet noir	*Apus apus*	LC	Plantations, chmaps et cultures
	Merle à plastron	*Turdus torquatus*	LC	Forêts et lisières
	Pic tridactyle	*Picoides tridactylus*	LC	Forêts et lisières
	Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	NT	Plantations, chmaps et cultures
	Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	VU	Plantations, chmaps et cultures
Flore	Aconit anthore	*Aconitum anthora*	EN	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Androsace velue	*Androsace villosa*	EN	Pelouses, prairies maigres et rocailles
	Daphné camélée	*Daphne cneorum*	EN	Pelouses, prairies maigres et rocailles
	Gentiane des marais	*Gentiana pneumonanthe*	VU	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Minuartie à feuilles capillaires	*Minuartia capillacea*	VU	Pelouses, prairies maigres et rocailles
	Ophrys mouche	*Ophrys insectifera*	NT	Pelouses, prairies maigres et rocailles
	Rossolis à feuilles rondes	*Drosera rotundifolia*	NT	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Sabline de Suède	*Arenaria gothica*	RE	Rivages, berges et grèves exondées
	Saxifrage bouc	*Saxifraga hirculus*	EN	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Sisymbre couché	*Sisymbrium supinum*	CR	Rivages, berges et grèves exondées
Libellules (Odonates)	Aeschne subarctique	*Aeschna subarctica*	VU	Sites marécageux
Mammifères	Lynx	*Lynx lynx*	Réintroduit	Forêts et lisières
Papillons (Lépidoptère, Rhopalocères)	Azuré des paluds	*Maculinea nausithous*	EN	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Azuré des mouillères	*Maculinea alcon*	NT	Hauts-marais, bas-marais et marécages
	Thécla du prunelier	*Satyrium spini*	2	Plantations, chmaps et cultures
Reptiles	Vipère péliade	*Vipera berus*	EN	Pelouses, prairies maigres et rocailles

Tableau 3: Espèces patrimoniales du PNRJV

b) Espèces potentiellement problématiques et conflictuelles

Au vu de la richesse spécifique du PNRJV, il n'est pas surprenant que le Lynx, réintroduit dans les années 70, se soit extrêmement bien adapté aux conditions qu'il trouvait dans l'arc jurassien. On considérait alors, selon Urs Breitenmoser, que chaque individu peut occuper un territoire allant de 100 à 450km^2, cette surface dépendant du sexe de l'individu concerné (la femelle occupe un périmètre plus petit) et de la densité et du comportement de ses proies (prudentes, farouches, etc.). On s'accorde à dire que la densité de Lynx est actuellement 2 à 3 fois supérieure à la norme.

A la différence d'autres parcs régionaux, le PNRJV ne possède que peu d'élevages caprin et ovin, la tradition pastorale étant plutôt centrée sur les bovidés. Cela met aussi à l'abri les éleveurs, car les vaches sont par trop imposantes pour le lynx qui leur préférera alors le gibier.

Preuve que les populations d'ongulés se portent bien, l'accroissement significatif de la population de lynx relève des enjeux importants pour la gestion du périmètre dans les années à venir.

Bien que le loup soit actuellement absent du périmètre du PNRJV, de récentes observations sur le département limitrophe du Doubs (FR) mettent en lumière de potentiels problèmes liés à l'implantation de meute sur notre territoire.

Les complications et conflits liés à la prédation devront donc faire l'objet d'une réflexion afin de parer à cette éventualité.

Outre les grands prédateurs, il faut mentionner aussi les herbivores susceptibles de causer d'importants dégâts aux cultures et dont la gestion peut s'avérer difficile. Les ongulés tels que les cerfs et chevreuils sont à l'origine d'un boutis forestier et peuvent donc poser des problèmes quant à la gestion sylvicole. Les sangliers quant à eux engendrent des dégâts culturaux importants quand ils quittent le couvert forestier pour venir se nourrir aux champs.

Les enjeux liés à la gestion de ces espèces d'herbivores sont importants et devront faire l'objet de réflexion dans les années à venir sur le territoire du PNRJV.

B.1.2.2.4 Zones protégées, statuts et mesures de protection

A l'échelle nationale, le périmètre du PNRJV possède une valeur paysagère et biologique exceptionnelle qui justifie la présence de nombreux objets inventoriés, réserves naturelles et zones de protection aux statuts divers.

Plus de 146 objets sont rattachés à des inventaires fédéraux aux législations contraignantes (hauts-marais, bas-marais, prairies et pâturages secs, zones alluviales et réserves cantonales), et plus de 800 sites sont recensés dans diverses bases de données nationales et cantonales (prairies maigres, sites à reptiles) ainsi qu'à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites. Le canton de Vaud vient par ailleurs de sortir un projet d'inventaire cantonal des géotopes, dans lequel le territoire du PNRJV est largement représenté, avec 32 objets qui traduisent la valeur exceptionnelle des richesses géologiques qu'abrite la région.

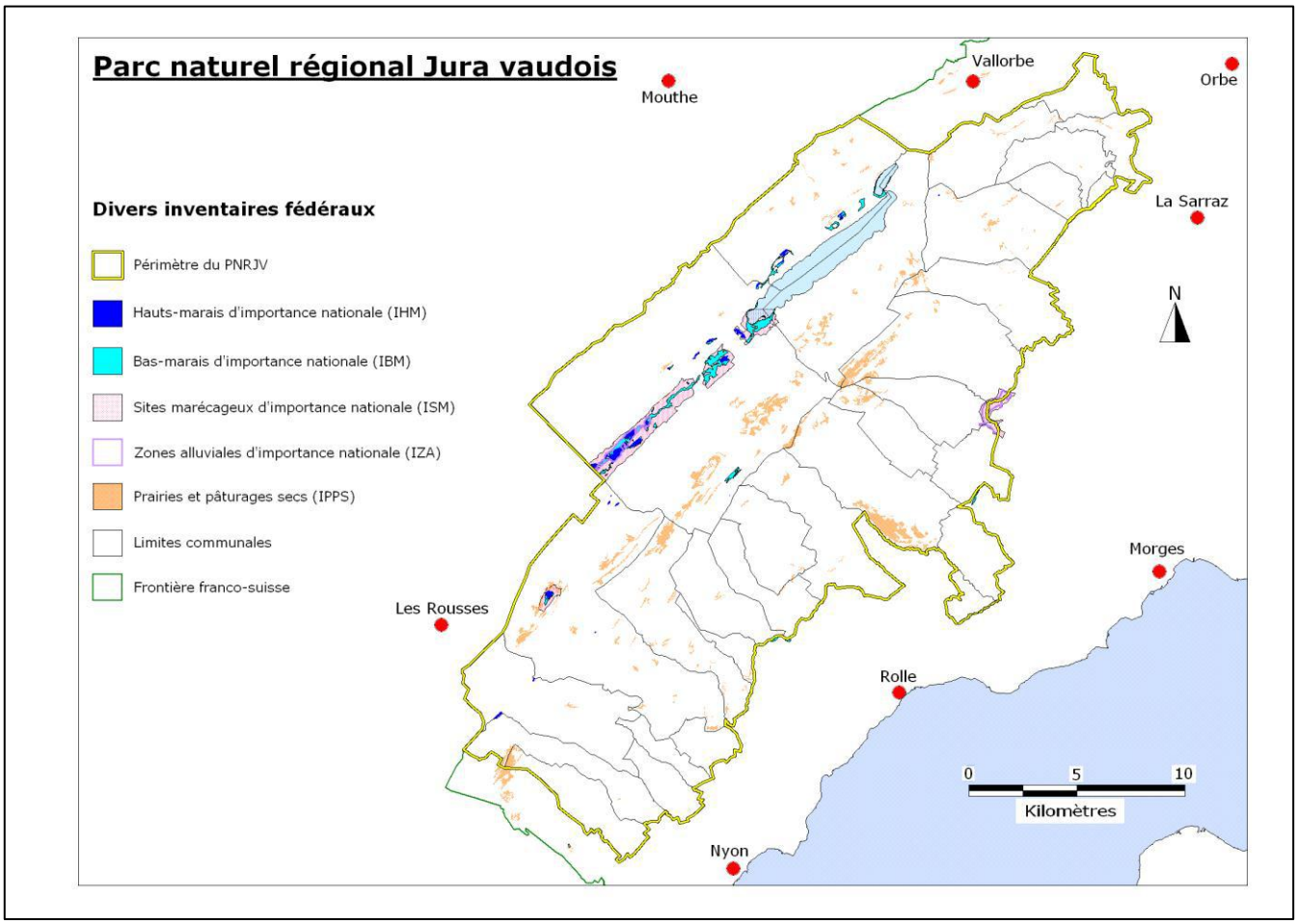

Figure 8: Inventaires fédéraux des biotopes d'importance nationale sur le périmètre *(Source OFEV, 2008)*

La carte ci-dessus représente l'état des inventaires en 2008

Commune	Nom	Description
L'Abbaye	Source de la Lionne, Grande et Petite Chaudière d'Enfer	Un des rares collecteurs du Jura qui soit pénétrable sur une longue distance (1 km).
Vallorbe/Le Lieu/L'Abbaye	Orbe souterraine (Grotte de Vallorbe) et Entonnoir de Bon Port	La plus importante source karstique du canton de Vaud. Visite touristique possible. Entonnoire de Bon Port au bord du Lac Brenet.
Vallorbe/Le Lieu/L'Abbaye/ L'Isle/Montricher	Décrochement de Pontarlier-Vallorbe	Longueur de 80 km de Pontarlier à Montricher. Une des plus connues du Nord des Alpes. A l'origine des lacs de la vallée de Joux.
Le Chenit	Gouffre à la Masse	Le puits (verticale absolue) le plus profond du Jura suisse (111 m).
Le Chenit	Méandre de l'Orbe au Brassus	Cours supérieur de l'Orbe. Seul exemple vaudois de méandres libres sur fond alluvial marécageux.
Le Chenit	Eskers et Drumlins au Brassus (Praz Rodet)	Type de dépôts glacières particulier. Seul esker reconnu et étudié en Suisse. Le mammouth de Praz Rodet a été découvert sur les dépôts d'esker.
Le Chenit	Gouffre de la Pleine Lune	Contient l'une des plus grandes salles du Jura vaudois (60m x 40m x 15m).
Le Chenit	Gouffre de la Cascade	Conduits phréatiques fossiles perchés
Le Chenit	Lapiés du Haut-Jura (Marchairuz)	Exemple-type de morphologie karstique jurassienne avec une multitude de formes (lapiés, dolines, ouvalas).
Juriens	Pierre de la Chaux Raven	Blocs erratiques
Le Lieu/Vallorbe	Grotte aux Fées	Réseau spéléologique le plus important du canton (12'000 m à fin 2007). Ossements d'ours et fossiles en nombre.
Romainmôtier-Envy	Bloc erratique de Bois de Bamp	Bloc erratique
Vaulion	Cul du Nozon	Nombreuses zones de Tufs. On y trouve l'une des plus longues grottes du Jura dans les calacaires crétacés.
Aubonne	Pierre de Plan	Bloc erratique
Aubonne	Terrasses de kame, glacio-lacustres et lacustres de la vallée de l'Aubonne	Terrasses permettant de reconstituer le retrait du glacier du Rhône.
Berolle	Glacière de Druchaux	L'une des cavités les plus profondes du Jura vaudois (-397 m). Une phalange de sauriens ou de tortue marine ainsi que le squelette d'un auroch y ont été trouvés.
Bière	Glacière de St-Livres	Glacière contenant la plus grande quantité de glace de toutes les cavités du Jura vaudois. Exploitée au 19eme siècle.
Bière	Gouffre du Petit Pré	Parmi les cavités les plus profondes du Jura vaudois (-390m). Première cavité très profonde explorée dans le Jura (1957).
Bière	Emergence karstique d'Aubonne et du Toleure	Plus grand système karstique de Suisse. Le bassin d'alimentation va du décrochement de St-Cergue à celui de Vallorbe.
Bière/Mollens/Baller	Les bons du pied du Mont Tendre	Sources boueuses avec remparts détritiques. Phénomène rare voire unique en Suisse.
Gimel	Grande Baume du du Pré d'Aubonne	Première exploration historique en 1895.
L'Isle	Source et puits de la Venoge	L'une des plus belle sources du Pied du Jura.
Mont-la-Ville	Abri Freymond	Importance archéologique et Paléontologique.
Montricher	Grotte à Chenuz	Première découverte d'un squelette d'ours brun complet dans le canton (1931).
Montricher	Pierre du Petit Chardève	Bloc erratique
Arzier	Gouffre Cathy	L'une des cavités les plus profondes du Jura vaudois (-368m).
Arzier	Grotte du Crocodile	Dent de Crocodilien dans la paroi et découverte de bois d'élan et d'une dent d'ours.
Arzier	Carrière de la Violette à Arzier	Localité-type des Marnes d'Arzier. Site fossilifère (invertébrés marins du crétacé inférieur et dents de crocodiles nains).
Arzier/Le Chenit	Combes anticlinales du Haut-Jura (Marchairuz)	Combes des Begnines, Sèche des Amburnex, Creux du Croue. On y trouve entre autres de magnifiques bassins fermés, lappiaz et dollines.
Gingins/Cheserex/ La Rippe	Dépression synclinale et synclinale perché de la Dôle	Le flanc sud de la Dôle présente un bassin fermé résultant de l'érosion karstique et glacière.
St-George	Glacière de St-George	18eme cavité en terme de volume de glace du Jura vaudois mais la mieux documentée historiquement.
St-George /Longirod/ Le Chenit	Gouffre de St-George et du Narcoleptique	Gouffre le plus profond du Jura vaudois (-519 m). 15 squelettes d'ours retrouvés dans le gouffre du Narcoleptique et découverte d'ossements de bisons.

Tableau 4: Géotopes d'importance nationale *(Source SFFN, 2008)*

Comme nous le montre le graphique suivant, plus de 60% du périmètre du PNRJV est classé dans les inventaires fédéraux du paysage et des biotopes d'importance nationale. Cela révèle précisément la qualité paysagère et biologique de ce territoire, tant à l'échelle cantonale que nationale.

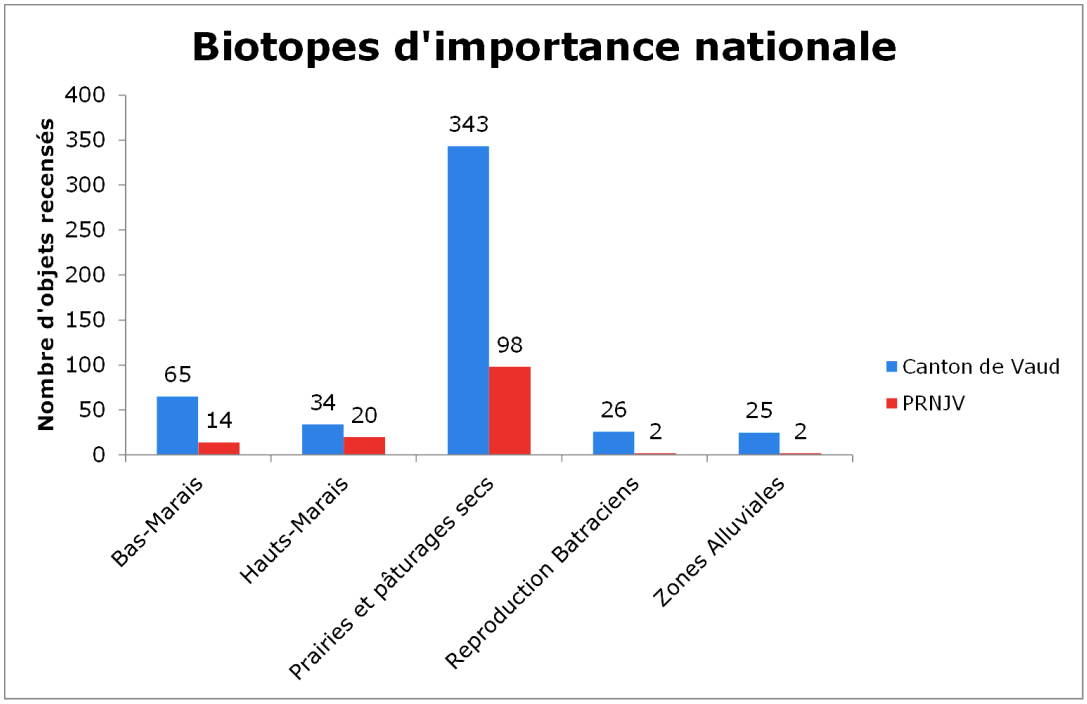

Figure 9: Surface inventoriée du PNRJV (IBM, IBAT, IPPS, IHM, IZA) *(Source OFEV, 2008)*

Ainsi, le Parc représente-t-il à lui seul 58% de l'Inventaire Fédéral des Hauts-Marais (IHM) du Canton, 42% des Sites marécageux d'une beauté particulière (ISM), 28% des prairies et pâturages secs du territoire vaudois (IPPS) et 21% des bas-marais (IBM). A cause d'une dynamique d'infiltration des eaux défavorable, les zones alluviales (IZA) ne représentent que 8% des objets cantonaux et les zones d'importance nationale pour la reproduction des batraciens (IBAT) 7.6%.

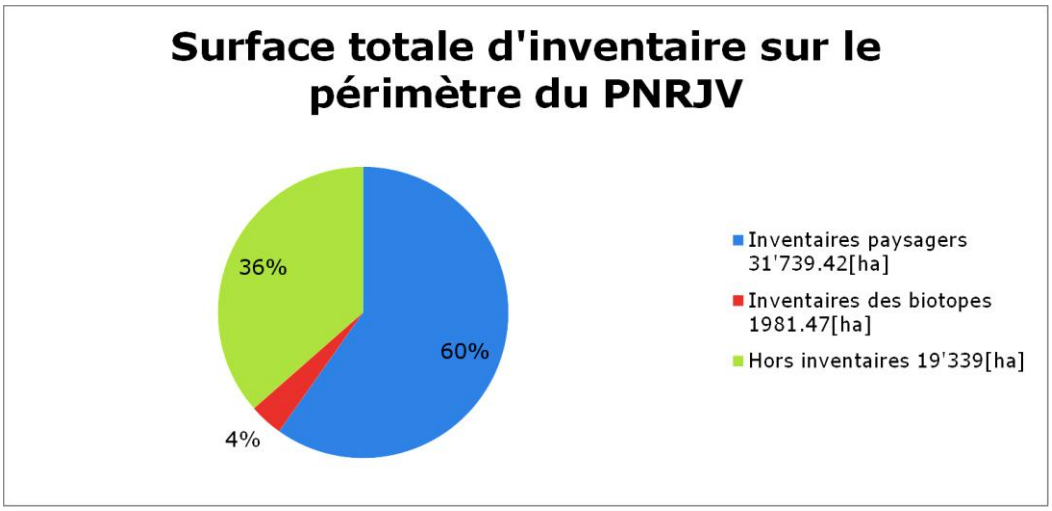

Figure 10: Proportion des inventaires du PNRJV (*Source OFEV, 2010*)

A l'inventaire des districts francs fédéraux (IDF) figure tout le périmètre du Noirmont. Ce territoire protégé constitue un refuge important pour la faune et a pour but selon le libellé de l'Ordonnance fédérale, « la protection et la conservation des mammifères et oiseaux sauvages rares et menacés ainsi que la protection et la conservation de leurs biotopes. Ils ont en outre pour but la conservation de populations saines d'espèces pouvant être chassées, adaptées aux conditions locales ».

Figure 11: Surfaces inscrites à l'Inventaire cantonal des Monuments naturels et sites (IMNS)
(Source SFFN, 2008)

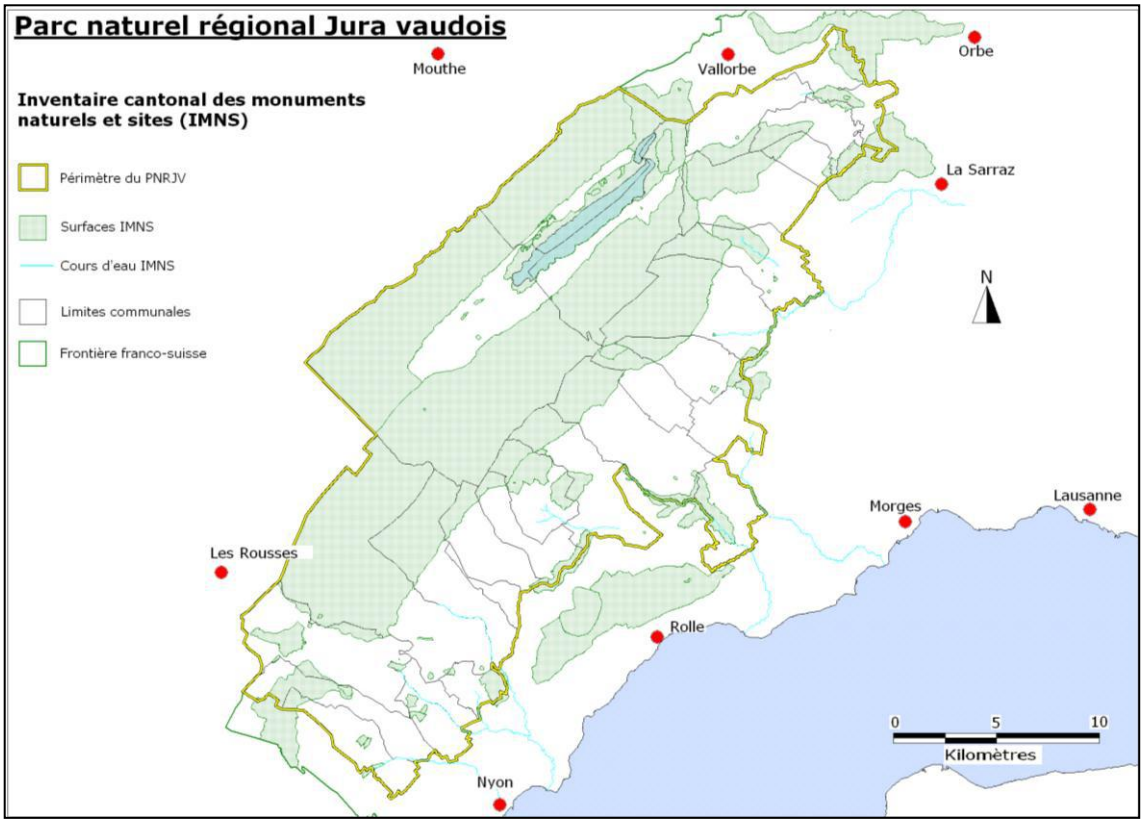

Aux côtés du district franc du Noirmont, le Canton a inscrit neuf surfaces du périmètre concerné au rang de Réserves de faune cantonale, relevant une fois de plus l'importance de nombreux milieux de la Haute Chaîne du Jura et du Pied du Jura, et en particulier certains massifs forestiers, pour la faune indigène.

Enfin, la valeur naturelle et paysagère de la Haute Chaîne du Jura, reconnue depuis longtemps, lui a valu l'inscription de plus de la moitié de ces surfaces à l'inventaire cantonal vaudois des monuments naturels et des sites (IMNS).

Ces surfaces ont pour objectif "d'assurer la sauvegarde de la nature, en ménageant l'espace vital nécessaire à la flore et à la faune et en maintenant les milieux naturels caractéristiques", ainsi que de "ménager l'aspect caractéristique du paysage et des localités, les sites évocateurs du passé et les beautés naturelles".

L'inventaire fédéral des paysages et monuments naturels (IFP) représente une grande partie du territoire du Parc comme en atteste la figure suivante.

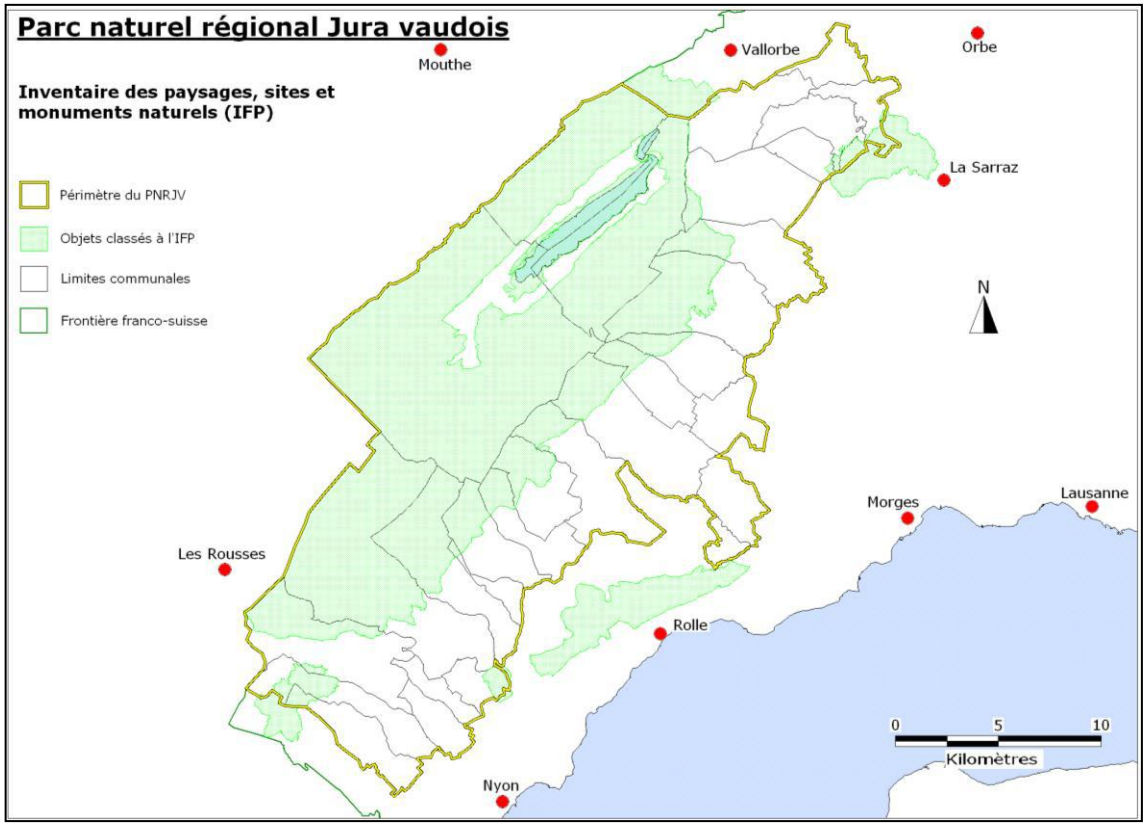

Figure 12: Surfaces inscrites à l'Inventaire fédéral des paysages (IFP) ***(Source SFFN, 2008)***

Pour terminer, le territoire du PNRJV recèle une soixantaine de réserves naturelles aux statuts fonciers divers. Pour l'essentiel gérées par Pro Natura Vaud, certaines d'entre elles sont toutefois des réserves communales ou des réserves dont la gestion est confiée à la Conservation de la Nature du Canton de Vaud suite à un arrêté de classement.

Ces réserves naturelles, parmi lesquelles nous retrouvons le lac Brenet (réserve cantonale), les Chambres de la Sèche de Gimel, la tourbière de Praz-Rodet, le Mont-Sala, le Creux du Croue, celles de Montricher, mais aussi les forêts de chênes autour de Romainmôtier, les Gorges de Moinsel, l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne et le fameux Bois de Chênes totalisent une surface de 1'350 hectares et abritent les milieux les plus exceptionnels dans une multitude de domaines. Quant aux plus petites d'entre elles, elles revêtent une importance souvent non négligeable en tant qu'îlots biologiques et relais au sein de réseaux encore parfois lacunaires.

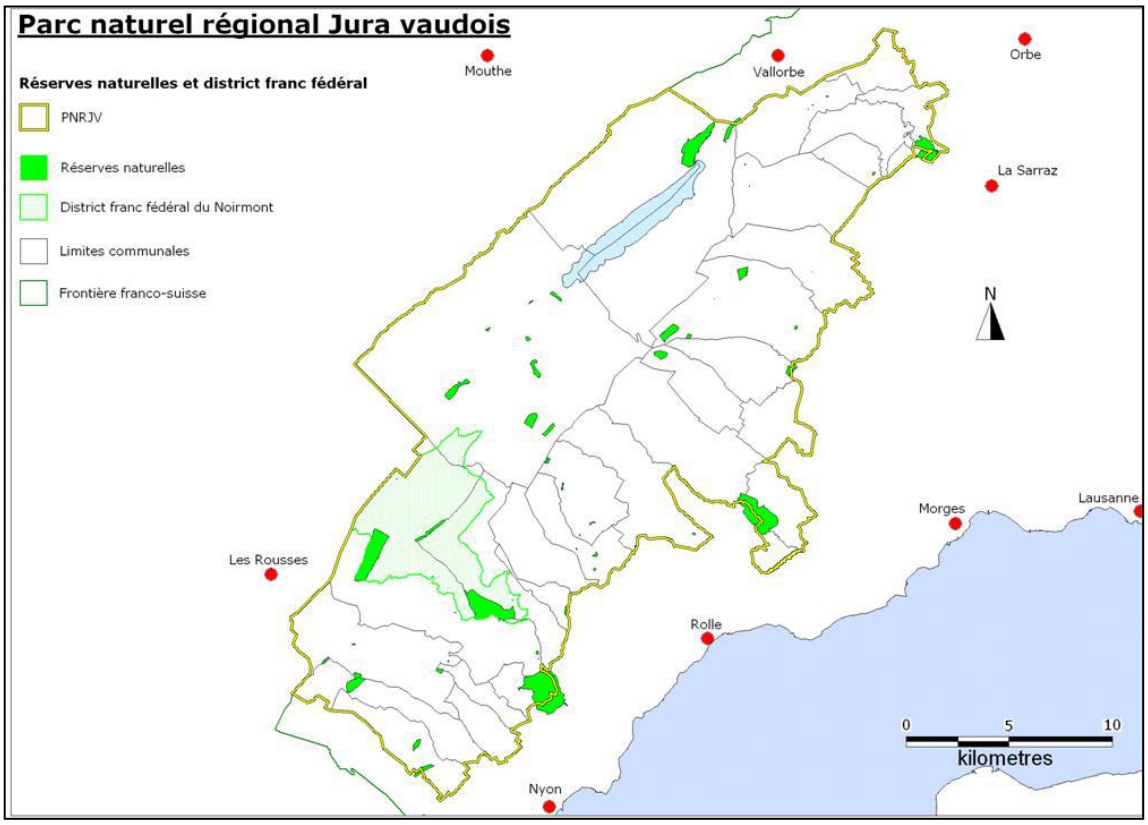

Figure 13: District franc et réserves naturelles *(Source SFFN, 2008)*

B.1.3 Patrimoine bâti et culturel

Le patrimoine architectural et culturel du PNRJV c'est :

- *38 objets inscrits à l'inventaire des biens culturels d'importance nationale ou régionale (IPBC)*
- *50% des communes du PNRJV possèdent au moins un objet inscrit à l'IPBC*
- *3 prieurés intégrés au réseau international des sites clunisiens, une abbaye cistercienne de renom, fleuron de l'art roman (Bonmont) et une abbatiale exceptionnelle à Romainmôtier.*
- *Plus de 35 chalets d'alpages typiques*

Si le patrimoine naturel a la part belle sur le périmètre du PNRJV, l'héritage architectural du bâti traditionnel et historique n'est pas en reste. L'inventaire fédéral des sites construits (ISOS) recense pas moins de 14 communes avec des sites classés sur le périmètre, révélant une fois encore la qualité du patrimoine bâti du PNRJV.

B.1.3.1 Patrimoine bâti

B.1.3.1.1 Patrimoine archéologiques

Le périmètre comporte une grande diversité d'ensembles bâtis et certaines des plus anciennes traces d'activités humaines du Canton de Vaud ont été découvertes dans la région du Mollendruz, au lieu-dit l'Abri Freymond. Cet abri sous roche présente une succession d'occupations tout à fait exemplaires et exceptionnelles au niveau suisse, depuis la fin du Paléolithique jusqu'au Néolithique. Ces traces remontent aux chasseurs de rennes d'il y a 12'000 ans, suivies de celles des populations de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique, avant l'installation des premiers agriculteurs-éleveurs entre 5'000 et 4'000 av. J.-C. qui sont aux origines de nos lacustres.

L'origine des implantations humaines actuelles de part et d'autre de la Haute Chaîne du Jura remonte au Moyen Age avec l'avènement de l'occupation monastique dans des lieux comme L'Abbaye, Romainmôtier et l'Abbaye de Bonmont, qui vit l'implantation de l'une des premières abbayes cisterciennes au XI^{e} siècle.

B.1.3.1.2 Patrimoine historique

a) Sites historiques

Habitants de la première heure, les moines de diverses communautés ont laissé différentes traces, dont principalement des églises, qu'ils ont érigées en divers points de la région. Les principaux en sont la Chartreuse d'Oujon, l'Abbaye de Bonmont, l'église Notre-Dame de Bassins, le prieuré de Mollens et bien sûr le prieuré de Romainmôtier avec son abbatiale de renommée internationale.

La Chartreuse d'Oujon, dont les ruines sont encore visibles sur la commune d'Arzier-le-Muids, est la plus ancienne fondation de l'ordre clunisien sur le territoire de la Suisse actuelle (1146).

Les fouilles archéologiques et les prospections effectuées sur le site, entreprises entre 1973 et 1995, ont révélé son ampleur et l'intérêt exceptionnel d'un établissement monastique complet, figé dans son état médiéval. Un sentier thématique a par ailleurs été réalisé par la Commune d'Arzier-le-Muids autour de cette Chartreuse.

L'Abbaye de Bonmont sise sur la commune de Chéserex est également un monument fort remarquable. Fondé en 1098 par Robert de Molesne, ce couvent est l'une des premières créations de l'ordre cistercien et connaît un essor remarquable, notamment sous l'impulsion de Bernard de Clairvaux (1091-1153). La communauté de Bonmont se rattache à Clairvaux en 1131. En 1536, le régime bernois sécularise l'Abbaye dont la plupart des bâtiments sont démolis.

L'église est transformée en grenier, en divers dépôts, et en boulangerie. Dès 1802, le domaine de Bonmont est privatisé. L'Abbaye est classée monument historique en 1942. Cédée gratuitement à l'Etat de Vaud par le S.I. du Château de Bonmont, elle bénéficie enfin d'un programme de restauration à partir de 1982.

L'Église de Bonmont est un chef-d'œuvre de l'art roman finissant; l'ordre cistercien y définit des règles de construction très strictes, imposant des formes géométriquement simples et une ornementation dépouillée de tout artifice. L'Église restaurée est inaugurée le 23 juin 1995; depuis lors, elle est confiée à la Fondation de l'Abbaye de Bonmont et de nombreux concerts y sont organisés.

L'église Notre-Dame de Bassins, membre du réseau des sites clunisiens, est probablement devenue clunisienne au 11^{e} siècle, à la suite d'une donation faite à Cluny par Humbert 1er, seigneur de Cossonay et de Prangins. Le pape Lucius III confirme en 1183 cette possession clunisienne, placée sous la dépendance du monastère de Payerne. De l'ensemble du prieuré rural de Bassins n'a survécu aujourd'hui que l'église Notre-Dame, dont la partie la plus ancienne est le chœur.

Le prieuré Saint-Jacques de Mollens, également membre du Réseau des sites clunisiens, intègre l'Église clunisienne au cours du 12^{e} siècle. Le grand monastère de Romainmôtier possède en effet en 1139 les deux dépendances de Ballens et de Torclens, possessions confirmées par l'évêque de Lausanne en 1148. Mollens est alors un petit centre monastique dont l'activité consiste à recueillir les revenus de ses biens fonciers.

A Romainmôtier enfin, c'est là que nous retrouvons l'édifice le plus remarquable avec le prieuré St-Pierre – St-Paul, remis en 928 par Adélaïde, sœur du roi Rodolphe 1er de Bourgogne à Odon, dans ce qui était alors un monastère fondé au 5^{e} siècle par St-Romain et St-Lupicin. L'abbé de Cluny et ses successeurs jusqu'à Hugues de Semur le dirigent alors personnellement avant de le confier à un prieur conventuel. En janvier 1537, les moines doivent quitter Romainmôtier, gagné par la Réforme protestante.

Au cœur du village auquel le monastère a donné naissance, l'église, quelques tours de l'ancienne enceinte et la maison du prieur rappellent magnifiquement les six siècles de la période clunisienne. L'église fut édifiée entre 1000 et 1030. Son architecture sobre et son décor d'arcatures lombardes la relient au premier art roman bourguignon. C'est l'un des plus anciens édifices de Suisse, construit à partir du 11e siècle sur les fondations de deux sanctuaires des 5e et 7e siècles. C'est aujourd'hui le lieu de nombreux concerts et d'une activité culturelle tout à fait étonnante, dans un cadre somptueux qu'offre le Vallon du Nozon.

La liste de ces différents objets est présentée à la page suivante :

Communes	Valeur	Objet
L'Abbaye	B	Village avec clocher et arc du cloître de l'ancien couvent
	B	Le Pont, villa Hauteroche (1913)
	B	Les Bioux, temple
Le Chenit	B	Hameaux du Solliat et de Derrière la Côte
	B	Ferme du Planoz
	B	Chalets d'alpage de la Combe des Amburnex
Romainmôtier-Envy	A	Périmètre de l'ancienne abbaye
	B	Vieux bourg
	B	Tour de l'horloge
	B	Tour St-Georges
	B	Grange de la Dîme
	B	Maison du Lieutenant Baillival
	B	Maison du Glayre de Lerber
	B	Maison de la Porterie
	B	Maison dite des Moines (fouilles)
	B	Croy, anciens fours à fer des Bellaires
Vaulion	A	Village
Aubonne	A	Vieille ville
	A	Château
	B	Temple
	B	Hôtel de Ville (La Grenette)
	B	Maison d'Aspre avec orangerie
	B	Maison (16e s.), rue Tavernier 225
	B	Manoir de Bougy-St-Martin
	B	Esplanade avec ancien casino
Bière	B	Caserne
	B	Place du village avec école (1845)
L'Isle	A	Château avec parc, ponts, bassin, portail
	B	Ensemble de la ville
Mollens	B	Château
Montricher	B	Temple
Arzier-le-Muids	B	Ruines de la chartreuse d'Oujon
Bassins	B	Temple (15e s.)
Chéserex	A	Ancienne abbaye de Bonmont, avec ancienne église et château
Genolier	B	Temple et cure
Gingins	B	Château (1444), temple et cure
	B	Anciens moulins du Chiblin et collection de machines agricoles
Saint-George	B	Scierie-moulin

Tableau 5: Objets inscrits à l'Inventaire fédéral des objets culturels d'importance nationale et régionale (IPBC)

*Légende : **A** Objets d'importance nationale ; **B** Objets d'importance régionale*

b) Voies historiques

De tout temps, le territoire a été utilisé comme voie de passage pour le transport des marchandises et des gens. Romains, Francs, Bourguignons et Bernois ont tour à tour fait du Pays vaudois une région stratégique. Les couvents de Bonmont, de Romainmôtier, d'Oujon et l'Abbaye du Lac de Joux, grands propriétaires terriens, engendrent dès le 12e siècle nombre d'échanges.

La Vallée de Joux, située entre les monastères de Saint-Claude et de Romainmôtier, fut très tôt un lieu de passage important. Les connections se faisaient alors principalement par la passe de Châtel vers Montricher que contrôlaient alors les Grandson, et par Pétra-Félix (Mollendruz) vers Orbe par Vaulion – Romainmôtier et vers l'Isle. Le passage de la Givrine offre au 15e siècle une concurrence au franchissement habituel du Jura par le vallon de l'Orbe, reliant directement les territoires de Champagne et de Franche-Comté à Genève, en passant par St-Cergue et Nyon. Cette nouvelle "route de Bourgogne" contribuera au 18e siècle à l'essor des communes du Pied du Jura et permettra à la Vallée de Joux d'écouler d'importants volumes de bois vers Genève et de développer ses activités horlogères et lapidaires. La nécessité croissante de voies de communication rapides conduit à l'ouverture entre 1760 et 1770 de la route du Marchairuz entre le Brassus et Saint-George, reliant ainsi la Vallée à Aubonne, à Morges et surtout à Nyon et à Genève. Les horlogers y livraient leurs marchandises, tandis que les bûcherons utilisaient ce passage pour livrer leur bois aux cités ainsi qu'aux ports de Nyon ou de Rolle pour la construction navale.

L'axe de circulation longeant le Pied du Jura est connu sous le nom du Chemin Magnin (le grand chemin) courant de St-Cergue à Romainmôtier et rejoint par des liaisons Gex (F) et Orbe. Encore visible par endroits et régulièrement empruntée par les itinéraires pédestres balisés, cette voie historique répertoriée par Via Storia (VD 1326) mériterait d'être réhabilitée en conjuguant tourisme pédestre et riche patrimoine historique et culturel.

La carte de la page suivante donne un aperçu du maillage territorial de ces routes et chemins.

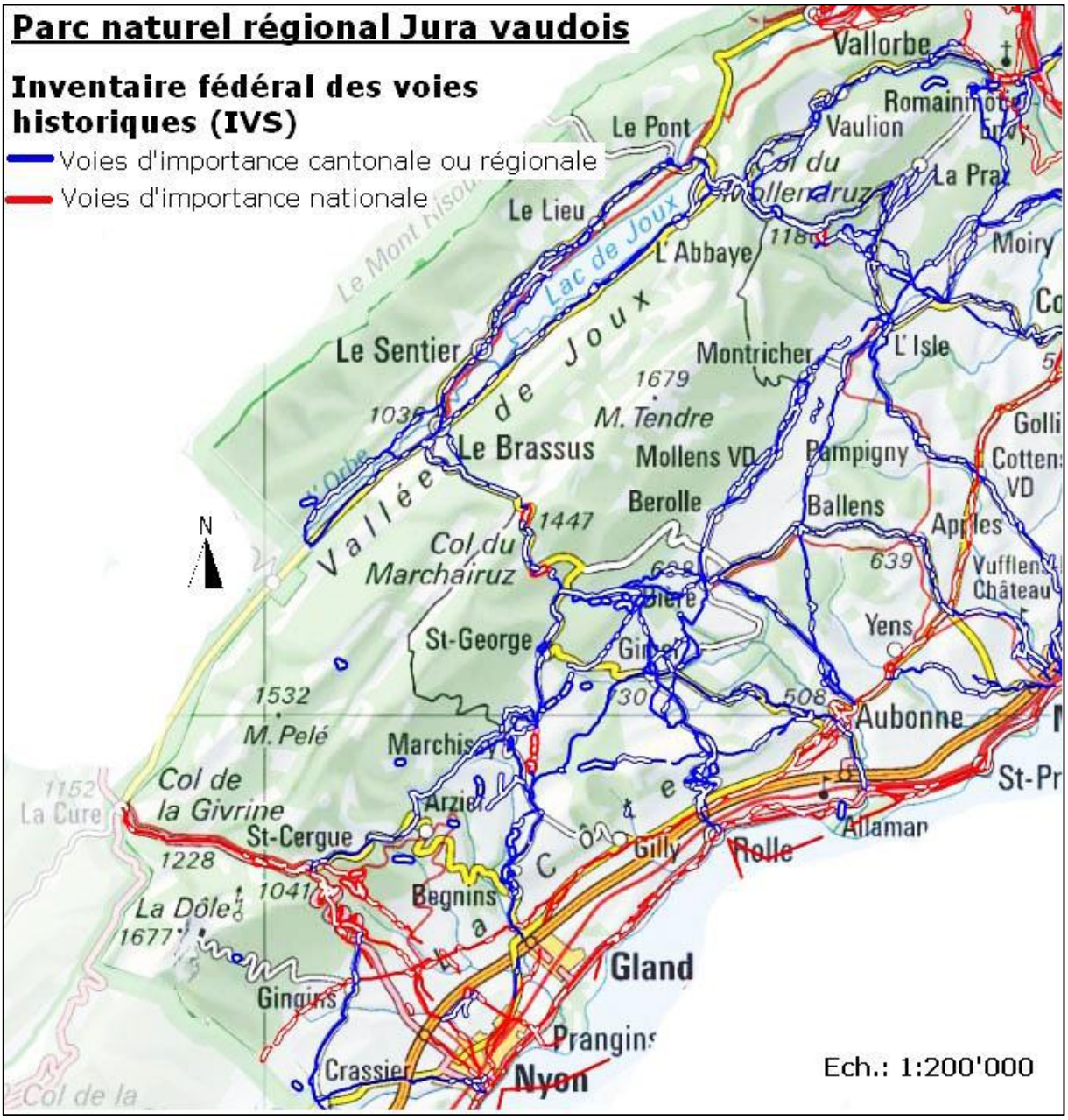

Figure 14: Voies inscrites à l'inventaire fédéral des voies historiques (IVS)

Ces voies historiques traduisent une longue tradition dans la relation entre les montagnes du Jura vaudois et l'Arc lémanique, sous la forme de traits d'union entre la plaine et la montagne. Autrefois matérialisée par une grande croix formée par le Chemin Magnin et par la route Nyon – Le Brassus, c'est aujourd'hui un projet comme celui du Parc naturel régional qui peut venir l'incarner dans un périmètre en cohérence avec son passé.

c) De l'artisanat à l'industrie

L'activité industrielle trouve dans la région du PNRJV ses origines dans un patrimoine historique particulièrement riche. Ainsi, dans l'Antiquité et au Moyen-Âge, les forgerons recueillaient les minerais de fer accumulés dans les fissures du calcaire ou les lits des ruisseaux. Ils alimentaient leurs fourneaux en tirant le charbon de bois des forêts du Pied du Jura, cela du 4e siècle avant J.-C. jusqu'au 6e siècle de notre ère. Les archives cantonales recèlent quelques parchemins attestant de la survivance de cette industrie du fer au 12e siècle, devenant plus importante dès le 15e siècle. Parmi les premiers hauts fourneaux de Suisse romande se trouvent ceux de Genolier et de la Vallée de Joux (Le Brassus), où les aciéries livrent alors leurs produits à de nombreux artisans, comme en attestent les montagnards de la Vallée devenus couteliers, armuriers, maréchaux ou cloutiers dans le courant du 16e siècle. S'il ne subsiste aujourd'hui encore que quelques traces de cette industrie du fer, elle est cependant à l'origine de l'exceptionnel patrimoine industriel et horloger qui s'est développé dans les communes de la Vallée de Joux.

Des travaux de la forge servant à fabriquer des couteaux et divers outils tels que haches, serpes ou charrues, l'activité industrielle s'oriente vers la petite mécanique au début du 19e siècle, avec la production des premiers aciers spéciaux pour des rasoirs, des composants de boîtes à musique et des outils pour les horlogers. C'est à ce moment qu'apparaissent les premiers pignons dentés et l'outillage, qui vont se perfectionner avec les premiers tours, fraiseuses et burins qui leur vaudront un développement sans relâche.

Diversifiant un savoir-faire horloger plus que centenaire, certains entrepreneurs ont orienté leur production dans des domaines nouveaux (par ex. le secteur médical), les firmes importantes hors du domaine horloger étant Piguet Frères, Meylan Frères, Valtronic Technologies et Eaton.

Riche de son sol calcaire, le Jura vaudois a été dès le Moyen-Age un grand producteur de chaux. Que ce soit pour la maçonnerie ou la gypserie, le chaulage régulier des étables ou comme amendement viticole, l'exploitation de la chaux a laissé de nombreux vestiges derrière elle.

A St-George par exemple, la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine artisanal du village a décidé de rénover et de remettre en fonction l'un des trois fours qui y furent en activité entre 1857 et 1942. Ainsi, l'ensemble du processus de fabrication a pu être mis en œuvre en 1991 et en 2003, à l'occasion respectivement des 700 ans de la Confédération et du Bicentenaire du Canton de Vaud, réalisant par là même un important travail documentaire avec l'édition d'une brochure et la mise sur pied d'un petit musée du chaufournier qui ne mériteraient que d'être valorisés.

Riches en bois, en eau et en sable, les forêts du Jura offraient aux verriers et aux charbonniers des conditions idéales. On dénombrait ainsi quelques trente verreries sur le périmètre du PNRJV, entre St-Cergue et Vallorbe. C'est à St-George que l'on relève la plus grande concentration d'installations du canton. Les archives attestent de leur activité à partir du 17e siècle.

Les fours en voûte étaient alimentés par d'importantes quantités de bois qui poussaient les verriers à exploiter massivement les secteurs boisés pour lesquels ils obtenaient des autorisations de coupe.

Le Jura vaudois fut également le berceau des charbonniers, qui mirent à profit les vastes surfaces boisées pour les transformer en or noir de l'époque. Léger et meilleur combustible que le bois lui-même, le charbon de bois était obtenu par combustion anoxique de feuillus rassemblés sous la forme de dômes couverts de branches de sapin et de terre. Les charbonniers opéraient dans la plupart des massifs forestiers de la région, et leur patrimoine est aujourd'hui gardé vivant par plusieurs présentations au public.

L'énergie hydraulique, connue dès l'époque romaine, entraînait des installations dans nombre de villages de l'actuel PNRJV, que ce soit pour des moulins à grains, des scieries, des battoirs ou des forges. Toujours à St-George, les premières traces attestant d'un moulin remontent à 1548, là où cent ans plus tard un second moulin sera construit, au service des nombreuses générations de scieurs et de meuniers qui s'y sont succédées.

Le grain est moulu pour la population et le bétail jusqu'en 1901, les blés sont battus jusqu'à l'aube de la Seconde guerre mondiale, et les activités de sciage, ayant bénéficié de nombreuses améliorations techniques au fil des ans prennent fin vers 1960, la scierie a été remise en fonction en juin 1983 par une belle équipe de passionnés, ceci après 23 années d'interruption.

Cette scierie constitue l'un des rares témoignages de cette époque préindustrielle, monument historique sous la houlette du sculpteur et ancien syndic Paul Monney et de la Société de sauvegarde du patrimoine artisanal de St-George.

B.1.3.1.3 Les chalets d'alpages et les murs

L'inventaire exhaustif des chalets d'alpage a été mené par Daniel Glauser en 1989 (Glauser 1989). En termes fonctionnels, ils sont associés aux ouvrages d'approvisionnement en eau des pâturages et aux murs en pierres sèches.

L'ensemble de ce patrimoine reste bien vivant aujourd'hui, par les amodiataires qui poursuivent leur activité d'estivage en dépit des évolutions conjoncturelles parfois défavorables.

Plus que strictement architecturale, ce sont les aspects paysagers et fonctionnels des alpages qui sont ici prendre en considération.

Photo 6: Chalet d'alpage typique des crêtes jurassiennes
(Chalet de la Barillette)

Aux 17^{e} et 18^{e} siècles, on a remplacé les clôtures faites de bois par des murets de pierres, afin de parer au déboisement et afin d'épierrer les sols.

Fruits d'un travail méticuleux qui consiste à assembler des pierres pratiquement à l'état brut de manière à ce que l'ensemble forme un mur solide, leur fonction principale est la délimitation des pâturages.

A leur valeur historique s'ajoute une fonction écologique de refuge pour nombre d'espèces animales et végétales. Leur maillage élabore ainsi un réseau écologique de premier ordre.

Le PNRJV compte plus de 250 kilomètres de murs en pierres sèches *(estimation du PNRJV)* : leur préservation dépend essentiellement des propriétaires, soutenus depuis plus d'une décennie par le Fonds suisse pour le Paysage et par l'Etat de Vaud. La rénovation et l'entretien de ces objets étant essentielle, près de 12.5 km de murs ont fait l'objet de réfections depuis 1989. Le PNRJV en a par ailleurs réalisé un inventaire détaillé pour la commune d'Arzier-le-Muids (Kuppenheim, 2006), suivi de l'édition d'un cahier sur l'entretien et de la réfection des murs (PJV 2007).

Photo 7: Murs de pierres sèches dans les alpages *(Combe des Amburnex)*

B.1.3.1.4 Bâti villageois et auberges

Du village qui apparaît au détour de la route, le promeneur voit d'abord les toits aux couleurs harmonieusement mélangées. En général, les toits sont en forme de croupe. Les façades exposées à la pluie étaient couvertes de tavillons. On trouve encore quelques fermes ainsi protégées à Bière et à Arzier-le-Muids, par exemple. Les encadrements de portes en pierre du Jura, en forme de cintres, portent généralement la date de construction et les initiales du propriétaire sur la clé de voûte.

A l'origine, particulièrement dans le secteur du Pied du Jura, les fermes étaient toutes construites à l'intérieur du village dont elles constituaient l'essentiel du bâti.

Bien que de nombreuses fermes soient répertoriées à l'inventaire cantonal des monuments historiques (sur lesquelles on peut découvrir les gravures sur les clés de voûtes, les portes sculptées, les murs pignons, les œils-de-bœuf, les façades couvertes de tavillons), c'est bien le bâti dans son ensemble qui crée le visage des villages en dégageant une impression de force tranquille et de sérénité.

Anciens relais de diligence, les auberges ont vu leur utilisation changer au gré des époques, mais conservent leur caractère issu des anciens relais de poste qu'elles constituaient alors, avec leurs écuries subsistant encore et qui accueillaient les chevaux. Nombre d'entre elles sont restées propriété communale, ce qui permet de maintenir une vie sociale dans certains villages peu peuplés.

On y accède généralement par le café où se retrouvent les habitués et où les touristes de passage découvrent un peu de l'ambiance locale; une salle à manger occupe l'autre partie du bâtiment.

Les châteaux constellent le Pied du Jura, les plus connus se trouvant dans les communes d'Aubonne, de L'Isle, de Mollens et de Montricher.

A Aubonne, sur une haute colline facile à défendre de tous les côtés se sont installés tout au long des siècles, d'abord un Châtelard en bois avec ses fossés, un château roman inconfortable dont il reste la base du donjon carré, des bâtiments de plus en plus considérables défendus par une barbacane (poste avancé); la fameuse tour ronde, souvenir des voyages en Orient de Tavernier, et enfin une cour intérieure bordée d'arcades, créée par un certain Duquesne fils d'amiral.

A l'Isle, le château actuel a été bâti sur les fondations de l'ancienne demeure propriété de Charles de Chandieu, un colonel propriétaire du régiment bernois au service de la France. C'est l'architecte du roi Louis XIV qui en dessine les plans en 1694. Les travaux de construction seront exécutés avec l'aide d'artisans neuchâtelois et terminés deux ans plus tard. Suivent les aménagements extérieurs, avec la création d'un jardin à la française formé d'une terrasse, de parterres agrémentés de bassins et de deux allées d'arbres. Au bas de la propriété, on utilise les eaux de la Venoge pour établir un vaste plan d'eau avec un jet d'eau placé dans l'axe de la demeure. L'édifice est classé monument historique en 1941. Les restaurations récentes (1951-54, 1964-67 et 1987) lui donnent son aspect actuel.

A Mollens, la demeure construite au 18^{e} siècle est la perle d'un modeste domaine agricole où vit depuis un siècle une famille d'agriculteurs. Partant du beau portail de fer forgé qui marquait jadis l'entrée du château, la perspective d'une grande allée domaniale est certes rompue par la traversée perpendiculaire de la route d'accès au village mais trouve son prolongement dans un bel îlot de tilleuls ainsi qu'un paisible verger. Le château est encore exploité aujourd'hui comme domaine agricole.

Enfin, à Montricher, le château fut érigé avant l'an 1049 par Rodolphe, un fils d'Adalbert II de Grandson, sur un monticule dominant la plaine. Fait unique dans le canton à l'époque, le bourg qui l'entourait n'était pas assujetti au seigneur, mais dépendait directement de l'empereur. Aujourd'hui, il ne subsiste du château que des ruines entourées d'un bosquet boisé ; celui-ci, alors abandonné de longue date avait vu ses pierres utilisées pour permettre la reconstruction du bourg victime d'un incendie en 1828.

Chaque village ou presque compte son église, souvent répertoriée comme monument historique ; elle forme souvent le cœur ancien des villages. Contrairement à d'autres régions du Canton, les communautés se sont en général resserrées autour de ces bâtiments symboliques. Nous retrouverons plus en détail certains sites remarquables en lien avec les sites clunisiens et ceux liés à d'autres ordres monastiques.

Lieux privilégiés de rencontre, les fontaines fournissaient l'eau à toute la population. Elles servaient de lavoir ou d'abreuvoir pour le bétail et permettaient à chacun de s'approvisionner. C'est pourquoi nous trouvons dans toutes les communes de nombreuses fontaines, couvertes ou non, toujours entretenues. Entre 1794 et 1864, la plupart des villages ont remplacé les «anciens auges» en bois par des bassins en «pierre de roc», taillée dans le calcaire des carrières du Jura.

B.1.3.2 Patrimoine culturel

B.1.3.2.1 Manifestations artisanales, culturelles et sportives

Le PNRJV, fort de sa richesse culturelle, compte une multitude de journées thématiques et manifestations qui attirent chaque année de nombreux visiteurs. La liste suivante en dresse un tableau synthétique qui, sans être exhaustif, rend bien compte de la diversité culturelle du périmètre.

a) Fêtes traditionnelles et terroir

St-Cergue

- Eté : la « Fête de la Mi-été »
- Fin septembre : la « Désalpe »

Vallée de Joux

- Fin septembre : la « Fête du Vacherin Mont d'Or »

Romainmôtier-Envy

- Mi-octobre: la « Foire d'automne et la bourse aux sonnailles » (défilés de troupeaux, expositions de toupins et vente de produits du terroir)

b) Fêtes forestières

St-George

- Bisannuel : Boi'z en Fête (Journée forestière, concours de bucheronnage et animations)

c) Fêtes artistiques, historiques et musicales

Romainmôtier-Envy

- Toute l'année : concerts de musique chorale et sacrée à l'abbatiale
- Été : le « Festival d'orgue » à l'abbatiale
- Septembre : les « 24 heures de lecture » (textes littéraires lus sur 24 heures dans des salles historiques) et la « Foire du Livre »

La Vallée de Joux

- Automne : la « Foire aux livres »
- Bisannuel : les « Spectacles de la Compagnie du Clédar »

d) Fêtes artisanales

St-Cergue

- Décembre : le « Marché de Noël »

Vallée de Joux

- Novembre : le « Marché des artisans »

Romainmôtier-Envy

- Juin : la « Fête de la Rose et des plantes parfumées »
- Bisannuel, fin août : le « Marché artisanal »dans le bourg médiéval

Ajoutons à cette liste la prochaine ouverture de la Maison de l'Ecriture à Montricher d'ici à fin 2011, projet porteur de la Fondation Jan Michalski.

e) Fêtes sportives et activités de détente

Côté sportif, le Jura accueille en hiver de nombreux visiteurs pratiquant le ski de fond, le ski de piste (Espace Dôle soit 1 télésiège et 8 téléskis, St-George, 11 téléskis à la Vallée de Joux-Vaulion) ou la raquette à neige.

Deux centres très prisés pour leurs activités sportives, St-Cergue et la Vallée de Joux offrent un large choix de manifestations :

St-Cergue

- Janvier : la «Course de chiens de traîneaux»
- Janvier : la "Course populaire de ski-joring" (skis de fond tirés par des chiens)
- Février : la « Journée de découverte de la raquette à neige »
- Mars : les «Courses populaires de la Dôle»
- Mars : le « Concours de télémark »
- Mars : le « Slalom géant «
- Juillet : la « Course de vélo de montagne »
- Octobre : la « Course internationale de courses d'orientation »

Vallée de Joux

- Décembre : les « 6 heures de natation »
- Février : le « Swiss Nordic Day (journée consacrée au ski de fond) »
- Mars : les « Journées nationales de la raquette à neige »
- Mars : le « Trophée du Marchairuz (course de ski de fond)»
- Juillet : le « Slow Up (23 km autour du lac de Joux, 30'000 participants) »
- Août : les « Hockeyades (tournoi réunissant des équipes prestigieuses)»
- Septembre : le « Triathlon international de la Vallée de Joux »
- Septembre : la « Bison (course de vélo franco-suisse) »

Si la description précédente ne se veut pas exhaustive, elle permet de dresser simplement le portrait du large éventail d'activités et manifestations du territoire du PNRJV.

B.1.4 Economie et société

La situation socio-économique du PNRJV c'est :

- *Une horlogerie et une industrie microtechnique représentant 10% des exportations cantonales*
- *Un savoir-faire reconnu dans le bois de lutherie*
- *268 alpages et 20 fromageries d'alpage*
- *Plus de 75% de forêts certifiées*
- *33 établissements hôteliers, 523km de sentiers pédestres et 240.5km de pistes de ski de fond*
- *Plus de 13'000 postes de travail : 9% dans le secteur primaire, 47% dans le secteur secondaire et 44% dans le tertiaire*
- *Des régions économiquement très dynamiques (dont l'une possède l'une des plus fortes croissances de Suisse)*

Caractérisé d'abord part une forte économie pastorale, le PNRJV jouit d'un bon potentiel de labélisation de produits régionaux. Les alpages en activités dénotent d'un grand attachement à la terre et à son respect.

La sylviculture, tournée vers le développement durable et la labélisation de ses bois laisse présager d'un renforcement des collaborations avec les scieries locales et régionales. Elle peut compter aussi sur des artisans de haut vol et une entreprise de lutherie à la pointe de la technique et de la promotion du territoire du Risoud, d'où elle tire son bois de résonnance.

B.1.4.1 Généralités

D'un point de vue socio-économique le périmètre du PNRJV se caractérise en 2008 par 8.3% des emplois dans le secteur primaire et 47.4% dans le secteur secondaire. Le secteur tertiaire lui récolte 44% des emplois.

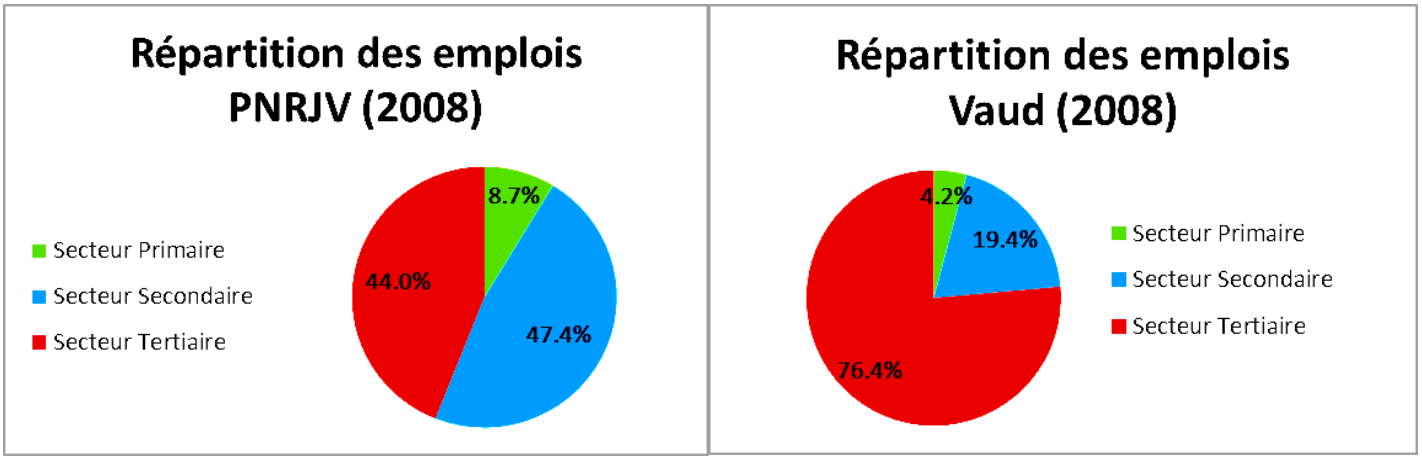

Figure 15 : Répartition des emplois sur le périmètre et comparaison avec le canton *(Source SCRIS, 2008)*

En 2008, le PNRJV compte ainsi plus de 13'000 postes de travail, avec de fortes variations communales. La répartition des emplois dans les communes révèlent une grande disparité. La Vallée de Joux possède un secteur secondaire très important (plus de 70%), avec plus de 5'000 emplois en 2008, confirmant la vocation industrielle de la région (microtechnique, horlogerie). Les communes de l'ancien district d'Orbe et aujourd'hui rattachées au district Jura-Nord vaudois se caractérisent par un secteur primaire relativement important, exception faite de Romainmôtier, dont la fonction touristique est bien marquée.

Dans les communes du district de Nyon, la station touristique de St-Cergue se différencie des autres par un secteur tertiaire très important (79%), de même que Genolier (84%) et Arzier (79%). Les communes de l'ancien district de Cossonay et aujourd'hui partie intégrante du district de Morges montrent un profil relativement équilibré et diversifié, avec néanmoins un secteur primaire assez important.

Les communes de l'ancien district d'Aubonne sont aujourd'hui partagées entre ceux de Nyon et de Morges et ont sensiblement les mêmes caractéristiques que celles ci-dessus, avec des secteurs primaire et tertiaire bien plus importants que le secondaire. Pour le secteur primaire, notons les 62% de Mollens, les 42% de Berolle et les 58% de Longirod. Pour le secteur tertiaire, Bière est à 74% (présence de la place d'armes), Gimel à 67% et Saint-George à 65%.

L'évolution des emplois montre une image contrastée entre les activités du secteur primaire et celles des autres secteurs.

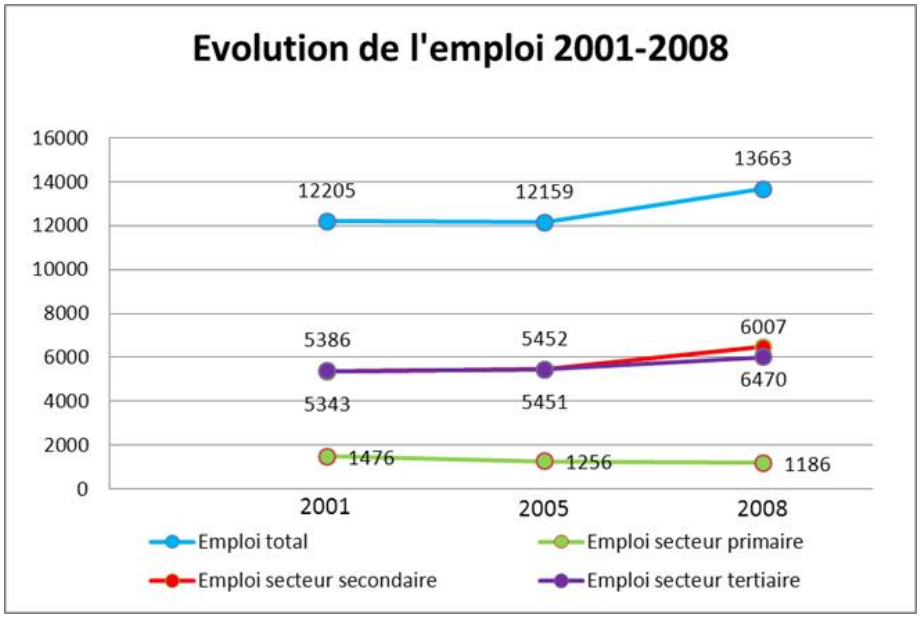

Figure 16: Évolution de l'emploi sur le périmètre entre 2001 et 2008 ***(Source SCRIS, 2008)***

B.1.4.2 L'agriculture

L'agriculture, qui ne stagne pas plus qu'elle ne régresse sur les communes du périmètre (sinon en termes d'effectifs productifs), évolue. Fondement important de l'activité humaine du périmètre, elle participe de manière déterminante à la vie sociale et culturelle, ceci notamment à travers les activités d'estivage (pâturages boisés) et des produits du terroir reconnus (fromages principalement). De plus, l'agriculture contribue, pour une large part à l'entretien du territoire et des paysages, essentiels à la qualité de vie et au développement touristique et socio-économique. Agriculture et tourisme, par le biais de la double activité, permettent également de maintenir dans une certaine mesure de petites structures agricoles de montagne.

La figure de la page suivante présente les différentes zones agricoles du PNRJV.

Contrairement à la région d'estivage, les régions de plaine et de montagne sont subdivisées en plusieurs zones.

Comme le montre la carte à la page suivante, la région d'estivage et les zones de montagne I et II forment la plus grande partie du territoire concerné. Les zones de grandes cultures et de collines complètent la diversité des milieux du Pied du Jura.

A l'exception de La Vallée de Joux située exclusivement en région d'estivage et en région de montagne, les autres régions sont composées de communes dont le territoire s'étend du Pied du Jura jusqu'aux secteurs d'estivage et englobe de ce fait presque toutes les zones.

Cette situation souligne non seulement la variété de paysages que l'on peut rencontrer, mais également la nécessité, pour la plupart des communes, de prendre en compte cette diversité dans la gestion de leur territoire.

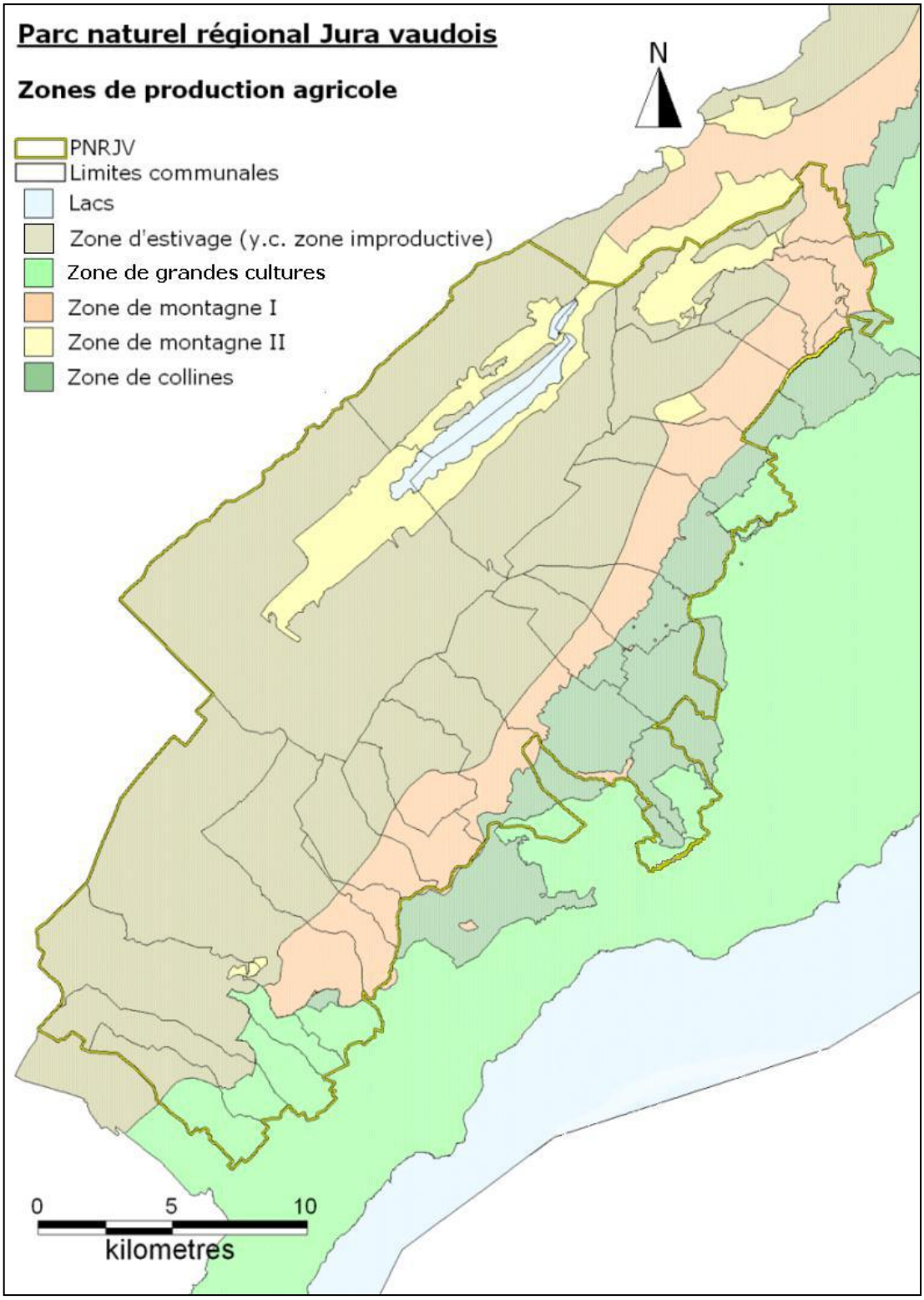

Figure 17: Typologie des zones agricoles sur le périmètre du PNRJV (*Source OFAG, 2007)*

B.1.4.2.1 Taille des exploitations

La taille des exploitations peut également apporter des éléments permettant de mieux caractériser une région. Les figures ci-dessous illustrent la taille des exploitations agricoles, les données n'étant disponibles qu'à l'échelle du district.

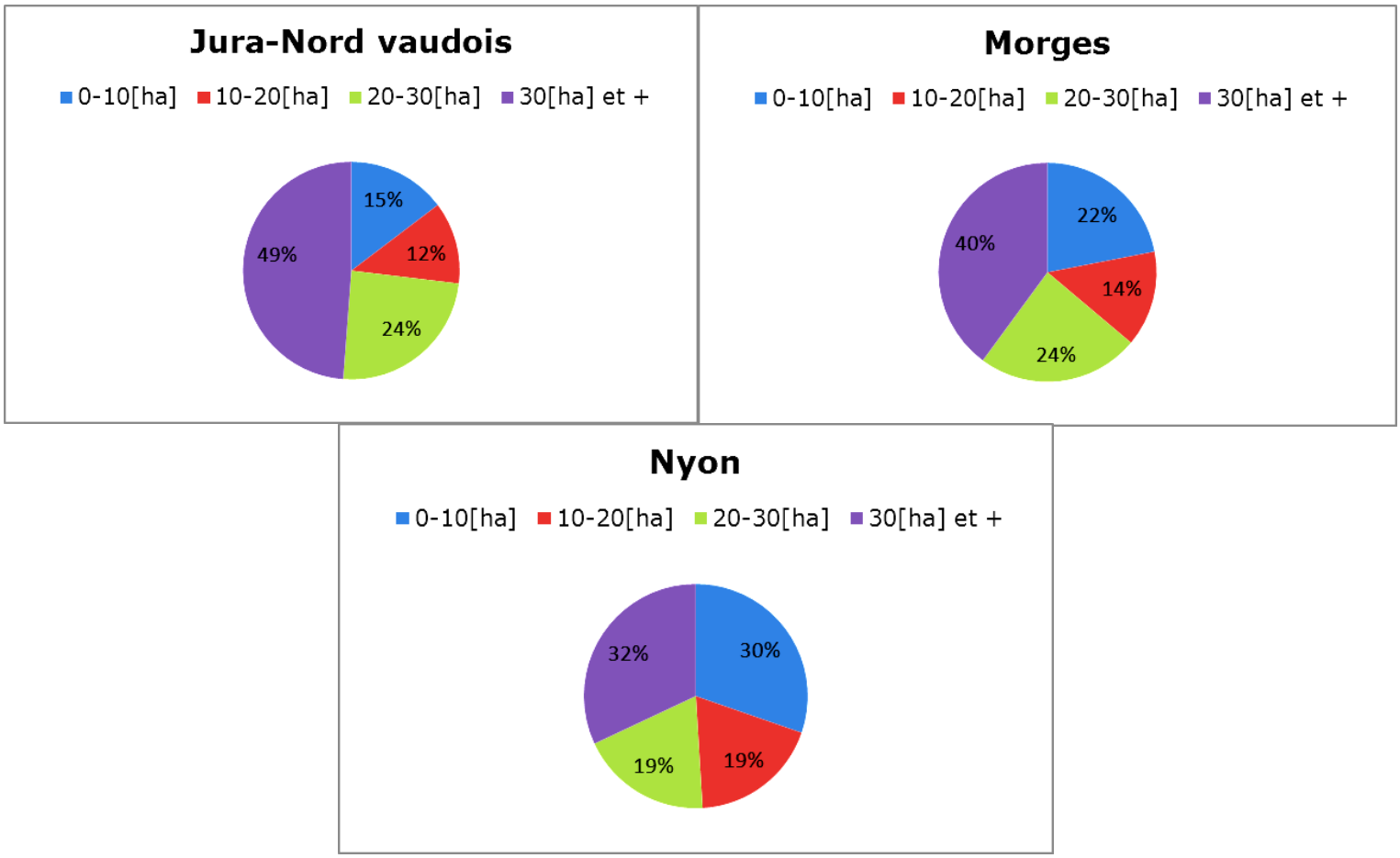

Figure 18: Taille des exploitations agricoles sur les 3 districts du PNRJV (*Source SCRIS, 2009*)

Tous districts confondus, la proportion d'exploitations disposant de plus de 30 ha de surface agricole utile représente 40% de toutes les exploitations agricoles.

Puis viennent les exploitations cultivant entre 20 et 30 ha, qui représentent un peu moins d'un tiers de toutes les exploitations dans la région concernée (22%).

La catégorie de fermes petites à moyennes (10 à 20 ha) est encore bien représentée dans les communes de tous les districts (entre 10 et 26 exploitations). A moins d'une spécialisation accrue et la mise sur le marché de produits de niche, c'est dans cette catégorie d'exploitations, tout comme celles cultivant entre 1 et 9 ha, que nous pourrons peut-être observer l'émergence de pluriactifs. Du point de vue du maintien de l'ouverture du territoire rural et de la biodiversité, cette catégorie d'exploitations ne doit pas être sous-estimée, même si, à l'avenir, sa proportion va encore diminuer.

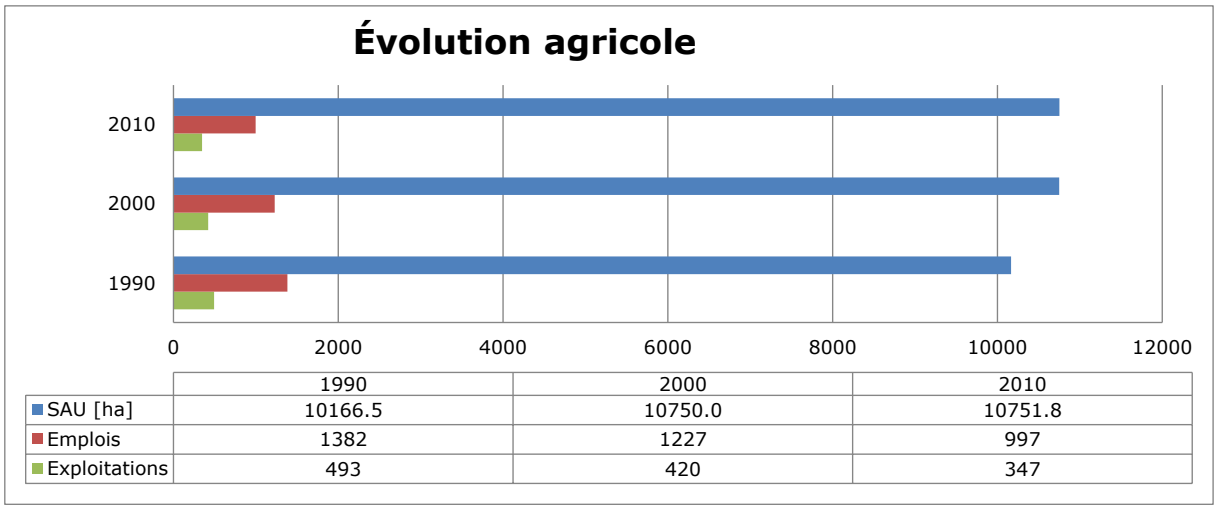

	1990	2000	2010
SAU [ha]	10166.5	10750.0	10751.8
Emplois	1382	1227	997
Exploitations	493	420	347

Figure 19: Évolution de l'agriculture sur le PNRJV entre 1990 et 2010 (*Source OFS, 2010*)

B.1.4.2.2 Types d'exploitation

Afin de gagner en lisibilité, les exploitations agricoles ont été réunies en grands ensembles typologiques, basés sur les catégories établies par l'OFS et le SAGR, mais dans un degré de précision moindre.

a) Les « Grandes cultures »

Cette première catégorie est constituée d'exploitations spécialisées dans les grandes cultures et sans bétail. Ces productions d'importance représentent 14% de l'ensemble des exploitations du territoire du PNRJV, avec un gradient significatif en fonction de l'altitude : les communes des districts de Morges et de Nyon totalisent à elles seules 82% de ce type de production.

b) Les « Exploitations herbagères »

Ce second type d'exploitation est caractérisé par les producteurs laitiers et les éleveurs bovins. Uniquement vouées à la production animale, ces exploitations représentent 58% du total du PNRJV. La répartition de ce type de production est identique sur l'ensemble des communes des 3 districts qui s'en partagent en moyenne 30%. Une augmentation des herbages permanents est observable avec la montée en altitude.

c) Les « Exploitations mixtes »

Partagée entre l'élevage et les grandes cultures, ces exploitations représentent 18% du total des entreprises agricoles observées dans le PNRJV. Presque absentes des communes du Jura Nord Vaudois, elles sont plus importantes sur le Pied du Jura et dans les communes des districts de Morges et de Nyon.

d) Autres types d'exploitations

Cette dernière catégorie réunit aussi bien les exploitations horticoles que fruitières et ne représente qu'un faible pourcentage de l'ensemble de la production agricole dans le PNRJV. Essentiellement présentes à basse altitude, elles comptent pour 8% du total et se concentrent pour plus de 45% sur les communes du district de Nyon.

Le tableau suivant présente les grandes catégories de cultures rencontrés sur le périmètre et en dresse un portrait synthétique.

Communes	**Catégories d'exploitation**				**Taille des exploitations [ha]**						
	Grandes cultures	Exploitations herbagères	Exploitations mixtes	Autres types	0-1	1-3	3-5	5-10	10-20	20-30	>30
L'Abbaye	-	10	-	-	-	1	-	-	2	2	5
Le Chenit	-	26	-	2	1	1	-	1	2	5	18
Juriens	6	5	-	1	1	-	1	-	2	-	8
Le Lieu	-	14	-	2	2	-	1	-	2	5	6
La Praz	2	5	-	1	1	1	-	-	-	4	2
Premier	-	6	-	-	-	-	1	-	-	-	5
Romainmôtier-Envy	1	3	1	-	-	1	-	-	-	2	2
Vaulion	-	10	1	2	-	1	1	-	2	3	6
Total Jura Nord Vaudois	***9***	***79***	***2***	***8***	***5***	***5***	***4***	***1***	***10***	***21***	***52***
Aubonne	?	?	?	?	-	1	2	8	2	6	2
Ballens	?	?	?	?	-	-	-	-	3	6	7
Berolle	1	8	4	-	-	-	1	1	1	7	3
Bière	2	6	9	1	-	-	-	-	-	3	15
Gimel	1	14	4	2	1	3	-	1	3	5	8
L'Isle	3	8	9	1	1	1	-	1	1	7	10
Mollens	9	8	2	1	1	1	-	1	4	5	8
Mont-la-Ville	4	4	2	1	-	-	-	-	2	4	5
Montricher	2	11	8	1	1	3	-	1	3	4	10
Saint-Livres	?	?	?	?	1	1	-	-	2	5	7
Total district de Morges	***22***	***59***	***38***	***7***	***5***	***10***	***3***	***13***	***21***	***56***	***79***
Arzier-le-Muids	1	4	4	-	-	-	-	1	-	3	5
Bassins	1	12	1	1	-	2	-	-	5	1	7
Chéserex	5	2	1	1	1	-	-	-	1	2	5
Genolier	-	1	3	-	-	-	-	-	1	-	3
Gingins	5	2	4	1	-	1	-	-	6	4	1
Givrins	1	7	-	3	1	2	1	1	1	3	2
Longirod	1	11	3	1	-	2	1	-	5	5	3
Marchissy	1	6	2	1	-	-	-	-	2	4	4
Saint-Cergue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-George	-	7	-	1	1	-	1	-	1	2	3
Trélex	3	3	1	4	-	1	-	1	1	4	4
Le Vaud	1	6	2	-	-	-	-	1	3	3	2
Total district de Nyon	***19***	***61***	***21***	***13***	***3***	***8***	***3***	***4***	***26***	***31***	***39***
Total PNRJV	**50**	**199**	**61**	**28**	**13**	**23**	**10**	**18**	**57**	**108**	**166**

Tableau 6: Typologie des exploitations agricoles par communes et districts *(Source OFS, 2005)*

B.1.4.2.3 Emploi

Le périmètre comptait, en 2010, 347 exploitations agricoles qui représentent un total de 997 emplois. Le tableau suivant met en exergue la déprise agricole qui touche aussi le périmètre, quoiqu'elle soit moins importante que dans d'autres régions du canton.

La dominance des alpages sur le territoire est flagrante et montre encore une fois l'importance du sylvo-pastoralisme sur le PNRJV.

Communes	Cultures Pérennes [ha]				Terres ouvertes [ha]				Surfaces herbagères [ha]				Autres SAU [ha]				SAU totale [ha]				Alpages et Estivages hors SAU
	1990	2000	2010	90->10	1990	2000	2010	90->10	1990	2000	2010	90->10	1990	2000	2010	90->10	1990	2000	2010	90->10	2004 (ha)
L'Abbaye	0	0	0	*0.0*	4.5	1.9	0	*-4.5*	274.9	301.3	295.2	*20.3*	1	0.5	1.3	*0.3*	280.4	303.7	296.5	*16.1*	786
Le Chenit	0	0	0	*0.0*	1.9	9	4.4	*2.5*	882	971.2	849.7	*-32.3*	0.4	1.6	17.2	*16.8*	884.3	981.8	871.3	*-13.0*	1'978
Juriens	0	0	0	*0.0*	147.9	169.8	147.5	*-0.4*	157.7	179	157.2	*-0.5*	0	7.4	12.1	*12.1*	305.6	356.2	316.8	*11.2*	163
Le Lieu	0	0	0	*0.0*	6.7	5.6	0	*-6.7*	289.3	421.9	414.7	*125.4*	8.3	6.8	7	*-1.3*	304.3	434.3	421.7	*117.4*	727
La Praz	0	0	0	*0.0*	61.3	57.3	58.5	*-2.8*	124.6	141.5	142.5	*17.9*	0	5.2	4.9	*4.9*	185.9	204	205.9	*20.0*	77
Premier	0	0	0	*0.0*	87.7	73.9	61.6	*-26.1*	154.2	167.9	177.8	*23.6*	0	4.4	4.3	*4.3*	241.9	246.2	243.7	*1.8*	50
Romainmôtier-Envy	0	0	0	*0.0*	51	41.8	36.6	*-14.4*	84.2	55.1	91.9	*7.7*	0	0.5	0.7	*0.7*	135.2	97.4	129.2	*-6.0*	0
Vaulion	0	0.1	1.8	*1.8*	18.2	15.9	0	*-18.2*	292.1	254	283.8	*-8.3*	0.4	1.3	1.9	*1.5*	310.7	271.3	287.5	*-23.2*	271
Aubonne	103.7	116.8	126.1	*22.4*	230.9	201.2	178.9	*-52.0*	83.2	93	94.3	*11.1*	0.2	3.4	4.2	*4.0*	418	414.4	403.5	*-14.5*	0
Ballens	0.4	1.1	4.9	*4.5*	331.9	318.4	332.9	*1.0*	207.1	169.9	145.4	*-61.7*	0	2.2	1.7	*1.7*	539.4	491.6	484.9	*-54.5*	0
Berolle	0.1	0.1	0.1	*0.0*	146	175.3	143	*-3.0*	160.8	141.5	184.1	*23.3*	0	1.7	1.5	*1.5*	306.9	318.6	328.7	*21.8*	82
Bière	1.5	0.4	0.4	*-1.1*	377.9	347	339.4	*-38.5*	313.8	338.4	472.8	*159.0*	0	5.1	6.5	*6.5*	693.2	690.9	819.1	*125.9*	158
Gimel	0	0	0.5	*0.5*	192.4	240.6	203.9	*11.5*	288.1	318.8	356	*67.9*	0	4.2	3.6	*3.6*	480.5	563.6	564	*83.5*	82
L'Isle	0	1	1	*1.0*	300.9	324.4	298.7	*-2.2*	254	282.5	365.4	*111.4*	0	4.6	4.7	*4.7*	554.9	612.5	669.8	*114.9*	110
Mollens	0.8	0	0	*-0.8*	261.6	264.4	253.9	*-7.7*	193.8	190.6	209.3	*15.5*	2	6.8	8.6	*6.6*	458.2	461.8	471.8	*13.6*	36
Mont-la-Ville	0	0	0	*0.0*	148.9	146.7	135.1	*-13.8*	167.4	182.2	191.2	*23.8*	0	5.6	5.8	*5.8*	316.3	334.5	332.1	*15.8*	490
Montricher	0	0	0	*0.0*	315.4	315.9	221.4	*-94.0*	307.2	330.1	423.2	*116.0*	0.8	5.6	7.8	*7.0*	623.4	651.6	652.4	*29.0*	302
Saint-Livres	16.5	15.3	12.2	*-4.3*	241.8	255.3	233.2	*-8.6*	154.1	178.6	216.6	*62.5*	0	1.8	4.2	*4.2*	412.4	451	466.2	*53.8*	0
Arzier-le-Muids	0	1	0	*0.0*	109.8	95.1	67.3	*-42.5*	112.8	126.2	142.1	*29.3*	0	3.6	2.9	*2.9*	222.6	225.9	212.3	*-10.3*	1'060
Bassins	10	14	17.2	*7.2*	143.8	156.8	138.4	*-5.4*	172	216.8	206.3	*34.3*	0	1.4	1.2	*1.2*	325.8	389	363.1	*37.3*	490
Chéserex	1.2	0	0	*-1.2*	249	209.9	166.4	*-82.6*	80.8	96.3	83.5	*2.7*	0	1	0.2	*0.2*	331	307.2	250.1	*-80.9*	66
Genolier	22.1	8.2	7.3	*-14.8*	93.5	85	84	*-9.5*	53	78.6	99.9	*46.9*	0	0.6	0	*0.0*	168.6	172.4	191.2	*22.6*	0
Gingins	5	1	1.4	*-3.6*	139.4	161.3	142	*2.6*	79.6	98.5	115	*35.4*	0	1.1	1.6	*1.6*	224	261.9	260	*36.0*	220
Givrins	7.9	7.3	16.3	*8.4*	142.4	124.1	92.2	*-50.2*	69.7	96.4	89.8	*20.1*	0.7	0.7	1.2	*0.5*	220.7	228.5	199.5	*-21.2*	0
Longirod	0	0	1.4	*1.4*	141	156.6	148.3	*7.3*	182.5	200.4	217.5	*35.0*	0.2	3.4	3	*2.8*	323.7	360.4	370.2	*46.5*	38
Marchissy	0	0	1	*1.0*	125.5	131.4	123.6	*-1.9*	136.8	141.5	173.6	*36.8*	0	1.5	3.6	*3.6*	262.3	274.4	301.8	*39.5*	134
Saint-Cergue	0	0	0	*0.0*	0	0	0	*0.0*	0	0	1	*1.0*	0	0	0	*0.0*	0	0	1	*1.0*	619
Saint-George	0	0	0	*0.0*	49.5	40.6	19.4	*-30.1*	163.9	138.4	157.8	*-6.1*	0	0.9	1	*1.0*	213.4	179.9	178.2	*-35.2*	59
Trélex	5	2.2	3.8	*-1.2*	176	160.2	140	*-36.0*	78.4	105.7	122.7	*44.3*	0.1	1.2	1.6	*1.5*	259.5	269.3	268.1	*8.6*	0
Le Vaud	0	0	1.5	*1.5*	68.8	54.8	63.4	*-5.4*	94.6	139.8	125	*30.4*	0	1.1	1.3	*1.3*	163.4	195.7	191.2	*27.8*	8
PNRJV (total)	**174.2**	**168.5**	**196.9**	***22.7***	**4365.6**	**4340.2**	**3834.0**	***-531.6***	**5612.6**	**6156.1**	**6605.3**	***992.7***	**14.1**	**85.2**	**115.6**	*101.5*	**10166.5**	**10750.0**	**10751.8**	*585.3*	**8006.0**

Tableau 7: Statistique de superficie agricole par commune *(Source OFS 2010)*

B.1.4.3 Exploitation forestière et industrie du bois

B.1.4.3.1 Typologie des surfaces forestières (privées /publiques)

Le territoire du futur Parc naturel régional est très largement boisé, avec une couverture avoisinant 60% en moyenne sur l'ensemble du territoire et des valeurs pouvant atteindre 75% pour les communes les plus forestières que sont Arzier-le-Muids et Saint-George. Près de 80% de ces forêts sont propriétés des collectivités publiques, représentées à hauteur de 69% par les communes. La commune du Chenit est d'ailleurs la 4ème commune de Suisse et la première en Suisse romande, en surfaces de forêts dont elle est propriétaire.

B.1.4.3.2 Economie du bois

Les forêts conservent une vocation de production importante ancrée dans la tradition des communes de la région. Ainsi, en 2005, le volume de bois exploité et commercialisé annuellement atteint presque 150'000 m^3, soit un tiers de la production vaudoise de bois. En comparaison avec la croissance annuelle estimée par le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature à 175'000 m^3, dont 115'000 m^3 de résineux (66%) et 60'000 m^3 de feuillus (34%), il reste un volume de bois non exploité grossièrement évalué à 25'000 m^3.

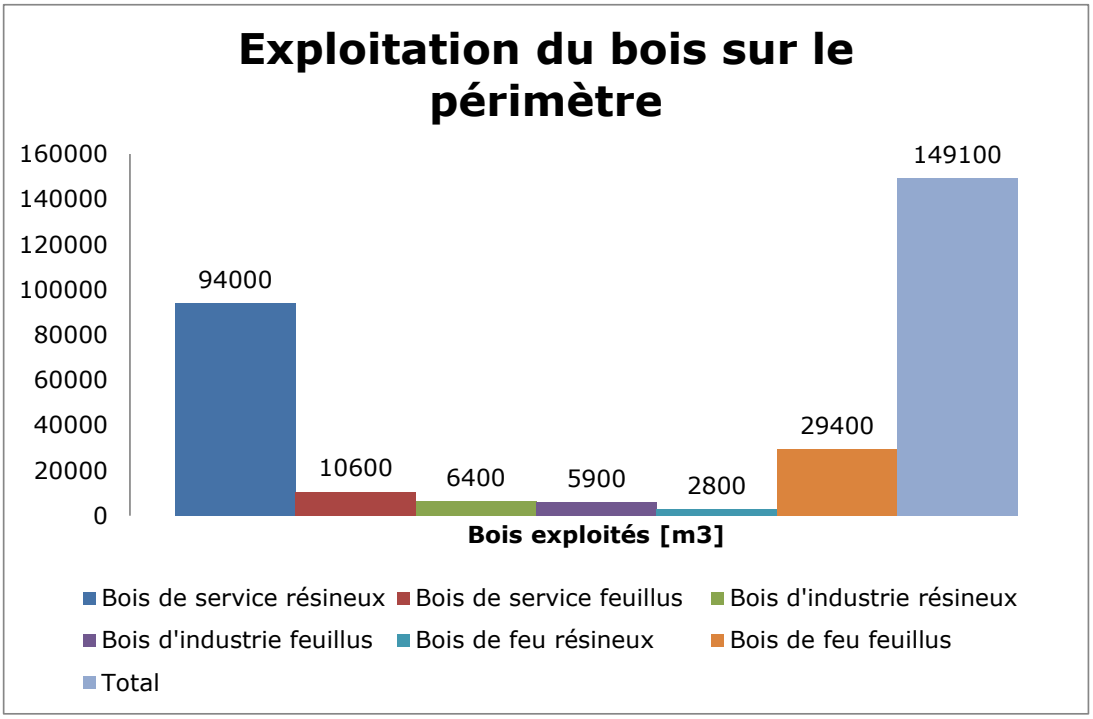

Figure 20: Le PNRJV et l'exploitation du bois *(Source SFFN, 2005)*

La situation conjoncturelle de la filière bois s'est massivement péjorée depuis le début des années 1980, les prix offerts ne couvrant progressivement plus les coûts d'exploitation et les déplacements s'accroissant toujours plus avec leur répercussion inévitable sur les coûts financiers et environnementaux. L'exploitation de la quasi-totalité des bois est entièrement dépendante des possibilités de transport. Dans ce domaine, la pression constante sur les prix a conduit à une importante réduction des transporteurs de bois dans la région.

Cependant, grâce à trois gares de chargement situées à Eysins, Montricher et au Sentier, les compagnies NStCM (Nyon-St-Cergue), Travys (Le Brassus-Vallorbe) et BAM (L'Isle/Bière/Apples/Morges) offrent des nombreuses opportunités de transport.

Les possibilités de sciage dans la région ont grandement diminué depuis la fin du XXème siècle. D'une scierie pratiquement dans chaque village, on est passé aujourd'hui à deux scieries seulement (La Rippe et Begnins) à même de scier plus de 1'000m^3/an.

Les développements technologiques développés en particulier sous l'égide de Regio Plus "Les Bois du Haut-Jura" (2000-2003) en collaboration avec l'EPFL et Concept Bois Technologie SA contribuent à apporter des solutions innovantes dans ce domaine.

L'historique du PNRJV renseigne sur une volonté ancrée de la sylviculture d'améliorer ces méthodes de production et de garantir la qualité de ces produits : la valorisation des bois par la mise en place d'une AOC avait déjà été envisagée à l'époque, en avance sur le temps des labélisations.

B.1.4.3.3 Utilisation

Les moyens et gros bois résineux de qualité charpente représentent un tiers des volumes exploités (30'000 m^3/an).

Les moyen et gros bois d'épicéa de qualité menuiserie représentent 7'500 m^3/an dans les secteurs de la Haute Chaîne du Jura et de la Vallée de Joux qui sont les principaux pourvoyeurs. Les autres bois d'épicéa (15'000 m^3/an) sont acheminés vers la scierie industrielle régionale de Rueyres grâce aux collaborations étroites menées dans ce domaine depuis plusieurs années.

Les très gros bois de sapin, produits sur toute la région, ne peuvent actuellement plus être exploités, faute d'unité de transformation adaptée dans la région et à l'étranger.

Quant aux moyens et gros bois de sapin de qualité charpente, ils sont aujourd'hui valorisés essentiellement dans le Jura français (Jura, Doubs) où la charpente "Jura supérieur" et les poutres contrecollées rencontrent un franc succès.

Le bois de feuillus (10'000 m^3/an), résultant principalement de l'exploitation des forêts basses, est transformé pour l'essentiel à l'étranger, tandis que le bois d'énergie, qui représente un tiers des volumes exploités (30'000 m^3/an), bénéficie aujourd'hui d'un renouveau avec une part importante de transformation et de consommation régionale.

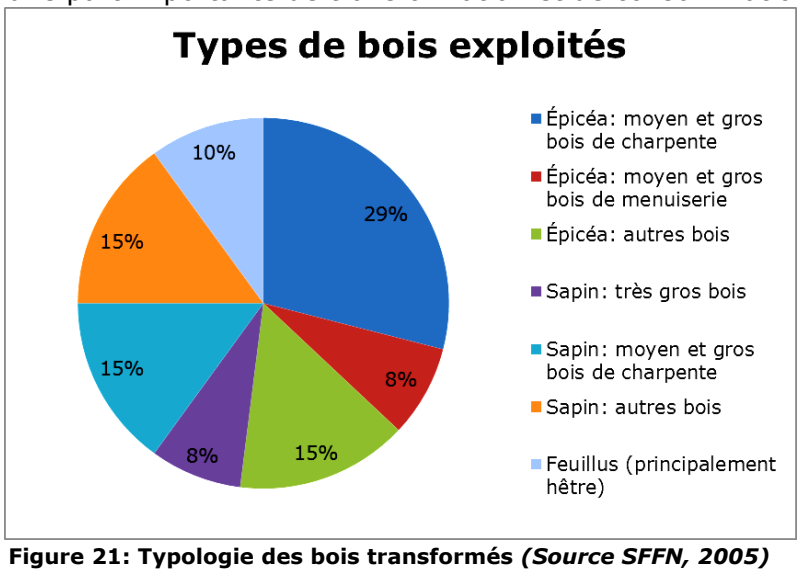

Figure 21: Typologie des bois transformés *(Source SFFN, 2005)*

B.1.4.3.4 Dessertes forestières

A ce jour, deux plans sectoriels forestiers ont été déposés : Givrine-Marchairuz et Vallée de Joux. Aucun d'eux n'a été avalisé à ce jour et le problème des dessertes forestières est encore ouvert. Le reste du périmètre du PNRJV n'est pas concerné par cet outil législatif que sont ces deux plans.

L'avenir des dessertes forestières est directement lié à l'entrée en vigueur du Plan sectoriel forestier de la Vallée de Joux, actuellement en suspens, dans l'attente d'un recours au Tribunal Fédéral.

Le rôle de protection des forêts du PNRJV est défini par une carte des dangers naturels du canton. Cette fonction, prépondérante pour les forêts de côte et des crêtes, est assurée par les vertus mécaniques des systèmes racinaires qui fixent les sols en évitant ainsi glissement et éboulis, aussi bien que l'érosion éolienne ou hydrique.

Quoique les glissements de terrains puissent être envisageables sur le périmètre du PNRJV, ils semblent largement surévalués par rapport aux éboulis et affaissements des parois calcaires (voir chap. B.1.2.1.4 p.19)

B.1.4.4 L'industrie microtechnique

Le secteur secondaire tend à la stagnation voire à une très légère baisse, sauf à la Vallée de Joux où l'on observe une très forte augmentation. Dans le PNRJV ce secteur reste caractérisé par un pôle industriel très important à La Vallée, notamment par une microtechnique de pointe et haut de gamme dans les industries manufacturières.

Dans cette région, il est important de noter le nombre impressionnant d'emplois par rapport à la population résidente, ainsi en 2008 relève-t-on 6'618 postes de travail pour 6'306 habitants. Plus de 5000 de ces emplois concernent la Haute Horlogerie et l'industrie microtechnique.

Le secteur secondaire se caractérise par deux grandes tendances dans le périmètre du PNRJV :

- la florissante industrie horlogère et microtechnique qui fait la réputation internationale de la Vallée de Joux fournit de nombreux emplois dans ce secteur ainsi que dans les branches qui y sont liées (ex. imprimerie, ébénisterie, traitements de surface, etc.);

- l'artisanat local essentiellement tourné vers les activités immédiatement nécessaires au tissu local.

Les fleurons industriels les plus connus et actifs dans la Haute Horlogerie sont Jaeger-LeCoultre, Audemars Piguet, Breguet, Blancpain, Vacheron Constantin, Roth&Genta et Patek Philippe. On y constate également la présence de firmes importantes qui fournissent de grandes marques (Dubois Dépraz, ETA, La Pierrette, François Golay, KIF, Charles Louis Rochat, Arola, Aubert Complications, etc.). D'autres artisans réalisent des performances exceptionnelles, par exemple dans le domaine de la menuiserie-ébénisterie et exportent, pour certains, une très grande partie de leur production (Bodenmann, Lassueur, Alain Rochat).

La valeur ajoutée de cette branche (650 millions de francs en valeur absolue selon les estimations du BAK en 2007) atteint dans cette seule région les trois-quarts de ce qui est réalisé dans un canton comme celui du Jura ou la moitié de ce qui est réalisé dans la région de La Chaux-de-Fonds, ceci avec une population dix fois inférieure. La Vallée de Joux a ainsi contribué, en 2007, à plus de 10% (1.2 milliards de francs) des exportations vaudoises.

Communes	Etat global 2005		Industrie manufacturière & extractive		Electricité, gaz, eau		Construction		Etat global 2008	
	Nb. emplois	Nb. entreprises	Nb. emplois	Nb. entreprises	Nb. emplois	Nb. entreprises	Nb. emplois	Nb. entreprises	Nb. emplois	Nb. entreprises
L'Abbaye	749	24	688	17	0	0	61	7	926	23
Le Chenit	2'899	76	2'656	51	55	2	188	23	3448	78
Juriens	4	2	1	1	0	0	3	1	4	10
Le Lieu	469	18	443	13	0	0	26	5	635	18
La Praz	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1
Premier	6	4	0	0	6	4	0	0	10	5
Romainmôtier-Envy	32	4	30	3	0	0	2	1	37	5
Vaulion	32	7	27	4	0	0	5	3	34	7
Aubonne	568	33	423	17	40	1	105	15	623	40
Ballens	37	5	7	3	0	0	30	2	25	4
Berolle	12	5	7	3	0	0	5	2	14	6
Bière	80	21	31	10	1	1	48	10	78	20
Gimel	134	19	22	5	0	0	112	14	135	19
L'Isle	91	19	0	0	31	7	60	12	88	19
Mollens	5	4	0	0	5	4	0	0	14	3
Mont-la-Ville	4	3	0	0	0	0	4	3	1	1
Montricher	19	7	6	2	0	0	13	5	14	9
Saint-Livres	11	3	1	1	0	0	10	2	7	1
Arzier-le-Muids	21	9	15	5	0	0	6	4	16	5
Bassins	29	12	8	5	0	0	21	7	55	16
Chéserex	30	9	2	2	0	0	28	7	19	7
Genolier	25	7	7	3	0	0	18	4	57	9
Gingins	67	12	56	6	0	0	11	6	75	11
Givrins	6	3	4	2	0	0	2	1	11	6
Longirod	6	4	2	1	0	0	4	3	3	2
Marchissy	15	3	3	2	0	0	12	1	19	3
Saint-Cergue	31	7	0	0	0	0	31	7	42	12
Saint-George	11	5	2	1	1	1	8	3	22	8
Trélex	45	9	9	4	0	0	36	5	37	7
Le Vaud	26	9	11	5	0	0	15	4	21	11
TOTAL	**5'465**	**344**	**4'461**	**166**	**139**	**20**	**865**	**158**	**6'471**	**366**

Tableau 8: Caractéristiques du secteur secondaire sur le PNRJV *(Source OFS-SCRIS, 2005-2008)*

B.1.4.5 Le tourisme

En termes d'hébergement, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le périmètre du Parc comptait une trentaine d'établissements hôteliers en 2010. Ces derniers sont répartis sur les territoires de 15 communes uniquement.

	Nombre d'établissements					Nombre de lits					Nombre de nuitées				
	1997	2007	2008	2009	2010	1997	2007	2008	2009	2010	1997	2007	2008	2009	2010
Janvier	31	34	31	28	26	710	778	676	601	613	1'588	1'195	1 976	1 842	1 669
Février	31	34	30	27	26	702	778	672	597	619	1'382	1'999	2 527	2 454	2 470
Mars	31	34	31	29	29	709	778	686	627	625	1'375	1'736	2 210	1 883	2 393
Avril	31	33	31	30	30	716	711	664	649	692	1'810	2'233	1 992	1 743	1 969
Mai	31	33	32	29	30	719	711	708	633	673	2'415	2'457	3 391	2 776	2 878
Juin	31	33	32	30	31	718	711	708	649	685	3'515	3'241	3 333	2 568	3 649
Juillet	31	33	32	27	30	714	711	708	598	671	4'944	3'230	3 663	3 493	3 955
Août	31	33	30	29	31	720	711	671	627	685	5'060	3'768	3 471	3 521	4 713
Septembre	31	33	32	27	31	720	711	708	596	685	3'425	4'264	3 225	3 096	3 944
Octobre	31	33	32	27	30	731	711	708	596	637	2'508	2'230	2 445	2 507	2 808
Novembre	31	33	31	26	29	731	711	693	565	617	1'418	1'684	1 738	1 642	1 846
Décembre	31	33	28	23	26	735	711	601	503	535	871	1'361	1 266	1 231	2 016
Moyennes mensuelles	**31**	**33**	**31**	**28**	**29**	**719**	**728**	**684**	**603**	**645**	**2'526**	**2'450**	**2'603**	**2'396**	**2'859**
Total PNRJV											**30'311**	**29'398**	**31'237**	**28'756**	**34'310**

Tableau 9: Caractéristiques de l'offre hôtelière (*Source OFS, 2010*)

Seules les communes du Chenit, de l'Abbaye et de St-Cergue accueillent plus de 2 établissements. Ces 31 établissements représentent 645 lits et 34'310 nuitées (données 2010). La Vallée de Joux à elle seule offre 379 lits et réalise la moitié des nuitées dans le périmètre.

Cela se remarque également par le taux d'occupation qui se situe autour de 22.8% pour l'ensemble de la région.

Par ailleurs, les possibilités d'hébergement sont beaucoup plus élevées aux abords du PNRJV, et en particulier sur l'Arc lémanique et dans la région frontalière des Rousses. Toutefois, les voyageurs qui logent en dehors du Parc peuvent être considérés comme des touristes ou des excursionnistes potentiels.

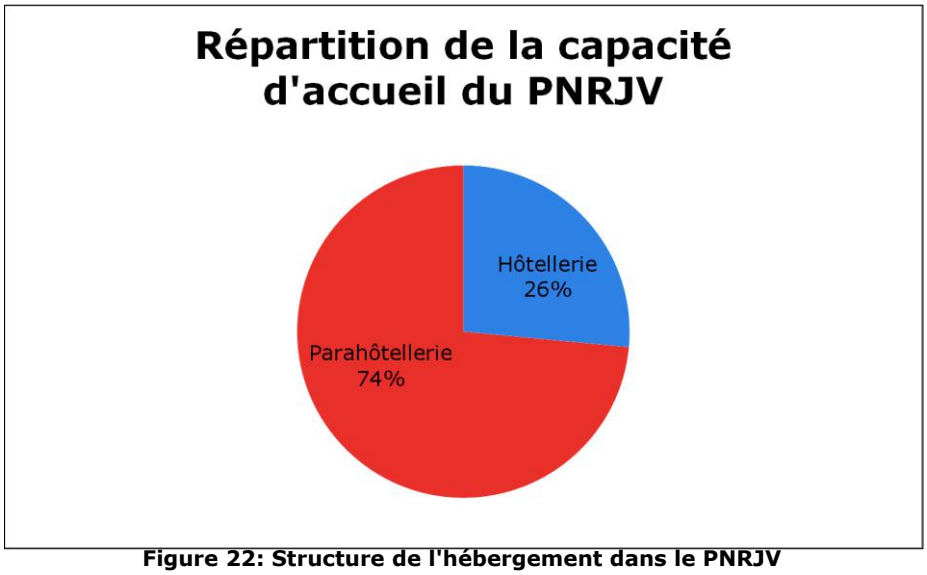

Figure 22: Structure de l'hébergement dans le PNRJV
(Source OT Nyon, Morges, Vallée de Joux, 2010)

Le détail de la parahôtellerie nous renseigne sur les tendances actuelles en matière d'accueil et montre le développement des chambres d'hôtes comme des locations saisonnières :

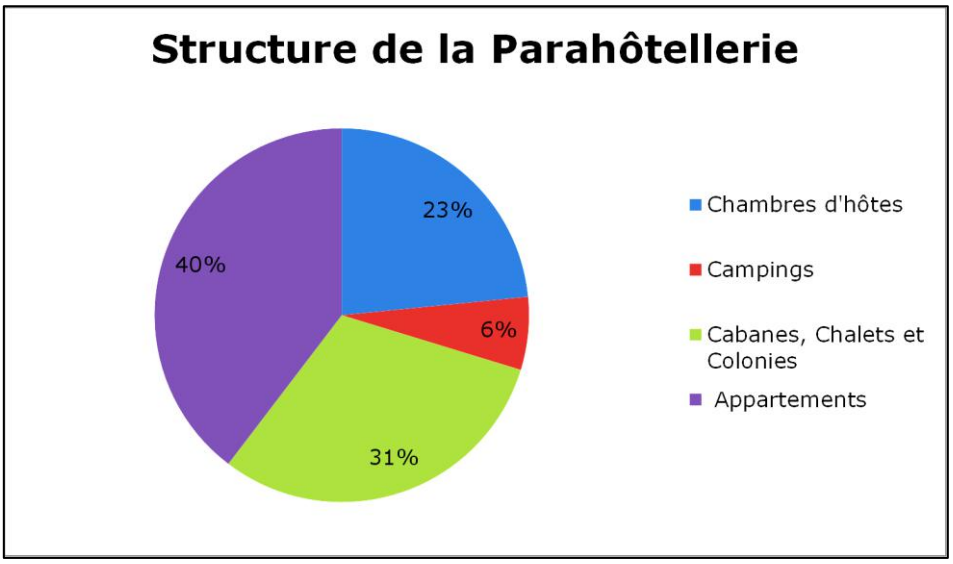

Figure 23: L'offre parahôtelière dans le PNRJV *(Source OT*

De par la grande valeur des sites naturels, culturels et paysagers, le périmètre est très propice au délassement, à l'oisiveté et aux activités récréatives pour tous les visiteurs. Le périmètre dispose d'un bon potentiel touristique, avec la proximité des grands centres urbains de l'Arc lémanique et l'essor des formes douces de tourisme.

Les pôles touristiques et bureaux d'informations pouvant avoir un impact direct sur le périmètre sont :

- La Sarraz
- Morges
- Orbe
- Romainmôtier
- Vallorbe
- Lausanne
- Nyon/St-Cergue
- Rolle
- La Vallée de Joux

De nombreuses colonies de vacances et infrastructures du même type constellent le PNRJV et représentent un nombre de nuitées très importantes. Les estimations uniquement pour la Vallée de Joux représenteraient entre 3'000 et 5'000 nuitées par année, se répartissant entre les scouts, associations diverses et dont le public est essentiellement composé de jeunes et adolescents susceptibles de pratiquer un grand nombre d'activités aussi bien extérieures qu'intérieures.

L'offre hivernale est bien répartie géographiquement et en termes d'activités, comprenant un réseau de pistes de ski de fond avec quelques chalets d'alpage où faire halte, quelques pistes de ski alpin, des patinoires naturelles et couvertes, une piscine couverte. Le développement de l'offre peut également se faire pour la luge, les raquettes à neige ou les chiens de traîneaux.

Certains projets sont en cours dans ce sens, sous l'égide des offices du tourisme régionaux ou des communes.

L'offre estivale s'appuie essentiellement sur la randonnée à pied ou à vélo dans les pâturages, les forêts et sur les crêtes, l'été constituant la principale saison touristique en termes de nuitées. Il y a également plusieurs offres d'activités nautiques sur le lac de Joux en particulier, dont les chemins pédestres permettent d'en faire le tour grâce à la dernière jonction des Bioux/L'Orient inaugurée en 2010.

Dans le périmètre, les divers musées et sites historiques (Espace horloger et musée du Vacherin Mont d'Or à la Vallée de Joux, site historique de Romainmôtier, etc.), centres sportifs (Vallée de Joux), parcs animaliers (zoo La Garenne) et autres curiosités jouxtant le périmètre (musées et grottes de Vallorbe, Juraparc, etc.), sont nombreux et offrent aux visiteurs un éventail large de possibilités en toutes saisons.

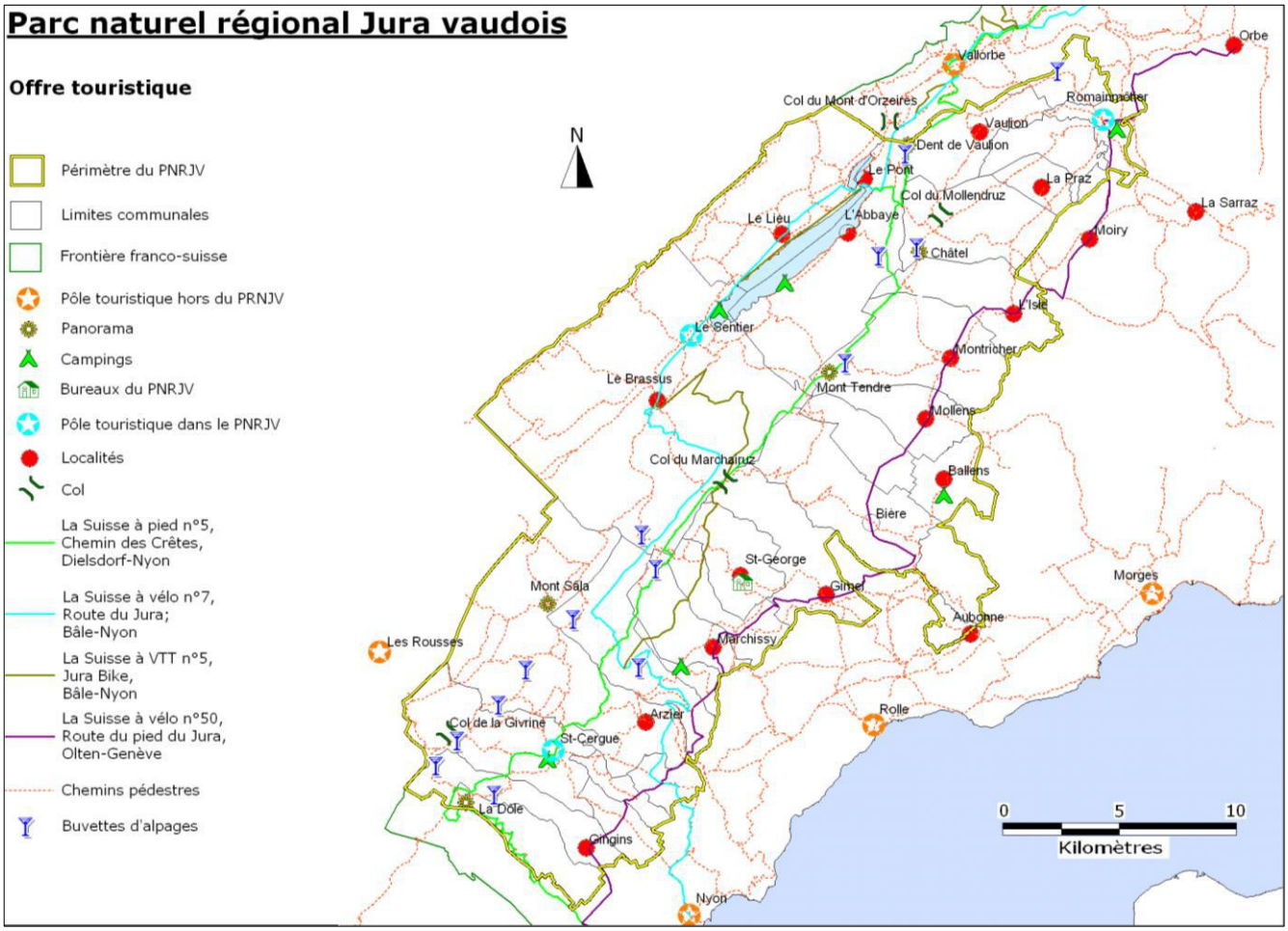

Figure 24: Offre touristique sur le périmètre

Ces excursions sont très bien signalées et documentées sur le site internet www.swissmobile.ch, cela depuis son lancement au printemps 2008. Ces itinéraires bénéficient en outre d'un gros effort promotionnel par Suisse tourisme et par les offices de tourisme régionaux. Ils constituent donc des tracés qui accueillent une affluence accrue de visiteurs. Ces itinéraires peuvent également servir pour développer des projets d'offres touristiques annexes et complémentaires.

Un vaste réseau de sentiers pédestres couvre l'ensemble du périmètre et figure dans un inventaire cantonal. Relevons ici que l'entretien de ces sentiers, tant pour garantir le confort que la sécurité des usagers représente un travail et des enjeux importants.

Le PNRJV est associé chaque année tant par les offices du tourisme régionaux que par l'office du tourisme du Canton de Vaud, aux supports promotionnels, de même qu'à l'occasion de visites de presse ou d'actions promotionnelles menées par exemple sous l'égide de la plateforme Jura Vaudois.

La décoration de vitrines (office du tourisme St-Cergue, 2008), l'organisation d'un atelier de sensibilisation lié à la pratique de la raquette à neige (St-Cergue, 2006), le projet d'une exposition thématique (office du tourisme de Rolle, 2008) et divers stands d'informations ont constitué autant d'occasions de valorisation commune. Le PNRJV a également pris part au projet Enjoy Switzerland de Nyon Région Tourisme sur la période 2007 – 2008.

Au niveau régional et cantonal, le PNRJV figure dans les supports de communication de l'office du tourisme du Canton de Vaud, que ce soit dans ses brochures comme La Côte lémanique et Sur les sentiers de la découverte, ou sur son site internet.

Le PNRJV est également intégré dans une publication Terroir & Tourisme éditée par Tourisme sans Frontières, de même que dans "L'Arc jurassien en raquettes et à skis" édité par le Club Alpin Suisse. De plus, le PNRJV est bien représenté dans la brochure promotionnelle "Notre été à la montagne" édité chaque année par Suisse Tourisme. Le PNRJV a de surcroit été primé par Suisse Tourisme dans le cadre de sa campagne Suisse Pure, jouant alors un rôle de pionnier au niveau romand.

Si l'offre actuelle est essentiellement concentrée sur les crêtes du Jura, l'agrandissement du périmètre en direction du lac favorise la mise en place d'offres découvertes sur le versant. Une opportunité importante se révèle donc au fur et à mesure que l'on quitte les sommets où le tourisme est déjà bien représenté. La diversification des produits touristiques sur le pied du Jura

B.1.4.6 Autres secteurs

B.1.4.6.1 L'artisanat

De nombreuses entreprises artisanales sont présentes dans la plupart des communes du périmètre. Elles sont liées aux métiers du bâtiment : architectes, entrepreneurs, ingénieurs civils, maçons, menuisiers, charpentiers, couvreurs, installateurs sanitaires et de chauffage, peintres, carreleurs, électriciens (Source OFS, 2005).

D'autres artisans sont actifs dans le domaine des machines agricoles ou de jardin, ainsi que de l'automobile. Les paysagistes sont également bien représentés.

On trouve des ferronniers d'art, des fabricants d'articles en bois, de cloches et de luminaires. Editeur, sellier, mercière, sérigraphe font aussi partie des professions représentées. Pour la plupart, ce sont de petites et moyennes entreprises qui occupent peu de personnel ; elles répondent principalement à la demande locale.

Outre les professionnels du bâtiment, largement représentés, ainsi que les ateliers de services liés aux différents types de véhicules, on trouve un certain nombre d'entreprises qui apportent une grande diversité :

Bière

- Atelier de sérigraphie- Fabrication de cloches
- Fabrication de costumes- Sellerie
- Ferronnerie d'art

Juriens

- Débardage à cheval

Bassins

- Distillerie de plantes aromatiques- Société de production (films)

L'Isle

- Taillage de pierre- Atelier de poterie

Ballens

- Maréchalerie

Vallée de Joux

- Lutherie (bois de résonance)
- Reliure d'art- Atelier d'artistes peintres
- Atelier de Photographie- Ecrivains

Le nombre d'emplois généré par ces activités n'est pas très important mais permet de maintenir les villages vivants malgré les modifications importantes intervenues dans la structure de la population de la région.

B.1.4.6.2 Le secteur tertiaire

Dans le secteur tertiaire (Source OFS, 2005), une nouvelle tendance apparaît avec le travail à domicile. Un nombre important de micro-entreprises se crée dans le domaine des services à la personne (santé, accompagnement, éducation, bien-être, beauté) et aux animaux de compagnie, ainsi que dans les emplois d'administration, secrétariat, fiduciaires, services financiers, commerce international, agences de voyages et autres. Ces entreprises occupent, sur une base estimative, entre une et trois personnes et utilisent largement les technologies de l'informatique.

Les communes du Chenit et d'Aubonne sont de loin celles qui accueillent le plus d'entreprises et d'emplois dans ce domaine. Viennent ensuite, les communes de L'Abbaye, Bière, Gimel, L'Isle, Arzier-le-Muids, Genolier et St-Cergue.

Concernant l'hôtellerie et la restauration, Le Chenit, St-Cergue, Aubonne et Bière sont dans le peloton de tête. D'ailleurs, la Vallée de Joux et St-Cergue possèdent toutes deux un office du tourisme. La place d'armes de Bière explique le nombre d'établissements qui sont principalement liés à la restauration.

Les commerces locaux tels qu'épicerie, boulangerie et laiterie sont souvent des entreprises familiales qui restent peu rentables face à la grande distribution et peinent à se maintenir dans certains villages.

Le tableau suivant illustre parfaitement la répartition des différentes entreprises du secteur des services dans le périmètre du Parc Jura vaudois.

Communes	Total global 2005		Commerce & réparation		Hôtellerie & restauration		Transports & communication		Activités financières, assurances		Immobilier, services aux entreprises		Administration publique		Education & enseignement		Santé & action sociale		Autres services		Total global 2008	
	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emplois	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emplois	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entrepris	Nb. emplois	Nb. entrepris	Nb. emploi	Nb. entreprises	Nb. emplois
L'Abbaye	**40**	**149**	14	48	5	35	4	28	0	0	5	6	2	7	2	3	3	14	5	8	**43**	**182**
Le Chenit	**130**	**878**	38	211	15	104	11	63	6	38	17	55	8	21	8	101	9	233	18	52	**138**	**1184**
Juriens	**10**	**65**	4	7	1	11	0	0	0	0	1	1	1	2	2	19	1	25	0	0	**6**	**49**
Le Lieu	**21**	**85**	5	17	4	18	2	2	1	1	3	7	1	2	3	36	1	1	1	1	**19**	**73**
La Praz	**3**	**5**	2	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**3**	**4**
Premier	**7**	**13**	3	4	1	5	0	0	0	0	2	3	0	0	1	1	0	0	0	0	**4**	**13**
Romainmôtier-Envy	**23**	**105**	5	14	4	14	1	5	2	3	0	0	1	4	1	4	3	39	6	22	**19**	**106**
Vaulion	**10**	**30**	3	8	3	10	1	6	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0	1	3	**10**	**28**
Aubonne	**156**	**1299**	39	530	8	31	8	54	5	26	49	188	9	36	3	95	15	271	20	68	**191**	**1591**
Ballens	**11**	**99**	3	20	2	4	1	61	0	0	3	9	1	3	1	2	0	0	0	0	**11**	**60**
Berolle	**5**	**10**	0	0	1	2	0	0	0	0	1	1	1	3	2	4	0	0	0	0	**7**	**19**
Bière	**48**	**355**	11	39	9	44	5	37	1	5	6	10	5	172	1	7	4	32	6	9	**46**	**399**
Gimel	**42**	**368**	13	43	1	4	4	84	1	18	7	11	1	10	2	30	8	159	5	9	**41**	**405**
L'Isle	**38**	**205**	13	48	2	9	4	81	1	1	7	14	1	2	3	36	3	5	4	9	**36**	**178**
Mollens	**7**	**17**	3	8	1	3	0	0	0	0	2	3	0	0	1	3	0	0	0	0	**4**	**11**
Mont-la-Ville	**8**	**30**	1	2	3	21	1	1	1	1	0	0	1	2	1	3	0	0	0	0	**7**	**24**
Montricher	**20**	**85**	8	25	2	7	1	2	1	8	4	25	1	2	1	7	0	0	2	9	**27**	**122**
Saint-Livres	**8**	**20**	3	6	1	4	0	0	0	0	2	6	0	0	2	4	0	0	0	0	**11**	**25**
Arzier-le-Muids	**50**	**128**	11	25	3	9	5	21	0	0	20	40	2	6	3	18	0	0	6	9	**54**	**156**
Bassins	**23**	**71**	5	21	3	16	0	0	0	0	8	11	1	2	1	5	3	6	2	10	**21**	**88**
Chéserex	**17**	**130**	4	15	2	11	0	0	0	0	7	15	1	5	1	17	0	0	2	67	**18**	**112**
Genolier	**49**	**475**	10	31	4	28	2	5	1	1	20	28	2	10	2	61	6	306	2	5	**48**	**451**
Gingins	**33**	**139**	10	42	4	29	3	14	1	1	8	19	1	6	1	9	0	0	5	19	**35**	**116**
Givrins	**30**	**80**	6	19	1	4	0	0	1	2	15	32	1	3	1	10	2	5	3	5	**31**	**82**
Longirod	**10**	**23**	0	0	2	8	0	0	1	2	4	5	2	5	1	3	0	0	0	0	**12**	**28**
Marchissy	**4**	**9**	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	**3**	**6**
Saint-Cergue	**65**	**246**	12	38	10	43	9	24	1	22	22	35	2	18	3	48	1	2	5	16	**56**	**209**
Saint-George	**18**	**96**	5	29	1	4	1	1	0	0	6	8	2	12	1	10	1	31	1	1	**15**	**87**
Trélex	**28**	**88**	9	24	1	8	3	25	0	0	11	19	1	4	1	4	1	2	1	2	**33**	**111**
Le Vaud	**23**	**62**	4	8	1	5	2	8	1	1	10	15	1	8	1	7	0	0	3	10	**26**	**93**
TOTAL PNRJV	**937**	**5365**	**245**	**1288**	**97**	**494**	**69**	**524**	**25**	**130**	**241**	**567**	**50**	**347**	**51**	**550**	**61**	**1131**	**98**	**334**	**975**	**6012**

Tableau 10: Structure du secteur tertiaire sur les communes du PNRJV (*Source OFS-SCRIS, 2005-2008*)

B.1.4.6.3 La recherche

Les organismes et projets de recherches qui incluent le PNRJV sont très variés ; de fait, la quantification de ce type d'activités étant difficile, ce chapitre va en dresser un aperçu qualitatif, mettant en exergue les différentes collaborations et leur nature.

De par sa situation, la richesse et la diversité de ses valeurs naturelles, géologiques et patrimoniales, le PNRJV fut le théâtre d'études entreprises par de nombreux chercheurs qui scellèrent ainsi son ancrage académique au sein d'une grande variété d'instituts de recherche et d'écoles. Il s'est d'ailleurs doté très tôt d'une commission scientifique pour coordonner et rassembler autant que possible ces différents travaux, afin d'en rendre compte aux communes et aux exploitants.

Les pôles de recherche constitués autour des paysages sylvo-pastoraux et des fourmis des bois ont sans doute drainé le plus grand nombre de chercheurs au cours des dernières décennies. Initiés autour des projets PATUBOIS (Uni. Neuchâtel), Gestmontagnes (Uni. Neuchâtel), et des travaux de Vittoz (1998), le domaine sylvopastoral du PNRJV fut le terrain choisi par un consortium de projets regroupant de nombreuses entités autour du Pôle de recherche national NCCR Plant Survival dans son projet Pattern and long-term changes in pasture-woodlands: Complex interactions in a traditional type of agro-forestry (WSL Birmensdorf, Univ. Neuchâtel, Uni. Lausanne, Uni. Berne, EPFL Lausanne, ETH Zürich, Uni. Franche-Comté).

Dans une orientation plus pratique, l'Agroscope Changins a également développé des parcelles d'étude et de suivi dans le périmètre sur la base de collaborations entretenues depuis de longues années. Quant au domaine myrmécologique, il est l'apanage tout particulier des équipes de l'Université de Lausanne et du musée cantonal de zoologie qui, par leurs découvertes exceptionnelles, ont donné une renommée mondiale aux fourmilières du PNRJV. Les travaux faunistiques sont menés par diverses Universités de Suisse romande, de même que par la Station ornithologique suisse, par le GERNOV (rapaces nocturnes) et par le Chiros pour l'étude des chauves-souris. Le musée cantonal de géologie et l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne sont parmi les plus actifs dans le domaine de la géologie, aux côtés de l'institut suisse de spéléologie et de karstologie.

Pour terminer, nombre de hautes écoles spécialisées et hautes écoles de gestion s'intéressent au PNRJV chaque année, que ce soit la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture toute proche (HESSO-Genève), ou la Haute Ecole de Gestion de Lucerne pour n'en citer que quelques-unes. Travaux de recherche appliquée, travaux de diplôme ou de thèse, mais également projets internationaux sont autant d'occasions de sollicitations et d'implications de la part du PNRJV

Par ailleurs, leurs étudiants sont accueillis chaque année par le PNRJV, que ce soit de Lullier, des Universités romandes, mais également de l'ETH-Zürich ou de divers organismes proposant des formations continues (WWF, Uni. Neuchâtel, Lausanne et Genève), ces visites étant souvent le point de départ pour un travail de recherche.

B.1.4.7 Structure de la population et de l'habitat

B.1.4.7.1 Evolution démographique

L'évolution de la population montre les mêmes caractéristiques que dans le Canton et en Suisse, à savoir un très fort dynamisme des agglomérations, et notamment celle de Genève à laquelle est rattachée l'ensemble du district de Nyon, ainsi qu'une situation plus délicate dans les secteurs ruraux et industriels.

De 1980 à 2009, le territoire a connu une augmentation relativement régulière de sa population, avec cependant une explosion démographique dans le district de Nyon (132%). Par ailleurs, ce sont les endroits décentrés et périphériques, surtout des districts de Morges et du Jura Nord vaudois qui ont le moins profité de cette croissance, restée cependant légèrement positive (32% et 3% respectivement). La population de la Vallée de Joux est en valeur absolue comparable à ce qu'elle était il y a une centaine d'années.

Le graphique suivant permet d'appréhender ces données de manière concise.

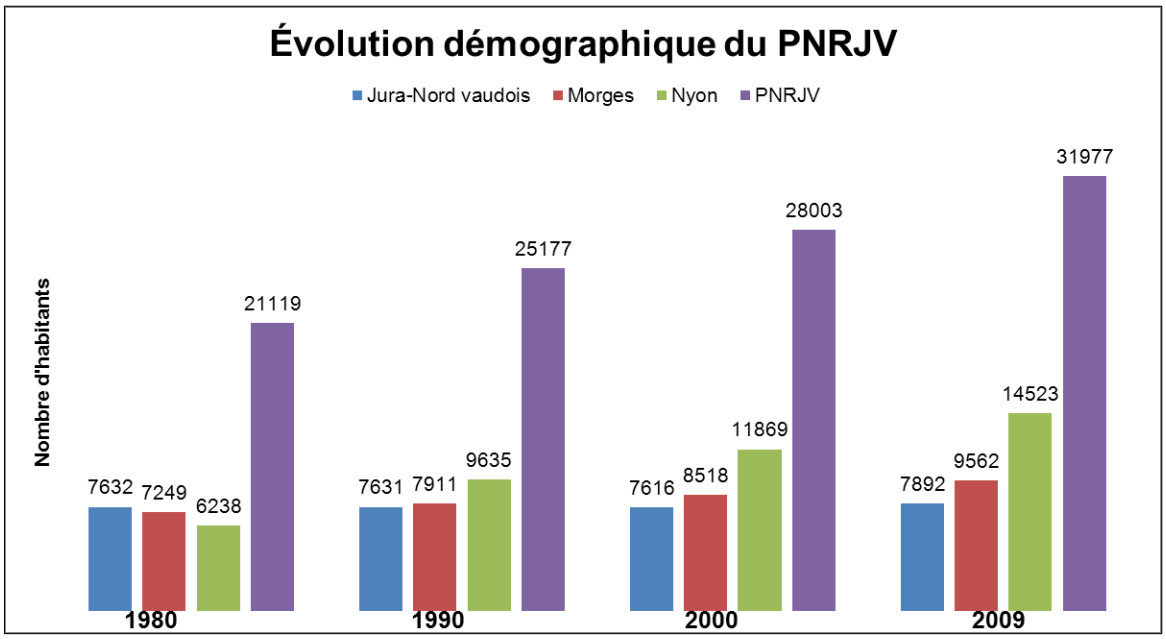

Figure 25: Population du PNRJV de 1980 à 2009 *(source SCRIS, 2009)*

B.1.4.7.2 Structure démographique actuelle

En 2009, les 30 communes du périmètre comptent 31'977 habitants, représentant 4.5% de la population cantonale. Un peu moins de la moitié de la population (45%) se situe dans les communes du district de Nyon (14'523 hab.), contre 7'892 habitants (24%) pour les communes du district Jura Nord vaudois et 9'562 habitants (29%) dans le district de Morges. La commune la plus peuplée est Le Chenit, à la Vallée de Joux, avec 4'250 habitants, suivie d'Aubonne (2'733 hab.).

Avec ces deux dernières, 13 communes ont plus de 1'000 habitants. La plus petite en termes démographiques est La Praz (165 hab.) dans le district Jura Nord vaudois et 11 communes ont moins de 500 habitants. Le périmètre est donc caractérisé par des communes comptant moins de 1000 habitants.

La densité de population est de 61 hab./km^2 en 2009, ce qui situe la région nettement en dessous de la moyenne cantonale (247 hab./km^2 en 2009). A titre indicatif, les Préalpes vaudoises et fribourgeoises comptent en moyenne 25 hab./km^2.

De fait ces territoires sont largement plus montagneux encore que le PNRJV et leur ascendance alpine s'exprime clairement.

Au niveau des communes, on remarque une grande disparité de concentration de la population. Parmi celles-ci, quatre communes du district de Nyon ressortent comme très denses en termes démographiques (au-dessus de 150 hab./km^2, seuil statistiquement admis pour différencier les communes rurales des communes urbaines) ainsi qu'Aubonne, se situant même au-dessus de la moyenne cantonale. Hormis cette exception, toutes les autres communes sont en dessous de 100 hab./km^2.

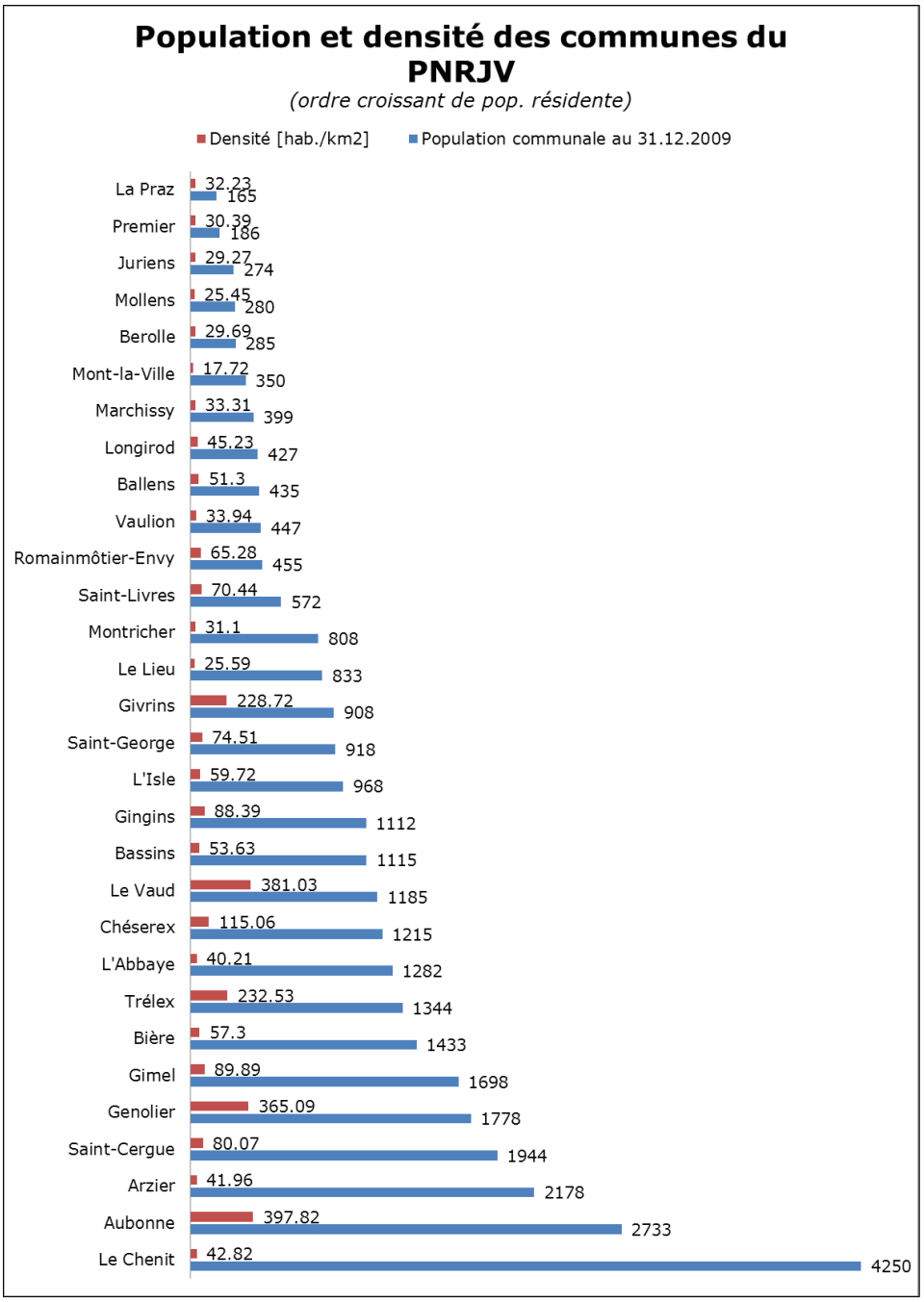

Figure 26: Situation démographique en 2009 *(SCRIS, 2009)*

La population active représente largement la majorité des habitants du périmètre. L'âge moyen recensé dans le PNRJV est de presque 41 ans (40.86), légèrement plus élevé que dans le canton qui affiche une moyenne à 39.5 ans.

La structure de la population est proche de celle du canton, comme nous le montrent les graphiques à la page suivante.

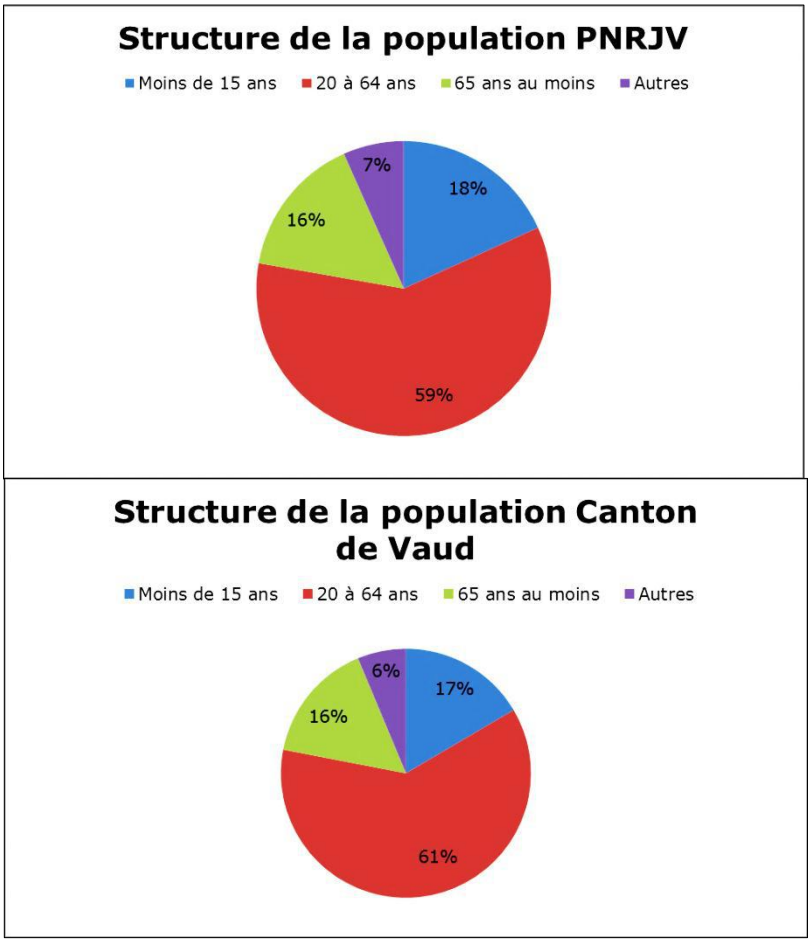

Figure 27: Structure démographique sur le périmètre du PNRJV en comparaison du Canton de Vaud (*Source SCRIS, 2009*)

La grande différence entre le canton et le PNRJV apparaît lors du rapport entre la population des 20-39 ans rapportée à celle des 40-64 ans, aussi appelé taux de renouvellement de la population active. Dans le PNRJV seule 62% de la population des 40-64 ans sera remplacée, alors que ce taux est de 81% sur le territoire cantonal.

Ceci s'explique en partie par les migrations et par l'abandon progressif des zones périphériques par les jeunes qui, dans une société spécialisée dans le tertiaire, préfère aller s'établir en ville. Cela étant, les personnes de plus de 40 ans aux revenus conséquents affichent une préférence marquée pour l'habitat hors agglomération afin de gagner en qualité de vie, ce qui compense aussi les départs et explique le relatif vieillissement statistique de la population et la diminution du taux de renouvellement des actifs.

La population dans le PNRJV croît à raison de 1.6% par année, légèrement moins que dans le canton (1.85%), les 328 naissances enregistrées en 2009 représentant 4% du total cantonal.

B.1.4.7.3 Structure de l'habitat

Comme nous le montre la figure suivante, l'habitat sur le périmètre du PNRJV est largement dominé par les logements d'importance, comptant environ 4 pièces et un format classique de maison individuelle. Cela s'explique en partie par la nette dominance de communes à tendance rurale-mixte, dont le bâti traditionnel était essentiellement d'origine paysanne logeant les familles et possédant souvent de besoins importants en termes de surface. La part des grands logements est donc plus importante dans le PNRJV que dans le canton.

Figure 28: Structure du Parc immobilier du PNRJV et du Canton de Vaud en 2009
(Source SCRIS, 2009)

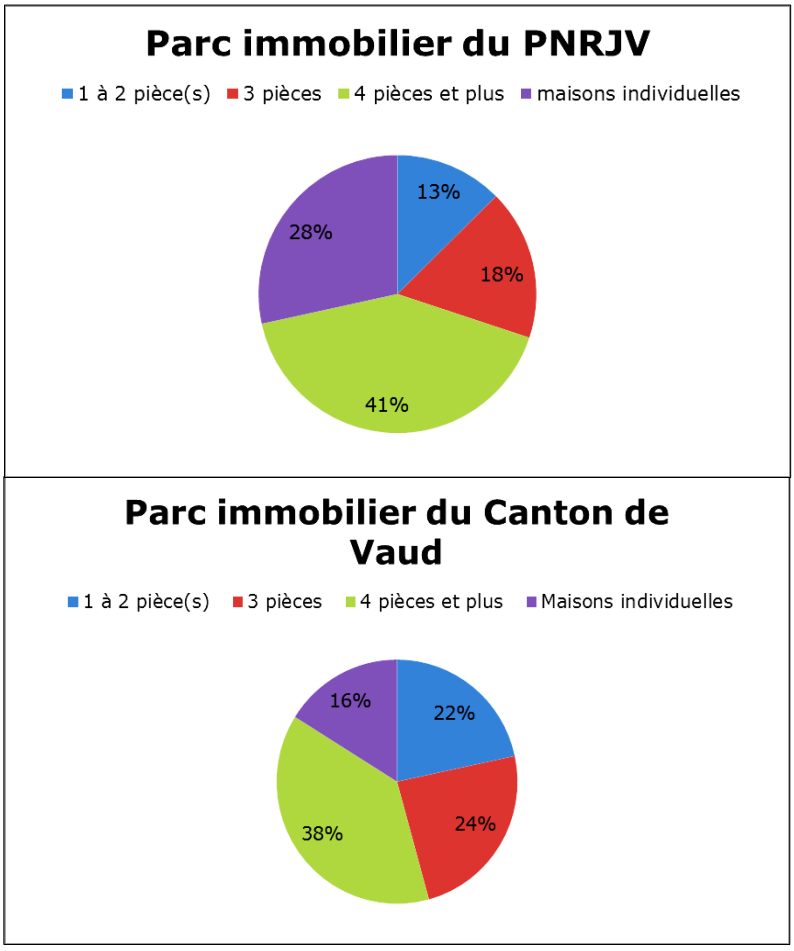

La croissance galopante du bassin lémanique se fera certainement sentir aujourd'hui déjà avec une exploitation de plus en plus importante des surfaces à bâtir disponibles (voir chap. B.1.6.3.2b) p.86).

En effet, les revenus confortables des personnes travaillant dans les agglomérations urbaines des bords du lac leur autorisent souvent la construction de petites villas individuelles ou mitoyennes, avec des vues imprenables sur le lac et les Alpes, concédant aux déplacements journaliers ce qu'ils gagnent en qualité de vie.

B.1.4.8 Synthèse de la situation socio-économique

En conclusion de ce bilan de la situation socio-économique des communes du périmètre de création, on peut retenir les quelques éléments suivants:

Le secteur primaire, avec l'agriculture y compris l'exploitation des alpages, la sylviculture, la viticulture pour quelques communes, ainsi que les métiers découlant des activités de la terre comme la vente directe, les gîtes ruraux et les paysagistes est encore bien représenté dans le périmètre du PNRJV. Ce secteur a évolué à l'identique de la tendance nationale, soit une diminution du nombre d'entreprises agricoles, une augmentation de la surface exploitée pour la plupart d'entre elles, ainsi qu'une diversification des activités avec l'agritourisme et la vente directe.

Dans le secteur secondaire, situation de la Vallée de Joux à part, il n'existe aucune grosse infrastructure industrielle mais de nombreuses petites entreprises qui se sont créées en fonction des besoins et des possibilités locales. Il en est de même avec les activités de services qui répondent essentiellement à une clientèle locale.

La Vallée de Joux est le seul pôle à vocation industrielle exportatrice dans ce territoire. Cette région a un dynamisme économique comparable à celui des régions urbaines les plus performantes (cf. publications SECO mars 2008, Crédit Suisse). Les produits élaborés dans cette région sont des fleurons représentant l'innovation et la qualité suisse et sont exportés mondialement.

Il est à noter que le trafic des pendulaires, en ce qui concerne la Vallée de Joux se fait à l'inverses de l'ensemble du territoire. Alors que la majorité des résidents du périmètre descendent sur l'Arc lémanique pour travailler, les habitants de la Vallée voient de nombreux frontaliers grossir les rangs des travailleurs de l'horlogerie et de l'industrie.

Le secteur tertiaire est bien représenté par les activités de services qui répondent essentiellement à la demande sur place. Le tourisme fournit un nombre d'emplois non négligeable. Le secteur tertiaire, moyennant la mise en place d'équipements adéquats (fibre, internet haut–débit, etc.) pourrait voir se dessiner une nouvelle tendance : le télétravail et/ou le travail à domicile, quoique ceci soit encore essentiellement réservé aux centres urbains et périurbains. Cela ne compense guère pourtant le fort trafic pendulaire vers les agglomérations de l'Arc lémanique, gros fournisseur d'emplois dans de nombreux domaines.

B.1.5 Atteintes à la nature

L'emprise humaine dans le Parc Jura vaudois c'est:

- *Une très faible fragmentation du paysage et du territoire*
- *Une structure paysagère et naturelle typique sur l'ubac jurassien*
- *Un bon état de conservation des milieux humides d'altitude*

Dans le contexte du PNRJV, riche de son environnement naturel, les atteintes à la nature sont de plusieurs types, dont la liste suivante en dresse un portrait chronologique. Ce chapitre a pour but de décrire l'impact des activités humaines qui se sont développées sur le périmètre du PNRJV. Cette description cherche à mieux cerner les enjeux futurs en termes de nature et de paysage. Elle n'a pas pour vocation de juger les pratiques passées et actuelles.

B.1.5.1 Exploitation des ressources naturelles

L'extraction et l'utilisation de ces ressources est à l'origine des premiers impacts environnementaux d'importance. Ils sont multiples, à l'image de la diversité des matériaux exploités.

B.1.5.1.1 La tourbe

Si l'exploitation agricole extensive du Moyen-Age préservait relativement bien les Haut-Marais, cette tendance s'est ensuite inversée dès le XVIII^{ème} siècle : l'exploitation de la tourbe et l'intensification de l'agriculture ont réduit la surface occupée par les tourbières.

Cette exploitation, ayant pour but de produire des briquettes de chauffe ou d'assécher les sols afin de gagner des terres arables, a entraîné une forte diminution de ces milieux aux caractéristiques physiques et chimiques extrêmes (acidité élevée et pauvreté en éléments nutritifs) auxquels sont inféodées de nombreuses espèces rares et menacées.

B.1.5.1.2 L'eau

Que ce soit pour des besoins agricoles ou pour la production énergétique et ensuite pour la consommation, l'eau a toujours été, sur le Jura, un enjeu important.

a) Les lacs

Le niveau des Lac de Joux et Brenet a été régulé depuis le début du XXème siècle.

b) Les cours d'eau et marais

Outre la perte de relief liée directement à l'exploitation des terres sur de grandes surfaces planes, la pose de drains afin de gagner encore des hectares de SAU a entraîné la disparition de nombreux marécages et de leurs cortèges faunistiques et floristique qui, entre touradons et écoulements, donnaient aussi au paysage une allure singulière.

La multiplication des dessertes agricoles, leur compactage et leur imperméabilisation entraîne aussi une modification des écoulements de surfaces, en empêchant les eaux de pénétrer dans les sols, et favorisent ainsi le lessivage et le transport de matière et d'eaux boueuses vers les petits ruisseaux existants. Entre modification des régimes de charriages et colmatage, certains d'entre eux souffrent alors de la concentration en matière organique non dissoute ou de l'incision parfois importante de leur lit.

La mise sous terre et en conduite de nombreux ruisseaux a aussi modifié considérablement le régime des écoulements de surface, rendant encore un peu plus sèches les pentes du Jura déjà souvent touchées par la sécheresse estivale à cause des nombreuses infiltrations karstiques. A cela s'ajoute les pompages et captages des sources et résurgences qui accroissent encore les phénomènes de carence hydrique.

B.1.5.1.3 Les gravières

Le Pied du Jura, riche en graviers, a permis de procurer une bonne partie des matériaux nécessaires aux constructions de la région. Afin de limiter au maximum les inconvénients aussi bien pour les habitants que les dommages pour la faune et la flore, une législation exigeante a été mise en place. Elle contraint les exploitants de gravières à une remise en état stricte des lieux, tout en conservant les biotopes qui se créent au fur et à mesure de l'exploitation.

Actuellement, la plus importante exploitation se trouve sur les communes de Bière et de Gimel. L'impact sur le paysage est visible mais reste limité dans un seul secteur. Par ailleurs, le Canton de Vaud a mis en place une législation claire pour l'exploitation des gravières (plan directeur sectoriel des carrières PDCar 2003; chap. B.1.6.2 p.74), prenant en compte les milieux naturels protégés, la procédure pour l'ouverture, l'exploitation et la remise en état des gravières imposant une consultation large des milieux concernés.

B.1.5.2 Pratiques agricoles

La modification de ces pratiques au cours du XXème siècle a signifié autant de progrès dans la production que d'impacts environnementaux.

B.1.5.2.1 Changements structurels des exploitations

Globalement, les surfaces agricoles ont diminué de 4,5% entre 1979 et 2004 (2.7% sur la SAU et 1.8% sur les alpages) au profit de la forêt et des zones construites. Bien que marquée, cette tendance doit toutefois être mise en perspective avec d'autres régions, car le phénomène est général pour toute la Suisse. Dans l'Ouest lausannois par exemple, la diminution est beaucoup plus marquée et se monte à environ 25% pour la même période

L'abandon progressif de l'exploitation des prés à litière au profit de prés de fauche de taille de plus en plus importante est l'un des premiers marqueurs paysagers importants. La mosaïque de surfaces herbeuses de taille différente conférait à la campagne un aspect typique et offrait de précieux refuges aux micromammifères aussi bien qu'à l'avifaune et aux insectes.

Le nombre d'exploitations agricoles est certes en diminution, mais cela est compensé par l'augmentation des surfaces par exploitant. Cette concentration s'est accompagnée d'une mécanisation accrue.

Parallèlement, l'augmentation de la production laitière s'est basée sur une augmentation de la taille des troupeaux d'une part et par le choix de races plus productives et donc plus exigeantes en fourrage.

La taille des exploitations allant grandissante, il a souvent fallu renoncer aux bocages et aux haies qui structuraient finement les différents espaces agricoles et dont les qualités biologiques et écologiques ne sont plus à démontrer : refuge et nourrissage de multitudes d'espèces, protection contre l'érosion éolienne et couloirs à faune pour ne citer que les plus évidents.

B.1.5.3 Pratiques sylvicoles

Enfin, les pratiques sylvicoles ont grandement influencé la structure paysagère : entre plantations non stationnelles et abandon du traitement des lisières, la forêt a parfois pris des allures de plantation monospécifique, dénuée de toute zone de transition avec les l'espace ouvert des champs, où l'on pouvait habituellement trouver nombreuses essences de bois tendre et de petit fruitiers favorables à de multiples espèces animales.

Bénéficiant à nouveaux de subventions, l'entretien des lisières a été remis à l'ordre du jour. L'étagement de ces dernières favorise en effet la biodiversité en permettant le maintien de milieux de transition entre le milieu forestier et le milieu agricole. Si la plantation était à l'ordre du jour il y a une vingtaine d'année, les nouvelles approches sylvicoles mettent l'accent sur le rajeunissement naturel et stationnel, marquant l'abandon des plantations forestières.

B.1.5.4 Installations militaires

La place d'armes de Bière présente un impact assez important sur le territoire de cette commune. Elle peut être comparée à une zone artisanale ou industrielle dans d'autres communes, mais à une plus large échelle. On peut relever ici que les constructions en bois du début du 20^{e} siècle sont une bonne image du patrimoine bâti de cette époque.

Après une période d'intense activité, celle-ci s'est réduite au fil des années et cela a conduit à moins de trafic de véhicules lourds et spécialement à une diminution drastique des tirs de munitions de gros calibre. Les nouvelles technologies permettent de former le personnel sur des simulateurs en salle.

Il faut remarquer l'énorme effort fait en faveur de l'environnement. Les projets «armée et nature » ont permis de créer, maintenir et valoriser de nombreux biotopes. Les importantes richesses naturelles recensées dans ce secteur en sont la preuve (rapport Le Foyard).

Il est intéressant de remarquer que la création du Parc jurassien vaudois en 1973 est due pour l'essentiel à la menace d'augmentation des activités militaires sur le secteur. La fermeté des initiateurs du Parc a payé, car l'armée n'a créé aucune nouvelle place de tir depuis cette période. Par ailleurs, la réorganisation de l'armée a permis de diminuer très largement l'utilisation des places de tirs répertoriées dans le périmètre du PNRJV et actuellement, le nombre de jours de tirs est très faible.

B.1.5.5 Zone à bâtir, artisanale et industrielle

Avec une pression démographique très élevée sur l'Arc lémanique, les villages du Pied du Jura subissent un fort développement.

Hormis les communes de Le Vaud et de Genolier qui affichent un taux d'occupation du sol par les zones à bâtir supérieur à 11 % et celles de St-Cergue, Trélex et Givrins un taux entre 5 et 11%, tout le périmètre du PNRJV présente un taux d'affectation desdites zones situé entre 0.3 et 5%.

Les zones artisanales qui se sont développées ont été de petite dimension. Le cas de la Vallée de Joux où sont présentes des industries exportatrice très importantes a nécessité une mise à disposition certaine de terrains industriels.

B.1.5.6 Conclusion

Néanmoins, le PNRJV joue un rôle important depuis ses premiers pas dans la sauvegarde du territoire, puisqu'il a limité le mitage du territoire. Comprenons ici que la fragmentation des milieux et la parcellisation des terrains entraine souvent une rupture, tant en termes écologiques que paysagers.

Le chapitre B.1.6 suivant recense l'ensemble des outils de gestion territoriale qui permettent la réalisation d'une garantie territoriale. L'affectation des sols et leur utilisation ainsi cadrées préserve le périmètre d'une forte fragmentation et du mitage que l'on peut rencontrer ailleurs.

B.1.6 Organisation du territoire

L'organisation du territoire du PNRJV c'est:

- *Une intégration dans le Plan Directeur Cantonal*
- *Une intégration thématique dans 9 plans sectoriels et programmes cantonaux*
- *Une structure territoriale des communes récurrente : village-pentes boisées-alpages*
- *27 communes propriétaires (90%) possédant 152 alpages*

Les outils de planification territoriale existants sont structurés ci-dessous en fonction de leur échelle d'intervention, à savoir : Confédération, canton, régions et communes.

En guise de préambule, le PNRJV s'inscrit dans un processus d'envergure visant à la création de parcs d'importance nationale.

La Suisse veut ainsi donner une impulsion au tourisme et au développement régional durable et faire connaître la nature à la population. Pour ce faire les parcs d'importance nationale poursuivent non seulement des objectifs écologiques, mais aussi une plus-value économique et sociale.

B.1.6.1 Niveau national

La nouvelle politique régionale et d'organisation du territoire (NPR) de la Confédération est promue par le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie). En effet, par la NPR, la Confédération entend améliorer les conditions cadres pour les activités entrepreneuriales déployées dans les régions frontalières, périphériques et de montagne. La NPR, entrée en vigueur début 2008, remplace les programmes de promotion précédents, à savoir la LIM (loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne), Regio Plus. Tout le périmètre du PNRJV est donc concerné.

Dans son programme pour la période 2008 à 2015, la Confédération présente ce qu'elle entend promouvoir directement : par exemple, la mise au point de systèmes de valeur ajoutée à orientation suprarégionale et internationale ou un tourisme écologique répondant aux attentes des hôtes.

D'autres thèmes promotionnels touchent aux domaines de l'énergie, de la sylviculture, de l'agriculture et de la formation. C'est dans ces secteurs que les régions rurales et de montagne disposent des plus grandes chances de développement. Les cantons jouent un rôle clé pour leur conception, leur financement et leur mise sur pieds. Il est essentiel que cette politique régionale concorde avec les tâches des offices fédéraux qui s'occupent également des régions rurales et de montagne. En matière de politique régionale, ces offices cultivent en effet une étroite coopération entre eux et avec des institutions suisses et étrangères.

Dans le cadre d'un partenariat étroit avec les régions et les différents partenaires, le PNRJV peut être amené à développer des projets soutenus par la NPR, comme par exemple des projets transfrontaliers avec son voisin français, le Parc naturel régional du Haut Jura.

Toujours au niveau national, le PNRJV doit également composer avec les projets d'agglomération. En effet, les douze communes du district de Nyon sont intégrées dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Le plan d'agglomération Lausanne-Morges, s'il ne touche pas directement les communes du périmètre, représente un enjeu en matière de développement des transports publics et de révision des cadences et des taux de desserte existants.

En effet, de tels projets d'agglomération sont des instruments de soutien au trafic et à la gestion des flux aussi bien qu'à celle de l'urbanisation et du développement périurbain et en zone rurale ou naturelle. Pour réaliser cet instrument, les objectifs suivants doivent être poursuivis :

•La croissance de l'agglomération vers l'extérieur doit être limitée et dirigée vers l'intérieur, ou être cadrée par des contrats spécifiques, comme le contrat corridor Promenthouse-Jura qui vise le maintien et le développement d'un cordon écologique entre le lac et les crêtes.

•Le développement de l'urbanisation doit pouvoir s'appuyer sur des transports publics efficaces et qui puissent être financés à long terme ainsi que sur une offre attractive en matière de mobilité douce.

•Des centres secondaires clairement définis et délimités doivent se former dans l'agglomération pour favoriser l'identification de la population avec son lieu de domicile.

•Une planification globale des transports pour l'agglomération tenant compte du développement de l'urbanisation doit garantir une offre variée en matière de transports (y compris mobilité douce).

Le Canton de Vaud participe à la politique des agglomérations engagée par la Confédération (Office fédéral du développement territorial, ARE). La politique des agglomérations est coordonnée avec la NPR et toutes les autres politiques fédérales.

Outre ces deux principales politiques d'aménagement du territoire, la Confédération élabore des concepts et plans sectoriels, qui ne sont du ressort ni des cantons ni des communes. L'armée fait l'objet de tels plans, la place d'armes de Bière en est le parfait exemple. Les différents plans sectoriels et concepts fédéraux sont énumérés dans le tableau aux pages suivantes.

Tableau 11: Plans sectoriels et concepts territoriaux de la Confédération

Planifications territoriales fédérales	Objets concernés dans le périmètre du parc	Compatibilité/conflit
Paysage		
Plans sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA)	De multiples objets sont concernés dans le périmètre. Leur gestion relève du plan sectoriel fédéral et du plan directeur cantonal.	Pas de conflit
Conception Paysage Suisse (CPS), Inventaires fédéraux*, Paysages 2020	De nombreux éléments paysagers, naturels et construits font l'objet d'inventaires.	Par le biais de la garantie territoriale, le Parc Jura vaudois est un partenaire privilégié pour la prise en compte de ces planifications. Il accompagne les communes dans la prise en compte des directives fédérales** et cantonales en matière d'aménagement du territoire, oeuvrant ainsi comme un médiateur.
Transports		
Plan sectoriel des transports (PST) partie programme	Ce document pose le cadre de la gestion de l'ensemble des objets concernés (aviation, rail et route).	Aucun conflit
Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure Aviation (PSIA)	Il existe un champ d'aviation pour vol à voile sur la commune de Montricher. La pratique du vol libre doit se conformer aux dispositions légales en vigueur relativement à la protection de la nature, de la faune et du paysage.	Coordination à prévoir
Plan sectoriel des transports, partie Infrastructures Rail	Deux lignes de chemin de fer sont concernées: NStCM et BAM.	Aucun conflit
Plan sectoriel des transports , partie Infrastructure Route	La route reliant Nyon à St-Cergue et le Col de la Givrine appartient au réseau complémentaire.	Aucun conflit

* Inventaire fédéral des sites de reproduction de bactriens (IBat)
Inventaire fédéral des bas-marais (IBM)
Inventaire fédéral des districts francs fédéraux (IDFF)
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
Inventaire fédéral des hauts-marais (IHM)
Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (IPBC)
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (IPPS)
Inventaire fédéral des sites marécageux (ISM)
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)
Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
Inventaire fédéral des zones alluviales (IZA)
Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale

** cf. document de la Confédération : *Recommandation pour la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'article 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation*

Planifications territoriales fédérales	Objets concernés dans le périmètre du parc	Compatibilité/conflit
Infrastructures		
Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)	Le périmètre du Parc n'est pas sujet au projets d'infrastructures haute ou très haute tension. D'éventuelles rénovation ou procédures d'entretien, bien qu'inconnues à ce jour, ne sont pas à exclure à l'avenir.	Aucun conflit
Plan sectoriel des dépôts en couches géologiques profondes	Phase de recherche de sites. Pour l'instant aucun dépôt n'est prévu dans le périmètre du Parc.	Aucun conflit
Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)	Aucune installation de ce type n'existe ou n'est prévue à moyen terme sur le territoire du Parc.	Aucun conflit
Plan sectoriel militaire (PSM)	La place d'armes de Bière pour l'artillerie et l'infanterie (Ballens, Berolle, Bière, Gimel et Montricher). N'est concernée par aucune ordonnance sur les objets d'importance nationale.	Un coordination est à prévoir entre le Parc et les différentes cellules en charge du paysage et de l'environnement.
	Place de tir "les Amburnex" (Le Chenit)Un objet d'importance nationale concerné: IFP n° 1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois	
	Place de tir "Le Brassus" (Le Chenit) les secteurs concernent plusieurs objets d'importance nationale: IFP n°1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois, haut-marais n°32 "La Thomassette" et bas-marais n°503 "La Thomassette"	
	Place de tir "Genolière- Haut-Mont" (Arzier-le-Muids), un objet d'importance nationale concerné: IFP n°1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois.	
	Place de tir "Mont-Tendre" (Montricher), un objet d'importance nationale concerné: IFP n°1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois.	
	Place de tir "Noirmont" (Arzier-le-Muids), concerne le District franc du Noirmont et l'objet IFP n°1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois.	
	Place de tir "Vaulion" (Mont-la-Ville), concerne l'objet IFP n°1022 Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois.	
Plan sectoriel approvisionnement en roches dures	Aucun gisement n'est à relever dans le périmètre du Parc.	Aucun conflit

B.1.6.2 Niveau cantonal

B.1.6.2.1 Plan directeur cantonal

Au niveau cantonal, le Plan directeur cantonal (PDCn) est le principal outil d'aménagement du territoire. Entré en vigueur en août 2008, cet instrument de planification définit le développement souhaitable du canton pour les 20 prochaines années. Le plan directeur du canton de Vaud répond aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et s'adresse en particulier aux autorités fédérales, cantonales et communales.

Organisé en stratégies thématiques étroitement coordonnées, le Plan directeur cantonal fait référence de manière explicite aux parcs à travers l'axe d'intervention « Biodiversité », où il s'agit notamment de concilier nature, loisirs et sécurité.

Le Canton vise ainsi à devenir une entité forte et unifiée du point de vue de ses espaces protégés labellisés, notamment par un statut juridique clair (art. 52 al. 5 Constitution cantonale) et leur mise en réseau au niveau cantonal, voire national et international.

Il favorise la création et la gestion de parcs par des acteurs locaux dans des espaces de hautes valeurs paysagère et patrimoniale. Il assume le contrôle des parcs et la coordination entre les parcs cantonaux et intercantonaux.

La fiche E12 «Parcs régionaux et autres parcs» du Plan directeur cantonal est spécifique aux parcs, où il est spécifié que le «parc est un instrument d'aménagement du territoire informel fondé sur la libre adhésion qui guide les planifications contraignantes et offre une plate-forme de concertation en amont de toute action sur le territoire. A travers un développement orienté sur le projet et l'action, il mobilise la capacité d'initiative des régions et renforce les synergies. Enfin, la dénomination "parc" est un label qualité permettant à la région d'obtenir un financement extérieur et de bénéficier d'un outil de marketing territorial reconnu».

Plusieurs fiches du plan directeur cantonal sont en rapport les objectifs opérationnels du PNRJV. Nous les mentionnons ici sans en donner le détail puisque la consultation peut se faire simplement sur le document disponible sur www.vd.ch. Pour leur part, les objectifs opérationnels du PNRJV sont visibles au chapitre B.4.1 p.130.

Le tableau de la page suivante présente l'ensemble de ces fiches et les axes stratégiques cantonaux auxquels elles sont rattachées.

Tableau 12: Plan Directeur Cantonal

Axes stratégiques	*Axes opérationnels*	Fiches concernées
A : Coordonner urbanisation, mobilité et environnement	*A1 Localiser l'urbanisation dans les centres*	- A11 Légalisation des zones à bâtir
	A2 Développer une mobilité multimodale	- A21 Infrastructures de transports publics - A23 Mobilité douce
C : Encourager une vision dynamique du patrimoine culturel	*C1 Valoriser le patrimoine culturel*	- C11 Patrimoine culturel et développement régional - C12 Enjeux paysagers cantonaux
	C2 Faciliter la réhabilitation du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir	- C23 Territoires à habitat traditionnellement dispersé - C24 Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques
D : Valoriser le tissu économique	*D2 Renforcer les réseaux touristiques et de loisirs*	- D21 Réseaux touristiques et de loisirs
E : Concilier nature, loisirs et sécurité	*E1 Valoriser le patrimoine naturel*	- E11 Patrimoine naturel et développement régional - E12 Parcs régionaux et autres parcs - E13 Dangers naturels
	E2 Mettre en réseau les sites favorables à la biodiversité	- E21 Pôles cantonaux de biodiversité - E22 Réseau écologique cantonal
F : Assurer à long terme la valorisation des ressources	*F1 Préserver les terres agricoles*	- F11 Priorités du sol
	F2 Accompagner l'économie agricole	- F21 Zones agricoles spécialisées - F22 Produits du terroir
	F3 Accompagner l'économie sylvicole	- F31 Espaces sylvicoles
	F4 Assurer une exploitation durable des ressources	- F41 Carrières, gravières et sites de dépôts d'excavation
	F5 Favoriser les ressources renouvelables et indigènes	- F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie

B.1.6.2.2 Plans sectoriels

Outre cette planification globale, le Canton dispose de plans directeurs sectoriels liés à une thématique particulière. Ce sont notamment les plans directeurs forestier, des carrières et plans d'affectation cantonaux. Des rapports et/ou études viennent compléter ce dispositif. Ces outils de planification territoriale sont présentés aux pages suivantes.

Tableau 13: Outils de planification territoriale cantonaux

Outil, thématique	Contenu, bref descriptif
Plan directeur forestier régional des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois, 2006 (en cours d'approbation)	Pour tout ce qui touche au domaine forestier, la référence, pour le périmètre, est le Plan directeur forestier régional des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois (PDF), actuellement en cours d'approbation. Le PNRJV dépasse légèrement au Nord le territoire concerné par le PDF. Les arrondissements forestiers concernés sont les 11, 12, 14 et 15. Instrument d'aménagement du territoire, le plan directeur forestier sert d'outil de coordination et de gestion aux services forestiers pour assurer les différentes fonctions de la forêt. Il définit des critères d'exploitation viables, que ce soit au niveau économique, écologique ou social. Le PDF sert à coordonner de façon interdisciplinaire les interventions sur la forêt et les espaces avoisinants. Il permet une planification intégrale de l'exploitation, qui tient compte des exigences tant de la société et de la nature que de celles des utilisateurs professionnels. Les grands enjeux du plan directeur forment la colonne vertébrale de fixation des objectifs d'aménagement forestiers : • Dynamisation et valorisation de la production du bois • Gestion durable et intégrée des pâturages boisés • Gestion durable de l'environnement biologique • Organisation du potentiel d'accueil assurant le maintien des qualités du site • Valorisation des ressources en eau potable de qualité • Création d'une commission d'aménagement des alpages et forêts de l'Ouest vaudois
Plan directeur sectoriel des carrières (PDCar), 2003	Le Plan directeur cantonal fait référence explicitement à cet outil de planification au chapitre *Ressources*, où il s'agit d'assurer à long terme de les valoriser tout en assurant une gestion durable du territoire. La fiche F41 *Carrières, gravières et sites de dépôts d'excavation* vise à optimiser l'exploitation et la localisation des carrières et des gravières, en limitant leurs impacts sur l'environnement. Le PDCar 2 (le premier avait été adopté en 1991) intègre les modifications légales restreignant l'exploitation de gravier et favorise notamment le recyclage des matériaux d'excavation.

Plan directeur sectoriel des carrières (PDCar), 2003	Le PDCar 2 recense une possibilité d'extraction de graviers de 40'100'000 m3 sur le périmètre du PNRJV. Les communes concernées sont: ▪ en priorité 1 : Bière, Le Chenit, Montricher, Mollens, Mont-la-Ville, Berolle, Gimel, Ballens, St-Livres, St-Cergue et Gingins ; ▪ en priorité 2 : les mêmes que ci-dessus avec Marchissy, Longirod et Chéserex. Il est mis en œuvre grâce à un programme de gestion des carrières (PGCar) afin d'assurer un approvisionnement continu du canton en matériaux pierreux. Le PGCar a pour objectif de rationaliser l'acheminement des graviers jusqu'aux lieux de consommation et de diminuer les nuisances engendrées par le trafic de véhicules en provenance et à destination des gravières.
PAC Venoge, 1997	La protection de la Venoge a été acceptée par le peuple en 1990. La protection de la Venoge et du Veyron est donc assurée par le *Plan de protection de la Venoge*, approuvé par le Conseil d'Etat en 1997. Ce plan comprend : ▪ Le plan d'affectation cantonal (PAC) ▪ Le règlement du PAC ▪ Le plan directeur des mesures (PDM) et ses annexes. Le PAC Venoge est un instrument d'aménagement du territoire (art. 45, al.2 LATC). Il affecte les terrains situés dans le couloir de la Venoge et du Veyron et contient des principes et des dispositions accessoires de protection. Il lie les autorités et les particuliers entre eux. Les communes du PNRJV concernées sont : Bière, Berolle, Ballens, Montricher, L'Isle, Mont-la-Ville et La Praz. Le plan de protection de la Venoge est un **instrument de coordination**, il a été élaboré dans l'esprit du développement durable. Il vise à maintenir un équilibre entre les divers intérêts en présence dans le but de garantir le développement harmonieux de la rivière et de sa région d'influence de façon à assurer la sécurité et améliorer le cadre de vie de la population.
PAC 293 Vallée de Joux, 1998	Le PAC n°293, site marécageux de La Vallée de Joux, a été approuvé en 1998. Il vise les buts suivants: ▪ garantir la sauvegarde des biotopes et du paysage en maintenant et en favorisant les activités humaines compatibles avec les intérêts de la protection ; ▪ favoriser l'amélioration des valeurs biologiques des sites et la réparation des atteintes qu'ils ont subies. Les communes concernées sont L'Abbaye et Le Chenit.

Rapport sur le potentiel éolien du Canton de Vaud, SEVEN, 2007	Une étude analyse les sites les plus prometteurs identifiés dans le *Concept d'énergie éolienne pour la Suisse* publié en août 2004. Treize sites situés dans le massif jurassien ont fait l'objet d'une évaluation qualitative détaillée et d'investigations locales relatives à la situation foncière, à l'exposition au vent, à l'accessibilité et à l'impact sur le voisinage. Parmi ceux-ci, cinq se situent dans le périmètre du PNRJV. Il s'agit des sites 03 (Arzier – La Raisse), 05 (Bassins), 19 (Col du Mollendruz), 70 (Longirod), et 114 (Sur Grati). Cela concerne les communes de : Arzier, St-Cergue, Bassins, Le Vaud, Juriens, La Praz, Mont-la-Ville, Longirod, Marchissy, Vaulion et Premier. Pour une éventuelle implantation d'éoliennes, l'élaboration de PPA (plans partiels d'affectation) devra être effectuée. Le projet Eoljoux, sur la commune du Chenit, a fait l'objet d'une planification lors de la mise à jour du Plan Directeur cantonal en 2009.
La nature demain, Etat de Vaud, 2004	Ce rapport contient les objectifs de la politique de protection de la nature du Conseil d'Etat, à savoir : ▪ Sauvegarder les espèces et les milieux naturels. ▪ Constituer un réseau cantonal des lacs et des cours d'eau. ▪ Renforcer les corridors à faune et les réseaux écologiques. ▪ Renforcer les milieux naturels de valeur grâce aux zones-tampon et aux surfaces de compensation écologique. ▪ Mettre en place des projets pilote. Le potentiel de création de parcs naturels régionaux y est clairement présenté avec deux secteurs identifiés dans l'actuel périmètre du PNRJV, à savoir : ▪ la chaîne du Jura (St-Cergue – Vallée de Joux – Crêtes du Jura – Trois Vallons – Balcon du Jura et une partie de la rive nord du lac de Neuchâtel) avec un potentiel de jonction intéressant sur le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) et le Jura neuchâtelois. Cet ensemble comprend les paysages d'importance nationale (IFP) de la Dôle et de la Vallée de Joux et Haut Jura; le pied du Jura, avec les versants sud du massif et toute la zone rurale allant du district de Nyon à la plaine de l'Orbe, incluant le bassin supérieur de la Venoge.

Réseau écologique cantonal (REC-VD) ***Concept directeur***	Ce projet, actuellement en cours de réalisation a pour but l'élaboration d'un réseau écologique vaudois (REC-VD) Il comprendra une carte des éléments clés du réseau existant et des éléments à mettre en liaison et définira des objectifs stratégiques de la conservation de la nature. Il se structure en deux phases : - Mise en place d'une méthodologie devant servir de base aux études régionales et mise à jour du Plan directeur cantonal - Réalisation des études régionales menant à la création des cartes REC Au niveau territorial, le PNRJV est largement représenté dans ce projet par la richesse de ses massifs forestiers d'un seul tenant et par la multitude de sites et milieux d'importance qui le constelle. Il occupera donc une place prépondérante et sera intimement lié au développement de ce vaste réseau cantonal.
Plan sectoriel Cerf 2007-2011	Ce plan sectoriel de gestion du cerf constitue le document directeur définissant la politique vaudoise de gestion des relations forêt - cerf. Il est issu d'une volonté d'ouverture au dialogue entre les différents acteurs et cherche à éviter une « crise cerf » en abordant la problématique sous l'angle de la prévention des conflits. Il s'articule principalement autour de 3 axes : - L'amélioration des données de bases et connaissances sur les populations de cerf et leur dynamique - La mise en place de deux outils de gestion que sont le plan de tir et la gestion sylvicole, qui pourront être accompagnés de mesures complémentaires (protection, limitation du dérangement, etc.) - Les modalités de financement des mesures de gestion et d'indemnisation des dégâts Ce plan couvre la période 2007-2011 et sera révisé en fonction des besoins et de l'évolution de la situation.

Plans sectoriels Routes forestières Vallée de Joux et Givrine-Marchairuz	Ces deux plans sectoriels visent à réglementer l'accès aux dessertes forestières avec des véhicules motorisés. Mis en consultation en 2007, ils n'ont actuellement pas encore été adoptés et entrent dans le cadre du plan directeur forestier, lui-même en attente de validation. Dans le but de garantir la tranquillité de nos forêts, ceci tant pour la faune que pour les usagers (promeneurs, cyclistes, cavaliers), la législation fédérale et cantonale y limite strictement le trafic motorisé. Les problématiques liées au dérangement de la faune, impacts environnementaux et à la sécurité sont nombreuses. La mise en œuvre des règles relatives à la circulation est une tâche conjointe des autorités cantonales et communales, le Canton étant chargé des mesures de planification et les communes, de la mise en place de la signalisation

B.1.6.3 Niveau régional et communal

L'organisation spatiale du périmètre montre clairement un agencement à trois axes. Le premier avec les communes du district de Nyon sous l'influence de l'agglomération genevoise. Le deuxième, au Pied du Jura, avec des activités agricoles encore bien présentes, sous pression de la métropole lémanique en termes résidentiels et le troisième avec une vocation industrielle essentiellement à La Vallée de Joux. Ce système territorial fonctionne grâce à des infrastructures de transport relativement bien développées qui assurent une relativement bonne accessibilité dans tout le périmètre.

B.1.6.3.1 Les régions

Au niveau régional, le périmètre du PNRJV s'étend sur trois districts: Jura – Nord vaudois (8 communes), Morges (10 communes) et Nyon (12 communes).

Le nouveau district du Jura – Nord vaudois est composé des régions ADNV (Association pour le développement du Nord vaudois) et ADAEV (Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux). Les communes du PNRJV situées dans le district de Morges font partie de l'ARCAM. Les communes du district de Nyon ont quant à elles adhéré au Conseil régional du district de Nyon, excepté la commune de Bassins.

En termes de planification territoriale, ces régions ont la possibilité d'établir des plans directeurs régionaux, au niveau de l'aménagement du territoire, et/ou des stratégies de développement, au niveau du développement socio-économique. Dans ce dernier cas et par le biais de la LADE (loi vaudoise sur l'appui au développement économique du 12 juin 2007), de la NPR (Nouvelle politique régionale fédérale) et de la politique fédérale des agglomérations, elles ont développé des stratégies régionales de développement.

Leurs outils de planification territoriale sont présentés aux pages suivantes, intégrant l'essentiel de ce qui est présent dans le périmètre du PNRJV.

Tableau 14: Outils territoriaux régionaux

Régions	Outils	Bref descriptif, contenu et références
ADAEV	Stratégie régionale selon LADE (2008)	Communes concernées: Le Lieu, Le Chenit, L'Abbaye. Les axes d'intervention suivants ont été retenus : 1. Assurer une dynamique régionale attractive pour la population et les entreprises. 2. Favoriser le développement des activités économiques. 3. Encourager la vitalité du territoire et ses relations avec les régions voisines. 4. Renforcer la collaboration transfrontalière. 5. Participer aux réseaux utiles à la région. 6. Coordination régionale et *veille*. Référence explicite au PNRJV à l'axe 3: *Appuyer l'évolution du Parc jurassien vaudois en Parc naturel d'importance nationale*.
ADNV	Stratégie régionale selon LADE (2008)	Communes concernées: Juriens, La Praz, Premier, Romainmôtier-Envy, Vaulion. Les axes d'intervention suivants ont été retenus : 1. Positionner le Nord Vaudois dans un réseau géographique large. 2. Favoriser le développement des activités économiques. 3. Encourager la vitalité du territoire rural. 4. Renforcer les centres urbains. 5. Gérer et optimiser la mobilité. 6. Coordination régionale et *veille*. Pas de mention explicite du PNRJV, mais les axes 2, 3 et 5 vont dans ce sens.
ARCAM	Stratégie régionale selon LADE (2008)	Communes concernées: Gimel, Bière, Saint-Livres, Aubonne, Berolle, Ballens, Mollens, Montricher, L'Isle, Mont-la-Ville. Les axes d'intervention suivants ont été retenus : 1. Economie. 2. Habitat. 3. Transports. 4. Qualité de vie. Pas de mention explicite du PNRJV, mais la cohérence peut être assurée.

ARCAM	Plan directeur régional, 2002	Le plan directeur régional de l'ARCAM est dans sa phase d'initialisation, s'agissant ici plus d'une nouvelle planification plus que d'une révision. Ceci à cause de l'importante augmentation du nombre de communes après le nouveau découpage des districts et la mise en vigueur du nouveau plan directeur cantonal.
Conseil régional du district de Nyon	Stratégie régionale selon LADE (2008)	Communes concernées: Arzier-le-Muids, Bassins, Chéserex, Genolier, Gingins, Givrins, Marchissy, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex, Le Vaud. Les axes d'intervention suivants ont été retenus: 1. Assurer la coordination du développement régional autour d'une vision partagée. 2. Renforcer la diversité du tissu économique et la création d'emploi endogène. 3. Valoriser le cadre social de travail dans le développement régional 4. Mettre en œuvre une politique de développement régional fondée sur des mesures environnementales exemplaires. Référence explicite au PNRJV à l'axe 2: *Soutien actif à la mise en place du parc naturel régional*.
	Agglomération franco-valdo-genevoise	Communes concernées: Arzier-le-Muids, Chéserex, Genolier, Gingins, Givrins, Marchissy, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex, Le Vaud. Stratégie de développement de l'agglomération transfrontalière, mise en œuvre par le biais de PACA (périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération), dont un est intitulé *Nyon St-Cergue Les Rousses*. Communes plus spécifiquement concernées, celles de l'axe du Nyon-St-Cergue-Morez (Arzier, Genolier, Givrins, St-Cergue, Trélex) en partenariat avec la France (les Rousses, Communauté de communes de la station des Rousses). Il s'agit notamment de valoriser l'infrastructure existante en densifiant les secteurs des haltes et en prolongeant la ligne jusqu'aux Rousses.

Conseil régional du district de Nyon (*suite*)	Plan directeur régional (2010)	Communes concernées : toutes celles du district de Nyon. Essentiellement axé sur le territoire urbain compris entre les rives du lac et les contreforts du Jura, mais intègre également le massif par le biais du Plan directeur de développement touristique (2010). Ce dernier concerne plus particulièrement les communes d'Arzier, Bassins, Chéserex, Gingins, Le Vaud, St-Cergue.
	Plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon (2010)	Communes concernées : Arzier-le-Muids, Bassins, Chéserex, Gingins, La Rippe, le Vaud, Longirod, Marchissy, Burtigny, St-Cergue et St-George. Prolongement du précédent plan directeur, il touche cette fois plus particulièrement les communes situées sur les contreforts et crêtes du Jura. Il établit constats et mesures pour le développement aussi bien de l'hébergement que des transports.
	PPA de la Dôle	Planification de la construction du télésiège (inauguration en 2007) et projet d'aménagement de la zone d'accueil (parking, jardin des neiges et bâtiment pour restaurant, caisses, magasin, etc.).
	PPA de la Givrine	Commune concernée: St-Cergue. Projet d'aménagement du col de la Givrine : gestion des véhicules par un parking; départ des pistes et entrées dans le PNRJV, construction d'un centre nordique et maison de la nature. Référence explicite au PNRJV avec lequel la cohérence est assurée.
	PPA la Garenne	Commune concernée: Le Vaud. Projet en cours d'agrandissement du zoo la Garenne.
	PPA les Plattets	Commune concernée : Bassins Gestion des activités agricoles et sylvicoles sur le domaine forestier.

B.1.6.3.2 Les communes

La planification territoriale communale est présentée ci-dessous, selon l'état des données disponibles. Les informations concernent la présence ou non d'un Plan directeur communal (outil de planification directrice) et l'aperçu de l'état d'équipement (AEE, disponibilité des zones à bâtir, affectation).

a) Plans directeurs communaux

Selon la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire, les communes de plus de 1'000 habitants ont l'obligation d'élaborer un plan directeur communal. Cela concerne 13 communes, dont les suivantes ont déjà élaboré ce document : L'Abbaye (2004), Le Chenit (2000), Gimel (2001), Arzier-le-Muids (2002), Chéserex (2008), Genolier (2005), Gingins (2007), St-Cergue (1997), Le Vaud (2007).

Le plan directeur est un outil de planification directrice contraignant pour les autorités. Il définit le développement souhaité en termes d'organisation du territoire. La plupart de ces instruments ont été élaborés au début des années 2000. Dans l'élaboration des futurs plans directeurs ou leurs révisions, le Parc sera un élément incontournable à prendre en compte dans les réflexions.

b) Aperçu de l'état de l'équipement : zones à bâtir

L'aperçu de l'état de l'équipement (AEE) permet de considérer l'état des zones à bâtir (zones d'habitation et mixtes, zones artisanales et industrielles, zones d'utilité publique, zones intermédiaires) des communes. C'est un bon moyen de considérer l'état de la construction et distinguer les zones qui sont bâties et celles qui sont non bâties.

Un secteur est disponible à court terme lorsque tout ce qui concerne son aménagement de détail est réglé (remembrements, plans de quartier), y compris l'équipement.

Un secteur est disponible à long terme si l'aménagement du secteur et la réalisation de l'équipement correspondent aux objectifs de la politique communale et sont réalistes dans ce délai.

Tableau 15: Zones à bâtir et disponibilité *(Source SDT, 2008)*

Communes	Superficie communale [ha]	AEE									
		Date apporbation AEE	Total ZB [ha]	Part de la surface communale en ZB	Part de la surface communale déjà bâtie	ZB déjà bâtie [ha]	Part de la ZB déjà bâtie	ZB disp. à court terme	Part de la ZB disp. à court terme	ZB disp. à long terme	Part de la ZB disp. à long terme
L'Abbaye	3'191	2008	106	3%	2%	63	59%	23	22%	20	19%
Le Chenit	9'924	---	276	3%	2%	178	64%	45	16%	53	19%
Juriens	933	2003	13	1%	1%	9	65%	1	8%	4	27%
Le Lieu	3'252	1997	84	3%	1%	40	47%	11	13%	34	40%
La Praz	512	2003	7	1%	1%	5	79%	1	21%	0	0%
Premier	604	2004	12	2%	1%	8	64%	1	5%	4	31%
Romainmôtier-Envy	697	1994	32	5%	3%	18	55%	7	22%	7	22%
Vaulion	1'322	2003	19	1%	1%	13	70%	6	30%	0	0%
Aubonne	692	2005	110	16%	10%	69	63%	11	10%	30	27%
Ballens	848	2005	26	3%	2%	18	71%	3	12%	4	17%
Berolle	959	2005	18	2%	1%	8	43%	4	24%	6	33%
Bière	2'497	2005	42	2%	1%	30	73%	5	12%	6	15%
Gimel	1'894	2005	61	3%	2%	44	72%	15	25%	2	3%
L'Isle	1'626	2007	50	3%	2%	35	70%	10	20%	5	11%
Mollens	1'105	1994	14	1%	1%	8	59%	5	32%	1	9%
Mont-la-Ville	1'976	2005	28	1%	1%	19	68%	7	26%	2	6%
Montricher	2'595	1994	37	1%	1%	25	67%	7	20%	5	13%
Saint-Livres	810	2007	23	3%	1%	10	44%	1	3%	12	53%
Arzier-le-Muids	5'185	2003	132	3%	2%	83	63%	17	13%	32	24%
Bassins	2'087	2007	63	3%	2%	43	69%	9	15%	10	16%
Chéserex	1'056	2004	93	9%	8%	84	90%	4	4%	5	6%
Genolier	487	2006	79	16%	14%	68	86%	6	7%	6	7%
Gingins	1'258	2007	62	5%	4%	46	73%	16	26%	1	1%
Givrins	395	2004	45	11%	10%	39	87%	4	9%	2	4%
Longirod	946	2004	22	2%	1%	11	51%	7	30%	4	19%
Marchissy	1'194	2004	15	1%	1%	10	66%	4	27%	1	7%
Saint-Cergue	2'427	2004	147	6%	5%	120	82%	5	4%	22	15%
Saint-George	1'233	2005	53	4%	3%	34	65%	15	28%	4	7%
Trélex	585	2005	62	11%	8%	49	79%	3	5%	10	16%
Le Vaud	312	2008	63	20%	14%	45	71%	12	19%	6	10%
Total PNRJV	**52'602**		**1'796**	**3%**	**2%**	**1234**	**69%**	**265**	**15%**	**298**	**17%**

A l'exception d'une commune, toutes ont un AEE récemment approuvé. Les réserves de terrain sont encore nombreuses, quoique réparties inégalement entre les communes. Néanmoins, il est à noter un fort taux de disponibilité à la Vallée, dans le district de Nyon et dans les localités importantes du Pied du Jura. En l'état, l'AEE ne nous permet pas de savoir si ces zones sont suffisantes et si elles sont bien localisées.

Si les zones à bâtir sont suffisantes, en termes de classement, elles le sont essentiellement pour les habitations et non pour les terrains industriels qui viennent en effet à manquer, en particulier à la Vallée de Joux.

Dans ce dernier cas, on peut faire référence à un rapport de l'Office du développement territorial qui met en évidence que, en Suisse, un quart des zones à bâtir n'est pas construit et qu'il existe des réserves considérables dans la partie des zones à bâtir déjà construite. Leur utilisation passe par l'agrandissement de bâtiments existants et par l'exploitation de friches artisanales ou industrielles ou d'anciennes installations militaires ou ferroviaires.

B.1.6.4 Projets ayant un impact territorial

Ce chapitre répertorie les principaux projets planifiés et/ou en cours dans le périmètre du PNRJV. Les convergences et divergences possibles avec les objectifs y sont exposées. Ils se situent dans le prolongement des planifications exposées ci-dessus au niveau régional et cantonal.

Tableau 16: Impact territorial des projets

Projets (région et/ou communes concernées)	Convergences	Divergences
Gravières (Pied du Jura)	▪ I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématique ▪ I.2.2 Valoriser la biodiversité	▪ I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
Projets d'éoliennes (Arzier, St-Cergue, Bassins, Le Vaud, Juriens, La Praz, Mont-la-Ville, Longirod, Marchissy, Vaulion et Premier, Le Chenit).	▪ II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement ▪ II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie	▪ I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
Projet Interreg "mobilité durable transfrontalière" (Conseil régional du district de Nyon; St-Cergue et Les Rousses (F))	▪ II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics et la mobilité douce	▪ I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
Mise en œuvre Plan directeur touristique (Conseil régional du district de Nyon; Arzier, Chéserex, Gingins, Le Vaud, St-Cergue, St-George).	▪ II.4.1 Favoriser et promouvoir le tourisme durable et la mobilité douce ▪ IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire	▪ I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques

Projets (région et/ou communes concernées)	Compatibilité, convergences	Conflits possibles
Agrandissement du zoo la Garenne (Le Vaud)	▪ III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV	▪ I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois
Aménagement du col de la Givrine (Conseil régional du district de Nyon; St-Cergue)	▪ II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce	▪ I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques

Les projets ci-dessus présentent de nombreuses compatibilités et convergences avec les orientations du PNRJV. Pour gérer les conflits potentiels et contribuer à renforcer les convergences, le PNRJV peut jouer un rôle de coordination pour que ces projets et ceux à venir, soient fédérateurs pour l'ensemble des acteurs et apportent une plus-value à l'ensemble du territoire.

B.1.6.5 Cohérence avec le projet de Parc

De manière générale, les outils de planification territoriale récents intègrent la problématique du PNRJV. Ceci surtout aux niveaux cantonal (plan directeur cantonal) et fédéral (politiques d'organisation du territoire et rapports). Au niveau régional, les régions sises dans le périmètre du Parc en font également mention, essentiellement au niveau des stratégies de développement. Sur le plan communal, l'intégration est en cours, les plans directeurs communaux encore en vigueur précèdent les réflexions du PNRJV.

Le PNRJV se situe dans la droite ligne de ce que souhaite la Confédération pour l'organisation du territoire en dehors des agglomérations (même si le périmètre du PNRJV chevauche celle franco-valdo-genevoise), notamment par le biais de la NPR.

Le PNRJV est déjà intégré aux planifications fédérales et cantonales. Le Plan directeur cantonal y consacre d'ailleurs une fiche spécifique. Cet outil est fondamental pour le devenir du Canton et en constitue la référence incontournable. Le PNRJV, qui ne peut pas l'influencer, doit s'y référer pour tout ce qui touche à son développement futur.

Le PNRJV est également largement compatible avec les plans sectoriels forestiers et les autres stratégies de développement cantonales (LADE notamment). De plus, les objectifs poursuivis par les PAC Venoge et Vallée de Joux sont parfaitement compatibles avec le PNRJV. Une intégration renforcée du PNRJV au PDCar pourrait être effectuée lors de l'application de cette planification. Cette approche pourrait aussi être favorisée par les projets de parcs éoliens. Le PNRJV pourra accompagner les acteurs locaux dans l'application des mesures.

Le projet de PNRJV va également dans le sens des orientations définies par les régions dans leurs stratégies. Il devra encore néanmoins figurer dans les futurs plans directeurs régionaux, au niveau de l'aménagement du territoire. Au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise, des réflexions ont déjà été menées et ont abouti à la possibilité de cohabitation des différents projets. Ceci pourrait se concrétiser notamment via le PACA Nyon – St-Cergue.

Au niveau communal, l'intégration du PNRJV à l'élaboration des plans directeurs et des zones d'affectation pourrait être renforcée.

B.1.7 Mobilité

La mobilité dans le PNRJV c'est :

- *3 compagnies ferroviaires actives dans le périmètre (NStCM, BAM, TRAVYS) et connectées au réseau national*
- *Une connexion aisée aux axes routiers internationaux*
- *Un accès simplifié aux principaux centres urbains de Suisse romande*
- *Une bonne intégration au réseau Mobilis (communauté tarifaire vaudoise)*
- *3 itinéraires d'importance nationale Suisse Mobile*

Avec un réseau ferroviaire bien développé, quoiqu'essentiellement dans sa périphérie, le PNRJV jouit d'une bonne accessibilité. Les grands axes autoroutiers n'étant pas éloignés et les dessertes cantonales bien représentées sur tout son périmètre.

B.1.7.1 Dessertes et voies de communication

L'automobile représente le principal moyen de transport pour se rendre dans le PNRJV. Les villages du Pied du Jura et de la Vallée de Joux sont desservis par un réseau routier fonctionnel.

Trois cols permettent de traverser le territoire dans l'axe sud-est nord-ouest : le col du Marchairuz, celui du Mollendruz et celui de la Givrine. Le col du Mont d'Orzeires permet le passage entre Vallorbe et la Vallée de Joux. Finalement la route de Bois d'Amont, passe dans la dépression de la Vallée de Joux et relie la France à la Suisse, tout comme la route de la Givrine.

Bien que les moyens de transports individuels et motorisés demeurent actuellement les plus représentés sur le périmètre, les potentialités sont nombreuses concernant le développement des transports publics et de la mobilité douce. En effet, vélo et marche complètent avantageusement les cars postaux et trains dans le cas de déplacements de courte durée.

Le maillage de chemins pédestres autant que celui des voies cyclables offre de fortes capacités au parc en matière de diversification des transports. L'élargissement de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis laisse aussi présager de nombreux changements à venir concernant la desserte du parc depuis les centres urbains et les villes périphériques.

B.1.7.2 Fréquences et capacités des transports publics

Le réseau ferroviaire est bien développé en périphérie du périmètre, ce qui favorise un accès aisé depuis les grands axes Genève-Berne et Genève-Bâle. Trois compagnies régionales, en plus des CFF ont des infrastructures sur le territoire du PNRJV :

BAM (Bière-Apples-Morges)

NStCM (Nyon-St-Cergue-Morez)

TRAVYS & CFF (Vallée de Joux)

Le BAM et le NStCM assurent des correspondances régulières environ une fois par heure, de même que la ligne Vallorbe – Le Brassus desservie par TRAVYS.

En complément des trains, les bus postaux assurent un trafic régulier pour tous les villages du Pied du Jura (cadence horaire), ceci de manière assez inégale, de plusieurs rotations par jour à un service de PubliCar (www.post.ch). Le Service de Publicar permet, grâce à une réservation à l'avance, d'effectuer des trajets dans des zones définies lorsqu'il n'y a pas de trains ou de bus. Ces lignes Publicar seront probablement supprimées en journées, mais seront suppléées par une sensible augmentation des cadences sur les lignes du pied du Jura. (Car Postal).

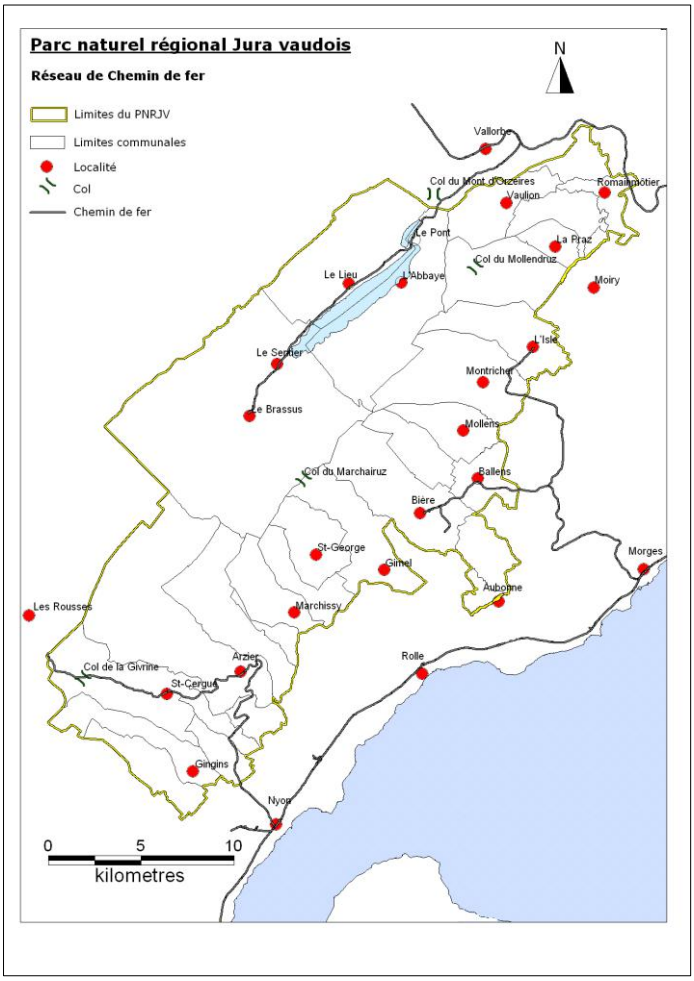

Figure 29: Réseau ferroviaire du PNRJV et alentours

Les bus postaux passant par les Cols du Marchairuz et du Mollendruz ont des cadences faibles. En effet, les lignes Nyon-Le Marchairuz-Le Brassus et Morges-Le Mollendruz-Le Pont assurent deux courses par jour les week-ends de juin à septembre. La société de transports AVJ (Auto transport Vallée de Joux), propose des courses sur demande pour groupes et assure également une ligne de bus régulière (environ un trajet par heure) entre le Pont, Les Bioux et le Sentier.

Une étude menée sur les cantons de Genève et Vaud en 2005 et révisée en 2008 nous renseigne un peu plus sur les spécificités des modes de déplacement sur le périmètre.

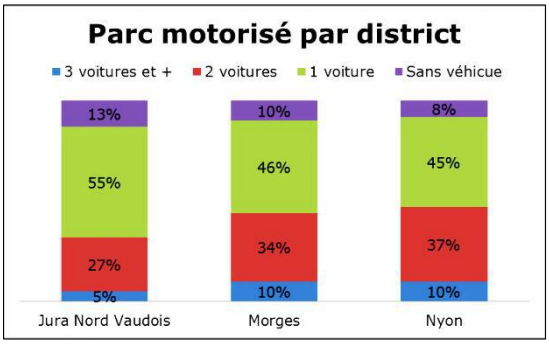

Figure 30: Structure du parc motorisé sur les 3 districts du PNRJV

On voit ici clairement apparaître la dominance des véhicules individuels, qui, comme nous l'avons vu, reste le moyen de transport privilégié sur le périmètre du PNRJV.

Cette étude a pris soin de catégoriser les communes en se basant sur une typologie proches de celle de l'OFS, ce qui dans notre cas entraîne une dominance très nette de communes périurbaines, et quelques communes suburbaines.

L'éloignement du lieu de travail s'exprime par une augmentation des kilomètres parcourus, mais aussi par le recours accru à un véhicule individuel.

L'extension du réseau Mobilis au pied du Jura et à ses contreforts au mois de décembre 2010 devrait permettre de rendre plus attrayante l'offre déjà existante. En effet, entre cadences plus soutenues et tarifs uniformes, l'utilisation des transports publics devrait être plus aisée.

En matière de mobilité plusieurs projets d'agglomération (Franco-Valdo-Genevois ; Lausanne-Morges) se sont déjà lancés dans l'amélioration notable des offres des transports publics. Grâce à des schémas directeurs régionaux, ils établissent divers projets et mesures visant à l'accroissement des cadences ou la multiplication des lignes existantes, entre autre.

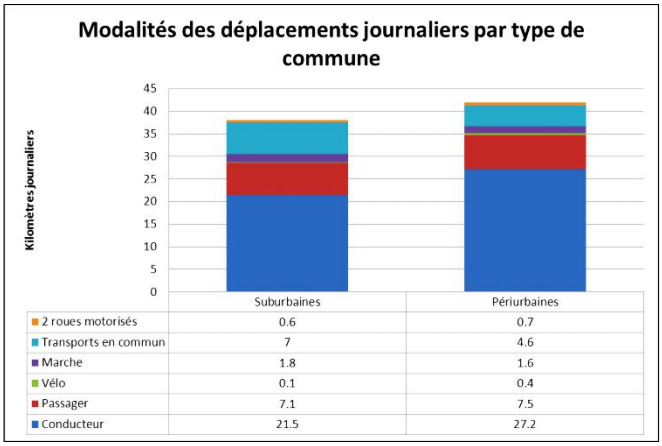

Figure 31: Part des modes de déplacement dans le kilométrage journalier des communes suburbaines et périurbaines du PNRJV

La ligne Nyon-St-Cergue-Morez se verra dotée d'une cadence au ¼ d'heure sur toute la zone périphérique de Nyon jusqu'à Genolier dans un premier temps. St-Cergue devant être desservie de la même manière à l'avenir aux heures de pointe.

L'ensemble de ces mesures et touchant directement de nombreux projets objectifs du PNRJV, en particulier en termes de mobilité et de mobilité douce, la coordination avec ces projets d'agglomération est un enjeu important pour le parc.

Le travail projeté dans le cadre du concept de Mobilité touristique et durable, consultable en Annexe 12, devrait améliorer la connectivité en transports publiques avec les 3 cols, hauts lieux de visite pour les excursionnistes et sportifs. Concernant les principes de durabilité sur lesquels s'appuiera le concept, on peut d'ores et déjà se référer à la Stratégie tourisme présentée en Annexe 11 du présent document.

B.1.7.3 Gestion des flux de visiteurs

En vue d'améliorer la prise en charge des visiteurs sur son territoire tout en minimisant encore leur impact environnemental, le PNRJV, en collaboration avec le Canton de Vaud, a prévu des projets et mesures d'accompagnement visant à :

- Clarifier et uniformiser la signalisation des sites accessibles au public ;
- Améliorer la canalisation des flux de visiteurs vers et dans les espaces de randonnées et de loisirs ;
- Renforcer l'offre de mobilité douce et dont l'impact sur les milieux naturels est le plus limité ;
- Favoriser l'encadrement des groupes par des guides reconnus (certifications, brevets, etc.) ;
- Etablir un suivi des mesures d'accompagnement (respect de la signalisation en vigueur) ;
- Renforcer les sites d'accueil par leur position nodale en évitant la dissémination et la trop grande diffusion des visiteurs.

Sur les cols et dans les villages seront disponibles des informations claires permettant une meilleure orientation et canalisation des flux de visiteurs. Un travail sur des espaces de découverte est par ailleurs prévu.

L'offre concernant les excursions thématiques et les balades encadrées par des guides s'appuie essentiellement sur le tourisme pédestre et sera renforcée par l'opérationnalisation du Concept de Mobilité touristique et durable, la période de l'offre étant identique (estivale).

Toujours dans le cadre de la collaboration Canton-Parc et de sa contribution au Plan de Gestion du District Fédéral du Noirmont, le PNRJV proposera un cahier de mesures visant à la réduction du nombre de visiteurs empruntant des chemins de traverse (hors sentiers balisés) et à la diminution des dérangements sur la faune (Fiche n°4 Cueillette de Champignons et Myrtilles, du 28.10.11). De plus, il contribuera au suivi des habitudes des usagers, ainsi qu'à celui du respect des consignes sur son territoire (Fiche n° 23 Monitoring de l'efficacité des mesures du 28.10.11).

Cette collaboration entre les partenaires touristiques, les usagers, le Parc et le Canton devrait garantir à long terme la pérennité et la préservation de lieux sensibles à une trop grande fréquentation.

B.1.8 Situation du marché

La situation du marché dans le PNRJV c'est:

- *Une AOC quasi-exclusive Vacherin Mont d'Or*
- *Une AOC Gruyère et Gruyère d'alpage largement répandue sur le périmètre et quasi exclusive*
- *Deux IGP reconnues Saucisson Vaudois et Saucisse aux choux vaudoise*
- *Plus de 26 produits labélisés « Produits du terroir vaudois » ou « Saveurs du Jura vaudois »*
- *Des produits locaux diversifiés : poissons du Lac de Joux et de l'Isle, plantes aromatiques et médicinales, miels et confitures, sorbets et crème glacées, charcuterie et salaisons.*
- *Plus de 30 produits labélisés « bio »*
- *4 offices du tourisme (Morges région tourisme, Nyon région tourisme, Vallée de Joux tourisme, St-Cergue tourisme)*

B.1.8.1 Marchés pour les biens et les services

B.1.8.1.1 Plus-value agricole et produits régionaux

Le gruyère est fabriqué au moins depuis l'an 1115. Au toucher, la pâte est moelleuse, moyennement ferme et de teinte ivoire et unie qui varie selon les saisons. Soutenus par une note plus ou moins salée, les goûts fruités qui dominent peuvent varier selon les terroirs. Le gruyère est fabriqué avec du lait cru de vaches nourries de fourrages naturels (non issus de silos) et sans adjonction de conservateurs (herbe en été, foin et regain en hiver). L'usage d'additifs lors de la fabrication et durant l'affinage est prohibé. L'affinage dure 5 mois au minimum. La zone de production du gruyère concerne les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Jura, ainsi que les districts de Courtelary, La Neuveville et Moutier, dans le canton de Berne. Dans le PNRJV treize fromageries fabriquent du Gruyère AOC (St-George, Gimel, Bière, Ballens, Montricher, L'Isle, La Praz, Vaulion, Les Charbonnières, Le Séchey, Le Lieu, Le Solliat, Le Brassus).

Le gruyère d'alpage AOC doit être produit sur les alpages pendant la saison d'été. Il doit son arôme incomparable à la grande variété des herbages et des plantes poussant sur les montagnes. 18 des 20 fromageries du Jura vaudois fabriquant du gruyère d'alpage AOC se situent dans le périmètre du PNRJV.

Selon le cahier des charges de l'AOC du Vacherin Mont d'Or, la zone de production correspond au Jura vaudois et son pied. Les caractéristiques principales sont une pâte légèrement coulante, jaune ivoire, et une saveur douce influencée par l'écorce de sapin. A l'époque, le développement de la production de vacherin, du début octobre au printemps, résultait du manque de lait l'hiver pour la fabrication de gros fromages, comme le Gruyère. Puis cela est devenu une tradition. La production du Vacherin Mont d'Or s'étend maintenant de fin septembre au mois d'avril.

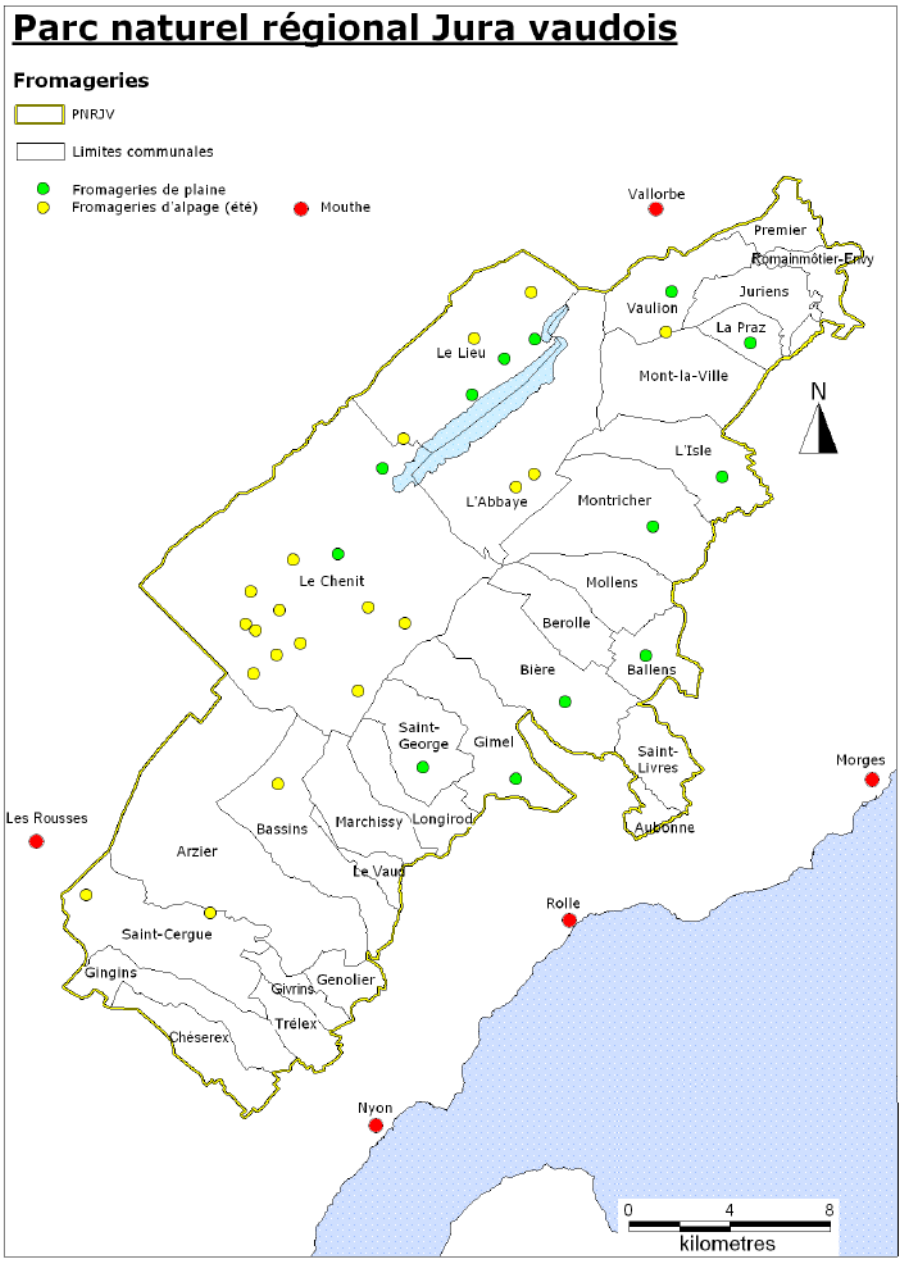

Figure 32: Situation des fromageries sur le PNRJV

Pour la zone en dessus de 900 m d'altitude, le Parc jurassien vaudois avait initié en 1995 une démarche ayant conduit à la création de l'association "Les Saveurs du Jura vaudois" avec la marque du même nom (www.saveursdujuravaudois.ch). Pour la région de plaine, il existe actuellement la marque "Produits du Terroir vaudois" (www.terroir-vaudois.ch). Ces deux marques sont actuellement promues par Pro Terroir, filiale de Prométerre active dans le soutien et la promotion des produits du terroir.

Le PNRJV compte plus de 26 produits labélisés dont le détail est présenté à la page suivante :

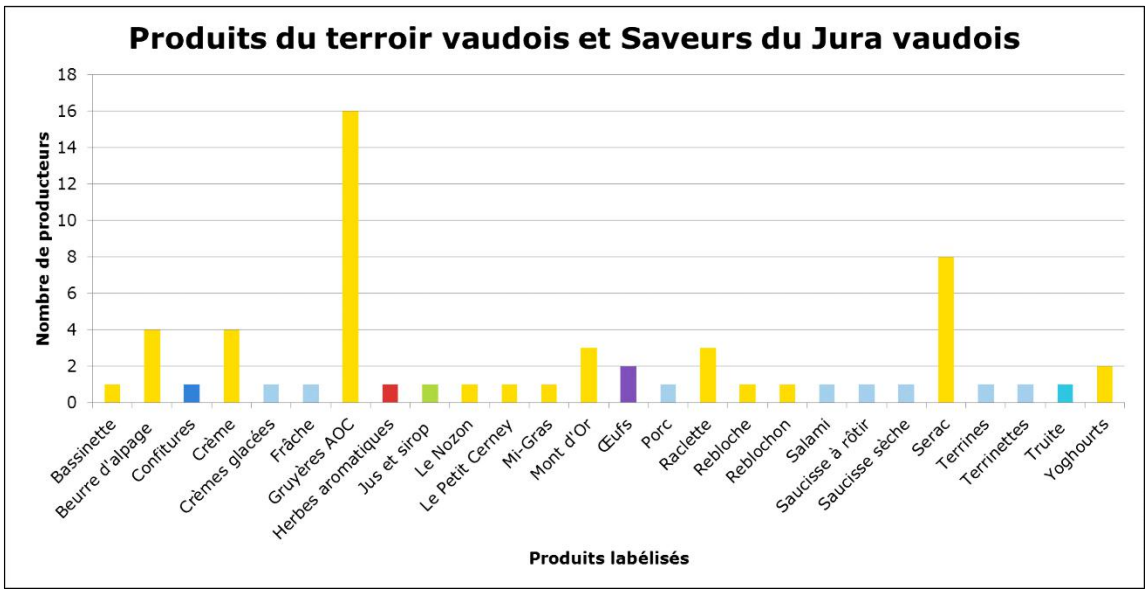

Figure 33: Répartition de la production des produits labélisés "Produits du terroir vaudois" et "Saveurs du Jura vaudois" dans le PNRJV *(Source Produits du terroir vaudois, 2011)*

La structure de la production, comme précédemment mentionné au chapitre B.1.4.2 p.46, se caractérise par une grande majorité de produits laitiers et plus spécialement de fromages. Les saucisses et charcuteries diverses représentent elles aussi une part importante de la production.

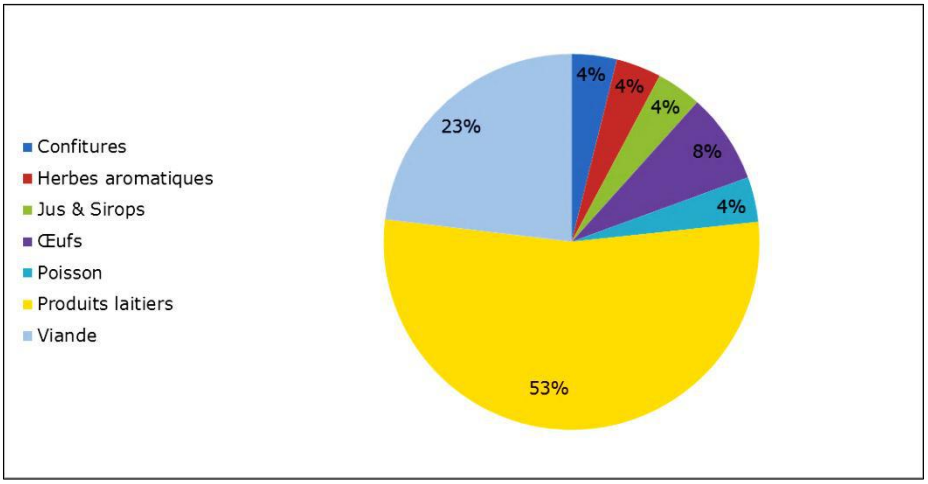

Figure 34: Typologies des produits labélisés et leur part relative dans la production (*Source Produits du terroir vaudois, 2011*)

La possibilité de labéliser un produit du PNRJV par le label « Parc » est un outil de promotion important. Cette valorisation des produits du PNRJV, objectif à part entière du Parc, sera réalisée en tenant compte de l'existence des deux marques promues par Pro Terroir.

Par ailleurs, plusieurs agriculteurs pratiquent déjà la vente directe. Ceux faisant partie de l'association des Marché paysans figurent dans le tableau ci-dessous.

Nom	Lieu	Produits
PIAGET Laure et Valentin & JAGGI Sylvain	St-George	Viande d'agneau
CURTET Yann et Valérie	Juriens	Vente directe de courges, jus de pommes, confitures, bricelets, confiture de lait, saucissons secs
DISTILLERIE DE BASSINS, MM. GENEVAY et GUENIN	Bassins	Huiles essentielles pures et produits cosmétiques naturels. Visite de la distillerie et des plantations de juin à septembre.
GRUNENFELDER Erwin	Vaulion	Herbes aromatique et médicinales
REMPE Luc et VIANDE Pascal	Vaulion (ferme-alpage du Petit Boutavent)	Viande, produits laitiers, autres
SUTER Christophe et Lise	Aubonne	Légumes, fruits, produits laitiers, œufs, pain, charcuterie, saveurs de la ferme, jus de pomme, vin
VON NIDERHAUSERN Gaston et Silvia	Marchissy	Viande, volaille, bois, activités à la ferme, services, manifestations, jus de pomme
WEBER Jean	Gingins	Légumes, fruits, viande, charcuterie, volaille, produits laitiers, saveurs de la ferme, œufs, alcools, jus de pomme
BERNEY Louis-François et Roseline	Alpage des Croisettes (L'Abbaye)	Buvette, restauration, produits laitiers

Producteur	Commune	Produits																		
		Fruits	*Petits fruits*	*légumes*	*Lait*	*Fromages*	*Autres produits laitiers*	*Œufs*	*Viande*	*Huile*	*Céréales*	*Farine*	*Pain*	*Confitures*	*Conserve*	*Miel*	*Jus de fruit*	*Vin*	*Plantes aromatiques*	*Plantes médicinales*
Suter Christophe	Aubonne	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Roch Gilles	Ballens	+	+	+				+	+	+	+	+					+			
Clerc Etienne	Mont-la-Ville							+	+											
Grünenfelder Erwin	Vaulion																		+	+
Rempe Luc	Vaulion					+	+		+	+										

Dans le domaine de la production biologique, quelques agriculteurs du PNRJV font partie de l'Association vaudoise de production Bio. Le nombre d'exploitations biologiques, à l'image du canton (3.3% des exploitations) sont rares dans le PNRJV (5 exploitants), mais produisent une grande diversité de produits aussi accessible en vente directe comme l'illustre le tableau suivant :

Cette production se structure de la manière suivante :

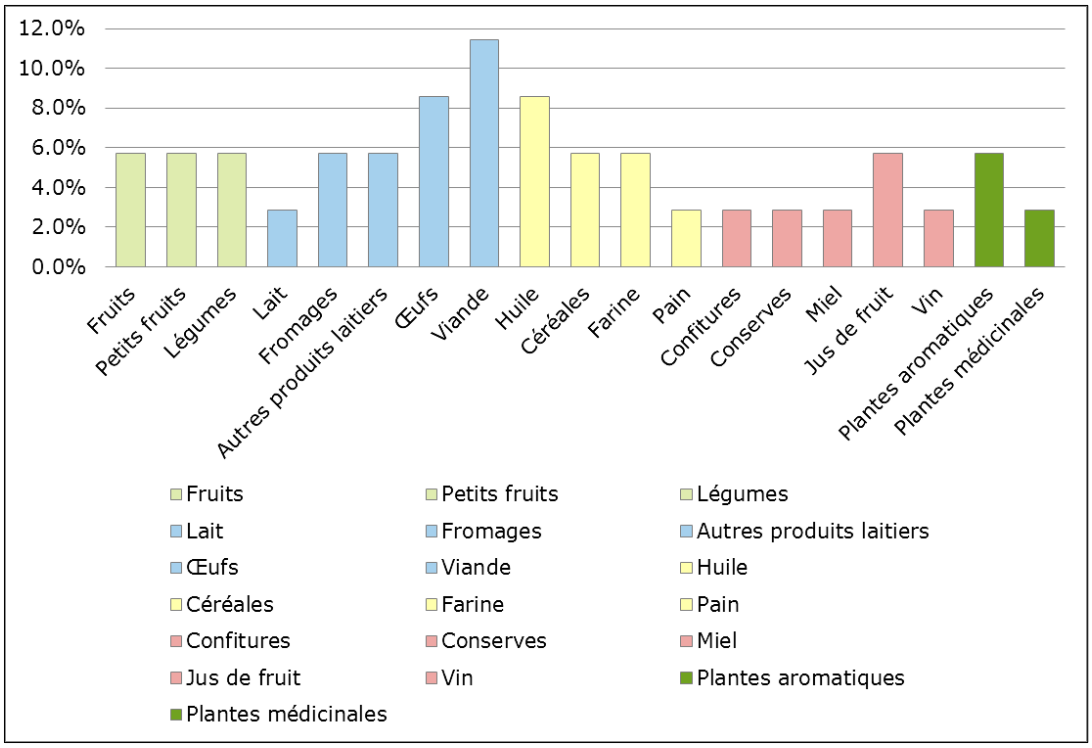

Le développement et la promotion des produits « bio » est en parfaite adéquation avec les objectifs du PNRJV.

Toujours dans l'optique de la présentation de produits labellisés, rappelons que la majorité du bois produit sur le périmètre est écocertifié FSC/PEFC et dispose bien entendu du label « Bois Suisse ».

B.1.8.1.2 Offre touristique

Dans le domaine des services, les hôtels, restaurants, gîtes ruraux, buvettes d'alpages, les marchés à la ferme, les accompagnateurs en moyenne montagne et les guides professionnels pourraient également bénéficier à l'avenir d'un label « Parc ».

Le panel d'activités et les infrastructures touristiques à disposition, appuyés par une capacité d'accueil diversifiée offrent au PNRJV de solides atouts pour attirer le public.

a) Offre hivernale

L'offre hivernale se concentre essentiellement sur les pratiques des sports dits nordiques avec le ski de fond, le ski de piste et la raquette en priorité.

Raquettes	*Sentiers damés*	*Ski de fond*	*Ski de piste*	*Traineaux*	*Télékis*	*Télésièges*
[Km]						
50	29.1	240.5	60	10	21	1

Si ces trois sports sont largement représentés en termes d'infrastructures, les possibilités de pratiquer l'attelage (chiens de traîneaux), la marche et la luge existent.

Avec presque 320 km de pistes diverses et 22 remontées mécaniques, le PNRJV possède une trame touristique hivernale dense et très diversifiée, qui draine chaque année de nombreux visiteurs.

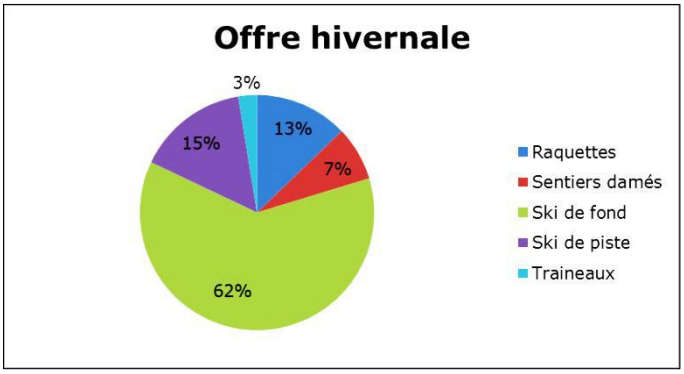

b) Offre estivale

L'offre touristique estivale est d'une rare diversité dans les somptueux paysages et sites qu'offre le PNRJV. Sans en dresser une liste exhaustive, les diverses activités de plein air se caractérisent par :

- 523 km d'itinéraires pédestres
- 3 routes cyclistes et VTT nationales Suisse Mobile
- Randonnées à cheval et à dos d'âne
- Vols en montgolfières
- Parapente
- Spéléologie
- Canoë-kayak
- Planche à voile
- Nautisme
- Escalade
- Courses d'orientation

A l'image des sports nordiques, le maillage des itinéraires cyclistes et pédestres est d'une rare densité et mène le visiteur au travers d'une mosaïque exceptionnelle de paysages. Les activités liées à l'eau sont nombreuses et de plus en plus d'offices et de bureaux proposent leur encadrement pour la plongée, la pêche et les sports de voile.

Le PNRJV œuvre déjà à la création d'itinéraires propres et va renforcer encore la promotion des activités de plein air dans le respect des objectifs de développement durable, tant du point de vue écologique qu'économique, en s'appuyant sur un important travail de référencement et de cartographie.

B.1.8.1.3 Les artisans

La réalisation du label « Parc » sera susceptible de fournir une plus grande reconnaissance à divers artisans du périmètre. En effet, entre tradition et savoir-faire, ceux-ci œuvrent depuis fort longtemps à la pérennité de l'identité de la région, tant du point de vue paysager que culturel.

Ces artisans qui pourraient bénéficier d'une telle reconnaissance et d'une visibilité nouvelle sont: muretiers, luthiers, selliers, fondeurs de cloche, menuisiers, ébénistes, débardeurs à cheval.

B.1.8.2 Publics cibles

B.1.8.2.1 Visiteurs du PNRJV et potentiels

En termes de visiteurs, le PNRJV est principalement la destination d'excursionnistes habitant à proximité (10 à 50 km). Ces derniers ont généralement entre 40 et 60 ans et sont plutôt en couple ou en famille. Le PNRJV a également fait sa réputation dans toute la Suisse et nombreux sont nos concitoyens d'Outre-Sarine à visiter le territoire.

Si les visiteurs étrangers ne sont pas en majorité, cela ne veut pas dire que l'affluence régionale est moindre. En effet, on peut aujourd'hui affirmer que le Jura vaudois est le poumon de l'Arc lémanique. La densification de l'habitat urbain et l'augmentation de la population en ville favorisent les déplacements pour moins d'un jour depuis la plaine vers les sommets. Par ailleurs, selon une récente étude de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'augmentation de la part de l'écotourisme varie entre 10 à 15 % par an. Ces deux éléments laissent présumer que la fréquentation a de fortes chances d'augmenter à l'avenir.

Autres visiteurs de la région, les classes et groupes qui viennent au PNRJV pour y suivre une excursion guidée, une animation pédagogique, un cours théorique / pratique ou une présentation.

B.1.8.2.2 Offres adaptées aux segments de visiteurs

Cette palette d'activités et de prestations touristiques à disposition des visiteurs et des touristes extrêmement diversifiée dans le territoire du PNRJV offre autant de possibilités aux attentes spécifiques de chacun.

La tendance actuelle dans le périmètre du futur PNRJV est un tourisme de court séjour (1 à 3 jours), avec des activités variées, dont la plupart seront en lien avec la nature. Le village de St-Cergue, identifié comme un pôle touristique régional, a résolument choisi de s'orienter en direction d'un tourisme doux et respectueux de son environnement. C'est le cas également de la Vallée de Joux.

Pour les visiteurs individuels, le PNRJV s'est attelé à développer différents itinéraires thématiques et à valoriser les sentiers de découverte existants. Un sentier botanique et géologique a ainsi été mené à bien par le PNRJV dans la région des Amburnex, ainsi que quatre itinéraires géologiques décrits dans le cadre d'une publication éditée par le PNRJV, et un sentier dit Sentier du Sapin à Siméon. La description de ces itinéraires, de même que le référencement d'autres sentiers existants, ont été intégrés dans la rubrique Découverte du site internet www.parc-jurassien.ch. Certains d'entre eux ont également été intégrés dans la base de données Georando de l'office du tourisme du Canton de Vaud, ou dans le guide des sentiers Naturando (réédition de 2000). Cet aspect de l'offre destiné au visiteur individuel bénéficiera d'une attention particulière dans le cadre du futur Parc naturel régional.

En ce qui concerne les classes et les groupes, qui constituent aujourd'hui le point fort des activités du PNRJV, l'accent se portera sur la poursuite des actions d'accueil et d'animation développées depuis 2002. Toujours plus de classes en séjour dans la région ou en course d'école ont souhaité bénéficier d'une animation du PNRJV, au point de réduire les efforts de promotion sous peine de ne pouvoir répondre à la demande. En appui aux enseignants, un dossier pédagogique a été réalisé. Aujourd'hui, l'offre se dessine ainsi d'une part pour les groupes d'enfants, et d'autre part pour les autres groupes.

Pour les groupes d'enfants, les animations se présentent sous forme d'excursions d'une journée sur le terrain. Les thèmes les plus prisés d'alors étaient: les fourmis des bois et les fossiles du Parc jurassien. A noter la mise sur pied en 2008 d'une collaboration avec les services forestiers, sous forme d'une animation « A la rencontre du forestier ».

En 2006, 34 groupes d'enfants ont été reçus, ce qui représente environ 780 enfants et 95 enseignants ou accompagnants. En 2007, le nombre de groupes est passé à 49, soit près de 1000 enfants et 100 enseignants ou accompagnants. En 2008, 44 groupes d'enfants ont participé à des animations. En 2010 ce sont 50 classes qui se sont rendues dans le périmètre lors d'excursions, soit un peu plus de 1000 élèves.

Les excursions thématiques proposées à l'heure actuelle sont les suivantes :

- A l'écoute du brame du cerf
- Champignons
- Fourmis des bois
- Pâturages boisés
- Balade sur nos alpages pour personnes à mobilité réduite
- De l'épicéa à se mettre sous la…Dent
- De l'arbre à la planche…
- Huiles essentielles
- Les contrebandiers franco-suisses
- Les secrets de nos chalets d'alpages

Le PNRJV a répondu en outre à de nombreuses demandes pour des excursions thématiques pour des groupes de particuliers, pour des exercices de terrain, pour des cours ou des présentations publiques. On note, au fil des années, une tendance à l'augmentation de la demande qui concerne les cours ou présentations publiques.

En termes de positionnement touristique, les publics-cibles, les offres et produits sont encore précisés dans le cadre de la Stratégie tourisme visible en Annexe 11.

B.2 Organe responsable et structure de gestion du PNRJV

B.2.1 Historique de l'organe responsable

Créé en 1973 sur la base d'une convention entre plusieurs communes et Pro Natura Vaud, le Parc jurassien vaudois a évolué au fil du temps pour devenir dès 1997 l'Association du Parc jurassien vaudois (APJV). Cette nouvelle structure juridique a permis de réaliser nombre d'actions concrètes dans le cadre d'un projet intégré soutenu par le Fonds suisse pour le Paysage de 1995 à 2005, puis dès 2005 par un projet Regio Plus. Trente-cinq ans de collaboration entre les communes et tous les partenaires concernés confirment le sérieux et l'engagement des acteurs de la région.

Photo 8: Alpage du Jura vaudois

Le 14 juin 2008, l'ensemble des communes du périmètre d'étude se sont réunies pour les premières Assises municipales du Parc au Sentier (Vallée de Joux). Les débats et ateliers menés lors de cette journée ont conduit à reconnaître la volonté des différents acteurs institutionnels de voir aboutir le projet de Parc naturel régional. Un document d'engagement conjoint a alors pu être établi entre les communes et l'Association du Parc jurassien vaudois, document adopté par 31 communes ; celles-ci se sont alors constituées en Assemblée Constituante du Parc naturel régional le 28 août 2008 au Marchairuz, ainsi qu'en diverses commissions thématiques. Chaque commune s'y trouve représentée par un délégué municipal.

Les figures suivantes montrent les différentes évolutions intervenues au cours des dernières années sur l'organisation de l'équipe de salariés du Parc jurassien vaudois puis Parc Jura vaudois.

Figure 35: Équipe de coordination à la fin de l'année 2008

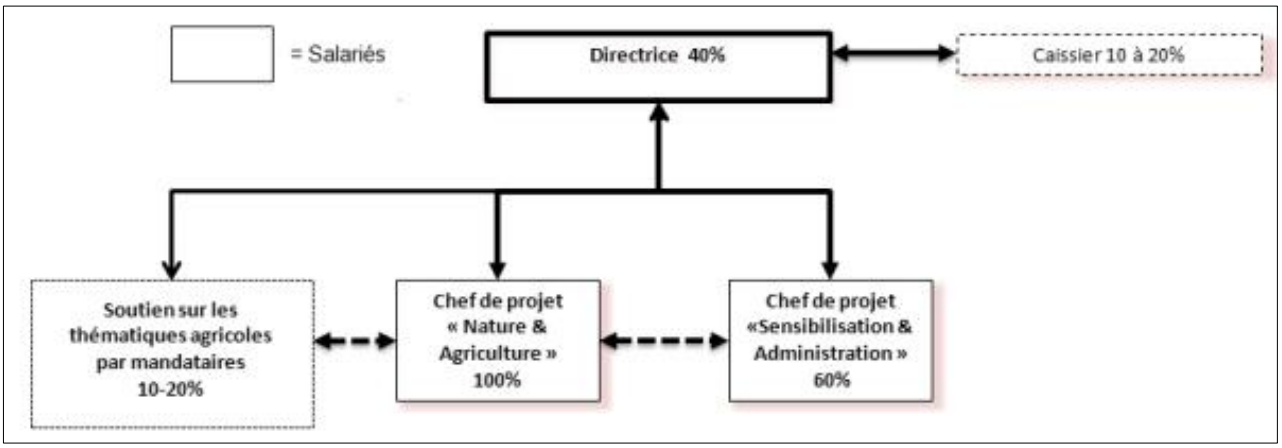

En 2009, différentes modifications ont conduit à l'organigramme suivant :

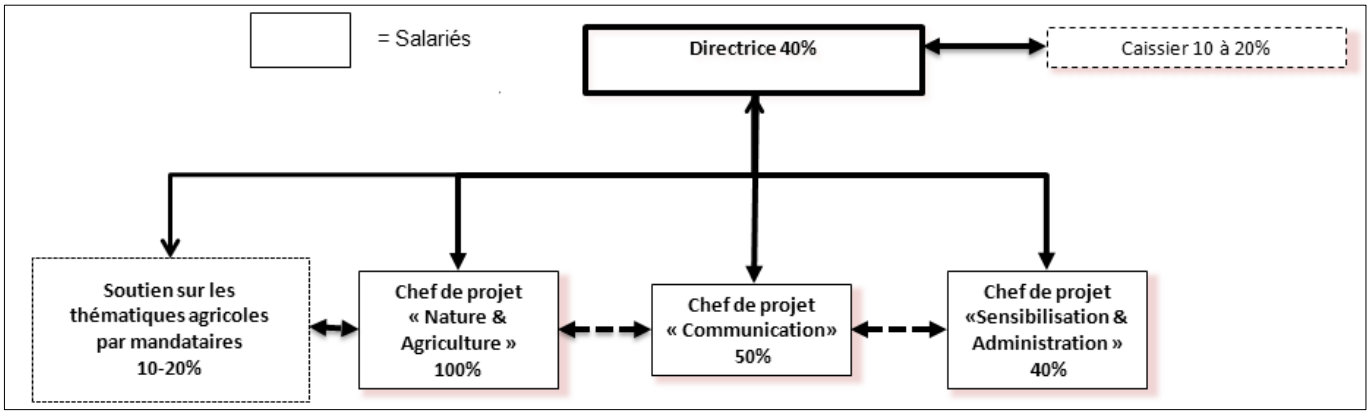

Figure 36: Équipe de coordination à la fin 2009

L'organigramme du PNRJV a connu lui aussi de nombreuses et importantes modifications comme en attestent les changements structurels illustrés à la page ci-après pour la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010.

Figure 37: Organigramme du Parc à la fin de l'année 2009

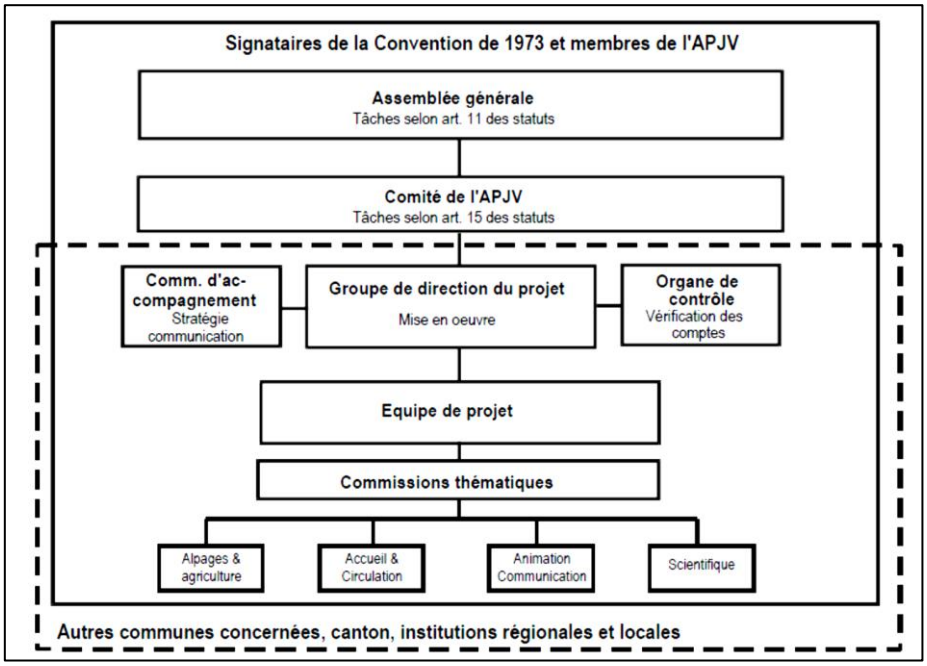

Suite à la décision positive de la Confédération courant 2009, l'organisation du PNRJV a subi de profonds changements afin de s'adapter à ce nouveau statut.

Figure 38 : Organisation du PNRJV début 2010

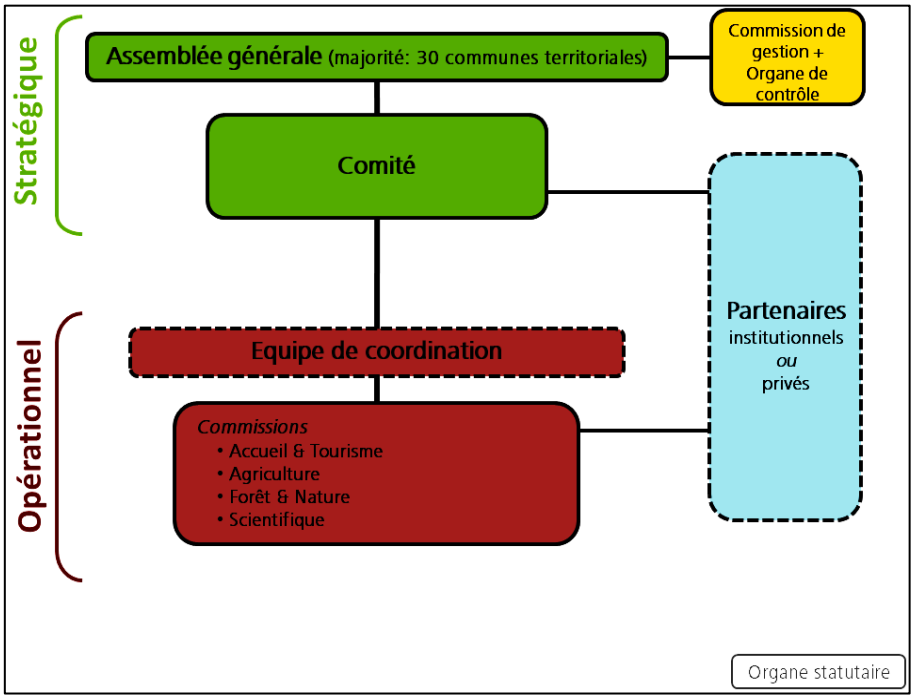

L'association du *Parc Jura vaudois* a été formellement constituée le 17 mars 2010 à L'Abbaye. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 6 mai à Le Vaud en vue de valider les objectifs du PNRJV 2013-2022. Les nouvelles modifications structurelles intervenues dès lors au sein de l'équipe de coordination autant qu'au niveau du PNRJV lui-même sont détaillées au chapitre B.2.4. p.105.

B.2.2 Forme juridique (en complément aux statuts)

La forme juridique retenue est celle d'une association selon les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse (CC). Les statuts entérinés lors de l'assemblée constitutive et d'autres assemblées générales peuvent être consultés en Annexe 4 du présent document.

B.2.3 Membres

Le PNRJV regroupe des communes dont les représentants sont désignés par les exécutifs communaux, des collectivités publiques ou privées, des associations et des personnes physiques ou morales qui souscrivent aux présents statuts et en particulier aux buts définis à l'article 4 des Statuts du Parc Jura vaudois.

Une distinction est faite entre les différents membres :

a) communes territoriales

b) communes propriétaires non territoriales

c) autres partenaires du PNRJV (individuels ou collectifs)

Le tableau des voix inclus (art. 17) dans les statuts comprend les membres de l'association ayant droit de vote en 2011. La répartition des votes pourra évoluer en fonction des demandes d'admission et de démission.

Chaque commune territoriale bénéficie d'un nombre de voix en fonction du nombre d'habitants qui la compose. Des 118 voix totales, 100 sont détenues par les communes territoriales, 8 par des communes propriétaires et 10 par des partenaires de l'association. Ce ratio doit pouvoir assurer la défense des intérêts des différents membres de l'association.

B.2.4 Tâches et rôles des différents organes

B.2.4.1 Organisation générale dès fin 2010

L'organigramme du PNRJV présenté à la page suivante fait suite aux décisions de l'AG du 10 novembre 2010 concernant l'organisation des différentes commissions. Dès cette date, le PNRJV présente une structure jugée optimale pour déposer la charte début 2012. Cette organisation est issue de la volonté des membres du PNRJV et intègre de ce fait les caractéristiques propres à ce dernier.

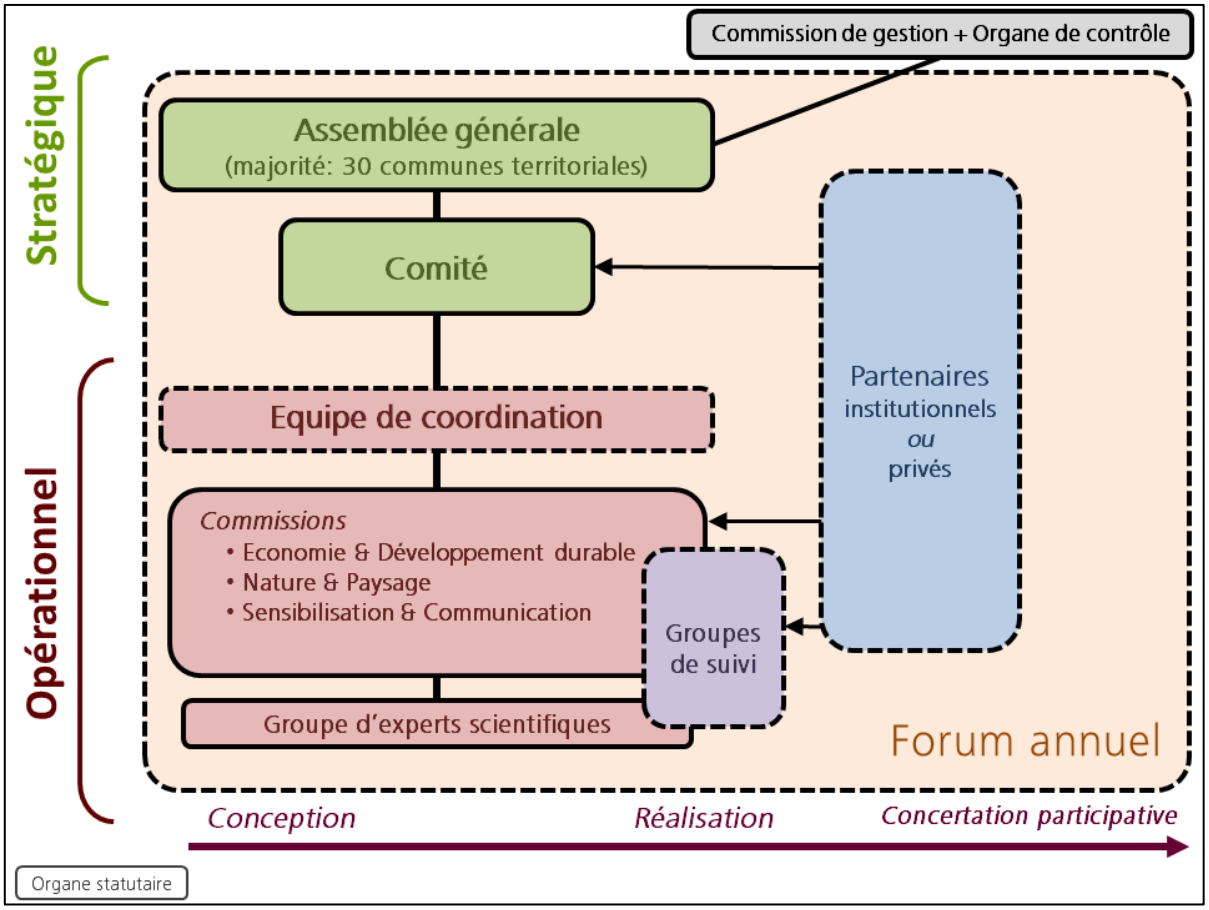

Figure 39 : Organigramme du PNRJV dès fin 2010

B.2.4.2 Direction stratégique

Le comité actuel est composé de 9 à 15 membres au maximum et compte un président et un vice-président. Se devant d'être représentatif de l'ensemble des partenaires du PNRJV, il compte parmi ses membres des représentants communaux, en nombre majoritaire, et au moins 1 représentant de chacun des secteurs suivants : agriculture, économie, environnement et tourisme.

Le comité est principalement chargé des tâches suivantes :

- Gérer le budget
- Gérer la planification
- Valider le travail de l'équipe de coordination

Les tâches concrètes du comité sont développées en détail dans les statuts consultables en Annexe 4.

B.2.4.3 Equipe de coordination

Dès 2011, l'équipe de coordination a la composition suivante :

Figure 40 : Organisation de l'équipe de coordination dès 2011

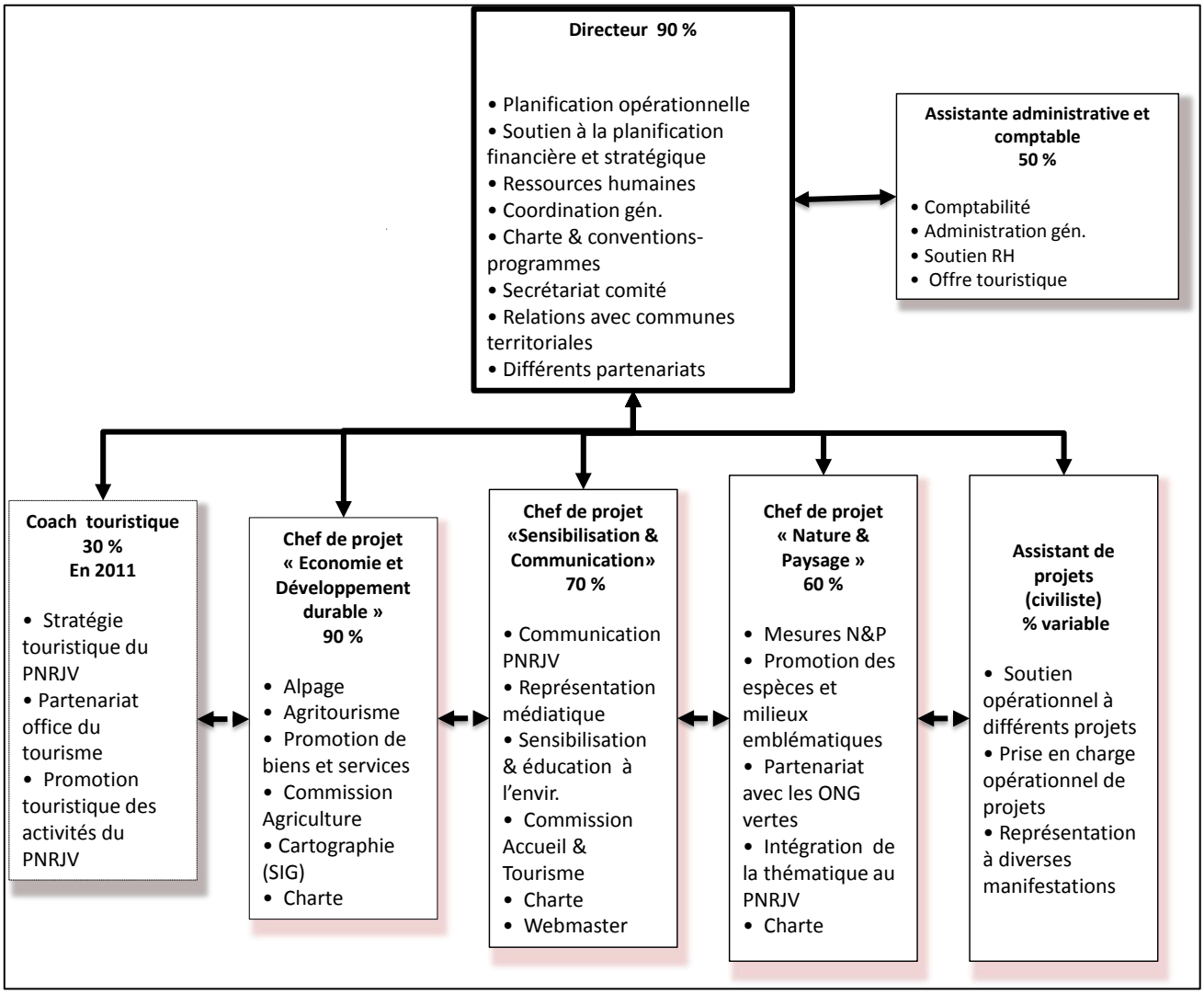

Dès la période 2012-2015, il est prévu que l'équipe de coordination puisse intégrer un civiliste à 100 %.

Photo 9 : Bureaux du PNRJV

B.2.4.4 Autres structures (commissions, groupes de suivi, commission de gestion, etc.)

Le PNRJV peut compter sur l'appui de trois commissions statutaires permanentes : *Economie & Développement durable*, *Nature & Paysage* et *Sensibilisation & Communication*. Ces commissions sont nommées par le comité. Elles participent à l'élaboration des projets et sont régulièrement informées de leur avancement. Chacune d'elles doit comprendre au moins un membre du comité représentant une commune territoriale, qui doit rapporter régulièrement sur l'exécution des travaux confiés à celle-ci. De plus, elles facilitent l'émergence de projets pertinents sur le périmètre du PNRJV, pour ses habitants et les visiteurs, en agissant comme groupes de réflexion et de relais entre l'équipe de coordination et les partenaires du PNRJV.

Ces trois commissions permanentes sont issues d'une décision de l'AG survenue à fin 2010. De ce fait, une réorganisation des membres dans ces nouvelles entités a été effectuée début 2011.

L'équipe de coordination, sous la supervision du comité, nomme des groupes de suivi pour chaque projet le nécessitant. Ces groupes ont pour fonction d'appuyer l'équipe de coordination dans la réalisation concrète des différents projets. Leurs membres sont issus essentiellement des commissions statutaires permanentes et en priorité de la commission la plus concernée par le projet.

L'AG nomme chaque année une commission de gestion statutaire qui a pour but d'examiner les comptes, sur la base d'un organe de révision (fiduciaire).

Le PNRJV est amené à axer son activité sur un travail en réseau. La coordination occupe une place importante dans les tâches des collaborateurs. C'est pourquoi de nombreux offices cantonaux, associations de développement économique et groupes d'intérêts divers font partie des partenaires privilégiés du PNRJV.

L'obtention du label candidat a entraîné un besoin croissant d'efficacité. De nombreuses modifications sont intervenues au sein de la structure des différents organes du PNRJV en vue d'accroître encore les capacités opérationnelles du projet, comme en attestent les mises à jour structurelles présentées dans ce chapitre.

B.2.5 Collaboration avec les acteurs locaux et régionaux

Le tableau à la page suivante présente les différents partenaires, membres et acteurs qui gouvernent et collaborent aux tâches du PNRJV. Il indique le rôle de chacun ainsi que leur implication au sein du Parc.

Ces partenaires ont diverses origines : les milieux institutionnels (communaux et cantonaux), les organes économiques – touristiques - associatifs, les propriétaires d'alpages, les établissements universitaires et HES et divers instituts de recherche. Le PNRJV entretient également une collaboration avec le Réseau des Parcs et les parcs frontaliers français. Tous ces partenaires sont pour la plupart représentés au sein de l'Assemblée Générale, du comité, et des commissions permanentes.

Tableau 17: Rôles et intégration des principaux partenaires du PNRJV

Partenaires	Rôle	Intégration
Partenaires institutionnels		
Les 30 communes territoriales	Elles assurent la gouvernance de l'association de manière majoritaire.	Les communes territoriales sont représentées majoritairement au sein de l'Assemblée Générale et du comité, ainsi qu'à la présidence et vice-présidence de l'Association. Elles participent par ailleurs à au moins une commission thématique. Leur représentativité y est majoritaire, excepté dans le groupe d'experts scientifique en raison de sa spécificité.
Office fédéral de l'environnement	Attribution du statut de Parc et contrôle qualité de ce dernier.	Plusieurs séances de coordination annuelles et journées de rencontres thématiques avec les représentants de l'OFEV.
Etat de Vaud-Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN)	Ce service fait le lien entre le PNRJV et la Confédération par l'intermédiaire de Mme Catherine Strehler-Perrin.	Le répondant officiel de l'Etat de Vaud auprès du PNRJV est la/le Conservateur/trice de la nature (CN), qui est invité/e permanent/e du comité ; de plus un/e biologiste de la Conservation de la Nature participe à la commission forêt et nature. Les inspecteurs forestiers sont représentés dans toutes les commissions permanentes ainsi que dans le groupe d'experts scientifiques. Par ailleurs, plusieurs gardes forestiers font également partie de celles-ci. Le Conservateur de la Faune est le répondant dans le domaine « faune ». Les surveillants de la faune peuvent également être consultés selon les projets.
Etat de Vaud-Service de Développement Territorial (SDT)	Ce service soutient principalement le PNRJV pour les projets de gestion intégrée des alpages.	La collaboration s'effectue en fonction des projets. La section « Améliorations foncières » est un partenaire de longue date du PNRJV.

Partenaires institutionnels		
Etat de Vaud-Service de l'Économie, du Logement et du Tourisme (SELT)	Ce service pourrait soutenir principalement le PNRJV pour les projets liés au développement économique.	Ce service travaille en contact étroit avec les organismes régionaux de développement économique actifs dans le périmètre du PNRJV. Il existe des possibilités de soutien pour certains projets grâce à la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE).
Etat de Vaud-service de l'Agriculture (SAGR)	Ce service soutient principalement le PNRJV pour des projets agricoles en plaine ou sur les alpages.	La collaboration s'effectue en fonction des projets. Des contacts existent par le biais de Gest'Alp (groupe de réflexion mandaté par le SAGR sur la thématique des alpages), où le PNRJV compte un représentant.
Réseau des Parcs	Fédération et représentation des Parcs d'importance nationale. Conduite de projets en faveur des PNR.	Le PNRJV est membre du Réseau des Parcs et participe régulièrement à des journées d'échange d'expériences.
Partenaires économiques		
Les organismes régionaux de développement économiques. (ADAEV, Région Nyon, ADNV, ARCAM)	Conformément à la législation, les organismes régionaux de développement économique sont le relais de l'Etat de Vaud pour l'application de la LADE et LPR ; par conséquent tous les financements (hors financements directs aux entreprises) liés à cette législation sont préavisés par eux et présentés au SELT.	Ils sont impliqués directement dans le projet par la présence statutaire d'un représentant au comité. Par ailleurs, le Conseil régional du district de Nyon compte un représentant dans une commission permanente. L'association de la région de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) ainsi que l'association pour le développement du Nord vaudois (ADNV) et celle de la Vallée de Joux (ADAEV) participent à l'élaboration des projets qui concernent les communes de ces régions.
Les sociétés locales de développement	Ces sociétés travaillent généralement avec l'appui des régions.	Si aucun partenariat n'existe à l'heure actuelle, le projet P.10 « Places d'accueil et itinéraires touristiques » prévoit une collaboration avec ces partenaires.

Partenaires touristiques		
Les offices du tourisme Nyon Région Tourisme, et son antenne de St-Cergue, Vallée de Joux Tourisme, Morges Région Tourisme, Yverdon-les-Bains, Région Jura/Lac, Association pour le développement du Nord vaudois-ADNV et son antenne touristique de Romainmôtier et du Vallon du Nozon (Association touristique de Romainmôtier et du vallon du Nozon ATRVN)	Ces offices œuvrent pour l'Information, la promotion et le développement de produits touristiques.	Ils sont impliqués directement dans le projet par la présence statutaire d'un représentant au comité. Ils sont également représentés dans une commission permanente. Les collaborations sont généralement établies en fonctions des projets en lien avec chaque OT.
L'office du tourisme du canton de Vaud et Suisse Tourisme	Ces deux organes permettent de promouvoir le PNRJV et ses activités en Suisse et à l'étranger.	Un partenariat de collaboration existe avec Suisse Tourisme, en plus de relations sur certains projets qui s'effectuent surtout par l'intermédiaire du Réseau des Parcs. Avec l'OTV, les relations se font directement avec le PNRJV.
Partenaires associatifs		
Pro Natura Vaud et Pro Natura Suisse	Leurs objectifs sont la protection et valorisation de la nature et du paysage. Ces associations financent des projets en lien avec leurs objectifs.	Pro Natura Vaud est impliquée directement dans le projet par la présence statutaire d'un représentant au comité. De plus, plusieurs membres de Pro Natura Vaud sont membres de différentes commissions permanentes.

Partenaires associatifs		
La Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOVd)	Elle collabore avec le PNRJV dans le cadre de la valorisation des sentiers thématiques en forêt et du renforcement de la filière bois dans la région.	La CBOV est représentée dans une commission permanente.
Les Produits du terroir vaudois Les Saveurs du Jura vaudois	Ces groupements sont promus par Pro Terroir Sàrl, propriété de Prométerre.	Ces groupements comptent un représentant dans une commission permanente. Rappelons que l'association des « Saveurs du Jura vaudois » est issue du projet intégré initié par le Parc jurassien vaudois il y a plus de 10 ans.
Prométerre	Prométerre, surtout au travers de sa filiale ProConseil, est partenaire ou mandataire du PNRJV pour plusieurs projets en lien avec l'agriculture (PDRA agritourisme, réseaux OQE,…).	Plusieurs collaborateurs de Prométerre participent en tant que municipaux au comité et à une commission permanente.
Vaud Rando (anciennement Association vaudoise de tourisme pédestre – AVTP)	Une collaboration avec cette association sera engagée à l'avenir sur certains projets.	Le président de cette association fait aussi partie de la commission Nature et Paysage et siège dans le groupe d'experts scientifiques.
L'Association pour le développement et la promotion du tourisme rural en Suisse (tourisme-rural.ch)	Une collaboration avec cette association sera engagée à l'avenir sur certains projets.	A ce jour, aucun membre de l'association n'est représenté dans les structures du PNRJV.
Groupements forestiers (La Forestière, etc.)	Ils jouent un rôle incontournable dans l'accueil du public en forêt, dans les bois d'énergie, etc.	

Autres partenaires		
Les propriétaires d'alpages autres que les 30 communes territoriales	En collaboration avec le PNRJV, ils contribuent à entretenir le patrimoine sylvopastoral du Haut Jura vaudois (chalets, murs, points d'eau, paysage typique des pâturages boisés, richesses naturelles telles que les pâturages secs)	La commune de Lausanne est membre d'une commission permanente. Plusieurs autres propriétaires sont membres de l'association et collaborent en fonction des projets (Nyon, Bursins, La Lande Dessus, La Cerniat). Plus d'une dizaine de communes territoriales, propriétaires d'alpages, sont membres de commissions et/ou du comité.
L'EPFL, les universités de Lausanne, Genève ou Neuchâtel, l'HEPIA, l'Institut fédéral de recherches WSL, l'Agroscope de Changins	Ces écoles poursuivent plusieurs études et travaux de diplômes dans le périmètre du PNRJV. Elles peuvent apporter des solutions novatrices dans divers domaines.	Différents représentants des milieux académiques sont membres du groupe d'experts scientifiques. Les tâches de cette structure statutaire seront complétées en 2011. Des collaborations ponctuelles sont en phase d'élaboration en fonction des projets du PNRJV. L'Académie Suisse des Sciences (ASS) synthétise les projets de recherche se déroulant dans les PNR.
Le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) et La Réserve de la Haute-Chaîne (F)	Les relations avec ces deux entités devraient permettre de développer des projets sur des thématiques communes.	Certains projets 2012-2015 seront menés avec des prestations communes au PNR Haut-Jura. Pour plus d'infos se référer aux fiches de projets. A terme la collaboration avec ce PNR ira en s'intensifiant.

B.2.6 Acceptation du projet de parc

Suite aux votes des législatifs communaux, 30 communes ont accepté de signer le contrat de Parc (valable pour la phase de gestion), sur les 31 communes qui s'étaient engagées pour la phase de création. Ce taux élevé de vote positif indique une très bonne acceptation du projet de PNRJV au sein des conseils communaux et généraux.

Pour atteindre ce vote, un grand effort d'information a été nécessaire afin de démontrer que le PNRJV n'imposerait pas de nouvelles couches législatives. En effet, le concept de Parc naturel régional étant récent, la distinction avec les réserves naturelles ou les parcs nationaux n'est pas aisée. L'accent a donc été mis sur la communication afin de mettre en avant la plus-value que peut représenter un tel projet pour l'ensemble des acteurs économiques.

La consultation des communes réalisée en 2008 concernant les projets portés par le PNRJV a créé un engouement marqué auprès des municipaux et des législatifs en charge des dossiers. L'adoption et la signature du contrat de Parc en 2010 a encore accentué cet intérêt et l'a même diffusé plus largement dans la population du périmètre, engendrant de nombreux espoirs et attentes, tant au niveau des municipalités que des habitants.

Le tableau ci-dessous vous présente quelques indicateurs concrets illustrant ce propos.

Tableau 18: Acceptation du projet de Parc par les principaux partenaires

Partenaires	**Indicateurs d'acceptabilité**	**Niveau d'acceptation: ++ = Elevé + = Faible 0 = pas d'indicateurs permettant une évaluation**
Partenaires institutionnels		
Les 30 communes territoriales	30 communes ont signé le contrat de Parc. De nombreux projets et sollicitations proviennent directement des communes. Le PNRJV peut compter sur l'appui des municipaux au comité et au sein des commissions thématiques.	++

Partenaires institutionnels		
Etat de Vaud-service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN)	La Conservatrice de la Nature du canton de Vaud est invitée permanente aux séances du comité. Le PNRJV travaille en étroite collaboration avec le SFFN dans le cadre de nombreux projets (accueil des classes lors d'excursions en forêt, accueil dans les forêts de basse altitude, grandes traversées du PNRJV, etc.). L'ancien conservateur de la nature P. Gmür participa à la commission d'accompagnement du projet Regio+ qui a permis d'initier la création du PNRJV.	++
Etat de Vaud- service de Développement Territorial (SDT)	Le SDT est acquis au projet et soutient depuis longtemps les projets liés aux alpages. Le fait de n'avoir qu'un seul interlocuteur concernant les adductions d'eau sur les alpages, par exemple, facilite grandement les démarches et permet de faire des économies d'échelle.	++
Etat de Vaud- service de l'Économie, du Logement et du Tourisme (SELT)	Ce service soutient le PNRJV, notamment, dans des démarches visant à renforcer les compétences touristiques du PNRJV. Un représentant participa à la commission d'accompagnement du projet Regio+ qui a permis d'initier la création du PNRJV.	++
Etat de Vaud-service de l'Agriculture (SAGR)	Le PNRJV entretient des contacts permanents et peut compter sur l'appui de ce service dans le cadre de plusieurs PDRA, par exemple.	++
Partenaires économiques		
Entreprises régionales	Le PNRJV entretient actuellement peu de collaboration avec les entreprises régionales. Un projet mené en 2010 pour une grande entreprise vaudoise a permis d'entrevoir un gros potentiel de collaboration à l'avenir. Une présentation du PNRJV a été effectuée au comité de la SIC (Société Industrielle et Commerciale de la Vallée de Joux).	0
Les organismes régionaux de développement économique (ARCAM, ADAEV, Région Nyon, ADNV)	Ces associations collaborent avec le PNRJV dans le cas de demandes de soutien LADE. Elles comptent un représentant dans le comité et plusieurs membres dans une commission permanente. Un partenariat de collaboration a été signé entre le PNRJV et les régions économiques du périmètre.	++

Partenaires touristiques		
Les offices du tourisme Nyon Région Tourisme, et son antenne de St-Cergue, Vallée de Joux Tourisme, Morges Région Tourisme, Yverdon-les-Bains, Région Jura/Lac, Association pour le développement du Nord vaudois-ADNV et son antenne touristique de Romainmôtier et du Vallon du Nozon (ATRVN)	Le PNRJV entretient des contacts avec ces offices, qui seraient intéressés à élaborer et/ou promouvoir de nouvelles offres touristiques, notamment en ce qui concerne la mobilité douce, l'agritourisme et la valorisation des produits régionaux. Ils comptent un membre dans le comité et plusieurs dans une commission permanente.	++
L'office du tourisme du canton de Vaud et Suisse Tourisme	Ces deux offices sont également acquis au projet. Ils mentionnent le PNRJV sur leur site et y mettent ses offres en avant.	+
Partenaires associatifs		
Pro Natura Vaud et Pro Natura Suisse	Nous collaborons dans le cadre de plusieurs projets avec Pro Natura Vaud. De plus, cette ONG occupe un siège au comité et compte des membres dans plusieurs commissions. Pro Natura Vaud s'est engagée sur le principe d'un financement annuel de projets du PNRJV.	++
La Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOV)	LE PNRJV diffuse l'ouvrage *Naturando* produit par la CBOV. Cette association est représentée dans une commission permanente.	+
Les Produits du terroir vaudois Les Saveurs du Jura vaudois	Le PNRJV est membre du comité des Saveurs du Jura vaudois. Une convention de partenariat a également été passée avec l'organisme qui gère la promotion des produits du terroir, Pro Terroir.	++
Prométerre	Prométerre, principalement au travers de sa filiale ProConseil, collabore avec le PNRJV dans le cadre de plusieurs projets en lien avec l'agriculture (PDRA agritourisme, réseaux OQE, …)	++
Sections vaudoises de la Diana	La Diana Vallée de Joux est représentée dans une commission permanente. Deux sections de la Fédération des sections vaudoises de la Diana sont devenues membres du PNRJV en 2010.	+

Partenaires associatifs		
Associations de protection de la nature	Le Cercle ornithologique de Morges est représenté dans une commission permanente. D'autres associations ou fondations environnementales ont également signifié leur intérêt à s'associer aux activités du PNRJV.	0
Groupements forestiers (La Forestière, etc.)	Ces groupements de propriétaires prennent la forme de corporation de droit public. Ils poursuivent des objectifs de gestion et d'exploitation rationnelle des forêts. Ils jouent un rôle incontournable dans l'accueil du public en forêt, dans les bois d'énergie, etc.	+
Autres partenaires		
Habitants du périmètre	La fréquentation des séances d'information faites aux communes a connu au taux de fréquentation de 10 à 20 % de la population villageoise. Les personnes présentes étaient généralement directement concernées par le PNRJV (conseillers communaux, membres d'associations, municipaux, etc.)	+
Grand public	Aucun indice ne permet de préciser l'acceptation de ce partenaire. Il n'est pas possible de se baser actuellement sur la fréquentation aux excursions thématiques et manifestations grand public. Après la parution du journal n°4 en septembre, 50 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2 semaines. Ce numéro fut le premier diffusé aux 15'000 ménages que compte le PNRJV.	0
Milieux scolaires	Chaque année, les demandes d'animations pédagogiques sont en augmentation. Les enseignants/es et les élèves se disent très satisfaits de ce qui leur est présenté et reviennent régulièrement dans le périmètre du PNRJV.	++
Presse et médias	La presse a relaté plusieurs fois les activités du PNRJV (assises, votes des législatifs, manifestations grand public, etc.), pour un total d'une 30aines d'articles. La télévision a également contacté ainsi que des revues spécialisées (*Terre & Nature*, Wanderschweiz, etc.) afin de prendre connaissance de nos activités. La Télé a diffusé une émission sur une action du PNRJV.	+

Autres partenaires		
Le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) et La Réserve de la Haute-Chaîne (F)	Plusieurs actions sont prévues dès 2011, en partenariat avec le PNR Haut-Jura (voir fiches de projet P8, P.10 et P.15). La formalisation de ce partenariat se mettra en place dès 2011, probablement par le biais d'une convention.	++
L'EPFL, les universités de Lausanne, Genève ou Neuchâtel, l'HEPIA, l'Institut fédéral de recherches WSL, l'Agroscope de Changins	Le PNRJV entretient de longue date des relations avec les milieux de la recherche. Divers instituts ont pris contact avec le PNRJV afin d'envisager différentes pistes de collaboration. En 2011, un travail de Bachelor de l'Hepia sera effectué au PNRJV. De plus, des discussions préliminaires sont en cours avec l'Agroscope de Changins pour un partenariat dans la gestion des alpages.	++

Ces quelques indicateurs montrent que le PNRJV est en phase de devenir un acteur et un partenaire fiable et porteur. Les partenaires à niveau "faible" ou "sans évaluation" feront l'objet d'un effort particulier afin de les faire adhérer au projet.

La bonne acceptation actuelle est due aussi à l'héritage du PNRJV, ce dernier ayant profité de la bonne image associée à son légataire, le Parc jurassien vaudois. La pertinence et la légitimité du PNRJV reposant essentiellement sur l'assentiment de l'ensemble des partenaires et habitants, le PNRJV concentrera ses efforts sur la réalisation de projets tangibles et porteurs de sens pour tout un chacun (économie, patrimoine, nature, etc.).

Photo 10 : Réunion de commission

B.3 Profil et positionnement du PNRJV

B.3.1 Processus ayant mené au positionnement final du PNRJV

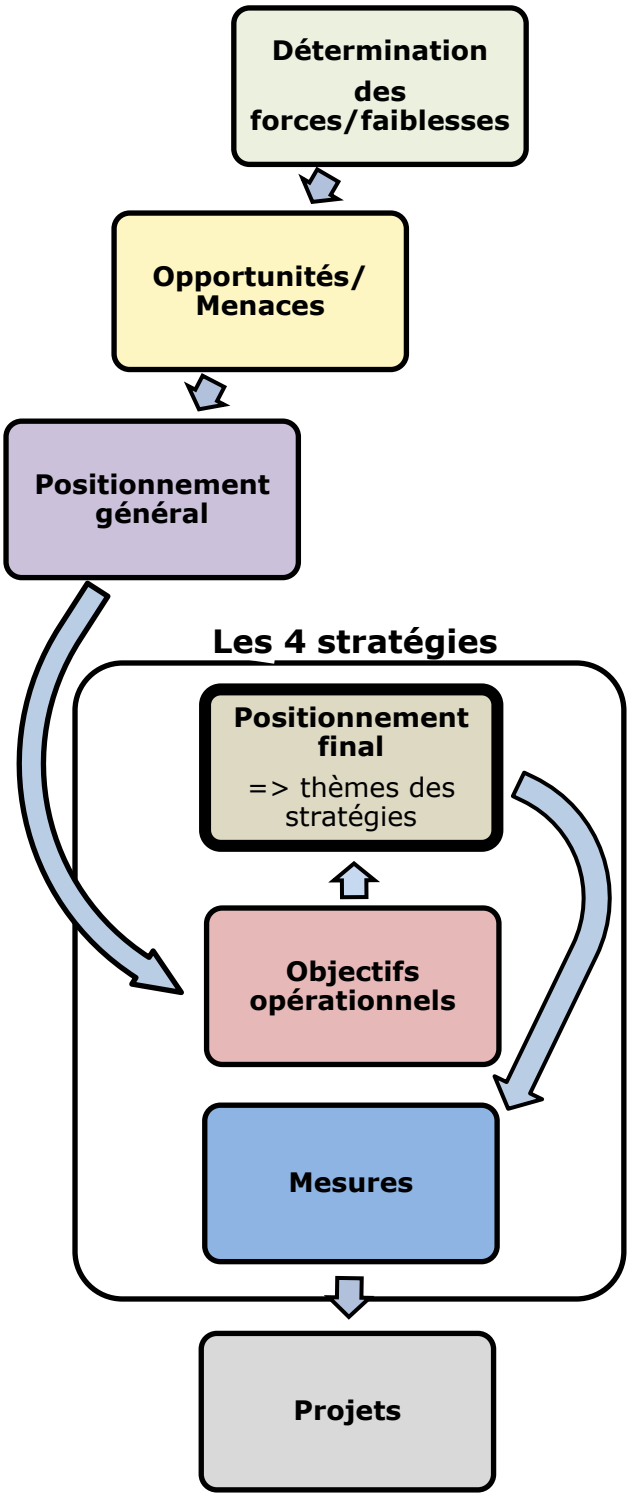

Référence dans la charte	Réalisation*
Tableau 19 Chapitre B.3.2	Equipe de coordination
Tableau 20 Chapitre B.3.3	Equipe de coordination
Chapitre B.3.4.1	Equipe de coordination
Annexes 8 à 11 Chapitre B.3.4.3	- Equipe de coordination - Commissions
Tableau 23 Chapitre B.4.3	- Equipe de coordination - Commissions - Assemblée générale
Tableau 23 Chapitre B.4.3	- Equipe de coordination - Commissions - Forum
- Section C (Chapitre) - Annexe 14	- Commissions - Partenaires - Equipe de coordination - Groupes de suivi

*La phase d'approbation propre à chaque étape est dévolue au comité et à l'assemblée générale

Figure 41 Articulation entre forces/faiblesses-opportunités/menaces-positionnements-objectifs opérationnels-mesures-projets

B.3.2 Forces et faiblesses du PNRJV et de l'organe responsable

Avant de développer la stratégie à long terme du PNRJV, il est nécessaire d'évaluer la situation actuelle. Pour ce faire il est proposé d'identifier les forces et faiblesses du périmètre en 2010-2011. Une mise en relation de celles-ci avec les objectifs stratégiques de l'OFEV est fournie. Ce dernier point permet d'affiner l'évaluation du périmètre selon les attentes de la Confédération.

Pour rappel les axes stratégiques de l'OFEV sont :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques basées sur le développement durable
3. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

La pondération telle que présentée exprime l'influence des forces et faiblesses du PNRJV sur la poursuite des objectifs stratégiques et opérationnels du PNRJV :

Très forte : influence de premier ordre

Forte : influence élevée

Moyenne : influence faible à modérée

Tableau 19: Forces et faiblesses du PNRJV

Forces	Axes stratégiques de l'OFEV				Projets concernés
	1	2	3	4	
Au niveau de l'organe responsable					
L'organe de gestion possède les connaissances et les compétences pour mener à bien les objectifs fixés, appuyé par la grande expertise acquise depuis 1973: réfection des murs de pierres sèches; gestion intégrée des alpages; projet Régio+; amélioration d'approvisionnement en eau des alpages entre autres.	Forte	Très forte			*P.1;P.3;P.5;P.8;P16; P.17;P.18;P.19*
Collaboration de longue date avec les milieux scientifiques et les organes de recherche (Universités, Hautes Ecoles Spécialisées, etc.).	Forte		Forte	Très forte	
L'organigramme de la structure de gestion se base sur une importante démarche participative (groupes de suivi de projets, commissions thématiques, forum annuel des commissions, etc.).	Forte	Forte	Forte	Très forte	
Au niveau du territoire					
Densité exceptionnelle de sites et monuments classés dans divers inventaires fédéraux	Très forte			Forte	*P.1;P.2;P.4;P9;P10*
Grande qualité et diversité des espaces naturels et cultivés	Forte		Moyenne		
Très faible fragmentation du territoire (gestion extensive des espaces, massifs forestiers)	Très forte			Moyenne	
Patrimoine culturel et bâti de très grande richesse	Forte		Forte		
Nombre élevé d'espèces animales et végétales d'importance patrimoniales et biodiversité générale élevée	Très forte		Forte		
Identité paysagère forte et reconnue (authenticité, nature, pâturages boisés)	Forte		Moyenne		
Au niveau des activités locales et de la situation					
Economie sylvo-pastorale vivante (268 alpages)	Forte	Très forte			*P1;P.2;P.3;P.4;P.6;P.7; P.8;P.9;P.10;P.11;P.14; P15;P.16*
Produits régionaux uniques et de grande qualité (AOC Mont d'Or, AOC Gruyère d'alpage, bois de lutherie)		Très forte			
Industries horlogère et microtechnique de pointe internationalement reconnues		Moyenne			
Associations de développement économique très actives		Forte	Moyenne		
Bonne sensibilité de la population et des partenaires aux messages du Parc			Forte		
Structures de promotion et de valorisation des produits locaux, canaux de distribution.		Très Forte	Forte		
Au niveau de l'accès et des infrastructures					
Proximité et facilité d'accès aux grands axes nationaux		Forte		Moyenne	*P.8;P.9;P.10;P.13;P.14; P.15;P.16;P.17;P.18; P.19*
Réseau ferroviaire régional bien développé (BAM, NStCM, Travys)		Forte			
Exceptionnelle richesses des sentiers pédestre, voies d'importances nationales et infrastructures pour les activités hivernales et estivales		Très Forte	Moyenne		
Nombreux musées et espaces de découverte		Forte	Très forte		
Bassin de population très important entre l'Arc lémanique et la France voisine		Très Forte	Forte		

Faiblesses	Axes stratégiques de l'OFEV				Projets concernés
	1	2	3	4	
Au niveau de l'organe responsable					
Inertie liée aux thématiques de l'ancienne structure, nécessité de légitimer les nouveaux axes stratégiques et thématiques, équipe de coordination en grande partie renouvelée en 2010	Forte	Forte		Très forte	Tous
La jeunesse du nouvel organe de gestion a un fort impact sur le traitement de problématiques et projets sensibles		Très forte		Très forte	
Complexité institutionnelle et organisationnelle de par la grande diversité d'acteurs concernés, le grand nombre de communes territoriales et les nombreux services étatiques impliqués, lenteur administrative en découlant		Forte		Très forte	
Au niveau du territoire					
La taille du périmètre, le nombre de communes territoriales ainsi que leurs disparités engendrent une complexité supplémentaire en termes de gestion	Très forte	Forte		Forte	*P.2;P.4;P.5;P.6;P.7;P.8;P.9;P.10;P.11;P.17;P.18;P.19*
Multiplicité des acteurs œuvrant sur le territoire entraînant des conflits potentiels et la nécessité de gestion qui en découle	Forte	Forte	Moyenne		
Nouvelles thématiques, stratégies et projets mis en œuvre sur le périmètre se heurtant à diverses sensibilités (difficultés d'approbation)	Très forte		Très forte	Moyenne	
Espèces emblématiques, tant végétales qu'animales entraînant souvent des mesures de gestion particulières pour les autres acteurs ou secteurs d'activités (tourisme, agriculture, etc.)	Très forte	Forte			
Au niveau des activités locales et de la situation					
Tourisme essentiellement caractérisé par des séjours très courts (journaliers)	Moyenne	Très forte		Moyenne	*P.4;P.5;P.7;P.8;P.12;P.13;P.14;P.15;P.16;P.17;P.18;P.19*
Image du PNRJV associée à la randonnée et aux grands espaces vierges en hiver (omission de toute dimension sociale ou économique)	Moyenne	Très forte		Moyenne	
Visibilité, distribution et valorisation des produits régionaux diffuses (Hors labels existants)		Très forte			
Grande diversité dans l'organisation de la promotion économique de chaque district	Moyenne	Très Forte		Moyenne	
Disparités régionales importantes en termes économiques et sociaux	Moyenne	Très forte		Moyenne	
Au niveau de l'accès et des infrastructures					
Réseau de transports publics par endroit et dominance des moyens de transports individuels		Forte		Moyenne	*P.8;P.9;P.10;P.12;P.14;P.15*
Infrastructures touristiques très développées à certains endroits, entrainant ponctuellement des impacts importants en terme paysagers et naturels	Très forte	Moyenne		Forte	
Aucune gare CFF sur le périmètre		Moyenne	Forte		
Pendularité très développée des frontaliers et des habitants	Forte	Moyenne	Forte		

B.3.3 Opportunités et menaces

Sur la base des forces et faiblesses actuelles du périmètre, une identification des opportunités et menaces pour la période 2013-2022 est possible. Cette servira de base sur laquelle seront élaborés les objectifs stratégiques et opérationnels 2013-2022.

Ces opportunités et menaces sont en fait les grands éléments culturels, économiques, naturels, paysagers et sociaux autour desquels s'est construit le projet de PNRJV. Chacun d'eux va induire des potentialités ou des contraintes de gestion et d'action plus ou moins nombreuses, relativement à leur importance pour le PNRJV. Le tableau suivant en dresse une liste aussi exhaustive que possible.

Tableau 20: Opportunités liées au développement du PNRJV

Origine interne	**Opportunité**	**Menace**
	Influence : **+** *faible,* **++** *moyenne,* **+++** *forte*	
Longue expérience des communes fondatrices du Parc jurassien vaudois	**++**	
Evolution défavorable de l'économie nationale		**++**
Renforcement de la prise en compte de la charte par les autorités communales	**+++**	
Constance de la pression immobilière (dans certaines communes), entrant en conflit avec la garantie territoriale		**+++**
Fusion des communes affectant leur homogénéité actuelle		**++**
Instrumentalisation du PNRJV dans le cadre de politiques environnementales (grands prédateurs, biodiversité en forêt, etc.)		**+++**
Engouement régional pour le PNRJV, basés sur les autres exemples nationaux ou voisins	**+++**	
Soutien accru du canton en lien avec le développement des zones périphériques	**++**	
Renforcement du pouvoir d'achat des habitants situés à proximité	**+++**	
Les partenaires principaux du parc peinent à trouver la complémentarité des nouveaux des nouveaux projets avec ce qui existe déjà (concurrence)		**+**
Le PNRJV est perçu comme un outil de réglementation supplémentaire		**++**
Impatience des autorités et de la population afin que le projet de parc se concrétise rapidement		**+**
Les objectifs tangibles des projets ne sont que partiellement atteints		**++**
Difficulté de concertation entre les différentes sources de financement et les contraintes/attentes qui en découlent		**++**

Origine externe	Opportunité	Menace
	Influence : **+** *faible,* **++** *moyenne,* **+++** *forte*	
Engouement politique, au niveau fédéral, pour les PNR	+	
Polarisation du débat autour de la politique énergétique nationale		++
Valorisation économique des matières premières	+++	
Augmentation du soutien apporté par le Réseau des Parcs	++	
Politique du Réseau des Parcs n'incluant pas toute la diversité socio-économique des PNR suisses		++
Evolution des pratiques agricoles allant vers une intensification		++
Hausse des revenus issus de l'exploitation sylvicole	++	
Renforcement de l'approche « développement durable » dans les instruments de planification	+++	
Augmentation des exigences de controlling, affaiblissant la fonction « boîte à projets » du PNRJV		+++
Renforcement de la tendance à une consommation durable et/ou de proximité	+++	
Contribution financière de de la Confédération et du Canton inférieure aux montants sollicités dans la demande		++
Intégration croissante de la collaboration entre le PNR Haut-Jura et le PNRJV.	+++	
Coordination des politiques sectorielles étatiques effectuée par le parc		+

Tant à l'interne qu'à l'externe, ces divers risques et menaces, de par leur nature contraignante, auront une grande influence sur la gestion et les actions du PNRJV.

B.3.4 Positionnement du PNRJV

B.3.4.1 Positionnement général

Sur la base de la phase de candidature (voir chapitre 1.11. du Plan de Management), voici les 10 thématiques qui permettent de définir le positionnement général du PNRJV :

- Exceptionnel patrimoine naturel de montagne
- Engagement précurseur des communes
- Fort patrimoine économique lié à l'exploitation forestière
- Grande diversité de produits du terroir
- Vente directe et hébergement sur les alpages favorisés
- Territoire propice au tourisme doux
- Hautes compétences dans la valorisation des alpages et la sensibilisation à l'environnement
- Attachement des habitants de longue date
- Collaboration au-delà des frontières
- Identité géographique cohérente

Les thématiques ci-dessus sont détaillées Annexe 7

Photo 11 : Crêtes du Jura vaudois ; Gruyère d'alpage AOC ; Classe lors d'une animation pédagogique

B.3.4.2 Originalité par rapport aux autres Parcs

Le tableau suivant met en évidence les spécificités du PNRJV par rapport aux autres Parcs du Canton de Vaud et de l'Arc jurassien :

Tableau 21: Positionnement du PNRJV par rapport à d'autres territoires du même type en Suisse et en France

Spécificité du PNRJV par rapport à d'autres projets de PNR		
Prestataires	**Spécificités**	**Positionnement du PNRJV**
	Dans le Canton de Vaud :	
- PNR Gruyère Pays-d'Enhaut	- Paysages préalpins - Offres grand public (Le Grand Tour / chemin du Gruyère, etc.) - Produits régionaux (Vacherin, Etivaz, etc.)	- Paysages jurassiens s'étendant autour d'une crête principale. Vaste espace de nature et détente à proximité de l'Arc lémanique - Offres spécifiques écoles - Offre en tourisme doux - Gestion alpages - Produits régionaux (Vacherin Mt-d'Or, Gruyère, etc.) → ***complémentarité***
- Parc périurbain du Jorat	- Poumon au cœur d'une agglomération	→ ***complémentarité***

Dans l'Arc jurassien :		
- PNR Chasseral	- Un projet construit autour d'une montagne (le Chasseral) ; forte implication dans le tourisme durable. - Projets importants de développement des énergies renouvelables (éolienne, solaire, etc.)	- Un projet mettant en évidence des paysages très variés en bordure de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dont la partie la plus sauvage du Jura suisse (pâturages boisés, tourbières, forêts d'altitude). - Forte tradition dans la gestion sylvo-pastorale → **complémentarité**
- PNR Doubs	- Un projet développé autour d'une rivière (le Doubs)	- paysages, cultures et traditions différentes pour ces trois parcs → **complémentarité**
En France :		
- PNR Haut Jura	- Paysages de plaine et de montagne recouvrant un très grand territoire ; tourisme de masse très développé à certains endroits. - Gestion des loisirs « outdoor » - Expérience de plus de 20 ans	- Petit territoire voisin ; liens économiques étroits grâce aux travailleurs frontaliers. - Besoins de gestion d'activités transfrontalières. → **partenariat** vital pour la gestion des flux touristiques et la mise en commun d'outils de gestion divers

B.3.4.3 Positionnement final : les 4 stratégies

Sur des thèmes jugés prioritaires, quatre stratégies ont été développées dans le but de préciser le contenu et le champ des projets : 1. Stratégie Biodiversité ; 2. Stratégie Tourisme ; 3. Stratégie Sensibilisation et éducation ; 4. Stratégie Communication.

L'application de ces stratégies permettra d'assurer la cohérence transversale des projets et leur coordination thématique, tout en offrant une bonne présentation des valeurs et ambitions du PNRJV. Ces 4 stratégies ont été développées en collaboration avec les commissions thématiques du PNRJV et ont une portée à 10 ans. Elles sont modifiables tous les 4 ans en synergie avec la planification des projets et validées par le comité.

Stratégie Biodiversité : cette stratégie concerne essentiellement les paysages et espèces patrimoniaux suivants : mosaïque des pâturages boisés, vastes forêts de montagne, charme des villages et de leurs campagnes diversifiées (pour ne citer que les 3 premiers); 67 espèces patrimoniales du PNRJV, ainsi que les mesures envisagées pour leur conservation ou promotion sont définies.

Stratégie Communication : cette stratégie du Parc Jura vaudois a pour but de préciser son positionnement communicationnel, ses publics-cibles, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser. Elle précise également ses thèmes prioritaires de communication, ainsi que les éléments constituant son identité visuelle.

Stratégie Sensibilisation et éducation : cette stratégie vise à déterminer le positionnement éducatif du Parc Jura vaudois, ses publics-cibles, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser. La stratégie émane du Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable, visible en Annexe 13. Elle définit les dénominateurs communs de toutes actions de sensibilisation menées par le Parc Jura vaudois, de même que les principaux thèmes qu'elle entend traiter.

Stratégie Tourisme : stratégie visant l'identification des publics-cibles du PNRJV, elle se structure autour de deux acteurs touristiques : la clientèle de séjour des marchés urbains et la clientèle excursionniste de proximité. Les mesures envisagées sont la promotion des produits alimentaires et forestiers issus du Parc, notamment au travers du label Parc Jura vaudois. Elles consistent également à promouvoir l'offre touristique durable et la mobilité douce en encourageant, par exemple, l'usage des transports publics ou le covoiturage. Elles intègrent aussi le développement d'évènements ou d'infrastructures de sensibilisation en lien avec les thématiques du Parc. Enfin, il s'agit de développer des produits forfaitaires en collaboration avec et le PNR du Haut-Jura (F) et mettre en place une signalétique coordonnée au sein du Parc. Le produit de cette stratégie et de ses réflexions sur la gestion de la mobilité et des flux est le « Concept de Mobilité touristique et durable», consultable en Annexe 12

La description détaillée de chacune des stratégies est disponible dans les Annexes 8 à 11 du présent document.

B.3.5 Interactions entre les stratégies

Le développement durable est admis communément comme une gestion intégrée de l'environnement, de l'économie et du social.

Dans ce cadre, la mise en œuvre des 4 stratégies s'effectuera de façon coordonnée et sans priorisation de leurs différentes mesures. La prise en compte des espèces et milieux patrimoniaux de la stratégie biodiversité devra aussi s'effectuer par les autres stratégies.

Cette vision du développement durable est compatible avec le développement régional. Elle nécessite une prise en compte très précoce des valeurs issues de la biodiversité dans les projets issus des autres stratégies. Cette intégration s'effectuera sous le contrôle du comité, par le biais :

- De groupes de suivis incluant des membres de différentes commissions
- Une coordination transversale au sein de l'équipe de coordination

La figure ci-dessous est une représentation du développement durable qui permet d'illustrer les interactions entre les différentes stratégies du Parc. Elle montre que le patrimoine naturel définit dans la stratégie biodiversité agit comme un cadre pour l'application de mesures issues d'autres stratégies, si ces dernières mettent en péril des espèces ou des paysages patrimoniaux. Une telle vision n'implique cependant pas qu'une stratégie doit être mise en œuvre prioritairement par rapport à une autre.

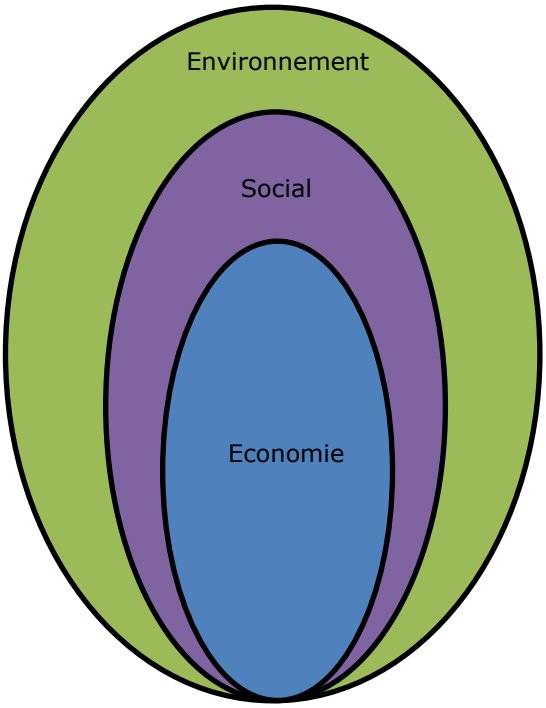

Figure 42 : Représentation du développement durable (selon Boutaud, 2005) illustrant les interactions entre les stratégies

B.4 Planification de la gestion sur dix ans 2013-2022

B.4.1 Objectifs stratégiques et opérationnels

Dans le cas de la finalisation du contrat de parc effectuée début 2010, il a été décidé de conserver le modèle des objectifs stratégiques proposés par l'OFEV. Sur cette base, une série d'objectifs stratégiques propres au PNRJV ont été proposés.

Tableau 22: Objectifs stratégiques 2013-2022

OBJ. CONFEDERATION	***OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV***	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
I.Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	*I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage*	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
		I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers
		I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes
		I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages
		I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois
		I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
		I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
		I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman
	I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
		I.2.2 Valoriser la biodiversité
		I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
II. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	*II.1 Promouvoir l'agriculture locale*	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
		II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc naturel régional Jura vaudois	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
		II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité
	II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement
		II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale
		II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie
		II.5.4 Favoriser la gestion des déchets
	II.6 Promouvoir la mobilité durable	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
III. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement	*III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc naturel régional Jura vaudois*	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV
		III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV
		III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
		III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
	IV Management, communication et garantie territoriale	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement
		IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
		IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
		IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger
		IV.5 Développer la signalétique du PNRJV
		IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire
IV. Recherche	*V Recherche*	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV
		V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV

Les détails concernant l'élaboration des objectifs opérationnels sont développés dans le chapitre B.4.2 suivant.

B.4.2 Objectifs stratégiques et opérationnels : effets, partenaires et planification

En continuité des objectifs stratégiques ci-dessus, 34 objectifs opérationnels du PNRJV ont été élaborés. Ce travail a été effectué en se basant sur:

- Le cadre des objectifs fourni par l'OFEV
- Les propositions de projets recensées auprès des communes en 2009
- Les partenariats en devenir

Ces objectifs opérationnels du PNRJV, élaborés le 17 avril 2010 sur la base du travail des différentes commissions, ont été validés par l'assemblée générale le 6 mai de la même année. Les buts poursuivis par ces objectifs sont les suivants :

- Formuler le cadre d'activités du PNRJV pour la période de 10 ans 2013-2022
- Développer une identité propre au PNRJV
- Adapter les objectifs opérationnels de l'OFEV au contexte du PNRJV

Afin de soutenir les PNR dans la consolidation de leurs différentes stratégies, le Réseau des Parcs conduit depuis 2011 différents projets d'envergure nationale. Parmi ces derniers, plusieurs sont d'intérêt stratégique et comptent dans leur participant le PNRJV :

- Gestion coordonnée des données géoréférencées entre tous les parcs ;
- Partenariat promotionnel avec des entreprises d'importance nationale ;
- Concept et projet pilote de mobilité douce axée sur la mobilité de loisirs ;
- Soutien à la mise en place de système de management intégré ;
- Elaboration de stratégies coordonnées visant à valoriser les espèces et habitats naturels ;
- Mise en place d'une banque de données des projets réalisés dans les parcs ;
- Coordination nationale pour des partenariats avec les organes de certification ;
- Développement d'indicateurs coordonnés entre les Parcs ;
- Veille médiatique automatisée ;
- Concept national pour la formation au développement durable dans les parcs ;
- Concept national de signalétique sur les routes nationales.

Le tableau visible en Annexe 6 mentionne les objectifs opérationnels qui pourraient faire l'objet d'une adaptation en lien avec les différents projets du Réseau des Parcs ci-dessus (colonne « Soutien par Réseau des Parcs »).

Les stratégies, qui permettront de coordonner les objectifs opérationnels du PNRJV et d'en assurer la cohérence sont au nombre de 4 :

- Stratégie Biodiversité
- Stratégie Touristique
- Stratégie Communication
- Concept de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Elaborées sur la base des directives fédérales et en accord avec les grand principes régissant la gestion de projet, ces stratégies ont permis la construction des objectifs opérationnels, auxquels elles serviront de cadre durant les dix années qu'amorcera la période de gestion 2013-2022. Ces stratégies peuvent être consultées dans le détail dans les Annexes 8 à 11.

B.4.3 Objectifs stratégiques et opérationnels : mesures et planification

L'effet des objectifs opérationnels sera évalué au terme de la phase de gestion 2013-2022 Ce travail équivaudra à évaluer le succès de la planification stratégique à l'aide d'indicateurs d'effets vérifiables et mesurables. Pour ce faire, différents indicateurs d'effets ont été élaborés avec les conditions suivantes :

- Utilisation, en priorité, d'indicateurs existants
- Evaluation, principalement, de l'activité du PNRJV

Vous trouverez le détail des indicateurs en Annexe 6

L'élaboration de ce suivi a été effectuée avec le soutien de l'Unité de Développement Durable (UDD), du Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques (SCRIS) et du Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN). De plus, certains indicateurs sont basés sur le catalogue d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures de gestion réalisé par Alparc et le Réseau des Parcs.

Afin de cerner au mieux la responsabilité du PNRJV dans l'évolution d'un indicateur, les indicateurs de prestations des projets seront utilisés.

Le suivi des effets des objectifs opérationnels est planifié ainsi :

- 2013 : finalisation de l'état initial 2011
- 2020 : évaluation de la planification stratégique à fin 2020 afin d'intégrer les résultats dans la charte 2024-2033
- Annuel : tableaux de bords des indicateurs de prestations et des indicateurs d'effets, intégrés au rapport annuel de gestion.

Le tableau des pages suivantes récapitule les objectifs, la planification détaillée ainsi que les mesures associées.

Tableau 23: Planification stratégique 2013-2022

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016	PLANIFICATION 2017 2018 2019 2020	PLANIFICATION 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
I Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale	• Piloter des plans de gestion intégrant et renforçant le patrimoine naturel • Piloter, en collaboration avec les propriétaires et les exploitants de pâturages et de marais d'importance nationale, la réalisation des conventions d'exploitation • Favoriser des modes de gestions conservatoires et couvrants la quasi-totalité de leurs coûts	PNRJV	Propriétaires, Etat de Vaud, Prométerre, Gest'Alp				**1.1**
		I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers	• Assurer la transmission des connaissances liées à la mise en place de surfaces à gestion conservatoire • Elaborer des mesures favorables aux organismes liés au vieux bois et bois mort	PNRJV / CBOV	Propriétaires, SFFN, Fondation MAVA, ONG vertes, EPFL				**1.1**
		I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes	• Promouvoir les services et biens issus des réseaux écologiques (OQE) • Soutenir des pratiques agricoles extensives et/ou novatrices, génératrices de biodiversité • Offrir aux exploitants de verger haute-tige un soutien technique et une valorisation économique permettant le maintien de ce patrimoine • Conduire des projets pour la qualité du paysage (selon la PA fédérale)	Propriétaires, Prométerre, PNRJV	Agriculteurs, Etat de Vaud, ONG vertes,				**1.1**
				PNRJV	Propriétaires, exploitants, Prométerre, médias, civilistes, entreprises				**1.1**
		I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages	• Développer des activités de sensibilisation sur le patrimoine architectural typique des alpages	PNRJV	Propriétaires, locataires, Etudes des maisons rurales de Suisse, guides partenaires du PNRJV				**1.2**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
I Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois	• Offrir aux habitants et collectivités des informations et formations permettant de favoriser la biodiversité des espaces extérieurs, y.c. murs en pierres sèches	PNRJV	Communes terr., propriétaires, experts, architectes		**1.2**
		I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes	• Intégrer la préservation du patrimoine naturel des crêtes aux différentes actions touristiques • Offrir un espace de concertation pour gérer ce paysage à forte valeur culturelle	PNRJV	Voir les partenaires des objectifs I.1.1, I.2.2 et II.5.1	Selon planning des objectifs op. I1.1, I.2.2 et II.5.1	**1.3**
		I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches	• Soutenir les propriétaires dans leurs actions de restauration des murs • Proposer et soutenir des mesures en faveur de la faune des murs • Intégrer les différents rôles des murs à leur gestion	PNRJV	Fonds Suisse pour la Paysage, propriétaires, locataires, bergers, Etat de Vaud, muretiers		**1.3**
				PNRJV	Propriétaires, locataires, bergers, Etat de Vaud, Hautes écoles, ONG vertes		**1.3**
				PNRJV	Propriétaires, locataires, bergers, Fonds Suisse pour la Paysage, muretiers, Etat de Vaud		**1.3**
		I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman	•Créer des offres et informations touristiques valorisant le patrimoine roman	PNRJV / offices du tourisme	Communes terr., Fédération des sites clunisiens		**1.3**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016	PLANIFICATION 2017 2018 2019 2020	PLANIFICATION 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
I Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques	• Promouvoir les actions de gestion favorables aux milieux naturels patrimoniaux • Effectuer, au nom des propriétaires, les démarches menant à des mesures conservatoires de terrain • Collaborer avec des groupes/associations menant des actions de protection de l'environnement et plus particulièrement de conservation de la nature	PNRJV	Communes terr., Etat de Vaud, ONG vertes, experts scientifiques, milieux académiques				**1.4**
				PNRJV	Communes terr., Etat de Vaud, médias, ONG vertes				**1.4**
				PNRJV	Communes terr., propriétaires, Etat de Vaud, ONG vertes				**1.4**
				PNRJV	ONG vertes				**1.4**
		I.2.2 Valoriser la biodiversité	• Promouvoir les différents paysages et espèces patrimoniaux	PNRJV	Propriétaires, Communes terr., médias, ONG vertes				**1.4**
				PNRJV	Médias				**1.4**
		I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude	• Sensibiliser les gestionnaires aux spécificités des amphibiens et les soutenir dans la mise en place de mesures de protection lors des migrations • Densifier le réseau des milieux humides d'alpages, dans le cadre d'aménagements agronomiques • Renforcer les échanges d'expériences afin de favoriser l'émergence d'un réseau intégrant les prairies marécageuses	PNRJV	Médias				**1.5**
				PNRJV	Propriétaires, locataires, bergers, Etat de Vaud, Hautes écoles, ONG vertes				**1.5**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
II Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	II.1 Promouvoir l'agriculture locale	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable	• Développer et promouvoir des produits agritouristiques, notamment forfaitaires, intégrant et valorisant les produits alimentaires labellisés par le Parc Jura vaudois • Collaborer à la promotion des produits du terroir en collaboration avec les Saveurs du Jura vaudois et les Produits du terroir vaudois • Favoriser la création de fromageries de démonstration, afin de mieux faire connaître la fabrication des fromages issus d'un mode de production durable et d'en augmenter les ventes.	PNRJV / Organismes de certification / Régions	Pro Terroir, ONG agricole, Etat de Vaud, médias		2.1
				PNRJV / Régions	Pro Terroir, ONG agricole, Etat de Vaud		2.1
	II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier	• Soutenir et promouvoir des produits dérivés issus de la filière bois à destination des hôtes et visiteurs du Parc Jura vaudois	Acteurs forestiers / PNRJV	Communes terr., propriétaires, Etat de Vaud		1.1
				PNRJV / Régions	Acteurs forestiers, Communes terr., Etat de Vaud		2.2
		II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable		PNRJV / Entreprises	Entreprises, acteurs forestiers, Communes terr., Etat de Vaud		2.1

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
II Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable	• Intégrer les artisans et artistes locaux au développement des supports de communication • Intégrer les services de proximité dans les offres touristiques	PNRJV	Artistes locaux, écoles d'arts		**2.1**
		II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité		PNRJV	Commerçants et restaurateurs, ass. de commerçants, régions, Pro Terroir + partenaires de l'objectif II.1.1		**2.3**
	II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce	• Favoriser la création et la mise en réseau d'infrastructures d'hébergement et de restauration compatibles avec les objectif du Parc Jura vaudois • Créer des produits forfaitaires de courts séjours, pour les saisons d'été et d'hiver, promus et réservables par le biais des offices du tourisme • Promouvoir des offres thématiques incluant les sites naturels et culturels du Parc Jura vaudois et des territoires le bordant de Genève à Yverdon-les-Bains • Valoriser l'offre d'hébergement pour groupes par le biais des outils de communication et de promotion du Parc Jura vaudois • Développer des offres de découverte du patrimoine culturel artisanal et/ou d'industrie à faible empreinte écologique • Développer des outils de promotion en collaboration avec les offices du tourisme.	PNRJV / offices du tourisme	Prestataires touristiques, régions, OTV, Suisse Tourisme		**2.2**
				PNRJV / offices du tourisme	Prestataires touristiques, régions, OTV, Suisse Tourisme		**2.2**
				Offices du tourisme / PNRJV	Prestataires touristiques, régions, OTV, Suisse Tourisme		**2.2**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
II Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement	•Développer les expériences en lien avec l'utilisation des énergies renouvelables sur les alpages • Sensibiliser les porteurs de projet aux objectifs opérationnels en lien avec les projets éoliens	PNRJV	Propriétaires, locataires, Hautes écoles, Etat de Vaud		**2.4**
				PNRJV	Communes territoriales, projets de parcs éoliens		**2.4**
		II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale	• Développer un projet d'utilisation de bois d'énergie sur les alpages	Régions / PNRJV	Propriétaires, locataires, acteurs forestiers, Etat de Vaud		**2.4**
		II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie	• Promouvoir les actions des communes et des habitants liées à l'amélioration du bilan énergétique • Soutenir et développer les projets ayant trait au maintien d'un ciel étoilé •Communication par le Parc Jura vaudois lors de manifestations ou d'événements au sujet des économies d'énergie, en particulier concernant sa propre gestion énergétique	PNRJV	Communes terr., associations actives dans le domaine, guides partenaires du PNRJV		**2.4**
				PNRJV	Communes terr., associations actives dans le domaine, guides partenaires du PNRJV		**2.4**
				PNRJV	Voir les partenaires des objectifs I.1.5 et III.1	Selon planning des objectifs op. I.1.5 et III.1	**2.4**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
II Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.4 Favoriser la gestion des déchets	• Améliorer et promouvoir le tri de déchets lors d'événements et de manifestations du Parc Jura vaudois	PNRJV	Voir les partenaires de l'objectif III.1	Selon planning de l'objectif op. III.1	**1.6**
	II.6 Promouvoir la mobilité durable	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce	• Développer des produits touristiques liés à l'offre de transports publics et/ou les moyens de mobilité douce du parc, notamment sous forme de « grandes traversées du Parc Jura vaudois » ou de boucles thématiques • Orienter les habitants du Parc Jura vaudois et les excursionnistes s'y rendant vers la visite de sites facilement atteignables en transports publics • Promouvoir le covoiturage et la mobilité douce via le site internet du Parc Jura vaudois • Intégrer les moyens de déplacement à faible empreinte écologique dans le développement de produits touristiques	PNRJV / offices du tourisme / régions	Prestataires touristiques, régions, OTV, Suisse Tourisme, Etat de Vaud, Bus Alpin		
				PNRJV	Voir les partenaires des objectifs II.4.1 et III.1	Selon planning des objectifs op. II.4.1 et III.1	**2.5**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016	PLANIFICATION 2017 2018 2019 2020	PLANIFICATION 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
III Sensibilisation et éducation à l'environnement	III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV	• Promouvoir et s'associer aux manifestations en lien avec les objectifs du Parc Jura vaudois, par le biais des outils de communication et de promotion du parc • Assurer la représentation des produits et offres du Parc Jura vaudois lors de manifestations d'importance au sein du périmètre du parc • Développer des offres de découverte du patrimoine naturel	PNRJV	Réseau des Parcs, autres Parcs (PNR du Haut Jura, notamment), organisateurs de manifestations				**3.1**
		III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV	• Identifier et développer des sites et infrastructures d'accueil • Créer et promouvoir un réseau de sentiers et de parcours thématiques valorisant les richesses naturelles, les activités humaines et les attraits culturels	PNRJV / régions					**3.1**
		III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques	• Concevoir, proposer et promouvoir des animations sur différents patrimoines ou enjeux liés au périmètre • Former et maintenir une équipe d'animateurs/trices opérationnel-le-s pouvant accueillir les groupes • Faire évoluer les animations en fonction des nouveaux besoins (PER, notamment) des différents publics-cibles	PNRJV	Etablissements scolaires, hautes écoles, communes terr., Etat de Vaud				**3.2**
		III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV	• Développer des partenariats avec des porteurs de projets culturels issus du périmètre • Communiquer sur les animations culturelles au moyen de différents vecteurs decommunication (site Internet, journaux tous-ménages, etc.)	PNRJV	Voir les partenaires de l'objectif IV.3				**3.3**

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
IV Management, communication et garantie territoriale	IV Management, communication et garantie territoriale	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement	• Développer des processus visant à la diminution des émissions environnementales de l'organe de coordination du Parc Jura vaudois	PNRJV	Unité de développement durable de l'Etat de Vaud		**4.1**
		IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV	• Impliquer les partenaires et acteurs du Parc Jura vaudois et développer les démarches participatives aux projets • Assurer et améliorer la convergence stratégique et opérationnelle des projets et des prestations • Améliorer les planification stratégique et opérationnelle, garantir les conventions programme tous les 4 ans et le dépôt d'un charte à 10 ans	PNRJV	Communes terr., Etat de Vaud, partenaires selon projets		**4.1**
				PNRJV	Communes terr., Etat de Vaud, partenaires selon projets		**4.1**
				PNRJV	Tous les partenaires du PNRJV		**4.1**
				PNRJV	Tous les partenaires du PNRJV		**4.1**
		IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV	• Assurer la notoriété du Parc Jura vaudois (site Internet, plaquette institutionnelle, journal du parc, etc.) • Faire connaître et reconnaître les compétences du Parc Jura vaudois • Faire preuve de transparence dans la gestion des projets au moyen de mesures de communication (site Internet, newsletters, journal du parc, etc.) • Favoriser l'émergence de partenariats • Promouvoir les produits, services et patrimoines en lien avec les objectifs du Parc Jura vaudois issus du périmètre • Valoriser les initiatives privées et publiques allant dans le sens de la durabilité	PNRJV	Médias, communes, membres du PNRJV, autres partenaires		**4.2**
				PNRJV	Médias, commune, population, autres partenaires		

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES Pilote	RESPONSABILITES Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	PLANIFICATION 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
IV Management, communication et garantie territoriale	IV Management, communication et garantie territoriale	IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger	• Développer des produits forfaitaires communs de courts séjours, promus et réservables par le biais des offices du tourisme, et des propositions d'excursions avec le PNR du Haut-Jura (F)	PNRJV / Autre PNR	Voir les partenaires des objectifs III.3, IV.3, II.4.1	Selon planification des	4.2
		IV.5 Développer la signalétique du PNRJV	• Développer des infrastructures de mise en scène et de signalétique coordonnées au sein du parc, notamment dans les portes d'entrée situées en bordure du parc • Assurer une visibilité au Parc Jura vaudois (panneaux « Communes du Parc Jura vaudois » à l'entrée des communes, etc.) • Valoriser les résultats des projets (touristiques, notamment) à l'aide de supports de communication dans le territoire	PNRJV	Partenaires selon projets		4.2
				Réseau des Parcs / PNRJV	OTV, Etat de Vaud	Selon planification du Réseau des Parcs	4.2
		IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire	• Mettre à disposition des gestionnaires des outils facilitant l'intégration de critères écologiques dans l'aménagement du territoire	PNRJV	Communes terr.		4.3
				PNRJV	Communes terr.		4.3

BUTS (objectifs stratégiques de la Confédération)	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MESURES	RESPONSABILITES		PLANIFICATION	Objectifs opérationnels de la Confédération principalement concernés
				Pilote	Partenaires potentiels (pour des précisions, voir ci-dessous)	2013 2014 2015 2016 / 2017 2018 2019 2020 / 2021 2022	
V Recherche	V Recherche	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV	• Mettre à disposition du grand public les résultats des programmes de recherche	PNRJV	Organismes scientifiques		3.1
		V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV	• Mener des études afin d'augmenter les connaissances sur les espèces patrimoniales et leurs habitats	PNRJV	Organismes scientifiques		5.1
				PNRJV	Organismes scientifiques		5.1

B.4.4 Planification des investissements

La planification des investissements présentée à la page suivante concerne la période 2013-2022. Elle se base sur les montants annuels prévus dans les projets 2012-2015, auxquels ont été appliqués des prévisions de développement des capacités d'investissements.

L'attribution de ces montants annuels aux différents objectifs stratégiques s'est effectuée sur la base des informations contenues dans le chapitre C.1.2 p.153. Pour les objectifs stratégiques auxquels aucun projet n'a été attribué de façon principale, une estimation d'allocation a été effectuée pour la période 2016-2022, sur la base des tendances générales se dessinant pour la période 2012-2015.

Pour la période 2012-2015, une augmentation de la contribution générale du SFFN avait été incluse dans le financement « hors Loi Parcs ». Pour cette planification 2013-2022, cette augmentation fait partie du financement « Loi Parc ».

Concernant l'objectif stratégique n°I.1, il inclut les projets liés aux infrastructures et paysages des alpages ainsi que les réfections de murs. Sur ces projets, les prévisions des financements dus à des partenaires du Parc Jura vaudois sont extrêmement importants puisqu'ils se montent respectivement à 185'000/an et à 290'000/an. De ce fait, un total des investissements pour le fonctionnement est proposé dans les tableaux ci-après. Ces totaux, triés par axe stratégique, permettent de comparer objectivement les investissements prévus.

Concernant l'objectif stratégique n°5 lié à la recherche sera pris en charge par différents projets, de façon transversale. Cette façon de faire respectera au plus près les objectifs opérationnels qui y ont été associés.

Ci-après figurent les tableaux précisant la répartition des sources de financement selon les objectifs stratégiques.

Tableau 24:Planification des investissements 2013-2022, par objectif stratégique et types de financements

OBJECTIFS STRATEGIQUES	*FINANCEMENTS*	*Taux d'augmen-tation [1]*	*2016-2022*	*2013-2022*		
			CHF annuel	CHF annuel	Total[2]	%
I.1	**LPN (Parc)**	110%	60'358	58'712	**588'000**	***6%***
	Hors LPN	100%	90'000	90'000	**900'000**	***10%***
Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	**Loi Parcs**	107%	20'921	20'510	**206'000**	***2%***
	Hors Loi Parcs	100%	95'000	95'000	**950'000**	***10%***
	Cotisations membres	100%	15'677	15'677	**157'000**	***2%***
	Prestations propres	100%	370'000	370'000	**3'700'000**	***39%***
	Autres partenaires	100%	295'000	295'000	**2'950'000**	***31%***
	Total I.1		**946'956**	**944'899**	**9'451'000**	***54%***
I.2	**LPN (Parc)**	110%	51'461	50'058	**501'000**	***55%***
	Hors LPN	100%	-	-	**-**	***0%***
Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	**Loi Parcs**	107%	16'685	16'430.87	**165'000**	***18%***
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	**-**	***0%***
	Cotisations membres	100%	8'178	8'178	**82'000**	***9%***
	Prestations propres	100%	8'250	8'250	**83'000**	***9%***
	Autres partenaires	100%	7'500	7'500	**75'000**	***8%***
	Total I.2		**92'074**	**90'417**	**906'000**	***5%***
Total de l'axe stratégique 1. "nature & paysage" *(uniquement les financements participant au fonctionnement[3])*			***173'280***	***169'566***	***1'699'000***	

1 : du montant annuel 2013-2022 par rapport au montant budgétisés pour 2012-2015

2 : total arrondi au millier supérieur

3: sommes des financements LPN (Parc) + Loi Parcs + Cotisation membres

OBJECTIFS STRATEGIQUES	FINANCEMENTS	Taux d'augmentation [1]	2016-2022	2013-2022		
			CHF annuel	CHF annuel	Total [2]	%
II.1 Promouvoir l'agriculture locale	LPN (Parc)	110%	10'551	10'263	103'000	19%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	3'604	3'548.18	36'000	7%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	100%	2'741	2'741	28'000	5%
	Prestations propres	100%	28'500	28'500	285'000	53%
	Autres partenaires	105%	8'400	8'280	83'000	16%
	Sous-total II.1		**53'795**	**53'332**	**535'000**	**3%**
II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	LPN (Parc)	110%	20'000	14'000	140'000	36%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	10'000	7'000	70'000	18%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	100%	20'000	14'000	140'000	36%
	Prestations propres	100%	5'000	3'500	35'000	9%
	Autres partenaires	105%	-	-	-	0%
	Sous-total I.2		**55'000**	**38'500**	**385'000**	**2%**
II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc	LPN (Parc)	110%	20'000	14'000	140'000	36%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	10'000	7'000	70'000	18%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	100%	20'000	14'000	140'000	36%
	Prestations propres	100%	5'000	3'500	35'000	9%
	Autres partenaires	100%	-	-	-	0%
	Sous-total II.3		**55'000**	**38'500**	**385'000**	**2%**
II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	LPN (Parc)	110%	38'904	37'843	379'000	53%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	9'992	9'834.70	99'000	14%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	100%	8'865	8'865	89'000	12%
	Prestations propres	100%	15'500	15'500	155'000	22%
	Autres partenaires	100%	-	-	-	0%
	Sous-total II.4		**73'261**	**72'043**	**722'000**	**4%**
II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	LPN (Parc)	110%	3'751	3'649	37'000	27%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	1'281	1'261.57	13'000	9%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	700%	6'821	5'067	51'000	38%
	Prestations propres	nouveau budget	5'000	3'500	35'000	26%
	Autres partenaires	100%	-	-	-	0%
	Sous-total II.5		**16'854**	**13'478**	**136'000**	**1%**
II.6 Promouvoir la mobilité durable	LPN (Parc)	110%	14'521	14'125	142'000	54%
	Hors LPN	100%	-	-	-	0%
	Loi Parcs	107%	3'833	3'773.46	38'000	14%
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	0%
	Cotisations membres	300%	8'744	6'995	70'000	27%
	Prestations propres	100%	1'500	1'500	15'000	6%
	Autres partenaires	100%	-	-	-	0%
	Sous-total II.6		**28'597**	**26'393**	**265'000**	**2%**
Total de l'axe stratégique 2. "économie & développement durable" *(uniquement les financements participant au fonctionnement [3])*			***213'608***	***177'965***	***1'785'000***	

1 : du montant annuel 2013-2022 par rapport au montant budgétisés pour 2012-2015

2 : total arrondi au millier supérieur

3: sommes des financements LPN (Parc) + Loi Parcs + Cotisation membres

OBJECTIFS STRATEGIQUES	FINANCEMENTS	Taux d'augmentation [1]	2016-2022	2013-2022		
			CHF annuel	CHF annuel	Total [2]	%
III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc	LPN (Parc)	110%	58'650	57'050	**571'000**	*57%*
	Hors LPN	100%	-	-	-	*0%*
	Loi Parcs	107%	20'034	19'723.35	**198'000**	*20%*
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	*0%*
	Cotisations membres	100%	15'234	15'234	**153'000**	*15%*
	Prestations propres	100%	7'500	7'500	**75'000**	*8%*
	Autres partenaires	100%	-	-	-	*0%*
	Sous-total III.		**101'418**	**99'507**	**997'000**	*6%*
Total de l'axe stratégique 3. "sensibilisation" *(uniquement les financements participant au fonctionnement [3])*			***93'918***	***92'007***	***922'000***	
IV. Management, communication et garantie territoriale	LPN (Parc)	110%	223'804	217'700	**2'177'000**	*56%*
	Hors LPN	100%	-	-	-	*0%*
	Loi Parcs	107%	66'303	65'275.17	**653'000**	*17%*
	Hors Loi Parcs	100%	-	-	-	*0%*
	Cotisations membres	100%	50'417	50'417	**505'000**	*13%*
	Prestations propres	100%	53'500	53'500	**535'000**	*14%*
	Autres partenaires	100%	-	-	-	*0%*
	Sous-total IV.		**394'024**	**386'891**	**3'870'000**	*22%*
Total de l'axe stratégique IV. "recherche" *(uniquement les financements participant au fonctionnement [3])*			***340'524***	***333'391***	***3'335'000***	
V. Recherche	LPN (Parc)	0%	-	-	-	*0%*
	Hors LPN	0%	-	-	-	*0%*
	Loi Parcs	0%	-	-	-	*0%*
	Hors Loi Parcs	0%	-	-	-	*0%*
	Cotisations membres	0%	-	-	-	*0%*
	Prestations propres	0%	-	-	-	*0%*
	Autres partenaires	0%	-	-	-	*0%*
	Sous-total V.		-	-	-	*0%*
TOTAL GENERAL des 5 axes			***1'816'978***	***1'763'960***	***17'652'000***	

1 : du montant annuel 2013-2022 par rapport au montant budgétisés pour 2012-2015

2 : total arrondi au millier supérieur

3: sommes des financements LPN (Parc) + Loi Parcs + Cotisation membres

Comme complément des tableaux ci-dessus, un total par source de financements est disponible à la page suivante. Les chiffres ci-dessous permettent de saisir l'évolution des financements entre 2009-2011 et ceux prévus pour 2013-2022. Une lecture des stratégies du PNRJV dans les Annexes 8 à 11 éclaircira encore les investissements. Les objectifs opérationnels peuvent aussi être consultés aux chapitres précédents.

Il a été planifié une légère augmentation des financements issus des cotisations de membres. Cette évolution s'appuie sur l'accroissement du nombre de membres.

Une modification des cotisations des communes territoriales n'est pas prévue à court terme, sans toutefois exclure de telles décisions à plus long terme.

Une marge de progression importante existe dans l'accroissement des prestations propres du PNRJV. En effet, dès 2011, une participation minimale des propriétaires et/ou communes est demandée pour tout projet ayant une insertion territoriale. De plus, l'accroissement de l'activité du PNRJV permettra aussi l'accroissement parallèle des prestations offertes, en nature et/ou en contributions financières, par des membres.

Après la phase de naissance du PNRJV, la phase d'accroissement nécessitera aussi d'augmenter sensiblement les financements par des partenaires. De ce fait, la mise en place d'une image institutionnelle forte et d'outils de promotion tels que le site web devrait permettre d'envisager un tel accroissement.

Ces différents éléments ci-dessus ont pour but d'augmenter la part couverte par les ressources du PNRJV. De ce fait, il est possible qu'une demande d'augmentation de la participation, régie par la « législation sur les Parcs », soit effectuée au cours de la période 2013-2022. Cette demande aurait comme objectif de soutenir l'engagement du PNRJV dans sa phase de gestion.

Tableau 25:Planification des investissements 2013-2022, par type de financements

SOURCES	FINANCEMENTS	2009-2011	2016-2022	2013-2022			Taux d'augmentation [1]
		CHF annuel [2]	CHF annuel	CHF annuel	Total [2]	%	De 2009-2011 à 2013-2022
1. Confédération							
	LPN (Parc)	199'496	502'000	477'400	4'778'000	27%	139%
	Hors LPN	51'668	90'000	90'000	900'000	5%	74%
	Sous-total 1. Confédération	251'164	592'000	567'400	5'678'000	32%	
2. Canton							
	Loi Parcs	101'757	162'653	154'357	1'548'000	9%	52%
	Hors Loi Parcs	95'000	95'000	95'000	950'000	5%	0%
	Sous-total 2. Canton	196'757	257'653	249'357	2'498'000	14%	
3. Ressources du PNRJV							
	Cotisations membres	55'954	156'675	141'173	1'415'000	8%	152%
	Prestations propres	46'665	499'750	495'250	4'953'000	28%	961%
	Autres partenaires	258'964	310'900	310'780	3'108'000	18%	20%
	Sous-total 3. PNRJV	361'583	967'325	947'203	9'476'000	54%	
TOTAL GENERAL			1'816'978	1'763'960	17'652'000		

1 : du montant annuel 2013-2022 par rapport au montant annuel 2009-2011
2 : montants 2009 et 2010 comptabilisés, montants 2011 budgétisés

B.4.5 Analyse des risques concernant le succès des objectifs opérationnels

Sur la base des objectifs opérationnels décrits précédemment, une évaluation du risque lié à la poursuite de ces objectifs est proposée ci-dessous. Les risques liés à l'état actuel du PNRJV ont déjà été analysés dans le chapitre B.3.3 de la page 123.

Tableau 26: Risques externes et internes; probabilité d'occurrence

Légende

La criticité est le produit de la gravité et de la probabilité du risque. Elle définit son importance relative pour le PNRJV et la nécessité de sa gestion.

Risques	**Objectifs opérationnels**	**Gravité1-4**	**Probabilité 1-4**	**Criticité**
Risques issus du PNRJV				
• Modification de la politique du comité	Tous	2	2	**4**
• Baisse des investissements issus des cotisations	Tous	1	2	**2**
• Focalisation des investissements de membres ou de partenaires sur des projets à plus-value économique importante et/ou peu sensibles	Tous	3	2	**6**
• Faible adhésion des habitants aux projets	Tous	3	2	**6**
• Dissensions internes liées à la forte attractivité économique de certaines régions du PNRJV	V.	2	2	**4**
• Conflits en relation avec l'intégration de groupes d'intérêts ayant une activité à impact territorial	I.1, I.2, V.			
• Non-accroissement du partenariat avec les offices du tourisme	II.4	3	2	**6**
• Non-accroissement du partenariat avec les organismes régionaux de développement économique	II.2, II.3, II.4, II.5, II.6	3	1	**3**
• Déséquilibre entre les attentes liées à la plus-value économique du PNRJV et les effets de ses projets	II.2, II.3, II.4, II.5, II.6	2	1	**2**
• Déséquilibre entre les attentes liées à la plus-value environnementale du PNRJV et les effets de ses projets	I.1, I.2	2	1	**2**
• Déséquilibres régionaux dans la réalisation des projets	Tous	3	3	**9**
• Rôles et actions du PNRJV mal interprétés	Tous	2	2	**4**
• Redécoupage des communes	IV.	2	3	**6**
• Désintérêt des différents organes assurant la participativité	IV., V.	3	2	**6**

Risques liés à des entités externes au PNRJV				
• Non attribution du statut de PNR par la Confédération	Tous	4	1	**4**
• Stagnation ou baisse des financements fédéraux et cantonaux issus de la législation sur les Parcs	Tous	4	2	**8**
• Accroissement de l'implication fédérale ou cantonale dans la gestion	Tous	3	2	**6**
• Augmentation des exigences fédérales concernant la garantie territoriale	IV	3	2	**6**
• Divergence entre les différentes politiques cantonales, liées à la RPT, et les projets du PNRJV	I.1, I.2, II.2, II.6	2	3	**6**
• Dilution du soutien politique au niveau cantonal et/ou fédéral	Tous	3	1	**3**
• Politisation des actions du PNRJV, liées à la préservation du patrimoine naturel et paysager	I.1, I.2	4	2	**8**
• Evolution des politiques forestières menant à un renforcement du rôle économique	I.1	3	2	**6**
• Déséquilibre entre les attentes des partenaires environnementaux et les effets des projets concernés	I.1, I.2	3	3	**9**
• Evolution des politiques forestières menant au renforcement du rôle environnementale	II.2	3	2	**6**
• Evolution des politiques agricoles renforçant la baisse de revenus	II.1	3	2	**6**
• Evolution des politiques agricoles menant au renforcement des exigences environnementales	I.1, I.2	1	4	**4**
• Baisse de la thématique du développement durable dans les politiques de développement régionale	II.2, II.3, II.4, II.5, II.6	4	1	**4**
• Instrumentalisation du PNRJV dans le développement des énergies renouvelables	I.1, II.5	3	3	**9**
• Evolution défavorable des politiques régionales en faveur des transports publics	II.4 et II.6	2	2	**4**

PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jura vaudois

Section C

Projets 2012-2015

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 (0)22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Section C.: Projets 2012-2015

C.1 Objectifs et prestations à moyen terme

C.1.1 Objectifs stratégiques et opérationnels

Le PNRJV a élaboré des objectifs stratégiques lors de la rédaction du contrat de parc. Pour plus d'informations concernant l'élaboration de ces objectifs stratégiques, voir chapitre B.4.1 p.130.

A la suite de ces objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels ont été élaborés. Pour plus d'informations concernant l'élaboration de ces objectifs opérationnels voir chapitre B.4.2 p.133 Finalement, la cohérence entre les objectifs opérationnels du PNRJV et les projets 2012-2015 a été assurée de deux façons:

- par l'intégration des projets aux différents objectifs opérationnels
- par l'intégration des indicateurs d'effets des projets dans ceux de l'objectif opérationnel principalement concerné

C.1.2 Rapport avec la planification à dix ans

Les projets 2012-2015 s'inscrivent dans le cadre défini par les objectifs opérationnels du PNRJV. Le tableau ci-dessous montre de quelle manière les projets 2012-2015 participent aux objectifs opérationnels et par-là même aux objectifs stratégiques définis dans les chapitres précédents.

Un projet contribue généralement à plusieurs objectifs opérationnels. Pour rappel, chacune des fiches de projet du chapitre C.1.4 mentionnent l'objectif principal auquel elle se rattache. Ainsi, cette contribution a été hiérarchisée pour chaque projet, afin d'en faciliter la compréhension. L'importance de cette participation a été précisée de la façon suivante:

1= Objectif opérationnel principal poursuivi par le projet

2= Objectif opérationnel complémentaire poursuivi par le projet

3= Objectif opérationnel partiellement poursuivi par le projet (projet incluant une phase préliminaire visant à préciser les objectifs opérationnels à poursuivre)

De plus, la dernière colonne dudit tableau mentionne les liens avec les prestations réalisées durant les conventions-programmes 2009-2011, correspondant à la phase de création du PNRJV. Cette indication reprend les projets 2009-2011 (numéro des projets de la présente section au chapitre C.1.4 p.154) qui entretiennent un lien prioritaire avec les objectifs opérationnels 2013-2022. Ce tableau est visible en Annexe 14.

C.1.3 Liens avec les projets proposés par les communes en 2009

Un inventaire de projets désirés par les communes territoriales a été effectué en 2009. L'élaboration des projets 2012-2015 s'est basée sur différents points dont cet inventaire. Le tableau en Annexe 15 précise la contribution des projets 2012-2015 à ces demandes des communes.

L'appréciation de la contribution se base sur la compréhension en l'état des demandes communes. Elle se base aussi sur l'état de développement actuel des projets 2012-2015.

Les objectifs opérationnels validés en 2010, influencent également les contributions des propositions de projet faites en 2009.

Ce tableau donne des indications qui pourraient encore subir des modifications importantes à l'avenir. Certains projets pour lesquels le PNRJV n'est ni pilote, ni partenaire pourraient être promus à l'avenir par le biais des supports de communication propres au PNRJV.

Cette récapitulation n'assure ni ne préfigure le devenir des projets liés à des opportunités ou des événements non encore identifiés et/ou existantes.

C.1.4 Projets

L'élaboration des projets a été réalisée principalement pendant le premier semestre 2010. Suite à la consultation de l'été, quelques projets ont été modifiés ou créés. Ce travail s'est effectué sur la base des projets du plan de management, des projets recensés auprès des communes et des demandes des commissions thématiques du PNRJV.

Les projets 2012-2015 ont pour objectifs :

- De reprendre l'acquis du Parc jurassien vaudois et de le développer
- D'aborder de nouvelles thématiques apportées par le statut de PNR candidat

Le résultat est une proposition de 20 projets permettant travailler sur le long terme. Le tableau ci-dessous montre la répartition selon les différentes sources de financement. Ensuite sont présentés les projets proprement dits.

Le tableau de la page suivante décrit le financement annuel du PNRJV. En compléments de ce tableau les remarques suivantes sont à prendre en compte :

- Confédération
  - LPN (Parc) : ces montants couvrent toutes les activités du PNRJV et ont été planifiés sur la base des informations fournies par l'OFEV dans son courrier du 23.08.10.
  - Hors LPN : ces montants concernent exclusivement les soutiens de l'OFAG dans le cadre du projet P.8 Infrastructures et paysages d'alpage.

- Canton
  - Loi Parcs : ces montants couvrent toutes les activités du PNRJV et sont basés sur le montant alloué annuellement par ce biais de 2009 à 2011.
  - Hors Loi Parcs : ces chiffres couvrent deux aspects. Premièrement le soutien (90'000.-/an) du SDT au projet P.8 Infrastructures et paysages d'alpage, deuxièmement une demande d'augmentation de la participation du SFFN à toutes les activités du PNRJV.
- Ressources du PNRJV
  - Contributions financières / Cotisations des membres : ces montants couvrent en premier lieu les frais de fonctionnement du PNRJV et en deuxième lieu les actions qui sont généralisées à tout le territoire du PNRJV
  - Contributions financières / Communes territoriales : ces montants concernent les participations de communes à toutes mesures localisable sur son territoire (non compris coûts de coordination.). Cette participation a été fixée à un minimum de 5% des coûts totaux des mesures. Pour certains projets comme P.1 Murs en pierres sèches ou P.8 Infrastructures et paysages d'alpage, cette participation des communes se montent à plus de 20 % des coûts des mesures localisables sur leur territoire.
  - Contributions financières / Autres membres : y sont inclus la prévision de soutien de membres autres qu'une communes territoriale dans le cadre du P.7 « Programme Faune & Produits du verger », ainsi que l'utilisation d'une salle à l'hôtel du Marchairuz.
  - Contributions financières / Produits divers : ces produits sont issus de la vente de documentation pour plus de détails voir le projet P.19 Communication
  - Contributions financières / Partenaires institutionnels : ces chiffres contiennent les soutiens de différents partenaires (Fonds Suisse pour le Paysage, Pro Natura Vaud, …) pour des prestations particulières de projets. Ces soutiens couvrent toujours des coûts externes au fonctionnement de l'équipe de coordination du PNRJV.
  - Contributions financières / Sponsors privés : sont inclus ici le rabais à l'impression fourni par l'imprimerie (Imprimerie Baudat SA) partenaire du PNRJV pour le Journal du Parc
  - Contributions en nature / Communes territoriales : ces montants concernent la mise à disposition d'employés communaux dans le cadre de différents projets du PNRJV. Pour plus de détails voir P.7 « Programme Faune & Produits des vergers », P.19 Communication, P.18 Management, P. 13 Manifestations, P.3 Etangs agro-écologiques, P.1 Murs en pierres sèches, P.8 Infrastructures et paysages des alpages.
  - Contributions en nature / Autres membres et partenaires : ces montants concernent la mise à disposition d'heures de travail dans le cadre de différents projets du PNRJV. Pour plus de détails voir P.2 Faune des murs, P.18 Management, P.7 Programme "Faune & Produits des vergers".

- Prestations en nature / Communes territoriales : y sont incluses des heures de travail de membres de structures du PNRJV, mis à disposition par les communes territoriales. Pour plus de détails, voir P.18 Management, P.13 Manifestations

Tableau 27: Répartition annuelle des différentes sources de financement

FINANCEMENTS	TOTAL CHF	%	2012	2013	2014	2015
1. Confédération						
LPN (Parc)	*1'680'000*	*26%*	392'569	433'665	433'589	420'177
Hors LPN	*360'000*	*5%*	90'000	90'000	90'000	90'000
Sous-total 1. Confédération	*2'040'000*	*31%*	**482'569**	**523'665**	**523'589**	**510'177**
2. Canton						
Loi Parcs	*420'000*	*6%*	96'378	105'014	111'098	107'510
Hors Loi Parcs	*500'000*	*8%*	122'680	124'931	126'659	125'731
Sous-total 2. Canton	*920'000*	*14%*	**219'058**	**229'945**	**237'757**	**233'241**
3. Ressources du PNRJV						
3.1. Contributions propres						
3.1.A. Contributions financières						
Cotisations membres	*420'000*	*6%*	98'274	104'690	110'954	106'082
Prestations propres *						
Communes territoriales (contributions financières)	*1'418'000*	*22%*	343'400	359'400	368'400	346'800
Autres membres (contributions financières)*	*38'000*	*1%*	2'000	2'000	17'000	17'000
Produits divers	*20'000*	*0.3%*	5'000	5'000	5'000	5'000
Autres partenaires						
Partenaires institutionnels*	*1'242'000*	*19%*	308'000	308'000	318'000	308'000
Sponsors privés (entreprises, particuliers)*	*36'000*	*1%*	9'000	9'000	9'000	9'000
Sous-total PNRJV 3.1.A Contributions financières	*3'174'000*	*48%*	**765'674**	**788'090**	**828'354**	**791'882**
3.1.B Contributions en nature +						
Communes territoriales (contributions en nature)	*230'000*	*4%*	54'000	54'000	68'000	54'000
Autres membres et partenaires (contributions en nature)	*137'000*	*2%*	32'000	35'000	35'000	35'000
Sous-total PNRJV 3.1.B Contributions en nature	*367'000*	*6%*	**86'000**	**89'000**	**103'000**	**89'000**
Sous-total PNRJV - 3.1 Contributions propres	*3'541'000*	*54%*	**851'674**	**877'090**	**931'354**	**880'882**
3.2 Prestation en nature (travail)						
Communes territoriales (prestations en nature)	*60'000*	*1%*	13'500	15'500	15'500	15'500
Sous-total PNRJV 3.2 Prestations en nature	*60'000*	*1%*	**13'500**	**15'500**	**15'500**	**15'500**
Sous-total 3. PNRJV	*3'601'000*	*55%*	*865'174*	*892'590*	*946'854*	*896'382*
TOTAL GENERAL	***6'561'000***	***100%***	***1'566'800***	***1'646'200***	***1'708'200***	***1'639'800***

Murs en pierres sèches	**Fiche P.1**
DESCRIPTION	Ce projet va permettre de poursuivre la réfection des murs en pierre sèche sur les alpages. Les propriétaires d'alpages, essentiellement des communes, investissent depuis plus de dix ans pour maintenir ce patrimoine culturel et paysager qui a surtout une fonction de contention du bétail. Grâce au travail de recherche de fonds du PJV puis du PNRJV, les propriétaires ont toujours pu bénéficier d'aides publiques, du canton de Vaud d'abord (environ 50%) puis du Fond suisse pour le paysage en 2010 et 2011 (environ 70%). Les réfections annoncées par les propriétaires pour 2010 s'élèvent à 300'000 CHF, et celles pour 2011 à 400'000 CHF.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle** *1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	La dynamique en cours depuis plus d'une décennie est gage de l'importance de ce projet pour le Parc.
EXEMPLARITÉ	Avec la réfection 1000 à 1500 mètres de murs chaque année, le PNRJV est reconnu nationalement pour ce savoir-faire.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.2 Faune des murs P.8 Infrastructure et paysage des alpages P.9 Agritourisme sur les alpages
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : le chef de projet « Nature & Paysage » en collaboration avec chef de projet « Alpage & Tourisme » et chef de projet « Sensibilisation & Communication » Coordination avec chaque propriétaire d'alpages concerné qui délègue généralement la direction des travaux au garde forestier. Eventuellement soutien d'un groupe de suivi ad-hoc (membres issus en majorité de la commission « N&P » et de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	Propriétaires d'alpages, muretiers, garde forestiers, Fonds Suisse pour le Paysage, PNR Haut-Jura
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. C.1.2)	I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Maintien de la qualité des murs en tant qu'infrastructures servant à la contention du bétail ➢ Maintien de la qualité des paysage sylvo-pastoraux ➢ Assurer la transmission du savoir-faire

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Coordination des travaux et recherche de fonds		
ASSURER LA COORDINATION DES RÉFECTIONS AINSI QUE LA RECHERCHE DE FONDS 1. Chaque fin d'année, demander aux propriétaires de murs du PNRJV les documents nécessaires (devis, cartes) pour les annonces de travaux de l'année suivante. 2. Chaque fin d'année, établir un rapport pour la recherche de fonds. 3. Chaque fin d'année, récolter les pièces justificatives (factures, photos) auprès des propriétaires et rédiger un rapport d'activités. 4. Assurer les relations entre les financeurs et les responsables des travaux toute l'année.	• Dépôt annuel d'une demande de financement • Remise annuel du rapport final aux financeurs tiers	- Processus reconduit chaque année. Financement assuré par le FSP pour 2010, 2011
Réfection des murs		
EN FONCTION DES RECHERCHES DE FONDS, EFFECTUER ENVIRON 1'500 ML DE RÉFECTIONS PAR AN 1. Chaque direction des travaux et responsable d'assurer la bienfacture des ouvrages sur la base des directives du financeurs et des règles de construction.	• 1500 ml restaurés et/ou construits	- Réfection de 1'400 ml en 2010 et planification de 1'800 en 2011.
Communication et vulgarisation		
FAVORISER LA TRANSMISSION DU SAVOIR ET DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION 1. Informer les entreprises, les directions des travaux et les propriétaires sur les règles de construction. 2. Informer le grand public sur la qualité et la quantité des constructions.	• Diffusion et contrôle des règles de construction lors de chaque chantier. • Soutien aux propriétaires et aux entreprises pour la transmission du savoir-faire. • 1 mesure de communication dans le journal du PNRJV	- Réalisation d'un cahier technique en 2007. Relais des informations dans le journal du Par cet dans la newsletter.

Calendrier					
Etapes du projet	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*ASSURER LA COORDINATION DES RÉFECTIONS AINSI QUE LA RECHERCHE DE FONDS*	x	x	x	x
Gestion	*EFFECTUER ENVIRON 1'500 ML DE RÉFECTIONS PAR AN*	x	x	x	x
Gestion	*FAVORISER LA TRANSMISSION DU SAVOIR ET DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION*		x		

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
✓ Réunion annuelle de la commission « E&DD »	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation du programme annuel par le comité	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Recherche de fonds pour 2012	Nov. 2011
✓ Recherche de fonds pour 2013	Nov. 2012
✓ Recherche de fonds pour 2014	Nov. 2013
✓ Recherche de fonds pour 2015	Nov. 2014

Coût total (CHF)	2012	2013	2014	2015	Total
Assurer la coordination des réfections ainsi que la recherche de fonds	4'500	4'500	4'500	4'500	**18'000**
Effectuer environ 1'700 mètres de réfections par an	425'000	425'000	425'000	425'000	**1'700'000**
Favoriser la transmission du savoir et des techniques de construction		3'000			**3'000**
Total	**429'500**	**432'500**	**429'500**	**429'500**	**1'721'000**

Remarque :
Le but de la recherche de fonds est de pouvoir couvrir au minimum 50% des coûts totaux. Si les financements obtenus ne sont pas suffisants, les objectifs en termes de mètres linéaires devront être revus à la baisse.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	17'966	19'792	17'965	17'965	**73'688**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'986	5'493	4'986	4'986	**20'451**
Canton, hors Loi Parcs	1'415	1'560	1'416	1'416	**5'807**
Membres, cotisation	5'133	5'655	5'133	5'133	**21'054**
Communes, prestations propres	110'000	110'000	110'000	110'000	**440'000**
Autres partenaires	290'000	290'000	290'000	290'000	**1'160'000**
Total	**429'500**	**432'500**	**429'500**	**429'500**	**1'721'000**

Remarque :
Le financement par des tiers pourrait être obtenu par le Fonds Suisse pour le Paysage (sous réserve de la poursuite de son financement actuel).
Les prestations propres concernent les coûts de travaux non couverts (env. 80'000 CHF/an) par le tiers ainsi que la DT assurée généralement par le gardes-forestier (env. 30'000 CHF/an).

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Régularité des rénovations entreprises par les communes
+ Grande expérience du PNRJV dans ce domaine
+ Collaboration avec un partenaire financier de longue date

- Incertitudes sur les modes de financements (autres partenaires, canton, Confédération)
- Transmission du savoir faire
- Demande plus grande que l'offre en main d'œuvre qualifiée

Faune des murs	**Fiche P.2**
DESCRIPTION	Pour le compte des propriétaires d'alpage, le Parc supporte financièrement depuis plusieurs années la rénovation des murs de pierres sèches. Cet important travail, effectué en majorité par les communes, a permis de restaurer plusieurs kilomètres de murs. A côté de leur valeur culturelle et paysagère, les murs sont des habitats importants pour différents animaux de grande valeur (hermine, vipère péliade, lézard vivipare, crapaud commun). Une étude réalisée en 2008 par un bureau d'experts tend à prouver que la pose de clôtures le long des murs favorise l'apparition et le développement de la végétation en stoppant l'effet de la pâture. Celle-ci va renforcer encore les rôles de corridor et de cache des murs, bénéficiant ainsi à la faune en général et à la vipère péliade en particulier.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces** *1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet est important car malgré les mètres linéaires refaits chaque année, la connaissance sur la valeur biologique et écologique des murs reste à développer.
EXEMPLARITÉ	Ce projet permettra de démontrer les plus-values environnementales des murs en pierres sèches
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.1 Murs en pierre sèche P.14 Animations pédagogiques P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « nature & paysage » en collaboration avec chef de projet « Alpage & Tourisme » et chef de projet « Sensibilisation & Communication » Eventuellement soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « N&P »)
PARTENAIRES	Propriétaires d'alpages, amodiataires, bergers, Service des Forêts, de la Faune et de la Nature, divers mandataires pour les études et travaux, KARCH, hautes écoles, Réseau des Parcs
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. C.1.2)	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Sensibilisation grand publique et amélioration des connaissances spécifiques à ce projet ➢ Valorisation des espèces cibles

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Synthèse des connaissances		
PRÉCISER ET VALORISER LE RÔLE BIOLOGIQUE DES MURS DE PIERRES SÈCHES 1. Compilation des données en possession du PNRJV 2. Valorisation éventuelle des résultats de l'étude « évaluation de la diversité faunistique liées aux murs en pierres sèches » 3. Compléments d'étude éventuels. A déterminer en fonction du travail de Bachelor prévu pour 2011.	• 1 étude sur la valeur des murs pour la faune	• Définition d'espèces-cibles du PNRJV par le SFFN (en cours) • Proposition de travail de Bachelor HES-Hepia 2011 déposé en automne 2010. Proposition de TB nommée « Évaluation de la diversité faunistique liées aux murs en pierres sèches » et conçu en partenariat avec S. Ursenbacher du KARCH. • Un projet est en cours de réalisation depuis 2010 avec la conservation de la nature du canton de Vaud et Réseau des Parcs qui a pour but de définir des espèces cibles du parc
Réalisation de mesures		
PRÉCISER LES MESURES BIOLOGIQUES (MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE DES MURS). COORDONNER LES MESURES DE RESTAURATION DES MURS AVEC LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA FAUNE DES MURS PAR LE SFFN : 1. Formation et animation d'un groupe de suivi 2. Première consultation des propriétaires d'alpages 3. Deuxième consultation afin de préciser les alpages participant à ce projet 4. Finalisation du protocole des mesure biologiques: à priori clôturage de surfaces d'env. 20 m2 en bordure d'un muret présentant des caractéristiques favorables à la faune et à la vipère péliade en particulier. En collaboration avec le SFFN et le KARCH. 5. Définition des alpages concernés par la vipère péliade en collaboration avec le SFFN et le KARCH 6. Coordination avec le SFFN selon les alpages et leur valeur faunistique	• 2 séances du groupe de suivi • 3 alpages intégrés au projet • Coordination des mesures entre le SFFN et le PNRJV • Coordination des mesures de restauration et des mesures biologiques	• Groupe de suivi constitué et animé • Selon consultation en 2010 : Arzier-le-Muids et Vaulion intéressés • Catalogue de mesures du bureau « A. Maibach sàrl » réalisé en 2009 (voir plan de Management). Recommandations issues du travail de Bachelor effectué en 2011 ou 2012 • Premier contacts effectués en 2010 avec le SFFN pour un bilan des mesures actuelles entreprises par le CCFN
7. Coordination des mesures de restauration avec les mesures biologiques	•	•

Réalisation de mesures		
RÉALISATION DE MESURES BIOLOGIQUES ET VALORISER LES AMODIATAIRES ET COMMUNES Y PARTICIPANT 1. Finalisation du mode de financement et de la répartition des tâches (à priori prise en charge de la fourniture par PNRJV et du temps de travail par le propriétaire). 2. Définition du suivi de l'efficacité des mesures biologiques prévues 3. Information des amodiataires et des propriétaires sur les mesures biologiques 4. Réalisation des mesures biologiques et de leurs suivis 5. Soutien et suivi de l'entretien et de l'éventuel remplacement des zones clôturées 6. Définition en 2015 de la suite à donner aux mesures biologiques	• 3 surfaces clôturées mises en place par alpage et sur plusieurs années • Protocole de suivi de l'efficacité des mesures biologiques • 2 Séances du groupe de suivi	• Recommandations sur un suivi issues du travail de Bachelor effectué en 2011-2012 • Contacts avec les amodiataires dans le cadre d'autres projets-
Communication		
SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU PATRIMOINE CONSTITUÉ PAR CES MURS, QUE CE SOIT POUR LA FAUNE, LA FLORE, LA CULTURE OU L'ÉCONOMIE LOCALE. RECUEIL DES EXPÉRIENCES DE CHACUN ET DES RÉSULTATS DES MESURES DE TERRAIN 1. Compilation du patrimoine environnemental, économique et social lié aux murs 2. Définition des objectifs et du contenu d'une nouvelle excursion centrée sur les murs et leur patrimoine 3. Conception et rédaction d'un numéro spécial du « Journal du Parc » sur le patrimoine environnemental, économique et sociale lié aux murs 4. Mise en page, impression et diffusion du numéro spécial	• 1 nouvelle excursion sur le thème des murs et de sa faune • Promotion de cette nouvelle offre d'excursion • 1 numéro spécial du Journal du Parc sur le thème des murs et du patrimoine édité • Numéro spécial du Journal du Parc diffusé	• Article sur les restaurateurs de murs dans le Journal du Parc n°5 (septembre 2010) • Conception et parution d'un numéro spécial du Journal du Parc en 2014-2015

Calendrier

Etapes du projet partiel	*Prestations*	*Durée*			
		2012	*2013*	*2014*	*2015*
Gestion	*PRÉCISER ET VALORISER LE RÔLE BIOLOGIQUE DES MURS DE PIERRES SÈCHES.*	X			
Gestion	*PRÉCISER LES MESURES BIOLOGIQUES (MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE DES MURS). COORDONNER LES MESURES DE RESTAURATION ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA FAUNE DES MURS PAR LE SFFN.*	X	X		
Gestion	*RÉALISER DES MESURES BIOLOGIQUES ET VALORISER LES AMODIATAIRES ET COMMUNES Y PARTICIPANT.*		X	X	X
Gestion	*SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU PATRIMOINE CONSTITUÉ PAR CES MURS, QUE CE SOIT POUR LA FAUNE, LA FLORE, LA CULTURE OU L'ÉCONOMIE LOCALE.*			X	X

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Deuxième consultation pour connaître les communes intéressées	2012
✓ Mise en place d'un groupe de suivi	2012
✓ Etude sur la valeur des murs pour la faune	2011-2012
✓ Réalisation des premières mesures de terrain	2013
✓ Diffusion d'un numéro spécial du Journal du Parc	2014
✓ Evaluation des mesures de terrain	2015
✓ Excursion thématique sur les murs et leur patrimoine	2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Appui par le groupe de suivi	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	2012	2013	2014	2015	Total
Développement des connaissances sur la valeur biologique	6'000				**6'000**
Mise en place de la coordination sur les mesures	3'000	2'000			**5'000**
Réalisation et valorisation des mesures pour la faune des murs		4'000	6'000	4'000	**14'000**
N° spécial du Journal du Parc			5'000		**5'000**
Elaboration d'une excursion thématique				3'000	**3'000**
Coordination du projet par le PNRJV	4'250	7'250	7'250	6'250	**25'000**
Total	**13'250**	**13'250**	**18'250**	**13'250**	**58'000**

Remarque :
Le PNRJV prendra en charge la fourniture pour la pose de zones non pâturées.

Recettes					
Coût total (CHF)	2012	2013	2014	2015	Total
Confédération, LPN	8'068	6'241	9'286	6'241	**29'836**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	2'240	1'733	2'578	1'733	**8'284**
Canton, hors Loi Parcs	636	492	732	492	**2'352**
Membres, cotisation	2'306	1'784	2'654	1'784	**8'528**
Communes, prestations propres		3'000	3'000	3'000	**9'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**13'250**	**13'250**	**18'250**	**13'250**	**58'000**

Remarque :
Les prestations propres incluent les frais de pose et de suivi des surfaces clôturées, pris en charge par le propriétaire d'alpage.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Expériences dans la gestion des murs de pierres sèches
+ Collaboration en place avec les propriétaires et exploitants d'alpages
+ Expérience dans l'élaboration d'animations pédagogiques
+ Outils de communication à disposition

- Coordination avec différents acteurs et externalisation de certaines compétences décisionnelles
- Participation volontaire aux mesures de terrain
- Connaissances lacunaires concernant la faune des murs
- Certaines espèces-cibles potentielles à faible taux d'adhésion du grand public

Etangs agro-écologiques (rétention des eaux sur les alpages)	**Fiche P.3**
DESCRIPTION	Pour le compte des propriétaires d'alpage, le Parc coordonne depuis plusieurs années la réalisation de bassins de rétention des eaux de pluie alimentant les abreuvoirs (voir fiche P.8). Depuis 2010, une intégration biologique et paysagère de ces bassins a été entamée avec la réalisation d'un prototype en 2010. Cette fiche P.3 décrit les prestations supplémentaires à la fiche « P.8 Infrastructures et paysages d'alpages », cette dernière s'occupant de la création d'un étang à vocation agronomique. La fiche P.3 contient donc les prestations nécessaires à transformer un étang agronomique issu de la fiche P.8 en étang agro-écologique selon ce projet P.3. Les quelques réalisations permettront de tirer un premier bilan afin d'améliorer les constructions futures. Un partenariat avec le PNR du Haut Jura (Fr) sera également mis en place, car il pilote le même type de projet dans le cadre de leurs plans pastoraux territoriaux (PPT). Les photos ci-dessous donnent un exemple de l'état avant et après aménagements.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.5. Valoriser les milieux naturels et les mettre en réseau** *1.4 Préserver voire élargir la diversité des milieux naturels et des espèces* *1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet est important pour l'amélioration paysagère et écologique de ces points d'eau situé sur la zone d'estivage.
EXEMPLARITÉ	Il s'agit d'un projet pilote qui concerne des projets hautement symboliques du PNRJV, la gestion des alpages. Ce projet de renforcer
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.8 Infrastructures et paysages des alpages P.9 Agritourisme sur les alpages

Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Nature & Paysage » en collaboration avec chef de projet « Alpage & Tourisme » Coordination avec les propriétaires d'alpages concernés. Eventuellement soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « N&P »)
PARTENAIRES	Propriétaires d'alpages, Pro Natura Vaud, différents mandataires potentiels, PNR Haut Jura (plans pastoraux territoriaux PPT), Réseau des Parcs
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Amélioration paysagère et écologique des étangs agronomique existants et à créer. ➢ Création de milieux humides

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Etat initial et préconisations		
EVALUATION DES ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES EXISTANTS 1. Recherche d'un mandataire pour l'élaboration du protocole de suivi 2. Pilotage du mandat	• Protocole de suivi réalisé	• 2-3 bassins agro-écologiques seront existants à ce moment.
ADAPTATION DES PROJETS D'EXÉCUTION EN FONCTION DES PREMIÈRES EXPÉRIENCES 1. Recherche d'un mandataire 2. Analyse des forces et faiblesses des ouvrages existants 3. Propositions d'améliorations si nécessaire	• Rapport sur les forces et faiblesses des étangs agro-écologiques existants rédigé • Mesures correctives élaborées	• Une première réalisation est prévue en 2010 • Première évaluation en 2011

Mise en œuvre		
RÉALISATION DE NOUVEAUX ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES 1. Identification des plans de gestion intégrée d'alpages dans lesquels une mesure environnementale peut venir en suppléments des étangs agronomiques « standard » 2. Recherche d'un mandataire pour la direction des travaux 3. Après accord du propriétaire, intégration des mesures dans la mise à l'enquête. 4. Soumissions et adjudications 5. Réalisation des travaux 6. Réception et décompte	• 2 étangs agro-écologiques réalisés	• Une opportunité existe déjà pour appliquer les mesures environnementales sur un étang agronomique en 2012
TRANSFORMATION D'ÉTANGS AGRONOMIQUES EXISTANTS EN ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES 1. Identification des étangs agronomiques pouvant être transformés. 2. Choix d'un mandataire. 3. Réalisation des travaux. 4. Réception et décompte	• 1 étang transformé	• Connaissance des emplacements des étangs agronomiques existants

Calendrier

Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*EVALUATION DES ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES EXISTANTS*			X	
Gestion	*COORDINATION DU PROJET*	X	X	X	X
Gestion	*ADAPTATION DES PROJETS D'EXÉCUTION EN FONCTION DES PREMIÈRES EXPÉRIENCES*				X
Gestion	*RÉALISATION DE NOUVEAUX ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES*	X	X	X	
Gestion	*TRANSFORMATION D'ÉTANGS AGRONOMIQUES EXISTANTS EN ÉTANGS AGRO-ÉCOLOGIQUES*				x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Suivi du premier ouvrage réalisé sur l'alpage des Bioles-Combe Au Roc en 2010-2011	2011
✓ Identification des étangs agro-écologiques dont la création est prévue	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Définition d'un cahier des charges pour les mandataires	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Mise à l'enquête dans le cadre des plans de gestion intégrée d'alpages	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Pilotage des projets d'exécution	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Identification de d'étangs agronomiques traditionnels existants pouvant être modifiés avec des mesures écologiques	2013-2014
✓ Choix d'un mandataire pour l'évaluation des étangs agro-écologiques existants	2013-2014
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Evaluation des agro-écologiques			10'000		**10'000**
Coordination du projet	4'750	4'750	4'750	4'750	**19'000**
Adaptation des projets d'exécution en fonction des premières expériences				5'000	**5'000**
Réalisation de nouveauxétangs agro-écologiques	28'000	28'000	28'000		**84'000**
agronomiques existants en étangs agro-écologiques				34'000	**34'000**
Total	**32'750**	**32'750**	**42'750**	**43'750**	**152'000**

Remarque :
Les prestations propres couvrent les investissements suivants :
- Prise en charge des coûts de travaux par le propriétaire
- Prestations en nature dues aux heures de suivi du chantier pris en charge par le propriétaire

Les 5'000 CHF issus d'un « autre partenaire » ont été assumé par Pro Natura Vaud en 2010.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	15'143	15'143	21'233	21'828	**73'347**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'653	4'653	6'343	6'642	**22'291**
Canton, hors Loi Parcs	1'628	1'628	2'108	2'284	**7'648**
Membres, cotisation	826	826	2'566	1'696	**5'914**
Communes, prestations propres	5'500	5'500	5'500	6'300	**22'800**
Autres partenaires	5'000	5'000	5'000	5'000	**20'000**
Total	**32'750**	**32'750**	**42'750**	**43'750**	**152'000**

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Expérience dans la réalisation d'étangs de rétention agronomiques + Réalisation de mesures identiques en 2010 et 2011 + Compétences à l'interne dans ce genre de projets
- Répartition des coûts entre les différents partenaires incertaine - Participation d'autres partenaires (ONG vertes,…) - Grand nombre de services cantonaux concernés

Réseaux agro-écologiques	**Fiche P.4**
DESCRIPTION	Ce projet vise à soutenir la création des réseaux écologiques sur la surface agricole utile. Les mesures soutenues par le PNRJV s'appliqueront à des espèces ciblent définies pour celui-ci. Les financements seront indépendants des mesures financées par l'OFAG et le canton de Vaud et ne serviront donc pas à soutenir des mesures financées par l'OFAG. Les projets actuels concernent la région du Pied du Jura sud-est (réseau de la frontière, 14 communes, dont 5 dans le PNRJV), le réseau de la plaine du Veyron (4 communes du PNRJV), le réseau du Nozon (5 communes, dont 3 du PNRJV), le réseau du Pied du Jura (4 communes du PNRJV), le réseau de la commune d'Aubonne. Le PNRJV doit également pouvoir encourager l'émergence de nouveaux réseaux OQE.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.5. Valoriser les milieux naturels et les mettre en réseau** *1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique* *1.4 Préserver voire élargir la diversité des milieux naturels et des espèces*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet est important aux yeux des agriculteurs et de la commission agricole du PNRJV. Il est signal fort envers ces partenaires prioritaires pour le PNRJV.
EXEMPLARITÉ	Chaque réseau valorise des espèces différentes. Ces projets de réseau sont portés par des agriculteurs et le soutien du PNRJV permettra d'augmenter la plus-value environnementale de ces projets.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Chaque réseau est piloté par un groupe d'intérêt constitué majoritairement d'agriculteurs. Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Alpage & Tourisme » en collaboration avec le chef de projet « Nature & Paysage » Participation au groupe de pilotage de chaque réseau partenaire. Eventuellement suivi par un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « N&P »)
PARTENAIRES	PNRJV, bureaux de biologistes, Prométerre, Service des Forêts de la Faune et de la Nature, Service de l'agriculture du canton de Vaud, Réseau des Parcs.
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Participation à la mise en place des mesures sur au moins 5 réseaux OQE ➢ Communiquer sur les réalisations

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Échéances**
✓ Choix des mesures complémentaires	Selon l'avancement de chaque réseau
✓ Validation des mesures par le comité du PNRJV	Selon l'avancement de chaque réseau
✓ Validation des mesures par le comité de chaque réseau OQE	Selon l'avancement de chaque réseau
✓ Validation des dossiers de projet de chaque réseau OQE par le canton	Selon l'avancement de chaque réseau
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Financement des études et des mesures	12'850	12'850	12'850	12'850	**51'400**
Communication grand public sur les projets de réseaux OQE				10'000	**10'000**
Total	**12'850**	**12'850**	**12'850**	**22'850**	**61'400**

Remarques:
Les communes peuvent soutenir les projets sans passer par le PNR. Ce dernier est un partenaire du groupe d'intérêts de chaque réseau. Les mesures soutenues par le PNRJV s'appliqueront à des espèces cibles définies pour celui-ci. Les financements seront indépendants des mesures financées par l'OFAG et le canton de Vaud et ne serviront donc pas à soutenir des mesures financées par l'OFAG.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	4'780	4'780	4'780	10'870	**25'210**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	1'327	1'327	1'327	3'017	**6'998**
Canton, hors Loi Parcs	377	377	377	857	**1'988**
Membres, cotisation	1'366	1'366	1'366	3'106	**7'204**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires	5'000	5'000	5'000	5'000	**20'000**
Total	**12'850**	**12'850**	**12'850**	**22'850**	**61'400**

Remarques :

Vu l'avancement actuel des projets (rédaction des études de projets), les montants investis par les agriculteurs et les communes pour les études, la réalisation des mesures et le suivi ne sont actuellement pas connus. Le financement annuel de 5'000 CHF par un partenaire tiers sera à préciser selon l'avancement de chaque réseau OQE.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Bonne dynamique des agriculteurs + Communication positive sur un thème agricole + Possibilité d'apporter des forces de travail pour la mise en œuvre + Possibilité de rechercher des fonds pour la mise en œuvre de certaines mesures
- Participation d'autres partenaires à préciser (civilistes, entreprises, ONG vertes,…) - Planning s'adaptant à l'évolution du projet

Actions des communes pour la nature et le paysage	Fiche P.5
DESCRIPTION	Plusieurs communes œuvrent déjà pour la biodiversité, par des actions concrètes de gestion sur la base d'une dynamique locale en plus de projets soutenus au niveau fédéral, cantonal. Ce projet doit permettre de valoriser ces actions et de favoriser le développement de nouvelles actions.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces** *1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique* *1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet est important car il permettra de soutenir des volontés initiées par les acteurs locaux. De plus, un grand potentiel existe dans la valorisation de biotopes d'importance locale. Finalement, une grande partie de ces valeurs locales sont gérées par des agriculteurs et/ou des forestiers. Ces deux partenaires sont de toute importance pour une réussite durable du projet de Parc.
EXEMPLARITÉ	Les valeurs naturelles locales sont à la croisée des grands principes des PNR : prise de conscience et actions locales dans un but de valorisation sociale, économique et environnementale.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.1 Murs en pierre sèche P.2 Faune des murs P.3 Etangs agro-écologiques P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : le chef de projet « Nature & Paysage » en collaboration avec chef de projet « Alpage & Tourisme » Eventuellement soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « N&P »)
PARTENAIRES	Communes territoriales, groupements forestiers, Service des Forêts de la Faune et de la Nature, diverses fondations ou mécènes, différentes organisations environnementales, Réseau des Parcs.
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques I.2.2 Valoriser la biodiversité
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Augmentation des actions communales en faveur de la nature et de paysage

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Concept d'action et document d'information		
DÉFINITION DU CONCEPT. COMPILATION ET STRUCTURATION DES DONNÉES 1. Evaluation des besoins des communes 2. Evaluation des priorités de gestion 3. Définition des espèces et milieux-cibles 4. Compilation des données traitant de projets identiques 5. Intégration des expériences accumulées en 2011 6. Définition d'un concept d'action en collaboration avec le groupe de suivi et le SFFN (y.c. procédures et financements)	• Concept d'action rédigé • Synthèse de l'évaluation du concept d'action auprès des communes réalisée	- Définition d'espèces-cibles du PNRJV par le SFFN (en cours) - Différents travaux de Vittoz sur la flore et végétation du PJV (1998) - Catalogue de mesures du bureau « A. Maibach sàrl » réalisé en 2009 (voir plan de Management). Recommandations issues du travail de Bachelor effectué en 2011 ou 2012 - Un projet est en cours de réalisation depuis 2010 avec la conservation de la nature du canton de Vaud et Réseau des Parcs qui a pour but de définir des espèces cibles du parc
CONCEPTION, IMPRESSION ET DIFFUSION DU DOCUMENT. 1. Compilation des initiatives locales 2. Consolidation du financement 3. Attribution puis réalisation d'un mandat de mise en page du document	• 1 Document mettant en avant les « bonnes pratiques » réalisé et diffusé auprès des 30 communes	- Document finalisé
Outil d'aide aux communes		
1. Définition des besoins des communes et des attentes des financeurs.	• Synthèse préliminaire des partenariats effectuée	-
2. Elaboration d'un support technique et financier	• Outil d'aide technique et financier opérationnel	
Soutien à des communes		
SOUTIEN À DES INITIATIVES DE COMMUNES 1. Evaluation de la faisabilité du concept d'action auprès de quelques communes territoriales 2. Soutien financier et technique selon opportunités, en parallèle à l'élaboration de l'outil d'aide décrit ci-dessus	• 2 projets de commune soutenus par année	Projet de la commune de Mont-la-Ville pour une gestion qualitative des haies démarré en 2010 et en collaboration avec le PNRJV dès 2011

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Gestion	*Définition du concept. Compilation et structuration des données.*	x			
Gestion	*Conception, impression et diffusion du document.*			x	
Gestion	*Définition des besoins des communes et des attentes des financeurs.*	x	x	x	x
Gestion	*Mise en place d'un support technique et financier.*	x	x	x	x
Gestion	*Soutien à des initiatives de communes*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Échéances
✓ Concept d'action	2012
✓ Création d'un groupe de suivi	2013
✓ Cahier technique sur les mesures recensées auprès des communes	2014
✓ Cadre financier, scientifique et administratif pour des actions de communes	2015
✓ Décision de soutien d'actions communales	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Appui par le groupe de suivi	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation du programme annuel par le comité	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Définition du concept. Compilation et structuration des données.	3'000				**3'000**
Conception, impression et diffusion du			10'000		**10'000**
Définition des besoins des communes et des attentes des financeurs.	14'150	17'150	17'150	17'150	**65'600**
Mise en place d'un support technique et	9'500	9'500	9'500	9'500	**38'000**
Soutien technique et financier	5'000	5'000	5'000	4'600	**19'600**
Total	**31'650**	**31'650**	**41'650**	**31'250**	**136'200**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	20'985	20'985	20'985	20'985	**83'940**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'437	4'437	4'437	4'437	**17'748**
Canton, hors Loi Parcs	1'260	1'260	1'260	1'260	**5'040**
Membres, cotisation	4'568	4'568	4'568	4'568	**18'272**
Communes, prestations propres	400	400	400		**1'200**
Autres partenaires			10'000		**10'000**
Total	**31'650**	**31'650**	**41'650**	**31'250**	**136'200**

Remarques :
Les montants prévus dans les prestations propres concernent la participation des propriétaires aux coûts des mesures de terrain (5'000 CHF par an) pris en charge par le PNRJV.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Besoin d'information sur ce type d'action largement ressenti + Volonté de partenariat des acteurs locaux + Effet démultiplicateur grâce à la communication du PNRJV
- Quantité de données à disposition encore à préciser - Volonté des différents acteurs lors de l'élaboration de l'outil d'aide - Grand nombre de communes à intégrer au projet

Charte de l'habitant	**Fiche P.6**
DESCRIPTION	Ce projet consiste à élaborer et diffuser une charte favorisant l'implication des habitants dans le projet du PNRJV, en promouvant une gestion durable de nombreuses activités de la vie quotidienne des résidents dans le périmètre (compostage, tri des déchets, jardinage etc.). Ce projet permettra aux habitants de s'impliquer, au quotidien, dans la mise en application d'un développement durable du périmètre, aux côtés du PNRJV.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique** *1.4 Préserver voire élargir la diversité des milieux naturels et des espèces* *1.5 Valoriser les milieux naturels et les mettre en réseau* *1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et la santé*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Les habitants du périmètre sont les premiers partenaires du PNRJV, au travers des communes. Il est essentiel que le PNRJV propose des actions réalisables par tout un chacun afin d'augmenter l'insertion du projet de PNR au sein de la population.
EXEMPLARITÉ	Ce projet permettra d'appliquer un aspect essentiel du développement durable qui est la participation du citoyen à l'élaboration comme à la réalisation de mesures concrètes.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage P.13 Manifestations P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : le chef de projet « Nature & Paysage » en collaboration avec l'assistante administrative Soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité des commissions « N&P » et « S&C ».
PARTENAIRES	Habitants, 30 communes territoriales, SFFN, OFEV, PNR Gruyère Pays d'En-Haut, PNR du Haut Jura, différentes associations actives dans la promotion durable en général et sur certains thèmes en particulier, Unité de développement durable (Agenda 21 cantonal vaudois), Service cantonal du développement durable de Genève
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	1.1.3 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Application, par les habitants du périmètre, de mesures concrètes allant dans le sens d'un développement durable dans leur vie quotidienne.

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Conception et application de la charte		
ELABORATION DU PROJET 1. Définition du concept de charte de l'habitant 2. Définition des actions prioritaires 3. Compilation et structuration des données 4. Soumission du projet au comité 5. Réévaluation du concept après synthèse consultative 6. Soumission du concept finalisé au comité 7. Adoption du projet 8. Nomination d'un groupe de suivi	• Concept du projet validé	- Proposition faite en 2010 par un membre de l'ancienne commission « Forêt & Nature » - Un projet est en cours de réalisation depuis 2010 avec la conservation de la nature du canton de Vaud et Réseau des Parcs qui a pour but de définir des espèces cibles du parc
CONCEPTION, RÉDACTION, PUBLICATION ET DIFFUSION DU DOCUMENT : 1. Récolte et analyse de documents similaires 2. Compilation des données 3. Structuration du document 4. Consultation du groupe de suivi 5. Modification et corrections de la structure 6. Modification et finalisation de la structure de la charte 7. Rédaction du document 8. Soumission du document au groupe de suivi 9. Corrections sur base consultative du groupe de suivi 10. Modification et finalisation du document 11. Publication et diffusion du document	• Charte diffusée à grande envergure dans le périmètre	-
PREMIÈRES ACTIONS DE SOUTIEN AUX SIGNATAIRES	• 1 action annuelle de soutien aux signataires	-

Calendrier					
Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*ELABORATION DU PROJET*	X	X		
Gestion	*CONCEPTION, RÉDACTION, PUBLICATION ET DIFFUSION DU DOCUMENT*		X		
Gestion	*ACTION DE SOUTIEN AUX SIGNATAIRES*		X	X	X

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Constitution du groupe de suivi	2012
✓ Adoption et diffusion de la charte	2013
✓ Réalisation de la première action de soutien aux signataires	2013, 2014, 2015
✓ Appui par le groupe de suivi	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation du programme de la charte par le comité	2013
✓ Validation du programme des mesures de soutien aux signataires par le comité	2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Elaboration du projet	16'750	16'750	16'750	16'750	**67'000**
Conception, rédaction, publication et diffusion du document		7'000			**7'000**
Action de soutien aux signataires		5'000	12'000	12'000	**29'000**
Total	**16'750**	**28'750**	**28'750**	**28'750**	**103'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	15'682	15'682	15'682	15'682	**62'728**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'352	4'352	4'352	4'352	**17'408**
Canton, hors Loi Parcs	1'236	1'236	1'236	1'236	**4'944**
Communes, cotisation	4'480	4'480	4'480	4'480	**17'920**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires					**-**
Total	**25'750**	**25'750**	**25'750**	**25'750**	**103'000**

Analyse de risque (facteurs de succès et d'échec)

+ Canaux de distribution et vecteur de communication déjà existant (Journal du Parc, site Internet, etc.)
+ Sensibilité de plus en plus importante aux questions de durabilité dans la population
+ Chartes existantes développées par d'autres institutions ou collectivités publiques dont le PNRJV peut s'inspirer
+ Attente des habitants envers un tel projet du PNRJV

- Message incitateur et non moralisateur
- Choix des actions potentiellement difficiles
- Prise en compte des trois thématiques du développement durable dans la conception des actions

Programme « Faune & Produits des Vergers » Fiche P.7	
DESCRIPTION	Cet objectif consiste en la réunion de divers objectifs naturels, économiques et sociaux, en faisant un modèle de développement durable. En effet, entre réalisation d'actions de promotion et de conservation du paysage structuré aux abords des villages (vergers), valorisation et promotion de produits issus des vergers, préservation et valorisation d'une espèce cible des vergers, ce projet touche tout à la fois les trois domaines du développement durable, garantissant sa pertinence dans le cadre du PNRJV.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique *1.2 Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités* *1.4 Préserver voire élargir la diversité des milieux naturels et des espèces*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet, de par sa nature connexe et transversale, va toucher un grand nombre de partenaires et d'acteurs du PNRJV, il revêt donc une importance particulière pour la promotion du développement durable en général et pour le Parc en particulier.
EXEMPLARITÉ	Un tel projet permet de prouver qu'une action de préservation de la nature peut aussi avoir des plus-values économiques importantes.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage P.13 Manifestations P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : le chef de projet « Nature & Paysage » en collaboration avec l'assistante administrative Soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité des commissions « N&P » et « S&C ».
PARTENAIRES	30 communes territoriales, propriétaires de vergers, PNR Gruyère Pays d'En-Haut
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	*1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique*
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Meilleure sensibilisation des gestionnaires, habitants et partenaires aux milieux naturels et aux espèces dont la valeur est liée à l'activité humaine

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
ELABORATION DU PROJET 1. Définition du concept « Faune et Produits du verger » selon exécution ou non du travail de brevet sanu en 2011 2. Récoltes et compilation des données sur les espèces patrimoniales des vergers présentes dans le périmètre (faune, flore, variété) 3. Réalisation avant-projet informatif pour les producteurs et autres partenaires 4. Consultation des partenaires (producteurs, communes, etc.) 5. Détermination des espèces cibles du projet (1 espèce animale ou végétale, 1 variété à produire) 6. Soumission du projet aux partenaires 7. Modifications et corrections du concept 8. Nomination d'un groupe de suivi	• Concept du projet validé	- Proposition en 2011 d'un sujet de « travail de brevet » Sanu visant à étudier la faisabilité d'un tel projet. Exécution de ce « travail de brevet » à confirmer. - Compilation de données existantes Réseau national des vergers conservatoires, Retropomme - Un projet est en cours de réalisation depuis 2010 avec la conservation de la nature du canton de Vaud et Réseau des Parcs qui a pour but de définir des espèces cibles du parc
RÉALISATION & COORDINATION DU PROJET 1. Mise en relation des partenaires et développement des synergies (ProSpecie Rara, Retropomme, Producteurs, Communes, etc.) 2. Elaboration d'une mesure d'information 3. Coordination et/ou chantiers des vergers (entretien et/ou revitalisation) avec les communes territoriales et/ou les propriétaires 4. Développement des synergies avec les lieux de promotions et de vente des produits du parc 5. Labellisation ou concept marketing d'un produit issu des vergers	• Mesure d'information réalisée • 6 vergers bénéficiant du projet • 1 produit labellisé ou promu par un concept adéquat	

Calendrier					
Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*ELABORATION DU PROJET*	X	X		
Gestion	*RÉALISATION ET COORDINATION DU PROJET*			X	X

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Concept validé par le comité	2013
✓ Création d'un groupe de suivi	2013
✓ Support de vulgarisation et bonnes pratiques dans les vergers	2014
✓ Appui par le groupe de suivi	2013, 2014, 2015
✓ Produit promu dans le cadre de ce projet	2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Elaboration du projet	13'118	9'937	6'475		**29'530**
Réalisation et coordination du projet	26'632	29'813	58'275	64'750	**179'470**
Total	**39'750**	**39'750**	**64'750**	**64'750**	**209'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	6'547	6'547	12'637	12'637	**38'368**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	1'817	1'817	3'507	3'507	**10'648**
Canton, hors Loi Parcs	516	516	996	996	**3'024**
Communes, cotisation	1'870	1'870	3'610	3'610	**10'960**
Communes, prestations propres	21'000	21'000	36'000	36'000	**114'000**
Autres partenaires	8'000	8'000	8'000	8'000	**32'000**
Total	**39'750**	**39'750**	**64'750**	**64'750**	**209'000**

Remarques :
Les montants prévus dans les prestations propres concernent

- Des contributions en nature fournie par les communes territoriales et les propriétaires lors des actions d'entretien et/ou revitalisation
- Des contributions en nature fournies par la ZIVI lors des actions d'entretien et/ou revitalisation
- Des contributions financières fournies par les communes territoriales et les propriétaires lors de la mise en place de la filière de production et promotion d'un produite du verger

Analyse de risque (facteurs de succès et d'échec)

+ Bonne sensibilité et ouverture des producteurs au développement durable
+ Amélioration de la visibilité des produits et des agriculteurs eux-mêmes
+ Capitale de sympathie lié aux vergers à leur différents produits (transformés ou non)

- Transversalité du projet et nombreux partenaires
- Diversité structurelle et fonctionnelle des vergers présents dans le PNRJV
- Contraintes liées à de nouveaux modes de production
- Mise en place d'une filière de promotion et/ou labellisation de produits PNR dans le canton de Vaud

Infrastructures et paysages des alpages	Fiche P.8
DESCRIPTION	Ce projet consiste à poursuivre la gestion intégrée entreprise sur les alpages depuis les années 1990. Les améliorations portent sur les infrastructures comme les chalets, les points d'eau, les accès et les ressources énergétiques. Les plans de gestion prévoient aussi des améliorations liées à la nature, à la forêt, aux paysages ou au tourisme. Le PNRJV assure la coordination de ces projets en collaborations avec les propriétaires d'alpages et différents mandataires pour les études et la direction des travaux. Les financements fédéraux et cantonaux concernés par cette fiche P.8 liés au Parc s'appliquent à la coordination du projet. Cette dernière n'est pas prise en charge par l'OFAG dans le cadre de son soutien des études et des réalisations visant à améliorer les infrastructures d'alpage.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique** *1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle* *1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Les paysages sylvo-pastoraux sont considérés d'importance nationale. Leur gestion et leur pérennité est une priorité du Parc et est une des raisons principales de l'adhésion des communes en 2010. Le PNRJV possède des compétences reconnues par les différents partenaires.
EXEMPLARITÉ	La gestion intègre à présent tous les thématiques du développement durable et est à ce titre exemplaire d'un projet de PNR : valeurs naturelles et paysagère liées à une activité économique à forte valeur culturelle, permettant l'existence de fonction sociale importante (zone de délassement)
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.1 Murs en pierre sèche P.2 Faune des murs P.3 Etang agro-écologiques P.9 Agritourisme sur les alpages
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Alpage & Tourisme » en collaboration avec le chef de projet « Nature & Paysage » Coordination étroite avec chaque propriétaire d'alpage.
PARTENAIRES	Propriétaires d'alpages, Gest'Alp, divers mandataires potentiels pour la direction des travaux et des études, OFAG, SDT, SAGR, SFFN, EPFL et/ou HEIG-VD (Yverdon), PNRHJ (plans pastoraux territoriaux).

Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	1.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Maintien de la qualité des exploitations d'estivage et de leurs valeurs paysagère et écologique.

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
COORDONNER LA FIN DES TRAVAUX EN COURS DANS L'ÉTAPE 4 1. Assurer le pilotage des différentes étapes des projets prévu sur les 5 alpages de Montricher et les 7 alpages de Bière (environ 1000 ha). Y compris la coordination des mesures forestières identifiées dans le PGI. 2. Coordination avec les mandataires en charge de la direction des travaux pour chaque étape (mise à l'enquête, soumissions, adjudications, demandes d'allocations des subventions cantonales et fédérales, suivi de chantier, réception des travaux, décompte, redistribution des subventions aux propriétaires). 3. Coordination avec les Services cantonaux concernés (Service du développement territorial, Service des forêts de la faune et de la nature, Service de l'agriculture, Service des eaux sols et assainissements).	• Assistance à maître d'ouvrage pour environ 1000ha de pâturage (phase de projet)	- Début de la phase de réalisation en 2011. - Choix des mandataires pour la direction des travaux en 2010-11.

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
RÉALISER LA FIN DES TRAVAUX DE L'ÉTAPE 4 4. Les réalisations sont financées entièrement par les propriétaires, le SDT, L'OFAG.	• Assistance à maître d'ouvrage pour environ 1000ha de pâturage (phase de travaux)	- Début de la phase de réalisation en 2011
Réalisation de nouveaux projets		
COORDONNER LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX DES NOUVEAUX PROJETS DE GESTION DES ALPAGES. 1. Priorisation des demandes de PGI faites par les membres du PNRJV. 2. Choix d'un mandataire pour la réalisation de l'avant-projet. 3. Pilotage des différentes étapes de l'avant–projet (concertation avec les propriétaires, exploitants et forestiers, prise en comptes des exigences relatives à chaque service cantonaux, Inventaires, cartographie, diagnostique, avant-projet) 4. Expertise fédérale et cantonale sur place avec un expert de l'OFAG, ainsi qu'un représentant de chaque service concerné (le Service du développement territorial est le guichet unique). 5. Adaptation des avant-projets en fonction des résultats de l'expertise fédérale et cantonale. 6. Coordination avec les mandataires en charge de la direction des travaux pour chaque étape (mise à l'enquête, soumissions, adjudications, demandes d'allocations des subventions cantonales et fédérales, suivi de chantier, réception des travaux, décompte, redistribution des subventions aux propriétaires). Y compris la coordination des mesures forestières identifiées dans le PGI.	• Assistance aux propriétaires pour l'élaboration d'études sur 6 alpages • Assistance à maître d'ouvrage pour 6 alpages (phase de projet)	- Identification des alpages concernés en 2011-2012 - Différents travaux de Vitttoz sur la flore et la végétation du PJV (1998)

Réalisation de nouveaux projets		
7. Coordination avec les Services cantonaux concernés (Service du développement territorial, Service des forêts de la faune et de la nature, Service de l'agriculture, Service des eaux sols et assainissements).		
PILOTER UNE ÉTUDE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À DISPOSITION SUR LES ALPAGES ET PROMOUVOIR CES RÉSULTATS 1. Identification des types d'énergies renouvelables à étudier 2. Choix d'un secteur d'étude et d'un panel de chalet d'alpages représentatif de l'ensemble des activités. 3. Piloter l'étude et encadrer le(s) étudiants(s). 4. Rédaction du contenu du cahier technique. 5. Mise en forme graphique 6. Impression et distribution.	• Edition et diffusion d'une publication de vulgarisation sur les énergies renouvelables à l'intention des propriétaires d'alpages réalisée	- Partenariat avec la HEIG-VD pour réaliser en 2011 une étude de faisabilité sur la production et utilisation d'énergie renouvelable sur les différents types d'alpages présents dans le PNRJV
COORDONNER LES CHANTIERS D'ÉLECTRIFICATION DES CHALETS D'ALPAGE DE LA COMBE DES AMBURNEX (COÛT DU PROJET ESTIMÉ ENTRE 4 ET 6 MILLIONS CHF). 1. Choix du (des) mandataire(s) pour la direction des travaux. 2. Pilotage de l'avant-projet, du projet et de la phase de réalisation.	• Assistance à maître d'ouvrage pour les propriétaires concernés (selon décision à venir de l'Association des propriétaires de la Combe des Amburnex)	- 2010 étude de faisabilité initiée par les propriétaires d'alpages de la Combe des Amburnex. en cours. Suite du projet à préciser par les propriétaires
Participation à l'amélioration des méthodes et à la vulgarisation de la gestion des alpages		
PARTICIPER À LA VULGARISATION DES MÉTHODES ET DES ACTIVITÉS SYLVO-PASTORALES 1. 2 à 3 séances annuelles au groupe Gest'Alp. 2. Préparation et animation pour la journée des alpages du Jura vaudois. 3. Communication des actions dans le journal du Parc. 4. Echange d'expérience avec le PNRHJ dans le cadre de leurs plans pastoraux territoriaux. Si possible mise sur pied d'une action transfrontalière.	• Participation au groupe de travail Gest'Alp. • Participation annuelle à la Journée des alpages Jura vaudois. • 1 journée d'échange d'expériences annuelle avec le PNRHJ.	• Poursuite et amélioration des collaborations existantes. Mise au point d'une méthode d'étude « simplifiée » en 2010-2011.

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations		Durée			
			2012	2013	2014	2015
Gestion	1	*Coordonner la fin des travaux en cours dans l'étape 4*	x	x	x	x
Gestion	2	*Réaliser la fin des travaux de l'étape 4*	x	x	x	x
Gestion	3	*Coordonner les études et les travaux des nouveaux projets de gestion des alpages*	x	x	x	x
Gestion	4	*Réaliser les études et les travaux des nouveaux projets de gestion des alpages*	x	x	x	x
Gestion	5	*Participer à la vulgarisation des méthodes et des activités sylvo-pastorales*	x	x	x	x
Gestion	6	*Piloter une étude sur les énergies renouvelables à disposition sur les alpages et promouvoir ces résultats*	x	x	x	
Gestion	7	*Piloter le projet d'électrification des chalets d'alpages de la Combe des Amburnex.*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
✓ Etablir une méthode « simplifiée » pour les études des plans de gestion (responsabilité du sous-groupe de travail Gest'Alp)	2011
✓ Décision du comité du PNRJV sur le rôle du PNRJV dans les PGI (maitre d'ouvrage ou assistant à maitre d'ouvrage)	2011
✓ Validation du programme annuel par le comité	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Décision sur la poursuite ou non du projet d'électrification de la Combe des Amburnex	2011-12
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Coordonner la fin des travaux en cours dans l'étape 4	9'500	9'500	8'000	4'000	**31'000**
Réaliser la fin des travaux de l'étape 4	185'000	185'000	185'000	185'000	**740'000**
Coordonner les études et les travaux des nouveaux projets de gestion des alpages	7'000	7'000	9'000	13'750	**36'750**
Réaliser les études et les travaux des nouveaux projets de gestion des alpages	260'000	260'000	260'000	260'000	**1'040'000**
Participer à la vulgarisation des méthodes et des activités sylvo-pastorales	2'000	2'000	2'000	2'000	**8'000**
Piloter une étude sur les énergies renouvelables à disposition sur les alpages et promouvoir ces résultats	1'250	1'250	10'750		**13'250**
Piloter le projet d'électrification des chalets d'alpages de la Combe des Amburnex.	1'500	1'500	1'500	1'500	**6'000**
Total	**466'250**	**466'250**	**476'250**	**466'250**	**1'875'000**

Remarques :
Les études et les travaux liés aux prestations1 à 5 seront financés uniquement par les communes respectives, le Service du développement territorial (SDT) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ces montants sont approximatifs.
La coordination de ces étapes, la communication et la vulgarisation seront entièrement prises en charge par le budget LPN, loi Parc et cotisations des membres.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	12'941	12'941	19'031	12'941	**57'854**
Confédération, hors LPN	90'000	90'000	90'000	90'000	**360'000**
Canton, Loi Parcs	3'591	3'591	5'281	3'591	**16'054**
Canton, hors Loi Parcs	96'020	96'020	96'500	96'020	**384'560**
Membres, cotisations	3'698	3'698	5'438	3'698	**16'532**
Communes, prestations propres	260'000	260'000	260'000	260'000	**1'040'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**466'250**	**466'250**	**476'250**	**466'250**	**1'875'000**

Remarques :
Les communes, l'OFAG et le SDT financent les études et les travaux.
L'OFEV, le SFFN et les cotisations des communes financent la coordination, le développement des méthodes et la communication.
Les prestations propres incluent les investissements suivants :

- Le financement (en contributions financières) des communes territoriales, en tant que propriétaire d'alpage, des coûts d'études et de travaux (env. 250'000 CHF par année).
- Les contributions en nature des communes territoriales, en tant que maître d'ouvrage, dans le suivi des travaux
- Les contributions en nature des communes territoriales, par le travail des équipes forestières pour certaines parties du chantier. Ces contributions correspondent à env. 10'000 CHF par année

Analyse de risque (facteurs de succès et d'échec)

+ Expérience du PNRJV dans les méthodes et les démarches pour les études et les travaux
+ Diversification du pool de mandataires pour la direction technique
+ Demande en hausse des propriétaires d'alpages

- Procédure administrative complexe
- Complexification croissante de la gestion des pâturages boisés
- Montants finaux fonction du nombre de projets piloté par le PNRJV

Agritourisme sur les alpages	Fiche P.9
DESCRIPTION	Ce projet doit permettre de poursuivre les projets d'agritourisme en cours, et en particulier le Projet de Développement Agricole Régional (PDRA) sur les alpages. Ce dernier est composé de 10 à 14 projets ponctuels de créations de buvettes, gîtes ou locaux de vente des produits régionaux. Toutes ces propositions ont été émises par les propriétaires d'alpages concernés. Ces projets ponctuels seront mis en réseaux, notamment grâce à des itinéraires pédestres, cyclistes ou vtt. Par ailleurs, ce projet doit également permettre d'augmenter la visibilité des prestataires agritouristiques grâce à la communication. Des mesures en faveur de la nature accompagneront les mesures principales liées au développement de l'agritourisme. Finalement un volet d'information sera mis en place pour sensibiliser aux différentes prestations économiques, environnementales et sociales remplies par les alpages. Le budget LPN, loi Parc et cotisation des membres finance la coordination du projet. Toutes les mesures liées à la réalisation des différents documents de planification par un (des) mandataire(s) ainsi que les travaux sont financées par l'OFAG et le SDT.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondants sur les principes du développement durable** *2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable* *3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet constituera un élément important de l'offre touristique du PNRJV. Par le renforcement du revenu des exploitants d'alpages, il favorisera le maintien et le développement des valeurs sociales et environnementales qui y sont liées.
EXEMPLARITÉ	En tant qu'offre touristique, soutien à l'économie sylvo-pastorale et promotion patrimoniale, ce projet devra être un exemple de la plus-value que le PNRJV peut apporter sur une thématique essentiellement économique.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.1 Murs en pierre sèche P.2 Faune des murs P.3 Etang agro-écologique P.19 Communication

Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Alpage & Tourisme » en collaboration avec chef de projet « Sensibilisation & Communication » et le chef de projet « Nature & Paysage » Un groupe d'intérêt composé des propriétaires d'alpages concernés assure actuellement le suivi du projet.
PARTENAIRES	Propriétaires d'alpages, amodiataires, bergers, divers mandataires pour la direction des travaux et les études, SDT, OFAG, SFFN, autres prestataires touristiques, Suisse tourisme (partenariat A), conseil régional district de Nyon (Plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon, Plan directeur touristique lié à la signalétique).
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Création et valorisation d'infrastructures d'accueil ➢ Création et valorisation d'itinéraires touristiques ➢ Promotion des prestations économiques, environnementales et sociales fournies par les alpages

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
COORDINATION DU PDRA « AGRITOURISME SUR LES ALPAGES » PAR LE PNRJV 1. Pilotage du groupe d'intérêt composé des propriétaires d'alpages concernés. 2. Supervision du (des) mandataire(s) en charges de la direction des études et des travaux. 3. Coordination avec les services cantonaux et fédéraux soutenant le projet.	• Assistance à maître d'ouvrage pour l'agritourisme à 10 chalets d'alpage répartis sur environ 42km à vol d'oiseau (phase de projet)	• Esquisse de projet déposée à l'OFAG en 2010. • Etude préliminaire déposés à l'OFAG en 2011. • La phase de réalisation devrait débuter en 2012.
CONCEPTION DE LA SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION 1. Elaboration du contenu des panneaux ou posters pour chaque chalet. 2. Mise en forme graphique. 3. Impression et pose. 4. Intégration des offres dans la carte touristique du Parc ainsi que dans le site internet. 5. Diffusion et promotion vers les partenaires touristiques (offices du tourisme, tourisme rural)	• Conception et pose de panneaux d'information • Carte de promotion diffusée	• Le PNRJV a déjà réalisé un poster pour le Chalet du Pré de Bière.

Calendrier					
Etape du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*COORDINATION DU PDRA « AGRITOURISME SUR LES ALPAGES » PAR LE PNRJV*	x	x	x	x
Gestion	*CONCEPTION DE LA SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Validation de l'étude préliminaire par le groupe d'intérêt du projet	2011
✓ Décision du canton et de la Confédération concernant l'étude préliminaire	Fin 2011
✓ Validation des projets définitifs par le groupe d'intérêt du projet	2013, 2014, 2015
✓ Décisions du canton et de la Confédération concernant les différents projets définitifs	Dès 2014
✓ Démarrage de la réalisation des mesures sur le terrain	2012
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation des mesures par le comité et le groupe d'intérêt	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Coordination du PDRA « agritourisme sur les alpages » par le PNRJV	14'750	14'750	14'750	14'750	**59'000**
Conception de la signalétique et communication	11'500	19'000	19'000	19'000	**68'500**
Total	**26'250**	**33'750**	**33'750**	**33'750**	**127'500**

Remarques :
Les travaux de rénovations des buvettes, gîtes ou locaux de vente directe (environ 13 projets) seront financés par les communes respectives et les services cantonaux et fédéraux concernés. Ces frais ne figurent pas dans ce tableau au contraire de la fiche P.8 « Infrastructures d'alpage ». En effet, l'estimation de ces coûts, dans le cadre de cette fiche P.9 a semblé trop aléatoire.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	8'983	13'551	13'551	13'551	**49'636**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	2'493	3'760	3'760	3'760	**13'773**
Canton, hors Loi Parcs	708	1'068	1'068	1'068	**3'912**
Membres, cotisation	2'566	3'871	3'871	3'871	**14'179**
Communes, prestations propres	11'500	11'500	11'500	11'500	**46'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**26'250**	**33'750**	**33'750**	**33'750**	**127'500**

Remarques :
Les prestations propres des communes territoriales comprennent :

- Les contributions en nature effectuées par les techniciens prévus lors de la pose de la signalisation
- Les contributions financières des communes territoriales en tant que propriétaires d'alpages sur lesquels le concept de communication sera implanté.

Analyse de risque (facteurs de succès et d'échec)
+ Attente importante des propriétaires + Paysage à très forte popularité + Meilleures connaissance de la demande suite à l'étude préliminaires.
- Complexité administrative d'un PDRA - Nombre élevé de partenaires étatiques - Multitude des objectifs - Pour les buvettes, gîtes, locaux de vente, et table d'hôte, nécessité de se concentrer sur des projets avec prépondérance agricole ayant une activité estivale.

Places d'accueil & itinéraires touristiques Fiche P.10	
DESCRIPTION	Ce projet permettra d'augmenter l'offre touristique en s'appuyant sur la valorisation des sentiers pédestre, la création d'itinéraire thématique et de place d'accueil. Ce projet pourrait être coordonné avec l'appui des recettes de la taxe de séjour communale (ou régional lorsqu'elle existe), suite à des coordinations avec les différents partenaires que sont les organismes régionaux de développement économique. Les sentiers à thèmes seront développés sur la base des propositions des communes (environ 20 propositions actuellement), pour autant qu'ils se superposent le plus possible aux sentiers pédestres existants et qu'ils se développent essentiellement dans les zones d'accueil des basses forêts ou proche des villages. Les « grande traversées du PNRJV », calquées sur les itinéraires nationaux de Suisse mobile, feront également partie de cette offre. Environ 5 systèmes de comptage automatique de piéton et/ou vélos seront disposés en collaboration avec les offices du tourisme afin de d'obtenir des statistiques sur le nombre et le type de touristes. Une carte touristique globale du PNRJV sera éditée en 2011, puis rééditée en fonction des éléments nouveaux de ce projet et de ceux du projet agritourisme sur les alpages.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondants sur les principes du développement durable** *3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet permettra d'étoffer sensiblement l'offre touristique du PNRJV et des communes qui le composent. Cette implication élevée des communes territoriales permettra de revaloriser les villages et les accès en TP dont ils disposent.
EXEMPLARITÉ	La combinaison d'offres de découverte du patrimoine avec des activités de loisir est un exemple de projets permettant de toucher un large spectre de public-cible.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.9 Agritourisme sur les alpages P.19 Communication

Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Alpage & Tourisme » en collaboration avec chef de projet « Sensibilisation & Communication » et l'assistante administrative Eventuellement soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	SFFN, associations de développement économiques, sociétés communales de développement, communes territoriales, partenaires touristiques, Réseau des Parcs suisses (projet best of des itinéraires, forfait pour les cartes touristiques), PNRHJ-Grande traversée du Jura (GTJ), Vaud Rando (anciennement AVTP), Suisse tourisme (partenariat A)
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Augmentation de l'offre en tourisme durable ➢ Valorisation et création de places d'accueil ➢ Développement de sentiers thématiques ➢ Edition d'une carte de l'offre touristique 2ème édition ➢ Promotion des valeurs naturelles et culturelles locales.

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Projet définitif et mise en œuvre		
PROJET DÉFINITIF 1. Définition des mesures, de leurs coûts, leur financement et leur planification. 2. Choix des représentants pour la direction de chantier pour chaque commune	• Projets définitifs déposés auprès des autorités	- En 2009, des contacts avaient déjà été pris avec 4 communes pilotes dans le cadre du projet « accueil dans les forêts de basse altitude » - L'avant-projet aura été réalisé en 2011 en collaboration avec les associations de développement économiques et les communes. - En 2011 une carte touristique globale 1er édition aura été publiée par le PNRJV. Elle comprendra notamment les grande traversée du PNRJV. Ces dernières seront élaborées en tenant compte des GTJ. - Etablissement d'une stratégie touristique du PNRJV en 2011 - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs : Best-Of de 4 itinéraires (1 cycliste, 1 piéton, 1 raquette à neige, 1 randonnée hivernale)

Projet définitif et mise en œuvre		
COORDINATION DE LA CONCEPTION ET DE L'IMPLANTATION DES SENTIERS THÉMATIQUES 1. Pilotage du projet par le PNRJV. 2. Relation avec les communes, les directions des travaux et les services cantonaux pour la mise en place des mesures	• 2 à 3 séances avec chaque commune • Vérification de la bonne application des cahiers des charges des mandataires. • Pilotage de l'implantation des sentiers thématiques (phase de projet et phase de travaux)	
FOURNITURE ET POSE DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (PLACES ET SENTIERS À THÈMES, PANNEAUX D'INFORMATION) 1. Attribution de mandats pour l'élaboration des infrastructures d'accueil. 2. Attribution de mandats pour la pose des infrastructures d'accueil. 3. Développement et intégration d'une signalétique commune propre au PNRJV. 4. Collaboration avec le Réseau des Parc dans le cadre du projet « best of des itinéraires »	• Pilotage de la pose des infrastructures d'accueil (phase de projet et phase de travaux)	
FOURNITURE ET POSE DE 5 SYSTÈMES DE COMPTAGE AUTOMATIQUE DE TOURISTES (PIÉTON OU VÉLO) 1. Choix de l'emplacement des compteurs en collaboration avec les offices du tourisme. 2. Pose des compteurs. 3. Analyse des données via le réseau gsm ou satellite.	• 5 systèmes de comptage automatique des touristes posés.	- Le PNR Chasseral a procédé à ce type d'installation en 2010. - Contact en 2010 avec une société spécialisée dans la fourniture et l'exploitation d'installation de comptage (« Eco compteur »)
PROMOTION (CARTE GLOBALE, CARTES DÉTAILLÉES, PROSPECTUS, LIENS INTERNET) 1. Adaptation de la 1ère édition de la carte touristique avec les nouveaux éléments. 2. Impression et diffusion de la carte touristique du PNRJV 2eme édition.	• 2 documents de promotion réalisés et/ou mis à jour	- En 2011 une carte touristique globale 1er édition aura été publiée par le PNRJV.

Calendrier					
Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*PROJET DÉFINITIF*	x			
Gestion	*COORDINATION DE LA CONCEPTION ET DE LA POSE DES INFRASTRUCTURES*	x	x	x	x
Gestion	*FOURNITURE ET POSE DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (PLACE ET SENTIERS À THÈMES, PANNEAUX D'INFORMATION)*	x	x	x	x
Gestion	*FOURNITURE ET POSE DE 4 À 5 SYSTÈMES DE COMPTAGE AUTOMATIQUE DE TOURISTES (PIÉTON OU VÉLO)*	x	x	x	x
Gestion	*PROMOTION (CARTE GLOBALE, CARTES DÉTAILLÉES, PROSPECTUS, LIENS INTERNET)*				x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	***Echéances***
✓ Etablissement du concept touristique de ce projet en collaboration avec un coach touristique	2011
✓ Création d'un groupe d'intérêt	2012
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation des mesures par le comité	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Projet définitif	12'000				**12'000**
Coordination de la conception et de la pose des infrastructures	4'000	16'000	16'000	6'000	**42'000**
Fourniture et pose des infrastructures d'accueil (place et sentiers à thèmes, panneaux d'information)	11'900	19'800	16'800	16'800	**65'300**
Fourniture et pose de 4 à 5 systèmes de comptage automatique de touristes (piéton	17'000	1'000	1'000	1'000	**20'000**
Promotion (carte globale, cartes détaillées, prospectus, liens internet)				10'000	**10'000**
Total	**44'900**	**36'800**	**33'800**	**33'800**	**149'300**

Remarques :
La conception, la fourniture et la pose des infrastructures d'accueil (place et sentiers à thèmes, panneaux d'information) seront financés par les communes. L'étude de faisabilité devra notamment définir si les recettes de la taxe de séjour communal et/ou régionale pourront financer une partie des infrastructures. Actuellement ce sont les associations de développement économique qui gèrent ce fonds. Le PNRJV participera aux financements liés à l'intégration de sa signalétique propre.
Les associations de développement communales, peuvent apporter un soutien pour la mise en œuvre.

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	34'636	19'068	19'068	19'068	**91'840**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	2'705	4'497	4'497	4'497	**16'196**
Canton, hors Loi Parcs	766	1'075	1'075	1'075	**3'991**
Membres, cotisation	5'793	5'160	5'160	5'160	**21'273**
Communes, prestations propres	1'000	7'000	4'000	4'000	**16'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**44'900**	**36'800**	**33'800**	**33'800**	**149'300**

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Manque d'offre de tourisme de proximité dans les basses forêts
+ Volontés des communes et soutien du Service des forêts

- Coordination complexe sur 30 communes
- Trouver des financements complémentaires pour la mise en place des sentiers thématiques et place d'accueil

Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens	**Fiche P.11**
DESCRIPTION	Plusieurs projets de parcs éoliens sont actuellement en phase d'élaboration dans le périmètre du PNRJV. Tous ces projets intègrent des mesures d'accompagnement qui rejoignent en partie des objectifs du PNRJV. Ce dernier veut laisser ouverte la possibilité de collaborer avec ces projets, en ce qui concerne les mesures d'accompagnement.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**2.4 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources** *Indirectement, tous les objectifs qui pourraient faire l'objet d'un partenariat*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet est important car il renforcera l'activité du PNRJV sur une thématique importante aux yeux de ses communes territoriales.
EXEMPLARITÉ	Les projets de parcs éoliens sont des projets symboliques de l'implication des communes dans développement durable. De ce fait ce projet doit permettre de mieux préciser la fonction du Parc dans ce type de projet à forte charge politique.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	A définir en fonction de la nature des mesures d'accompagnement.
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Conduite du projet : directeur du PNRJV Suivi par un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « NE&DD»)
PARTENAIRES	Porteurs de projets de parcs éoliens dont communes territoriales
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Augmentation qualitative et/ou quantitative de projets poursuivant les objectifs du PNRJV.

Projets partiels

Prestations	Indicateur de prestations	Avancement du projet
COORDINATION AVEC LES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS, SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 1. Contacts personnels aux communes afin de préciser la position du PNRJV 2. Suivi des différents projets qui concernent le PNRJV 3. Soutien, sur demande, dans l'élaboration d'éventuelles mesures d'accompagnement 4. Coordination entre les mesures propres aux projets de parcs éoliens et ceux du PNRJV	• Coordination effectuée	- Lettre de position du PNRJV envoyée en septembre 2010 aux porteurs de projet de parcs éoliens - Validation de la Fiche 51 du Plan Directeur Cantonal (version provisoire du 17.03.10) par la Confédération en 2011 - Etat d'avancement des différents projets de parcs éoliens (élaboration et approbation des différents PPA et PAC)

Calendrier

Etapes du projet partiel	*Prestations*	*Durée*			
		2012	*2013*	*2014*	*2015*
Gestion	*COORDINATION AVEC LES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS, SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT*	X	X	X	X

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	*Echéances*
✓ Différents contacts avec les porteurs de projets de parcs éoliens	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Eventuels validations des partenariats par le comité	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
éoliens, sur les mesures d'accompagnement	5'600	5'600	5'600	5'600	**22'400**
Total	**5'600**	**5'600**	**5'600**	**5'600**	**22'400**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	3'410	3'410	3'410	3'410	**13'640**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	946	946	946	946	**3'784**
Canton, hors Loi Parcs	270	270	270	270	**1'080**
Communes, cotisation	974	974	974	974	**3'896**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires					**-**
Total	**5'600**	**5'600**	**5'600**	**5'600**	**22'400**

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Volonté des porteurs de ces projets d'intégrer le PNRJV
+ Proximité thématique entre les mesures d'accompagnement et certains projets du PNRJV

- Différents états d'avancement des projets de parcs éoliens
- Position du PNRJV difficile à communiquer
- Enjeux politiques importants associées aux projets de parcs éoliens
- Outil de planification à préciser

Mobilité durable	**Fiche P.12**
DESCRIPTION	Ce projet consiste à soutenir l'offre en transports publics dans le périmètre du PNRJV en collaboration étroite avec les différents prestataires existants, les régions et les offices du tourisme concernés. Par le biais de ces différents contacts, et notamment au PNR du Haut-Jura, le PNRJV a l'opportunité de se profiler comme une force de projets dans le domaine de la mobilité touristique. Afin d'accroître et d'optimiser les offres existantes, des consultations et des partenariats verront le jour pour développer cette dimension importante de la durabilité de tout parc naturel régional.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	2.5 Promouvoir la mobilité durable *2.2.1 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Au bénéfice d'un réseau de transport ayant déjà fait ses preuves, le périmètre du PNRJV bénéficierait néanmoins de cadence plus soutenues et d'une flexibilisation de l'offre (réservations de bus sur appel). Ce projet, tant en termes de gestion des flux que d'alternative à la mobilité individuelle motorisée revêt une importance capitale pour le développement touristique et économique du Parc.
EXEMPLARITÉ	Par son approche ouverte et pragmatique, ce projet devra être un premier exemple de qualité sur le thème de la mobilité. De ce premier projet découleront d'autres collaborations futures.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.9 Agritourisme sur les alpages P.10 Places d'accueil et Itinéraires touristiques P.13 Manifestations p.15 Excursions thématiques
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Conduite du projet : Directeur du PNRJV Soutien d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « E&DD»)
PARTENAIRES	Région économiques et touristiques, prestataires de services de transports, offices du tourisme, 30 communes territoriales, habitants, Réseau des Parcs
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	II.5 Promouvoir la mobilité durable
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Renforcement du soutien à des actions visant à augmenter la part des transports collectifs dans les déplacements des habitants et des visiteurs du PNRJV

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
DÉFINITION DU CONCEPT DE PROJET 1. Récolte et compilation des données relatives à l'offre de transport sur le périmètre et à la périphérie, analyse des réseaux et des flux 2. Conception d'un avant-projet synergie 3. Soumission de l'avant-projet aux partenaires (tous transporteurs périmètres, communes, entreprises ?) 4. Adoption du projet	• Concept du projet validé	- Elaboration sur la base des réflexions et communication aux partenaires intéressés et au comité - Exemple du projet de Bus alpin développé dans le PNR Chasseral - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs visant à faciliter la gestion de la mobilité touristiques par le PNRJV.
APPLICATION DU CONCEPT DANS UN PROJET PILOTE 1. Coordination des différents acteurs 2. Etude prospective sur env. 6 communes pour appuyer le développement du projet-pilote 3. Projet pilote en collaboration avec les transporteurs 4. Elaboration support communicationnel pour public et usagers 5. Rédaction et soumission du document aux partenaires et comité 6. Impression, publication et diffusion du document en partenariat avec transporteurs 7. Suivi des flux d'usagers et de la demande en collaboration avec les partenaires.	• Etude prospective • Projet pilote réalisé • Document de promotion du projet pilote diffusé	

Calendrier

Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*DÉFINITION DU CONCEPT DE PROJET*	X	X		
Gestion	*PROJET-PILOTE*		X	X	X

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	***Echéances***
✓ Elaboration du concept de projet par la commission « E&DD »	2012
✓ Concept de projet validé	2013
✓ Etude prospective sur env. 6 communes	2013
✓ Document de promotion du projet-pilote	2014
✓ Démarrage du projet pilote	2014
✓ Premier retour sur expériences	2015
✓ Séance du groupe de suivi	2013, 2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Définition du concept de projet	9'000	5'000	5'000		**19'000**
Projet-pilote (élaboration, promotion, évaluation)		26'000	25'000	15'000	**66'000**
Total	**9'000**	**31'000**	**30'000**	**15'000**	**85'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	5'481	19'917	18'270	9'135	**52'803**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	1'521	2'197	5'070	2'535	**11'323**
Canton, hors Loi Parcs	432	624	1'440	720	**3'216**
Communes, cotisation	1'566	2'262	5'220	2'610	**11'658**
Communes, prestations propres		6'000			**6'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**9'000**	**31'000**	**30'000**	**15'000**	**85'000**

Remarques :
La prestation propre des communes territoriales correspond à leurs contributions financières concernant l'étude prospectives prévues en 2013 pour env. 6 communes.

Analyse de risque (facteurs de succès et d'échec)

+ Demande réelle de transports régionaux sur l'arc jurassien
+ Cohérence avec la politique du PNRJV en matière de tourisme (axé sur la mobilité durable)
+ Partenariats avec les régions
+ Nombre de transporteurs susceptibles de participer au projet

- Coordination des offres et des conditions entre tous les partenaires de transports
- Conditions géographiques et climatiques parfois défavorables
- Thématique abordées par plusieurs partenaires dans le périmètre du PNRJV

Manifestations	**Fiche P.13**
DESCRIPTION	La participation à des manifestations destinées au grand public (comptoirs, foires, etc.) permet d'offrir une visibilité au PNRJV. De plus, par ce type d'action, il prouve qu'il est proche de sa population. La présence du PNRJV dans des manifestations publiques lui permettra également d'asseoir sa renommée et de faire connaître son existence au plus grand nombre. Ces actions ont non seulement pour objectif de faire connaître les activités du PNRJV mais également de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du périmètre. Le PJV puis le PNRJV ont déjà participé à des manifestations de ce type et bénéficie de ce fait d'une certaine expérience.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc** *3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en-dehors* *3.3 Entretenir et développer la vie culturelle*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Projet important pour développer la visibilité du PNRJV et sa notoriété
EXEMPLARITÉ	De par sa présence lors de manifestations destinées au grand public, le PNRJV démontre son ancrage dans le périmètre et met en lumière des enjeux environnementaux, économiques ou sociaux propre à son territoire.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.19 Communication P.14 Animations pédagogiques P.15 Excursions thématiques
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Sensibilisation & Communication » en collaboration avec l'assistante administrative Soutien d'un groupe de suivi (membres issus majoritairement de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	Organisateurs de manifestations grand public issus du périmètre, Offices du Tourisme, Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch, Réseau des Parcs, autres Parcs (PNR du Haut Jura, notamment), membres des commissions, Conférence TransJurasienne, Suisse Tourisme (partenariat A), bureau de communication
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Connaissance accrue des activités du PNRJV et meilleure perception des défis et potentialités du périmètre du PNRJV par la population

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
PLANIFICATION ET ORGANISATION DE LA PRÉSENCE DU PNRJV LORS DE MANIFESTATIONS 1. Etat des lieux des manifestations potentielles 2. Coordination avec les partenaires 3. Décompte financier de chaque manifestation 4. Evaluation de l'efficience de la participation à chaque manifestation	• Mesures de planification et d'organisation pour 3 manifestations programmées	- Poursuite de l'état des lieux et priorisation des sollicitations jusqu'en 2012 effectuées. - Premières collaborations avec le PNR du Haut Jura, le zoo La Garenne, le festival La Salamandre, le PNR Gruyère Pays D'Enhaut-Haut et le Réseau des Parcs réalisées ces dernières années. - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs suisses visant à développer des partenariats promotionnels avec des entreprises nationales
PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DU PNRJV LORS DE MANIFESTATIONS 1. Planification des horaires de présence 2. Briefing des représentants du PNRJV	• 60 heures de présence de représentants du PNRJV lors de manifestations	- Premières présences lors de manifestations effectuées en 2010 et en 2011
DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION LIÉ AUX MANIFESTATIONS 1. Mesures de promotion des manifestations auxquelles le PNRJV participe 2. Développement d'une infrastructure standard	• Matériel opérationnel	- Constitution d'une infrastructure de stand avec les premiers éléments visuels (bâches imprimées, supports, table, prospectus) réalisée en 2010. - Annonce de notre présence à des manifestations dans notre Journal du Parc et nos newsletters dès 2010 - Encart dans le Journal du PNR du Haut Jura en vue de la promotion de nos manifestations dès 2011.

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Gestion	PLANIFICATION ET ORGANISATION DE LA PRÉSENCE DU PNRJV LORS DE MANIFESTATIONS	x	x	x	x
Gestion	PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DU PNRJV LORS DE MANIFESTATIONS	x	x	x	x
Gestion	DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION LIÉ AUX MANIFESTATIONS	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
✓ Mise à jour de l'inventaire des manifestations organisées dans le périmètre	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Pré-sélection des manifestations auxquelles associer le PNRJV	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Définition et mise à jour du programme annuel par la commission « Sensibilisation & Communication »	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Validation des choix par le comité (au début de chaque année)	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Séance du groupe de suivi éventuel	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Planification et organisation de la présence du PNRJV lors de manifestations	12'000	12'000	12'000	12'000	**48'000**
Présence de représentants du PNRJV lors de manifestations	4'000	4'000	4'000	4'000	**16'000**
Développement maintien de matériel de communication lié aux manifestations	9'000	9'000	9'000	9'000	**36'000**
Total	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**100'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	12'484	12'484	12'484	12'484	**49'936**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	3'465	3'465	3'465	3'465	**13'860**
Canton, hors Loi Parcs	984	984	984	984	**3'936**
Communes, cotisation	3'567	3'567	3'567	3'567	**14'268**
Communes, prestations propres	4'500	4'500	4'500	4'500	**18'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**100'000**

Remarques :
La prestation propre des communes territoriales correspondent

- Les contributions financières par la prise en charge des coûts d'exposition par les organisateurs
- Les prestations en nature sous forme de présence de membres du comité

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Projets existants + Nombre de sollicitations faites au PNRJV pour participer à des manifestations grand public + Infrastructure déjà en partie existante + Mise du pied de nouvelles manifestations par des partenaires potentiels
- Disparition possible de certaines manifestations existantes - Choix difficile au vu du nombre de manifestations possibles - Distinction du message fourni par la manifestation de celui que veut faire passer le PNRJV lors ou par sa présence

Animations pédagogiques	Fiche P.14
DESCRIPTION	Les PNR ont pour mission, notamment, de mener des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Fort de ce constat et des expériences accumulées par le PJV, le PNRJV désire poursuivre le développement de son offre d'animations pédagogiques à l'intention des élèves vaudois et romands. Afin de pérenniser et développer ce secteur d'activité, il est impératif de concevoir d'autres offres pédagogiques traitant des enjeux présents dans le périmètre du PNRJV sous l'angle du développement durable et de pouvoir compter sur une équipe d'animateurs formés et disponibles. De plus, le PNRJV aura développé, durant l'année 2011, un concept d'éducation à l'environnement lui permettant de réaliser des animations de qualité répondant, notamment, aux exigences du nouveau Plan d'Etudes Romand (PER). Le collaborateur en charge de ce projet aura axé son travail de certificat universitaire en développement durable (CAS DD – Université de Genève) sur la réalisation de ce concept.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en-dehors** *3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Projet fortement lié à l'historique et à l'identité du PNRJV.
EXEMPLARITÉ	De par ses connaissances et son expertise sur certains thèmes, le PNRJV est un acteur à même de proposer des activités éducatives et ceci en lien, notamment, avec le nouveau Plan d'Etudes Romand.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.13 Manifestations P.15 Excursions thématiques P.18 Communication P.9 Agritourisme sur les alpages P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits P.2 Faune des murs
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Sensibilisation & Communication » Soutien éventuel d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « S&C » et de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	DGEO-VD, directions et enseignants des écoles du périmètre, CIIP, Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, Réseau des Parcs, autres Parcs (notamment PNRHJ), membres des commissions, SFFN, Services forestiers, DIP Genève et autres cantons romands, conseil régional du district de Nyon (Plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon), Conférence TransJurassienne, Silviva, Pro natura, HEP-VD

Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Nombre d'animations effectuées

Projets partiels

Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
COORDONNER L'OFFRE EN ANIMATION 1. Mise à jour du site Internet 2. Promotion des animations auprès des enseignants et des bénéficiaires potentiels 3. Recueillir les inscriptions 4. Transmettre les informations de base (répartitions des responsabilités, prix, lieux, encadrement, etc.) 5. Assurer le contact entre l'animateur et l'enseignant 6. Assurer la facturation et le suivi des paiements 7. Réalisation de statistiques de fréquentation et d'évolution des tendances 8. Synthèse des questionnaires d'évaluation des animations 9. Mise à jour et remise d'un document pédagogique aux enseignants	• 60 animations annuelles effectuées	- Procédure (système qualité) mise en place pour le traitement des demandes d'animation en 2010 - Procédure de traitement de la facturation en cours de création en 2010 - Mise en place d'un questionnaire d'évaluation des animations en 2010 - Document pédagogique partiellement réalisé - Mesure de promotion prévue dans le cadre de la refonte du site Internet en 2011
ENTRETENIR UNE ÉQUIPE D'ANIMATEURS FORMÉS ET DISPONIBLES 1. Prendre des mesures de formation pour répondre aux nouvelles exigences du PER ou de l'Education à l'environnement et au développement durable 2. Sélection de nouveaux animateurs en cas de démission 3. Organisation de séances de travail afin de favoriser l'échange d'expérience et l'amélioration constante 4. Rédaction de certificat de travail	• 5 animateurs contractualisés	- Formation d'animateurs pédagogiques en 2010 - Sélection de 5 animateurs effectuée - Rédaction et validation juridique de contrat d'engagement à temps partiel - Signature des contrats par les 5 animateurs au début 2011 - Signature d'une charte de valeurs par chaque animateur - Couverture des charges sociales effectuée par le PNRJV - Analyse des profils nécessaires pour encadrer des classes effectuée en 2010-2011 auprès de la DGEO (service juridique)

Poursuite des projets en cours		
ADAPTER ET/OU DÉVELOPPER LES ANIMATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES ENJEUX PRÉSENTS DANS LE PÉRIMÈTRE OU AU-DELÀ. 1. Mise en œuvre du concept d'éducation à l'environnement et au développement durable. 2. Sélection de nouvelles thématiques d'animation pédagogique 3. Conception des nouvelles animations pédagogiques 4. Test des nouvelles animations 5. Amélioration des nouvelles animations après test 6. Transfert de connaissances et compétences aux animateurs 7. Suivi de l'évolution du Plan d'Etudes Romand et des besoins de l'école, des enseignants et des élèves 8. Recherche de synergies avec d'autres prestataires de services	• 1 animation nouvelle et 1 animation améliorée chaque année	- Réalisation du concept d'éducation à l'environnement et au développement durable en 2010-2011. A cette fin, coordination avec différents partenaires : (CIIP, DGEO, FEE, directeurs d'école, enseignants, Réseau des Parcs - Analyse du PER et entretien avec les partenaires importants du projet - Présélection effectuée de nouvelles thématiques pour 2011 et les années suivantes - Contacts pris avec d'autres prestataires de services issus du périmètre (laiterie de Montricher et Groupement forestier de la Serine, notamment) et recherche de synergies en 2010
MAINTENIR, ADAPTER ET/OU DÉVELOPPER LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE UTILISÉ DANS LES ANIMATIONS 1. Etat des lieux des besoins en matériel en fin de chaque année 2. Réalisation d'un inventaire du matériel à disposition 3. Demande de devis pour acquisition de nouveaux matériels pédagogiques 4. Répartition du matériel entre les animateurs 5. Remplacement des éléments défectueux 6. Stockage du matériel	• Stock de matériel opérationnel	- Acquisition de matériel effectué ces dernières années (boîtes-loupes, plastifieuse, jumelles, etc.) - Matériel de sécurité acquis en 2010-2011 (trousses de secours, radios, fiches de coordonnées en cas d'accident)

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Gestion	*Coordonner l'offre en animation*	x	x	x	x
Gestion	*Entretenir une équipe d'animateurs formés et disponibles*	x	x	x	x
Gestion	*Adapter et/ou développer les animations proposées en fonction des enjeux présents dans le périmètre ou au-delà.*	x	x	x	x
Gestion	*Maintenir, adapter et/ou développer le matériel pédagogique utilisé dans les animations*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
✓ Développement du concept d'éducation à l'environnement et au développement durable	2011
✓ Validation du projet par la commission « Sensibilisation & Communication »	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Publication du programme annuel d'animations pédagogiques	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Modifications éventuelles du concept demandé par l'OFEV	2011-2012
✓ Entrée en vigueur progressive du Plan d'Etude Romand	Dès année scolaire 2011-2012
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Séances du groupe de suivi éventuel	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Coordonner l'offre en animation	4'500	4'500	4'500	4'500	**18'000**
Entretenir une équipe d'animateurs formés et disponibles	17'000	17'000	17'000	17'000	**68'000**
Adapter et/ou développer les animations proposées en fonction des enjeux présents dans le périmètre ou au-delà	3'000	3'000	3'000	3'000	**12'000**
Maintenir et/ou développer le matériel pédagogique utilisé dans les animations	4'000	4'000	4'000	4'000	**16'000**
Total	**28'500**	**28'500**	**28'500**	**28'500**	**114'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	16'138	16'138	16'138	16'138	**64'552**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'479	4'479	4'479	4'479	**17'916**
Canton, hors Loi Parcs	1'272	1'272	1'272	1'272	**5'088**
Communes, cotisation	4'611	4'611	4'611	4'611	**18'444**
Communes, prestations propres	2'000	2'000	2'000	2'000	**8'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**28'500**	**28'500**	**28'500**	**28'500**	**114'000**

Remarques :
La prestation propre des communes territoriales comprend les contributions financières liées à

l'utilisation de locaux dans l'hôtel du Marchairuz.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Projet bénéficiant d'une longue histoire au sein du PNRJV et de ses partenaires + Animateurs formés et opérationnels + Demandes d'animation en augmentation + Adéquation probable de l'offre du PNRJV avec le PER
- Rapidité de mise en application du PER - Evolution des contraintes imposées par la DGEO dans le cadre de l'accueil des classes - Résultat du projet pilote « Qualité des interventions d'institutions extérieurs dans le cadre scolaire » initiée par la FEE et la FED

Excursions thématiques	**Fiche P.15**
DESCRIPTION	Le périmètre du PNRJV est un territoire particulier de par ses activités économiques, son environnement, son histoire et sa culture. Le Parc jurassien vaudois a proposé depuis de nombreuses années des excursions thématiques guidées par des spécialistes à même de vulgariser et transmettre leurs connaissances sur certains aspects propres au périmètre. Dans l'optique de permettre à la population et aux visiteurs de passage de mieux saisir les enjeux liés au périmètre du PNRJV, il est prévu de continuer à développer ce secteur d'activité qui répond à une demande croissante.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc** *1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique* *1.2 Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités* *1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique et culturelle*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Projet fortement lié à l'historique et l'identité du PNRJV
EXEMPLARITÉ	Certains sujets d'excursions thématiques ne sont abordés que par le PNRJV. Il est ainsi à même de pérenniser ces actions de vulgarisation et d'en proposer de nouvelles sur la base de besoins futurs.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.13 Manifestations P.14 Animations pédagogiques P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : Chef de projet « Sensibilisation & Communication » Soutien éventuel d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « S&C » et de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	SELT (Vaud), Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine, Association Suisse des Accompagnateurs en moyenne Montagne, Rangers du périmètre, SANU, Silviva, autres PNR (notamment PNR Haut Jura), Réseau des Parcs (projet *Coopération avec des entreprises nationales*), Suisse Tourisme (partenariat A), spécialistes thématiques, Offices du tourisme, membres des commissions, écoles, Conférence TransJurassienne, Vaud Rando (anciennement AVTP).
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Nombre d'excursions thématiques organisées

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
ENTRETENIR UN RÉSEAU DE GUIDES À MÊME DE RÉPONDRE À DES DEMANDES D'EXCURSIONS THÉMATIQUES 1. Organisation de séances d'information et d'échanges 2. Mesures d'information des membres du réseau (courriels, téléphone, etc.)	• Participation de 10 guides dans le réseau des guides	- Première rencontre et séance de coordination organisée en 2010 - Réseau en constitution en 2010-2011 - Contacts pris avec les faîtières professionnelles et les organes de formations de guides (AMM, GIP, Rangers, Silviva, SANU)
PROMOUVOIR DES EXCURSIONS THÉMATIQUES ANIMÉES PAR DES GUIDES PROFESSIONNELS MANDATÉS 1. Mise à jour du site Internet 2. Mettre des liens depuis d'autres sites vers celui du PNRJV 3. Coordonner la promotion avec les faîtières professionnelles (ASGIP, ASAM et CEFOR principalement) 4. Réalisation d'encarts dans le Journal du PNRJV et le Journal du PNR Haut Jura 5. Réalisation de pages d'information dans les journaux régionaux 6. Coordination avec la plateforme des offres des Parcs de Suisse Tourisme (projet du Réseau des Parcs) 7. Contacter les journaux régionaux et les journalistes pour les informer de nos offres	• 3 mesures de promotion par année	- Programme annuel distribué ces dernières années - Site Internet intégralement revu en 2011 - Contacts formels établis dès 2010 avec les faîtières professionnelles des guides (ASAM, GIP et Inspecteurs forestiers) - Encarts dans les journaux réciproques PNRJV/PNRHJ réalisés dès 2011 - Coordination avec la plateforme des offres des Parcs de Suisse Tourisme effectuée dès 2010 - Réseau de contacts médias en phase de création

Poursuite des projets en cours		
RÉALISER DES EXCURSIONS THÉMATIQUES ANIMÉES PAR DES GUIDES EXTERNES 1. Sélection de thématiques annuelles sur la base de nos objectifs stratégiques 2. Etablissement et application de critères de sélection des offres 3. Mise sur pied d'une excursion thématique commune PNRJV / PNRHJ par année 4. Signature d'un contrat de mandat entre le PNRJV et le guide 5. Evaluation des excursions organisées et des poursuites possibles de chaque d'entre elles. 6. Gestion des inscriptions 7. Gestion de la facturation aux participants et de la rétribution des guides	• 8 excursions effectuées	- Première sélection de thématique effectuée en 2010 - Critères établis en 2010 et appliqués dès 2011 - Première collaboration PNRJV / PNRHJ réalisée en 2011 - Contrat en cours de rédaction et démarches entreprises auprès du SELT en vue de l'obtention de l'autorisation de pratiquer pour les guides

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Gestion	*ENTRETENIR UN RÉSEAU DE GUIDES À MÊME DE RÉPONDRE À DES DEMANDES D'EXCURSIONS THÉMATIQUES*	x	x	x	x
Gestion	*PROMOUVOIR DES EXCURSIONS THÉMATIQUES ANIMÉES PAR DES GUIDES PROFESSIONNELS MANDATÉS*	x	x	x	x
Gestion	*RÉALISER DES EXCURSIONS THÉMATIQUES ANIMÉES PAR DES GUIDES EXTERNES*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
✓ Positionnement du SELT quant à l'obtention de l'autorisation de pratiquer pour d'autres professions qu'AMM	2011
✓ Validation du projet par la commission « Sensibilisation & Communication »	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Publication du programme des excursions thématiques	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Signature des contrats de mandat des guides	Aux débuts de 2012, 2013, 2014, 2015
✓ Reconnaissance par l'OFFT des titres d'AMM et de GIP	2011 – 2012
✓ Forum annuel des commissions	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Entretenir un réseau de guides à même de répondre à des demandes d'excursions thématiques	2'000	2'000	2'000	2'000	**8'000**
Promouvoir des excursions thématiques animées par des guides professionnels mandatés	3'000	3'000	3'000	3'000	**12'000**
Réaliser des excursions thématiques animées par des guides externes	8'300	8'300	8'300	8'300	**33'200**
Total	**13'300**	**13'300**	**13'300**	**13'300**	**53'200**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	8'099	8'099	8'099	8'099	**32'396**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	2'249	2'249	2'249	2'249	**8'996**
Canton, hors Loi Parcs	638	638	638	638	**2'552**
Communes, cotisation	2'314	2'314	2'314	2'314	**9'256**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires					**-**
Total	**13'300**	**13'300**	**13'300**	**13'300**	**53'200**

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Pérennisation d'un projet existant depuis de nombreuses années au PJV/PNRJV
+ Intérêt grandissant dans la population
+ Réseau important de guides dans le périmètre et en-dehors
+ Coordination avec le PNR du Haut Jura

- Obtention de l'autorisation de pratiquer pour d'autres professions qu'AMM
- Evolution du contexte juridique pouvant freiner le développement de ce type de prestation (assurance, formation, etc.)
- Concurrence d'autres institutions bien qu'un nombre restreint d'offres de ce type existe encore actuellement

Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	**Fiche P.16**
DESCRIPTION	Ce projet doit permettre d'établir des partenariats pour mettre en place des sites de promotion du PNRJV et de ses produits propres ou labellisés. Ces lieux d'accueil permettront d'informer le public sur les prestations du PNRJV et d'assurer une orientation optimale des visiteurs. Ce projet permettra également de favoriser la labellisation de produits, par la mise en place de site de promotion.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc** *2.2 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable* *4.2 Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Projet permettant d'assurer un accueil optimal des visiteurs et d'augmenter la visibilité et la notoriété du PNRJV. Les retombées directes et indirectes, au sein des villages hébergeant un site d'accueil, seront un effet important de ce projet.
EXEMPLARITÉ	La localisation et la réalisation des sites d'accueil se baseront en grande partie sur les dynamiques liées à l'émergence du PNRJV. Cette approche permettra d'assurer une représentativité locale de ces sites et une localisation pertinente.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.7 Programme « Faune & Produits des Vergers » P.13 Manifestations grand public P.14 Animations pédagogiques P.15 Excursions thématiques P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Alpage & Tourisme » en collaboration avec le chef de projet « Sensibilisation et communication » Soutien éventuel d'un groupe de suivi (membres issus en majorité de la commission « S&C » et de la commission « E&DD »)
PARTENAIRES	Associations de développement économique, offices du tourisme, communes, Pro Terroir, Saveurs du Jura vaudois, Produits du terroir vaudois, Pays romand-Pays gourmand, milieux culturels, gestionnaires d'infrastructures touristiques du périmètre, PNR Gruyère Pays d'Enhaut et Haut Jura, AGFORS et autres groupements forestiers, Suisse tourisme (partenariat A), Réseau des Parcs (projets certification des produits), Conférence TransJurassienne.

Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNRJV issus d'un mode de production durable
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Accueil de qualité des visiteurs et orientation optimale de ces derniers ➢ Qualité homogène de l'information présente dans les lieux d'accueil ➢ Valorisation de produits issus du périmètre du PNRJV

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
ETUDE DE FAISABILITÉ ET IDENTIFICATION DE SITES DE PROMOTION SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE 1. Inventaire des sites de promotion potentiels 2. Sollicitation des communes 3. Développement de critères de sélection des sites retenus	• 3 à 4 sites identifiés	- Des contacts auront déjà été établis en 2010 et 2011 - Le coach touristique travaillera sur cette question dès janvier 2011. - Une première consultation des communes intéressées a eu lieu en 2010. - Quelques sites ont été identifiés en 2010 et doivent encore être validés en vue de la poursuite d'un partenariat.
ETUDE DE FAISABILITÉ ET IDENTIFICATION DE PRODUITS À LABELLISER 1. Etude prospective sur la base des réflexions préliminaires 2. Elaborer une stratégie pour l'application du label produit PNR en collaboration avec le PNR Gruyère Pays d'Enhaut. 3. Coordination et partenariats avec les marques régionales existantes 4. Collaboration avec le Réseau des Parcs dans le cadre du projet « certification des produits » 5. Recherche de producteurs intéressés par une labélisation 6. Définition de la stratégie commerciale des produits en collaboration avec les marques régionales (distribution en épiceries ou en grandes surfaces)	• Etude prospective • Signature d'un partenariat avec les marques régionales existantes. • 3 produits identifiés à labelliser en priorité • Définition de stratégie de promotion en collaboration avec les marques régionales.	- La mise en place de la stratégie pour la coordination avec les marques régionales existantes débutera en 2011. - Le PNRJV est déjà représenté au comité des Saveurs du Jura vaudois depuis 2010. - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs (projet certification des produits).

Poursuite des projets en cours		
MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES INFRASTRUCTURES « SITES DE PROMOTION » 1. Conclusion d'un partenariat de collaboration avec chaque site retenu 2. Identification des infrastructures à développer 3. Création et installation des infrastructures 4. Promotion des sites d'accueil du PNRJV au travers de mesures de communication 5. Formation / information du personnel d'accueil sur les prestations du PNRJV et ses aspects institutionnels	• 2 sites d'accueil équipés et opérationnels	- Contacts pris en 2010 avec le PNR du Haut Jura afin de profiter de leur expérience en la matière.
MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES LABELLISATIONS « PRODUITS ET SERVICES DU PARC » 1. Convention avec chaque prestataire désirant utiliser le label. 2. Reconnaissance par un organe de certification indépendant (possibilité d'utiliser la certification existante par le prestataire si le produit en bénéficie déjà) 3. Promotion des produits labélisés	• 3 labellisations effectuées • 3 mesures de promotion prises	

Calendrier

Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*EVALUATION DE LA FAISABILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE*	x	x		
Gestion	*EVALUATION DE LA FAISABILITÉ ET IDENTIFICATION DES PRODUITS À LABELLISER (Y.C. ÉTUDE PROSPECTIVE)*	x	x	x	x
Gestion	*MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES INFRASTRUCTURES « SITES DE PROMOTION »*		x	x	x
Gestion	*MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES LABELLISATIONS « PRODUITS DU PARC »*		x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Définition de la stratégie de communication	Fin 2011
✓ Elaboration d'une stratégie validée par le comité du PNRJV	2010-2011
✓ Etude de faisabilité (y.c. étude prospective)	2012
✓ Création d'un groupe de suivi	2014
✓ Labellisation	2013, 2014, 2015
✓ Mise en œuvre d'infrastructures	2013, 2014, 2015
✓ Appui par le groupe de suivi	2013, 2014, 2015
✓ Forum annuel des commissions	2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Evaluation de la faisabilité sur l'ensemble du périmètre (étude prospective)	28'000	3'000			**31'000**
Evaluation de la faisabilité et identification des produits à labelliser		2'000	2'000	2'000	**6'000**
Mise en œuvre des premières infrastructures « Sites de promotion »		22'000	15'000	15'000	**52'000**
Mise en œuvre des premières labellisations « Produits du Parc »		10'000	7'000	7'000	**24'000**
Total	**28'000**	**37'000**	**24'000**	**24'000**	**113'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	***2012***	***2013***	***2014***	***2015***	***Total***
Confédération, LPN	17'053	20'098	14'617	14'617	**66'385**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	4'733	5'578	4'057	4'057	**18'425**
Canton, hors Loi Parcs	1'344	1'584	1'150	1'150	**5'228**
Membres, cotisation	4'870	5'740	4'176	4'176	**18'962**
Communes, prestations propres		4'000	-	-	**4'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**28'000**	**37'000**	**24'000**	**24'000**	**113'000**

Remarques :
La prestation propre des communes territoriales comprend les contributions financières à l'étude prospective de 2013, fournies par chaque commune concernée par le projet-pilote.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Connaissance des initiatives communales ou privées liées au développement de futurs lieux d'accueil + Bonne notoriété du PNRJV et perception positive de la part de la population + Intérêt de quelques communes à développer un partenariat avec le PNRJV en vue du développement de sites d'accueil + Bonne collaboration avec les offices du tourisme du périmètre + Le PNRJV peut profiter de l'expérience du PNR du Haut Jura (plus d'une vingtaine d'année d'existence) et de synergies éventuelles
- Opportunité future avec des labels existants - Ampleur des investissements nécessaires liés à des lieux d'accueil - Coordinations avec les partenaires (Pro Terroir, offices du tourisme, associations de développement économique,…)

Conventions-programmes	**Fiche P.17**
DESCRIPTION	Le PNRJV est financé par le biais de conventions-programmes. Ce mode porte sur 4 ans de financement et doit être déposé 1 an avant son application. Il demande dès lors un effort de planification, puisque ces conventions-programmes sont élaborées sur la base des projets. Après la décision de l'OFEV, une adaptation de la planification budgétaire peut s'avérer nécessaire. L'application de la convention-programme devra ensuite s'effectuer sur la base des objectifs fixés et dans un but constant d'amélioration continue. Finalement, l'évaluation de la convention-programme et de son application permettront de planifier au mieux la prochaine.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**4.1 Management. Mettre en place une gestion efficace et efficiente et veiller à son amélioration constante**
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Ce projet a pour but de coordonner l'application de la convention-programme 2012-2015 et d'assurer l'atteinte des objectifs qui y sont fixés. De plus, ce projet doit permettre d'assurer la majeure partie du financement du PNRJV pour la période 2016-2019, sur la base de l'évaluation de l'application de la convention-programme précédente.
EXEMPLARITÉ	La conduite de ce projet est exemplaire de celle que tout projet que le PNRJV mène. En effet, planifier, réaliser, contrôler et évaluer sont les 4 axes structurant ce projet.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.18 Management
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Conduite du projet : directeur du PNRJV Suivi par le comité
PARTENAIRES	OFEV, SFFN, Réseau des Parcs (projet indicateur pour les Parcs), Unité du Développement Durable du canton de Vaud
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Réalisation des conventions-programmes dans le cadre budgétaire prévu

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
PLANIFICATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ 2012-2015 SELON LA CONVENTION-PROGRAMME	• Planification budgétaire et temporelle pour la période 2012-2015	- Dépôt de la demande financière 2012-2015 le 07.01.11 - Entrée en force de la convention-programme 2012-2015 au dernier trimestre 2011 - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs, qui visera à élaborer un catalogue d'indicateurs pour les PNNR
GESTION DE LA CONVENTION-PROGRAMME 2012-2015 (CP 12-15) 1. Elaboration, présentation et application du budget sur la base de la décision fédérale et cantonale et des objectifs fixés dans la CP 12-15 2. Bilan financier provisoire plusieurs fois par an 3. Suivi de l'atteinte des objectifs de la CP 12-15 4. Planification annuelle de l'application de la CP 12-15, sur la base du suivi ci-dessus	• Budget annuel adopté • Séances bisannuelles sur le suivi de l'atteinte des objectifs de la CP 12-15 lors de	- Approbation du budget annuel par l'AG - Reporting trimestriel du SFFN

Poursuite des projets en cours		
ELABORATION DE LA DEMANDE FINANCIÈRE 2016-2019 1. Evaluation des projets de la CP 09-11 par le comité, les commissions ainsi que l'équipe de coordination 2. Elaboration des projets par les commissions et l'équipe de coordination, sur la base de l'évaluation ci-dessus 3. Validation de la demande financière par le comité avant et après consultation 4. Réalisation, finalisation et remise à l'OFEV de la demande financière 5. Préparation et coordination avec le SFFN 6. Présence éventuelle aux négociations OFEV-SFFN visant à la signature d'une convention-programme 2012-2015 7. Planification générale de l'activité 2012-2015 selon la convention-programme	• Demande financière 2016-2019	- Consultation sur la première version de la demande financière - Dépôt de la demande financière 2016-2019 le 09.01.15 - Entrée en force de la convention-programme 2016-2019 au dernier trimestre 2015

Calendrier

Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*PLANIFICATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ 2012-2015 SELON LA CONVENTION-PROGRAMME*	x			
Gestion	*GESTION DE LA CONVENTION-PROGRAMME 2012-2015*	x	x	x	x
Gestion	*ELABORATION DE LA DEMANDE FINANCIÈRE 2016-2019*			x	x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
✓ Planification de la CP 12-15	2012
✓ AG d'automne et approbation du budget	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Coordination avec la Conservation de la nature du SFFN concernant l'application de la CP 12-15	2012, 2013, 2014, 2015
✓ Première et deuxième versions des projets travaillés par les commissions et l'équipe de coordination	2014-2015
✓ Consultation des partenaires et validations de la demande financière par le comité	2014-2015
✓ Dépôt de la demande financière 2016-2019	2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Planification 2012-2015	49'000	-	-	-	**49'000**
Planification annuelle	4'300	53'300	8'600	4'300	**70'500**
Planification budgétaire 2016-2019	-	-	49'000	49'000	**98'000**
Total	**53'300**	**53'300**	**57'600**	**53'300**	**217'500**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	32'460	32'460	35'079	32'460	**132'459**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	9'008	9'008	9'734	9'008	**36'758**
Canton, hors Loi Parcs	2'558	2'558	2'765	2'558	**10'439**
Communes, cotisation	9'274	9'274	10'022	9'274	**37'844**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires					**-**
Total	**53'300**	**53'300**	**57'600**	**53'300**	**217'500**

Remarques :
Les prestations propres fournies par les membres des commissions et du comité sont comptabilisées dans la fiche P.18Management.

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)
+ Expérience de la convention programme 2009-2011 + Généralisation de cet instrument financier lié à la RPT + Equipe de coordination formée pour gérer ce type de processus basé sur l'amélioration continue
- Flexibilité pour intégrer les opportunités non planifiées - Evolution des exigences cantonales et fédérales - Sensibilité de cet instrument financier aux planifications fédérales - Coordination avec les autres conventions-programmes en application ou en élaboration au sein de l'Etat de Vaud

Management	Fiche P.18
DESCRIPTION	La conduite des activités du PNRJV par son organe directeur, le comité, est le garant d'une insertion locale des projets. Cette dernière permet en finalité de conduire des projets qui soient acceptés et qui se terminent avec succès. La majorité des projets du PNRJV sont transversaux, en sens qu'ils concernent plusieurs axes stratégiques et par la même plusieurs objectifs opérationnels du PNRJV. Cette approche permet de réaliser des projets touchant les trois axes du développement durable et nécessite de ce fait un important effort de coordination. L'arc jurassien compte plusieurs autres espaces à gestion orientée vers le développement durable (PNR Chasseral, PNR Doubs, PNR Haut-Jura). Le PNR Haut-Jura voisine le PNRJV sur 50 km et entame sa troisième phase de gestion. Les caractéristiques territoriales de ce voisin sont très proches du PNRJV et les attentes de partenariat aussi. Un important potentiel de collaboration existe, qui doit permettre de renforcer une planification concertée, garante de projets transfrontaliers à forte valeur ajoutée. L'adéquation des projets avec les attentes des acteurs institutionnels et privés du PNRJV est capitale. De plus, l'expérience des acteurs-cibles est à intégrer constamment au déroulement d'un projet. Un grand travail de mise en réseau et de participation doit ainsi être planifié, effectué et évalué. L'activité de l'équipe de coordination doit s'effectuer sur la base du budget à disposition. Pour ce faire, il est nécessaire que des processus de travail soient mis en place, permettant d'assurer la qualité, le contrôle, le suivi et le reporting de son activité. En parallèle, l'équipe de coordination doit s'engager à travailler sur des objectifs du développement durable. L'adaptation des méthodes de travail aux développements techniques et managériale doit permettre de présenter des prestations présentant un rapport coût/qualité optimal. De ce fait, la formation continue et l'adaptation de l'infrastructure informatique est primordiale.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**4.1 Management. Mettre en place une gestion efficace et efficiente et veiller à son amélioration constante**
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	L'organisation du travail, la mise à niveau des compétences ainsi la qualité des infrastructures sont primordiale au succès des projets. Ce projet assure de ce fait les conditions-cadres d'actions réussies.
EXEMPLARITÉ	Ce projet réunit plusieurs concepts clés du développement durable que sont la participation, l'amélioration continue et la gestion des impacts. Il est de ce fait la vitrine des idées que le PNRJV promeut par le biais de ces projets.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.17 Conventions-programmes principalement Tous les projets de la charte secondairement

Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Conduite du projet : directeur du PNRJV Suivi par le comité
PARTENAIRES	Commission de gestion, organe de révision (expert-comptable), PNR suisses (en particulier PNR GPE, PNR Chasseral, PNR Doubs), PNR Haut-Jura, Réseau des Parcs par le biais de journées d'échanges thématiques, Réseau des Parcs par le biais du projet SIG, du projet management et assurance qualité, du projet banque de données des projets et du projet indicateur pour les Parcs, Unité du Développement Durable de l'Etat de Vaud, entreprise de services informatiques, entreprise de logiciels de gestion, prestataires de services en formation continue
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Situation financière saine ➢ Direction concertée et proactive du projet de PNRJV par le comité ➢ Amélioration continue des procédures de travail ➢ Outils informatiques à jour et fonctionnels ➢ Intégration croissante des activités du PNRJV et du PNR Haut-Jura ➢ Equipe de coordination à faible taux de renouvellement et d'absentéisme

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
COMPTABILITÉ, RÉVISION ET EXAMEN DE LA GESTION 1. Mise à jour et bouclement annuel de la comptabilité 2. Mise à jour et bouclement annuel de la comptabilité analytique 3. Rédaction du rapport annuel d'activités 4. Coordination avec l'organe de contrôle finalisée par le rapport annuel de révision 5. Coordination avec la commission de gestion en vue de son examen annuel des comptes et de la gestion, finalisé par le rapport annuel de la commission de gestion	• Rapport annuel de révision • Rapport annuel d'activités • Rapport annuel de la commission de gestion	- Acquisition d'un logiciel de comptabilité générale et analytique en 2010 - Rapport de révision 2009 - Rapport de révision 2010 - Rapport annuel d'activités 2009 et 2010 - Rapport annuel de la commission de gestion 2009 et 2010

Poursuite des projets en cours		
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET LOCAUX 1. Gestion de l'adresse info@pnr-juravaudois.ch 2. Information générale sur les activités du PNRJV, sur la base de téléphones, lettres et courriels 3. Mise à jour du réseau d'appareils téléphoniques et conduite de la permanence téléphonique 4. Gestion du stock de matériel de bureautique 5. Adaptation des locaux à l'évolution de l'activité du PNRJV 6. Aménagement des locaux favorisant une ambiance constructive détendue	• 3 réponses / semaine de l'adresse info@pnr-juravaudois.ch • Maintien d'un réseau d'appareils téléphoniques comptant au min. 4 récepteurs • Places de travail personnalisées • Nettoyage mensuel des locaux	- Env. 2 réponses/semaine par l'adresse info@ en 2010 - Remplacement et croissance du réseau d'appareils téléphoniques en 2010 - Réorganisation des locaux en et installation de 2 nouvelles places de travail en 2010
INFRASTRUCTURES ET OUTILS INFORMATIQUES 1. Mise à jour du logiciel de comptabilité générale et analytique 2. Mise à jour coordonnée des logiciels de bureautique et des systèmes d'exploitation 3. Perfectionnement des compétences d'un collaborateur sur le logiciel SIG 4. Continuation du transfert des données géomatiques sous MapInfo vers le SIG ArcGIS 5. Perfectionnement des compétences d'un collaborateur sur le logiciel de PAO 6. Perfectionnement des compétences d'un collaborateur sur un logiciel web CMS	• Gestion et mise à jour du parc informatique • Formation continue sur le logiciel SIG • Formation continue sur le logiciel web CMS • Finalisation du transfert de données géomatiques	- Un projet est en cours depuis 2010 avec le Réseau des Parcs visant à développer le matériel et les compétences SIG dans le PNRJV - Acquisition d'un logiciel SIG de la gamme d'ArcSIG en 2011 - Formation d'un collaborateur sur le produit ArcSIG débuté en 2011 - Démarrage du transfert des données géomatiques sous MapInfo vers le SIG ArcGIS en 2010 - Acquisition d'un logiciel de PAO en 2011 - Démarrage de la formation d'un collaborateur sur le logiciel de PAO en 2011 - Installation d'un serveur de fichiers et d'un Intranet en 2010 - Acquisition de 4 nouvelles unités centrales en 2010 - Mise à niveau des OS et des logiciels de bureautique en 2010

Poursuite des projets en cours		
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, COMITÉ, COMMISSIONS ET GROUPES DE SUIVIS 1. Convocation et conduite de l'assemblée générale de printemps portant essentiellement sur l'approbation des rapports de la commission de gestion 2. Convocation et conduite de l'assemblée générale d'automne portant essentiellement sur l'approbation du budget pour l'année suivante 3. Evaluation et évolution si nécessaire des statuts du PNRJV 4. Convocation et conduite des séances du comité, ainsi que publication des procès-verbaux 5. Adaptation du travail et de la composition du comité suite aux évènements internes et externes au PNRJV 6. Convocation et conduite des séances de commissions, ainsi que publication des procès-verbaux 7. Défraiement des membres, agissant hors activité professionnelle, du comité, des commissions et des groupes de suivi 8. Adaptation du travail et de la composition des commissions suite aux évènements internes et externes au PNRJV 9. Création, conduite et dissolution des groupes de suivi, selon les besoins propres à chaque projet	• Min. 11 PV de séances de comité par an • Min. 2 PV d'assemblée générale par an • Au min. 1 PV par commissions et par an • 1 forum annuel des commissions • Conduite des groupes de suivis selon les projets	- 3 AG en 2010 - 2-3 séances par commissions en 2010 - Adaptation des commissions en 2010 - Mise en place des groupes de suivi en 2010 - Premier forum annuel des commissions en 2010

Poursuite des projets en cours		
PARTENARIATS AVEC LE RÉSEAU DES PARCS, LE PNR HAUT-JURA (FR), D'AUTRES PNR SUISSES, LES RÉGIONS, LES OFFICES DU TOURISME PARTENAIRES DU PNRJV ET DES VILLES-PORTES 1. Animer et accroître le partenariat stratégique et opérationnel avec le PNR Ht-Jura 2. Poursuivre la collaboration avec le Réseau des Parcs sur la base des engagements de partenariats de 2010 3. Consolider le partenariat sectoriel avec d'autres PNR suisses 4. Renouvellement du partenariat avec les régions (organismes régionaux de développement économique) 5. Finalisation des conditions de collaboration avec les offices du tourisme 6. Définition d'une collaboration avec les villes-portes	• Prestations de projets en partenariat avec le PNR Ht-Jura • Système de vidéoconférence installé • Prestations de projets en partenariat avec le Réseau des Parcs • Prestations de projets en partenariat avec d'autres PNR suisses • Au min. 1 séance annuelle de coordination générale avec les régions • Accord de partenariat avec les régions prolongé • Finalisation et conclusion de partenariats avec les OT • Réflexion sur une promotion réciproque et une intégration des villes-portes du PNRJV	- Mise en place et développements de prestations coordonnées avec le PNR Ht-Jura en 2010-2011, voir fiches P.8, P.13, P.14, P.15, P.16, P.19 - Elaboration d'une convention de partenariat avec le PNR Ht-Jura en 2011 - Exploitation de la vidéoconférence par le PNR Haut-Jura depuis 2006 - Démarrage de collaboration sur des projets du Réseau des Parcs, voir fiches P.2, P.3, P.4, P.5, P.6, P.10, P.12, P.13, P.14, P.15, P.16 - Démarrage de partenariat avec d'autres PNR suisses, voir fiches : P.10, P.13 - Conclusion d'accords de partenariat avec les régions à fin 2010, renouvellements probables en 2013 - Démarrage de la définition du partenariat avec les OT en 2011, avec le soutien du coach touristique présent cette même année

Poursuite des projets en cours		
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTERNE DE LA QUALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT 1. Mise en place d'une amélioration continue des procédures de travail 2. Procédures pour la minimisation des impacts environnementaux de l'équipe de coordination, notamment en ce qui concerne les déplacements professionnels 3. Formation continue des collaborateurs de l'équipe de coordination 4. Développement d'un partenariat avec l'UDD de l'Etat de Vaud concernant l'utilisation de la boussole 21 par le PNRJV 5. Développement d'un programme de formation continue (voir aussi prestation INFRASTRUCTURES ET OUTILS INFORMATIQUES ci-dessus)	• Au min. 2 procédures visant à améliorer la qualité du travail et à baisser les impacts environnementaux de l'équipe de coordination • Données PNRJV actualisées et disponibles sur la base de données de projets du Réseau des Parcs • Intégration de l'outil d'évaluation de projets « boussole 21 » par l'équipe de coordination • Participation à min. 1 offre de formation continue par année et collaborateur sous CDI	- Ebauches de procédures mises en place en 2010 - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs, qui vise à développer un système de management de la qualité au sein du PNRJV - Un projet est en cours d'élaboration depuis 2010 avec le Réseau des Parcs, qui vise à développer une base de données de projets des PNR. - Attribution, en 2010, d'un Abo ½ tarif CFF à chaque collaborateur sous CDI de l'équipe de coordination - Des contacts préliminaires ont été établis en 2010 avec l'UDD. - Programme de formations continues entamé en 2011 et décrit ci-dessus dans la prestation INFRASTRUCTURES ET OUTILS INFORMATIQUES.

Calendrier					
Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*Comptabilité, révision et examen de la gestion*	X	X	X	X
Gestion	*Secrétariat général et locaux*	X	X	X	X
Gestion	*Infrastructures et outils informatiques*	X	X	X	X
Gestion	*Assemblée générale, comité, commissions et groupes de suivis*	X	X	X	X
Gestion	*Partenariats avec le Réseau des Parcs, le PNR Haut-Jura (FR), d'autres PNR suisses, les régions, les offices du tourisme partenaires du PNRJV et les villes-portes*	X	X	X	X
Gestion	*Système de management interne de la qualité et de l'environnement*	X	X	X	X

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
1. Rapport annuel de révision, rapport annuel de la commission de gestion, rapport annuel d'activités	2012, 2013, 2014, 2015
2. Définition des besoins en formation continue lors de l'entretien annuel d'appréciation (fin d'année)	2012, 2013, 2014, 2015
3. AG de printemps et d'automne (éventuellement AG extraordinaire supplémentaire)	2012, 2013, 2014, 2015
4. Forum annuel des commissions tenu en début d'année	2012, 2013, 2014, 2015
5. Prolongement des accords de partenariat avec les régions	2013, 2015
6. Séance annuelle de coordination avec les régions	Débuts 2012, 2013, 2014, 2015
7. Partenariats avec les OT	2012
8. Utilisation de la boussole 21 pour l'évaluation des projets de la demande financière 2016-2019	2013-2014
9. Maintien et développement des locaux abritant l'équipe de coordination du PNRJV	2012, 2013, 2014, 2015

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
gestion	22'460	22'460	23'750	22'460	**91'130**
Secrétariat général et locaux	48'960	48'960	48'250	48'960	**195'130**
Infrastructures et outils informatiques	24'960	24'960	24'250	24'960	**99'130**
AG, comité, commissions et groupes de suivis (y.c. défrayement des membres agissant hors activité professionnelle)	59'960	62'960	59'250	61'960	**244'130**
Partenariat avec le Réseau des Parcs, le PNR Ht-Jura (FR), d'autres PNR suisses , les régions, les offices du tourisme partenaires du PNRJV et les villes-portes	18'960	28'960	18'250	18'960	**85'130**
Système de management interne de la qualité et de l'environnement	23'500	22'500	22'750	23'500	**92'250**
Total	**198'800**	**210'800**	**196'500**	**200'800**	**806'900**

Remarques :
Les investissements dus aux heures de travail du personnel de l'équipe de coordination ont été distribués de façon égale sur les 6 prestations ci-dessus. Ces investissements comprennent env. 20% du travail de chaque collaborateur qui correspond à la partie non planifiable et non attribuable à un projet particulier.
D'autres investissements ont été répartis sur les prestations de la façon suivante :

- Prestation « comptabilité,… »: fiduciaire

- Prestation « secrétariat général… » : loyer, assurance, réseau internet et téléphonique, papeterie & consommable
- Prestation « infrastructures et… » : hardware, software et gestion des postes
- Prestation « partenariat avec… » : vidéoconférence
- Prestation « système de management » : coaching de la direction, formation continue

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	108'100	118'100	105'482	108'100	**439'782**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	26'668	26'668	25'940	26'668	**105'944**
Canton, hors Loi Parcs	7'575	7'575	7'368	7'575	**30'093**
Communes, cotisation	27'457	27'457	26'710	27'457	**109'081**
Communes, prestations propres	29'000	31'000	31'000	31'000	**122'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**198'800**	**210'800**	**196'500**	**200'800**	**806'900**

Remarques :
Les prestations propres comprennent les points suivants

- Les prestations en nature fournies par les représentants des communes territoriales au sein du comité (env. 1'750 h /7 personnes) et des commissions (env. 90 h / 15 personnes)
- Les contributions en nature de partenaires du PNRJV au sein du comité et des commissions (env. 144 heures / 4 personnes) et des commissions (env. 90 heures / 15 personnes)
- Les contributions en nature sous forme de mise à disposition de locaux pour le comité, l'AG et les commissions

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Capital de sympathie issu du Parc jurassien vaudois, moteur important des commissions
+ Forte motivation du comité et de l'équipe de coordination
+ Adaptation de l'organisation du PNRJV et de son équipe de coordination
+ Développement important des ressources matérielles et humaines en 2010
+ Diversité et cohérence des compétences possédées par l'équipe de coordination
+ Fortes demandes des régions et des partenaires

- Jeunesse du comité et de l'équipe de coordination en place à 2010
- Différentes structures du PNRJV encore dans une phase de fort développement
- Taille et complexité socio-économique du périmètre
- Diversité structurelles et fonctionnelles des partenaires du PNRJV
- Asymétrie politique et économique entre les différentes régions du PNRJV
- Fonctionnement et objectifs antérieurs des commissions et du comité
- Hétérogénéité des modes de fonctionnement administratif et politiques des membres
- Transition entre le PV et le statut de PNR candidat. Que ce soit au niveau de la communication, que du fonctionnement ou des thématiques abordées

Communication	Fiche P.19
DESCRIPTION	Le PNRJV doit développer et utiliser des supports de communication dans l'optique d'accroître sa visibilité, d'informer sur ses activités et de thématiser certains enjeux propres à son périmètre. Les supports de communication doivent également être développés de manière spécifique pour les différents publics visés : habitants, partenaires, visiteurs, internautes, etc.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**4.2 Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante** *3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc* *3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en-dehors*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	Les différents outils de communication doivent assurer la crédibilité du PNRJV auprès de ses membres et partenaires.
EXEMPLARITÉ	Les différents supports de communication seront développés de manière à correspondre aux attentes des différents publics. La constitution de groupes de suivi pour certains supports (site Internet, notamment) est un gage de qualité. De plus, la totalité de ce projet cherche à intégrer au mieux les trois axes du développement durable, de sorte à favoriser la mixité sociale, de minimiser son impact environnemental et à réduire ses coûts.
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	Soutien de tous les autres projets
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Supervision : directeur du PNRJV Conduite du projet : chef de projet « Sensibilisation & Communication » Soutien d'un groupe de suivi pour certaines prestations (membres issus en majorité de la commission « S&C »)
PARTENAIRES	Journaux locaux et régionaux, bureaux de graphistes et de communication, Réseau des Parcs, autres Parcs (PNR du Haut Jura, notamment), journalistes indépendants, radios et télévisions locales et régionales, Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch, webmasters, membres des commissions, offices du tourisme, administrations communales, Service civil, Conférence TransJurassienne
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	Nombre de supports de communication produits et niveau d'information des publics-cibles

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Poursuite des projets en cours		
COORDINATION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNICATION 1. Adaptation de la stratégie de communication aux nouveaux impératifs du PNRJV	• Image institutionnelle définie	- Début de la définition de l'image institutionnelle en 2011
COORDINATION OPÉRATIONNELLE DE LA COMMUNICATION 1. Application et adaptation de la stratégie de communication 2. Evaluation des mesures de communication 3. Sélection et mise en œuvre de mesures d'adaptation	• Journal du Parc, Brèves du Parc (Newsletter électronique) et programme annuel ayant intégré l'image institutionnelle	- Coordination des mesures de communication effectuée dès 2010 - Mesures de communication prises dès 2010 (programme annuel, site Internet, newsletter, etc.)
MISE À JOUR DU SITE INTERNET 1. Etat des lieux des modifications nécessaires 2. Planification et budgétisation des modifications retenues 3. Adaptation de la structure et des contenus dès le début 2012	• Site Internet mis à jour	- Refonte globale du site Internet effectuée en 2010-2011
PUBLICATION ET DIFFUSION DE « JOURNAUX DU PARC » EN TOUS-MÉNAGES PLUSIEURS FOIS PAR ANNÉE 1. Sélection des contenus 2. Rédaction des contenus 3. Mise en forme graphique des journaux 4. Coordination avec le PNR du Haut Jura pour encart réciproque dans nos journaux 5. Coordination de l'impression 6. Coordination de la diffusion en tous-ménages 7. Coordination et réalisation de l'envoi des journaux aux partenaires 8. Evaluation du journal sur la base des feed-back des destinataires	• 2 à 3 Journaux du Parc publiés et diffusés par année	- Nouveau contenu et graphisme du Journal du Parc dès septembre 2010 - Partenariat avec un imprimeur du périmètre établi en 2010 - Stratégie de promotion et diffusion établie en 2010 - Encarts réciproques dans les journaux du PNRJV / PNRHJ réalisés dès 2011

Poursuite des projets en cours		
PUBLICATION ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME ANNUEL OU AUTRES DOCUMENTS DE PROMOTION 1. Réalisation du concept de programme annuel 2. Sélection des contenus 3. Rédaction des contenus 4. Réalisation de la mise en page 5. Impression 6. Etablissement d'une stratégie de diffusion 7. Application de la stratégie de diffusion 8. Evaluation de la pertinence du support et de la stratégie de diffusion	• Diffusion du programme annuel et d'au moins un autre document de communication par année	- Diffusion de programmes annuels réalisés par le PJV et le PNRJV depuis quelques années
CONSTITUER ET ENTRETENIR UN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS DANS LA PRESSE, LES RADIOS ET LES TÉLÉVISIONS LOCALES ET RÉGIONALES 1. Inventaire des journaux, radios et télévisions locales et régionales 2. Prise de contact avec les journalistes concernés 3. Rencontres ponctuelles avec les journalistes concernés 4. Maintien des relations au moyen de contact par mail ou téléphone	• 10 correspondants constituant le réseau	- Réseau en cours de création suite aux manifestations réalisées jusqu'à ce jour par le PJV/PNRJV.
VENTE DE DOCUMENTS 1. Sélection des ouvrages à diffuser 2. Acquisition des ouvrages 3. Promotion des ouvrages (publications, site Internet, dépôt-vente, etc.) 4. Gestion de la facturation des ouvrages 5. Evaluation de la prestation de vente de documents	• Vente de 100 documents par année	- Le PJV puis le PNRJV ont diffusé des ouvrages de vulgarisation scientifique depuis de nombreuses années. - Vente d'env. 100 documents en 2010

Poursuite des projets en cours		
CONCEPTION ET POSE DE PANNEAUX « VILLAGE DU PNRJV » À L'ENTRÉE DES VILLAGES 1. Détermination du nombre de panneaux nécessaires 2. Consultation des communes concernées 3. Coordination des demandes formelles des communes intéressées 4. Réalisation graphique des panneaux 5. Coordination de la production des panneaux 6. Remise de panneaux aux employés communaux et pose de ces derniers	• Pose de 40 à 60 panneaux	- Le PNR du Haut Jura est à même de nous conseiller pour ce type de prestation. Des contacts ont déjà été pris dans ce sens.
CONTRAT DE PARTENARIAT DE CATÉGORIE A AVEC SUISSE TOURISME 1. Participation aux séances de coordination nationales 2. Participation au projet de plateforme des offres des Parcs et mise à jour des données du PNRJV promues par ST 3. Mise en conformité de notre site par rapport aux contraintes de la plateforme 4. Evaluation de notre participation au partenariat	• Prolongation du partenariat A avec Suisse Tourisme	• Premières séances de coordination effectuées en 2010-2011. • Participation au projet-pilote de la plateforme

Calendrier

Etapes du projet partiel	*Prestations*	*Durée*			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*COORDINATION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNICATION*	x	x	x	x
Gestion	*COORDINATION OPÉRATIONNELLE DE LA COMMUNICATION*	x	x	x	x
Gestion	*MISE À JOUR DU SITE INTERNET*	x	x	x	x
Gestion	*PUBLICATION ET DIFFUSION DE « JOURNAUX DU PARC » EN TOUS-MÉNAGES PLUSIEURS FOIS PAR ANNÉE*	x	x	x	x
Gestion	*DIFFUSION DE 3 NEWSLETTERS PAR ANNÉE*	x	x	x	x
Gestion	*PUBLICATION ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME ANNUEL OU AUTRES DOCUMENTS DE PROMOTION*	x	x	x	x

Calendrier					
Etapes du projet partiel	*Prestations*	*Durée*			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*Constituer et entretenir un réseau de correspondants dans la presse, les radios et les télévisions locales et régionales*	x	x	x	x
Gestion	*Vente de documents*	x	x	x	x
Gestion	*Conception et pose de panneaux « Village du PNRJV » à l'entrée des villages*			x	
Gestion	*Contrat de partenariat de catégorie A avec Suisse Tourisme*	x	x	x	x

Objectifs intermédiaires et échéances	
Objectifs intermédiaires (milestones)	**Echéances**
Définition de la stratégie de communication	Fin 2011
Validation de la stratégie par le comité	2011
Refonte intégrale du site Internet	2011
Validation de la stratégie et des mesures de communication par la commission « Sensibilisation & Communication »	2011-2012, 2014-2015
Evolution du Brand management de l'OFEV	2011-2012
Diffusion annuelle du Journal du Parc, des Brèves du Parc ainsi que du Programme annuel	2012, 2013, 2014, 2015
Décision de l'OFEV concernant le statut PNR du PNRJV	2012

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Coordination stratégique de la communication	2'000	4'000	2'000	4'000	**12'000**
Coordination opérationnelle de la communication	20'000	22'000	20'000	22'000	**84'000**
Actualisation et développement du site Internet	5'000	6'000	5'000	5'000	**21'000**
Publication et diffusion de « Journaux du Parc » en tous-ménages plusieurs fois par année	25'000	25'000	25'000	25'000	**100'000**
Diffusion de 3 newsletters par année	5'000	5'000	5'000	5'000	**20'000**
Publication et diffusion d'un programme annuel ou autres documents de promotion	9'400	16'400	23'400	10'400	**59'600**
Constituer et entretenir un réseau de correspondants dans la presse locale et régionale	1'000	1'000	1'000	1'000	**4'000**
Vente de documents	5'000	5'000	5'000	5'000	**20'000**
Conception et pose de panneaux « Village du PNR Jura vaudois » à l'entrée des villages			30'000		**30'000**
Contrat de partenariat de catégorie A avec *Suisse Tourisme*	5'000	5'000	5'000	5'000	**20'000**
Total	**77'400**	**89'400**	**121'400**	**82'400**	**370'600**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	40'565	47'873	45'437	43'610	**177'485**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	9'870	11'898	11'222	10'715	**43'705**
Canton, hors Loi Parcs	2'803	3'379	3'187	3'043	**12'412**
Communes, cotisation	10'162	12'250	11'554	11'032	**44'998**
Communes, prestations propres	14'000	14'000	50'000	14'000	**92'000**
Autres partenaires					**-**
Total	**77'400**	**89'400**	**121'400**	**82'400**	**370'600**

Remarques :
Les prestations propres comprennent les points suivants

- Les contributions en nature fournies par les communes territoriales pour la dépose de la signalisation du PNRJV et la pose de la signalisation « Village du PNRJV »
- Les contributions en nature des communes territoriales pour la signalisation « Village du PNRJV »
- Le soutien d'un imprimeur concernant les frais d'impression du Journal du Parc
- Les produits issus de la vente de documentation par le PNRJV

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Outils en majeure partie déjà existants
+ Expérience dans la réalisation de ces tâches
+ Synergies avec le Réseau des Parcs (Partenariat de type A avec *Suisse Tourisme*)
+ Perception globalement très positive du PNRJV dans le grand public

- Transition entre le PV et le statut de PNR candidat. Que ce soit au niveau de la communication, que du fonctionnement ou des thématiques abordées
- Participation d'autres partenaires
- Concurrence d'autres institutions
- Evolution de la communication
- Adaptation aux nouveaux outils de communication numérique

Cohérence du territoire	**Fiche P.20**
DESCRIPTION	La sensibilisation aux impacts territoriaux est l'une des tâches attribuées au PNRJV. De ce fait, une stratégie d'information et de sensibilisation sera effectuée. Cette dernière permettra aux différents décideurs et gestionnaires du territoire de prendre connaissance des objectifs du PNRJV à incidence spatiale. De plus, le Conseil d'Etat a validé l'adaptation de la fiche A12 du Plan Directeur Cantonal (PDCn) à fin novembre 2011, dans le but d'intégrer le développement du PNRJV. Différentes compétences y sont attribuées aux communes territoriales, dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire. De ce fait, ce projet a pour but essentiel de sensibiliser au mieux les acteurs locaux de la gestion du territoire. Il a aussi pour objectif de faire naître des dynamiques de projets permettant de répondre aux futures demandes des communes territoriales, en relation avec leurs nouvelles compétences définies dans le PDCn.
PÉRIODE DU PROJET	2012-2015
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'OFEV (CONTRIBUTION **PRINCIPALE** ET/OU *SECONDAIRE*)	**4.3 Garantie territoriale. Elaborer ou adapter les instruments de gestion du territoire (plans directeurs, plans d'affectation)** *Tous*
IMPORTANCE DU PROJET POUR LE PARC	La sensibilisation à la thématique de territoire et de son intégrité permet au PNRJV d'être cohérent avec ces objectifs et de respecter les prérogatives communales en la matière.
EXEMPLARITÉ	De par la thématique touchée par ce projet, ce dernier doit être exemplaire dans son approche et sa capacité à dégager des opportunités plutôt que des inconvénients
LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS	P.17 Conventions-programmes P.18 Management P.19 Communication
Organisation du projet	
DIRECTION DU PROJET	Conduite du projet : Directeur du PNRJV Suivi par le comité
PARTENAIRES	Communes territoriales, Unité du Développement Durable de l'État de Vaud, commissions
Objectifs et avancement du projet	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PRINCIPAUX (POUR PLUS D'INFOS, VOIR CHAP. 1.2)	IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire
EFFETS (INDICATEURS D'EFFETS)	➢ Aménagement du territoire intégrant les objectifs du PNRJV

Projets partiels		
Prestations	**Indicateur de prestations**	**Avancement du projet**
Définition d'un plan d'action pour une sensibilisation à la cohérence du territoire au sein du PNRJV 1. Convocation et animation d'un groupe de travail ad-hoc formé de représentants des différentes commissions 2. Validation du concept élaboré par le groupe de travail ad-hoc	• Plan d'action pour une cohérence territoriale	- Séance de travail du comité sur la fiche E12 du PDCn en 2011 - Intégration de cette thématique aux contacts du comité et du directeur avec les communes territoriales dès 2011
Application de mesures annuelles de sensibilisation à la cohérence du territoire issues du plan d'action 1. Définition opérationnelle des mesures du plan d'action 2. Application des mesures annuelles de sensibilisation 3. Evaluation de la mesure 2013	• 1 mesure annuelle de sensibilisation	-
Mise a disposition d'un outil d'aide aux communes pour prendre en compte la cohérence du territoire 1. Partenariat avec l'UDD pour adapter de la boussole 21 au contexte des communes territoriales, si nécessaire 2. Implanter la boussole 21 dans les communes territoriales intéressées	• Boussole 21 implantée dans min. 3 communes	- Contacts préalables établies en 2010
Promotion des activités de recherche effectuées dans le périmètre du PNRJV par le biais du site web de Parkforschung Schweiz	• Données PNRJV mise à jour	- Début de la collaboration en 2010

Calendrier

Etapes du projet partiel	***Prestations***	***Durée***			
		2012	***2013***	***2014***	***2015***
Gestion	*Définition d'un plan d'action pour une sensibilisation à la cohérence du territoire au sein du PNRJV*	X			
Gestion	*Application de mesures annuelles de sensibilisation à la cohérence du territoire*		X	X	X
Gestion	*Mise en place d'un outil d'aide aux communes pour prendre en compte la cohérence du territoire*	X	X	X	X

Calendrier

Etapes du projet partiel	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Gestion	PROMOTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EFFECTUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU PNRJV PAR LE BIAIS DU SITE WEB DE PARKFORSCHUNG SCHWEIZ	X	X	X	X

Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (milestones)	Echéances
10. Validation de la fiche E12 du PDCn par le Conseil Fédéral	2011
11. Validation d'un plan d'action pour une cohérence du territoire au sein du PNRJV par le comité	2012
12. Validation par le comité de l'outil « boussole 21 »	2012

Investissements					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Plan d'action pour une sensibilsiation à la cohérence du territoire au sein du PNRJV	4'000	14'000	14'000	14'000	**46'000**
Outil d'aide aux communens pour prendre en compte la cohérence du territoire	6'000	6'000	6'000	6'000	**24'000**
effectuées dans le périmètre du PNRJV par le biais du site web de ParkForschung Schweiz	4'000	4'000	4'000	4'000	**16'000**
Total	**14'000**	**24'000**	**24'000**	**24'000**	**86'000**

Recettes					
Coût total (CHF)	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Total**
Confédération, LPN	8'526	18'526	18'526	18'526	**64'104**
Confédération, hors LPN					**-**
Canton, Loi Parcs	2'366	2'366	2'366	2'366	**9'464**
Canton, hors Loi Parcs	672	672	672	672	**2'688**
Communes, cotisation	2'436	2'436	2'436	2'436	**9'744**
Communes, prestations propres					**-**
Autres partenaires					**-**
Total	**14'000**	**24'000**	**24'000**	**24'000**	**86'000**

Analyse de risques (facteurs de succès et d'échec)

+ Prise de conscience régionale vers une gestion du territoire cohérente
+ Riche historique de la recherche dans le Parc jurassien vaudois
+ Densité des partenaires académiques dans le voisinage du PNRJV
+ Groupe d'experts scientifiques au sein du PNRJV

- Elaboration de directives cantonales impliquant le PNRJV
- Diversité des acteurs académique dans le périmètre du PNRJV
- Outil d'aide technique et informatisé

C.1.5 Indicateurs pour les conventions-programmes et concordance avec le cadre des objectifs de l'OFEV

Le tableau de la page suivante répartit les différents indicateurs de prestations des fiches de projets selon les objectifs opérationnels de l'OFEV. Plusieurs projets sont multithématiques et ont été de ce fait répartis sur plusieurs objectifs opérationnels. Cette répartition permet de conserver la plus-value issue de l'approche transversale caractérisant ces projets.

Figure 43 : Attribution des indicateurs de projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels de l'OFEV

BUTS (axes stratégiques de la Confédération)	**OBJECTIFS STRATEGIQUES du PNRJV**	**Objectifs opérationnels de la Confédération**		**Indicateurs (projets 2012-2015 principalement attribués à ces objectifs)**
I Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	*I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage*	**1.1**	Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique comme esthétique	**P.8 Infrastructures et paysage des alpages** **- Assistance à maître d'ouvrage pour environ 1000ha de pâturage (phase de projet)** **- Assistance à maître d'ouvrage pour environ 1000ha de pâturage (phase de travaux)** **- Assistance aux propriétaires pour l'élaboration d'études sur 6 alpages** **- Assistance à maître d'ouvrage pour 6 alpages (phase de projet)** **- Participation au groupe de travail Gest'Alp** **- Participation annuelle à la Journée des alpages Jura vaudois** **- 1 journée d'échange d'expériences annuelle avec le PNRHJ** **P.4 Réseau agro-écologique** **- Pilotage de mesures PNRJV dans 2 réseaux OQE** **- Document d'information réalisé et diffusé**
		1.2	Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités	**P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"** **- 6 vergers bénéficiant du projet** **- 1 produit labellisé ou promu par un concept adéquat**
		1.3	Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle	**P.1 Murs en pierres sèches** **- 1500 mètres linéaires restaurés et/ou construits** **- Soutien aux propriétaires et aux entreprises pour la transmission du savoir-faire** **- 1 mesure de communication dans le journal du PNRJV**
		1.4	Préserver voire élargir la diversité des milieux naturels et des espèces	**P.2 Faune des murs** **- 1 étude sur la valeur des murs pour la faune** **- 3 surfaces clôturées mises en place par alpage et sur plusieurs années** **- Protocole de suivi de l'efficacité des mesures biologiques** **P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage** **- Concept d'action rédigé** **- Document mettant en avant les « bonnes pratiques » réalisé diffusé auprès des 30 communes** **- Outil d'aide technique et financier opérationnel** **- 2 projets de commune soutenus par année**
		1.5	Valoriser les milieux naturels et les mettre en réseau	**P.3 Etangs agro-écologiques** **- Protocole de suivi réalisé** **- 2 étangs agro-écologiques réalisés** **- 1 étang transformé**
		1.6	Réduire les influences nocives pour l'environnement et la santé	**P.8 Infrastructures et paysage des alpages** **- Edition et diffusion d'une publication de vulgarisation sur les énergies renouvelables à l'intention des propriétaires d'alpages réalisée**

II Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	*II.1 Promouvoir l'agriculture locale*	**2.1**	Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable	**P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits** **- 3 à 4 sites identifiés** **- 3 produits identifiés à labelliser en priorité** **- 2 sites d'accueil équipés et opérationnels** **- 3 labellisations effectuées**
	II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	**2.2**	Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable	**P.9 Agritourisme sur les alpages** **- Assistance à maître d'ouvrage pour l'agritourisme à 10 chalets d'alpage répartis sur environ 42km à vol d'oiseau (phase de projet)** **- Conception et pose de panneaux d'information** **- Carte de promotion diffusée** **P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques** **- Projets définitifs déposés auprès des autorités** **- Pilotage de l'implantation des sentiers thématiques (phase de projet et phase de travaux)** **- 5 systèmes de comptage automatique des touristes posés** **- 2 documents de promotion réalisés et /ou mis à jour**
		2.3	Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme)	**P.10 Places d'accueil et Itinéraires touristiques** **- Pilotage de la pose des infrastructures d'accueil (phase de projet et phase de travaux)**
	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	**2.4**	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources	**P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens** **- Coordination effectuée**
	II.6 Promouvoir la mobilité durable	**2.5**	Promouvoir la mobilité durable	**P.12 Mobilité durable** **- Etude prospective** **- Projet pilote réalisé** **- Document de promotion du projet pilote diffusé**
III Sensibilisation et éducation à l'environnement	*III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc*	**3.1**	Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc	**P.15 Excursions thématiques** **- Participation de 10 guides dans le réseau** **- 3 mesures de promotion par année** **- 8 excursions effectuées**
		3.2	Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en dehors	**P.14 Animations pédagogiques** **- 60 animations annuelles effectuées** **- 5 animateurs contractualisés** **- 1 animation nouvelle et 1 animation améliorée chaque année** **- Stock de matériel opérationnel**
		3.3	Entretenir et développer la vie culturelle	**P.13 Manifestations** **- Mesures de planification et d'organisation pour 3 manifestations programmées** **- 60 heures de présence de représentants du PNRJV lors de manifestations** **- Matériel opérationnel**

IV Management, communication et garantie territoriale	*IV Management, communication et garantie territoriale*	**4.1**	**Management.** Mettre en place une gestion efficace et efficiente et veiller à son amélioration constante	**P.17 Convention-programme** **- Planification budgétaire et temporelle pour la période 2012-2015** **- Budget annuel adopté** **- Demande financière 2016-2019** **P.18 Management** **- Rapport annuel de révision** **- Rapport annuel d'activités** **- Rapport annuel de la commission de gestion** **- 3 réponses/semaine de l'adresse info@pnr-juravaudois.ch** **- Formation continue sur le logiciel SIG** **- Formation continue sur le logiciel web CMS** **- Finalisation du transfert de données géomatiques** **- Gestion et mise à jour du parc informatique** **- Min. 11 PV de séances de comité par an** **- Min. 2 PV d'assemblée générale par an** **- Au min. 1 PV par commission et par an** **- 1 forum annuel des commissions** **- Conduite des groupes de suivis selon les projets** **- Système de vidéoconférence installé** **- Au min. 1 séance annuelle de coordination générale avec les régions** **- Finalisation et conclusion de partenariats avec les OT** **- Réflexion sur une promotion réciproque et une intégration des villes-portes du PNRJV** **- Au min. 2 procédures visant à améliorer la qualité du travail et à baisser les impacts environnementaux de l'équipe de coordination** **- Intégration de l'outils d'évaluation de projets "boussole 21" par l'équipe de coordination**
		4.2	**Communication.** Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante	**P.19 Communication** **- Image institutionnelle définie** **- Site Internet mis à jour** **- 2 à 3 Journaux du Parc publiés et diffusés par année** **- Diffusion du programme annuel et d'au moins un autre document de communication par année** **- Vente de 100 documents par année** **- Pose de 40 à 60 panneaux** **- Prolongation du partenariat A avec Suisse Tourisme**
		4.3	**Garantie territoriale.** Elaborer ou adapter les instruments de gestion du territoire (plans directeurs, plans d'affectation)	**P.20 Cohérence territoriale** **- Plan d'action pour une cohérence territoriale** **- 1 mesure annuelle de sensibilisation**
V Recherche	*V Recherche*	**3.1**	Promouvoir et coordonner la recherche (spécifique au parc et au-delà)	**P.20 Cohérence territoriale** **- Données PNRJV mises à jour**

C.2 Financement

C.2.1 Coûts et financements de la phase de création

C.2.1.1 Année 2005 à 2009 : financements antérieurs au statut de PNR candidat

Le Parc jurassien vaudois a bénéficié, en plus des cotisations de ses membres, d'un financement important de la part du Fonds suisse pour le Paysage à l'occasion du projet intégré qui a été réalisé entre 1995 et 2005.

Ce projet intégré a permis de lancer les bases du projet Regio Plus commencé en septembre 2005, pour une durée de quatre ans avec comme objectif principal une demande de reconnaissance comme Parc naturel régional d'importance nationale. Les diverses actions du projet Regio Plus ont permis de poursuivre les activités d'origine du Parc jurassien vaudois dans les domaines sylvo-pastoraux et de l'éducation à l'environnement. Une tâche essentielle de l'équipe de projet a été de fédérer les communes autour de la nouvelle législation qui impliquait un changement de mentalités des différents acteurs.

Les ressources provenant des communes pour la gestion du projet étaient limitées car les réalisations n'étaient pas faites par le Parc jurassien vaudois, mais par les communes elles-mêmes, aidées par des subventions cantonales et fédérales obtenues toutefois par l'intermédiaire du PNRJV dans le cadre de sa fonction de coordination et de plateforme de gestion. Les financements d'autres partenaires tels que Pro Natura, les fondations Mava et Ellis Elliot, ont permis, entre autres, de réaliser des projets spécifiques liés à la nature.

L'objectif principal du projet Regio Plus étant la réalisation du Parc naturel régional, une grande partie du budget a été consacré à la mise en place du projet et à la communication auprès des communes concernées.

Le tableau ci-après précise les coûts utilisés pour le fonctionnement. Les réalisations telles que la réfection des murs en pierres sèches, l'adduction d'eau sur les alpages ou les autres aménagements sur les alpages (chalets, accès, etc.), ne figurent pas dans ce budget.

Figure 44 : Budget de la phase Regio Plus, 2005 à 2009, du Parc jurassien vaudois

	TOTAUX SUR 4 ANS (septembre 2005 – août 2009)							
	Management	Communication	Production de matériel	Commissions et partenariats	Mandats spécialistes	Formation	Administration Monitoring	TOTAUX
1 Develop. territorial et mise en place	150'000	25'000	10'000	30'000	60'000	10'000	55'000	340'000
2 Gestion paysage et territoire	150'000	20'000	10'000	20'000	60'000	10'000	45'000	315'000
3 Milieux naturels	30'000	35'000	20'000	10'000	70'000	10'000	20'000	195'000
4 Accessibilité et mobilité	50'000	45'000	10'000	20'000	0	20'000	25'000	170'000
5 Coordination transfrontalière	50'000	45'000	10'000	20'000	15'000	15'000	20'000	175'000
6 Animation	200'000	25'000	40'000	10'000	0	10'000	30'000	315'000
7 Communication	90'000	25'000	30'000	10'000	0	10'000	25'000	190'000
TOTAUX	720'000	220'000	130'000	120'000	205'000	85'000	220'000	**1'700'000**
Financement:	Contribution propriétaires	Pro-Natura	Prestations en nature	Canton de Vaud	MAVA Et Fondation Ellis Elliot	Seco/Regio+		
	113'296	84'000	400'000	60'000	242'704	800'000		**1'700'000**

C.2.1.2 Année 2009

Le budget 2009 avait pour but essentiel d'assurer les tâches courantes du PNRJV. En effet, plusieurs changements étaient prévus début 2010. De ce fait, il a été préféré de concentrer la majorité des investissements sur les années 2010 et 2011.

Figure 45: Ressources comptabilisées pour 2009

	Financements comptabilisés		
	2009 (4 mois)	2010	2011
Ressource du Parc			
Cotisation des membres	16'400.00		
Locations salles	4'812.00		
Excursions	1'009.80		
Animations	7'733.00		
Produit des cours	181.60		
Prélèvement sur travaux	2'754.00		
Intérêts des capitaux	68.63		
Vente livres, plaquettes	3'246.05		
	36'205.08		
Subvention CH	210'265.00		
Subvention VD	101'756.65		
	312'021.65		
Total des financements	**348'226.73**		

Figure 46: Investissements comptabilisés pour 2009

N°projet	Libellé	Investissements 2009 (4 mois)
Axe stratégique 1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage		
1.1.1	Gestion intégrée des alpages	8'245.80
1.3.1	Réfection des murs en pierres sèches	89'539.80
1.4.1	Préservation des millieux et espèces sensibles	2'555.80
1.4.2	Aménagement naturel des étangs de rétention sur alpage	2'555.80
1.4.3	Gestion extensive des talus de route	2'555.80
		105'453.00
Axe stratégique 2 Renforcement des activités économiques axées sur développt durable		
2.1.1	Valorisation des produits agricoles régionaux	5'689.14
2.1.2	Coordination du projet agricole régional	2'555.80
2.2.1	Offre touristique	2'245.91
2.2.2	Valorisation de l'agritourisme	2'555.80
2.2.3	Acceuil dans les forêts de basse altitude	2'555.80
		15'602.45
Axe stratégique 3 Sensibilisation et éducation à l'environnement		
3.1.1	Manifestations grand public	7'440.76
3.1.2	Sentiers didactiques	2'245.91
3.2.1	Activités de sensibilisation à l'environnement	2'245.91
3.2.2	Elaboration d'une formation pour les animateurs	2'245.91
3.2.3	A la rencontre des écoles du Parc	2'245.91
		16'424.40
Axe stratégique 4 Management, communication et garantie territoriale		
4.1.1	Charte	11'875.82
4.1.2	Structures juridiques	3'940.78
4.1.3	Processus de décision, qualité logistique	18'759.38
4.2.1	Communication interne et externe	11'566.72
4.2.2	Collaborations externes	3'940.76
		50'083.46
	Total des investissements	**187'563.31**

C.2.1.3 Année 2010 et 2011

Le budget pour la phase de création proposé dans le plan de management par le PNRJV a fait l'objet d'une évaluation de la part de la Confédération et de l'Etat de Vaud. La décision qui s'en est suivie a soutenu à hauteur respectivement de 60 % et 66 % les budgets prévisionnels.

De ce fait, le budget ci-après a été calculé selon cette nouvelle enveloppe financière. L'évolution entre 2010 et 2011 appelle les commentaires suivants :

- Augmentation des investissements de l'axe « nature & paysage »
  - Budgétisation d'un chef de projet «N&P» absent en 2010
  - Prévision de financements par tiers en hausse
  - Répartition des collaborateurs de l'équipe
- Légère baisse des investissements de l'axe « économie axée sur le développement durable » : modification de la répartition des heures de collaborateurs
- Augmentation des investissements de l'axe « sensibilisation et communication »
  - Investissements plus importants dans : matériel de stand, publication générale
  - Investissements plus importants dans la formation des animateurs
  - Mise à jour site web
  - Passage à un journal tout ménage trisannuel
  - modification de la répartition des heures de collaborateurs

A la page suivante :

Figure 47: Budgets du PNRJV pour 2010 et 2011

BUDGET	FINANCEMENTS	2011	2010
Ressources mobilisées par le Parc		**633'500**	**528'000**
	dont Cotisation des memb 107'500		
	dont VD + CH hors loi Par 185'000		
	dont Partenaires 294'000		
Confédération *(selon Ordonnance sur la Protection de la Nature)*		**205'676**	**182'547**
Canton de Vaud *(selon loi sur les Parcs)*		**101'757**	**101'757**
Solde 2009		**65'000**	**65'000**
Total FINANCEMENTS		**1'005'933**	**877'304**

BUDGET	DEPENSES	2011	2010
Fonctionnement (management)			
	Processus de décision, qualité,	94'567	94'984
	Structures juridiques	0	0
	Collaborations externes	15'195	12'492
Total ***Fonctionnement***		**109'762**	**107'476**
Investissements sur projets			
Nature et paysage		161'904	78'813
Etangs agro-écologiques, cahier technique sur les cavernicoles, classeur de vulgarisation Nature & Paysage, étude sur la biodiversité liée aux murs, réfection des murs de pierres sèches			
Economie axée sur le développement durable		494'520	521'871
Gestion intégrée des alpages, réfection des murs de pierres sèches, PDRA agritourisme sur les alpages, fromagerie de Montricher, carte des grandes traversées, coach touristique, plan d'action "Des villages aux crêtes", valorisation de l'agritourisme			
Sensibilisation à l'environnement et communication		167'307	111'503
Manifestations grand public, sentiers didactiques, activités de sensibilisation à l'environnement, formation d'animateurs pédagogiques, à la rencontre des écoles du Parc, communication générale			
Reconaissance par l'OFEV (Charte)		69'439	56'128
Total ***Investissements***		**893'171**	**768'315**
Total DEPENSES		**1'002'933**	**875'791**

C.2.2 Budget et financement pour la durée de la convention-programme

Figure 48: Répartition des différentes sources de financement par projet 2012-2015

INVESTISSEMENTS	2012	2013	2014	2015	TOTAL CHF	%
Projets "nature & paysage"						
P.1 Murs en pierre sèche (axe 1, axe 2)	214'750	216'250	214'750	214'750	***860'500***	***13%***
P.2 Faune des murs	13'250	13'250	18'250	13'250	***58'000***	***1%***
P.3 Etangs agro-écologiques	32'750	32'750	42'750	43'750	***152'000***	***2%***
P.4 Réseaux agro-écologiques	12'850	12'850	12'850	22'850	***61'400***	***1%***
P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	31'650	31'650	41'650	31'250	***136'200***	***2%***
P.6 Charte de l'habitant	16'750	28'750	28'750	28'750	***103'000***	***2%***
P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	39'750	39'750	64'750	64'750	***209'000***	***3%***
Sous total "nature et paysage"	***361'750***	***375'250***	***423'750***	***419'350***	***1'580'100***	***24%***
Projets "économie & développement durable"						
P.1 Murs en pierre sèche (axe 1, axe 2)	214'750	216'250	214'750	214'750	***860'500***	***13%***
P.8 Infrastructures et paysages des alpages	466'250	466'250	476'250	466'250	***1'875'000***	***29%***
P.9 Agritourisme sur les alpages	26'250	33'750	33'750	33'750	***127'500***	***2%***
P.10 Places d'acceuil & Itinéraires touristiques	44'900	36'800	33'800	33'800	***149'300***	***2%***
P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens	5'600	5'600	5'600	5'600	***22'400***	***0%***
P.12 Mobilité durable	9'000	31'000	30'000	15'000	***85'000***	***1%***
Sous total "économie axée sur le développement durable"	***766'750***	***789'650***	***794'150***	***769'150***	***3'119'700***	***48%***
Projets "sensibilisation & éducation à l'environnement"						
P.13 Manifestations	25'000	25'000	25'000	25'000	***100'000***	***2%***
P.14 Animations pédagogiques	28'500	28'500	28'500	28'500	***114'000***	***2%***
P.15 Excursions thématiques	13'300	13'300	13'300	13'300	***53'200***	***1%***
P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	28'000	37'000	24'000	24'000	***113'000***	***2%***
Sous total "sensibilisation et éducation à l'environnement"	***94'800***	***103'800***	***90'800***	***90'800***	***380'200***	***6%***
Projets "management & communication & garantie territoriale						
P.17 Conventions-programmes	53'300	53'300	57'600	53'300	***217'500***	***3%***
P.18 Management	198'800	210'800	196'500	200'800	***806'900***	***12%***
P.19 Communication	77'400	89'400	121'400	82'400	***370'600***	***6%***
P.20 Cohérence du territoire	14'000	24'000	24'000	24'000	***86'000***	***1%***
Sous total "management et communication et garantie territoriale"	***343'500***	***377'500***	***399'500***	***360'500***	***1'481'000***	***23%***
TOTAL GENERAL	***1'566'800***	***1'646'200***	***1'708'200***	***1'639'800***	***6'561'000***	***100%***

INVESTISSEMENTS	RESSOURCES DU PNRJV				CONFEDERATION			CANTON			TOTAL Cotisations + LPN + Loi Parcs	
	Cotisations membres	Prestations propres	Autres partenaires	% PNRJV / total du projet	LPN (Parc)	Hors LPN	% Confédération / total du projet	Loi Parcs	Hors Loi Parcs	% Canton / total du projet	CHF	% /total du projet
Projets "nature & paysage"												
P.1 Murs en pierre sèche (axe 1, axe 2)	10'527	220'000	580'000	**94%**	36'845	-	**4%**	10'225	2'904	**2%**	**60'500**	**7%**
P.2 Faune des murs	8'526	9'000	-	**30%**	29'841	-	**51%**	8'281	2'352	**18%**	**49'000**	**84%**
P.3 Etangs agro-écologiques	5'916	22'800	20'000	**32%**	73'346	-	**48%**	22'290	7'648	**20%**	**109'200**	**72%**
P.4 Réseaux agro-écologiques	7'204	-	20'000	**44%**	25'213	-	**41%**	6'997	1'987	**15%**	**41'400**	**67%**
P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	18'270	1'200	10'000	**22%**	83'945	-	**62%**	17'745	5'040	**17%**	**125'000**	**92%**
P.6 Charte de l'habitant	17'922	-	-	**17%**	62'727	-	**61%**	17'407	4'944	**22%**	**103'000**	**100%**
P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	10'962	114'000	32'000	**75%**	38'367	-	**18%**	10'647	3'024	**7%**	**63'000**	**30%**
Sous total "nature et paysage"	**79'327**	**367'000**	**662'000**		**350'283**	**-**		**93'591**	**27'899**		**551'100**	**35%**
Projets "économie & développement durable"												
P.1 Murs en pierre sèche (axe 1, axe 2)	10'527	220'000	580'000	**94%**	36'845	-	**4%**	10'225	2'904	**2%**	**60'500**	**7%**
P.8 Infrastructures et paysages des alpages	16'530	1'040'000	-	**56%**	57'855	360'000	**22%**	16'055	384'560	**21%**	**95'000**	**5%**
P.9 Agritourisme sur les alpages	14'181	46'000	-	**47%**	49'634	-	**39%**	13'774	3'912	**14%**	**81'500**	**64%**
P.10 Places d'acceuil & Itinéraires touristiques	21'279	16'000	-	**25%**	91'836	-	**62%**	16'192	3'993	**14%**	**133'300**	**89%**
P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens	3'898	-	-	**17%**	13'642	-	**61%**	3'786	1'075	**22%**	**22'400**	**100%**
P.12 Mobilité durable	11'658	6'000	-	**21%**	52'803	-	**62%**	11'323	3'216	**17%**	**79'000**	**93%**
Sous total "économie axée sur le développement durable"	**78'073**	**1'328'000**	**580'000**		**302'614**	**360'000**		**71'354**	**399'660**		**471'700**	**15%**
Projets "sensibilisation & éducation à l'environnement"												
P.13 Manifestations	14'268	18'000	-	**32%**	49'938	-	**50%**	13'858	3'936	**18%**	**82'000**	**82%**
P.14 Animations pédagogiques	18'444	8'000	-	**23%**	64'554	-	**57%**	17'914	5'088	**20%**	**106'000**	**93%**
P.15 Excursions thématiques	9'257	-	-	**17%**	32'399	-	**61%**	8'991	2'554	**22%**	**53'200**	**100%**
P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	18'966	4'000	-	**20%**	66'381	-	**59%**	18'421	5'232	**21%**	**109'000**	**96%**
Sous total "sensibilisation et éducation à l'environnement"	**60'935**	**30'000**	**-**		**213'272**	**-**		**59'184**	**16'810**		**350'200**	**92%**
Projets "management & communication & garantie territoriale												
P.17 Conventions-programmes	37'845	-	-	**17%**	132'458	-	**61%**	36'758	10'440	**22%**	**217'500**	**100%**
P.18 Management	109'081	122'000	-	**29%**	439'782	-	**55%**	105'946	30'091	**17%**	**684'900**	**85%**
P.19 Communication	44'996	92'000	-	**37%**	177'487	-	**48%**	43'703	12'413	**15%**	**278'600**	**75%**
P.20 Cohérence du territoire	9'744	-	-	**11%**	64'104	-	**75%**	9'464	2'688	**14%**	**86'000**	**100%**
Sous total "management et communication et garantie territoriale"	**201'666**	**214'000**	**-**		**813'831**	**-**		**195'871**	**55'632**		**1'267'000**	**86%**
TOTAL GENERAL	**420'000**	**1'939'000**	**1'242'000**	**55%**	**1'680'000**	**360'000**	**31%**	**420'000**	**500'000**	**14%**	**2'640'000**	

C.2.3 Preuve de l'épuisement des moyens d'autofinancement

C.2.3.1 Principe

Le financement des PNR est régi par le principe de subsidiarité. De ce fait, l'engagement financier de la Confédération s'effectue lorsque toutes les autres possibilités de financement, y.c. autofinancement par le PNRJV, ont été épuisées.

C.2.3.2 Financements et/ou autres prestations apportés par les communes territoriales

En mars 2010, les nouveaux statuts ont inclus une augmentation de la cotisation des communes territoriales. De ce fait, la somme apportée ainsi par les communes dès 2011 triplera pour atteindre un montant de 3.-/habitant. Il est à noter que le montant de cette cotisation fait l'objet d'un vote annuel de l'assemblée générale. Une certaine souplesse est ainsi à disposition des membres du PNRJV pour adapter annuellement le montant de cette cotisation.

Une grande partie des communes territoriales sont aussi propriétaires d'alpages concernés par les projets du PNRJV. Elles participent ainsi de longue date au maintien de ce patrimoine. Il est ainsi prévu que les communes propriétaires, et toutes territoriales, participent à hauteur de 55 % au budget 2012-2015 du projet "infrastructures et paysages des alpages". De même pour la réfection des murs, l'autofinancement du PNRJV se monte à 94 % du projet, dont 22 % dus aux communes propriétaires/territoriales. Le calcul des prestations propres des communes se base sur l'expérience des années précédentes. Il peut de ce fait être considéré comme crédible.

Le projet d'étangs agro-écologiques comporte aussi un autofinancement important puisqu'il est prévu que les communes propriétaires/territoriales y participent à hauteur de 40 %.

Finalement, plusieurs projets prennent en compte une participation future sous forme de prestations propres et/ou en nature. Il est trop tôt pour quantifier dès à présent cette participation. On peut cependant citer, sous réserves de décisions futures, les projets suivants:

- P.2 Faune des murs: mise en place de mesures en faveur de la faune des murs
- P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage: travaux d'entretien de biotopes
- P.7 Agritourisme sur les alpages: travaux de rénovation/adaptation des chalets d'alpages désirant développer leur offre agritouristique
- P.8 Des villages aux crêtes: travaux de construction et d'installation des infrastructures liées aux sentiers thématiques et aux places d'accueil.
- P.14 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits: travaux de construction/rénovation d'infrastructures d'accueil

Finalement, il a été fixé une prise en charge minimale des communes territoriales aux mesures ayant une insertion dans le territoire, quel que soit le type de projet. Cette prise en charge se chiffre au minimum à 5% pour chaque commune territoriale.

Photo 12 : Sentier didactique ; Abreuvoir pour le bétail ; Mur en pierres sèches

C.2.3.3 Financements et/ou autres prestations apportés par des partenaires

Le PNRJV bénéficie d'un partenariat de longue date avec le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) et Pro Natura Vaud/Suisse. Il peut ainsi compter sur une participation du FSP représentant 72 % des coûts du projet de réfection des murs en pierres sèches. Pro Natura Vaud soutiendra vraisemblablement divers projets du Parc en adéquation avec leurs objectifs, mais les détails ne sont pas encore connus.

Plus ponctuellement des soutiens existent aussi. En effet, un imprimeur du périmètre prend à sa charge une partie des coûts d'impression du journal du PNRJV en 2010. De plus, le Comptoir de la Vallée, grâce aux communes de la Vallée de Joux, ou le zoo de la Garenne ont offerts des surfaces d'exposition au PNRJV en 2010. L'avenir permettra sûrement de renforcer ces partenariats, lorsque le PNRJV aura gagné en notoriété.

D'autres partenaires potentiels ont été approchés, dont le soutien financier est encore à préciser. Les projets suivants peuvent être cités:

- P.5 Action des communes pour la nature et le paysage: possible prise en charge par la fondation MAVA d'une partie des coûts d'une publication

- P.9 Partenariat avec les projets de parcs éoliens: en fonction des partenariats, possible cofinancement de mesures du PNRJV par des projets de parcs éoliens

- P.14 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits: possible prise en charge par les organismes régionaux de développement économique d'une partie des coûts liés aux travaux de construction/rénovation

D'autres partenaires ont formellement accepté de participer financièrement à des projets du PNRJV. Citons Pro Natura Suisse et la Fondation Ellis Elliot avec qui des discussions seront engagées fin 2010 afin de préciser les demandes du PNRJV et leurs implications. Suite à l'attribution du statut de "PNR candidat" à fin 2009, différents développements sont intervenus dans la structure et le fonctionnement du PNRJV. De ce fait, il est nécessaire que les collaborations futures se basent sur des projets afin d'assurer une bonne visibilité à ces financeurs.

De façon plus générale, différents partenaires apportent une aide conséquente sous forme de prestations en nature. En effet les offices du tourisme, les régions, différentes ONG vertes et organisations professionnelles sont présentes dans les commissions et le comité. Cet apport n'a pas été précisément chiffré mais peut être évalué à plus de 25'000.-/an sur la base d'un coût horaire de 30.- pour 12 personnes.

C.2.3.4 Financements cantonaux

Le Service du Développement Territorial (SDT) est engagé depuis longtemps aux côtés du PNRJV pour soutenir les propriétaires d'alpages. En 2012-2015, il est prévu que le projet P.6 "infrastructures et paysages des alpages" soit subventionné à plus de 20 % par le SDT.

Pour ce qui est des perspectives futures, les points suivants peuvent être avancés. Les études du projet P.6 sont menées dans le cadre de Plans de Gestion Intégrés (PGI) dont le cahier des charges est actuellement en modification. De ce fait, il est possible que les futurs travaux découlant de ce nouveau PGI fassent appel à des soutiens provenant entre autre du Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN). De même que les travaux qui accompagneront le projet P.7 « agritourisme sur les alpages » devraient se faire en collaboration avec le SDT.

De plus, le projet visant à favoriser les actions des communes pour la nature et le paysage devrait aussi pouvoir compter sur un soutien cantonal. En effet, la définition d'un concept d'intervention, cohérent à l'échelle du PNRJV, devrait permettre de bénéficier du soutien du SFFN.

Finalement, le budget 2012-2015 s'appuie aussi sur le soutien du canton par le biais de la LVOParcs. La décision cantonale pour la période 2009-2011 équivalait à 60% du montant prévu pour ce mode de financement. Le budget 2012-2015 table sur une augmentation de ce pourcentage afin de tenir compte des développements effectués dans la structure et dans le fonctionnement du PNRJV, ainsi que pour répondre au mieux aux attentes des membres.

De façon plus générale, l'Etat de Vaud apporte une aide importante sous forme de prestations en nature. En effet, plusieurs services sont présents dans les commissions et le comité. Ce sont env. 600 heures (5 personnes) qui sont ainsi amenées annuellement par l'Etat de Vaud, pour un montant d'env. 18'000.-/an.

C.2.3.5 Soutiens fédéraux

L'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG), par le biais du SDT, est engagé depuis longtemps aux côtés du PNRJV pour soutenir les propriétaires d'alpages. En 2012-2015, il est prévu que le projet P.6 "infrastructures et paysages des alpages" soit subventionné à plus de 20 % par l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG).

Concernant les financements potentiels, il est probable que le projet P.8 d'agritourisme sur les alpages soit aussi soutenu par l'OFAG, en collaboration étroite avec le SDT.

Finalement, le budget 2012-2015 s'appuie aussi sur le soutien de la Confédération par le biais de l'OPN. La décision fédérale pour la période 2009-2011 équivalait à 66% du montant prévu pour ce mode de financement. Le budget 2012-2015 table sur une augmentation de ce pourcentage afin de tenir compte des développements effectués dans la structure et dans le fonctionnement du PNRJV ainsi que pour répondre au mieux aux attentes des membres.

C.2.3.6 Autres ressources financières propres au PNRJV

Le PNRJV peut aussi compter sur les cotisations de membres autres que les communes territoriales (communes propriétaires non territoriales, membres collectifs ou individuels). En 2010, cet apport se montait à 20'000.-. Ces cotisations sont importantes symboliquement car elles sont le fruit d'un soutien cantonal. De plus, cette source de financement est appelée à se développer et à contribuer de façon non négligeable au

fonctionnement du PNRJV. Finalement, l'adhésion de particuliers est un bon baromètre de la popularité du PNRJV auprès des habitants.

Les recettes issues de la vente de matériel apportent env. 5'000.- par an. Il est aussi prévu que cette activité du PNRJV dégage un revenu en hausse à l'avenir. Des contacts sont en cours pour augmenter le nombre de points de vente ou la visibilité sur Internet.

C.2.3.7 Conclusion

Au vu de l'analyse par source de financement ci-dessus, il est possible d'en extraire les grandes tendances suivantes. Les tâches incombant aux communes ont sensiblement augmentés ces dernières années, en particulier suite à la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), en vigueur depuis 2008.

De plus, le canton de Vaud poursuit une politique budgétaire très restrictive afin de supprimer sa dette depuis de nombreuses années. Cette ligne de conduite s'explique aussi par l'entrée en vigueur de la RPT.

Ainsi, il n'est pas sûr que des augmentations de la participation des communes ou du canton de Vaud soient aisément envisageables. De plus, elles ne suffiraient sûrement pas à couvrir les besoins futures du PNRJV. En effet ces derniers devraient à terme augmenter afin de soutenir et renforcer la dynamique issue des acteurs locaux.

En conclusion, la participation de la Confédération est essentielle, de même que son accroissement. En effet, seul un soutien fort et indépendant des contingences régionales permettra d'assurer l'envol spectaculaire des parcs naturels régionaux, observables depuis 2009.

Bibliographie

Aubert, D. 1987. *Guide géologique de la vallée de Joux*. Imprimerie Dupuis SA, Le Brassus. 62 pp.

Aubert, D., Guignard, J.P. 1972. *Découverte du Jura calcaire*. Mém. Soc. Vaud. Sc. Nat. 15(2): 91-114.

Aubert, S. 1900. *Nouvelles notes sur la flore de la Vallée de Joux*. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 36: 16-22.

Aubert, S. 1901. *La flore de la Vallée de Joux*. Thèse de doctorat. Université de Zürich, Zürich.

Aubert, S., Luquet, A. 1930. *Etude phytogéographique sur la chaîne du Jura – recherche sur les associations végétales du Mont-Tendre*. Revue de géographie alpine 18(3): 491-536.

Audétat, M., Heiss, G. et al. 2002. *Inventaire spéléologique de la Suisse*. Tome IV. Jura vaudois, partie ouest. Commission de Spéléologique de l'ASSN. 536 pp.

Baeriswil, F. 1996. *Inventaire du patrimoine bâti (bâtiments).* Rapport.

Baeriswil, F. 1997. 3.1. *Bâtiments, contacts avec les propriétaires*. Rapports.

Baeriswil, F. 1997. 3.1. *Bâtiments, évaluation du montant des travaux avec détails par alpage*. Rapports.

Bandieri, F., Demoy, L. et Sandoz, J.-L. 2003. *Les bois du Haut Jura vaudois*. Rapport technique général.

Barbezat, V., Boquet, J.-F. 2008. *Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien - Manuel*. Conférence TransJurassienne. La Chaux-de-Fonds (Suisse) et Besançon (France). 170 pp.

Barjolle, D., Boisseaux, S. 1997. *Projet Produmontagne*. Rapport de l'étape II.

Bascope, C., Michaud, D. 1997. *Le Parc jurassien vaudois*. Mémoire STS.

Boutaud, A. 2005. *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement?* Thèse de doctorat en Sciences de la Terre et de l'environnement. Ecole des Mines de Saint-Etienne et Université Jean Monnet, Saint-Etienne. 415 pp.

Béguin, D. 2007. *Tree regeneration and growth in wood pastures: patterns and processes*. Thèse de doctorat. Université de Neuchâtel, Neuchâtel.

Bergamini, A. 2002. *Bryofloristische Beobachtungen aus dem Vallée de Joux*. Bryolich 22: 20-22.

Bertouille, E. 1996. *Étude de la végétation palustre de la Combe de la Valouse (VD).* Institut de botanique systématique et de géobotanique. Université de Lausanne, Lausanne: 27 pp + annexes.

Blant, M. (sous la direction de), 2001. *Le Jura*. Delachaux et Niestlé. Paris. 351 pp.

Boisseaux, S. 1996. *L'image des agriculteurs auprès de la population citadine et les producteurs du Jura vaudois*. Rapport de la première étape du projet.

Bonard, P. 1977. *Fontaines des campagnes vaudoises*. 24 Heures, Lausanne.

Bossard, M., Chavan, J.-P. 1986. *Nos lieux-dits*. Toponymie romande. Payot, Lausanne. 311 pp.

Bridel, P.-S. 1856. *Précis historique sur la vallée du Lac-de-Joux de 1140 à 1780*.

Brühlmann, M., Gillet, F. et Schneider, O. 1997. Gestmontagne, rapport final. *Plans de gestion intégrés*. Méthodologie et bilan synoptique. Rapport sur mandat : 39 pp + annexes.

Brulhart, D. 2001. *La glacière naturelle de Saint-Georges (VD, Suisse): histoire et fluctuations d'un glacier souterrain*. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 87(3): 261-276.

Burnier, H. 1982. *Maisons paysannes vaudoises*. Editions de la Thièle, Yverdon.

Chabloz, V., Wegmüller, P. 1994. *Nidification du Pic tridactyle (Picoides tridactylus) dans le Jura vaudois (Suisse).* Nos Oiseaux 42: 261-266.

Cherix, D. 1981. *Contribution à la biologie et à l'écologie de Formica lugubris Zett. (Hymenoptera, Formicidae) - Le problème des super-colonies*. Thèse de doctorat. Université de Lausanne, Lausanne.

Cherix, D., Bourne, J.-D. 1980. *A field study on a super-colony of the red wood ant Formica lugubris Zett. in relation to other predatory Arthropods (Spiders, Harvestmen and Ants).* Rev. Suisse Zool. 87: 955-973.

Cherix, D., Maeder, A., Bernasconi, C., Castella, G., Freitag, A. 2004. *Red wood ants: new species and new questions!* Ins. Soc. Life 5: 45-54.

Cherix, D., Freitag, A., Maeder, A. 2006. *Fourmis des bois du Parc jurassien vaudois. Parc jurassien vaudois et Musée de zoologie*, Lausanne. 120 pp.

Chetelat, J. 2005. *Eléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique*. Thèse de doctorat. Section des sciences et ingénierie de l'environnement, EPFL.

Collectif, 1995. *Le Parc jurassien vaudois*. Editions 24 Heures, Lausanne. 185 pp.

Comité du Parc jurassien vaudois, 2000. *Projet intégré visant une conservation dynamique du site*. Rapport d'activité 1995 – 2000.

Croset, P. 1992. *Étude par transect d'une zone du marais du Creux du Croue*. Institut de botanique systématique et de géobotanique. Université de Lausanne, Lausanne. 26 pp.

Dändliker, G. et Durand, P. 1997. *Richesses naturelles et gestion du public dans le Parc jurassien vaudois*. ECOTEC.

Delarze, R., Druart, P. et al. 2004. *Arenaria gothica et autres plantes rares des rives lacustres de la Vallée de Joux (Vaud, Suisse).* Quelques observations récentes et premières données autoécologiques. Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 89(1): 1-11.

Dind, S. 2003. *Calcul des retombées économiques du tourisme d'hiver générées par le Parc jurassien vaudois PJV et analyse des liens entre les éléments qui composent le PJV et le tourisme*. Travail de diplôme, Ecole d'ingénieurs de Lullier, Jussy. 53 pp + annexes.

Divers, 1996. *Le Jura, connaître – gérer – protéger*. Actes des Premières rencontres jurassiennes. Gex, 15-16 octobre 1994. Association des Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura.

Divers, 1998. *Cours bergers*. Classeurs de fiches et documents. Association des bergers du Jura franco-suisse.

Divers, 2005. *L'enfance d'une réserve*. Actes des 4èmes Rencontres jurassiennes, Mijoux, 18 et 19 octobre 2003. Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, Saint-Genis-Pouilly (F). 288 pp.

Dufour, A., Gadallah, F., Wagner, H.H., Guisan, A., Buttler, A. 2006. *Plant species richness and environmental heterogeneity in a mountain landscape: effects of variability and spatial configuration*. Ecography 29: 573-584.

État de Vaud, Service des Forêts, de la Faune et de la Nature, 2004. *Plan directeur forestier régional des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois*. Document provisoire.

Estoppey, F. 2001. *Suivi démographique des populations nicheuses de Bécasse des bois Scolopax rusticola en Suisse occidentale de 1989 à 2000*. Nos Oiseaux 48(2): 105-112.

Falconnier, A. 1931. *Etude géologique de la région du Col du Marchairuz*. Stämpfli et Cie, Berne. 31 pp.

Falconnier, A. 1950. *Atlas géologique de la Suisse*, 1:25000. Feuille Les Plats, Marchairuz, La Cure, Arzier et Gimel, 25. Commission géologique suisse, Kümmerly & Frey, Berne.

Favre, Ch. 1995. *Avant-projet de réfection des murets des pâturages*. Ensemble des propriétaires.

Favre, Ch. 1996. Extension du projet de réfection des murets des pâturages boisés dans le périmètre du Marchairuz à tout le PJV.

Fetz, B. 2004. *Le Parc jurassien vaudois, «D'une idée avant-gardiste à un avenir prometteur».* Travail de diplôme réalisé pour l'obtention du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne de l'Ecole de Saint-Jean.

Fondation pour la sauvegarde du patrimoine artisanal de St-George, 2007. *Le musée du moulin de St-George (VD) et les trois musées de poche de la Côte Malherbe: chaufournier – charbonnier – verrier*. St-George, Suisse. 26 pp.

Fornet, M., Glauser, D. 1982. *Les estivages du village de Bois-d'Amont situés sur territoire vaudois,* Monuments historiques et archéologie du canton de Vaud.

Galland, B. (directeur de la publication), 1970 – 1987. *Encyclopédie vaudoise* – volume 11. Editions 24 Heures, Lausanne.

Gallandat, J.D. 1982. *Prairies marécageuses du Haut-Jura*. Molinietalia, Scheuchzerio-Caricetea fuscae et Phragmitetea. Beit. Geobot. Landesaufn. Schweiz. 58: 1-180 + 51 tableaux, 3 cartes.

Gallandat, J.D., Gillet, F., Havlicek, E., Perrenoud, A. 1995. *Patubois: typologie et systémique phyto-écologiques des pâturages boisés du Jura suisse*. Laboratoire d'écologie végétale, Université de Neuchâtel, Neuchâtel.

Garancher, G. 2003. Réalisation d'animations nature. *Conception d'une malle pédagogique sur la découverte du Parc de nuit*. Rapport de stage, CFPRA, Lycée Nature, La Roche/Yon.

Gautschi, S. 1998. *Parc Jurassien Vaudois (PJV). Site protégé du Haut-Jura vaudois*. *Valorisation patrimoniale*. Plan d'Interprétation de l'Environnement. Travail de stage CPIE Franche-Comté.

Genevey, P. 1972. *Histoire de Bassins*. Gilbert Rochat, Nyon.

Gibaud, F. 2006. *Application d'un modèle type de plan de gestion intégrée sur le pâturage du Pré de Mollens (VD).* Travail de diplôme, école d'ingénieurs de Lullier, Lullier. 61 pp.

Gibaud, F., Wettstein, J.-B. 2008. *Plan de gestion intégrée pour l'ensemble des alpages de la commune de Montricher*. Parc jurassien vaudois, St-George.

Gibaud, F., Wettstein, J.-B. 2008. *Plan de gestion intégrée de l'alpage du Pré de Mollens. Parc jurassien vaudois*, St-George.

Gibaud, F., Wettstein, J.-B. 2008. *Plan de gestion intégrée pour l'ensemble des alpages de la commune de Bière*. Parc jurassien vaudois, St-George.

Gibaud, F., Wettstein, J.-B. 2008. *Plan de gestion intégrée des alpages du Pré de Ballens et de Druchaux*. Parc jurassien vaudois, St-George.

Gibaud, F., Wettstein, J.-B. 2008. *Plan de gestion intégrée de l'alpage du Pré de Saint-Livres*. Parc jurassien vaudois, St-George.

Gilliéron, J. 1993) *Sur la situation préoccupante du Grand Tétras (Tetrao urogallus) dans le Jura vaudois*. Nos Oiseaux 42: 233-236.

Gillet, F. 1992. *Modélisation et simulation de systèmes dynamiques à l'aide de STELLA®* . Documents du laboratoire d'Ecologie végétale, Neuchâtel, Séminaire du 10 février 1992, non publié.16 pp.

Gillet, F., Gallandat, J.-D. 1996. *Wooded pastures of the Jura mountains. In Etienne, M. (Editor): Western european silvopastoral systems*. INRA Editions.

Glauser, D. 1983. *Les couvertures en bois: tavillons et bardeaux*. Revue Chantiers.

Glauser, D. 1985. *Alpages du Jura vaudois, notice architecturale*. Nos monuments d'art et d'histoire 2: 139-147.

Glauser. D. 1989. *Les maisons rurales du canton de Vaud.* Tome I, Le Jura vaudois et ses contreforts. Société suisse des traditions populaires, Bâle.

Glauser, D. 1989. *Les estivages du village français de Bois-d'Amont*. Nos monuments d'art et d'histoire 1: 55-61.

Glayre, D., Magnenat, D. 1984. *Oiseaux nicheurs de la haute Vallée de l'Orbe*. Nos Oiseaux 37: 1-143.

Godet, C.-H. 1853. *Flore du Jura*. Neuchâtel.

Grandjean, M. 1988. *Les temples vaudois, l'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798).* Lausanne.

Gris, G., Cherix, D. 1977. *Les grandes colonies de fourmis des bois du Jura (groupe Formica rufa)*. Mitteil. Schweizer. Entomo. Gesell. 50: 249-250.

Hainard, J. 1971. *Le moulin de Vaulion (canton de Vaud).* Bâle.

Havlicek, E., Gobat, J.-M. 1996. *Les apports éoliens dans les sols du Jura.* Etat des connaissances et nouvelles données en pâturages boisés. 3(3): 167-178.

Havlicek, E., Gobat, J.-M., et al. 1998. *Relations mutuelles entre la végétation et les sols sur matériel allochtone dans le Jura*. Ecologie 4(29): 535-546.

Hohler, A. 2005. *Ein Park für Mensch, Tier und die Natur. Alpendialog*. Themenheft II des NFP 48.

Hugger, P. 1975. *Le Jura vaudois, la vie à l'alpage*. 24 Heures, Lausanne.

Kuppenheim, C. 2006. *La valeur patrimoniale des murs en pierres sèches du Parc jurassien vaudois*. Travail de diplôme, formation continue ECOFOC, Université de Neuchâtel, Neuchâtel. 123 pp.

Laperrière, M. 2002. *Diagnostic touristique. Région de Saint-Cergue*. Rapport de stage, Ecole supérieure européenne d'Ingénierie de l'Espace rural, Anney. 77 pp.

Le Foyard, Bureau d'études en environnement, 2005. *Place d'arme fédérale de Bière VD, place de tir Mont-Tendre VD, place d'exercice Le Day VD*. Rapport final des étapes de travail 1 à 6. Programme Nature – Paysage – Armée. 63 pp.

LSPN, 1988. *Inventaire CPN, objet 1.24: Vallée de Joux et Haut-Jura vaudois*, Inventaire CPN, 4ème révision.

Maeder, A., Freitag A. et al. 2005. *Species- and nestmate brood discrimination in the sibling wood ant species Formica paralugubris and Formica lugubris*. Ann. Zool. Fennici 42: 201-212.

Maeder, A., Patthey, P. 2005. *Inventaire des chauves-souris des cavités du Jura vaudois Ouest; in L'Enfance d'une Réserve*. Actes des 4ème Rencontres jurassiennes. Mijoux 2003. Ed. Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, Saint-Genis-Pouilly (F): 125-138.

Malgouverné, A. 1996. *Pour une histoire et une archéologie des alpages de la Haute-Chaîne du Jura français du Moyen Âge au XIXème siècle. Le Jura: connaître-gérer-protéger.* Premières rencontres jurassiennes, Gex, 15-16 octobre 1994. Amis de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura, St Genis-Pouilly (F) : 85-106.

Marchant, R. et Grosjean, G. 2004. *Roches et paysages du Parc jurassien vaudois*. Parc jurassien vaudois et Musée cantonal de géologie. 89 pp.

Mazier, F., Galop, D. et al. 2006. *Modern pollen assemblages from grazed vegetation in the western Pyrenees, France: a numerical tool for more precise reconstruction of past cultural landscapes*. Holocene 16(1): 91-103.

Meylan, A. 2003. *Parc jurassien vaudois: 30ème anniversaire*. La Nature vaudoise. 105, sept. 2003: 2-9.

Mitchell, E., Van der Knaap, W. et al. 2001. *The paleoecological history of the Praz-Rodet bog (Swiss Jura) based on pollen, plant macrofossils and testate amoebae (Protozoa).* The Holocene 11(1): 65-80.

Moreno, I. 2003. *Système d'information géographique (SIG) du Parc jurassien vaudois. Guide de l'utilisateur*. Bureau d'agronomie, J.-B. Wettstein, Sainte-Croix. 63 pp.

Moret, J.-L., Müller, G. et al. 1988. *A propos d'une nouvelle station de bouleau nain (Betula nana L.) dans le canton de Vaud*. Bull. Soc. vaud. Sc. nat. 79(2): 123-133.

Neet, C., Goeldlin de Tiefenau, P., Delarze, R. (Eds) 2003. *Projet-pilote de gestion écologique des forêts de Montricher (Jura vaudois, Suisse).* Société vaudoise de sciences naturelles, mémoires. 20(2): 97-312.

Neet, C. (textes réunis par) 1996. *Le Grand tétras « Tetrao urogallus» : statut et conservation des populations du Jura vaudois*. Actes du colloque de la Société suisse de Biologie de la Faune, Le Brassus, 15 mai 1993. Mém. Soc. Vaud. Sc. nat. 19 (2) : 153-266.

Nicole, J.-D. 1840. *Recueil historique sur l'origine de la vallée de Joux, l'établissement de ses premiers habitants, celui des trois communautés dont elle est composée et particulièrement du Chenit*. Lausanne.

Office fédéral des routes (OFROU), 2003. *Les chemins historiques du canton de Vaud*. Berne. 52 pp.

Parc jurassien vaudois (PJV), 2007. *Gestion intégrée des alpages*. Cahiers techniques du Parc jurassien vaudois n°1. Saint-George. 16pp.

Parc jurassien vaudois (PJV), 2007. *Entretien et réfection des murs en pierres sèches.* Cahiers techniques du Parc jurassien vaudois n°2. Saint-George. 16 pp.

Parcs naturels régionaux de France, 2003. *Pré-bois du massif jurassien*. Coll. Expérimenter pour agir, n°9. 40 pp.

Pedroli, J.-C., Berthoud, G. et al. 1975. *Répartition géographique, habitat et densité de la Chouette de Tengmalm dans le Jura suisse*. Nos Oiseaux 33: 49-58.

Pellet, J., Guisan, A., Perrin, N. 2004. *A concentric analysis of the impact of urbanization on the threatened European tree frog (Hyla arborea) in an agricultural landscape.* Conservation Biology 18:1599-1606.

Perret, A. 2008. *Inventaire de géomorphosites du Parc jurassien vaudois*. Maîtrise universitaire. Institut de géographie de l'Université de Lausanne, Lausanne. 92 pp.

Perrin, J. 2004. *La source karstique de la Lionne (L'Abbaye, Jura vaudois).* Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat. 89(2): 99-112.

Piguet, A. 1971. *La commune du Chenit au XVIIIe siècle*. Le Sentier.

Piguet, A. 1985. *Inscriptions d'autrefois, les néveaux, les fours à la vallée de Joux*. Le Pèlerin, Les Charbonnières.

Piguet, A. 1992. *Bref survol de l'histoire de la Vallée de Joux*. Le Pèlerin, Les Charbonnières.

Piguet, A. 1998. Notes sur les anciennes verreries de la Vallée. Le Pèlerin, Les Charbonnières.

Praz, J.-C. 1972. *Etude pour la sauvegarde du Creux de Croue (Arzier VD).* Service de l'aménagement du territoire VD, sect. prot. nat. et sites canton de Vaud, Lausanne.

Ravussin, P.-A., Walder, P. et al. 1994. *Répartition de la Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus) dans les sites naturels du Jura vaudois (Suisse).* Nos Oiseaux 42: 245-260.

Rieder, J. 1994. *Relations entre les couvertures géologique et pédologique au Marchairuz (Jura VD).* Laboratoire d'écologie végétale. Université de Neuchâtel, Neuchâtel. 113 pp.

Rochat, A. 1995. *La commune du Lieu, ses églises, ses cloches et ses forêts*. Le Pèlerin, Les Charbonnières.

Rochat, G. 1967. *Histoire d'Arzier-le-Muids*. Nyon.

Rochat, G. 1969. *Histoire de Givrins*. Givrins.

Ruedi, M., Chapuisat, M. et al. 1989. *Liste commentée des chiroptères capturés en automne dans un gouffre du Jura vaudois (Suisse occidentale).* Le Rhinolophe 6: 11-16.

Sachot, S., Perrin, N. 2004. *Capercaillie (Tetrao urogallus) in Western Switzerland. Viability and management of an endangered grouse metapopulation. Species Conservation and Management*. Case studies. H. R. e. a. Akçakaya. Oxford University Press, Oxford: 384-396.

Sachot, S., Perrin, N. et al. 2003. *Winter habitat selection by two sympatric forest grouse in western Switzerland: implications for conservation*. Biological Conservation 112(3): 373-382.

Sandoz, J.-L., Souvay, L. et Perrin, F. 1996. *Valorisation de la ressource forestière*. Publication IBOIS 96, EPFL, Lausanne. 15 pp.

Schafftern, N. 1999. *Impact de l'exploitation des alpages sur la qualité des eaux*. Thèse de doctorat. Département de génie civil, GEOLEP, EPFL, Lausanne. 180 pp.

Schneider, O., Vittoz, P. 2005. *Typologie des forêts irrégulières du Haut-Jura vaudois. Chambre des bois de l'Ouest vaudois*, Service des forêts, de la faune et de la nature, Canton de Vaud : 14 pp + annexes.

Sjogren, P. 2006. *The development of pasture woodland in the southwest Swiss Jura Mountains over 2000 years, based on three adjacent peat profiles*. Holocene 16(2): 210-223.

Sjogren, P., van Leeuwen, J.F.N. et al. 2006. *The effect of climate variability on pollen productivity, AD 1975-2000, recorded in a Sphagnum peat hummock*. Holocene 16(2): 277-286.

Smit, C., Béguin, D. et al. 2005. *Safe sites for tree regeneration in wooded pastures: a case of associational resistance?* Journal of Vegetation Science 16(2): 209-214.

Treboux, E. 2007. *Le flux du bois dans l'Ouest vaudois – Etat des lieux et proposition de plan d'action*. Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature. Saint-George. 16 pp.

Uehlinger, S. 1995. *Réserve naturelle du Creux du Croue*. Rapport du suivi du pâturage pendant la saison 1995. Le Cové SA, Bex.

Uehlinger, S. 1996. *Réserve naturelle du Creux du Croue.* Rapport du suivi du pâturage pendant la saison 1996, avec comparaison des relevés permanents représentant les différents types de pâturages. Avec carte de végétation. Le Cové SA, Bex.

Ursenbacher, S. 1998. *Estimation de l'effectif et analyse de risque d'extinction d'une population de Vipère péliade (Vipera berus) dans le Jura vaudois*. Université de Lausanne, Lausanne.

Ursenbacher, S., Monney, J.-C. 2003. *Résultats de 5 années de suivi d'une population de Vipères péliades (Vipera berus) dans le Jura suisse: estimation des effectifs et discussion des méthodes d'estimation*. Bulletin de la Société Herpétologique de France 107: 15-25.

Vittoz, P. 1996. *La cartographie de la végétation: un outil de gestion. L'exemple du Parc jurassien vaudois. Le Jura. Connaître - gérer - protéger.* (Premières rencontres jurassiennes, Gex, octobre 1994). Association des amis de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, St-Genis-Pouilly (F): 119-132.

Vittoz, P. 1997. *Bois du Marchairuz. Haut-marais d'importance nationale n° 40 (Commune du Chenit).* Plan de protection et de gestion, Conservation de la nature. 15 pp.

Vittoz, P. 1997. *Sèche de Gimel*. *Bas-marais d'importance nationale n° 1486 (Commune du Chenit).* Plan de protection et de gestion, Conservation de la nature. 25 pp.

Vittoz, P. 1998. *Flore et végétation du Parc jurassien vaudois: typologie, écologie et dynamique des milieux.* Thèse de doctorat. Université de Lausanne, Lausanne. 446 pp.

Vittoz, P. 2003. *Pâturages et forêts du Parc jurassien vaudois – guide du sentier des Amburnex*. Ed. Parc jurassien vaudois. 57 pp.

Wettstein, J.-B., Friedli, M. et al. 1991. *Gest'Alpe, inventaire et gestion de 40 alpages du Marchairuz (Vallée de Joux),* Service vaudois de vulgarisation agricole, Lausanne.

Références internet diverses

- Le **Plan directeur cantonal** du Canton de Vaud (2008). Etat de Vaud.www.plandirecteur.vd.ch
- **Plan directeur sectoriel des carrières** (PDCar), 2003. Etat de Vaud.
- **Plan d'affectation cantonal** (PAC) Venoge (1990). Etat de Vaud. www.vd.ch
- **Rapport sur le potentiel éolien du Canton de Vaud**, SEVEN, 2007.www.vd.ch
- **La nature demain**, Etat de Vaud, 2004 www.vd.ch
- **Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise** (en cours). www.projet-agglo.org
- **Plan directeur régional**, district de Nyon (2008). Conseil régional. www.regionyon.ch
- **Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon** (2005). www.regionyon.ch
- **Politique des agglomérations de la confédération**, ARE, SECO, Berne, 2001. www.are.admin.ch
- **Zones à bâtir en Suisse**, De quelle surface de zones à bâtir la Suisse a-t-elle besoin? ARE, 2008. www.are.admin.ch
- **La politique régionale de la Confédération**. SECO. 2008.www.seco.admin.ch

Annexes

Photo 13: Abbatiale de Romainmôtier

Annexe 1 : Contrat de parc signé entre les communes territoriales et le PNRJV

Annexe 2 : Préavis municipal pour l'acceptation du contrat de parc

Annexe 3 : Signatures Contrat de Parc et détails de l'intégration partielle de la commune d'Aubonne

Annexe 4 : Statuts au 21.03.12

Annexe 5 : Evaluation de la commune d'Aubonne

Annexe 6 : Description et quantification des objectifs et de leurs effets

Annexe 7 : Détail du positionnement général du PNRJV

Annexe 8 : Stratégie biodiversité

Annexe 9 : Stratégie communication

Annexe 10 : Stratégie sensibilisation et éducation

Annexe 11 : Stratégie tourisme

Annexe 12 : Concept de Mobilité touristique et durable

Annexe 13 : Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable

Annexe 14 : Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels du PNRJV

Annexe 15 : Contribution des projets 2012-2015 aux projets proposés par les communes territoriales en 2009

Annexe 1. Contrat de parc signé entre les communes territoriales et le PNRJV (exemple de la commune d'Arzier-Le-Muids)

Contrat de parc

La commune d'Arzier - Le Muids (ci-après : *la Commune*)

et

l'association Parc Naturel Régional Jura Vaudois (ci-après : *PNRJV*), rte du Marchairuz 2, 1188 St-George,

vu la Loi sur la protection de la nature du 1er juillet 1966 (*LPN*), l'Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (*OParcs*) et les statuts du PNRJV

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : principes

[1] Après l'acceptation par sa Municipalité de son intégration dans le périmètre de création, la Commune, membre du PNRJV, accepte son intégration dans le territoire d'un parc naturel régional d'importance nationale (ci-après : *le Parc*) au sens des articles 23*e* et suivants de la LPN, ainsi que les articles 19 à 21 et 25 et suivants de l'*OParcs*.

[2] A l'issue de la phase de création (2010-2011), une demande d'obtention du label « Parc » (selon les articles 7 à 10 de l'*OParcs*) sera déposée, soit en 2012. S'il est accepté, ce label aura une validité de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

[3] Le territoire du Parc est formé par le territoire des communes signataires de ce contrat de parc ; il est défini pour chaque commune dans l'article 1*bis* suivant.

Article 1*bis* : intégration au périmètre du Parc

Le territoire de la Commune est entièrement intégré dans le périmètre du Parc.

Article 2 : buts et positionnement de l'association PNRJV

[1] Dans le cadre des législations fédérale et cantonale, le PNRJV a pour but la création et la gestion d'un parc naturel régional, afin de favoriser l'essor économique et social des communes signataires dans le respect d'un développement durable.

[2] *Espace à vivre* : le Parc vise à préserver la vitalité du tissu social et la qualité de vie de ses habitants. Cela implique un soutien à l'économie régionale par le renforcement des chaînes de valeurs ajoutées (circuits régionaux) et l'augmentation des effets induits au sein de la région. Il promeut notamment l'exploitation durable des ressources locales (eaux, forêts, terres agricoles et alpestres, énergies renouvelables, etc.), la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, paysager (biotopes, faune et flore, paysages ruraux, naturels ou proches de l'état naturel) et culturel (bâtiments, sites et ensembles construits, voies de communication historiques, traditions et savoir-faire), ainsi que les collaborations intercommunales et intercantonales.

[3] *Espace à partager* : le Parc vise à faire partager ses valeurs culturelles, paysagères et naturelles. Ainsi, il entend contribuer notamment à la diversité de l'offre touristique, au renforcement du marketing régional et à la promotion des produits locaux (agriculture, bois, artisanat, tourisme et autres services), à la qualité des prestations et des projets (promotion et octroi de labels), à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale.

[4] Le PNRJV développe ses activités sur l'ensemble du périmètre du Parc selon les objectifs stratégiques suivants :

1	**Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage**
	Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage
	Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible.
2	**Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable**
	Promouvoir l'agriculture locale
	Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois
	Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc
	Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable
	Promouvoir une politique énergétique locale durable
	Promouvoir la mobilité durable
3	**Sensibilisation du public et éducation à l'environnement**
	Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc

[5] Les projets correspondant à ces objectifs sont décrits dans la Charte du Parc, constituée par quatre documents :

- un descriptif correspondant au Plan de management 2009-2011 du Parc ;
- le présent contrat de parc ;
- une planification budgétaire sur 4 ans (2012-2015) ;
- le plan de gestion sur 10 ans, durée de validité du label « Parc » (2012-2021).

[6] Le PNRJV tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de ses activités.

[7] La Commune tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus pour le territoire tel que défini dans l'article 1*bis*.

Article 3 : organe responsable et mise en œuvre

[1] Le PNRJV est l'organe responsable de la création et de la gestion du Parc. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

[2] La Commune est membre de droit du PNRJV en tant que commune territoriale. Conformément à ses statuts, le PNRJV garantit aux communes signataires une représentation et un pouvoir de décision prépondérants.

[3] Le PNRJV mène ses activités conformément au dossier de candidature pour les années 2009-2011, puis au plan de gestion pour les années suivantes.

[4] Le PNRJV élabore le plan de gestion et d'actions selon un principe participatif (travail au sein des commissions thématiques, forums thématiques et/ou régionaux), le met en consultation auprès des autorités exécutives des communes signataires et le soumet à l'approbation de son assemblée générale.

[5] Le PNRJV conclut des contrats de prestations avec le canton de Vaud pour la mise en oeuvre de la phase de création et des plans de gestion qui suivront. Il est le seul répondant auprès du canton.

Article 4 : financement

[1] La Commune s'engage à verser au PNRJV une contribution annuelle destinée à la mise en œuvre des activités du Parc.

[2] La contribution annuelle de la Commune, fixée par l'assemblée générale du PNRJV, est de CHF 3.– par habitant. Le nombre d'habitants est calculé en fonction de la population communale (au 31 décembre de l'année précédant celle d'adoption du budget).

[3] Pour 2011, la contribution communale annuelle de la Commune s'élève à **6'534.–** francs (montant fixé en fonction de la population au 31 décembre 2009, soit **2'178** habitants). Pour les années suivantes, la contribution de la Commune sera actualisée en fonction de l'évolution de sa population.

[4] La Commune peut en outre participer financièrement à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

Article 5 : modification du contrat de parc

[1] Dès son entrée en vigueur, le contrat de parc ne peut être modifié que dans la limite des exigences à remplir pour les parcs d'importance nationale (selon l'article 15 de l'*OParcs*).

[2] La modification du contrat de parc est du ressort de l'assemblée générale du PNRJV. Elle doit être approuvée par l'ensemble des communes signataires.

Article 6 : résiliation du contrat de parc

Le contrat de parc ne peut pas être résilié, ni par les communes signataires ni par le PNRJV, avant le terme de la période de validité du label « Parc ».

Article 7 : abrogation du contrat de parc

[1] Le contrat de parc peut être abrogé dans les seuls cas suivants :

a) si le label « Parc » n'est pas accordé ou était retiré par la Confédération.

b) si les soutiens financiers de la Confédération et/ou des cantons devenaient insuffisantes pour rendre réalistes les activités prévues.

[2]La décision d'abroger le contrat de parc doit être prise par l'assemblée générale du PNRJV et par l'ensemble des communes signataires.

Article 8 : clauses particulières en cas de fusion de communes

[1] En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat de parc reste valable jusqu'au terme prévu.

[2] En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire (tel que défini dans l'article 1*bis* ci-dessus) de la commune signataire à l'entrée en vigueur du présent contrat de parc.

Article 9 : entrée en vigueur et renouvellement du contrat de parc

[1] Le présent contrat de parc entre en vigueur après sa ratification par les organes délibérants (Municipalité / Conseil communal ou général) des communes signataires (au plus tard le 30 juin 2010) et par l'assemblée générale du PNRJV (au plus tard le 30 novembre 2010).

[2] Le présent contrat de parc reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « Parc », soit le 31 décembre 2021.

[3] En collaboration avec les autres communes signataires et au moins une année avant l'expiration du présent contrat de parc, la Commune s'engage à examiner l'opportunité de prolonger le label « Parc » pour une nouvelle période de dix ans et à reconduire ce contrat de parc.

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité d'Arzier - Le Muids dans sa séance du 22 mars 2010

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic — La Secrétaire

MUNICIPALITÉ ARZIER

Eric Hermann — Christel Daniels

Adopté par le Conseil communal d'Arzier - Le Muids dans sa séance du 26 avril 2010

Au nom du Conseil communal :

La Présidente — Le Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL ARZIER-LE-MUIDS

Elvira Roelli — Michel Pannatier

Accepté par le PNRJV dans son Assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le Président — Le Vice-président

François Laurent Althaus — Olivier Baudat

Annexe 2. Préavis municipal pour l'acceptation du contrat de Parc

Commune d'Arzier – Le Muids

PREAVIS MUNICIPAL n° 04/2010

Demande d'acceptation d'un contrat de parc
entre la Commune
et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV)
visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale

Affaire traitée par Monsieur François-Laurent Althaus, municipal

SOMMAIRE

0. Préambule 2

1. Objet du préavis 3

2. Cadre légal 3

3. Historique du projet 3

4. Descriptif du projet 5

5. Budget et financement 7

6. Organe responsable et mise en œuvre 8

7. Calendrier 9

8. Position de la Municipalité 9

9. Conclusions 10

Annexes

- **Annexe 1 : statuts du Parc Naturel Régional Jura Vaudois (*PNRJV*)**
- **Annexe 2 : projet de contrat de parc entre la Commune et le PNRJV**
- **Annexe 3 : carte du périmètre du Parc**
- **Annexe 4 : carte détaillée (1 :25'000) du territoire communal inclus dans le périmètre du Parc**
  (Arzier-Le Muids => territoire communal en totalité => carte non annexée)

Documents de référence

- Dossier de candidature (*Plan de management*) pour la création d'un parc naturel régional du Jura vaudois déposé auprès de l'Office fédéral de l'environnement (*OFEV*) le 9 janvier 2009 (un exemplaire a été remis à chaque commune et il est téléchargeable sur www.parc-jurassien.ch)
- Compléments au dossier de candidature pour la création d'un parc naturel régional du Jura vaudois déposés auprès de l'OFEV le 28 février 2009 (téléchargeable sur www.parc-jurassien.ch)
- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (*LPN*) (téléchargeable à l'adresse www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html)
- Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (*OParcs*) (téléchargeable à l'adresse www.admin.ch/ch/f/rs/c451_36.html)
- Loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale du 17 décembre 2008 (*LVOParcs*) (téléchargeable à l'adresse www.rsv.vd.ch, cote 451.15)

0. Préambule

Un parc naturel régional est un nouvel instrument de développement régional instauré en 2007 par la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (*LPN*). Selon la définition issue de cette loi, il s'agit « d'un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel où les constructions et les installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités » (*LPN*, art. 23*g*). Il se distingue des parcs nationaux et des parcs périurbains (deux autres catégories de parcs d'importance nationale instaurés par la LPN), car la présence d'une zone centrale protégée et non habitée n'y est pas nécessaire. En résumé, un parc naturel régional est un territoire occupé par l'humain, où la présence d'une zone sans activité humaine n'est pas exigée. Il a pour buts de conserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et d'encourager la commercialisation des biens et des services produits localement. D'autre part, les projets de parcs naturels régionaux doivent émaner d'initiatives locales et témoigner d'un processus démocratique.

Le projet développé par le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (*PNRJV*) correspond à cette définition. Avec son territoire d'environ 530 km^2 (env. 19% du canton de Vaud) et ses presque 32'000 habitants répartis sur 31 communes (périmètre de création tel qu'accepté par les Municipalités), il est un espace exceptionnel, où s'unissent l'humain et la nature depuis les défrichements du Moyen-âge. Surplombant l'Arc lémanique et la région d'Yverdon-les-Bains, il possède une identité jurassienne affirmée.

Pour obtenir de la Confédération le label « Parc » en 2012, le Parc doit aujourd'hui témoigner d'une volonté démocratique des communes impliquées dans son processus. Cette étape signifie la signature d'un contrat de parc entre chacune des communes formant le territoire du futur Parc et le PNRJV.

La commune d'Arzier-Le Muids est impliquée depuis plus de 30 ans dans la destinée de l'ancien Parc Jurassien Vaudois ; elle en est d'ailleurs l'un des membres fondateurs avec 12 autres communes propriétaires d'alpages entre la Givrine et le Marchairuz. Notre commune est donc fortement impliquée dans ce projet qui a permis, entre autres, la rédaction de plans de gestion pour plusieurs alpages, ainsi que l'inventaire complet des murs en pierres sèches, ce qui facilite grandement les planifications en matière de rénovation. Divers travaux de réfection (murs, adductions d'eau, etc.) ont également pu être réalisés et bénéficier d'un subventionnement important. Pour 2011, notre participation au Parc s'élèvera à CHF 6'534.- (CHF 3.- par habitant).

Ainsi, accepter ce contrat de parc démontre la cohérence entre notre engagement passé en faveur de notre région et notre volonté de développement régional futur par le biais du Parc.

Figure 1: les alpages, hauts lieux du patrimoine culturel et naturel du Parc Naturel Régional Jura Vaudois

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de **proposer au Conseil communal l'acceptation du contrat de parc** (voir projet de contrat de parc *Annexe 2*) **entre la Commune et le PNRJV** (voir statuts *Annexe 1*) **pour la création et la gestion d'un parc naturel régional, parc d'importance nationale.**

Ce contrat de parc répond à l'obligation légale (*OParcs*, art. 3) de concevoir une charte pour la gestion et la qualité du futur Parc. Cette charte est composée de quatre parties :

- Un « descriptif » (correspondant au Plan de management déposé en janvier 2009) ;
- Le « contrat de parc » entre la Commune et le PNRJV ;
- Une « planification budgétaire » sur 4 ans (correspondant à la convention de la première phase opérationnelle qui sera signée entre le PNRJV, le canton de Vaud et la Confédération) ;
- Le « plan de gestion » portant sur 10 ans et qui correspond à la durée de validité du label « Parc ».

Le contrat de parc est l'élément de la charte qui lie les communes et le PNRJV. Il définit le territoire des communes incluses dans le Parc (voir carte du périmètre du Parc *Annexe 3* et du territoire communal inclus *Annexe 4*), l'organisation (participation des communes à l'élaboration des objectifs et du plan de gestion) et les contributions financières communales.

Le contrat de parc est adopté par chaque législatif communal. Il a une validité de 12 ans (deux années pour la phase de création 2010-2011, puis dix ans pour le label « Parc », de 2012 à 2021).

2. Cadre légal

- Les articles 23*e* à 23*l* de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (*LPN*), dont la révision est entrée en vigueur le 1er décembre 2007, fixent le cadre législatif global.
- L'Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (*OParcs*), dans ses articles 19 à 21, puis 25 et suivants, arrête les dispositions nécessaires à l'exécution des articles de la LPN.
- La décision fédérale de l'OFEV du 27 août 2009, avec l'acceptation du Parc comme candidat au label « Parc » et un soutien financier de CHF 598'488.– pour la période 2009 – 2011, a marqué le début de la phase de création proprement dite.
- La Loi vaudoise d'application sur les parcs d'importance nationale du 17 décembre 2008 (*LVOParcs*), entrée en vigueur en mars 2009, indique les dispositions cantonales vaudoises en matière de parc d'importance nationale et assure un financement de ces derniers. Le Conseil d'Etat vaudois a confirmé par courrier au PNRJV et à l'Office fédéral de l'environnement (*OFEV*) sa décision de soutenir à hauteur de CHF 305'270.– notre projet (soutien financier pour la période 2009 – 2011).

3. Historique du projet

1973

Le 1er août 1973, 13 communes propriétaires d'alpages (Arzier-Le Muids, Bassins, Bière, Bursins, Genolier, Gimel, Givrins, L'Abbaye, Lausanne, Le Chenit, Le Lieu, Le Vaud et Marchissy), une société anonyme et 2 propriétaires privés signent avec Pro Natura-Vaud la « Convention pour la création d'un Parc jurassien vaudois ». Les contractants s'y engagent notamment à construire sur la zone concernée des bâtiments uniquement dévolus à l'exploitation des forêts et des pâturages. L'adhésion nécessite à l'époque une simple déclaration des exécutifs, précisant les parcelles concernées. Ainsi naît l'Association du Parc Jurassien Vaudois (APJV).

La commune d'Aubonne rejoint l'association en 1976 et Longirod y adhérera en 1991.

1995-2005

L'assemblée générale des contractants approuve un « projet intégré visant une conservation dynamique des sites (*Pi-PJV*) », avec comme buts : le maintien de l'exploitation forestière, la poursuite des activités pastorales, la sauvegarde du patrimoine bâti, la protection des richesses

naturelles et l'accueil du public. Dès lors, le Pi-PJV sera en grande partie financé par le Fonds Suisse pour le Paysage (*FSP*) et permettra de nombreuses mesures dont la réfection de chalets d'alpage, de murs en pierres sèches, d'animations pour les écoles, le lancement du projet de reconnaissance de l'AOC Bois du Jura, la création des Saveurs du Jura vaudois et la rénovation de l'hôtel-restaurant du Marchairuz.

L'APJV grandit suite aux adhésions de Saint-George (1996), Nyon (2003) et Saint-Cergue (2003).

2006

Les communes de Montricher, Mollens, Berolle, Ballens et Saint-Livres rejoignent l'association.

2005-2009

Cette période correspond à la métamorphose de l'APJV vers un parc naturel régional (*PNR*). Le projet Regio Plus, financé principalement par le Secrétariat d'état à l'économie (*SECO*), donnera les moyens financiers aux partenaires régionaux de déposer un dossier de reconnaissance pour le label « candidat Parc naturel régional » au début 2009.

2009

Les exécutifs de 31 communes (voir carte du périmètre *Annexe 3*) donnent leur accord pour la phase de création du PNR. Le 9 janvier, le canton de Vaud dépose la candidature de l'APJV à l'OFEV pour cette phase de création. En août, l'APJV obtient le statut de candidat au label « Parc ».

Lors de son assemblée générale du 4 novembre 2009 à L'Isle, l'association désormais nommée « Parc jurassien vaudois - Parc naturel régional » (*PJV-PNR*) se dote de nouveaux statuts permettant sa mise en conformité avec l'Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale (*OParcs*).

- **Volonté exprimée à plusieurs reprises par les communes du Parc d'élaborer un projet de développement durable et de valorisation des ressources paysagères, des savoir-faire et du tourisme dans la région ;**
- **Août 1973 : entrée de la Commune d'Arzier-Le Muids dans le projet comme membre fondateur et participation au budget du Parc.**
- **Janvier 2003 : intégration de l'ensemble des alpages communaux (11) dans le Parc pour mieux assurer leur préservation et leur mise en valeur.**

Figure 2: la combe des Amburnex, joyau intégré au Parc Naturel Régional Jura Vaudois dès ses débuts

4. Descriptif du projet

La création d'un parc naturel régional s'envisage d'une manière **concertée** et **démocratique**. La Confédération et le canton vérifient et garantissent les exigences en termes de qualités territoriales et de gestion du projet. La réalisation d'un parc requiert un territoire adapté, mais surtout un ancrage et une adhésion au sein de la population. C'est pourquoi **l'approbation démocratique par les Conseils communaux/généraux** autorise ensuite la demande d'obtention du label « Parc » à la Confédération.

Le PNRJV développe ses activités sur l'ensemble du périmètre du Parc selon les **objectifs stratégiques** suivants :

1. **Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage ;**
2. **Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable ;**
3. **Sensibilisation du public et éducation à l'environnement.**

Ces trois axes sont déclinés en une dizaine d'objectifs stratégiques définis dans le « contrat de parc ». Leur mise en œuvre s'effectue à l'aide de projets précisant les différentes actions concrètes sur le territoire du Parc. Les objectifs, les projets et les actions qui en découlent sont développés en détail dans le dossier de candidature déposé à l'OFEV en janvier 2009.

Ainsi, le Parc se positionne en premier lieu **au service de sa population** en affirmant sa volonté de placer, au centre de son projet, l'être humain dans un cadre naturel préservé. Le capital social et culturel du territoire caractérise ce territoire. Ce patrimoine, issu des activités passées et présentes, se reflète dans des produits agricoles reconnus, des patrimoines vivants et des traditions respectées.

Dans le Parc, l'homme a développé ou maintenu des **milieux naturels de très grande valeur** pour le canton et le pays. Ces richesses sont une **source de revenus et de bien-être pour les habitants** : fierté régionale, qualité de vie, plus-value pour les produits régionaux, attrait touristique, outil de sensibilisation. La valorisation de ces richesses constitue ainsi la base sur laquelle un développement économique harmonieux doit s'appuyer.

Le Parc favorise **l'essor économique et social des communes membres dans le respect d'un développement durable**. Cela implique un soutien à l'économie locale par le renforcement des circuits régionaux. Le développement de produits touristiques, ainsi que le soutien à des projets forestiers ou agricoles (participation aux projets OQE [Ordonnance sur la qualité écologique], participation aux projets de valorisation des produits régionaux, gestion des alpages, ...) sont actuellement mis en place.

Figure 3: le gruyère d'alpage AOC, un des produits phares de l'économie locale

Le Parc est également actif depuis longtemps pour promouvoir la **sensibilisation à l'environnement**. Les activités proposées aux écoles (géologie, fourmis, forêts, ...) ont de plus en plus de succès : 34 groupes en 2006, 49 en 2007, 44 en 2008 et 52 en 2009. Cela représente environ 1'000 enfants et 100 accompagnateurs chaque année.

Le Parc vise aussi à faire **partager ses valeurs culturelles et paysagères**. Ainsi, il entend contribuer de manière significative à la diversité de l'offre touristique, au renforcement du marketing régional, à la promotion des produits locaux, à la qualité des prestations et des projets, à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale. La recherche de fonds pour la réfection des murs en pierres sèches (entre 1 et 1,5 km de réfections chaque année) est un exemple des prestations fournies par le Parc.

Les organes responsables du Parc pourront attribuer un **label «Produit» du Parc** aux personnes et entreprises qui produisent des biens ou fournissent des services dans le Parc selon les principes du développement durable. Ce label **mettra en valeur les savoir-faire de la région**, les rendant particulièrement visibles aux yeux des visiteurs qui y reconnaîtront un produit régional de qualité. Cette garantie permettra aussi d'augmenter la plus-value financière dégagée pour le prestataire.

Ce projet de Parc est ainsi un instrument de développement régional qui n'implique **aucune interdiction ni restriction supplémentaires**, mais qui valorise l'extraordinaire valeur paysagère de ce territoire selon les principes du développement durable.

- **Promotion d'actions concertées de gestion du patrimoine naturel, culturel, et paysager.**
- **Production d'une plus-value pour des secteurs importants de l'économie régionale tels que l'agriculture, le tourisme et la foresterie.**
- **Meilleure visibilité du territoire par sa promotion par des organismes fédéraux et cantonaux (*Suisse tourisme* ou *Office du tourisme du canton de Vaud* par exemple).**

Figure 4: forêt, agriculture et bâti, trois piliers pour l'avenir du Parc Naturel Régional Jura Vaudois

5. Budget et financement

Dans le cadre de son Plan de management, le PNRJV avait établi un budget cadre pour la phase de création du Parc, soit la période 2009 – 2011.

Produits, budget cadre pour la phase de création du Parc		2009-2011	
Confédération		598'488	53%
Canton		305'270	27%
Communes et autres membres		130'000	12%
Autres fonds propres, prestations et recettes affectées		89'842	8%
TOTAL	CHF	**1'123'600**	100%

Dépenses par axe, budget cadre pour la phase de création du Parc		2009-2011	
Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage		213'484	19%
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable		382'024	34%
Sensibilisation du public et éducation à l'environnement		157'304	14%
Communication		67'416	6%
Elaboration de la charte et gestion		303'372	27%
TOTAL	CHF	**1'123'600**	100%

Le financement du projet de Parc est assuré par différentes ressources financières, ponctuelles ou régulières. Les contributions ponctuelles sont composées par le soutien financier de divers partenaires du PNRJV, mais aussi par le produit des prestations de l'association envers des tiers (par exemple pour les animations), d'éventuelles subventions spécifiques des collectivités publiques (Office fédéral de l'agriculture, Service du développement territorial-Améliorations foncières, Fonds suisse pour le paysage, ...), ou des dons en faveur de l'association. Les ressources financières annuelles sont assurées par les **contributions des communes membres** selon le contrat de parc, par les **subventions cantonales et fédérales** qui font l'objet d'une convention avec le Parc et par les **cotisations des autres membres du PNRJV**.

Chaque commune s'engage à verser une **contribution annuelle de CHF 3.– par habitant, dès 2011.** Ainsi, **les cotisations pour 2010 restent identiques à celles payées jusqu'à aujourd'hui.**

Le Parc Naturel Régional Jura Vaudois génère un apport important de financements cantonaux et fédéraux pour la réalisation de son programme d'actions. La grande majorité de ces ressources sont affectées sur le territoire du Parc et permettent le développement de diverses activités économiques.

- **En résumé, pour un franc investi par les communes, le canton et la Confédération en mettent entre quatre et six fois plus.**

6. Organe responsable et mise en œuvre

L'organe responsable de la création et de la gestion du Parc est l'association Parc Naturel Régional Jura Vaudois (*PNRJV*).

Depuis sa fondation en 1973, l'APJV, aujourd'hui PNRJV, n'a cessé de croître ; elle compte à ce jour 31 communes membres formant le périmètre du Parc, 3 communes propriétaires et une dizaine de membres individuels et collectifs. Les statuts adoptés en automne 2009 respectent désormais les prescriptions fédérales qui exigent que les communes détiennent le pouvoir décisionnel. L'assemblée générale est l'organe décisionnel final ; les communes territoriales peuvent cependant y demander l'application d'un système de vote qui leur garantit qu'aucune décision allant à l'encontre de leurs intérêts légitimes ne peut être prise (*Statuts PNRJV*, art. 18).

Ainsi, toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. A la demande d'une commune territoriale (soit une commune dont le territoire est situé à l'intérieur du périmètre du Parc), les voix de l'ensemble des communes territoriales peuvent toutefois être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, l'affaire est renvoyée au Comité. Quant aux élections, elles se déroulent à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second (*Statuts PNRJV*, art. 18).

Après une période de transition, l'association PNRJV s'est dotée dans son assemblée générale du 17 mars 2010 à L'Abbaye des différents organes statutaires (Comité / Bureau / Organe de contrôle / Commission de gestion). Alain Reymond, municipal au Chenit, ayant décidé de prendre sa retraite « politique », le PNRJV est présidé par son désormais ex-vice-président, François Laurent Althaus, municipal à Arzier-Le Muids.

Le **Comité** du Parc compte 11 membres, président compris ; il est majoritairement composé de **municipaux** représentatifs des différentes régions du Parc (pour la région Jura-Ouest : Mme Véronique Andersson [Saint-Cergue] et M. Roland Kolly [Le Vaud] ; pour la région Jura-Est : MM. Jean-Daniel Bertholet [Bière] et Guy Reymond [Vaulion] ; pour la Vallée de Joux : MM. Olivier Baudat [Le Chenit] et Michael Brühlmann [Le Lieu]). Quant aux 4 autres membres du Comité, il s'agit de personnes confirmées dans leurs domaines de spécialisation, qui représentent les milieux **agricole** (M. Cédrix Chezeaux, agriculteur bio à Juriens), **économique** (M. Eric Duruz, Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux), **environnemental** (M. Lionel Sager, Pro Natura-Vaud) et **touristique** (M. Jean-Pierre Pralong, Nyon Région Tourisme) (*Statuts PNRJV*, art. 19).

Le **Bureau** du Parc, chargé de régler les affaires courantes, est composé de 5 des membres du Comité, dont le président. Les représentants municipaux des communes territoriales y sont également en majorité (*Statuts PNRJV*, art. 26).

Mais, le Parc ne peut exister que par la présence d'acteurs locaux qui développent des projets. Ils sont ainsi regroupés en quatre **commissions** statutaires (*Accueil et tourisme / Agriculture / Forêt et nature / Recherche scientifique*). Ces commissions thématiques permanentes sont composées de délégués municipaux des communes territoriales et d'autres personnes compétentes dans leurs domaines respectifs (*Statuts PNRJV*, art. 32).

Dès lors, le Parc dispose de tous les atouts nécessaires pour mener ses activités conformément au **dossier de candidature** pour les années 2009-2011, puis au **plan de gestion** pour les années 2012-2021. Ce plan de gestion définit le cadre de travail précis indispensable au bon déroulement des processus de fonctionnement du Parc. Bien entendu, le plan de gestion sera soumis aux exécutifs communaux pour consultation, avant d'être soumis à l'approbation de l'assemblée générale du PNRJV (*Statuts PNRJV*, art. 15 lettre k).

Pour garantir le bon déroulement du projet, une convention doit également être conclue entre le PNRJV, le canton de Vaud et la Confédération pour la mise en œuvre du dossier de candidature et du plan de gestion décennal.

7. Calendrier

2010
Le contrat de parc entre en vigueur après sa ratification par les conseils communaux ou généraux des communes du Parc (au plus tard le 30 juin 2010) et par l'assemblée générale du PNRJV (au plus tard le 30 novembre 2010).

2012
Le PNRJV devrait être définitivement reconnu après le dépôt de la charte du Parc auprès de l'OFEV en janvier.

Cette reconnaissance acquise, le contrat de parc devrait rester en vigueur pendant les 10 ans que couvrira le label « Parc », soit jusqu'au 31 décembre 2021.

2020
Les communes signataires s'engagent à examiner l'opportunité de prolonger le label « Parc » pour une nouvelle période de dix ans et à reconduire le contrat de parc.

8. Position de la Municipalité

Dans la mesure où il ne constitue pas de nouvelle couche réglementaire en matière d'aménagement et de droit sur notre territoire, le Parc Naturel Régional Jura Vaudois constitue pour la commune d'Arzier–Le Muids une excellente opportunité à plusieurs titres :

- *Le PNRJV nous aidera dans notre travail de conservation et de mise en valeur de la nature et du paysage exceptionnels dont notre commune a la chance de bénéficier depuis que les moines d'Oujon s'y sont installés. C'est donc notre responsabilité de léguer aux générations futures ce qui nous a été offert par nos ancêtres.*
- *Le PNRJV aidera les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, petits commerces, etc.) par différents projets qui visent à renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, par exemple par la promotion de produits locaux bénéficiant d'un label « Produit » que le PNRJV pourra leur délivrer.*
- *Le PNRJV nous offre aussi l'excellente opportunité de développer nos relations transfrontalières avec nos voisins français, réunis depuis 1986 déjà au sein du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (113 communes). C'est en particulier avec les autorités de Bois d'Amont et des Rousses que nous pourrions, par le biais du PNRJV, développer des projets d'intérêt régional.*

Le Parc Naturel Régional Jura Vaudois est donc avant tout une opportunité offerte à la région pour travailler ensemble à des objectifs communs. Sans partenaires régionaux, le Parc ne serait rien et c'est à nous d'en faire un outil vivant que nous serons fiers de laisser à nos enfants.

Figure 5: le chemin spirituel d'Oujon et son accès sur les ruines de l'ancienne Chartreuse… Un lieu du Parc à préserver et à faire connaître !

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER-LE MUIDS

vu	le préavis municipal n° 04/2010 relatif à la demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la Commune et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale
ouï	les rapports de la commission chargée de l'étude de cet objet et de la commission des finances
attendu que	celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter le contrat de parc entre la Commune et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale ;
2. de porter au budget 2011 et suivants les montants correspondants ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré par la Municipalité le 22.03.2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Eric Hermann Christel Daniels

Annexes : mentionnées

Annexe 3. Signatures Contrat de Parc et détails de l'intégration partielle de la commune d'Aubonne

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de L'Abbaye dans sa séance du 26 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE L'ABBAYE

Gabriel Gay Jacky Reymond

Adopté par le Conseil communal de L'Abbaye dans sa séance du 21 juin 2010.

Au nom du Conseil communal:

Le président : Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

Jean-Frédéric Golay Jacques Rochat

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

COMMUNE D'AUBONNE
Municipalité

Contrat de parc

La commune d'Aubonne (ci-après : *la Commune*) représentée par M. Pierre-Alain Blanc, syndic, domicilié à 1170 Aubonne et Mme Joëlle Mottaz, secrétaire municipale, domiciliée à 1163 Etoy

et

L'association Parc Naturel Régional Jura Vaudois (ci-après : *PNRJV*), rte du Marchairuz 2, 1188 St-George,

vu la Loi sur la protection de la nature du 1er juillet 1966 (*LPN*), l'Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (*OParcs*) et les statuts du PNRJV

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : principes

[1] Après l'acceptation par sa Municipalité de son intégration dans le périmètre de création, la Commune, membre du PNRJV, accepte son intégration dans le territoire d'un parc naturel régional d'importance nationale (ci-après : *le Parc*) au sens des articles 23*e* et suivants de la LPN, ainsi que les articles 19 à 21 et 25 et suivants de l'*OParcs*.

[2] A l'issue de la phase de création (2010-2011), une demande d'obtention du label « Parc » (selon les articles 7 à 10 de l'*OParcs*) sera déposée, soit en 2012. S'il est accepté, ce label aura une validité de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

[3] Le territoire du Parc est formé par le territoire des communes signataires de ce contrat de parc ; il est défini pour chaque commune dans l'article 1*bis* suivant.

Article 1*bis* : intégration au périmètre du Parc

Le territoire de la Commune est partiellement intégré dans le périmètre du Parc, à la demande expresse de la Confédération (voir carte). Seule la partie nord est concernée, comprenant la zone agricole et forestière située au dessus du vignoble ainsi que le vieux bourg historique.

Article 2 : buts et positionnement de l'association PNRJV

Dans le cadre des législations fédérale et cantonale, le PNRJV a pour but la création et la gestion d'un parc naturel régional, afin de favoriser l'essor économique et social des communes signataires dans le respect d'un développement durable.

Espace à vivre : le Parc vise à préserver la vitalité du tissu social et la qualité de vie de ses habitants. Cela implique un soutien à l'économie régionale par le renforcement des chaînes de valeurs ajoutées (circuits régionaux) et l'augmentation des effets induits au sein de la région. Il promeut notamment l'exploitation durable des ressources locales (eaux, forêts, terres agricoles et alpestres, énergies renouvelables, etc.), la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, paysager (biotopes, faune et flore, paysages ruraux, naturels ou proches de l'état naturel) et culturel (bâtiments, sites et ensembles construits, voies de communication historiques, traditions et savoir-faire), ainsi que les collaborations intercommunales et intercantonales.

Espace à partager : le Parc vise à faire partager ses valeurs culturelles, paysagères et naturelles. Ainsi, il entend contribuer notamment à la diversité de l'offre touristique, au renforcement du marketing régional et à la promotion des produits locaux (agriculture, bois, artisanat, tourisme et autres services), à la qualité des prestations et des projets (promotion et octroi de labels), à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale.

Le PNRJV développe ses activités sur l'ensemble du périmètre du Parc selon les objectifs stratégiques suivants :

1	**Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage**
	Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage
	Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible.
2	**Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable**
	Promouvoir l'agriculture locale
	Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois
	Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc
	Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable
	Promouvoir une politique énergétique locale durable
	Promouvoir la mobilité durable
3	**Sensibilisation du public et éducation à l'environnement**
	Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc

Les projets correspondant à ces objectifs sont décrits dans la Charte du Parc, constituée par quatre documents :
- un descriptif correspondant au Plan de management 2009-2011 du Parc ;
- le présent contrat de parc ;
- une planification budgétaire sur 4 ans (2012-2015) ;
- le plan de gestion sur 10 ans, durée de validité du label « Parc » (2012-2021).

Le PNRJV tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de ses activités.

La Commune tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus pour le territoire tel que défini dans l'article 1*bis*.

Article 3 : organe responsable et mise en œuvre

[1] Le PNRJV est l'organe responsable de la création et de la gestion du Parc. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

[2] La Commune est membre de droit du PNRJV en tant que commune territoriale. Conformément à ses statuts, le PNRJV garantit aux communes signataires une représentation et un pouvoir de décision prépondérants.

[3] Le PNRJV mène ses activités conformément au dossier de candidature pour les années 2009-2011, puis au plan de gestion pour les années suivantes.

[4] Le PNRJV élabore le plan de gestion et d'actions selon un principe participatif (travail au sein des commissions thématiques, forums thématiques et/ou régionaux), le met en consultation auprès des autorités exécutives des communes signataires et le soumet à l'approbation de son assemblée générale.

[5] Le PNRJV conclut des contrats de prestations avec le canton de Vaud pour la mise en œuvre de la phase de création et des plans de gestion qui suivront. Il est le seul répondant auprès du canton.

Article 4 : financement

[1] La Commune s'engage à verser au PNRJV une contribution annuelle destinée à la mise en œuvre des activités du Parc.

[2] La contribution annuelle de la Commune, fixée par l'assemblée générale du PNRJV, est de CHF 3.– par habitant. Le nombre d'habitants est calculé en fonction de la population communale (au 31 décembre de l'année précédant celle d'adoption du budget).

[3] Pour 2011, la contribution communale annuelle de la Commune s'élève à CHF 8'199.-- (montant fixé en fonction de la population au 31 décembre 2009, 2'733 habitants). Pour les années suivantes, la contribution de la Commune sera actualisée en fonction de l'évolution de sa population.

[4] La Commune peut en outre participer financièrement à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

Article 5 : modification du contrat de parc

[1] Dès son entrée en vigueur, le contrat de parc ne peut être modifié que dans la limite des exigences à remplir pour les parcs d'importance nationale (selon l'article 15 de l'*OParcs*).

[2] La modification du contrat de parc est du ressort de l'assemblée générale du PNRJV. Elle doit être approuvée par l'ensemble des communes signataires.

Article 6 : résiliation du contrat de parc

Le contrat de parc ne peut pas être résilié, ni par les communes signataires ni par le PNRJV, avant le terme de la période de validité du label « Parc ».

Article 7 : abrogation du contrat de parc

[1] Le contrat de parc peut être abrogé dans les seuls cas suivants :

a) si le label « Parc » n'est pas accordé ou était retiré par la Confédération.

b) si les soutiens financiers de la Confédération et/ou des cantons devenaient insuffisants pour rendre réalistes les activités prévues.

[2]La décision d'abroger le contrat de parc doit être prise par l'assemblée générale du PNRJV et par l'ensemble des communes signataires.

Article 8 : clauses particulières en cas de fusion de communes

[1] En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat de parc reste valable jusqu'au terme prévu.

[2] En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire (tel que défini dans l'article 1*bis* ci-dessus) de la commune signataire à l'entrée en vigueur du présent contrat de parc.

Article 9 : entrée en vigueur et renouvellement du contrat de parc

[1] Le présent contrat de parc entre en vigueur après sa ratification par les organes délibérants (Municipalité / Conseil communal) des communes signataires (au plus tard le 30 juin 2010) et par l'assemblée générale du PNRJV (au plus tard le 30 novembre 2010).

[2] Le présent contrat de parc reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label

« Parc », soit le 31 décembre 2021.

[3] En collaboration avec les autres communes signataires et au moins une année avant l'expiration du présent contrat de parc, la Commune s'engage à examiner l'opportunité de prolonger le label « Parc » pour une nouvelle période de dix ans et à reconduire ce contrat de parc.

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité d'Aubonne dans sa séance du 20 avril 2010.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire :

P.-A. Blanc J. Mottaz

Adopté par le Conseil communal d'Aubonne dans sa séance du 25 mai 2010

Au nom du Conseil communal

La présidente : La secrétaire :

S. Linder R.-M. Régidor

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV

Le président : Le vice-président :

F.-L. Althaus O. Baudat

COMMUNE D'AUBONNE
Conseil communal

3/10

ok

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2010

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 20 avril 2010 n° 3/10 "Demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la commune d'Aubonne et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accepte le contrat de parc entre la commune et le Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un part régional d'importance nationale;
2. accepte de porter au budget 2011 et suivants les montants correspondants;
3. autorise la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom du Conseil communal

La présidente La secrétaire

S. Linder R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 28 mai 2010.

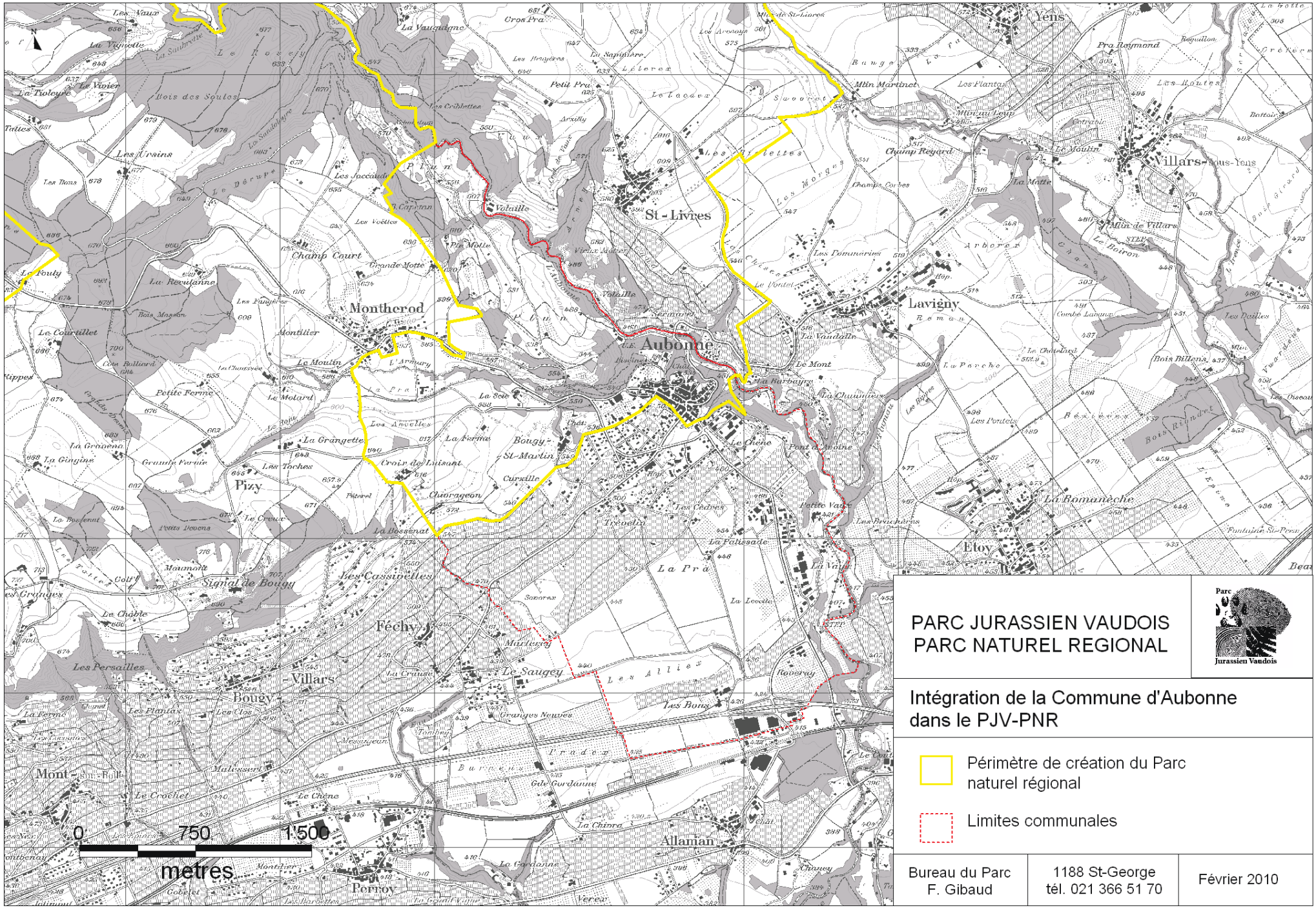

PARC JURASSIEN VAUDOIS
PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jurassien Vaudois

Intégration de la Commune d'Aubonne dans le PJV-PNR

Périmètre de création du Parc naturel régional

Limites communales

Bureau du Parc F. Gibaud	1188 St-George tél. 021 366 51 70	Février 2010

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de *Ballens* dans sa séance du 17 mai 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic : La Secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE BALLENS — CANTON VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

François Simon Gabrielle Neuenschwander

Adopté par le Conseil général de *Ballens* dans sa séance du 22 juin 2010.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL :

Le Président : La Secrétaire :

CONSEIL GÉNÉRAL DE BALLENS — CANTON VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Jean-Marc Roch Marie-Paule Borel

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus O. Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de la commune de Bassins dans sa séance du 25.05.2010

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Didier Lohri *Monique Noirot*

Adopté par le Conseil communal de Bassins, dans sa séance du

Au nom du Conseil communal de Bassins:

La Présidente : Le secrétaire :

Odile Hausser *Karim Donnet*

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de *Berolle* dans sa séance du 17.05.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE BEROLLE

Stéphane Teuscher Sascha Badan

Adopté par le Conseil général de *Berolle* dans sa séance du 22.06.2010.

Au nom du Conseil général :

Le président : La secrétaire :

CONSEIL GÉNÉRAL BEROLLE

François Goldenschue Fabienne Borlat

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus O. Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Bière dans sa séance du 25 mars 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Jacques-Henri Burnier Pascal Cloux

Adopté par le Conseil communal de Bière dans sa séance du 19 avril 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le Président : Le Secrétaire :

Riccardo Losa Michel Claude

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité du Chenit dans sa séance du 24 mars 2010.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Jeannine RAINAUD

Le secrétaire

Pierre-André REYMOND

Adopté par le Conseil communal du Chenit dans sa séance du 3 mai 2010.

Au nom du Conseil communal

Le président :

Micheline RIEBEN

Le secrétaire :

Paulette REYMOND

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président :

François Laurent Althaus

Le vice-président :

Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Chéserex dans sa séance du 31 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Jacques Ansermet Fabienne Monnaert-Chambaz

Adopté par le Conseil communal de Chéserex dans sa séance du 24 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Philippe Pellegrin Lilly Steimer

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Genolier dans sa séance du 20 avril 2010

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : la secrétaire :

J. Hofer C. Deléderray

Adopté par le Conseil de Genolier dans sa séance du 17 juin 2010

Au nom du Conseil communal :

Le Président : le secrétaire :

D. Matthey G. Girardet

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Gimel dans sa séance du 20 avril 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire adjoint

Norbert Reymond — Armand Vonnez

Adopté par le Conseil communal de Gimel dans sa séance du 23 juin 2010.

Au nom du Conseil communal

Le Président — Le Secrétaire

François Félix — François Marti

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du..10 novembre 2010

Au nom du PNRJV

Le Président — Le Vice-président

François Laurent Althaus — Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Gingins dans sa séance du 12 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :

Mme C. Hibbert Pirl Mme C. Cuénoud-Mullor

Adopté par le Conseil communal de *Gingins* dans sa séance du 24 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le Président : La Secrétaire :

M. H. Brunner Mme R. André

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du. 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Givrins dans sa séance du 10 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : La Secrétaire :

MUNICIPALITE DE GIVRINS

M.J. Semadeni A.M. Dick

Adopté par le Conseil communal de Givrins dans sa séance du 9 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente : La secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

Paola Möhl Nicole Pilet

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Juriens dans sa séance du 31.05.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : José Paradela

Le secrétaire : Cyril Chezeaux

Adopté par le Conseil général de Juriens dans sa séance du 26.08.2010.

Au nom du Conseil général :

La présidente : Michèle Charotton

La secrétaire : Martine Kirchhofer

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : François Laurent Althaus

Le vice-président : Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de *La Praz* dans sa séance du 28.03.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Le secrétaire :

Prénom Nom Prénom Nom

Adopté par le Conseil général de *La Praz* dans sa séance 18.06.2010.

Au nom du Conseil général :

Le président : La secrétaire :

Gabriel Cuvit Chantal Jeannet

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Le Lieu dans sa séance du 12.04.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic: La Secrétaire:

MUNICIPALITÉ LE LIEU

Jean-Pierre ROCHAT Sylvie BARUCHET

Adopté par le Conseil Communal de Le Lieu dans sa séance du 29.06.2010.

Au nom du Conseil Communal :

Le Président: La Secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DU LIEU

Philippe CLOT Françoise MESSER

Accepté par l'association PJV-PNR dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom de l'association PJV-PNR :

Le Président : Le Vice-Président :

François-Laurent ALTHAUS Olivier BAUDAT

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de L'Isle dans sa séance du 17.05.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE

Roger Nicolas Valérie Faine

Adopté par le Conseil communal de L'Isle dans sa séance du 24.06.2010.

Au nom du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL L'ISLE

Thierry Dagaeff Béatrice Dessibourg

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Longirod dans sa séance du 25 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Eric Chesaux

La secrétaire : Catherine Regamey

Adopté par le Conseil général de Longirod dans sa séance du 24 juin 2010

Au nom du Conseil général :

Le président : Etienne Bovy

La secrétaire : Michèle Matthey

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : François Laurent Althaus

Le vice-président : Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Marchissy dans sa séance du 25.05.2010

Au nom de la Municipalité :

Le syndic: La secrétaire:

Jean-Louis Humbert Christine Ronga

Adopté par le Conseil général de Marchissy dans sa séance du 15.06.2010.

Au nom du Conseil général:

Le président: La secrétaire:

Laurent Berseth Christine Manzini

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Mollens dans sa séance du 10 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Philippe Besson Claire-Lise Zbinden

Adopté par le Conseil général de Mollens dans sa séance du 3 juin 2010.

Au nom du Conseil général :

Le président : La secrétaire :

Alexandre Rosset Francine Meyer

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Mont-la-Ville dans sa séance du 19.04.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

La secrétaire :

Patrick AGASSIS

Claude TERCIER

Adopté par le Conseil général de Mont-la-Ville dans sa séance du 03.06.2010.

Au nom du Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Roger PERRIN

Tiffany BRASEY

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président :

Le vice-président :

François Laurent Althaus

Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Montricher dans sa séance du 19.04.2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : La secrétaire :

Michel Desmeules Bernadette Golaz

Adopté par le Conseil Communal de Montricher dans sa séance du 17.06.2010

Au nom du Conseil Communal:

Le Président : La secrétaire :

Pierre-Yves Morel Sandrine Haenni

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le Président : Le Vice-Président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

PREMIER

Contrat de parc entre la commune de Premier et le PNRJV

Les signataires de contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de la commune de Premier dans sa séance

du 04 05 2010

Au nom de la Municipalité :

Le syndic

Etienne Candaux

La secrétaire

Carole Pose

MUNICIPALITÉ DE PREMIER – CANTON DE VAUD – LIBERTÉ ET PATRIE

Adopté par le conseil général de la commune de Premier dans sa séance

du

Au nom du Conseil général :

Le président

Jean Hauner

CONSEIL GÉNÉRAL DE PREMIER – LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Liliane Desmeules

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010.

Au nom du PNRJV :

Le président :

François Laurent Althaus

Le vise- président

Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Romainmôtier-Envy dans sa séance du 1er juin 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:	La secrétaire:
Fabrice De Icco	Martine Rubin
Prénom Nom	Prénom Nom

Adopté par le Conseil général de Romainmôtier-Envy dans sa séance du 22 juin 2010.

Au nom du Conseil général:

Le président:	Le secrétaire:
M. Benoît	Pierre Genier
Prénom Nom	Prénom Nom

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président:	Le vice-président:
François Laurent Althaus	Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Saint-Cergue dans sa séance du 12 avril 2010

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Stephan Natalini

La Secrétaire:

Frédérique Vol

Adopté par le Conseil communal de Saint-Cergue dans sa séance du 25 mai 2010

Au nom du Conseil communal

Le Président :

Thierry Magnenat

La Secrétaire:

Karine Ringgenberg

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le Président :

François Laurent Althaus

Le Vice-président

Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Saint-George, dans sa séance du 11 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE ST-GEORGE

Philippe Germain Princia Josseron

Adopté par le Conseil Général de Saint-George, dans sa séance du 9 juin 2010.

Au nom du Conseil Général :

La Présidente : La Secrétaire :

CONSEIL GENERAL DE ST-GEORGE

Muriel Mignot Nicole Annen

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Saint-Livres dans sa séance du 12 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE ST LIVRES

Henri BOURGEOIS Myriam JOTTERAND

Adopté par le Conseil communal de Saint-Livres dans sa séance du 16 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le président : Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE ST-LIVRES

Gérald DUCRET Jean-Daniel CORREVON

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de *Trélex* dans sa séance du 17 mai 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Antonio Bilardo Pascale Joray

Adopté par le Conseil communal de *Trélex* dans sa séance du 17 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Luc Alain Stahler Francine Meystre

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10./11.e 2010.

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de Le Vaud dans sa séance du 19 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Serge Beck

MUNICIPALITE DE LE VAUD

La Secrétaire : Barbara Aellen

Adopté par le Conseil communal de Le Vaud dans sa séance du 24 juin 2010

Au nom du Conseil communal :

Le Vice-Président : Robert Cotting

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

La Secrétaire ad interim : Fokeline MÜLLER

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le Président : François Laurent Althaus

Le Vice-président : Olivier Baudat

Les signataires du contrat de parc :

Approuvé par la Municipalité de *Vaulion* dans sa séance du 6 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : La secrétaire :

Claude Languetin Valérie Meyer

Adopté par le Conseil communal de *Vaulion* dans sa séance du 10 juin 2010.

Au nom du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Claude Goy Anne-Marie Magnenat

Accepté par le PNRJV dans son assemblée générale du 10 novembre 2010

Au nom du PNRJV :

Le président : Le vice-président :

François Laurent Althaus Olivier Baudat

Annexe 4. Statuts au 21.03.12

Parc naturel régional

Jura vaudois

Statuts

Administration du PNRJV, St-George

2011

SOMMAIRE

Titre 1. Dispositions générales 1
Titre 2. Membres 2
Titre 3. Admission, démission et exclusion 2
Titre 4. Organes 3
Titre 5. Assemblée générale 3
Titre 6. Comité 4
Titre 7. Bureau 5
Titre 8. Organe de contrôle 6
Titre 9. Commission de gestion 6
Titre 10. Commissions 6
Titre 11. Ressources 6
Titre 12. Signature sociale 7
Titre 13. For 7
Titre 14. Modification des statuts 7
Titre 15. Dissolution 7
Titre 16. Entrée en vigueur 8
Titre 17. Annexe – Tableau des voix 9

Abréviations

LPN	**Loi fédérale** sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (RS 451)
OParcs	**Ordonnance fédérale** sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (RS 451.36)

Ces documents peuvent être consultés dans le Recueil systématique du droit fédéral à l'adresse internet http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html

Informations sur les parcs : http://www.bafu.admin.ch/paerke/index.html?lang=fr

Statuts

Titre 1.
Dispositions générales

Objet – Nom

Art. premier - L'Association « Parc Naturel Régional Jura Vaudois » (PNRJV) (ci-après : *le Parc*), est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Siège

Art. 2 - Le siège du Parc est au lieu de son administration, en principe dans l'une des communes de celui-ci.

Bases légales

Art. 3 - Le Parc est l'organe de mise en œuvre du projet de parc naturel régional du Jura vaudois, parc d'importance nationale, selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs).

Buts

Art. 4 - Le Parc a pour but la création et la gestion d'un parc naturel régional conforme à la législation en la matière afin de promouvoir l'essor des activités traditionnelles, l'image et le développement durable des communes territoriales membres, ainsi que les activités de protection de la nature en contribuant notamment :

a) à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager (biotopes, faune et flore, objets naturels d'intérêt particulier, paysages ruraux et paysages naturels) ;
b) à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel (bâtiments, sites et ensembles construits, voies de communications historiques, traditions et savoir-faire) ;
c) à l'exploitation durable des ressources naturelles ;
d) au soutien de projets novateurs favorisant le développement durable ;
e) à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale ;
f) au développement et au soutien de programmes d'éducation, de formation et de protection ;
g) à la promotion de la qualité des prestations et projets (promotion et octroi de labels) ;
h) à la promotion des produits locaux (agriculture, bois, artisanat, tourisme et autres biens et services) ;
i) au renforcement de l'économie régionale visant le maintien et la création de places de travail et la diversification de l'offre touristique ;
j) au renforcement des coopérations avec les villes et centres touristiques proches ;
k) à la collaboration avec les instances et associations régionales, cantonales, nationales et internationales dans l'intérêt des buts poursuivis.

Titre 2.
Membres

Art. 5 - Le Parc regroupe des communes dont les représentants sont désignés par les exécutifs communaux, des collectivités publiques ou privées, des associations et des personnes[1] physiques ou morales qui souscrivent aux présents statuts et en particulier aux buts définis à l'article 4.

Qualité de membre

Art. 6 - Une distinction est faite entre les différents membres :

a) communes territoriales[2] ;
b) communes propriétaires non territoriales[3] ;
c) autres partenaires du Parc (individuels ou collectifs)[4].

Catégories de membres

Titre 3.
Admission, démission et exclusion

Art. 7 - Par leur adhésion au contrat de parc, les communes territoriales deviennent de droit membre du Parc.

Pour cela, elles doivent obtenir l'accord de leur législatif.

Admission – Communes territoriales

Art. 8 - Pour les autres catégories de membres définies à l'article 5, une demande d'admission doit être adressée au Comité du Parc.

Admission – Autres

Art. 9 - Les communes territoriales ne peuvent pas démissionner pendant la durée du contrat de parc.

Toute démission d'un autre membre doit être adressée par écrit au Comité six mois à l'avance pour la fin d'une année civile, cela pour autant qu'il ne soit pas impliqué dans un projet de la Charte du Parc naturel régional (ci-après : *la Charte*). Dans ce cas, la démission ne pourra être effective qu'à l'échéance de ce projet.

Démission

Art. 10 - Le Comité peut prononcer l'exclusion d'un membre lorsque celui-ci agit à l'encontre des buts et activités du Parc, n'observe pas ses obligations vis-à-vis de l'association, lui cause du tort ou pour tout autre juste motif. Sa cotisation reste due.

Un droit de recours dans les 30 jours est réservé auprès de l'assemblée générale du Parc.

Exclusion

---

[1] Afin de faciliter la lecture de ces statuts, les fonctions citées concernent autant les femmes que les hommes.

[2] Soit les communes dont le territoire est situé à l'intérieur du périmètre du Parc.

[3] Soit les communes extérieures au périmètre, propriétaires d'alpages ou de forêts sur le territoire d'une commune du Parc.

[4] Soit, regroupées de manière non exhaustive, les associations de protection de la nature et du patrimoine, les associations économiques et touristiques, ainsi que toute collectivité, association ou personne intéressée à la réalisation des buts du Parc.

Titre 4.
Organes

Désignation des organes

Art. 11 - Les organes du Parc sont :

a. l'Assemblée générale ;
b. le Comité ;
c. le Bureau ;
d. l'Organe de contrôle ;
e. la Commission de gestion.

Titre 5.
Assemblée générale

Convocation

Art. 12 - Deux assemblées générales ordinaires ont lieu chaque année, en principe une au cours du premier semestre, une seconde au cours du deuxième semestre. Elles sont convoquées par le Comité, au moins quatre semaines à l'avance par circulaire adressée à tous les membres. La convocation indique les objets portés à l'ordre du jour.

Assemblée générale extraordinaire

Art. 13 - Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité, à la demande d'un cinquième des membres ou de 5 communes territoriales, ou quand le Comité le juge utile.

Présidence

Art. 14 - Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont présidées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Comité désigné par celui-ci.

Compétences

Art. 15 - Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

a) élire le président et les membres du Comité ;
b) désigner l'Organe de contrôle ;
c) élire la Commission de gestion ;
d) approuver le rapport annuel de gestion présenté par le Comité ;
e) approuver le programme d'activités ;
f) approuver les comptes et le budget ;
g) fixer le montant des cotisations annuelles des membres ;
h) donner décharge au Comité et à la Commission de gestion ;
i) en début de législature communale, fixer la limite des compétences financières du Comité ;
j) en début de législature communale, approuver le tableau des voix ;
k) approuver le programme décennal pour la période de gestion du Parc, figurant dans la Charte ;
l) décider sur les propositions émanant du Comité, du Bureau et des membres, pour autant qu'elles figurent à l'ordre du jour ;
m) statuer sur le recours interjeté par un membre concernant son admission ou son exclusion du Parc ;
n) approuver et modifier les statuts ;
o) décider la dissolution de l'association.

Procès-verbal

Art. 16 - Il est tenu un procès-verbal de chaque assemblée.

Droit de vote

Art. 17 - Chaque membre dispose d'un nombre de voix déterminé dans un tableau adopté par l'Assemblée générale pour la durée d'une législature communale et qui fait partie intégrante des statuts (voir tableau de l'Annexe).

Votations et élections

Art. 18 - Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Les élections se déroulent à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Le vote a lieu à main levée, sauf si un cinquième des membres présents demande le vote au bulletin secret.

A la demande d'une commune territoriale, les voix de l'ensemble des communes territoriales peuvent être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, l'affaire est renvoyée au Comité.

Titre 6.
Comité

Composition

Art. 19 - Le Comité est composé de 9 à 15 membres au maximum. Ils représentent de manière équitable les différents partenaires et compte au moins un représentant de chacun des milieux suivants : agricole, économique, environnemental et touristique.

Les communes territoriales doivent toujours y être majoritaires.

Durée des mandats

Art. 20 - Le Comité est nommé pour une période législative de 5 ans, correspondant à la législature communale, mais échéant à l'assemblée générale ordinaire suivant les élections. En cas de démission de l'un de ses membres, son remplacement pourra intervenir lors de l'assemblée générale suivante.

Si l'un des membres du Comité perd la qualité en raison de laquelle il a été élu, il est réputé démissionnaire.

Constitution

Art. 21 - Exception faite du président, le Comité se constitue lui-même et nomme un ou deux vice-présidents.

Convocation

Art. 22 - Pour ses séances, le Comité est convoqué au moins 10 jours à l'avance, cas d'urgence réservés.

Mandats

Art. 23 - Les mandats de secrétaire et de caissier peuvent être confiés à des personnes extérieures au Comité. Dans ce cas, leur fonction n'est qu'administrative et ils n'ont pas le droit de vote.

Le directeur du Parc assiste aux séances du Comité avec voix consultative.

Compétences

Art. 24 - Pour atteindre les buts du Parc définis à l'article 4, le Comité a les tâches principales suivantes, en collaboration avec les communes territoriales :

a) diriger et administrer le Parc ;
b) représenter le Parc vis-à-vis de tiers ;
c) rédiger le rapport annuel de gestion ;
d) préparer le programme d'activités ;
e) préparer et gérer les comptes et le budget ;
f) proposer le montant des cotisations annuelles des membres ;
g) élaborer des propositions de mise en œuvre de la Charte ;
h) nommer un Bureau dont il définit les prérogatives ;
i) engager le personnel du Parc dont, au moins, un directeur ;
j) décider du traitement et des indemnités de toutes les fonctions exercées au sein du Parc ;
k) nommer des commissions, suivre leur travail et décider de leur dissolution ;

l) nommer un groupe d'experts scientifiques participant au suivi de certains projets, suivre son travail et décider de sa dissolution
m) fonctionner comme maître d'ouvrage lors d'aménagements d'infrastructures touchant l'ensemble du Parc ;
n) collaborer étroitement avec les instances et associations cantonales, nationales et internationales dans l'intérêt des buts poursuivis ;
o) rechercher des synergies avec divers groupes et associations oeuvrant en faveur des parcs naturels régionaux ;
p) admettre ou exclure des membres ;
q) informer régulièrement ses membres et le public sur les activités du Parc ;
r) rechercher des financements et autres soutiens ;
s) conclure des conventions de collaboration ;
t) régler les affaires qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée générale et déléguer certaines tâches, si nécessaire.

Limites financières

Art. 25 - La limite des compétences financières du Comité est définie par l'Assemblée générale au début de chaque législature.

Rémunération

Art. 26 - Les membres du Comité travaillent à titre bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Titre 7.
Bureau

Composition

Art. 27 - Le Bureau est composé de 5 membres du Comité nommés par lui-même en son sein dont la majorité doit être des représentants municipaux des communes territoriales. Le président en fait partie de droit.

Au gré des objets, le Bureau peut s'adjoindre des délégués de commissions ou des personnes engagées ou mandatées par le Parc, avec voix consultative.

Tâches

Art. 28 - Le Bureau règle les affaires courantes du Parc et met en œuvre la Charte.

Secrétariat

Art. 29 - Le directeur du Parc fonctionne comme secrétaire du Bureau, avec voix consultative.

Titre 8.
Organe de contrôle

Désignation

Art. 30 - L'Organe de contrôle, en principe une société fiduciaire ou un professionnel de la branche, est désigné par l'Assemblée générale. Son rapport annuel est remis à la Commission de gestion.

Titre 9.
Commission de gestion

Composition

Art. 31 - La Commission de gestion est composée de trois membres et de deux suppléants, désignés par l'Assemblée générale et issus de communes territoriales différentes.

Chaque année, les deux membres les plus anciens quittent leurs fonctions

Tâches

Art. 32 - La Commission de gestion procède à l'examen annuel des comptes et de la gestion du Parc ; elle présente un rapport écrit et des propositions à l'Assemblée générale.

Titre 10.
Commissions

Nomination

Art. 33 - Conformément à ses attributions et aux objectifs stratégiques du contrat de parc, le Comité nomme les commissions suivantes : Nature & Paysage / Economie & développement durable / Sensibilisation & Communication. Il peut aussi nommer des commissions temporaires. Il en définit le cahier des charges et en nomme les membres.

Tâches

Art. 34 - Les commissions participent à l'élaboration des projets et sont régulièrement informées de leur avancement.

Rapport au Comité

Art. 35 - Chaque commission doit comprendre au moins un membre du Comité représentant une commune territoriale, qui doit rapporter régulièrement sur l'exécution des travaux confiés à cette commission.

Titre 11.
Ressources

Genres de ressources

Art. 36 - Les ressources du Parc sont notamment constituées par :

a) les cotisations des membres ;
b) les revenus des fonds ;
c) les contributions, subventions et autres soutiens des collectivités publiques ;
d) les contributions et autres soutiens des contributeurs privés ;
e) le produit de la vente d'articles et de services ;
f) les dons et les legs.

Titre 12.
Signature sociale

Art. 37 - Le Parc est engagé par la signature collective à deux du président et du secrétaire ou, en cas d'empêchement, par celle d'un vice-président et d'un membre du Comité. **Engagement**

Titre 13.
For

Art. 38 - Le for juridique est au siège du Parc. **Principe**

Titre 14.
Modification des statuts

Art. 39 - La modification des statuts peut avoir lieu sur proposition du Comité ou à la demande de l'Assemblée générale. **Principe**

Art. 40 - Les textes des modifications proposées sont joints à la convocation à l'assemblée. **Information – Décision**

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres, sous réserve du droit des communes territoriales mentionné à l'article 18.

Titre 15.
Dissolution

Art. 41 - La dissolution du Parc peut être décidée par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité ou du tiers des voix des membres. **Principe**

Art. 42 - Les membres doivent être informés de cette proposition au moins deux mois avant l'assemblée générale qui statuera. **Information – Décision**

La dissolution doit être acceptée à la double majorité par au moins deux tiers des communes territoriales et des autres membres présents.

Art. 43 - En cas de dissolution, les actifs éventuels restants seront remis à une institution suisse et exonérée des impôts, poursuivant un but analogue. **Avoir social**

Titre 16.
Entrée en vigueur

Art. 44 - Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale du 23 novembre 2011. **Principe**

Ils entrent en vigueur immédiatement et remplacent les statuts du 6 février 1997, modifiés le 24 juin 1998, le 17 janvier 2002, le 18 avril 2007, le 4 novembre 2009, le 17 mars 2010 et le 10 novembre 2010.

St-George, le 21 mars 2012.

Pour le Comité du Parc naturel régional Jura vaudois :

Le président : François Laurent Althaus

Le vice-président : Bertrand Meylan

Annexe 5. Évaluation de la commune d'Aubonne

Bundesamt für Umwelt (BAFU)
3003 Bern

Version : septembre 2008

Hintermann & Weber SA
Rue de l'Eglise-Catholique 8, 1820 Montreux

Résumé des résultats des différents thèmes

1. PAYSAGE D'ENSEMBLE, PERCEPTION GENERALE	*max. 21 points)*	**8**	5. QUALITE DU BÂTI	*max. 14 points)*	**11**
2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE	*max. 10 points)*	**6**	6. ATTEINTES MAJEURES	*max. -30 points)*	**0**
3. BIOTOPES, BIODIVERSITE	*max. 15 points)*	**11**	7. AUTRES ATTEINTES	*max. -23 points)*	**-4**
4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	*max. 10 points)*	**9**	8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)	*max. -6 points)*	**-3**

Somme "Valeurs nature et paysag
(Maximum 70 points)

45

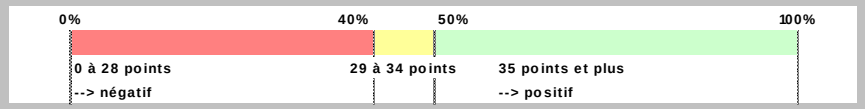

Somme "Atteintes"
(Maximum -59 points)

-7

SOMME EVALUATION TOTALE
(maximum 70 points)

38

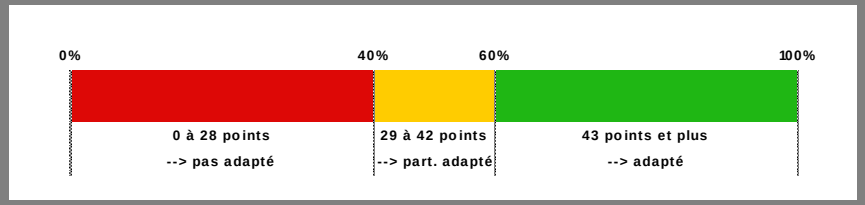

Annexe 6. Descriptions et quantifications des objectifs et de leurs effets

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale	Renforcement de l'application d'une gestion multifonctionnelle des alpages, favorisant des modes de gestion innovants	-Stabilisation des effectifs du Venturon montagnard (Carduelis citrinella) env. 500 ind. - Stabilisation de la surface de PPS à 1272.07 [ha] (base 2010)	- Selon protocole Sempach (MONir) - Selon suivi fédéral de l'inventaire des PPS	- Données Sempach - Données OFEV	X	S gérée par PGI
	I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers	Renforcement du processus de mise en place de surfaces dont la valeur, en terme de biodiversité, est lié à gestion sylvicole	- Augmentation des effectifs de la Chevechette d'Europe de 20% soit 91 ind. (base 2011 - 76 ind.)	-Selon protocole Gernov - Selon les recencements Aspo et Genov	- Données Gernov -Données Aspo et Genov		S forestière à gestion particulière ou à vieux bois
	I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes	Augmentation des surfaces de mise en réseaux écologiques (OQE) Amélioration de la visibilité des services et biens issus des réseaux écologiques (OQE)	Augmentation du nombre ou de la surface de SCE en réseau par hectares (de PNRJV)	Selon l'inventaire des SCE par communes du SAGR	Données SAGR		S de SCE mise en réseaux et/ou considérées de qualité
	I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages	Meilleure connaissance des publics concernés de l'architecture des chalets d'alpage	Augmentation du nombre de participants de 40% soit 15 personnes (base 2010 - 11 personnes)	Recensement PNRJV lors des activités	Selon état initial adressé en 2013		Nb d'activités de sensibilisation à ce patrimoine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois	Facilitation de la prise de décision par les communes, intégrant des critères architecturaux et écologiques					Nb de documents diffusés permettant la sensibilisation cet obj. op.
	I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes	Renforcement de cet objectif dans la gestion multifonctionnelle des alpages, la préservation des milieux emblématiques et le soutien à des projets de production d'énergies renouvelables	Augmentation des effectifs de Merle à plastron (Turdus torquatus) de 30%	Selon protocole Sempach	Données Sempach		S gérées par PGI
	I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches	Amélioration du soutien administratif et financier aux propriétaires de murs Augmentation de la sensibilisation à la fonction d'habitat pour la faune Favorisation de la transmission du savoir-faire de muretier	Augmentation des effetctifs de Vipère péliade (Vipera berus) de 30%	Selon protocole KARCH	Données KARCH / SFFN		Ml de murs restaurés
	I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman	Meilleures valorisation du patrimoine bâti dans les offres touristiques du PNRJV					Nb d'offres touristiques intégrant ce patrimoine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques	Renforcement de la politique du PNRJV en faveur d'espèces jugées "importantes" pour le périmètre du PNRJV	- Augmentation du nombre d'exemplaires de document du PNRJV distribués de 200% soit 120 (base 2010 - 60) - Augmentation du soutien financier au communes de 150% soit 75'000.- (base 2010 - 51'372.-)	- Recensement PNRJV lors de la diffusion - Recensement PNRJV dans le cadre des partenariats	- Selon état initial adressé en 2013 - Selon état initial adressé en 2013	X	Nb d'actions en faveur d'espèces
		Meilleure sensibilisation des gestionnaires, habitants et partenaires aux milieux naturels et aux espèces dont la valeur est liée à l'activité humaine					
		Augmentation de l'appui aux communes désirant mener des actions d'entretien de biotopes					Outil d'aide aux communes - Nb de mesures d'entretien
		Augmentation des collaboration avec des groupes/associations menant des actions de protection de l'environnement et plus particulièrement de conservation de la nature					Nb de collaboration avec des groupes/associations
	I.2.2 Valoriser la biodiversité	Meilleure sensibilisation à des sites protégés de grande importance pour la conservation de la biodiversité				X	Nb d'actions de sensibilisation à la valeur des sites protégés et/ou à la biodiversité en général
		Renforcement de la sensibilité à cette thématique					
	I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude	Augmentation des connaissance des habitants sur la spécificité des amphibiens	Augmentation des effectifs du Leste fiancé ou de la Cordulie à tâches jaunes (Lestes sponsa ou Somatochlora flavo-maculata)	Selon protocole à définir	Données CSCF	X	Nb d'actions de sensibilisation aux amphibiens
		Optimisation de l'intégration du réseau des milieux humides à la gestion des alpages					Nb/type d'actions de conservation de ce réseau

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
II.1 Promouvoir l'agriculture locale	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable	Augmentation de la diffusion des produits alimentaires du PNRJV	- Augmentation du volume de vente des produits alimentaires issus des alpages intégrés au PDRA agritourisme de 50% -Augmentation du nombre d'exploitants agricoles produisant des produits certifiés de 20%	- Recensement PNRJV auprès des producteurs dans le cadre du projet - Selon protocole de l'OIC (Organisme intercantonal de certification)	- Un état initial sera établi en 2012 - Selon état initial adressé en 2013	X	Nb de points de vente sous partenariat
		Amélioration de la notoriété des produits alimentaires du PNRJV					Nb de produits labellisés
II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier	Meilleure compréhension de l'intérêt de la gestion durable du milieu forestier	Augmentation de la participation aux excursions, animations et formations touchant la gestion sylvicole de 200%, mais au moins 100 participants/an	Recensement PNRJV lors des activités	Selon état initial adressé en 2013		Nb d'activités de sensibilisation à la gestion durable des forêts
	II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable	Augmentation de l'utilisation du bois	- Augmentation du volume des bois exploités de 50%, limite inférieure fixée 52000 m3 (chiffres 2009 District de Nyon/2 +50%) - Stabilisation du nombre d'emplois des branches économiques concernées (selon NOGA 2008 de l'OFS:"menuiserie", "meuble", "charpente")	- Selon protocole SFFN - Selon méthode OFS / SCRIS (RFE)	Données 2011		
		Amélioration de l'image des produits à savoir-faire élevé, issus d'une gestion axée sur des bois de qualité et respectueuse de la biodiversité					Nb de produits promus, à savoir-faire élevé et issus d'une gestion axés sur des bois de qualité et respectueuse de la biodiversité

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable	Renforcement du soutien aux artisans et artistes locaux	Stabilisation du nombre d'emplois des branches économiques concernées (selon nomenclature NOGA 2008 de l'OFS)			X	Nb d'actions de promotion d'artisans et/ou d'artistes locaux
	II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité	Renforcement de la promotion du commerce de détails et la restauration, intégrant l'objectif de promotion des produits alimentaires issus d'un mode de production durable	Stabilisation du nombre d'emplois des branches économiques concernées (selon nomenclature NOGA 2008 de l'OFS: "alimentation", "commerce de détail", "restauration")	Selon SCRIS / OFS (RFE)	Données 2011		Nb de partenariats sous forme d'un label "Restaurant" et "Epicerie" du PNRJV
II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce	Renforcement de l'offre touristique mettant en avant la mobilité douce et le patrimoine naturel, paysager et culturel du PNRJV	-Augmentation du nombre de "clics" ou consultation offre touristique sur le site du PNRJV (limite inférieure fixée à 200) - Augmentation du nombre de nuitées de 15% soit 33'000 nuitées (base 2007 - 29'398)	- Google analytics - Selon méthode OFS / SCRIS	- Etat 2011: 0 - Selon données OFS 2011	X	Nb d'offres touristiques, développées par le PNRJV, et mettant en avant la mobilité douce et le patrimoine naturel, paysager et culturel - Nb d'offres touristiques, promues par le PNRJV, et mettant en avant la mobilité douce et le patrimoine naturel, paysager et culturel
		Augmentation ciblée du nombre de touristes/visiteurs respectueux de l'environnement					Nb de personnes utilisant les offres touristiques du PNRJV
		Augmentation de la visibilité des prestations touristiques axées sur le développement durable					Nb de prestations touristiques axées sur le développement durable promues

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement	Renforcement de l'intégration de cette thématique dans les projets de maintien du bâti des alpages	Augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable installés dans le cadre de projets du PNRJV (évolution soutenue sur 6 à 10 ans)	Recensement PNRJV	Selon état initial adressé en 2013		Nb d'actions soutenant l'intégration des énergies renouvelables dans le bâti des alpages
		Renforcement de la prise en compte des objectifs et projets du PNRJV dans les projets de parcs éoliens					Nb d'actions de sensibilisation à la prise en compte des objectifs et projets dans les projets de parcs éoliens
	II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale	Augmentation de l'intérêt pour le bois énergie	-Augmentation du volume de bois énergie de 50% limite inférieure fixée à fixée à 2200 m3 (chiffre District de Nyon 2007/2 + 50%) - Stabilisation ou augmentation consommation bois de chauffage (limite inférieure fixée à 12% chiffres suisse 2009)	- Recensement SFFN - Données éventuelles du SIBat	- Selon état initial adressé en 2013 - Selon état initial adressé en 2013		Nb de projets visant à favoriser le bois énergie sur les alpages
	II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie	Stabilisation de la pollution lumineuse					
		Renforcement de la sensibilisation à l'amélioration de l'isolation thermique					
		Renforcement de cet objectif dans les événements du PNRJV et dans la gestion du bâti villageois					
	II.5.4 Favoriser la gestion des déchets	Meilleure prise en compte du tri des déchets lors de manifestations organisées par le PNRJV	Augmentation quantitative et qualitative du tri des déchets lors de manifestations issues du PNRJV de 50%	Recensement PNRJV lors des manifestations	Selon état initial adressé en 2013		

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
II.6 Promouvoir la mobilité durable	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce	Renforcement du soutien à des actions visant à augmenter la part des transports collectifs dans les déplacements des habitants et des visiteurs du PNRJV	-Augmentation du nb. de touristes utilisant les transports publics - Nb d'habitants utilisant les transports collectifs - Stabilisation de l'usage des transports publiques (répartition modale du kilométrage journalier) fixée à une limite inférieure de 17% - Augmentation de la fréquentation sur les projets pilotés par le PNRJV de 20%	- Selon méthode OFS du système d'information régional sur les pendulaires - Selon comptage PNRJV	- Selon données OFS 2010 disponibles dès 2013/2015 - Selon données PNRJV, disponibilité à préciser	X	
		Stimulation d'offres touristiques intégrant la mobilité douce					Nb d'offres touristiques, promues par le PNRJV, et mettant en avant la mobilité douce et le patrimoine naturel, paysager et culturel
III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV	Augmentation du nombre d'événements en lien avec les objectifs du PNRJV	Augmentation du nombre de participants à des activités du PNRJV, découverte du patrimoine de 40%; soit 98 personnes (base 2010 - 69 personnes excursions thématiques)	Recensement PNRJV	Selon état initial adressé en 2013		Nb d'évènements promus, cohérents avec les objectifs du PNRJV
	III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV	Optimisation de l'accueil et de l'orientation des visiteurs	Diminution des demandes d'orientation ou de renseignements généraux de 50%, soit 15 (base 2010 - 30 demandes)			X	Nb de collaboration avec des sites d'accueil
	III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques	Augmentation et diversification de l'offre pédagogique en lien avec les thématiques du PNRJV	Augmentation du nombre de téléchargement du concept pédagogique du PNRJV de 50%	Google analytics	Etat 2011:0	X	
	III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV	Information adéquate du grand public sur des animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV	Augmentation des encarts et articles concernant ces manifestations dans les produits de communication du PNRJV			X	Nb d'animations culturelles promues par le PNRJV

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
IV Management, communication et garantie territoriale	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement	Renforcement des processus de travail visant à améliorer la qualité et la gestion environnementale de l'équipe de coordination du PNRJV	-Consommation annuelle d'électricité (kWh) par heures annuelles de travail de bureau -Diminution des impressions internes (chiffres stocks papier), sensibilisation à l'utilisation des polices de caractères à économie d'encre	-Relevés des factures mensuelles d'électricité du bureau et des descomptes d'heures des employés -Relevés annuels des dépenses financières en papier d'impression		X	Nb de processus - Nb de procédures - Nb de demande d'amélioration
	IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV	Amélioration continue de la planification financière à 4 ans	- Augmentation du budget annuel - Augmentation du nombre de participants aux séances de commissions de 50% soit 15 personnes (base 2010 - 10 pers.) - Au moins 100 participants aux séances de groupes d'experts scientifiques - Augmentation du nombre de participants au forum annuel des commissions de 30% soit 80 personnes (base 2010 - 60 pers.) - Augmentation du nombre de participants aux groupes de suivi de projets de 50% soit 80 personnes (base 2010 - 54 pers.)	-Comptabilité du PNRJV -Rescencements PNRJV lors de ces événements	-Selon état inital adressé en 2013 -Selon état initial adressé en 2013 - Selon état initial adressé en 2013 - Selon état initial adressé en 2013 - Selon état initial adressé en 2013	X	Conclusion de conventions-programme 2016-2019 et 2020-2021
		Amélioration de la planification stratégique et opérationnelle à 10 ans					Nb mesures d'améliorations basées sur l'évaluation de la phase de gestion précédente
		Meilleure adéquation des documents stratégiques avec l'activité opérationnelle					Dépôt d'une charte en 2020
		Renforcement d'une gestion élaborée sur le principe de partenariat et de participation					
	IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV	Connaissances accrue du grand public, des membres et des partenaires sur les missions et les activités du PNRJV		- Recensement PNRJV - Veille médiatique du Réseau des Parcs - Recensement PNRJV	- Selon état initial adressé en 2013 - 2010: 30		Nb d'actions d'information du grand public sur les missions et les activités du PNRJV
		Augmentation du crédit apporté au PNRJV par la population et les institutions					Nb de compte-rendu de médias - Taux de satisfaction auprès des communes territoriales et des habitants
	IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger	Meilleure coordination avec le PNR du Haut-Jura (France) et/ou des PNR suisse sur les thèmes de la sensibilisation à l'environnement et du tourisme	Augmentation du nombre de participants à des excursions ou animations du PNRHJ mais au moins 50 participants	Recensements PNRJV / PNR Ht-Jura	Selon état initial adressé en 2013	X	Nb de collaborations avec le PNR Ht-Jura - Nb de collaborations avec un PNR suisse

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	DESCRIPTION DES EFFETS (des objectifs, attendus à fin 2022)	QUANTIFICATION DES EFFETS	RESPONSABLE & METHODE	ETAT DES CONAISSANCES	SOUTIEN PAR LE RESEAU DES PARCS	INDICATEURS de prestations S: surface Nb: nombre Ml: mètre linéaire
IV Management, communication et garantie territoriale	IV.5 Développer la signalétique du PNRJV	Augmentation de la visibilité du PNRJV dans son périmètre	Augmentation de la fréquentation sur le site internet de 200% (analyse par Google Analytics)	Recensement PNRJV	Selon état initial adressé en 2013	X	Nb d'équipements de signalétique posés
		Augmentation de la visibilité du PNRJV sur les axes de communication nationaux					Selon projet développé par le Réseau des Parcs
	IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire	Augmentation de l'information des municipalités sur les objectifs en lien avec la gestion du territoire	Augmentation de la zone à bâtir par habitant de 15% soit 0.065 [ha] (base 2009 - 0.056 [ha])	Selon méthode SDT	Etat 2011		Nb d'actions visant à la prise en compte des objectifs du PNRJV en lien avec la gestion du territoire
		Informations et formations des gestionnaires du territoire sur les outils à disposition					Nb de gestionnaires du territoire participant à une telle mesure
V Recherche	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV	Renforcement de la vulgarisation scientifique sur les thèmes du PNRJV	Augmentation du nombre d'articles et encarts sur les travaux scientifiques en cours sur le PNRJV (journal, site, etc.)				Nb d'actions de sensibilisation
	V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV	Amélioration des partenariats avec les milieux scientifiques pour assurer la transmission des informations au PNRJV	Augmentation du nombre de travaux de diplômes effectué sur le périmètre de 50%				Nb de consultation du groupe d'experts sur des projets
		Augmentation de la qualité scientifique de certains projets du PNRJV					Nb de projets intégrant des partenaires scientifiques

Annexe 7. Détails du positionnement général du PNRJV

Exceptionnel patrimoine naturel de montagne

Le Haut Jura vaudois abrite une mosaïque de milieux naturels (prairies sèches sur lapiez, tourbières, …) exceptionnels. Ces habitats diversifiés et contrastés (des forêts fermées aux prairies ouvertes en passant par les pâturages boisés, des marais aux pâturages séchards) abritent de nombreuses espèces menacées, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. La région du Haut Jura vaudois ainsi que le pied du Jura, appelé aussi Piémont, portent une responsabilité importante en termes de maintien de la biodiversité en jurassienne.

La présence de nombreux périmètres protégés au niveau fédéral (IFP, IHM, IBM, etc.) ainsi que cantonal (IMNS, réserves de chasse, réserves naturelles, etc.) témoigne de la reconnaissance à tous les niveaux de la richesse biologique de cette portion du Jura vaudois. Ces outils législatifs de protection ont permis de préserver des noyaux de milieux et de populations menacés.

Engagement précurseur des communes

Dans le périmètre du Jura suisse, le PNRJV peut s'appuyer sur une longue histoire de maintien et de valorisation du patrimoine. En effet la création en 1973 du Parc jurassien vaudois fut un acte pionnier qui a permis aux habitants de ce territoire de s'approprier l'idée d'une gestion du patrimoine conciliant protection de la nature et activités économiques sylvo-pastorales.

De longue date, les communes de la région ont mis une grande énergie à conserver, comme à acquérir, ce territoire comme patrimoine communal. On peut l'expliquer en partie par les revenus importants que dégageaient les domaines sylvo-pastoraux jusque dans les années 1970. Les communes ont également pu offrir à leur population, essentiellement agricole à l'époque, des surfaces d'estivage qui présentaient un grand intérêt pour les agriculteurs.

Ces relations étroites se retrouvent sur les armoiries des communes du périmètre puisque au moins dix d'entre elles présentent un ou des sapins sur leur emblème. Sans parler des autres éléments liés à la forêt : tilleul à Genolier et Marchissy, buisson, arbre ou fleur ailleurs.

Fort patrimoine économique lié à l'exploitation forestière

L'omniprésence de la forêt comme vecteur des premières industries du périmètre est confirmée par la présence des vestiges des charbonnières, verreries, fours à chaux, industries du fer, tous grands utilisateurs de bois comme source d'énergie. N'oublions pas l'usage domestique du bois de chauffage, détrôné un temps par d'autres énergies, et qui fait un retour remarqué avec les centrales de chauffage au bois déchiqueté qui ont éveillé un grand intérêt des collectivités.

L'exploitation du bois présentait également une source de revenus complémentaires intéressante pour les paysans qui, pour la plupart, travaillaient en forêt en hiver soit comme bûcheron pour les communes, soit sur leur propre parcelle. Ils en tiraient du bois d'œuvre et fournissaient les artisans de plaine, scieurs, charpentiers, menuisiers, etc. Le transport était assuré par les chevaux et c'est ici que l'on retrouve, par exemple, la voie historique Le Brassus – Nyon.

Actuellement, les propriétés communales sont exploitées en respectant les labels de qualité proposés par la filière du bois (FSC et PEQ essentiellement). La mise en valeur est généralement réalisée par La Forestière, association créée et gérée par les communes elles-mêmes. Cette activité est encore un élément fort du tissu économique régional.

De nos jours, le bois des forêts permet aussi de fournir l'énergie des chaudières à fromage dans les alpages, de fabriquer les boîtes à vacherin, ainsi que les sangles de ces fromages AOC. Une grande partie du bois exploité est utilisée pour la construction, comme bois d'œuvre.

Finalement, plusieurs entreprises de la Vallée de Joux sont reliées à des installations de chauffage à distance fonctionnant au bois.

Le périmètre de l'ancien Parc jurassien vaudois a servi à la mise en place du projet Regio Plus "Les Bois du Haut-Jura". A cette occasion, il a été prouvé que la qualité technique des bois de ce territoire était effectivement remarquable. Les bois du Risoud ont par ailleurs été reconnus, de longue date, comme des bois de très grande qualité.

Grande diversité de produits du terroir

Parmi les produits du terroir, le Vacherin Mont d'Or AOC ne se retrouvera dans aucun autre parc, puisque la région de production correspond au Jura vaudois et à son pied. Les autres produits régionaux, tels que gruyère et gruyère d'alpage AOC, tommes diverses, jambons, saucissons secs, charcuteries, poissons, miels, eaux de vie de gentiane couvrent des périmètres plus larges. Toutefois, pour chaque région les modes de production diffèrent, conférant ainsi aux produits une particularité locale. Les modes de production influencent le paysage, ce dernier fait donc partie intégrante du produit de longue date.

Vente directe des produits du terroir et hébergement sur les alpages favorisés

La vente directe de produits fabriqués sur place, comme le gruyère d'alpage AOC, est pratiquée par plusieurs chalets. Pour l'anecdote, 18 des 20 chalets du Jura vaudois qui fabriquent encore ce fromage se situent sur le territoire du Parc. Les buvettes d'alpages sont également des lieux fréquentés et il existe quelques gîtes pour passer la nuit dans ces magnifiques paysages.

Territoire propice au tourisme doux

Le périmètre du PNRJV se prête, de plus, particulièrement bien au développement d'une offre en tourisme doux de plus grande ampleur. Les paysages préservés du Jura vaudois attirent de nombreux visiteurs adeptes d'activités sportives et touristiques telles que la randonnée, le vélo, le VTT ou le ski-de-fond. L'émergence des raquettes à neige est également à prendre en compte.

Hautes compétences dans la valorisation des alpages et la sensibilisation à l'environnement

Concernant la gestion des alpages, le PNRJV a souvent fait office de pionnier, que ce soit pour la mise au point de méthodes ou pour l'innovation concernant des réalisations techniques. Ce savoir-faire est reconnu par bon nombre de partenaires dans plusieurs cantons, mais également chez nos voisins français. Il n'est d'ailleurs pas rare que les services du PNRJV dans ce domaine soient demandés en dehors de ses limites. L'accueil sur les alpages est également un atout du PNRJV.

Concernant les autres services, on peut affirmer que l'expérience du PNRJV dans l'animation, que ce soit avec des classes ou des groupes, est un formidable acquis. D'une année à l'autre, on constate une fidélisation de la clientèle et une demande croissante. Les animations phares du PNRJV (fourmis des bois, géologie, nature par les sens,…) sont des produits uniques, élaborés et diffusés par le PNRJV. De plus, de nouvelles animations sont régulièrement mises sur pied.

Attachement des habitants de longue date

L'identification de la population avec ces étendues de forêts et d'alpages se retrouve dans les nombreuses activités touristiques et de détente liées à la forêt : randonnée, vélo, ski de fond, cueillette de champignons, etc. Ce secteur est également la zone la moins peuplée du Jura suisse et nous pouvons associer à ce patrimoine les aspects de détente, de ressourcement, d'isolement voire de méditation. C'est une grande richesse que de pouvoir proposer ce repos aussi près des grandes agglomérations urbaines du bord du Léman.

Collaboration au-delà des frontières

De quelque côté que porte le regard depuis la plaine, on est attiré par les forêts de sapins, entrecoupées de surfaces plus claires marquant les alpages. De la Dôle au Mont D'Or, le nouveau périmètre permet également de rejoindre le Parc naturel du Haut-Jura (France) avec lequel les relations établies sont déjà fortes. Mêmes paysages, même culture, mêmes hommes, c'est une collaboration transfrontalière qui se renforce avec la création du PNRJV.

Identité géographique cohérente

La plupart des communes du PNRJV sont disposées en « arête de poisson » de chaque côté de la crête du Haut Jura. Cette crête est le trait d'union entre la Vallée de Joux et le Pied du Jura, le cœur du PNRJV.

Un des avantages du projet de PNRJV est qu'il fédère une grande partie des villages périphériques de trois districts (Jura-Nord vaudois, Nyon et Morges). Ces derniers sont en grande partie organisés par rapport aux agglomérations urbaines de Genève-Nyon, Lausanne-Morges et Yverdon-les-Bains, ces villages périphériques ayant en général des préoccupations communes (alpages, forêts, tourisme durable,…) qui diffèrent de celles des centres urbains.

Le PNRJV est une opportunité de valoriser ces atouts dans une entité géographique cohérente qui viendra renforcer et développer encore les synergies entre localités des contreforts jurassiens, favorisant un meilleur équilibre décisionnel, opérationnel et logistique entre les petites agglomérations des contreforts jurassiens et des crêtes et les grands centres urbains du bassin lémanique.

Annexe 8. Stratégie biodiversité

Stratégie biodiversité

du Parc naturel régional Jura vaudois

Table des matières

1. Buts de la stratégie biodiversité
2. Positionnement en termes de biodiversité
3. Proposition unique de vente et principal élément attracteur
4. Complexes paysagers et espèces patrimoniales
5. Objectifs stratégiques - objectifs opérationnels - mesures en faveur de la biodiversité
6. Effets sur la biodiversité et indicateurs
7. Annexes et documents complémentaires

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Ce document a été élaboré par la commission Nature & Paysage et différents experts, puis validé par le comité du Parc naturel régional Jura vaudois. Cette stratégie est valable pour la période 2013-2022 et pourra être adaptée en 2013, 2016 et 2018.

1. Buts de la stratégie biodiversité

La stratégie biodiversité du Parc Jura vaudois, basée sur la Charte 2013-2022, a pour but de préciser les actions en faveur de la biodiversité, les espèces et milieux concernés, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser.

Coordination et cohérence avec les autres stratégies

Cette stratégie complète les 3 autres : stratégie communication, stratégie sensibilisation et éducation et stratégie tourisme.
Afin de saisir la cohérence de ces stratégies, il est conseillé de consulter directement ces dernières ; la mention des liens qu'elles entretiennent ayant été jugée trop inconfortable à la lecture.
Selon leur importance, la durabilité des projets sera évaluée à l'aide de la « Boussole 21 » vaudoise, articulée autour des trois grands axes du développement durable. Dans tous les cas, les projets de labélisation seront évalués à l'aide du même outil.

2. Positionnement en termes de biodiversité

Le positionnement du Parc Jura vaudois peut être défini sur la base des thèmes principaux suivants:

- **Espèces quasi-exclusives à l'échelle nationale :** Sabline gothique, Saxifrage bouc, Androsace velue, Aeschne subarctique, Grassette à grandes fleurs
- **Espèces pour lesquelles le Parc Jura vaudois a une responsabilité :** Bécasse des bois, Pic mar, Sisymbre couché, Tarier des prés, Barbastelle d'Europe, Tephroséris à feuilles entières, Aconit anthore
- **Espèces à forte valeur culturelle :** Daphné camélée, Fourmis des bois, Vipère péliade, Grand tétras, Chouette de Tengmalm, Chat sauvage, Lynx boréal, Vulnéraire des montagnes
- **Milieu quasi-exclusif à l'échelle nationale :** végétation temporaire des rives (Littorellion)
- **Habitats de grandes valeurs, au niveau cantonal comme national :** vastes forêts de conifères d'altitudes, paysages karstiques, tourbières, pelouses d'altitude, prairies sèches de basse altitude
- **Complexes paysagers à forte valeur culturelle :** enfilade de sommets déboisés, mosaïque de pâturages boisés, harmonie marécageuse et lacustre de la Vallée de Joux

3. Proposition unique de vente et principal élément attracteur

D'un point de vue communicationnel, et afin de différencier et de démarquer le Parc Jura vaudois, le symbole de la fourmi est choisi comme vecteur de communication ayant une fonction de porte-drapeau. Cet élément a un potentiel attracteur que seul le Parc Jura vaudois « possède ».

Au niveau des valeurs, l'élément fourmi est associé à la nature rurale, à la forêt et aux sous-bois préservés. Connue de tous depuis l'enfance, la fourmi illustre les valeurs suisses ou associées à notre pays : travailleur infatigable, organisé et précis, plutôt discret, entrepreneur et fiable.

Du point de vue communicationnel, la fourmi est facilement déclinable sous différentes formes afin que les différents publics-cibles l'identifie au Parc Jura vaudois et aux valeurs qu'il incarne (travail en commun, ancrage territorial, etc.).

4. Complexes paysagers et espèces patrimoniales

L'action en faveur de la biodiversité s'effectue selon les 3 axes suivants :

- Actions de **sensibilisation** aux différents paysages et espèces patrimoniales
- **Mesures de terrain** pour conserver ou améliorer l'habitat d'espèces patrimoniales
- Démarches de **coordination** en soutien de mesures pour de paysages et/ou espèces patrimoniales

L'activité du Parc Jura vaudois concerne **7 paysages patrimoniaux,** avec des actions ciblées en priorité sur les **68 espèces patrimoniales** suivantes :

1. **Mosaïque des pâturages boisés :** herbivores domestiques*, Belette commune, Merle à plastron, Tarier des prés, Vipère péliade, Argus de la Sanguinaire, Gomphocère tacheté, *Leptophlebia vespertina*, Tephroséris à feuilles entières, Rosier de Shérard, Daphné camélée, Ophrys mouche*, Saxifrage bouc, Epicéa columnaire*
2. **Vastes forêts de montagne :** Lynx boréal, Chat sauvage, Chamois*, Lièvre brun, Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Bécasse des bois, Pic tridactyle, Argus de la Sanguinaire, *Pachyta quadrimaculata*, *Sinodendron cylindricum*, *Callidium coriaceum*, *Semonatus undatus*, Fourmi des bois (*Formica paralugubris*)*, Pulmonaire des montagnes, Listère en cœur*, Sapin blanc*, Erable sycomore*, Myrtille*
3. **Charme des villages et de leurs campagnes diversifiées :** fruitiers haute tige*, Choucas des tours, Rougequeue à front blanc, Martinet noir, Hirondelles sp.*, Lézard agile, Chouette effraie*, Azuré des mouillères, Azuré des paluds, Azuré des Cytises, Thécla du prunelier, Leste dryade, Agrion délicat, Fourmi des prés (*Formica pratensis*)*, Gentiane pneumonanthe, Orchis à odeur de bouc, Brunelle lacinée, Amphibiens sp.*, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune
4. **Abondance de grottes et gouffres :** Invertébrés troglodytes*, Grand murin, Oreillard roux, Murin de Bechstein, Sérotine boréale
5. **Enfilade des sommets découverts :** Alouette lulu, Minuartie à feuilles capillaires, Androsace velue, Grassette à grandes fleurs, Aconit anthore
6. **Harmonie lacustre et marécageuse de la Vallée de Joux :** Tarier des prés, Ombre de rivière, Sympétrum jaune d'or, *Leptophlebia vespertina, Nigrobaetis niger,* Sabline de Suède, Iris de Sibérie*, Sisymbre couché, Bouleau nain, Roseaux*

* Ces espèces sont considérées comme d'intérêt culturel plus que conservatoire.

Des milieux naturels ont été déterminés comme patrimoniaux. Ces derniers sont consultables à l'annexe I.

5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures en faveur de la biodiversité

La charte a défini des objectifs stratégiques et opérationnels (cf. documents complémentaires). Pour concrétiser ces objectifs, des mesures sont définies afin d'orienter la manière dont les projets doivent être réalisés. Ces mesures devront concerner les paysages patrimoniaux et en priorité les espèces considérées comme patrimoniales. Entre parenthèse sont indiqués les montants annuels (prestations propres) du Parc Jura vaudois par objectif stratégique. Ceux-ci sont dédiés au fonctionnement du Parc Jura vaudois et à sa capacité de générer des partenariats et appuis dans la réalisation de ses projets.

Objectifs stratégiques et opérationnels *Mesures en faveur de la biodiversité*							
Objectifs opérationnels	**Mesures**	**Paysages patrimoniaux**					
		1. Mosaïque des pâturages boisés	2. Vastes forêts de montagne	3. Charme des villages et de leurs campagnes diversifiées	4. Abondance de grottes et gouffres	5. Enfilade des sommets découverts	6. Harmonie lacustre et marécageuse de la Vallée de Joux
I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage (94'899.- CHF)							
I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale	Piloter des plans de gestion intégrant et renforçant le patrimoine naturel	x				x	
	Piloter, en collaboration avec les propriétaires et les exploitants de pâturages et de marais d'importance nationale, la réalisation des conventions d'exploitation	x				x	x
	Favoriser des modes de gestions conservatoires et couvrants la quasi-totalité de leurs coûts	x				x	
I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers	Assurer la transmission des connaissances liées à la mise en place de surfaces à gestion conservatoire		x				
	Elaborer des mesures favorables aux organismes liés au vieux bois et bois mort		x				
I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes	Promouvoir les services et biens issus des réseaux écologiques (OQE)			x			
	Soutenir des pratiques agricoles extensives et/ou novatrices, génératrices de biodiversité	x		x		x	
	Offrir aux exploitants de verger haute-tige un soutien technique et une valorisation économique permettant le maintien de ce patrimoine			x			
	Conduire des projets pour la qualité du paysage (selon la PA fédérale)	x		x		x	
I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois	Offrir aux habitants et collectivités des informations et formations permettant de favoriser la biodiversité des espaces extérieurs, y.c. murs en pierres sèches			x			
I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes	Intégrer la préservation du patrimoine naturel des crêtes aux différentes actions touristiques					x	
	Offrir un espace de concertation pour gérer ce paysage à forte valeur culturelle					x	
I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches	Soutenir les propriétaires dans leurs actions de restauration des murs	x		x		x	
	Proposer et soutenir des mesures en faveur de la faune des murs	x		x		x	
	Intégrer les différents rôles des murs à leur gestion	x				x	

Objectifs stratégiques et opérationnels *Mesures en faveur de la biodiversité*							
Objectifs opérationnels	**Mesures**	**Paysages patrimoniaux**					
		1. Mosaïque des pâturages boisés	2. Vastes forêts de montagne	3. Charme des villages et de leurs campagnes diversifiées	4. Abondance de grottes et gouffres	5. Enfilade des sommets découverts	6. Harmonie lacustre et marécageuse de la Vallée de Joux
I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible (74'866.87 CHF)							
I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques	Promouvoir les actions de gestion favorables aux milieux naturels patrimoniaux	x	x	x	x	x	x
	Effectuer, au nom des propriétaires, les démarches menant à des mesures conservatoires de terrain	x	x	x		x	
	Collaborer avec des groupes/associations menant des actions de protection de l'environnement et plus particulièrement de conservation de la nature		x	x	x		x
I.2.2 Valoriser la biodiversité	Promouvoir les différents paysages et espèces patrimoniaux	x	x	x	x	x	x
I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude	Sensibiliser les gestionnaires aux spécificités des amphibiens et les soutenir dans la mise en place de mesures de protection lors des migrations			x			x
	Densifier le réseau des milieux humides d'alpages, dans le cadre d'aménagements agronomiques	x					
	Renforcer les échanges d'expériences afin de favoriser l'émergence d'un réseau intégrant les prairies marécageuses						x
IV Management, communication et garantie territoriale (333'892.17 CHF)							
IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs dans la gestion du territoire	Mettre à disposition des gestionnaires des outils facilitant l'intégration de critères écologiques dans l'aménagement du territoire			x			
V Recherche (n.d.)							
V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNR Jura vaudois	Mener des études afin d'augmenter les connaissances sur les espèces patrimoniales et leurs habitats	x	x	x	x	x	x
	Mettre à disposition du grand public les résultats des programmes de recherche	x	x	x	x	x	x

6. Effets sur la biodiversité et indicateurs

Les mesures proposées ci-dessus ont pour but d'atteindre des **effets sur la biodiversité** évaluables par le biais des indicateurs suivants :

- Stabilisation des effectifs du Venturon montagnard (*Carduelis citrinella*) env. 500 ind.
- Stabilisation de la surface de PPS à 1272.07 [ha] (base 2010)
- Augmentation des effectifs de la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*) de 20% soit 91 ind. (base 2011-76 ind.)
- Augmentation des effectifs de Merle à plastron (*Turdus torquatus*) de 30%
- Augmentation des effectifs de Vipère péliade (*Vipera berus*) de 30%
- Augmentation du nombre d'exemplaires de document du PNRJV distribués de 200% soit 120 (base 2010 - 60)
- Augmentation du soutien financier aux communes de 150% soit 75'000.- (base 2010 - 51'372.-)
- Augmentation des effectifs du Leste fiancé ou de la Cordulie à tâches jaunes (*Lestes sponsa ou Somatochlora flavo-maculata*)

7. Annexes et documents complémentaires

Annexes

I. Détermination des milieux naturels patrimoniaux

II. Détermination des paysages patrimoniaux

III. Détermination des espèces patrimoniales

Documents complémentaires

- Objectifs stratégiques à 10 ans
- Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels
- Catalogue de projets "nature et biodiversité" pour le Parc jurassien vaudois, 2008, bureau A. Maibach sàrl
- Catalogue UNA « Espèces cibles et habitats prioritaires du parc naturel », 2011

Experts consultés, en complément des membres de la commission nature & paysage

- Flore : P. Vittoz (Université de Lausanne), F. Ciardo (Cercle vaudois de botanique)
- Entomofaune : S. Barbelat (écologue indépendante), L. Juillerat (écologue indépendant)
- Oiseaux et mammifères : P. Patthey (Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris)

Annexe I. Détermination des milieux naturels patrimoniaux

	Milieux naturels patrimoniaux (selon Delarze)			
Sous-réseaux selon le Réseau Ecologique Cantonal VD	**Exclusif, menacé et protégé**	**Représentatif, protégé et menacé**	**Représentatif, protégé et non menacé**	**Représentatif, non protégé et ayant subi des impacts**
Agricole extensif de plaine				5.3.3 Buissons mésophiles (Pruno-Rubion) 8.2.1.2 Végétation ségétale des sols carbonatés (Caucalidion)
Boisés d'altitude				5.2.4 Mégaphorbiaie de montagne hygrophile à Adenostyles (Adenostylion)
		6.5.1 Bétulaie sur tourbe (Betulion pubescentis)		
		6.5.2 Pinède sur tourbe (Piceo-Vaccinienion uliginosi)		
		6.5.3 Pessière sur tourbe (Sphagno-Piceetum)		
				6.2.4 Hêtraie de l'étage montagnard inférieur (Lonicerio-Fagenion)
				6.2.5 Hêtraie à sapin de l'étage montagnard (Abieti-Fagenion)
				6.6.1 Pessière-sapinière (Abieti-Piceion)
Forêts				6.3.3 Chênaie à charme (Carpinion)
		6.4.1 Pinède subatlantique des pentes marneuses (Molinio-Pinion)		
			6.3.1 Erablaie de ravin méso-hygrophile (Lunario-Acerion)	
			6.3.2 Tiliaie thermophile sur éboulis ou lapiez (Tilion platyphylli)	
Milieux palustres	2.1.3 Végétation temporaire des rives (Littorellion)			
		2.4.1 Tourbières à sphaignes (Sphagion magellanici)		
		2.3.1 Prairie à molinie (Molinion-Arrhenathereta)		
		2.2.3 Parvocariçaie neutro-basophile (Caricion davallianae)		
		2.2.4 Cariçaie de transition (Caricion lasiocarpae)		
Eaux libres		3.5 Grottes et cavernes obscures		
		1.2.2 Zone de l'ombre		
Milieux secs		4.2.2 Pelousese mi-sèche médio-européenne (Mesobromion)		
		5.1.1 Ourlet maigre xérothermophile (Geranion sanguinei)		
		5.3.2 Buissons xérothermophiles sur sol neutre à alcalin (Berberidion)		
Pelouses d'altitude				4.3.5 Pâturage maigre acide (Nardion)
			4.1.2 Végétation des dalles calcaires et lapiez (Drabo-Seslerion)	4.3.1 Pelouse calcaire sèche à seslérie (Seslerion)
Autres			3.3.1.5 Eboulis calcaire thermophile (Stipion calamagrostis)	
				8.1.4 Vergers hautes tiges
			9.2 Bâtiment	

Annexe II. Détermination des paysages patrimoniaux

Paysages patrimoniaux					
1	2	3	4	5	6
Mosaïque des pâturages boisés	Vastes forêts de montagne	Charme des villages et de leurs campagnes diversifiées	Abondance de grottes et gouffres	Enfilade des sommets découverts	Harmonie lacustre et marécageuse de la Vallée de Joux
		5.3.3			
		8.2.1.2			
	5.2.4				
					6.5.1
					6.5.2
					6.5.3
	6.2.4				
	6.2.5				
	6.6.1				
	6.3.3				
	6.4.1				
	6.3.1				
	6.3.2				
					2.1.3
2.4.1					2.4.1
					2.3.1
2.2.3					
2.2.4					2.2.4
			3.5		
					1.2.2
		4.2.2			
		5.1.1			
		5.3.2			
4.3.5				4.3.5	
				4.1.2	
4.3.1				4.3.1	
		8.1.4			
		9.2			

Annexe III. Détermination des espèces patrimoniales

Règle
1. Espèce présente dans le périmètre, 20 dernières années, selon CSCF, excepté pour les coléo sapro
2. Quasi-exclusivement un espèce du REC VD, excepté pour les coléo saproxy. Et espèces d'intérêts culturels
3. Choix préférentiel d'espèces représentatives (et pas obligatoirement exclusives) selon la priorité suivante : Mammifères, oiseaux, autres vertébrés, flore, entomofaune
4. Attribution d'espèces en préférence aux paysages de priorité élevée

		Paysages patrimoniaux					
		1	2	3	4	5	6
		Mosaïque des pâturages boisés	Vastes forêts de montagne	Charme des villages et de leurs campagnes diversifiées	Abondance de grottes et grouffres	Enfilade des sommets découverts	Harmonie lacustre et marécageuse de la Vallée de Joux
Espèces patrimoniales	Mammifères	Belette commune - 4 5.3	Lynx boréal ISC 1 6 Chat sauvage ISC 2 6 Chamois - . Lièvre brun ISR 4 8		Oreillard roux ISR - . Grand murin ISC 1 9.2 Sérotine boréale IR - . Murin de Bechstein - - .		
	Oiseaux	Merle à plastron IR 1 6.6 Tarier des prés IR 1 4.5	Grand Tétras ISC 1 6.6 Chevêchette d'Europe IR 3 6.6 Bécasse des bois ISR 1 6.6 Chouette de Tengmalm IR 3 6.6 Gélinotte des bois ISR 1 6.6 Pic tridactyle IR 3 6.6	Choucas des tours ISR 1 9 Rougequeue à front blanc ISR 1 6.3.7 Martinet noir IR 1 9 Chouette effraie IR 1 8.2		Alouette lulu ISR 1 4.2	Tarier des prés IR 1 4.5
	Reptiles	Vipère péliade ISC 2 3.3		Lézard agile ISR 4 5.1			
	Amphibiens			Rainette verte ISC 3 1.1 Sonneur à ventre jaune ISR - 1.1			
	Poissons						Ombre de rivière ISC 2 1.2
	Papillons de jour	Argus de la Sanguinaire - - .	Argus de la Sanguinaire - - .	Azuré des mouillères ISR 1 2.2 Azuré des paluds ISC 2 2.2 Azuré des Cytises ISR 3 4.2 Thécla du prunelier ISC 3 5.3.2			
	Libellules			Leste dryade ISC 2 2.2.3 Agrion délicat ISC 2 2.2.3			Sympétrum jaune d'or ISR 3 2.2
	Coléoptères		*Sinodendron cylindricum* - - 6.2 *Semonatus undatus* - 4 6.6 *Callidium coriaceum* - 4 6.6 *Pachyta quadrimaculata* - - 6.2				
	Ephémères	Leptophlebia vespertina ISC 1 1.1					Nigrobatis niger ISR 1 1.1.2 Leptophlebia vespertina ISC 1 1.1
	Orthoptères	Gomphocère tacheté ISR 3 4.1					
	Fourmis		Formica paralugubris IR - 6	Formica pratensis ISR - 4.2			
	Flore	Daphné camélée ISR 3 6.4.2 Rosier de Shérard IR . . Ophrys mouche IR - 6.4.1 Saxifrage bouc ISC 1 2.2.4 Tephorséris à feuilles entières ISC - . Epicea columnaire - - .	Listère en cœur - - . Sapin blanc - - . Erable sycomore - - . Myrtille - - . Pulmonaire des montagne IR - .	Brunelle lacinée ISR - . Gentiane pneumonanthe ISR 4 2.3.1 Orchis à odeur de bouc IR - .		Minuartie à feuilles capillaires ISR 3 4.1.2 Androsace velue IR 3 4.1.2 Grassette à grandes fleurs ISC 2 2.2.3 Aconit anthore IR - .	Sabline de Suède ISC 1 2.1.3 Iris de Sibérie - 4 2.3.1 Sisymbre couché ISC 1 2.5.2 Bouleau nain ISR 3 2.4.1 Roseau commun - - 2
	Lichens						
	TOTAL	13	21	17	4	5	10

Pour chaque espèce:

1ère colonne
Degré de priorité selon Réseau Ecologique Cantonal VD (25.07.2012)
Taux de priorité Ir: Intérêt régional; ISR: Intérêt supérieur régional; ISC: Intérêt supérieur cantonal

2ème colonne
Degré de priorité selon la liste des espèces prioritaires nationales
1 très élevé
2 élevé
3 moyen
4 modéré

3ème colonne
Milieux naturels typiques de cette espèce (selon Delarzes)

Annexe 9. Stratégie communication

Stratégie communication

du Parc naturel régional Jura vaudois

Table des matières

1. Buts de la stratégie communication
2. Positionnement en termes de communication
3. Identité visuelle et différenciation
4. Cercles de communication et publics-cibles
5. Objectifs stratégiques - communication – objectifs - opérationnels – mesures de communication
6. Effets communicationnels et indicateurs
7. Documents complémentaires

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Ce document a été élaboré par la commission Sensibilisation & Communication et validé par le comité du Parc naturel régional Jura vaudois. Cette stratégie est valable pour la période 2013-2022 et pourra être adaptée en 2013, 2016 et 2018.

1. Buts de la stratégie communication

La stratégie de communication du Parc Jura vaudois, basée sur la charte 2013-2022, a pour but de préciser son positionnement communicationnel, ses publics-cibles, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser.

Coordination et cohérence avec les autres stratégies

Cette stratégie complète les 3 autres : stratégie biodiversité, stratégie sensibilisation et éducation et stratégie tourisme.
Afin de saisir la cohérence de ces stratégies, il est conseillé de consulter directement ces dernières ; la mention des liens qu'elles entretiennent ayant été jugée trop inconfortable à la lecture.
Selon leur importance, la durabilité des projets sera évaluée à l'aide de la « Boussole 21 » vaudoise, articulée autour des trois grands axes du développement durable. Dans tous les cas, les projets de labélisation seront évalués à l'aide du même outil.

2. Positionnement en termes de communication

Le positionnement du Parc Jura vaudois peut être défini sur la base des principaux thèmes suivants :

Héritage patrimonial : richesses propres au périmètre du Parc Jura vaudois et gestion à long terme (alpages, massifs forestiers, savoir-faire, etc.)

Développement durable : actions orientées vers l'avenir et prenant en considération les dimensions environnementales, sociales et économiques

Participation et transparence : organisation démocratique axée sur la recherche du bien commun et de l'intérêt général. Processus de décision transparents.

3. Identité visuelle et différenciation

1. Le principal élément graphique de communication est le **logo**. Il comprend les éléments suivants :

   - Structuration du paysage (Pied du Jura, contreforts, massifs forestiers et alpages) commune à la très grande majorité des communes du périmètre
   - Elément architectural signifiant que le périmètre est habité et largement façonné par l'Homme

   Une partie du logo sera reprise dans chaque document institutionnel afin de favoriser l'identification à la source de celui-ci (cf. page 1). Une photo sera ajoutée et permettra de compléter le message. Un élément rappelant l'activité humaine sera présent sur chacune des photos utilisées.

2. D'un point de vue communicationnel, et afin de différencier et de démarquer le Parc Jura vaudois, le symbole de la **fourmi** est choisi comme vecteur de communication ayant une fonction de porte-drapeau. Cet élément a un potentiel attracteur que seul le Parc Jura vaudois « possède ».

Au niveau des valeurs, l'élément fourmi est associé à la nature rurale, à la forêt et aux sous-bois préservés. Connue de tous depuis l'enfance, la fourmi illustre les valeurs suisses ou associées à notre pays : travailleur infatigable, organisé et précis, plutôt discret, entrepreneur et fiable.

Du point de vue communicationnel, la fourmi est facilement déclinable sous différentes formes afin que les différents publics-cibles l'identifie au Parc Jura vaudois et aux valeurs qu'il incarne (travail en commun, ancrage territorial, etc.).

4. Cercles de communication et publics-cibles

Différents cercles de communication sont à distinguer. Il s'agit, par ordre de priorité :

1. Association du Parc Jura vaudois
2. Périmètre du Parc Jura vaudois et PNR frontalier (Haut-Jura)
3. Romandie (clientèles francophone et anglophone) ;
4. Plateau suisse alémanique (clientèle germanophone) ;
5. Régions limitrophes de l'UE, particulièrement la France ;

Les mesures de communication seront déclinées en fonction de ces différents cercles de communication de manière échelonnée et en rapport avec le développement du Parc Jura vaudois.

Les publics-cibles concernés sont (sans ordre de priorité) :

- Habitants du périmètre
- Autorités politiques
- Institutions partenaires (étatiques ou privées)
- Gestionnaires (alpages, forêts, richesses patrimoniales, etc.)
- Ecoles
- Touristes / excursionnistes
- Médias

5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures de communication

La charte a défini des objectifs stratégiques et opérationnels (cf. documents complémentaires). Pour concrétiser ces objectifs, des mesures sont définies afin d'orienter la manière dont les projets doivent être réalisés. Une mesure peut contribuer à la mise en œuvre de plusieurs objectifs. Entre parenthèse sont indiqués les montants annuels prévus pour chaque objectif selon la Charte 2013-2022.

IV Management, communication et garantie territoriale (*386'891 CHF*)

IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du Parc Jura vaudois.

- Assurer la notoriété du Parc Jura vaudois (site Internet, plaquette institutionnelle, journal du parc, etc.)
- Faire connaître et reconnaître les compétences du Parc Jura vaudois (feuillets thématiques, site Internet, journal du parc, etc.)
- Faire preuve de transparence dans la gestion des projets au moyen de mesures de communication (site Internet, newsletters, journal du parc, etc.)
- Favoriser l'émergence de partenariats (site Internet, plaquette institutionnelle, journal du parc, etc.)

- Promouvoir les produits, services et patrimoines en lien avec les objectifs du Parc Jura vaudois issus du périmètre (site Internet, feuillets thématiques, journal du parc, etc.)
- Valoriser les initiatives privées et publiques allant dans le sens de la durabilité

IV.5 Développer la signalétique du Parc Jura vaudois

- Assurer une visibilité au Parc Jura vaudois (panneaux « Communes du Parc Jura vaudois » à l'entrée des communes, panneaux d'informations, panneaux autoroutiers, etc.)
- Valoriser les résultats des projets (touristiques, notamment) à l'aide de supports de communication dans le territoire (panneaux d'informations, mention du logo, etc.)

6. Effets communicationnels et indicateurs

Les mesures proposées ci-dessus ont pour but d'atteindre des effets communicationnels évaluables par le biais des **indicateurs** suivants :

-Augmentation du nombre de participants de 40% soit 15 personnes (base 2010 - 11 personnes)
- Augmentation du nombre d'exemplaires de document du PNRJV distribués de 200% soit 120 (base 2010 - 60)
- Augmentation du volume de vente des produits alimentaires issus des alpages intégrés au PDRA agritourisme de 50%
-Augmentation de la participation aux excursions, animations et formations touchant la gestion sylvicole de 200%, mais au moins 100 participants/an
-Augmentation du nombre de "clics" ou consultation offre touristique sur le site du PNRJV (limite inférieure fixée à 200)
-Augmentation quantitative et qualitative du tri des déchets lors de manifestations issues du PNRJV de 50%
- Augmentation du nombre de participants à des activités du PNRJV, découverte du patrimoine de 40%; soit 98 personnes (base 2010 - 69 personnes excursions thématiques)
- Augmentation du nombre de téléchargement du concept pédagogique du PNRJV de 50%
-Augmentation du nombre de participants aux séances de commissions de 50% soit 15 personnes (base 2010 - 10 pers.)
-Au moins 100 participants aux séances de groupes d'experts scientifiques
- Augmentation du nombre de participants au forum annuel des commissions de 30% soit 80 personnes (base 2010 - 60 pers.)
- Augmentation du nombre de participants aux groupes de suivi de projets de 50% soit 80 personnes (base 2010 - 54 pers.)
-Augmentation du nombre d'articles paru dans la presse locale de 150% soit 60 articles ou encarts
- Augmentation du nombre de participants à des excursions ou animations du PNRHJ mais au moins 50 participants
- Augmentation de la fréquentation sur le site internet de 200% (analyse par Google Analytics)

7. Documents complémentaires

- Objectifs stratégiques à 10 ans du Parc Jura vaudois ;
- Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels

Annexe 10. Stratégie sensibilisation et éducation

Stratégie sensibilisation et éducation

du Parc naturel régional Jura vaudois

Table des matières

1. Buts de la stratégie sensibilisation et éducation
2. Positionnement en termes de sensibilisation et d'éducation et principaux thèmes
3. Proposition unique de sensibilisation et d'éducation et principal élément attracteur
4. Cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles
5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures de sensibilisation et d'éducation
6. Evaluation de la stratégie
7. Annexe et documents complémentaires

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Ce document a été élaboré par la commission Sensibilisation & Communication et validé par le comité du Parc naturel régional Jura vaudois. Cette stratégie est valable pour la période 2013-2022 et pourra être adaptée en 2013, 2016 et 2018.

1. Buts de la stratégie sensibilisation et éducation

La stratégie Sensibilisation et éducation, basée sur la Charte 2013-2022, a pour but de préciser le positionnement éducatif du Parc Jura vaudois, ses publics-cibles, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser.

La stratégie émane du concept éducation et sensibilisation en vue du développement durable (cf. document complémentaire).

Coordination et cohérence avec les autres stratégies

Cette stratégie complète les 3 autres : stratégie biodiversité, stratégie communication et stratégie tourisme.
Afin de saisir la cohérence de ces stratégies, il est conseillé de consulter directement ces dernières ; la mention des liens qu'elles entretiennent ayant été jugée trop inconfortable à la lecture.
Selon leur importance, la durabilité des projets sera évaluée à l'aide de la « Boussole 21 » vaudoise, articulée autour des trois grands axes du développement durable. Dans tous les cas, les projets de labélisation seront évalués à l'aide du même outil.

2. Positionnement en termes de sensibilisation et d'éducation et principaux thèmes

Le positionnement du Parc Jura vaudois peut être défini sur la base des thèmes principaux suivants :

- **Richesses naturelles** : grands espaces écosystémiques, paysages à forte valeur écologique issus d'activités humaines, biodiversité et géodiversité, sites de visite d'intérêt naturel, hydrologie.
- **Activités humaines** : foresterie et agriculture, exploitation des pâturages boisés, produits alimentaires durables, artisanat et savoir-faire, gestion des déchets, horlogerie, innovation technologique, tourisme doux, énergies renouvelables.
- **Attraits culturels** : patrimoine historique et culturel, manifestations liées aux activités humaines traditionnelles, vulgarisation scientifique.

3. Proposition unique de sensibilisation et d'éducation et principal élément attracteur

Le concept-clé orientant la mise en œuvre de la stratégie sera celui de l'Education en vue du développement durable (EDD).

La définition retenue est celle reconnue par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (cf. Annexe).

La stratégie sensibilisation et éducation entend opérationnaliser cette définition en proposant des actions spécifiques pour les différents publics-cibles.

De plus, les actions entreprises dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation se différencient des offres déjà existantes et sont définies par les aspects suivants.

Authenticité

Dans un contexte technologique de plus en plus prégnant et virtuel, les actions sont caractérisées par une certaine authenticité. Ainsi, un accent particulier est mis sur la rencontre de personnes impliquées dans le périmètre lors d'action de sensibilisation ou d'éducation.

Local – global

Bien que le périmètre du Parc Jura vaudois soit délimité, les enjeux auxquels ses habitants et son environnement doivent faire face sont très largement globalisés. Une mise en évidence de l'échelle globale des enjeux est proposée pour toute action de sensibilisation ou d'éducation.

Perspective temporelle

Une bonne compréhension du développement durable implique que l'on saisisse la notion d'échelles de temps. Les impératifs d'une gestion à long terme des différents patrimoines du Parc Jura vaudois seront présentés lors des actions de sensibilisation et d'éducation.

Hors-murs

Le périmètre du Parc Jura vaudois comprend des objets d'étude très illustratifs en termes de développement durable. Que ce soit la gestion forestière ou l'exploitation des alpages, pour ne citer que deux exemples, ces richesses se prêtent très bien à une découverte in situ. La majorité des actions proposées se déroulent donc en extérieur.

Environnement – économie – social

Les offres proposées présentent une thématique ou un enjeu propre au territoire en illustrant toujours ses dimensions liées au développement durable, à savoir environnementales, économiques et sociales.

Afin de différencier et de démarquer le Parc Jura vaudois, le symbole de la « fourmi » est choisi comme interface de sensibilisation et d'éducation, en jouant le rôle de porte-drapeau. Cet élément a un potentiel attracteur que seul le Parc Jura vaudois « possède ».

Au niveau des valeurs, l'élément « fourmi » est associé à la nature rurale, à la forêt et aux sous-bois préservés. Connue de tous depuis l'enfance, la fourmi illustre les valeurs suisses ou associées à notre pays : travailleur infatigable, organisé et précis, plutôt discret, entrepreneur et fiable.

4. Cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles

Les actions dites de sensibilisation s'adressent aux adultes. Celles dites d'éducation sont, quant à elles, destinées aux enfants et adolescents. Ces dernières sont conçues en synergies avec le Plan d'études romand (PER).

Différents cercles de sensibilisation et d'éducation sont à distinguer. Il s'agit, par ordre de priorité :

1. Association du Parc Jura vaudois ;
2. Périmètre du Parc Jura vaudois et PNR frontalier (Haut-Jura) ;
3. Romandie (clientèles francophone et anglophone) ;
4. Plateau suisse alémanique (clientèle germanophone) ;
5. Régions limitrophes de l'UE, particulièrement la France ;

Les publics-cibles concernés sont :

- Habitants du périmètre
- Ecoles / élèves / étudiants / apprentis
- Gestionnaires (alpages, forêts, richesses patrimoniales, etc.)
- Touristes / excursionnistes
- Autorités politiques
- Institutions partenaires (étatiques ou privées)

5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures de sensibilisation et d'éducation

La charte a défini des objectifs stratégiques et opérationnels (cf. documents complémentaires). Pour concrétiser ces objectifs, des mesures sont définies afin d'orienter la manière dont les projets doivent être réalisés. Une mesure peut contribuer à la mise en oeuvre de plusieurs objectifs. Entre parenthèse sont indiqués les montants annuels prévus pour chaque objectif selon la Charte 2013-2022.

III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels (*99'507 CHF)*

III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois

- Promouvoir et s'associer aux manifestations en lien avec les objectifs du Parc Jura vaudois, par le biais d'outils de communication et de promotion ;
- Assurer la représentation des produits et offres du Parc Jura vaudois lors de manifestations d'importance au sein du périmètre.

III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du Parc Jura vaudois

- Identifier et développer des sites et infrastructures d'accueil du Parc Jura vaudois ;
- Créer et promouvoir un réseau de sentiers et de parcours thématiques valorisant les richesses naturelles, les activités humaines et les attraits culturels du Parc Jura vaudois.

III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques

- Concevoir, proposer et promouvoir des animations sur différents patrimoines ou enjeux liés au périmètre en fonction des thèmes cités au point 2 ;
- Former et maintenir une équipe d'animateurs/trices opérationnel-le-s pouvant accueillir les groupes ;
- Faire évoluer les animations en fonction des nouveaux besoins (PER, notamment) des différents publics-cibles.

III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois

- Développer des partenariats avec des porteurs de projets culturels issus du périmètre
- Communiquer sur les animations culturelles au moyen de différents vecteurs de communication (site Internet, journaux tous-ménages, etc.

6. Evaluation de la stratégie

Les mesures proposées ci-dessus ont pour but d'atteindre des effets de sensibilisation et d'éducation évaluables par le biais des **indicateurs suivants** :

- Augmentation du nombre de participants de 40% soit 15 personnes (base 2010 - 11 personnes)
- Augmentation du nombre d'exemplaires de document du PNRJV distribués de 200% soit 120 (base 2010 - 60)
- Augmentation de la participation aux excursions, animations et formations touchant la gestion sylvicole de 200%, mais au moins 100 participants/an
- Augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable installés dans le cadre de projets du PNRJV (évolution soutenue sur 6 à 10 ans)
- Augmentation quantitative et qualitative du tri des déchets lors de manifestations issues du PNRJV de 50%
- Stabilisation de l'usage des transports publics (répartition modale du kilométrage journalier) fixée à une limite inférieure de 17%
- Augmentation du nombre de participants à des activités du PNRJV, découverte du patrimoine de 40%; soit 98 personnes (base 2010 - 69 personnes excursions thématiques)
- Augmentation du nombre de téléchargement du concept pédagogique du PNRJV de 50%
- Augmentation de la zone à bâtir par habitant de 15% soit 0.065 [ha] (base 2009 - 0.056 [ha])
- Augmentation de la fréquentation sur le site internet de 200% (analyse par Google Analytics)
- Augmentation du nombre de participants aux séances de commissions de 50% soit 15 personnes (base 2010 - 10 pers.)
- Au moins 100 participants aux séances de groupes d'experts scientifiques
- Augmentation du nombre de participants au forum annuel des commissions de 30% soit 80 personnes (base 2010 - 60 pers.)
- Augmentation du nombre de participants aux groupes de suivi de projets de 50% soit 80 personnes (base 2010 - 54 pers.)
- Augmentation du nombre d'articles paru dans la presse locale de 150% soit 60 articles ou encarts
- Nb de communes territoriales en 2023

Annexes et document complémentaire

Annexe

- Education en vue du développement durable : une définition

Documents complémentaires

- Objectifs stratégiques à 10 ans
- Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels
- Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable

Annexe 11. Stratégie tourisme

Stratégie tourisme

du Parc naturel régional Jura vaudois

Table des matières

1. Buts de la stratégie tourisme
2. Positionnement touristique et principaux thèmes
3. Proposition unique de vente et principal élément attracteur
4. Marchés géographiques et publics-cibles
5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures touristiques
6. Effets touristiques et indicateurs
7. Annexes et documents complémentaires

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

Ce document a été élaboré en étroite collaboration avec les organismes régionaux de développement économique ainsi que les offices du tourisme concernés, puis validé par le comité du Parc naturel régional Jura vaudois et sa commission Economie & Développement durable. Sa mise en œuvre se fera en collaboration avec ces acteurs, selon les rôles dévolus à chacun, le cas échéant réglés par le biais d'accords de partenariat. Pour la promotion, le Parc Jura vaudois s'appuiera notamment sur les canaux de distribution des offices du tourisme concernés. Cette stratégie est valable pour la période 2013-2022 et pourra être adaptée en 2013, 2016 et 2018, en collaboration avec les organismes régionaux de développement économique et les offices du tourisme, en tenant compte de l'évolution de la stratégie touristique de chacun.

1. Buts de la stratégie tourisme

La stratégie touristique, basée sur la Charte 2013-2022, a pour but de préciser le positionnement touristique du Parc Jura vaudois, ses publics-cibles, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les mesures permettant de les concrétiser.

Coordination et cohérence avec les autres stratégies

Cette stratégie complète les 3 autres : stratégie biodiversité, stratégie communication et stratégie sensibilisation et éducation.
Afin de saisir la cohérence de ces stratégies, il est conseillé de consulter directement ces dernières ; la mention des liens qu'elles entretiennent ayant été jugée trop inconfortable à la lecture.
Selon leur importance, la durabilité des projets sera évaluée à l'aide de la « Boussole 21 » vaudoise, articulée autour des trois grands axes du développement durable.

2. Positionnement touristique et principaux thèmes

Le positionnement touristique du Parc Jura vaudois peut être défini sur la base des thèmes principaux suivants, incluant les offres emblématiques du parc :

- **Richesses naturelles** : grands espaces écosystémiques, paysages à forte valeur écologique issus d'activités humaines, biodiversité et géodiversité, sites de visite d'intérêt naturel.
- **Activités humaines** : foresterie et agriculture, exploitation des pâturages boisés, production du terroir, savoir-faire horloger et microtechnique, innovation technologique, pratiques sportives extensives.
- **Attraits culturels** : patrimoine historique et culturel, manifestations liées aux activités humaines traditionnelles, activités de découverte du patrimoine, logements/restaurants typiques.

L'utilisation d'un slogan n'a pas été retenue, mais pourra être évaluée ultérieurement.

3. Proposition unique de vente et principal élément attracteur

D'un point de vue touristique, et afin de différencier et de démarquer le Parc Jura vaudois, le symbole de la « fourmi » est choisi comme proposition unique de vente**,** soit comme porte-drapeau. Cet élément a un potentiel attracteur que seul le Parc Jura vaudois « possède ».

Au niveau des valeurs, l'élément « fourmi » est associé à la nature rurale, à la forêt et aux sous-bois préservés. Connue de tous depuis l'enfance, la fourmi illustre les valeurs suisses ou associées à notre pays : travailleur infatigable, organisé et précis, plutôt discret, entrepreneur et fiable.

Du point de vue du produit, la fourmi est facilement déclinable afin de vendre des activités de découverte ou des courts séjours, notamment à destination d'un public familial (ex. « sur les traces de la fourmi » pour inciter à la découverte de la nature)

4. Marchés géographiques et publics-cibles

Les efforts de promotion et les actions marketing concernent en première priorité la **clientèle de séjour des marchés urbains** suivants, dans un ordre de priorité décroissant :

1. **Romandie** (clientèles francophone et anglophone) ;
2. **Plateau suisse alémanique** (clientèle germanophone) ;
3. **Régions limitrophes** de l'UE, particulièrement la France ;

La **clientèle excursionniste de proximité**, principalement composée des habitants du périmètre et des villes-portes (clientèles francophone et anglophone), constitue la seconde priorité en matière de promotion et de marketing.

Pour ces marchés prioritaires, les **publics-cibles** sont les suivants, dans un ordre de priorité décroissant :

1. **Clientèle de familles** ;
2. **Clientèle de seniors** ;
3. **Clientèle d'écoles** ;
4. **Clientèle d'entreprises**.

5. Objectifs stratégiques – objectifs opérationnels – mesures touristiques

La charte a défini des objectifs stratégiques et opérationnels (cf. documents complémentaires). Pour concrétiser ces objectifs, des mesures sont définies afin d'orienter la manière dont les projets doivent être réalisés. Une mesure peut contribuer à la mise en oeuvre de plusieurs objectifs. Entre parenthèse sont indiqués les montants annuels prévus pour chaque objectif selon la Charte 2013-2022.

II.1 Promouvoir l'agriculture locale (*53'332 CHF*)

II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires, issus d'un mode de production durable

- Développer et promouvoir des produits agritouristiques, notamment forfaitaires, intégrant et valorisant les produits alimentaires labellisés par le Parc Jura vaudois ;
- Collaborer à la promotion des produits du terroir en collaboration avec les Saveurs du Jura vaudois et les Produits du terroir vaudois ;
- Favoriser la création de fromageries de démonstration, afin de mieux faire connaître la fabrication des fromages issus d'un mode de production durable et d'en augmenter les ventes.

II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois (*38'500 CHF*)

II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers, issus d'un mode de production durable

- Soutenir et promouvoir des produits dérivés issus de la filière bois à destination des hôtes et visiteurs du Parc Jura vaudois

II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable (*72'043 CHF*)

II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce

- Favoriser la création et la mise en réseau d'infrastructures d'hébergement et de restauration compatibles avec les objectif du Parc Jura vaudois ;
- Créer des produits forfaitaires de courts séjours, pour les saisons d'été et d'hiver, promus et réservables par le biais des offices du tourisme ;
- Promouvoir des offres thématiques incluant les sites naturels et culturels du Parc Jura vaudois et des territoires le bordant de Genève à Yverdon-les-Bains ;
- Valoriser l'offre d'hébergement pour groupes par le biais des outils de communication et de promotion du Parc Jura vaudois.
- Développer des offres de découverte du patrimoine culturel artisanal et/ou d'industrie à faible empreinte écologique
- Développer des outils de promotion en collaboration avec les offices du tourisme.

II.6 Promouvoir la mobilité douce (*26'393 CHF*)

II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce

- Développer des produits touristiques liés à l'offre de transports publics et/ou les moyens de mobilité douce du parc, notamment sous forme de « grandes traversées du Parc Jura vaudois » ou de boucles thématiques ;
- Orienter les habitants du Parc Jura vaudois et les excursionnistes s'y rendant vers la visite de sites facilement atteignables en transports publics ;
- Promouvoir le covoiturage et la mobilité douce via le site internet du Parc Jura vaudois.
- Intégrer les moyens de déplacement à faible empreinte écologique dans le développement de produits touristiques

III. Sensibiliser le public au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du parc[1] (*99'507 CHF*)

III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois

- Promouvoir et s'associer aux manifestations en lien avec les objectifs du Parc Jura vaudois, par le biais des outils de communication et de promotion du parc ;
- Assurer la représentation des produits et offres du Parc Jura vaudois lors de manifestations d'importance au sein du périmètre du parc.
- Développer des offres de découverte du patrimoine naturel.

III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois

- Identifier et développer des sites et infrastructures d'accueil ;
- Créer et promouvoir un réseau de sentiers et de parcours thématiques valorisant les richesses naturelles, les activités humaines et les attraits culturels.

IV. Management, communication et garantie territoriale (*386'891 CHF*)

IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger

- Développer des produits forfaitaires communs de courts séjours, promus et réservables par le biais des offices du tourisme, et des propositions d'excursions avec le PNR du Haut-Jura (F).

IV.5 Développer la signalétique du Parc Jura vaudois

- Développer des infrastructures de mise en scène et de signalétique coordonnées au sein du parc, notamment dans les portes d'entrée situées en bordure du parc.

[1] Pour cet objectif, voir en complément la stratégie éducative du PNRJV

6. Effets touristiques et indicateurs

Les mesures proposées ci-dessus ont pour but d'atteindre des effets touristiques évaluables par le biais des **indicateurs** suivants :

- Augmentation du volume de vente des produits alimentaires issus des alpages intégrés au PDRA agritourisme de 50%

-Augmentation du nombre de "clics" ou consultation offre touristique sur le site du PNRJV (limite inférieure fixée à 200)

- Augmentation du nombre de nuitées de 15% soit 33'000 nuitées (base 2007 - 29'398)

- Stabilisation de l'usage des transports publics (répartition modale du kilométrage journalier) fixée à une limite inférieure de 17%

- Augmentation du nombre de participants à des activités du PNRJV, découverte du patrimoine de 40%; soit 98 personnes (base 2010 - 69 personnes excursions thématiques)

- Augmentation du nombre de participants à des excursions ou animations du PNRHJ mais au moins 50 participants

7. Documents complémentaires

- Objectifs stratégiques à 10 ans;
- Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels.

Annexe 12. Concept de Mobilité touristique et durable

PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jura vaudois

Concept de Mobilité touristique et durable du Parc naturel régional Jura vaudois

Parc Jura vaudois
Route du Marchairuz 2
1188 St-George

www.parcjuravaudois.ch • +41(0)22 366 51 70 • 31.01.2013 •P12_Concept_Mobilité_121102

Table des matières

1 Introduction 3

2 Buts et mission du concept 3

3 Etat des lieux 4

3.1 Accès aux cols en transports publics 4

3.2 L'offre Publicar (bus sur appel) 5

3.3 Transports individuels motorisés (TIM) 6

3.4 Parkings 7

3.5 Itinéraires Suisse Mobile nationaux 7

3.6 Sentiers de randonnée pédestre 8

3.7 Vélo électrique 8

3.8 Ski et raquettes 8

4 Publics cibles 8

5 Analyse des risques et opportunités 9

6 Mesures 10

6.1 Transports publics (RandoBus) 10

6.2 E-Bike 10

6.3 Espaces découvertes & gestion des flux 11

6.4 Communication 12

7 Synergies avec les autres projets du PNRJV et conclusion 13

8 Calendrier des mesures 13

9 Annexes 14

1 Introduction

La rédaction du « Concept de mobilité durable et touristique du Parc naturel régional Jura vaudois » a été réalisée dans le cadre de la Charte 2013-2022 du PNRJV.

L'élaboration de ce document repose sur un corpus de sources stratégiques et opérationnelles diverses:

- La stratégie des transports du DETEC
- La stratégie de la Confédération pour le trafic de loisirs et le tourisme
- Le Concept cadre Trafic de loisirs et gestion des visiteurs dans les Parcs suisses (cf Annexe 4)
- Le plan directeur cantonal

Parallèlement au travail de l'association Bus alpin, dont le nombre de membres va croissant et dont la promotion est efficace, les cantons et régions se dotent de plans et schémas directeurs pointus, offrant des bases de travail solides, tant en termes de durabilité que de coordination.

2 Buts et mission du concept

Document stratégique, ce concept se concentre sur les 3 cols du Parc Jura vaudois que sont la Givrine, le Marchairuz et le Mollendruz. Actuellement la desserte en transports publics est assez faible, hormis sur le col de la Givrine. De plus, rien n'indique actuellement la situation du visiteur au sein du Parc et ses possibilités concernant les offres du PNRJV. Ce document se concentre avant tout sur les possibilités stratégiques et opérationnelles concernant les transports publics et doux en matière touristique.

A cette fin, le PNRJV a mandaté Samuel Bernhard de l'Association Bus Alpin, expert et consultant dans la question des transports publics et de la création d'offres sur les territoires ruraux et excentrés afin qu'il apporte son expertise concernant cette problématique sur le périmètre. Il a collaboré à la création de ce concept en fournissant divers schémas clefs et matrices d'analyse ayant permis sa finalisation. De plus, il a activement participé aux séances d'un groupe de suivi, garant de la participation des partenaires dans le cadre de ce projet. A ces occasions, le « Groupe de suivi mobilité durable » a esquissé une approche concernant les modalités de financement de nouvelles lignes de transports publics. Samuel Bernhard a alors établis des variantes concernant les trains de mesures transports publics.

Ce document doit donc permettre au PNRJV de se doter des outils nécessaires à la mise en place d'une offre cohérente sur les trois sites de passages importants de son territoire que sont le Col de la Givrine, le Col du Marchairuz et le Col du Mollendruz. Hauts lieux de randonnées pédestres comme cyclistes durant l'été, dotés de connections avec de vastes domaines de ski nordique et de raquettes durant la période hivernale, ils se doivent de se positionner avantageusement en offrant des modes de transport diversifiés et répondant aux attentes des usagers.

En adéquation avec les objectifs stratégiques de la Confédération et en vertu de la Charte 2013-2022 du Parc Jura vaudois :

- Obj. I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
- Obj. II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
- Obj. II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce
- Obj. IV.5 Développer la signalétique du PNRJV
- Obj. IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire

Ce concept a pour but:

- D'améliorer l'offre de transports existante desservant les trois cols;
- De garantir une optimisation de celle-ci en améliorant les jonctions possibles ;
- De favoriser le report modal du transport individuel au collectif ;
- D'élargir les possibilités de déplacement faiblement impactantes aux visiteurs tout en leur offrant plus de liberté ;
- D'informer clairement le visiteur sur ses possibilités ;
- D'améliorer la gestion des flux des visiteurs sur les trois cols.

Ce document a été réalisé en collaboration avec nos partenaires régionaux. Il se veut le fruit du travail commun de ces acteurs importants et doit être révélateur des possibilités offertes par une coordination intégratrice et participative. Il a fait l'objet de discussions lors de deux séances du groupe de suivi «Mobilité ».

3 Etat des lieux

3.1 Accès aux cols en transports publics

Les cols sont actuellement desservis par ces lignes, aux cadences suivantes :

Givrine

Ligne NStCM Nyon-St-Cergue-La Cure : Cadence horaire sur l'ensemble du parcours, avec des pics de desserte aux heures de pointes. En effet, cette ligne est la plus utilisée par les pendulaires qui travaillent au pied du Jura dans les agglomérations urbaines de la Côte, Genève ou Lausanne. Les week-ends sont dotés eux aussi de fortes cadences, tout au long de l'année. La desserte de fin de semaine a essentiellement une vocation touristique puisqu'elle permet en été la jonction avec de nombreux sentiers pédestres et en hiver un accès facilité au domaine skiable de la Dôle et des sentiers balisés pour les raquettes et les attelages canins.

Marchairuz

Ligne Car Postal 10.820 Nyon – St-George (Le Brassus de mai à septembre) cadence horaire et deux bus par jour (uniquement le week-end) du 28 mai au 19 septembre (2011).

Cette ligne, qui permet de rejoindre de nombreux itinéraires de randonnées qui font la jonction avec le Col, représente un atout pour la desserte jusqu'à la Vallée de Joux (Le Brassus) ce qui permet la jonction avec le réseau ferroviaire, dont la cadence est horaire.

Mollendruz

Ligne Car Postal 10.733 Morges – Le Pont (n'est desservi jusqu'au Col et au-delà que les dimanches pour un aller et une descente). Cette ligne à vocation essentiellement touristique permet la jonction avec de nombreuses activités de plein air. La desserte actuelle est faible, puisque le col n'est desservi que les dimanches et uniquement durant la période estivale (mai à septembre).

Une carte représentant cet état initial est visible en Annexe 1.

Actuellement desservi par divers moyens de transports publics (trains à la Vallée de Joux en jonction avec le réseau français, cars postaux et autres transporteurs), le PNRJV bénéficie déjà d'offres intéressantes pour les visiteurs. Les cols en particulier, quoique modérément couverts par la desserte, jouissent d'ores et déjà de bon accès qui permettent de nombreuses activités sportives, de plein air et de visites.

Le PNRJV s'attachera à développer l'existant avant toute chose, afin d'améliorer encore les possibilités offertes aux touristes et aux habitants en matière de flexibilité de transport et d'activités.

3.2 L'offre Publicar (bus sur appel)

Le périmètre du Parc Jura vaudois pouvait compter jusqu' en 2011 sur une offre PubliCar conséquente. Seules deux lignes Publicar restent actives dans le périmètre :

Publicar Orbe : elle dessert à la demande les communes de Croy, Premier, Romainmôtier, Vaulion et Juriens.

Publicar la Côte : elle dessert quant à elle les communes d'Aubonne, Bassins, Bière, Gimel, Le Vaud, Longirod, Marchissy et St-George.

L'avenir de telles offres dans la région est sujet à caution au vu des coûts de fonctionnement engendrés par ce type de services et par le caractère déficitaire de ces lignes.

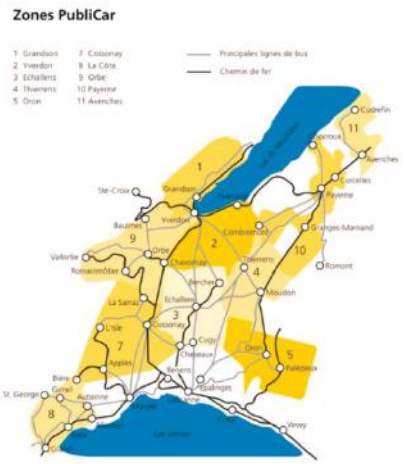

Figure 1: Offre Publicar vaudoise

3.3 Transports individuels motorisés (TIM)

Au vu du tableau dressé dans la Charte 2013-2022 du Parc Jura vaudois, où l'on voit clairement une dominante des transports individuels motorisés.

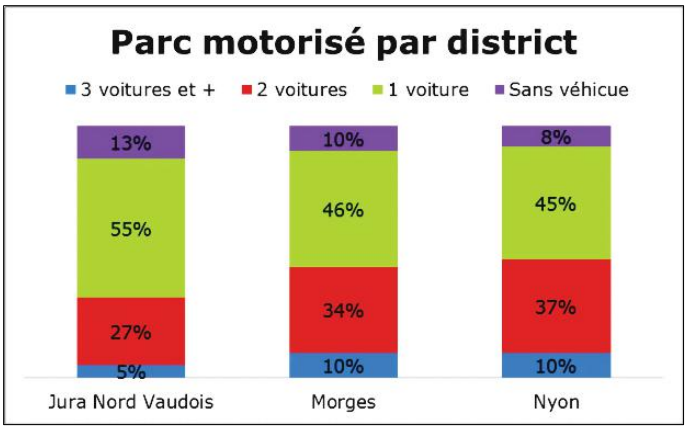

Figure 2: Structure du parc motorisé sur les 3 districts du PNRJV

Les nombreux frontaliers traversant la douane au Brassus et les résidents travaillant sur l'arc lémanique engendrent un trafic considérable sur les axes transversaux du PNRJV. Comme le montre la figure ci-dessous, tirée d'une étude sur les transports réalisée en 2005 et présentant la part modale des types de transports au quotidien dans la région.

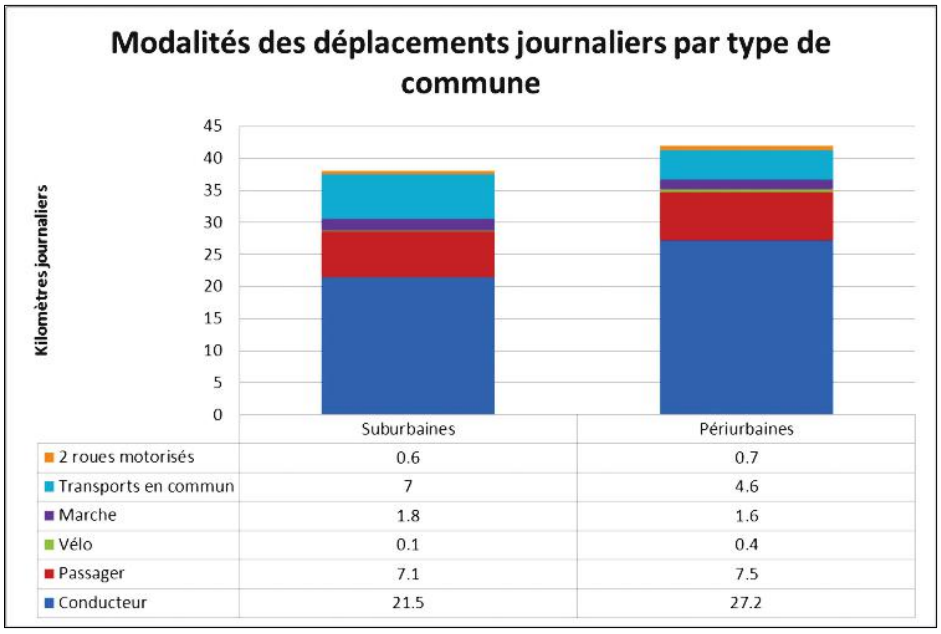

	Suburbaines	Périurbaines
2 roues motorisés	0.6	0.7
Transports en commun	7	4.6
Marche	1.8	1.6
Vélo	0.1	0.4
Passager	7.1	7.5
Conducteur	21.5	27.2

Figure 3: Part des modes de déplacement dans le kilométrage journalier des communes suburbaines et périurbaines du PNRJV

3.4 Parkings

Actuellement, les parkings sis sur les cols, s'ils ne présentent pas d'inconvénients majeurs, sont tout de même sujets à certains excès les jours de très grande affluence. Conséquence directe de l'usage préférentiel de TIM par rapport aux transports en commun, ils devront faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la mobilité durable sur le périmètre du PNRJV. Certains conflits peuvent apparaître entre les usagers, propriétaires ou prestataires.

Figure 4: Multiples usages de la route et parking

3.5 Itinéraires Suisse Mobile nationaux

Les Cols de la Givrine, du Marchairuz et du Mollendruz se trouvent à la jonction de nombreux sentiers pédestres, dont le maillage extrêmement dense sur le Parc Jura vaudois autorise une multitude d'escapades. En effet, ce ne sont pas moins de 3 itinéraires Suisse Mobile qui traversent le PNRJV, dont deux sont directement reliés aux cols susmentionnés.

Itinéraire Suisse Mobile n°3 (La Suisse en VTT) *Jura Bike* Bâle – Nyon :
part de Bâle pour rejoindre le Lac Léman en passant par des paysages enchanteurs et le col du Marchairuz. Nombreux sont les visiteurs à emprunter cet itinéraire bien balisé et sauvage.

Itinéraire Suisse Mobile n°7 (La suisse à vélo) *la Route du Jura* Bâle – Nyon :
passe par le Col du Marchairuz, offrant son lot de cyclistes remontant depuis la Vallée de Joux ou attaquant la Route dans le sens contraire.

Itinéraire Suisse Mobile n°5 (La Suisse à pied) *Chemin des Crêtes du Jura* Dielsdorf – Nyon :
passe lui par le Col du Mollendruz. De nombreux visiteurs venus d'Outre Sarine aiment emprunter cet itinéraire, où se succèdent étapes « nature » et retours à la civilisation.

Le détail des itinéraires peut être consulté à l'adresse suivante :

www.schweizmobil.ch

3.6 Sentiers de randonnée pédestre

Les trois cols permettent en outre de rejoindre aisément un nombre important de sentiers pédestres recensés au niveau cantonal ou à découvrir dans le guide de Vaud Rando. Le Parc compte, toutes catégories confondues, près de 523 kilomètres de parcours pédestres.

Le maillage pédestre sur tout le périmètre laisse présager d'un fort potentiel de développement de randonnées plus courtes et plus accessibles ; l'existence de manifestations sportives à vélo ou à pied, et l'engouement populaire dont elles font l'objet, laissent présager du fort potentiel régional pour le développement d'offres plus conséquentes.

3.7 Vélo électrique

Des bases « E-Bike » existent à la Vallée de Joux et dans les agglomérations de l'Arc lémanique. De telles installations permettraient sur la route du pied du Jura de créer une jonction avec la Vallée de Joux par les Cols et même par la France voisine depuis la Cure et Bois d'Amont. Le Parc naturel Régional du Haut-Jura est déjà très actif dans ce domaine.

3.8 Ski et raquettes

Le Col de la Givrine est doté d'un espace nordique très complet : 40km de pistes de fond classique, 25km de pistes skating et 15km de pistes pour attelages canins ; la jonction avec le domaine skiable de la Dôle « EspaceDôle » qui compte plus de 16 remontées mécaniques et 21km de pistes de ski.

Le Col du Marchairuz et du Mollendruz ouvrent l'accès à l'un des plus grands domaines de fond d'Europe centrale et à l'ensemble de la Vallée de Joux: 220 km de pistes en tout genre ; skating, classique et raquettes. Auxquelles s'ajoutent quelques remontées mécaniques permettant de s'adonner au ski de piste.

Les trois cols sont très fréquentés en hiver et les activités nordiques sont très prisées des sportifs, familles et randonneurs. Le Parc Jura vaudois doit tenir compte de ces activités hivernales et se devra de pallier au manque de desserte durant cette période afin d'assurer un plus grand report modal des transports individuels vers les transports publics.

4 Publics cibles

Les différents publics identifiés sont les suivants :

- Excursionnistes
- Familles
- Sportifs amateurs et confirmés
- Entreprises (excursions)
- Ecoles

5 Analyse des risques et opportunités

Le concept cadre de la mobilité dans les Parcs Suisses élaboré par le Réseau des Parcs avec de nombreux partenaires et les travaux de Samuel Bernhard de l'Association Bus Alpin ont permis la réalisation de la matrice suivante, basée sur une analyse des opportunités et risques en rapport avec les grands axes d'activité et de mobilité du PNRJV.

	Opportunités	Risques
Transports publics	• **Offre existante modifiable en accord avec les planifications communale, régionale et cantonale;** • **Diversité des activités de loisir praticables;** • **Prestataires touristiques actifs sur tous les cols;** • **Hébergements sur les cols;** • **Offres combinées;** • **Attentes fortes des prestataires;** • **Demande touristique;** • **Nouvelles possibilités offertes aux habitants (amélioration de la mobilité sur les cols).**	• **Coûts importants;** • **Pas de possibilité prévue de financement d'infrastructures ou de déficit d'exploitation par le PNRJV;** • **Gestion des flux de visiteurs supplémentaire;** • **Non-Respect des restrictions en vigueur.** • **Multiplicité des partenaires;** • **Difficultés de financement par les partenaires.**
Activités estivales	• **Offre location de vélos existante;** • **Possibilité de développer de nouveaux itinéraires et exploitations de parcs e-bike;** • **Itinéraires existants riches et diversifiés;** • **Randonnées thématiques;** • **Offres combinées.**	• **Coûts et financement des infrastructures;** • **Entretien;** • **Difficulté des itinéraires;** • **Augmentation de la pénétration du public dans les milieux sensibles;** • **Conflits d'usage (chantiers forestiers, randonneurs, agriculteurs, bétail, etc.)** • **Non-respect des restrictions en vigueur;** • **Non-Acceptation par les partenaires.**
Activités hivernales	• **Offre existante très vaste et diversifiée;** • **Infrastructures et tarification attrayantes.**	• **Dérangement de la faune accru;** • **Non-respect des restrictions en vigueur;** • **Déséquilibre entre les conditions de la pratique de la raquette à neige entre le PNRJV et le PNRHJ**

Au vu de cette analyse préalable, la coordination entre les partenaires et le PNRJV devra être accrue afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés par la Charte 2013-2022 concernant la mobilité durable.

6 Mesures

Les mesures proposées sont le produit des partenariats nés au fil de l'avancement de ce projet. Elles se divisent en 4 types distincts : Transports publics, E-Bike, Espaces découvertes & gestion des flux de visiteurs et Communication. Une carte récapitulant l'ensemble des mesures et leurs implications territoriales est visible en Annexe 2.

6.1 Transports publics (RandoBus)

Renforcer ou créer de nouvelles lignes de bus permettant d'améliorer la desserte des trois cols et garantissant leur jonction. Ceci devrait à terme, favoriser l'abandon progressif des transports motorisés individuels pour les transports publics.

Ces lignes devront permettre la jonction des trois cols avec le réseau national (p.ex. Cossonay, Allaman, Nyon, Vallorbe ; La Cure…).

La mise en place de nouveaux horaires et cadences améliorera les possibilités offertes aux publics cibles afin de leur permettre un « rabattement » aisé en cas d'imprévus liés aux intempéries et autres aléas liés aux activités en extérieur. De plus, une offre plus étoffée devrait favoriser l'abandon de la voiture au profit de moyens de transports plus durables et collectifs.

M. Samuel Bernhard de Bus Alpin, a contribué à l'élaboration des variantes concernant la Mesure 1 : « RandoBus » de ce concept, celles-ci sont visibles en Annexe 3.

Ces variantes ont été réalisées sur la base de propositions faites par M. Niquille du Service de la Mobilité du Canton de Vaud. Le PNRJV sera porteur de cette mesure et devra proposer des modalités de financements pour cette mesure phare.

Partenaires potentiels

- Transporteurs
- Communes du Parc et limitrophes
- Régions
- Canton
- Prestataires touristiques (hébergement, activités, restauration)
- Bus Alpin

6.2 E-Bike

Créer une offre cohérente avec les partenaires existants afin de diversifier les itinéraires et assurer des jonctions avec les agglomérations et villes portes du PNRJV.

Les nouveaux itinéraires concerneront essentiellement les jonctions avec la France depuis la Vallée de Joux et le raccord possible existant avec les transports publics sur les cols. De plus, la création d'une route du pied du Jura « E-bike » favoriserait aussi les échanges transversaux depuis les cols ; cela permettrait de valoriser et d'unifier les offres d'hébergement et de restauration sur les cols et sur les différents versants du PNRJV.

Partenaires potentiels

- Car Postal
- Flyer ; Rent a Bike(ou tout autre prestataire E-Bike)
- Communes du Parc
- Régions
- Prestataires touristiques (activités ; offres combinées)
- Bus Alpin

6.3 Espaces découvertes & gestion des flux

Création d'une signalétique respectant le manuel de la marque OFEV en vigueur et cohérente avec les espaces de découvertes du PNRJV. Cette signalétique aura pour but d'indiquer au visiteur, de manière centralisée et cartographiée, les possibilités en matière de déplacement et quelles sont les règles à observer durant la durée du séjour.

De manière générale, le visiteur sera informé sur la législation en vigueur concernant les restrictions de circulation sur les routes forestières ou autre desserte à vocation particulière.

Dans le cadre de la gestion des flux de visiteurs, et dans l'optique de favoriser le report des TIM vers les TP, un couplage de mesures incitatives (offres combinées) et dissuasives pourrait être pertinent.

Certaines expériences montrent qu'une telle combinaison offre de bonnes perspectives en matière d'acceptation par le public, par les divers usagers des routes, ainsi que par des prestataires touristiques en place (voir Annexe 4).

Toute mesure dissuasive ne sera envisagée qu'en complément d'une offre en transports publics plus étoffée sur les cols, en particulier ceux du Marchairuz et du Mollendruz, qui souffrent actuellement de carences en termes de desserte.

Partenaires potentiels

- Communes du Parc
- Cantons
- Prestataires touristiques (activités et communication)
- Bus Alpin

6.4 Communication

Développer des actions de communication faisant mention des partenaires et exploiter les supports offerts par ceux-ci. Le PNRJV fera écho de leurs projets et réalisations. Des conventions de partenariats concernant l'exploitation d'espaces de communication offerts par les transports pourraient être discutées.

Avec le développement d'offres combinées, la visibilité des partenaires ainsi que celle du PNRJV sera améliorée et permettra au public de mieux connaître l'éventail des prestations offertes.

Le PNRJV en tant que membre de l'Association Bus Alpin verra ses offres et mesures relayées à un échelon national. Le PNRJV faisant aussi l'écho sur son site internet et dans ses publications des avancées de l'Association. De plus, des supports de communication seront développés qui présenteront les lignes de transports existantes ou nouvellement créées.

Le Journal du Parc relaiera les offres des partenaires, complété par le site internet. La diversification des modes de communication devrait permettre d'accroître les publics touchés et garantir ainsi une meilleure diffusion de l'information.

Les partenaires pourraient offrir des espaces de communication au PNRJV afin qu'il se fasse connaître directement des visiteurs : infrastructures de transports, véhicules, panneaux d'affichage, etc. Cette collaboration étant garante de la pérennité des mesures mises en place et de l'atteinte des objectifs validés dans la Charte 2013-2022 du PNRJV.

Les cartes futures du PNRJV feront aussi mention des offres développées dans le cadre de l'application des mesures du Concept de mobilité touristique et durable du PNRJV et permettront au public d'emporter une information concise et précise avec lui lors de ses déplacements.

Partenaires potentiels

- Prestataires touristiques
- Transporteurs
- Bus Alpin

En guise de conclusion, il faut relever que l'application des mesures présentées plus haut sera fonction des financements. Leur modalité revêt aussi une grande importance puisque le PNRJV se base sur une démarche participative et intégratrice.

7 Synergies avec les autres projets du PNRJV et conclusion

Les projets du PNRJV, transversaux par définition, sont presque tous en rapport avec la question de la mobilité. Ils sont garants de la réalisation des objectifs cadres fixés par la Confédération et permettront de développer la notion de mobilité durable au-delà de sa stricte dimension touristique.

Thématiques mobilité	Projets du PNRJV								
	P.05 Actions des communes	P.09 Agritourisme sur les alpages	P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques	P.13 Manifestations	P.14 Animations pédagogiques	P.15 Excursions thématiques	P.16 Sites de promotion et produits du Parc	P.19 Communication	P.20 Garantie territoriale
3.1 Accès aux cols en transports publiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.2 L'offre Publicar		x	x		x	x		x	x
3.3 Transports individuels motorisés	x		x	x	x	x	x		x
3.4 Parkings	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.5 Itinéraires Suisse Mobile nationaux			x			x	x	x	
3.6 Sentiers de randonnée pédestre	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.7 Vélo électrique	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.8 Ski et raquette		x	x			x	x	x	x

8 Calendrier des mesures

Mesures	2012	2013	2014	2015
Validation du Concept Mobilité touristique & durable	x			
Mesure 1: RandoBus			x	x
Mesure 2: E-bike			x	x
Mesure 3: Espaces découverte & gestion des flux			x	
Mesure 4: Communication	x	x	x	x

9 Annexes

Annexe 1. Carte de l’état des lieux

Carte du réseau des transports et des itinéraires SuisseMobile

CARTE DE LOCALISATION

Concept de Mobilité durable

Legende

- PNRJV
- Sentiers pédestres

Itinéraires SuisseMobile

- Arrêts de train
- Arrêts de bus
- à pied
- à vélo
- en VTT

Remarque: la légende du fond de carte est celle de CN500 (voire page suivante)

0 1'250 2'500 5'000 Meters

N

6.11.2012 | 1:140'000 | MM

Parc Jura vaudois

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport VBS

armasuisse
Bundesamt für Landestopografie swisstopo
Thematische Kartografie

Zeichenerklärung Landeskarte 1:500 000
Signes conventionnels carte nationale de la Suisse 1:500 000
Segni convenzionali carta nazionale della Svizzera 1:500 000

LAUSANNE > 50 000 Einwohner · Habitants · Abitanti

Lugano 10 000 – 50 000 Einwohner · Habitants · Abitanti

Altdorf 2 000 – 10 000 Einwohner · Habitants · Abitanti

Thörishaus < 2 000 Einwohner · Habitants · Abitanti

Chur
Kantonshauptort
Chef-lieu cantonal
Capoluogo cantonale

Autobahn mit Anschluss
Autoroute avec jonction
Autostrada con allacciamento

Autostrasse mit Anschluss
Semi-autoroute avec jonction
Semiautostrada con allacciamento

Autobahn, Autostrasse im Bau
Autoroute, semi-autoroute en construction
Autostrada, semiautostrada in costruzione

min 6m
min 4m
Hauptstrasse als Durchgangsstrasse
Route principale de transit
Strada principale di transito

min 6m
min 3m
Hauptstrasse als Verbindungsstrasse
Route principale d'importance régionale
Strada principale d'importanza regionale

min 6m
min 3m
Nebenstrasse
Route secondaire
Strada secondaria

Fahrsträsschen
Chemin carrossable
Stradina carrozzabile

Fussweg
Sentier
Sentiero

E25
Europastrassen-Nummer
Numérotage des routes européennes
Numerazione strade europee

A12
Nationalstrassen-Nummer
Numérotage des routes nationales
Numerazione strade nazionali

2314
Pass auf Fussweg
Col sur sentier
Passo su sentiero

2164
Pass auf Strasse
Col sur route
Passo su strada

Normalspurbahn
Chemin de fer à voie normale
Ferrovia a scartamento normale

Schmalspurbahn
Chemin de fer à voie étroite
Ferrovia a scartamento ridotto

Stand-, Luftseilbahn
Funiculaire, téléphérique
Funicolare, funivia

Autofähre
Bac pour automobiles
Traghetto per automobile

Landesgrenze
Limite d'Etat
Confine di Stato

Kantonsgrenze
Limite de canton
Confine cantonale

SO
Exklave
Exclave
Exclave

Nationalparkgrenze
Limite de parc national
Confine di parco nazionale

Sendeturm
Tour émettrice
Torre emittente

Beznau
Kernkraftwerk
Centrale nucléaire
Centrale nucleare

Kloster, Schloss
Couvent, château
Convento, castello

Lüderenalp
Einzelobjekt
Objet isolé
Oggetto isolato

Flughafen, Flugplatz
Aéroport, Aérodrome
Aeroporto, Aerodromo

1635
Höhenkote
Point d'altitude coté
Quota altimetrica

425
Seespiegelhöhe
Cote du niveau du lac
Quota della superficie del lago

325
Seebodenpunkt
Cote du fond du lac
Quota del fondo del lago

Erste Ausgabe 1965
Première édition 1965
Prima edizione 1965

Stand des Karteninhaltes 2008
Etat du contenu de la carte 2008
Stato del contenuto della carta 2008

© 2008. Bundesamt für Landestopografie swisstopo, 3084 Wabern
Office fédéral de topographie swisstopo, 3084 Wabern
Ufficio federale di topografia swisstopo, 3084 Wabern

Annexe 2. Carte des mesures envisagées et implications territoriales

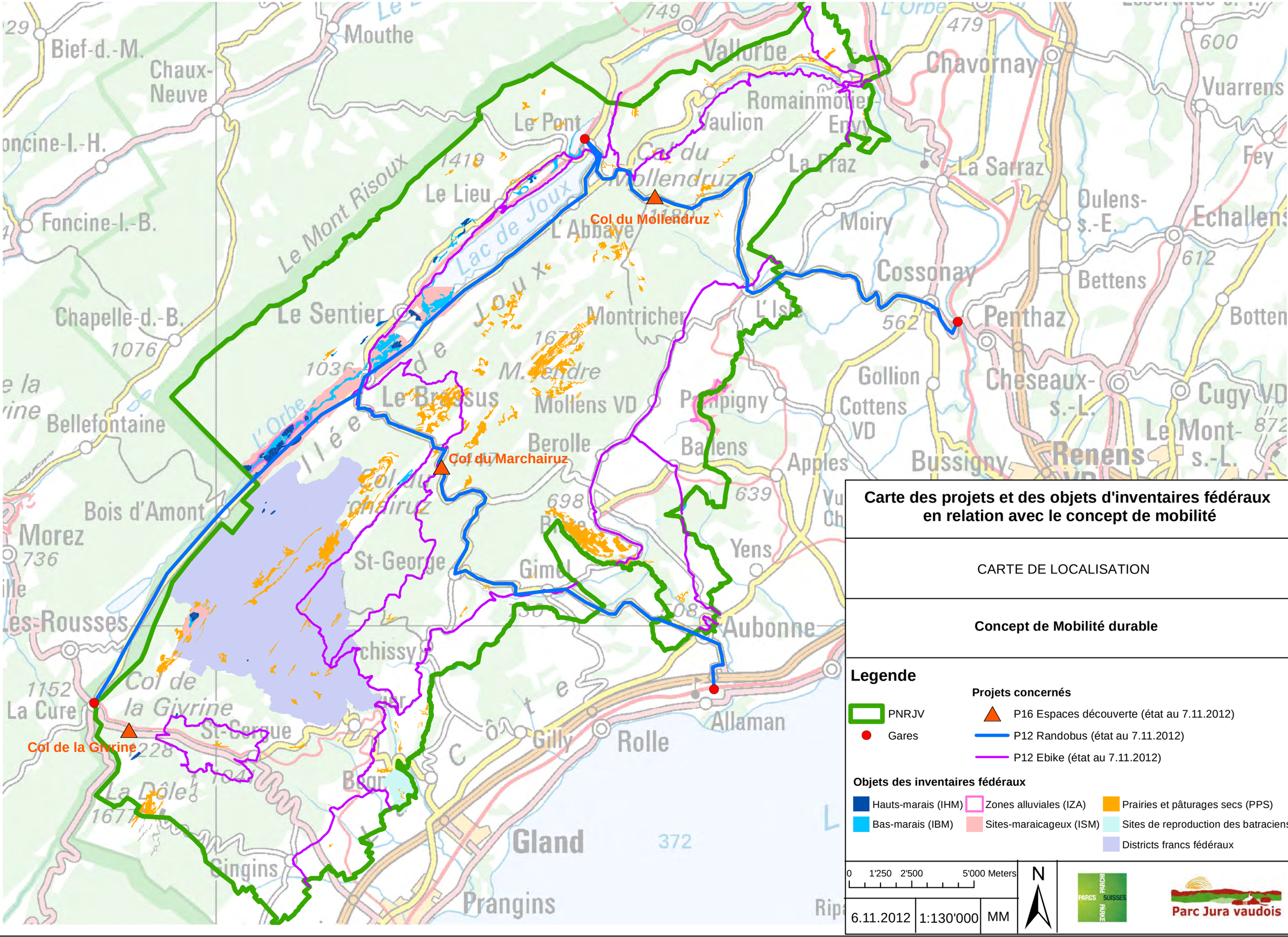
Col du Mollendruz
Col du Marchairuz
Col de la Givrine
Le Pont
Le Lieu
L'Abbaye
Le Sentier
Montricher
Le Brassus
Mollens VD
Berolle
Vallorbe
Romainmôtier-Envy
Vaulion
La Praz
Chavornay
La Sarraz
Moiry
Cossonay
Penthaz
Bettens
Oulens-s.-E.
Echallens
Vuarrens
Fey
Gollion
Cottens VD
Cheseaux-s.-L.
Cugy VD
Le Mont-s.-L.
Renens
Bussigny
Apples
Ballens
Pampigny
Yens
Aubonne
Allaman
Rolle
Gilly
Gland
Prangins
Bois d'Amont
Morez
Les Rousses
La Cure
St-Cergue
La Dôle
Chapelle-d.-B.
Foncine-l.-B.
Foncine-l.-H.
Bief-d.-M.
Chaux-Neuve
Mouthe
Bellefontaine
Le Mont Risoux
Lac de Joux
L'Orbe
Carte des projets et des objets d'inventaires fédéraux en relation avec le concept de mobilité
CARTE DE LOCALISATION
Concept de Mobilité durable
Legende
Projets concernés
PNRJV
Gares
P16 Espaces découverte (état au 7.11.2012)
P12 Randobus (état au 7.11.2012)
P12 Ebike (état au 7.11.2012)
Objets des inventaires fédéraux
Hauts-marais (IHM)
Bas-marais (IBM)
Zones alluviales (IZA)
Sites-maraicageux (ISM)
Prairies et pâturages secs (PPS)
Sites de reproduction des batraciens
Districts francs fédéraux
0 1'250 2'500 5'000 Meters
N
6.11.2012
1:130'000
MM
Parc Jura vaudois

Annexe 3 Variantes Mesure 1 "RandoBus"

Le présent tableau a été réalisé par Samuel Bernhard dans le cadre de son mandat en tant que consultant lors de la rédaction de ce concept. Il y propose une série d'alternatives concernant le financement de la Mesure 1 : « RandoBus » qui permettrait d'améliorer l'offre en transports publics sur les deux cols du Marchairuz et du Mollendruz. La variante 1 correspond au projet initial élaboré par le Service cantonal de la mobilité.

	Variante 1	**Variante 2**	**Variante 3**	**Variante 4**
Exploitation / Offre	12 mois (SA/DI) 3 courses / jour	8 mois (SA/DI) 3 courses / jour	6 mois (SA/DI) 3 courses / jour	6 mois (SA/DI) 2 courses / jour
Coûts (CHF)	250'000	167'000	125'000	83'000
Financement (CHF)				
Surtaxes	20'000	17'000	13'000	9'000
Soutien actuel	23'000	23'000	23'000	23'000
Montant du canton	70'000	40'000	30'000	20'000
Recettes	30'000	25'000	18'000	13'000
Déficit	107'000	62'000	41'000	18'000
Avantages	- TP régionaux; - Horaires réguliers et simplifiés; - Jonctions réseau régional et national; - Bénéfices pour les résidents et les touristes.	- TP régionaux; - Selon les besoins touristiques; - Cadence et horaires stables.	- TP touristiques; - Selon les besoins touristiques.	- TP touristiques; - Coûts faibles.
Désavantages	- Coûts élevés; - Multiplicité des partenaires; - Infrastructures supplémentaires.	- Montants cantonaux réduits; - Moins de bénéfices pour les résidents.	- Montants cantonaux plus faibles; - Diminution de l'attrait pour les locaux.	- Montants cantonaux minimes; - Très faible flexibilité modale; - Attrait local minimal.

Annexe 4 Résumé du Concept cadre "Trafic de loisir et gestion des visiteurs dans les Parcs suisses"

SCHWEIZERPÄRKE PARCHI PARCS NETZWERK RESEAU RETE RAIT

Version courte

Concept de base

Trafic de loisirs et gestion des visiteurs dans les Parcs suisses

Outils et axes d'intervention

A vélo dans le Parc régional Chasseral zvg

22 décembre 2011

Auteurs et experts

Coordination générale

Réseau des parcs suisses
Andreas Weissen / Liza Nicod / Andrea Jordan
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
Tél. 031 381 10 71
E-mail a.weissen / l.nicod / a.jordan @paerke.ch

Coordination des experts

Samuel Bernhard
Quellenstrasse 27
8005 Zurich
Tél. 044 430 19 31
E-mail: samuel.bernhard@greenmail.ch

Experts

Sigmaplan
Klaus Dörnenburg
Thunstrasse 91
3006 Berne
Tél. 031 356 65 65
E-mail: kdoernenburg@sigmaplan.ch

mrs partner AG
Hannes Müller
Birmensdorferstrasse 55
8004 Zurich
Tél. 044 245 46 01
E-mail: hannes.mueller@mrspartner.ch

Haute école de Lucerne (HSLU)
Helmut Schad / Giovanni Danielli
Rösslimatte 48, PF 2940
6002 Lucerne
Tél. 041 228 99 26 / 041 228 41 88
E-mail: helmut.schad / giovanni.danielli @hslu.ch

Rundum mobil GmbH
Gerhard Schuster
Schulhausstrasse 2
3600 Thoune
Tél. 033 334 00 21
E-mail: g.schuster@rundum-mobil.ch

1. Mandat et objectifs

Le Réseau des parcs suisses a chargé un groupe d'experts en mobilité de mettre sur pied un concept sur le trafic de loisirs et la gestion des visiteurs dans les Parcs suisses. Ce concept a une double utilité : d'une part, regrouper les objectifs et les outils propres à la gestion du trafic de loisirs et, d'autre part, présenter toute une série de solutions concrètes déjà testées dans une variété de domaines.

Ce document constitue avant tout un outil de travail utile pour les parcs; il leur servira à gérer de la manière la plus durable possible la mobilité sur leur territoire ainsi que vers et depuis ce dernier. Il décrit des objectifs, des stratégies ou encore des outils généraux et présente des solutions concrètes. Le point de repère ? Une compilation des meilleures pratiques, basées sur les problèmes identifiés par les parcs. Le présent document répond donc à leur demande et découle des discussions entre ces derniers.

Le présent concept est destiné à tous les parcs, quelle que soit la phase dans laquelle ils se trouvent.

La version complète, de 106 pages, est également disponible (en allemand uniquement).

2. Démarche et contenu – généralité

Les parcs sont tenus d'élaborer un concept de mobilité qui soit un outil de gestion. Ce dernier doit présenter les objectifs du parc en matière de desserte interne et externe, les mesures prévues, les personnes ou organes responsables de leur application, les possibilités de financement et les procédures de controlling. La méthode proposée est la suivante :

- Créer une carte de base montrant la situation actuelle, ainsi que les points faibles et les objectifs en matière de trafic.
- Concrétiser les objectifs en termes de trafic, tenant compte des principes de planification.
- Tenir compte des résistances et présenter la tâche avec circonspection.
- Développer des mesures propres aux différents secteurs concernés grâce aux matrices proposées aux pages 3 et 4.
- Définir les principaux axes tels que les coûts et les possibilités de financement, les personnes ou organes responsables de l'application des mesures ainsi que les éventuelles collaborations avec des tiers.
- Décrire l'approche assurance-qualité et le contenu de cette dernière en testant et en contrôlant l'impact des mesures prises.

<u>Carte</u>

Cette carte sert de base à l'établissement de mesures. Elle montre concrètement les problèmes constatés de même que les directions à suivre et les visions d'avenir, sans trop se préoccuper de leur concrétisation. Outil d'aide à la formulation des principes et des priorités relatifs au développement des offres de mobilité dans le parc, elle permet de développer une stratégie de mobilité adaptée à ce dernier.

Objectifs

L'ordonnance sur les parcs d'importance nationale mentionne quelques objectifs - très succincts toutefois - sur les liaisons permettant d'arriver et de repartir d'un parc. On basera plutôt le développement durable du trafic en général - et du trafic lié aux loisirs et au tourisme en particulier - sur les objectifs mentionnés dans les documents suivants: la stratégie des transports du DETEC et la stratégie de la Confédération sur le trafic de loisirs et touristique. Le chapitre 3.2 donne quelques exemples d'objectifs adaptés aux Parcs suisses. Ils servent de fil conducteur central à la formulation des exigences relatives à la planification du trafic et à la gestion de la mobilité dans les parcs ; exigences qui permettront de constater plus précisément quelle est la situation idéale à atteindre.

Mesures

Mettre de l'ordre dans la multitude de problèmes, de domaines d'action, d'activités et de mesures n'est pas chose facile. Les matrices suivantes (pages 3 et 4) montrent une classification possible, et permettent de présenter les conflits, les problèmes et les axes de travail. Ces matrices, à utiliser comme une check-liste, ne prétendent pas être complètes ni systématiques.

Assurance qualité

Les objectifs, y compris les exigences concrètes et conceptuelles de planification, permettent en outre une évaluation systématique et l'optimisation des activités du parc dans le domaine du trafic, au sens de l'assurance qualité.

S'agissant de l'assurance qualité, soulignons que les objectifs relatifs au trafic énumérés dans les documents à disposition ne sont généralement pas quantitatifs mais montrent l'évolution souhaitée à l'avenir. Les conséquences sur l'évaluation des objectifs sont les suivantes :

- Parfois, l'évaluation sera uniquement qualitative: en matière de trafic, il est souvent difficile d'analyser les effets d'une situation créée. Il est possible de faire soit une évaluation par année mais avec des ressources limitées, soit de faire une évaluation complète mais à plusieurs années d'intervalle.
- Pour compléter l'analyse, l'assurance qualité peut comprendre un contrôle de l'application des mesures. Il s'agit de faire le point sur l'application des mesures ciblées en matière de planification du trafic et de gestion des visiteurs.

Matrice des thèmes et des axes de travail

Axes d'intervention / Thèmes	Parkings	Transports publics (TP)	Limitations, autorisations, contrôles, application
Demande	++ Pression sur les places de parc, pression sur le paysage, non respect de la règlementation	++ Utilisation de la capacité Financement possible	++ Pression sur les routes alpines et forestières, non respect de la réglementation (interdictions de circuler, etc.)
Offres touristiques	++ Délimitation claire des places de parc, gestion et exploitation de ces dernières	++ Lignes, horaires, règlement des systèmes dépendant des besoins (bus sur appel), arrêts	++ Circulation et parking interdits, gestion des autorisations, exceptions (TP, taxis, riverains, etc.)
Nuisances, surcharges, bruit, perturbations, dérangements	+ Parking sauvage avec parfois grandes quantités de véhicules gênant les autres visiteurs, perturbations de la faune	++ Perturbation des TP en raison de bouchons et de parkings sauvages	+ Utilisation non autorisée des routes de montagne et forestières. Restrictions nécessaires.
Sécurité	-	+ Offres en TP limitées sur les routes de montagne et forestières	+ Des motifs de sécurité peuvent parfois motiver les restrictions
Protection des sites et du paysage	++ Gestion des parkings tenant compte des caractéristiques des sites et du paysage	-	+ Des motifs liés à la protection des sites et du paysage peuvent parfois motiver les restrictions
Communication externe	++ Information des visiteurs sur les restrictions de places de parc	++ Information des usagers (horaires, etc.),	++ Motivation
Communication interne (habitants, stakeholders)	++ Information, motivation, règlementation des exceptions	+ Information, éventuels règlement spéciaux pour les habitants	++ Information, motivation, règlementation des exceptions
Tarifs, pricing	++ Gestion des places de parc, tarifs et structure tarifaire	++ Tarifs et structure tarifaire	+ Taxes pour les autorisations spéciales
Acceptation	++ Application, parkings aux mauvais endroits	++ Demande, split des moyens de transport	++ Application, octroi d'autorisations
Lois, ordonnances, règlements	+ Règlements communaux sur les parkings	+ Ordonnance sur le dédommagement du transport régional des personnes, lois cantonales sur les transports publics	++ Restrictions et prélèvement de taxes autorisées
Relations de propriété			

Tableau 1: première partie de la matrice « Thèmes et axes d'intervention » (2e partie sur la page suivante)

Axes d'invervention / Thèmes	Impacts sur le trafic	Mobilité douce (trafic lent,TL)	Offres touristiques, incitations
Demande	++ Création de bouchons, flux de TIM*, demande élevée en TL, parking sauvage, etc.	++ Surcharge des sentiers, surtout pédestres	++ Valeur ajoutée Fixation des prix Qualité des offres
Offres touristiques	++ Gestion des graves nuisances dues au TIM*, gestion des bouchons, réglementations sur le TL, priorité aux TP	++ A chaque usager son chemin (promeneurs, cyclistes)	-
Nuisances, surcharges, bruit, perturbations, gênes	++ Gestion de la vitesse pour réduire le bruit, gestion des bouchons	+ Promeneurs entravés par le TIM et les TP	++ Conception d'offres (contenu et lieu) Début et fin des offres Périodes de validité
Sécurité	+ Gestion de la vitesse, gestion des problèmes de sécurité entre cyclistes et TP sur les routes où le TIM est interdit	+ Problèmes de sécurité entre les cyclistes et les promeneurs ainsi qu'entre les cyclistes et les TP sur les routes où le TIM est interdit	++ Responsabilité (offres exécutées, infrastructures). Palette des offres : formation du guide (p.ex. que faire en cas de problème), descriptif précis de chaque offre
Protection des sites et du paysage	+ Préserver les sites et paysages sensibles des bouchons et du bruit (trafic interdit dans certaines zones, etc.)	- Etablir des itinéraires en fonction de la protection de la nature, du paysage et de la faune	+ Sensibilisation → ambassadeurs Définir les offres en collaboration avec les gardes-chasse et les organisations de protection de la nature
Communication externe	+ Motivation	++ Information des visiteurs	++ Vente et description des offres, exigences posées aux clients, nombre minimum de participants
Communication interne (habitants, stakeholder)	+ Motivation	++ Information, motivation	+ Information Droits d'entrée et de passage, autorisations exceptionnelles
Tarifs, pricing	-		++ Contenu et durée des offres, packages, négociation des prix
Acceptation		+ Code d'utilisation	+ Nuisances, perturbations, droits spéciaux accompagnant les offres
Lois, ordonnances, règlements	+ Règlements cantonaux et communaux sur les parkings	++ Attention aux zones protégées, règlements et lois relatifs à la signalisation, gestion des itinéraires	+ Attention aux zones protégées et aux réglementations
Relations de propriété		+ Droit d'accès et de passage	+ Droit d'accès et de passage

Tableau 2: 2e partie matrice « Thèmes et axes d'intervention ». * TIM : Transports individuel motorisé

3. Préparatifs

3.1. Carte (avec zones conflictuelles et valeurs du parc)

Nous proposons à chaque parc d'établir une carte montrant l'offre de transport, les points faibles et les zones conflictuelles, mais aussi les points positifs (valeurs) de certains itinéraires ou espaces.

Elle montrerait par exemple:

- Les types de routes et leurs propriétaires (classe, mesures et données en cas d'acquisition, routes cantonales, communales ou privées, etc.)
- Type de trafic : pour tous, pour certaines catégories de personnes uniquement, etc.
- Situation actuelle (si possible, quantité de véhicules/jour, sinon données qualitatives telles que trafic faible/ moyen/important, données sur les heures ou périodes de pointe, etc.), transports publics
- Places de parc, tant officielles que non officielles mais fréquemment utilisées: lieux, capacités, prix, propriété, autorisations
- Points faibles : par exemple nuisances sonores, heures et périodes de surcharge, utilisation par des personnes non autorisées, normes insuffisantes, perturbation des transports publics, parking sauvage
- Objectifs

Une telle carte sera très utile pour déterminer les mesures à prendre mais aussi développer des offres touristiques et communiquer sur ces dernières. Les espaces sensibles doivent être préservés, les charges excessives supprimées, l'emplacement des points d'information doit être choisi en fonction des itinéraires des transports publics ou de mobilité douce avant leur installation, etc. Avant de lancer toute nouvelle offre touristique, il convient d'examiner les conséquences qu'aura cette dernière sur la zone en question en termes de trafic, et si ce dernier peut être influencé.

Les objectifs seront exprimés oralement ou présentés sur une carte synoptique séparée. Sur quels axes (routes, chemins) et dans quelles zones souhaite-t-on davantage ou moins de transport individuel motorisé (TIM), de transports publics (TP) et ou de trafic lent (TL) ? Il s'agit ici d'exprimer des souhaits, sans se soucier de la faisabilité.

3.2. Concrétisation des objectifs liés au trafic

L'ordonnance sur les parcs d'importance nationale mentionne une partie des objectifs liés au trafic dans ces territoires, mais dans une optique de protection de la nature, des sites et des paysages. La stratégie du DETEC sur les transports et la stratégie de la Confédération sur le trafic de loisirs visent d'autres objectifs dans les secteurs des loisirs et du tourisme, objectifs qui doivent toutefois être partiellement adaptés aux parcs. A ces derniers s'ajoutent enfin des objectifs relatifs aux impacts sociaux et économiques.

On pourra ensuite proposer des critères applicables à la formulation des objectifs en matière de trafic et formuler les exigences qui en découleront pour la planification du trafic. Précisons enfin que toute planification durable du trafic différencie les objectifs sociaux, écologiques et économiques.

Exemples d'objectifs écologiques et de leur concrétisation

Objectif: réduire la consommation d'énergie dans le secteur des transports -> Concrétisation : par exemple, influencer les choix du mode de transport, créer une offre de TP attrayante ou garantir la connexion avec les moyens de mobilité douce (TL).

Objectif: réduire les nuisances générées par le trafic de loisirs -> Concrétisation: par exemple, minimiser les nuisances sonores et la pollution de l'air, transférer la croissance du trafic sur les TP et le TL, promouvoir les TP.

Objectif: établir des offres de transport écologiques -> Concrétisation: par exemple, créer des offres attrayantes pour le TL (coopération entre les transports et le tourisme).

Exemples d'objectifs sociaux et de leur concrétisation

Objectif: établir des activités de loisirs dans tout le pays et les rendre accessibles à toutes les catégories sociales -> Concrétisation: par exemple, garantir l'accès au parc par les TP.

Objectif: inciter la population à bouger davantage -> Concrétisation: signaler le degré de difficulté des itinéraires à pied ou à vélo

Exemples d'objectifs économiques et de leur concrétisation

Objectif: utiliser de manière optimale l'infrastructure de transport existante -> Concrétisation: par exemple, supprimer le trafic de pointe et éviter une quantité excessive d'offres (notamment via une politique des prix).

Objectif: rendre les entreprises de transport concurrentielles -> Concrétisation: par exemple, gestion des espaces de parking, fixation des prix permettant de promouvoir les TP.

3.3. Planification: principes

3.3.1. Planifier en fonction des visiteurs et de la chaîne des déplacements

La planification doit se baser sur les visiteurs et être optimisée en fonction de toute la chaîne des déplacements effectués. Elle tiendra compte de leurs besoins tout au long de cette dernière, notamment :

- Lorsqu'ils prévoient de visiter le parc en planifiant leur voyage;
- Lorsqu'ils se rendent dans le parc (concerne l'accès extérieur);
- Lorsqu'ils se déplacent dans le parc (concerne l'accès intérieur);
- Lorsqu'ils rentrent à la maison;
- Lorsqu'ils poursuivent leur voyage après avoir visité le parc.

3.3.2. Impliquer les groupes d'intérêts principaux

La planification esquissée au chapitre 3.3.1 tient compte des besoins des visiteurs, principal public-cible du parc. Toutefois, pour que les mesures prises en matière de trafic de loisirs et de gestion de visiteurs se concrétisent avec succès et conformément aux objectifs fixés, il convient d'impliquer d'autres interlocuteurs présents dans et autour du parc :

- D'abord dans la concrétisation des objectifs relatifs au parc
- Ensuite dans la concrétisation des mesures ad hoc, voir de mesures communes au parc et à l'interlocuteur concerné

Voici quelques interlocuteurs importants: les administrations cantonale et communale, les entreprises de transport, l'industrie, l'hôtellerie, la restauration ou encore les partis politiques, les groupes d'intérêt et les associations.

Le parc décidera comment impliquer quel groupe, en fonction des objectifs et des mesures fixés pour chacun d'eux. Il n'est donc pas possible d'émettre des recommandations générales sur ce sujet.

Voici quelques outils permettant d'impliquer divers interlocuteurs – de manière décroissante : ateliers de réflexion sur l'avenir, les objectifs ou les mesures possibles, séances de travail bilatérales ou encore procédures de consultation écrites.

3.4. Acceptation

Les mesures prises en matière de trafic sont presque toujours controversées, un constat qui s'applique également aux concepts sur les déplacements dans les parcs naturels. La peur du changement ou des restrictions chez les habitants ainsi que leur rejet de toute ingérence dans leurs habitudes ou droits les plus fondamentaux peuvent totalement bloquer toute mesure en matière de trafic.

Les gestionnaires du parc risquent d'éprouver les peurs inverses et de ne plus oser rien faire par crainte d'un rejet.

Pourtant, en matière d'accès extérieur et intérieur au parc, leurs tâches principales consistent à mettre sur pied, puis à concrétiser, des concepts de mobilité responsables et tenant compte des aspects écologiques, économiques et sociaux. Il va de soi que ce processus ne peut aller à l'encontre de la population ou de l'économie locale. Dans ce contexte, la communication a une priorité absolue. En matière de circulation, le dialogue, les explications, les incitations et une bonne dose de patience sont les ingrédients de base permettant d'amener la population locale à accepter un projet.

Il n'est pas nécessaire d'appliquer une mesure considérée comme sensée dans les délais les plus brefs. Souvent, la population locale doit d'abord être convaincue que les responsables du parc ne travaillent pas contre elle mais avec elle, que le parc valorisera la région et qu'il amènera des avantages économiques. C'est ainsi que les ressentiments disparaissent, permettant souvent la réalisation de projets hier encore inimaginables.

4. Axes d'intervention

4.1. Transports publics

Problématique

Aujourd'hui, le gros problème est que, selon la législation fédérale, la desserte de base concerne uniquement les localités et n'intègre pas les objectifs de base des parcs, grands générateurs de trafic. Il en va de même pour la plupart des législations cantonales.

Cela signifie qu'aucun mécanisme financier ne peut être utilisé pour financer la mobilité vers des buts d'excursion hors des localités. La création de telles offres et le financement des coûts d'exploitation annuels relèvent donc de la responsabilité des parcs. Une telle responsabilité constitue généralement un obstacle à l'introduction de modes de transports publics attrayants.

Structure des offres de transports publics

Une bonne offre de transports publics permettant d'atteindre le parc et de se déplacer sur son périmètre est une condition sine qua non pour le développement durable des transports vers et dans le parc. Malheureusement, les responsables du parc ont des capacités de décision très restreintes. Les responsabilités et les compétences financières sont déterminantes.

Le trafic IC et IR dépend de la Confédération ainsi que – en partie – des cantons, le trafic régional (rail et bus) dépend des cantons et le trafic local dépend surtout des communes (avec parfois une subvention cantonale). Les offres particulières telles que des bus pour les promeneurs ou les skieurs sont entièrement financées par le parc, la commune ou des privés.

Sur le territoire du parc, il convient de distinguer les offres de TP insérées dans la législation sur le trafic régional (avec un cofinancement de la Confédération), des offres qui en découlent (offres touristiques ou offres sans fonction de desserte), devant être financées par les communes ou, dans le meilleur des cas, avec la participation du canton.

La loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV) et ses ordonnances d'application constituent la base juridique des offres de transport régional et du financement de ces dernières. Les ordonnances sont les suivantes: ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV), ordonnance sur les horaires (OH), ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV). Elles fixent les définitions et déterminent les tâches les plus importantes. Par exemple, la fonction de desserte et le nombre minimal d'habitants d'une localité sont définis par les articles 5 OTV et 6 OITRV, alors que l'article 7 OIRTV fixe à 32 personnes par jour au moins la demande pour une ligne. Ces contraintes ont des conséquences, notamment sur le financement de l'élargissement de l'offre en TP.

Formes d'exploitation

En principe, on distingue deux catégories d'exploitation: d'une part, une ligne classique avec un horaire et une exploitation fixes, qui réagissent d'une manière ou d'une autre à des variations de la demande. D'autre part, des formes diverses d'exploitation telles que des bus sur appel ou des lignes desservies sur demande. A cette seconde catégorie s'ajoute une grande variété de formes d'exploitation.

Les expériences faites par l'association „bus alpin" ont démontré que des systèmes de ligne simples étaient les plus judicieux lorsque des bus sur appel complètent de manière judicieuse les lignes déjà établies (région du Binntal) ou lorsqu'ils génèrent une demande à court terme surtout pendant le weekend dans une région très dépendante de la météo (région Gantrisch). Le trafic de ligne est plutôt adapté aux hôtes des régions de vacances et à celles où les voyageurs sont présents malgré le mauvais temps (région Alp Flix). De toute manière, on déterminera les offres selon la période de plus forte affluence : durant les vacances dans les régions de vacances, durant le weekend dans les régions destinées à la détente.

On peut affirmer que, dans des conditions identiques et quel que soit le mode de réservation prévu, les systèmes sur appel génèrent une demande inférieure aux systèmes de lignes classiques. Un système sur appel coûte certes moins cher, mais il génère aussi moins de rentrées.

Approche

L'approche adoptée dans la planification et la création d'offres de TP dépendra du contexte propre à chaque parc; toutefois, certaines étapes doivent être respectées dans tous les cas, à savoir :

- Planifier l'offre (par exemple diverses variantes pour diverses étapes de développement)

- Déterminer les responsabilités (surtout dans le développement des offres régionales)
- Définir les exploitants possibles et les questions de concessions et d'autorisation qui en découlent
- Définir le système et l'échelle tarifaires
- Définir les modalités de financement (partenaires possibles ?)
- Impliquer les milieux intéressés (communiquer le plus rapidement possible)

Meilleures pratiques

- Bus alpin – www.busalpin.ch
- Bus alpin en Autriche – www.walsertal.at → bergsommer

4.2. Trafic individuel motorisé

4.2.1. Parking

Outre le trafic courant, dont les émissions peuvent massivement réduire la qualité de la détente dans les parcs, le parking cause de loin les plus graves problèmes dans ces territoires : surcharge des parkings, parking sauvage dans tous les lieux possibles et imaginables, perturbations excessives de zones sensibles, concurrence avec les TP (places de parc en haut de la vallée, où les transports publics n'arrivent pas) et le TL, coûts liés à la construction et à l'entretien des équipements.

Les parcs ne peuvent absolument pas se passer d'une organisation claire et d'une gestion la plus complète des possibilités de parking.

Problématique

Les problèmes sont complexes et ne se résolvent pas d'un coup. De plus, les périmètres des parcs sont rarement homogènes; les problèmes de parking ne sont donc pas partout les mêmes.

Il est donc important d'analyser soigneusement les problèmes. Voici quelques exemples de situations vécues par les parcs :

- Une vallée est complètement engorgée. Un règlement sur les parkings permettra de réduire le trafic, notamment grâce à un parking placé à l'entrée de la vallée et des tarifs élevés pour tous les véhicules qui poursuivent leur route. Les habitants circulent gratuitement (vallée de Tourtemagne, dans le Parc naturel régional Pfyn-Finges).
- Les parcs sont surtout confrontés à des problèmes ponctuels, concentrés sur un lieu et une période donnés. C'est là que le parking est chaotique et entrave les TP (parc naturel régional Gantrisch en hiver ou Mathon dans le Parc naturel régional Beverin, en hiver également).
- Le libre accès aux routes alpines permet aux automobilistes de monter très haut et cet accès ne peut être limité. Une gestion des parkings et un règlement sur ces derniers devraient au moins limiter les problèmes (Parc naturel régional Beverin).
- Un vaste réseau de routes et de chemins carrossables constitue un obstacle à une solution centralisée (Parc régional Chasseral).
- Les voitures sont garées partout n'importe comment. Ce n'est pas leur quantité qui pose problème mais le fait qu'il n'y a plus le moindre centimètre sûr devant les voitures (St Antonin et le Göschenertal avant l'introduction des mesures).

Il convient également de séparer les besoins de la population locale de ceux des visiteurs, qui convergent rarement. En général, ces différences rendent la problématique plus complexe encore.

Organisation et gestion

En principe, nous ne pouvons que recommander d'organiser clairement le parking dans les parcs naturels. Cela veut dire qu'il faut prévoir des surfaces ad hoc et les signaler, puis prévoir l'interdiction ou l'impossibilité de se garer partout ailleurs.

En cas de besoin, l'organisation des parkings peut être différenciée en fonction de la période: par exemple en mettant à disposition des surfaces supplémentaires dans les jours de pointe, ou, au contraire, en bloquant certaines surfaces durant des périodes sensibles.

La gestion des places de parc vient soutenir cette organisation, via la fixation de tarifs et de classes tarifaires, qui peuvent, jusqu'à un certain point, canaliser les visiteurs arrivant en voiture. La gestion des places de parc fait donc partie intégrante de la gestion des visiteurs.

La gestion et l'organisation des places de parc doit être synchronisées avec les objectifs et les mesures prises pour les autres usagers.

Idée de base : lorsqu'ils arrivent, les visiteurs sont informés de ce qui leur en coûtera pour arriver à destination : le tarif combine si possible parking et transport en bus, avec un prix qui augmente en fonction de la distance parcourue en voiture. On peut imaginer inclure un bon pour une boisson dans un restaurant, ce qui aidera le visiteur à accepter le prix – qui sera alors encore plus élevé.

Une telle solution répond aux conditions suivantes:

- Interdire le parking sauvage de manière conséquente
- Signaler clairement les autres places de parc, y compris privées, et les interdire ou introduire une durée d'utilisation limitée pour les visiteurs. Munir les véhicules des habitants (autorisés au parking de longue durée) d'une vignette, de manière à ce que ces derniers bénéficient de leurs droits (pour éviter que les visiteurs pensent : « s'il y a déjà une voiture, je peux me garer à côté »).
- La structure tarifaire doit aussi être basée sur des considérations globales et ne doit pas prétériter les visiteurs qui parcourent tout le chemin avec les transports publics.

Les problèmes centraux sont les suivants:

1. L'organisation du parking (qui est autorisé à parquer et pendant combien de temps)
2. Le paiement des tarifs en fonction du nombre de places disponibles (les tarifs et le mode de paiement).

Il existe différents systèmes d'organisation et de gestion[1]

- Grande zone de parking sans délimitation des places (les tarifs s'appliquent à toute la surface)
- Gestion d'une ou de plusieurs places de parc avec les mêmes tarifs

[1] Voir Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB), Management du trafic dans les communes touristiques de montagne, Berne, 2009

- Gestion de plusieurs places de parc avec différents tarifs

Il existe trois systèmes de paiement :

- Parcmètre pour chaque place, décentralisé
- Horodateur central pour plusieurs places ou tout un parking
- Barrières

Plusieurs combinaisons sont possibles:

A) Gestion d'une zone avec horodateur

B) Gestion d'une zone avec barrière (principe: la montagne est un parking)

C) Parcmètre sur chaque place, tarif unique

D) Horodateur pour plusieurs places de parc, tarif unique

E) Barrière pour plusieurs places de parc, tarif unique

F) Parcmètre sur chaque place, tarifs différenciés

En raison de leur coût et de leur fragilité, les systèmes de barrière seront utilisés exceptionnellement. La plupart du temps, on installera des automates. Robustes, ils peuvent être alimentés grâce à des panneaux solaires, ce qui a un sens pour des places de parc hors des localités. Les combinaisons A, C, D et F seront donc les plus courantes. Le contexte propre à chaque situation déterminera quel système est le plus approprié.

Les possibilités existantes sont une fois de plus décrites ci-dessous: [2]

A: Horodateur central, grande zone de parking
Ce système est approprié pour des zones relativement grandes avec un ou plusieurs accès, où les possibilités de parking existent „naturellement" et où le parcage sauvage est quasiment impossible (par exemple route étroite sur une pente raide, avec quelques places de parc. Attention : laisser libres les places d'évitement).

C: Parcmètre pour chaque place de parc, tarif unique
Ce système est approprié dans les zones avec plusieurs places de parcs espacées les unes des autres, avec différents accès, où certaines places ne peuvent être favorisées grâce à des tarifs différenciés.

D: Horodateur, plusieurs places de parc avec un tarif unique.
Ce système est approprié dans des zones avec une ou plusieurs voies d'accès, mais avec une certaine concentration des places de parc ou le rangement de ces dernières le long de chaque voie d'accès.

F: Parcmètre pour plusieurs places de parc, avec des tarifs différenciés.
Ce système est approprié dans les zones avec différentes relations de propriétés et / ou un besoin élevé de gestion des visiteurs (plus on roule, plus on paie).

[2] Le terme « horodateur » est également utilisé en milieu urbain pour décrire un parking avec plusieurs places de parc, toutes gérées par le même automate. Ici, ce terme décrit un automate qui dessert plusieurs parkings contenant plusieurs places.

Structure tarifaire et tarifs

La structure tarifaire et les tarifs sont fixés en fonction des objectifs de la gestion des visiteurs. Elle comprend les composantes suivantes:

- Echelonnement du tarif dans le temps (heures, jours, combinaisons des deux)
- Déroulement du tarif (progressif, linéaire, dégressif)

Une structure tarifaire par jour est presque toujours la meilleure solution car on cherche souvent à ce que les visiteurs laissent leur voiture et utilisent les transports publics ou des transports non motorisés (par exemple trottinettes) pour se déplacer dans le parc. Le tarif minimum devient donc un tarif journalier.

Certains restaurants pourraient être intéressés, sous certaines conditions, à ce que les voitures ne stationnent pas trop longtemps sur leurs places de parc. Un tarif horaire progressif pourrait atteindre cet objectif (par exemple avec un tarif minimum pour deux heures, puis une augmentation par heure). Ici, la prudence est de mise car il faut éviter de créer des trajets en voiture supplémentaires entres les différentes activités (par exemple entre le repas de midi et la promenade) du fait des tarifs, par exemple parce qu'on a renoncé à des places de parc supplémentaires à proximité.

En général, le tarif minimum pour un jour est de cinq à dix francs. On appliquera normalement un tarif dégressif, ce qui favorisa les séjours de plusieurs jours, durant lesquels la voiture ne sera pas utilisée.

Approche

Il existe bien peu de domaines aussi sensibles que celui des places de parc. Il faudra énormément communiquer sur ce sujet avant de présenter pour la première fois les solutions envisagées. Souvent, il vaudra mieux attendre que le parc soit établi et que les habitants en aient perçu les effets positifs avant d'instaurer des mesures pour les places de parc.

Il est tout aussi important de consulter préalablement les règlements ou les directives communaux sur les places de parc. Cet examen permettra de déterminer quelles adaptations ou types de coordinations devront être entrepris entre les communes. Enfin, la population acceptera plus facilement une mesure si elle se base sur des pratiques déjà en vigueur (voir aussi chapitre 3.4.).

Meilleures pratiques

- Exemple de Moosalp VS[3] - www.buerchen-unterbaech.ch → Gemeinde Bürchen → Parkplatzreglement
- Exemple de St. Antönien GR[4]

4.2.2. Restrictions de circulation et autres limitations

Le sujet des restrictions de circulation sur certaines routes est certainement l'un des plus explosif et controversé qui soit. Dans les parcs naturels, de nombreux habitants craignent encore de ne plus pouvoir rien faire sous couvert de protection. Instaurer des restrictions ne va donc pas les rassurer. Toutefois, ces dernières sont souvent un élément essentiel de l'organisation dura-

[3] Voir Groupement suisse des régions de montagne (SAB), Management du trafic dans les communes touristiques de montagne, Berne, 2009

[4] Voir note en base de page no 3

ble des transports au sein du parc et ne devraient pas être balayées d'emblée par crainte des résistances possibles.

Pourquoi instaurer des restrictions ?

- Pour protéger les sites et les paysages mais aussi la flore et la faune, lorsqu'une surcharge génère les nuisances suivantes: parcages sauvages, blocage des transports publics, nuisances sonores, dommages aux terrains situés en bordure de routes, etc.
- En cas de problèmes de sécurité.
- Lorsqu'il y a concurrence avec les transports publics: si de nombreux lieux d'excursion ne sont accessibles qu'en voiture, cela contredit la décision de concentrer les déplacements au sein du parc sur les transports publics.
- En cas de conflit avec les besoins des habitants (par exemple problèmes de croisement entre un tracteur et des touristes maladroits).

Types de restrictions

Les interdictions de circuler ne posent aucun problème sur le plan juridique. Les points suivants devront être réglés :

- Différenciation entre les types de véhicules: camions, voitures, motos, vélomoteurs, ainsi que les combinaisons possibles (on recommandera : voitures, motos et vélomoteurs).
- Exceptions : ces dernières doivent être clairement indiquées sur un panneau supplémentaire, qui peut préciser „ayant-droit excepté" si cette exception est réglementée par exemple.
- Période : l'interdiction s'applique durant quelle période (par exemple à des heures de pointe). Ici aussi, un panneau informera les usagers.

En Suisse, prélever une taxe sur les routes officielles est contraire à la Constitution (art. 82). Sont considérées comme des routes officielles toutes celles qui sont officiellement accessibles. Sur certains tronçons toutefois, une taxe peut être un moyen bienvenu de réduire le trafic. Il est par exemple possible de rendre les parkings payants et d'interdire tout parcage hors de ces zones.

Instauration

Ce qui pose le plus gros problème dans les restrictions d'accès, c'est leur instauration. Les quatre points suivants doivent être pris en considération :

- Acceptation: il est indispensable d'impliquer les personnes concernées le plus tôt possible dans la réflexion, même si la situation est insupportable (pour les riverains par exemple). Il faudra souvent attendre que les habitants aient fait des expériences positives avec le parc.
- Information: Les visiteurs du parc doivent être informés des interdictions et autres restrictions avant de se retrouver devant le fait accompli.
- Non-respect par les habitants: les habitants ne respectent généralement pas les restrictions lorsqu'elles n'ont pas été suffisamment expliquées ou lorsque les exceptions sont insuffisantes, voir exigent des démarches administratives trop compliquées. Quant aux visiteurs, ils passent outre aux restrictions si cela leur apporte un avantage certain – par exemple pour éviter une longue montée fatigante dans un paysage peu attrayant. Les restrictions sont mieux respectées sur un itinéraire bien visible et très utilisé que sur une route forestière peu fréquentée.

- Application: cette dernière peut être maximisée si la volonté existe, ce qui implique des contrôles et des sanctions et, par conséquent, des ressources humaines et financières.

Meilleures pratiques : exemple

- Parc naturel Hochgebirgs-Naturpark Zillertaler Alpen (Österreich)[5]

4.3. Mobilité douce

Une offre attrayante de mobilité douce au sein du parc aidera ce dernier à atteindre ses objectifs écologiques, sociaux et économiques. On fera particulièrement attention à l'élaboration des offres et des mesures d'accompagnement, ainsi qu'à la mise sur pied de solutions qui donneront envie aux visiteurs d'arriver et de repartir sans voiture. Ces solutions augmenteront indirectement les déplacements à pied ou à vélo au sein du parc.

Il sera nécessaire de bien communiquer sur les améliorations apportées aux infrastructures et sur les offres locales pour faire connaître ces dernières (voir chapitre 4.4.1.).

Les offres seront en outre élaborées en accordant beaucoup d'attention à la planification et la réalisation d'itinéraires locaux au sein du parc, et à la réduction des conflits avec les groupes concernés, tels que les promeneurs et les cyclistes.

Les touristes à vélo qui se déplacent sur les routes nationales (www.schweizmobil.ch) constituent une excellente clientèle, déjà existante. Il conviendra de les rendre attentifs aux offres et de les amener sur des itinéraires locaux, puis jusqu'au parc.

Les formes de mobilité douce suivantes (liste non exhaustive) doivent être prises en considération: le vélo, le VTT, le vélo électrique, la trottinette, l'équitation, la marche. Chaque parc doit fournir une large palette d'offres tout en se concentrant sur certaines d'entre elles pour pouvoir communiquer de manière ciblée sur ces dernières et les vendre.

Approche

La planification et la réalisation des offres de mobilité douce doivent être bien gérées avec l'aide d'un professionnel. Les étapes à respecter sont les suivantes:

- Déterminer la stratégie, les objectifs et les indicateurs (en fonction des valeurs du parc et de la demande)
- Prévoir la structure organisationnelle du projet (sans oublier d'intégrer les principaux groupes concernés)
- Etablir un état des lieux (réseaux existants, offres et demandes, conflits, cartes sur les zones naturelles, les paysages et les zones protégées, services pour les vélos, connexion avec les transports publics, gestion des visiteurs, solutions pour les nouveaux modes de locomotion comme le Segway, etc.)
- Analyser la situation (accessibilité, conflits et problèmes, zones à préserver, gestion des visiteurs, infrastructures, planification initiale, amélioration des outils d'information, offres complémentaires, possibilités de coopération, etc.)

[5] Voir www.alparc.org -> Ressources -> Nos publications – scroller jusqu'à la page 2 et consulter le document „Mobilité douce et espaces protégés alpins"

- Planifier les mesures (projet initial, projet pour des itinéraires permettant une connexion avec les itinéraires SuisseMobile, connexion avec les transports publics, entretien et estimation des coûts, gestion des visiteurs, etc.) [6]
- Etablir le financement (réalisation sur plusieurs années, bien montrer les avantages pour les investisseurs)
- Concrétiser les mesures (suivre les étapes suivantes avec l'aide d'un professionnel: projet détaillé, autorisations, mise à l'enquête, planification des travaux d'entretien, coordination, offres d'infrastructures et communication).
- Controlling (vérification annuelle de la réalisation et de l'entretien, état des coûts, indicateurs, éventuellement instaurer une nouvelle base de donnée, adapter la stratégie, nouvelles étapes de réalisation et de financement

Meilleures pratiques – exemples

- La route du cœur, itinéraire en vélo électrique → www.suissemobile.ch → La Suisse à vélo → Tours avec un flyer
- Le paradis de la trottinette à Adelboden → www.adelboden.ch → Activités → Familles → Eté
- Système de prêt de vélos touristiques, vieux marché de Pongau, Autriche

4.4. Thèmes transversaux

4.4.1. Communication

Une communication ciblée pour chaque type de public

Bien communiquer avec les visiteurs présents et futurs ainsi qu'avec les principaux groupes d'intérêt du parc, telle est la condition sine qua non pour le succès du concept de transports et des offres d'un parc. Les visiteurs représentent certes un public-cible important, mais d'autres groupes (p.ex. associations ou communes) présents au sein et autour du parc le sont également. Par leur soutien, ils peuvent en effet contribuer à l'acceptation de nouvelles offres ou de mesures en matière de trafic. Les interlocuteurs avec lesquels ont instaurera un dialogue à l'interne sont les suivants:

- Les administrations communales
- Les entreprises de transports et les fournisseurs de mobilité (p.ex. loueurs de vélo)
- Les propriétaires
- Les agriculteurs

[6] Différents manuels importants permettent de planifier et de réaliser les mesures prévues. Par exemple : OFROU, division de la Mobilité douce, Guide de recommandation, responsabilités en cas d'accident sur les sentiers pédestres No 101 (édit. OFEV 1996); Objectifs qualité des sentiers pédestres suisses, No 114 (2007); randonnée en Suisse 2008, rapport d'une enquête auprès de promeneurs dans diverses régions, No 117 (2009) ; www.suissemobile.org – entre autre le manuel SuisseMobile local (2009); bpa – www.bpa.ch – Mountainbiketrails : le guide du bpa (2009)

- Les associations, organisations et autres groupes intéressés
- L'administration cantonale

Objectifs des activités de communication

La communication ne sert pas seulement à informer les visiteurs sur les moyens d'accéder au parc, mais à les motiver à utiliser les modes de transports souhaités par le parc, à préparer leur voyage et à les soutenir durant ce dernier. Elle sert aussi à recueillir l'opinion des clients.

Les activités de relations publiques menées auprès des différents interlocuteurs remplissent plusieurs objectifs: ainsi, les expériences faites par ces derniers avec les visiteurs peuvent servir à développer des offres, mettre sur pied des coopérations, acquérir des relais d'information. Les groupes d'intérêt peuvent également prévenir le parc de toute résistance envers certaines mesures ; leur intégration peut diminuer ces résistances.

Segmentation des visiteurs – interlocuteurs internes

L'une des premières étapes de tout concept de communication consiste à définir les publics-cibles, ou interlocuteurs du parc. Une telle liste permet de déterminer quelle information communiquer à qui et par quel canal.

Les critères suivants peuvent être appliqués pour segmenter les publics-cibles: provenance, type d'activité dans le parc, degré d'activité (ce groupe est-il déjà actif ou non), type de visiteur (p.ex. famille), comportement par rapport aux moyens de transport ou aux loisirs, support de communication préféré (par exemple supports imprimés traditionnels, internet, téléphone mobile, etc.).

Les publics-cibles à considérer dans les activités de relations publiques devraient être segmentés de la même manière.

La deuxième étape consiste à définir les besoins d'information de chaque public-cible: que doit-il savoir ? Comment souhaite-t-il être informé ? Quels sont les moyens les plus appropriés? Quand et à quelle fréquence le parc doit-il communiquer avec lui ?

Communication avec les visiteurs: principes

Nous recommandons aux parcs d'examiner les aspects suivants lorsqu'ils communiquent avec leurs visiteurs:

- Instaurer un dialogue avec les clients
- Qu'est-ce qui peut influencer leur décision concernant le moyen de transport ? (site internet, type d'offres, etc.)
- Quel est leur état d'esprit par rapport au moyen de locomotion (état d'esprit problématique ?)
- Les informer sur les possibilités de déplacements au sein du parc (sécurité de l'information et du trafic, durabilité, éducation à l'environnement)
- Les informer de tout changement dans l'offre de transports
- Dialoguer avec eux lorsqu'ils quittent le parc pour poursuivre leur voyage (p.ex. recueillir leur opinion et évaluer cette dernière)
- Définir des priorités (communiquer sur tout coûte trop cher!)
- Utiliser les nouveaux moyens de communication (comme par exemple GoogleAdverts)

Activités de relations publiques auprès d'autres publics-cibles

Le type de communication avec les autres publics-cibles du parc et les moyens utilisés dépendent fortement des objectifs, du type de public et de son rôle dans le développement du parc. Un plan de communication devrait aussi être établi dans ce domaine.

4.4.2. Influences sur le trafic

Il existe divers moyens d'influencer le trafic, comme par exemple:

- Influencer le choix du moyen de transport
- Influencer le choix de l'itinéraire
- Influencer le comportement en matière de transports

Les parcs qui envisagent d'introduire des mesures pour influencer le trafic sont confrontés à des problèmes tels que:

- Des réactions à la surcharge des parkings
- Une meilleure utilisation des capacités des transports publics
- Des restrictions d'accès, l'un des moyens pour influencer le trafic

D'une manière générale, il s'agit ici de réagir aux problèmes permanents ou temporaires et de communiquer sur ces derniers. Dans ce dernier cas, le parc doit informer immédiatement les personnes concernées, et évaluer les solutions possibles pour influencer le trafic. La recherche de solutions concrètes intervient dans un deuxième temps.

Gestion des places de parc

Voir le chapitre 4.2.1 également. Une information en temps réel s'impose lorsque des parkings populaires sont momentanément surchargés et que les visiteurs potentiels doivent le savoir. Pour se faire, il faut, d'une part, disposer de supports d'information (panneaux d'information pouvant être pilotés par un portable ou internet) et d'autre part, d'une personne compétente qui observera la situation sur place et introduira les données à temps dans le système. On peut aussi imaginer engager du personnel supplémentaire pour régler la circulation lorsque l'affluence est plutôt rare ou qu'elle est prévisible selon la période de l'année et la météo (voir l'exemple de Soleure - Weissenstein).

Maintien des flux de trafic

Il n'appartient pas au parc de maintenir les flux de trafic sur les réseaux régionaux et nationaux car son influence est très marginale à ce niveau. Mais il pourrait avoir intérêt à éviter toute grave entrave au trafic à certains points névralgiques. S'agissant des obstacles provoqués par les véhicules parqués illégalement, seule une application conséquente des règlements permet d'éviter cette situation. Si le croisement des véhicules est difficile sur un tronçon d'une certains longueur et qu'il en résulte régulièrement des bouchons, le problème peut être résolu, par exemple en créant une circulation alternée grâce à un feu temporaire. Cette solution exige toutefois qu'il y ait suffisamment de place pour que les véhicules s'arrêtent l'un derrière l'autre avant le feu.

Favoriser le transport en bus et éviter les entraves

Sur les routes d'accès aux parcs, il n'est pas imaginable de favoriser les bus grâce à des voies réservées pour eux, vue la faible cadence et le manque de place. Toutefois, si les bouchons sont fréquents et bloquent les bus, il conviendra de tester des mesures en leur faveur, avec des feux de signalisation par exemple, d'autant plus si les transports publics doivent être favorisés. Par

exemple, un feu fera patienter les véhicules qui sortent d'un parking situé sur le flux principal du trafic avant le passage du bus, et les autorisera à sortir du parking après son passage. Un feu ou une barrière suffiront à créer cette situation, sans oublier l'information aux conducteurs des véhicules, indispensable pour qu'ils comprennent et acceptent la mesure.

Sur des routes étroites où les croisements sont difficiles, on peut instaurer une voie unique pour les bus. Par exemple, un système de circulation alternée a été introduit sur la route Lenk-Büelberg, où le bus a la priorité sur les voitures. Des panneaux situés à l'entrée et à la sortie du tronçon informent les conducteurs. Après l'arrêt d'exploitation du téléphérique du Weissenstein (canton de Soleure), ce système a été instauré avec des feux de signalisation et des panneaux d'information. La mesure est encore mieux acceptée depuis que le chauffeur peut éteindre le feu rouge après son passage, ce qui évite aux automobilistes d'attendre sans raison. Le feu reste aussi éteint pendant les jours ouvrables. De plus, les jours bien connus de forte affluence (par exemple lorsque le plateau baigne dans le brouillard et que le soleil brille sur la chaîne du Jura), de jeunes bénévoles sont engagés pour la journée et bloquent la route en bas lorsque toutes les places de parc sont occupées sur le Weissenstein. Et le concept va encore plus loin pour la période qui suivra la mise en service du nouveau téléphérique : une interdiction de circuler le dimanche est prévue – et intégrée dans le plan directeur -, de 9h00 à 16h00 pour tous les véhicules privés. Si une interdiction générale de longue durée n'aurait pas été acceptée, les usagers feront preuve de compréhension si elle s'applique aux jours de pointe.

Sensibilisation aux nuisances sonores

Les nuisances sonores – notamment provoquées par les motos – peuvent fortement déranger, surtout dans les zones exposées. Seul un changement de comportement permet de les réduire, ce qui n'est pas facile à obtenir. Toutefois, pour donner un signal, notamment aux visiteurs que le bruit dérange, il serait imaginable de sensibiliser les conducteurs. Trois solutions sont imaginables:

1. Affiches « Motos bienvenues mais en silence svp ! »
2. Mesure du bruit au passage du véhicule
3. Affichage des décibels au passage du véhicule, avec commentaire

Un tel équipement coûte cher. Il vaudrait la peine de partager les coûts d'achat d'une installation mobile entre plusieurs parcs et autres intéressés.

Plusieurs parcs sont confrontés au problème du bruit causé dans des vallées étroites où passe une route cantonale (p.ex. la Julierstrasse) ; malheureusement, ils n'ont quasiment aucune influence sur ce problème.

Garantir la sécurité des usagers et des visiteurs

Des problèmes de sécurité se posent sur les routes interdites à la circulation, où le trafic de loisirs est relativement dense (vélos, trottinettes, attelages). Les usagers doivent être informés des périodes de trafic agricole intense ou si un bus passe de temps en temps. Dans le premier cas, on peut placer des signaux de panne additionnés d'une information dans des endroits stratégiques; dans le second, un panneau d'information est indispensable. Mais des interdictions de passer peuvent aussi être instaurées temporairement. Dans ce contexte, n'oublions pas qu'une information est inutile si ceux qu'elle concerne ne sont pas disposés à la respecter.

Meilleures pratiques: exemple

- Exemple Soleure – Weissenstein (voir texte dans ce chapitre)

4.4.3. Offres touristiques

Les offres touristiques se basent sur les richesses naturelles et paysagères du parc, les plus précieuses notamment. Elles doivent également être proposées ponctuellement, sur tout le périmètre du parc. La sensibilisation des visiteurs à l'environnement permettra d'améliorer leurs connaissances sur la région et de les impliquer émotionnellement. Idéalement, toutes les offres touristiques sont élaborées conformément à un objectif commun, une stratégie globale et une identité la plus harmonieuse possible, coordonnés par la direction du parc.

Les offres doivent être très variées et répondre aux souhaits des groupes cibles visés. De plus, elles doivent être de durée variable et se dérouler dans des lieux différents (offres annuelles, saisonnières, sur plusieurs jours ou un seul jour ; excursions guidées ou non de 2 à 4 heures, manifestations).

Prestataires : prestataires privés, hôtels, restaurants, associations, agriculteurs, communes, entreprises de transports

Les offres seront commercialisées par la direction du parc ou par l'office du tourisme.

Intégration de la mobilité douce

Une mobilité durable constitue un facteur important pour les parcs naturels et répond aux objectifs supérieurs fixés pour eux. Il est donc essentiel de l'intégrer dans les premières étapes de développement des offres. En la matière, le lieu où elles se déroulent ainsi que les infrastructures à disposition de tous les modes de transport sont des éléments déterminants. D'autres questions doivent être explorées, à savoir : l'arrivée et le départ des visiteurs ainsi que la gestion de ces derniers, les émissions supplémentaires, la rentabilité des offres, l'implication des partenaires, les garanties en cas de déficit ainsi que le sponsoring.

En matière de transports publics, on examinera l'offre en TP existante, les offres supplémentaires à venir telles que le bus alpin ou une navette, la flexibilité et la capacité d'entreprises de transport potentielles, les incitations à l'utilisation des TP, l'intégration des TP dans les packages.

En matière de transport individuel motorisé (TIM), on examinera si les infrastructures existantes sont appropriées, quelles sont les restrictions d'accès, quelle est l'offre en places de parc.

En matière de mobilité douce, on examinera l'accessibilité, si les infrastructures existantes sont appropriées ou s'il est possible de louer des vélos sur place.

Approche

Le développement des offres et la meilleure intégration d'une mobilité durable soulèvent des problèmes qui peuvent être résolus avec de la créativité et de la volonté.

Les ébauches de solution suivantes peuvent être utiles:

- Impliquer les entreprises de TP le plus rapidement possible dans la réflexion.
- Baser le plus possible les nouvelles prestations sur les offres existantes en TP. Si les bus se rendent à la fin du trajet, penser aux autorisations peut-être nécessaires.
- La direction du parc coordonne les rabais et les avantages.
- Créer des offres de TP spéciales pour rejoindre les buts d'excursion les plus éloignés.
- Prévoir d'informer rapidement et complètement les interlocuteurs concernés.

Autres aspects importants

La direction du parc a une fonction de coordination et met ses connaissances et ses contacts à disposition. Il conviendra d'examiner les bases juridiques avec la plus grande attention (protec-

tion de la faune, de la nature et du paysage). Les offres seront élaborées en tenant compte des aspects de responsabilité et de sécurité : par exemple, des checklistes, existantes ou à créer, seront systématiquement utilisées pour chaque offre. Il faudra également établir si le parc a besoin d'une assurance ou si le prestataire qu'il engage ou mandate assume l'entière responsabilité en cas de problème. Les prix seront fixés de manière sérieuse et coordonnées et les possibilités de sponsoring ne seront pas négligées. Les échanges et discussions entre prestataires se sont souvent révélés riches en enseignements. Enfin, la variété des besoins rend la coordination par le parc souvent difficile et conflictuelle.

Meilleures pratiques: exemples

- Vacances sans voiture: exemple de Scuol dans l'Engadine → www.scuol.ch → Ferien ohne Auto → Packages mit Einbezug des öffentlichen Verkehrs (Bsp. Engadin Scuol Mobil)
- Exemple de Werfenweng, Autriche → www.werfenweng.org → Sanfte Mobilität

4.4.4. Gestion des visiteurs

Les parcs naturels régionaux et leurs extraordinaires richesses paysagères, naturelles et culturelles ont besoin d'une bonne gestion des visiteurs. Par gestion des visiteurs, on entend les mesures permettant d'influencer la quantité de visiteurs dans l'espace et dans le temps, ainsi que leur comportement par rapport au parc et aux zones protégées. Elle vise à réduire les impacts négatifs des visiteurs et à leur garantir les meilleures détente et expérience possibles.

Autre aspect important : la signalétique sur les voies de communication (routes et chemins), qui sera reprise de la Confédération et du canton.

Approche

La planification et la mise sur pied d'une gestion professionnelle des visiteurs respecte les étapes suivantes

- Organisation du projet
- Objectifs et fonctions de la gestion des visiteurs
- Evaluation de la situation
- Concept
- Stratégie d'application sur plusieurs années, avec financement
- Outil de controlling utilisé

Objectifs et fonctions

Les objectifs se répartissent dans les catégories suivantes:

- Objectifs économiques
- Objectifs écologiques
- Objectifs sociaux, culturels et psychologiques
- Objectifs de sécurité
- Objectifs politico-administratifs

La teneur et la forme de l'information seront adaptées à chaque public-cible (visiteurs d'un jour venus avec leur propre voiture ou en transports publics, marcheurs, cyclistes, etc.).

Evaluation de la situation

Une évaluation de la situation sur tout le territoire est indispensable pour identifier avec précision les conflits d'intérêt potentiels entre les utilisateurs et les besoins de protection.

Une signalisation correcte doit correspondre aux règles du balisage en vigueur, qu'il faut donc connaître. La signalisation des routes nationales et cantonales représente le haut de la pyramide des règlements.

Les signalisations suivantes sont également à la pointe de la pyramide des règlements:

- Signalisation des zones protégées bien établie aux niveaux national et régional (signalétique Pro Natura)
- Balisage de chemins spéciaux tels que les sentiers pédestres, les itinéraires SuissMobile, etc. (voir le chap. 5.3 pour les détails)

Concept

Les points suivants seront intégrés dans le concept relatif à la gestion des visiteurs dans les Parcs suisses:

- l'utilisation des systèmes routiers de gestion des usagers
- l'orientation des visiteurs au sein du parc
- la délimitation du périmètre et du degré de détail de l'information
- l'intégration des informations et de la signalétique existante dans le nouveau système
- le choix des éléments et des systèmes d'information tels que
  - panneaux d'information
  - infobox
  - points d'information
  - centre d'information / maison du parc
  - guide
- Le choix des lieux d'information selon divers critères (le choix est optimum lorsque les 3 critères sont remplis)
  - hauts lieux naturels et culturels
  - hôtels, restaurants, places de jeux
  - plaques tournantes pour les transports (connexion entre les véhicules privés et les TP, véhicules privés et les sentiers pédestres, les TP et les sentiers pédestres)
- La présentation des informations (plans, textes, photos, etc.)
- Une estimation des coûts comprenant
  - une vue d'ensemble des coûts en vue d'une réalisation complète
  - les travaux à effectuer dans la région
  - les propositions de concrétisation par étapes

Réalisation

- Garantir le financement, clarifier les aspects liés au sponsoring
- Elaborer le planning des délais en fonction des ressources humaines et financières disponibles
- Echelonner la réalisation sur 2 à 3 ans
- Informer au fur et à mesure de l'introduction des mesures

Bases légales appliquées par l'Office fédéral de l'environnement

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est l'organe fédéral chargé d'appliquer les bases légales relatives aux parcs d'importance nationale.

Il a chargé l'atelier de design et communication Markus Brugisser, à Zurich, de développer un concept de signalisation permettant d'identifier le parc dans la région où se trouve, et de guider les visiteurs sur son périmètre. Début 2012, un chapitre sur la signalétique viendra compléter le manuel de la marque et les éléments relatifs à sa réalisation seront mis à la disposition des parcs.

Le manuel de la marque se trouve ici :

www.bafu.admin.ch/publikationen/index.html?lang=fr

La plateforme sur la gestion de visiteurs dans les parcs naturels et nationaux se trouve ici: www.visiman.ch (site cofinancé par l'OFEV)

5. Assurance qualité: procédure recommandée

Dans le domaine des transports, l'assurance qualité doit s'aligner sur les objectifs définis par les parcs. Seule une partie d'entre eux étant quantitatifs, deux types d'assurance qualité sont proposés ici:

a) contrôler la situation obtenue pour chaque objectif visant un effet précis

b) contrôler dans quelle mesure une exigence relative à une planification de transport prévue dans un objectif est déjà remplie

5.1. Contrôle de l'impact

L'impact des mesures peut être contrôlé légèrement ou en profondeur :

- Grâce à un examen ad hoc, annuel ou bisannuel, sur la base de nombreuses données disponibles. Cet examen exige peu de ressources;
- Grâce à un examen approfondi au moyen d'enquêtes conduites à plusieurs années d'intervalle (avec un espace de cinq ou six ans maximum entre chaque enquête).

Les recommandations détaillées sur le contrôle des impacts sont décrites au chapitre 5.3.

5.2. Contrôle de la réalisation

On contrôlera si les exigences relatives à une planification visant des effets sont remplies et si les mesures découlant des objectifs sont déjà réalisées. Idéalement, le stade de réalisation des mesures sera évalué de la manière suivante:

- Mesure non réalisée
- Mesure dont la réalisation est conçue / prête
- Mesure partiellement réalisée (par exemple parce qu'elle est en phase de test, réalisée sur une partie du territoire ou qu'elle représente une partie des mesures prévues)
- Mesure entièrement réalisée (voire même l'offre de mobilité fait partie de l'offre standard).

Ce simple contrôle peut être effectué au moyen d'une check-liste. Selon les besoins, la réalisation de mesures écologiques, sociales ou économiques peut en découler. Le parc contrôlera régulièrement si les mesures sont réalisées (chaque année ou tous les deux ans).

5.3. Indicateurs et méthodes de mesure des flux du trafic

Dans tous les cas, des données sont nécessaires pour vérifier l'impact des mesures prises. La quantité et le type de données nécessaires dépendent du type de contrôle envisagé: routinier ou approfondi.

Dans la mesure où les transports publics font partie intégrante des concepts de mobilités, les données quantitatives concernent tant ces derniers que le transport individuel. Elles devraient – à condition que cela ne mobilise pas de ressources exagérées – différencier le trafic touristique du reste du trafic.

Toutes les enquêtes doivent d'abord répondre aux questions suivantes: quelle période les données et l'enquête elle-même doivent-elles couvrir ? Il s'agit aussi d'utiliser d'autres informations (système permanent de comptage, expériences) pour obtenir des résultats parlants avec un minimum de ressources. En fin de compte, une problématique limitée à quelques jours de pointe par année diffère d'une problématique se déroulant sur une année.

Si l'enquête porte sur le transport en bus, il est plus facile de recueillir les données concernant le nombre de voyageurs; normalement, le chauffeur peut s'occuper de compter ces derniers. Dans la majorité des cas, une estimation correcte devrait suffire à différencier les touristes des autres voyageurs.

Si l'enquête porte sur le transport en train, une enquête sur la fréquence d'utilisation, ainsi que sur les raisons pour lesquelles les personnes voyagent, sera plus difficile en l'absence de systèmes automatiques de recueil de données.

Si l'enquête porte sur le trafic motorisé, un comptage manuel ou automatique sera presque indispensable ; une estimation, même correcte, suffit rarement. Il sera tout aussi rarement possible de compter sur les données des systèmes fédéraux de comptage automatique car ces derniers sont situés sur le réseau des routes nationales. Il existe toutefois des systèmes de comptage sur le périmètre de certains parcs, comme par exemple à Saignelégier, à Welschenrohr, sur le Lukmanier, à Julier ou sur l'Ofenpass. Ces derniers ne donnent toutefois que des indices de grandeur et de temps sur les flux de véhicules, indices généralement d'importance secondaire pour l'enquête. Mais peut-être que certains cantons sont disposés à livrer les informations fournies par les systèmes de comptage automatique qu'ils ont installés dans des parcs naturels (par exemple, dans le canton de Lucerne, deux systèmes sont installés à Schüpfheim Süd et à Badschache, à la sortie après Flühli/Sörenburg, dans la Biosphère UNESCO d'Entlebuch).

Des systèmes de comptage mobiles peuvent entrer en ligne de compte lorsqu'ils sont disponibles et que les mesures se déroulent sur une brève période: pensons par exemple aux radars ou aux plaques de comptage temporairement fixées sur la route. Ces systèmes sont toutefois trop coûteux pour une utilisation de longue durée, par exemple pour déterminer précisément la fréquence et l'importance du trafic de pointe.

Dans de nombreux cas – notamment pour des contrôles ad hoc – un comptage manuel durant une brève période peut rendre de bons services. Dans une certaine mesure, on pourra aussi estimer les raisons pour lesquelles les personnes se déplacent (visages connus, véhicules immatriculés dans un autre canton, etc.). Le comptage peut être utilisé de manière relativement ciblée si la période est connue, mais les chiffres doivent alors toujours tenir compte des incertitudes liées à la météo. Il faut toutefois tenir compte du fait que les exigences relatives aux données à recueillir dépendront du type de voie de communication. Pour cette raison, il est recommandé d'inclure ces exigences dans le concept de mobilité.

Il est simple d'observer les parkings lorsqu'ils se concentrent sur une zone précise. Généralement, il suffira de compter les véhicules durant trois ou quatre jours judicieusement répartis. En

revanche, si les places de parc sont largement éparpillées, leur observation exigera rapidement beaucoup de ressources.

6. Conclusion

Le présent concept a été conçu comme un outil de travail pour les parcs, qui y trouveront des indications et des directives leur permettant d'élaborer leur propre concept de mobilité. Nous espérons qu'il motivera nombre d'entre eux à entreprendre deux démarches: d'abord analyser de manière ciblée les possibilités de mobilité durable pour les déplacements vers leur périmètre et au sein de ce dernier, ensuite définir des mesures dans certains domaines et introduire ces dernières, même progressivement.

Ce document – conçu avec la participation des parcs intéressés - contient des exemples pratiques et des check-listes qui permettront en principe aux parcs d'élaborer activement leurs propres concepts de mobilité. Si besoin et si ces derniers le souhaitent, les experts impliqués sont à leur disposition pour les accompagner dans cette tâche.

Ce document est en outre un outil pour la formulation de projets-pilotes. Il permettra aux parcs souhaitant travailler activement sur cette thématique d'analyser en profondeur les types de mobilité choisis. Les institutions de financement potentielles sont énumérées dans l'annexe.

Enfin, les experts recommandent de prendre des mesures organisationnelles qui soutiendront un processus d'amélioration continue. Voici quelques exemples de mesures et idées – à un niveau plus élevé, comme par exemple le Réseau des parcs suisses:

- Mettre à jour le concept (donner des exemples, le compléter avec d'autres documents, etc.)
- Elaborer un nouveau site internet ou demander à ce qu'un nouvel outil soit disponible sur le site www.netzwerk-parke.ch, permettant de télécharger d'autres documents
- Organiser régulièrement des séances de travail entre parcs (par exemple pour concrétiser des objectifs ou évaluer des planifications de projets de mobilité, traiter de certains champs d'action ou de contrôler des impacts)
- Organiser des échanges entre parcs
- Soutenir le processus d'élaboration des concepts de mobilités au sein des parcs
- Définir des thèmes pour des travaux de diplômes en collaboration avec les hautes écoles

Annexe: Possibilité de financement des projets pilotes

Le présent concept se veut une aide pour les parcs, un encouragement à s'investir en matière de mobilité et à définit leurs propres projets pilotes. Qui dit projet dit aussi évaluer et décrire les possibilités de financement à tous les niveaux. Les projets les plus prometteurs peuvent être soutenus, donc faire l'objet d'une demande de financement auprès des institutions compétentes. A ce titre et dans la mesure où aucune combinaison porteuse n'est imaginable, il vaudra mieux les axer sur les thèmes correspondant à la philosophie de chacune d'entre elle, comme par exemple : transports publics, offres touristiques et mobilité douce, gestion du trafic.

Possibilités de financement au niveau fédéral

- Centre de services pour une mobilité innovatrice DETEC)
- Innotour – voir les projets soutenus ici : www.inno-tour.ch/web/index.php?page=119
- Projets-modèles «Synergies dans l'espace rural»
- Programme d'encouragement pour le développement durable

Autres possibilités de financement

- Nouvelle politique régionale (NPR) – La banque de donnée des projets montre que les concepts relatifs au trafic ou à la promotion de la mobilité douce ont une chance d'être soutenus www.regiosuisse.ch/projekte/datenbank
- Regiosuisse-contribution à la recherche
- Cantons
- Aide Suisse aux Montagnards
- Parrainage Coop pour les régions de montagne
- Parrainage suisse pour les communes de montagne

Exemple: financement des projets de bus alpin

Selon le projet, les sources de financement suivantes sont à considérer :

- Communes
- Sponsors (banque cantonale et banque Raiffeisen, assurances, sociétés de production d'énergie, etc.)
- Fournisseurs de prestations

Les dossiers doivent mettre en avant l'utilité du projet et être rédigés spécifiquement pour chaque donateur potentiel.

Soulignons qu'à long terme, le projet de bus alpin est presque exclusivement financé par des contributions des communes ainsi que des sponsors nationaux et régionaux. Les parcs naturels ont également joué un rôle très important: cinq parcs offrent déjà des prestations impliquant les bus alpins. Ces dernières peuvent aussi être partiellement soutenues par les parcs. Selon leur législation, les cantons peuvent également fournir une contribution à l'exploitation de certaines offres ou à des prestations fournies par les parcs, comme le marketing par exemple.

Enfin, certaines fondations sont susceptibles de soutenir des projets :

www.edi.admin.ch/esv/00475/00698/index.html?lang=de (annuaire des fondations avec recherche par mot-clé)

Annexe 13. Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable

PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Jura vaudois

Concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable

du Parc naturel régional Jura vaudois

Rte du Marchairuz 2 • CP 33 • 1188 St-George • +41 22 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch • www.parcjuravaudois.ch

1. Introduction **1**
2. Bases légales et objectifs stratégiques des Parcs naturels régionaux **1**
2.1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) 1
2.2. Ordonnance sur les parcs (Oparcs) et Commentaire sur l'OParcs 1
3. Plan de management, Charte, objectifs opérationnels et projets **3**
3.1. Plan de management 2009-2011 3
3.2. Charte 2013-2022 et objectifs opérationnels 3
3.3. Projets 2012-2015 3
4. Courants éducatifs **4**
4.1. Compétences 6
4.2. Caractéristiques des actions éducatives du Parc Jura vaudois 7
5. Plan d'études romand **8**
6. Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale **9**
7. Cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles **9**
7.1. Cercles de sensibilisation et d'éducation 9
7.2. Publics-cibles 10
8. Prestations **10**
8.1. Animations pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée 11
8.2. Expositions didactiques dans les sites d'accueil du Parc Jura vaudois 11
8.3. Projet pédagogique de longue durée 12
8.4. Camps 12
8.5. Excursions thématiques 12
8.6. Manifestations grand public 12
8.7. Sentiers didactiques 12
8.8. Voyages de fin d'études 13
8.9. Accueil et formation d'étudiants 13
8.10. Participation à la formation d'enseignants 13
8.11. Partenariat avec des structures éducatives du périmètre 13
8.12. Bénévolat 13
8.13. Autres prestations 14
9. Infrastructures et matériel pédagogique **14**
10. Thématiques **15**
11. Ressources humaines **16**
11.1. Animateurs pédagogiques 16
11.2. Assistant de projet 17
11.3. Guides d'excursions thématiques 17
12. Réseaux, Commission Sensibilisation & Communication et relais **18**
13. Partenariats **19**
14. Promotion **20**
14.1. Animations pédagogiques 20
14.2. Excursions thématiques 22
15. Financement **22**
15.1. Budget de fonctionnement 22
15.2. Modèle de financement du PNR du Haut Jura 22

15.3. Cofinancement par les communes 23
15.4. Cofinancement par la DGEO (direction pédagogique) 23
15.5. Financement par des entreprises 23
15.6. Fonds de projet 24
16. Démarche qualité 24
17. Planification 25
18. Bilan et perspectives 26
19. Annexes 26
20. Documents de référence 26
21. Personnes interviewées 28

1. Introduction

Le développement du concept d'éducation et de sensibilisation en vue du développement durable du Parc Jura vaudois a été réalisé en ayant recours à quatre sources d'informations.

1. *Analyse intégrale du Plan d'études romand (PER)*
2. *Entretiens semi-directifs de 8 experts / personnes-ressources*
3. *Analyse documentaire de publications scientifiques*
4. *Etat des lieux des partenaires potentiels dans le périmètre du Parc Jura vaudois et au-delà*

Ce concept complète la stratégie *Sensibilisation & éducation* 2013-2022[1] du Parc Jura vaudois (cf. *19. Annexes*) et fait partie intégrante de la Charte 2013-2022. Il a pour objectif de soutenir et faciliter la réalisation de projets éducatifs et/ou de sensibilisation.

Dans l'optique de faciliter la lecture, lorsque des personnes interviewées sont citées, elles le sont à l'aide de leurs initiales (cf. *22. Personnes interviewées*). De plus, uniquement les formulations masculines ont été retenues.

2. Bases légales et objectifs stratégiques des Parcs naturels régionaux

2.1 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

La révision de la LPN a permis l'émergence des premiers Parcs d'importance nationale en Suisse, outre le Parc national des Grisons qui, lui, existe depuis 1914.

2.2 Ordonnance sur les Parcs (OParcs) et Commentaire sur l'OParcs

L'OParcs (cf. 20. Documents de référence) stipule :

Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les Parcs naturels régionaux, il faut en particulier:

[1] La stratégie sera revisitée tous les 4 ans et adaptée si nécessaire.

(…)

*c. promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'**éducation à l'environnement**; (….)*

Quant au commentaire sur l'OParcs, il mentionne :

*Il s'agit en particulier de conserver et de mettre en valeur les biens naturels, paysagers et culturels et, le cas échéant, de favoriser leur développement, ainsi que de promouvoir l'**éducation à l'environnement**.*

L'éducation à l'environnement ou l'éducation en vue du développement durable est une des trois missions confiées aux Parcs naturels régionaux, les deux autres missions étant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager et le développement de l'économie dite durable du périmètre.

Le Parc Jura vaudois a donc non seulement la légitimité mais l'obligation légale de proposer des prestations liées à la sensibilisation et à l'éducation.

Le périmètre du Parc Jura vaudois se prête particulièrement bien au développement de son secteur sensibilisation / éducation[2]. Les valeurs naturelles, économiques et culturelles qu'il recèle sont des ressources importantes en vue de thématiser la question de notre empreinte écologique, du développement durable, de nos modes de consommation et de production ou encore de notre impact sur la biodiversité. L'organisation de son périmètre et de ses abords (fort bassin de population au bord du Léman, structuration des communes, desserte en transport publics, proximité du PNR du Haut Jura) lui confère une place privilégiée en vue de la mise en œuvre de prestations de sensibilisation et d'éducation.

Dans une prise de position sur une étude menée par SILVIVA intitulée *Qualitätsentwicklung in der naturbezogenen Umweltbildung (cf. 20. Documents de référence)*, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) évoque la valeur ajoutée de l'éducation à l'environnement dans les Parcs pour l'éducation en vue du développement durable.

Lors d'une rencontre des responsables des secteurs éducatifs des Parcs suisses en 2010, les spécificités suivantes ont été mises en évidence :

- Les Parcs ont un caractère de modèle pour le développement durable
- Ils peuvent promouvoir leurs actions à l'intérieur mais également à l'extérieur de leur périmètre
- Ils offrent des possibilités de contact immédiat avec les enjeux liés au périmètre, l'environnement, les gestionnaires du territoire et les différents patrimoines
- Les derniers résultats de recherche dans les Parcs peuvent être incorporés dans l'offre éducative (en particulier dans le domaine de la nature et de l'environnement)

[2] Pour de plus amples précisions quant à la distinction entre *sensibilisation* et *éducation*, merci de consulter le chapitre 7. *Cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles*

- Il existe une tendance éducative similaire à celle que l'on peut constater dans le tourisme (tourisme-nature et tourisme-culture)

3. Plan de management, Charte, objectifs opérationnels et projets

3.1 Plan de management 2009-2011

Crée en 1973, le Parc jurassien vaudois, prédécesseur du Parc Jura vaudois, a mené des actions éducatives depuis de très nombreuses années. Orientées principalement dans une optique de vulgarisation scientifique, elles ont permis d'accueillir des classes lors d'animations pédagogiques en extérieur. De plus, des excursions thématiques pour adultes / familles ont également été organisées en vue de valoriser les différents patrimoines ou les enjeux propres au périmètre. Le Plan de management de la phase de création du Parc Jura vaudois, et notamment ses fiches projets *Manifestations grand public, Sentiers didactiques, Activités de sensibilisation à l'environnement, Formation des animateurs du Parc et A la rencontre des écoles du Parc*, témoignent de la volonté de pérenniser et développer ce secteur d'activité. En 2011, ce sont ainsi plus de 50 animations pédagogiques pour les classes et 10 excursions de découverte pour grand public qui ont lieu sur des thématiques telles que *Fourmis des bois*, *Géologie & fossiles*, *A la rencontre du forestier* ou *Nature par les sens*.

3.2 Charte 2013-2022 et objectifs opérationnels

Le Parc Jura vaudois s'est doté d'objectifs opérationnels qui structurent la planification à 10 ans décrite dans la Charte 2013-2022. Ce document sera déposé début 2012 auprès de l'OFEV et contient certains objectifs opérationnels en lien avec la sensibilisation et l'éducation.

II.1 *Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois*

II.2 *Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du Parc Jura vaudois*

II.3 *Développer et promouvoir les animations pédagogiques*

II.4 *Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du Parc Jura vaudois*

3.3 Projets 2012-2015

Le dépôt de la Charte 2013-2022 comprend également des fiches projets allant dans le sens d'un développement des prestations de sensibilisation / éducation :

- Manifestations grand public
- Animations pédagogiques
- Excursions thématiques
- Sites d'accueil et de promotion

4. Courants éducatifs

Il existe, à l'heure actuelle, un débat quant aux courants éducatifs relatifs à l'éducation à l'environnement et en vue du développement durable. Les documents *Le bazar des Z'éducations* et *Agir pour l'avenir* (cf. *20. Documents de référence*) permettent également d'entrevoir des synergies entre les différentes approches. Plus que de donner une importance démesurée aux diverses dénominations[3], le Parc Jura vaudois fait le choix de se concentrer sur les composantes, dimensions et compétences à développer dans le cadre du courant pédagogique qui orientera ses actions éducatives et de sensibilisation.

Les Parcs naturels régionaux, comme mentionné ci-dessus, ont pour mission non seulement la préservation et la valorisation de l'environnement de leur périmètre mais également le développement économique allant dans le sens de la durabilité.

Le développement durable comprenant trois pôles (environnement, économie et société), il semble qu'une approche éducative permettant d'analyser les enjeux liés au territoire à l'aide de ces mêmes trois pôles soit la plus pertinente.

Le Parc Jura vaudois fait donc le choix d'orienter ses prestations d'éducation / sensibilisation dans le sens de l'**Education en vue du développement durable** (cf. *20. Documents de référence : Education en vue du développement durable : une définition*).

Cette approche semble être la plus propice en vue de faire comprendre aux bénéficiaires de ces actions, les liens ténus qu'il existe entre environnement, économie et société dans un contexte de plus en plus interdépendant. Le PNR du Haut Jura va également dans cette direction en parlant d'Education au territoire dans sa nouvelle Charte. Selon MD, les actions éducatives peuvent et doivent être illustrées par des actions concrètes du Parc en question. Des chantiers tels que des renaturations de rivières ou des mesures en lien avec la sylviculture ou l'agriculture sont des opportunités à saisir.

Il ne s'agit en aucun cas d'évacuer la composante environnementale mais de donner aux trois dimensions un poids égal.

La Suisse est, de plus, partie prenante de la Décennie 2005-2014 de l'Education en vue du développement durable de l'UNESCO. Il s'agit donc d'une bonne occasion pour le Parc Jura vaudois de proposer une mise en œuvre des volontés affichées par la Confédération et les différents partenaires de la Décennie, en permettant, notamment, une opérationnalisation du

[3] Education à l'environnement, éducation à l'environnement en vue du développement durable, éducation en vue du développement durable, éducation à la nature, éducation au territoire, éducation à la citoyenneté, etc.

Plan de mesure EDD (cf. *20. Documents de référence*) défini par la Confédération.

L'EDD fait également partie du Programme de travail 2008-2014 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : point 9 - Coordination de l'éducation au développement durable (cf. *20. Documents de référence*).

Le choix de ce courant pédagogique repose sur l'analyse d'un certain nombre de documents reconnus parmi lesquels :

- *Tableau d'analyse du PER*
- *Qualitätsentwicklung in der naturbezogenen Umweltbildung*
- *Le bazar des Z'éducations*
- *Agir pour l'avenir*
- *L'éducation au développement durable dans la scolarité obligatoire*
- *Contributions à la définition de compétences et de standards pour l'éducation en vue du développement durable sous l'angle de l'éducation à l'environnement, de l'éducation à la santé et de l'éducation dans une perspective globale*
- *Education Environnement CH 1/2009*
- *Education Environnement CH 2/2009*
- *Education environnement CH 3/2009*
- *Education vers un développement durable : une définition*
- *Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003*
- *Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale*
- *Critères de qualité pour les offres des ONG à l'intention des écoles*
- *Entwicklung von Umweltbildung in Pärken von nationaler Bedeutung*
- *Checkliste zur Selbstbeurteilung „Qualitätsentwicklung in der naturbezogenen Umweltbildung“*
- *Qualitätsprozesse in der Umweltbildung: Grundlagen, Bestandesaufnahme und Instrumente für ausserschulische Anbieterinnen und Anbieter*
- *Vers le développement durable (grille d'analyse de projets EDD)*

Le Parc Jura vaudois est d'avis que l'éducation à l'environnement est une des composantes de l'EDD et il retient comme définition de l'EDD celle reconnue par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) consignée dans le document *Education vers un développement durable : une définition* :

Par une éducation en vue du développement durable (EDD), l'apprenant saisit le sens de sa coresponsabilité dans le respect des bases de la vie et des droits humains. Une EDD amène chaque personne à réfléchir à sa place dans le monde et à la signification d'un développement durable pour elle-même et la société. Elle développe aussi les compétences nécessaires pour participer à la construction de cette société. Au travers d'une EDD, l'individu apprend à se positionner dans une situation complexe, à imaginer des solutions à des problématiques rencontrées, à identifier des marges de manœuvres possibles et à mettre en œuvre des actions concrètes en tenant compte d'intérêts divergents. Il s'exerce à voir au-delà du niveau individuel afin d'aboutir à des visions d'ensemble intégrant des acteurs collectifs, dont le système politique. En analysant et débattant des valeurs, principes et objectifs du DD, l'apprenant-e parvient de mieux en mieux à faire le lien entre ses choix et les conséquences de ses choix et pratique ainsi un transfert entre ses apprentissages et des situations de vie.

Le lecteur est invité à consulter l'article intitulé *Perception de la nature par les adolescents, le syndrome Bambi* tiré du document Education Environnement CH 3/2009, page 8, qui est particulièrement éclairant quant à l'optique éducative que le Parc Jura vaudois entend adopter.

4.1 Compétences

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de modèle de compétences EDD reconnu par l'ensemble des acteurs éducatifs. De nombreux travaux ont été menés dans ce domaine. Vous en trouvez quelques-uns dans la liste des documents de référence.

En termes de compétences à travailler dans le cadre de nos actions éducatives mais également, dans une moindre mesure, dans celles relevant de la sensibilisation, le Parc Jura vaudois retient celles reconnues par la CIIP et issues du document *Education en vue du développement durable : une définition*, à savoir :

La pensée systémique : les apprenant-e-s savent considérer une problématique comme un système dans lequel chaque élément doit d'une part être analysé pour lui-même, d'autre part être considéré dans un contexte global, dont l'apprenant-e fait partie. Ils considèrent systématiquement les différentes dimensions d'une problématique (sociale, environnementale, économique, lien passé-présent et local-global). Ils sont en mesure de récolter des informations variées dans un but précis, les analyser de manière critique et les mettre en lien.

La pensée prospective et l'innovation : les apprenant-e-s sont capables d'envisager avec créativité l'avenir à partir de données passées et présentes, locales et mondiales. Ils parviennent à imaginer des solutions innovantes, partielles ou globales, à des problématiques actuelles, même si celle-ci sont complexes et s'appuient sur des connaissances incertaines, non stabilisées et en constante évolution.

La réflexion critique : les apprenant-e-s sont en mesure d'interroger différents modèles d'organisation sociale, de questionner les valeurs, les représentations du monde et les intérêts divers associés aux enjeux de société. Ils savent mettre en lien ces différentes perspectives et se positionner.

La participation citoyenne : les apprenant-e-s savent identifier leur marge de manoeuvre, individuelle ou collectives ainsi que celle de différents acteurs sociaux, afin de l'exploiter au profit d'un développement durable. Ils sont capables de négocier une prise de décision avec d'autres dans un esprit de découverte et de responsabilité en abordant les conflits d'intérêt de manière constructive.

L'expérience de l'action : les apprenant-e-s planifient et réalisent des projets individuels et collectifs en réfléchissant aux liens entre les actions et leurs impacts.

Il s'agira, de plus, de veiller à une bonne synergie entre les objectifs d'apprentissages du Plan d'études romand et les compétences citées ci-dessus.

4.2 Caractéristiques des actions éducatives du Parc Jura vaudois

Le Parc Jura vaudois a fait le choix d'orienter nos prestations en fonction de dénominateurs communs. Ceux-ci seront la « carte de visite » de nos actions et permettront de se démarquer d'autres types d'offres déjà existantes dans le périmètre. Ils sont également cités dans la Stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022.

Authenticité
Dans un contexte technologique de plus en plus prégnant et virtuel, les actions sont caractérisées par une certaine authenticité. Ainsi, un accent particulier est mis sur la rencontre de personnes impliquées dans le périmètre lors d'action de sensibilisation ou d'éducation.

Local – global
Bien que le périmètre du Parc Jura vaudois soit délimité, les enjeux auxquels ses habitants et son environnement doivent faire face sont très largement globalisés. Une mise en évidence de l'échelle globale des enjeux est proposée pour toute action de sensibilisation ou d'éducation.

Perspective temporelle
Une bonne compréhension du développement durable implique que l'on saisisse la notion d'échelles de temps. Les impératifs d'une gestion à long terme des différents patrimoines du Parc Jura vaudois seront présentés lors des actions de sensibilisation et d'éducation.

Hors-murs
Le périmètre du Parc Jura vaudois comprend des objets d'étude très illustratifs en termes de développement durable. Que ce soit la gestion forestière ou l'exploitation des alpages, pour ne citer que deux exemples, ces richesses se prêtent très bien à une découverte in situ. La majorité des actions proposées se déroulent donc en extérieur.

Environnement – économie – social
Les offres proposées présentent une thématique ou un enjeu propre au territoire en illustrant toujours ses dimensions liées au développement durable, à savoir environnementales, économiques et sociales.

Remarque
Les prestations éducatives ou de sensibilisation ont toujours une composante communicationnelle. Elles peuvent également avoir une composante touristique. Réciproquement, une action de communication ou une offre touristique peuvent contenir une

dimension éducationnelle ou de sensibilisation. Les projets actuels et futurs du Parc Jura vaudois se caractérisent par une forte interdisciplinarité. Dès lors, pour une compréhension optimale de toutes les dimensions liées à la sensibilisation et à l'éducation, le lecteur est invité à consulter les stratégies *Tourisme*, *Communication* et *Biodiversité*, ainsi que la Charte dans son ensemble et les fiches de projet en particulier.

5. Plan d'études romand

Dans l'optique de saisir l'importance que revêt l'approche EDD dans les réformes éducatives actuelles, il est utile de se référer à la Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003 (cf. *20. Documents de référence*). Ce document réaffirme l'importance de rendre les élèves aptes à assumer progressivement leur rôle de citoyen dans un contexte environnementale, social et économique en perpétuelle évolution.

Le Plan d'études romand (PER) a été intégralement lu et analysé. Des mots-clés tirés des objectifs opérationnels du Parc Jura vaudois ont été utilisés en vue d'identifier les liens possibles entre le PER et les prestations potentielles du Parc Jura vaudois.
L'EDD figure à de nombreuses reprises dans le PER. Elle ne constitue pas une discipline mais est tout à la fois une finalité éducative et un outil à disposition permettant aux enseignants et aux élèves de faire des liens entre les disciplines, le domaine de formation générale et les capacités transversales.

Selon YB, AM, CM et MB, il sera essentiel pour le Parc Jura vaudois de proposer des prestations PER-compatible, sans quoi elles n'auront aucune légitimité dans le cadre scolaire. Selon ces personnes-ressources, l'entrée en vigueur progressive du PER est une opportunité à saisir.

Un tableur a été créé (cf. *19. Annexes*) et référencie plus de 300 entrées possibles dans le PER. Afin de faciliter le travail de conception des prestations, ces différentes occurrences ont été classées à l'aide des rubriques suivantes :

- *Cycle*
- *Domaine disciplinaire ou localisation du lien*
- *Discipline*
- *Objectif d'apprentissage*
- *Contenu du lien*
- *URL*
- *Page*
- *Mots-clés*

Le Plan d'étude vaudois (PEV) est encore en vigueur actuellement. Il sera remplacé, progressivement, par le PER. Des besoins nouveaux liés à la mise en œuvre du PER vont immanquablement émergés, selon MB, YB, AM et CM, ce qui constitue une bonne opportunité pour le Parc Jura vaudois.

YB recommande de proposer le plus de liens interdisciplinaires possibles en vue d'exploiter au mieux l'ensemble des composantes du PER. Elle pense également que le fait que le Parc Jura vaudois[4] soit une institution portée par la population locale peut constituer un élément favorable, de par l'objectivité des messages que notre structure peut délivrer, comparativement à certaines prises de position parfois partisanes d'autres organisations de la société civile.

6. Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale

Outre la formation obligatoire, il peut également être pertinent, pour le Parc Jura vaudois, de proposer des prestations éducatives au secondaire 2, et notamment dans le cadre des écoles professionnelles. Le Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale se prête particulièrement bien à une approche EDD (cf. *20. Documents de référence*).

7. Cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles

Distinction

Comme mentionnée ci-dessus, le Parc Jura vaudois fait une distinction entre ses actions éducatives et ses actions de sensibilisation. Les premières s'adressent aux mineures alors que les secondes sont destinées à un public beaucoup plus large composé principalement d'adultes. En ce sens, les journaux tous-ménages que le Parc Jura vaudois diffuse comprennent des aspects de sensibilisation, bien que la réalisation des journaux soit considérée comme un projet lié aux mesures de communication.

Le Parc Jura vaudois distingue différents cercles de sensibilisation et d'éducation et publics-cibles comme mentionné également dans sa stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022.

7.1 Cercles de sensibilisation et d'éducation

- *Association du Parc Jura vaudois*

[4] Association composée principalement de communes territoriales, structure portée par les habitants du périmètre, etc.

- *Périmètre du Parc Jura vaudois et PNR frontalier (Haut Jura)*
- *Romandie (clientèles francophone et anglophone)*
- *Plateau suisse alémanique (clientèle germanophone)*
- *Régions limitrophes de l'UE, particulièrement la France*

7.2 Publics-cibles

- *Habitants du périmètre*
- *Ecoles / élèves / étudiants / apprentis*
- *Gestionnaires (alpages, forêts, richesses patrimoniales, etc.)*
- *Touristes / excursionnistes*
- *Autorités politiques*
- *Institutions partenaires (étatiques ou privées)*

Selon MD, le PNR du Haut Jura a adopté une position similaire quant à la distinction de ses publics-cibles.

Outre ces publics-cibles, il sera nécessaire de veiller à ce que les collaborateurs du Parc Jura vaudois, les élus locaux, ainsi que les partenaires institutionnels maintiennent un bon niveau de connaissances et de perception des enjeux liés au territoire en tout temps. Cela peut signifier avoir recours à des formations continues ou des échanges de bonnes pratiques, au travers des rencontres organisées par le Réseau des Parcs suisses, notamment.

8. Prestations

Plusieurs types de prestations d'éducation et de sensibilisation sont envisageables. Pour chacune d'entre elles, quelques éléments déterminants sont décrits. Un échelonnement de leur réalisation vous est présenté sous *17. Planification*. Le document Prestations externes en éducation à l'environnement – évaluation des besoins qualitatifs des écoles (cf. *20. Documents de référence*) publié par la FEE a également servi de base de réflexion quant au choix des prestations prioritaires.

De plus, les prestations ci-dessous sont en cohérence avec la Stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022.

8.1 Animations pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée

Les animations pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée ont été à l'unanimité des personnes interviewées reconnues comme une formule pertinente. Il s'agira, dès lors, de pérenniser cette offre, tout en la faisant évoluer tant en termes de thématiques abordées que de lieux d'animation. Ce dernier point est particulièrement important, de par le fait que le principal lieu d'animation actuel se situe au sommet du col du Marchairuz et qu'il n'est pas desservi par les transports publics. Une réflexion à ce sujet a été lancée dans le cadre de la commission Sensibilisation & Communication. Un consensus s'est fait autour de l'idée qu'il faut se rapprocher des centres scolaires, afin que le travail d'organisation de l'enseignant soit facilité. Le choix de ces lieux d'animation est encore à finaliser, notamment dans le cadre de la réflexion quant à l'emplacement des sites d'accueil et de promotion du Parc Jura vaudois.

Le développement de nouvelles animations pourrait s'appuyer sur le travail d'un assistant de projet (cf. *11. Ressources humaines*). Il sera également nécessaire de former les animateurs en vue de les rendre opérationnels et procéder à une évaluation en continue.

MB, YB et ED ont fait part du fait que les enseignants craignent de plus en plus de sortir de l'enceinte scolaire avec leurs élèves, de par les risques sécuritaires qu'ils doivent prendre. Le fait de proposer des animations pédagogiques dans un cadre sécurisé et encadrées par des professionnels devrait les inciter à solliciter les prestations du Parc Jura vaudois.
Une police d'assurance spécifique a été contractée par le Parc Jura vaudois dans le but de couvrir les risques engendrés par ce type de prestation. De plus, un formulaire de répartition des responsabilités est contresigné par chaque enseignant désirant participer avec sa classe à une animation pédagogique.

8.2 Expositions didactiques dans les sites d'accueil du Parc Jura vaudois

En conformité avec le concept encore en cours d'élaboration, les sites d'accueil du Parc Jura vaudois pourraient comprendre une salle d'exposition. Il est souhaitable d'équiper ces salles d'expositions didactiques permanentes ou temporaires accessibles aux classes.

8.3 Projets pédagogiques de longue durée

Selon CM, AM et MB, il peut être intéressant de proposer aux enseignants des projets pédagogiques de plus longue durée. Une réelle approche EDD se conçoit effectivement sur le long terme. CM a mentionné la possibilité de collaborer avec Silviva et la DGEO dans le cadre de projets déjà existants et dans lequel le Parc Jura vaudois pourrait apporter sa contribution (« L'univers du forestier » ou « Pépinière »). CM s'est dit intéressé à développer un partenariat avec le Parc Jura vaudois.

8.4 Camps

Dans le passé, de nombreux camps sportifs ou thématiques ont été organisés au Marchairuz. Ce fut également le cas au Mollendruz et à La Grivrine. Une intervention pédagogique du Parc Jura vaudois lors de ces camps est souhaitable, afin de rendre les élèves conscients des enjeux liés au territoire dans lequel ils vivent durant quelques jours. Les thématiques abordées pourraient être les mêmes que celles des animations pédagogiques. Une collaboration avec les lieux d'hébergement sera nécessaire, au besoin au travers d'une convention de partenariat.

8.5 Excursions thématiques

Les excursions thématiques telles qu'organisées actuellement semblent convaincre autant les personnes interviewées que les guides eux-mêmes. Il s'agira donc pour le Parc Jura vaudois de pérenniser cette prestation tout en veillant à ce que les dimensions du développement durable soient abordées dans le cadre de ces excursions.

8.6 Manifestations grand public

La participation du Parc Jura vaudois à des manifestations grand public est également une opportunité de sensibiliser un nombre important de visiteurs aux enjeux liés au périmètre. Le Parc Jura vaudois entend poursuivre dans cette voie, dans le cadre, notamment, de son projet *Manifestations grand public*.

8.7 Sentiers didactiques

La valorisation de sentiers didactiques existant et le développement de nouveaux sentiers permettront au Parc Jura vaudois d'élargir son offre touristique et de sensibilisation en abordant de nouveaux thèmes non encore traités.

8.8 Voyages de fin d'études

MB porte à notre connaissance le fait qu'il existe une tendance à relocaliser les voyages de fin d'études. Dès lors, le Parc Jura vaudois pourrait promouvoir ses sites d'accueil et ses partenaires touristiques. Ce serait également l'occasion de sensibiliser les élèves et les étudiants aux spécificités du territoire qu'ils visitent. De ce fait, leur conception devra tenir compte de cette double fonction.

8.9 Accueil et formation d'étudiants

Le Parc Jura vaudois est régulièrement sollicité par des Hautes écoles (EPFZ, HES-SO, etc.) en vue d'organiser des ateliers sur différentes thématiques. Cela constitue une opportunité de

sensibiliser les participants aux enjeux auxquels le périmètre du Parc Jura vaudois fait face. Une pérennisation de ce type d'accueil est souhaitable, moyennant une rémunération correcte des intervenants du Parc Jura vaudois.

8.10 Participation à la formation d'enseignants

MB et AM pensent qu'il peut être intéressant pour le Parc Jura vaudois d'être actif dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignant-e-s en termes d'EDD. L'*Espace romand de la formation* étant en phase de création, cette perspective peut être, à moyen ou long terme, prometteuse pour le Parc Jura vaudois.

8.11 Partenariats avec des structures éducatives du périmètre

Sur le modèle du partenariat que le PNR du Haut Jura a développé (cf. *15. Financement*), le Parc Jura vaudois pourrait également, à terme, jouer un rôle de sélection, financement, formation et coordination des offres de type EDD proposées par d'autres structures du périmètre. Il est cependant trop tôt pour entrevoir un développement de ce type de prestations, étant donné que la question du financement, de l'identification et du type de promotion de ces offres est encore en cours de clarification.

8.12 Bénévolat

Le Parc Jura vaudois est de plus en plus mis à contribution en vue de mettre à disposition des chantiers de bénévolat. Que ce soit des entreprises, des privés ou des membres de l'association du Parc Jura vaudois, ces forces de travail pourraient être valorisées dans le cadre d'accords de partenariats avec des institutions du périmètre (groupements forestiers, gestionnaires de réserves naturelles, etc.). Ce serait une opportunité intéressante pour le Parc Jura vaudois de visibiliser ses activités et d'apporter une contribution au maintien de différents patrimoines, sans oublier les perspectives de sensibilisation que ces partenariats permettraient de développer. Des ressources humaines, telles que des animateurs socioculturels en formation, seront vraisemblablement nécessaires en vue de proposer des prestations et un encadrement de qualité. L'encadrement de bénévoles pourrait également représenter une plus-value économique pour le Parc Jura vaudois (sponsoring de prestations, appui au développement de projets, etc.).

8.13 Autres prestations

Il n'est pas possible d'identifier toutes les prestations que le Parc Jura vaudois pourra potentiellement offrir durant les 10 prochaines années. Il sera donc nécessaire, pour les collaborateurs responsables, de rester ouverts à toute nouvelle opportunité tout en restant

attentifs à garder une ligne d'action claire et cohérente avec la Stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022.

9. Infrastructures et matériel pédagogique

Les différentes prestations décrites ci-dessus nécessiteront l'acquisition de matériels spécifiques. Une budgétisation est difficilement réalisable à ce stade. Cependant, il est possible d'identifier ces ressources, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité :

- *Matériels d'animation pédagogique (en fonction de chaque thématique)*
- *Dossiers pédagogiques*
- *Expositions permanentes ou temporaires*
- *Habillement (gilet, par exemple) pour les collaborateurs du Parc Jura vaudois et les animateurs pédagogiques*
- *Infrastructure utile dans le cadre des manifestations grand public (tentes, tables, présentoirs, etc.)*
- *Panneaux d'information pour les sentiers didactiques*
- *Pages du site Internet du Parc Jura vaudois spécifiquement dédiées à ces prestations*
- *Documents de promotion (affiches, flyers, dossiers, etc.)*

Si ce matériel ne peut être acquis grâce au budget de fonctionnement, il sera nécessaire d'identifier d'autres sources de financement. ET a communiqué le fait que la Chambre des bois de l'ouest vaudois (CBOV) a participé, dans le passé, à l'achat de matériel de ce type.

10. Thématiques

Comme mentionné ci-dessus, un certain nombre de thématiques peuvent être traitées dans le cadre des prestations offertes par le Parc Jura vaudois :

- **Richesses naturelles** : grands espaces écosystémiques, paysages à forte valeur écologique issus d'activités humaines, biodiversité et géodiversité, sites de visite d'intérêt naturel, hydrologie.

- **Activités humaines** : foresterie et agriculture, exploitation des pâturages boisés, produits alimentaires durables, artisanat et savoir-faire, gestion des déchets, horlogerie, innovation technologique, tourisme doux, énergies renouvelables.

- **Attraits culturels** : patrimoine historique et culturel, manifestations liées aux activités humaines traditionnelles, vulgarisation scientifique.

Celles-ci ont été déterminées sur la base des objectifs opérationnels du Parc Jura vaudois. Ces items sont à comprendre comme des méta-thèmes abritant un ensemble de sujets.

Les données récoltées dans le cadre des entretiens semi-directifs démontrent que ces méta-thèmes permettent de couvrir l'ensemble des champs d'action possibles.
Un travail d'opérationnalisation du concept devra encore être fait, notamment quant au choix des thématiques. Il est, en effet, nécessaire de chercher un dénominateur commun entre ce qui figure dans le PER et les thématiques ci-dessus dans le cadre des animations pédagogiques, par exemple. La marge de manœuvre est plus grande en ce qui concerne les excursions thématiques, les mesures de communication ou les offres touristiques.

Le choix des thématiques des animations pédagogiques sera réalisé à l'aide du schéma ci-dessous :

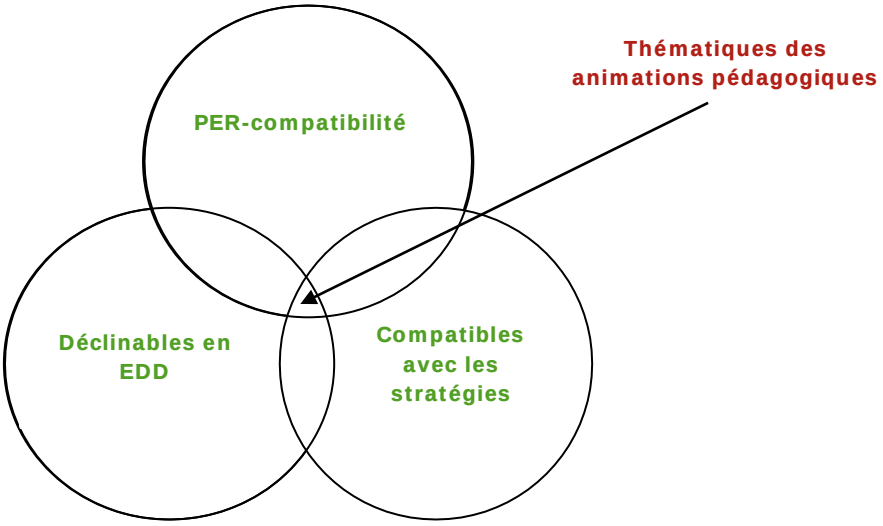

De telles animations ne se limiteront pas à accueillir les élèves sur le terrain. Un dossier pédagogique sera réalisé afin que l'enseignant puisse préparer ses élèves et poursuivre l'approfondissement du thème en classe suite à l'animation. Ce dossier pédagogique sera développé en conformité avec les objectifs d'apprentissage du PER.

11. Ressources humaines

L'opérationnalisation du présent concept et le développement des différentes prestations nécessitent des ressources humaines. En l'état actuel, le chef de projet Sensibilisation & Communication est en charge du projet. Il devra toutefois pouvoir s'appuyer sur différentes personnes-ressources.

11.1 Animateurs pédagogiques

En 2010, le Parc Jura vaudois a procédé à la formation de 6 animateurs pédagogiques. Au bénéfice de différentes formations (guide-interprètes du patrimoine, accompagnateur en moyenne montagne, etc.), ils sont opérationnels depuis le début 2011.
Actuellement, le département de l'instruction publique du canton de Vaud (DGEO) n'exige pas de profil particulier pour encadrer des classes. Cependant, dans l'optique d'assurer un niveau de qualité élevé à nos prestations, le Parc Jura vaudois envisage de travailler avec les personnes au bénéfice des titres suivants :

- *Guide-interprètes du patrimoine*
- *Accompagnateur en moyenne montagne*
- *Personnes au bénéfice d'un brevet de spécialiste de la nature et de l'environnement (SANU)*
- *Enseignant-e*
- *Personnes au bénéfice d'un CAS en éducation à l'environnement par la nature (Silviva)*
- *Garde-forestier / ranger*
- *Animateur socioculturel*
- *Intervenant-e externe en milieu scolaire (CAS – HEP Vaud)*
- *titre jugé équivalent*

Le Parc Jura vaudois estime que des compétences thématiques et pédagogiques sont nécessaires. Les données recueillies dans le cadre des entretiens semi-directifs (CM, YB et AM) vont également dans ce sens.
Les animateurs sont chargés de guider les animations proposées aux groupes d'enfants. Depuis 2011, ils sont au bénéfice d'un contrat de travail auprès du Parc Jura vaudois et sont ainsi assurés en cas d'accident.

11.2 Assistant de projet

En vue de compléter la capacité de travail, il serait intéressant de développer un ou plusieurs postes d'assistant de projet. Il serait pertinent d'avoir recours aux personnes suivantes :

- *Rangers en formation (stage final de 6 mois)*
- *Enseignants en congé sabbatique de 6 mois (COSAB)*
- *Animateurs socioculturels en formation (stage final de 6 mois)*
- *Stagiaires BNF*
- *Autres*

Ces personnes auront pour mission, sous la supervision d'un chef de projet, de développer de nouvelles prestations éducatives ou de sensibilisation, en coordination avec les autres secteurs d'activité du Parc Jura vaudois.

11.3 Guides d'excursions thématiques

Dans le cadre des excursions thématiques, le Parc Jura vaudois collabore avec des guides au bénéfice des titres suivants :

- *Guides-interprètes du patrimoine*
- *Accompagnateurs en moyenne montagne*
- *Personnes au bénéfice d'un brevet de spécialiste de la nature et de l'environnement (SANU)*
- *Spécialistes thématiques*

Il s'agira pour le Parc Jura vaudois de pérenniser ces collaborations en clarifiant, notamment, la question de l'autorisation de pratiquer exigée par le Service, de l'Economie, du Logement et du Tourisme (SELT) du canton de Vaud. Le Parc Jura vaudois accompagne actuellement le contrat d'engagement des guides d'une charte de valeurs liées au développement durable. Il sera cependant nécessaire de renforcer le cadre d'élaboration des prestations afin d'améliorer leur durabilité, tant au niveau thématique qu'en ce qui concerne les aspects logistiques (mobilité douce, produits alimentaires, etc.).

12. Réseaux, Commission Sensibilisation & Communication et relais

L'intégration du Parc Jura vaudois dans différents réseaux est essentielle. Cela lui permet de maintenir un bon niveau de connaissance des évolutions du secteur, de pouvoir bénéficier d'échanges de bonnes pratiques et de se faire reconnaître comme un acteur éducatif crédible.

Le document Education environnement 2/2010 Education à l'environnement et au développement durable - Réseaux professionnels (cf. *20. Documents de référence*) de la FEE

présente les différents réseaux existants. Il s'agit, pour le Parc Jura vaudois, de faire partie des réseaux ci-dessous, par ordre de priorité, et t'en tirer profit.

1. *Réseau des Parcs suisses*
2. *Réseau romand d'éducation à l'environnement*
3. *Forum de la Fondation Education et Développement*

Le Parc Jura vaudois a mis sur pied une commission Sensibilisation & Communication. Composée de représentants d'institutions proches des préoccupations du Parc Jura vaudois, elle a pour but de permettre le développement de ce secteur d'activité dans les meilleures conditions possibles. Les membres suivants la composent actuellement :

- *Directeur de l'école primaire et secondaire d'Aubonne*
- *Directeur de Morges Tourisme*
- *Collaboratrice pédagogique auprès de la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement*
- *Chargée de mission éducation auprès du PNR du Haut Jura*
- *Municipal de Romainmôtier*
- *Municipal de Ballens*
- *Municipal de Chéserex*
- *Guide-interprète du patrimoine et secrétaire de l'Association suisse des guides-interprètes du patrimoine*
- *Accompagnateur en moyenne montage et membre du comité de l'Association suisse des accompagnateurs en moyenne montagne – section Vaud*
- *Cheffe du Service des forêts, domaines et vignobles – Lausanne*
- *Directeur de l'Office du tourisme de la Vallée de Joux*
- *Garde-forestier du groupement forestiers de la Serine (AGFORS)*
- *Inspecteur forestier du 14ème arrondissement du canton de Vaud*
- *Directeur de centre scolaire d'Arzier, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex (ESGE)*
- *Directrice régionale du tourisme, Yverdon-les-Bains Région (ADNV)*

De plus, des groupes de suivi de projet peuvent être mis en œuvre afin de faciliter la réalisation opérationnelle des prestations. Les membres de ces groupes de suivi seront choisis prioritairement parmi les membres de la commission Sensibilisation & Communication auxquels viendront s'ajouter, en cas de nécessité, d'autres personnes-ressources.

Il sera également essentiel, pour le Parc Jura vaudois, de développer des contacts privilégiés avec les municipaux en charge des écoles. La présidence de la commission Sensibilisation & Communication est actuellement assurée par une municipale en charge, notamment, des écoles de sa commune, ce qui est un atout pour le Parc Jura vaudois.

MD rend attentif le Parc Jura vaudois au fait qu'il peut être pertinent d'avoir recours à des « ambassadeurs » du Parc Jura vaudois. Au bénéfice d'une grande visibilité médiatique, ceux-ci pourraient apporter une plus-value essentielle au projet. Ces personnes peuvent être des élus, cantonaux ou nationaux, des artistes ou encore des personnes de médias. Il faudra cependant être attentif à ne pas être instrumentalisé dans le cadre de tels soutiens.

Il est, de plus, important de préciser que l'inspecteur du 14ème arrondissement du canton de Vaud a pour rôle de représenter le SFFN. Les modalités de cette coordination devront encore être précisées à l'avenir. Actuellement, ce contact est sollicité essentiellement dans le cadre des prestations liées à ce concept.

13. Partenariats

Une liste des partenaires potentiels vous est présentée en annexe (cf. *19. Annexe – Inventaire des partenaires potentiels*). Non exhaustive, elle permet cependant d'entrevoir des pistes de collaboration. Une priorisation du développement des partenariats a été effectuée.

Un intérêt réciproque à développer un partenariat avec le PNR du Haut Jura a été mis en évidence (rencontres des présidents et des directeurs des deux Parcs, excursions thématiques transfrontalières, encarts dans les journaux de chaque Parc, etc.). Le Parc Jura vaudois ne peut que profiter des 30 ans d'expérience du PNR voisin et des synergies possibles en termes d'éducation et de sensibilisation.

14. Promotion

La promotion des prestations de sensibilisation ou d'éducation du Parc Jura vaudois sont essentielles. Au vu de la multitude des offres déjà existantes, il est nécessaire de se démarquer et de toucher les publics-cibles à l'aide des outils promotionnels adaptés. MB préconise autant une approche bottom-up que top-down.

14.1 Animations pédagogiques

DGEO

YB a présenté 2 vecteurs de communication possibles auprès de la DGEO :

1. *Intégrer une information sur nos prestations sur le site Educanet2 (Groupe Sciences dont YB est l'administratrice)*
2. *Intégrer une information sur nos prestations dans une lettre officielle publiée sur le site de la DGEO. Une courriel contenant un lien vers cette lettre est envoyé aux enseignants sur leur adresse Educanet2.*

Elle recommande également de réaliser des affiches et des flyers à envoyer aux établissements scolaires afin d'augmenter nos chances d'être visibles parmi les sollicitations très nombreuses faites aux enseignants.

De plus, les adresses des enseignants ayant participé à une animation pourraient être conservées, avec leur accord, en vue de leur transmettre des informations sur nos prestations.

Les coordonnées de l'ensemble des écoles vaudoises du primaire et secondaire I sont accessibles sur le site de la DGEO : www.web-vd.ch/vd_dgeo.

Quant aux adresses des écoles professionnelles du canton de Vaud, elles sont consultables sous : www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgep.

Les établissements scolaires du périmètre du Parc Jura vaudois sont repartis sur 3 des 9 régions scolaires du canton de Vaud :

- *Venoges-Lac*
- *La Dôle*
- *Jura – Nord vaudois*

MB conseille également de collaborer avec les établissements scolaires et plus spécifiquement lors des :

- *Conférences des maîtres*
- *Journées pédagogiques (en partenariat avec la HEP Vaud)*
- *Conseils de direction*

Le contact direct avec les enseignants lors de ces événements permettrait au Parc Jura vaudois de développer ses prestations au plus proche de leurs besoins et de valoriser les prestations déjà existantes.

Toujours selon MB, les directeurs des établissements scolaires du périmètre savent tous que le Parc Jura vaudois existe et sont intéressés à découvrir les prestations offertes.

ET a également fait part de l'intérêt de principe des communes quant à la mise à disposition de gardes-forestiers dans le cadre d'activités éducatives ou de sensibilisation. Cette perspective

prometteuse serait à exploiter notamment lors des nouvelles animations pédagogiques. Il mentionne également le fait que les communes propriétaires pourraient être intéressées à faire découvrir leurs alpages aux élèves fréquentant les établissements de leurs communes. Il serait important que cette collaboration avec les gardes-forestiers soient complétées avec d'autres partenaires liés aux forêts et aux alpages.

Journal

Le Journal du Parc Jura vaudois, distribué en tous-ménages (et donc aux enseignants également) est un outil de communication prioritaire en vue de la promotion de nos prestations, que ce soit dans le cadre des animations pédagogiques ou des excursions thématiques.

Presse spécialisée

Le magazine l'Educateur est une publication largement consultée par les enseignants. En collaboration avec la FED et la FEE, il sera possible de présenter les prestations du Parc Jura vaudois dans ses colonnes.

Sites de la Fondation Education et Développement et de la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement

Ces deux fondations participent à la promotion de différents projets éducatifs moyennant le respect de certains critères. Il s'agit là d'une opportunité intéressante pour le Parc Jura vaudois.

Il sera, dans cette optique, nécessaire d'appliquer les critères d'accès aux écoles pour les institutions externes. Développés par la Fondation Education et Développement et reconnus par la CIIP, ils servent de base à une réflexion intercantonale d'accès aux écoles (cf. *20. Documents de référence - Critères de qualité pour les offres des ONG à l'intention des écoles*). Le respect de ces critères permet d'accéder à des prestations de promotion des offres dans l'ensemble de la Suisse romande.

Pour de plus amples informations sur les mesures de promotion des animations pédagogiques, le lecteur est invité à consulter la fiche de projet Animations pédagogiques ainsi que la stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022.

14.2 Excursions thématiques

Promues grâce à un programme annuel spécifique largement diffusé, les excursions thématiques peuvent également bénéficier de mesures de promotion complémentaires. Citons, parmi d'autres : le site de l'Association suisse de guide-interprètes du patrimoine et leur programme biannuelle, le site de l'Association suisse des accompagnateurs en moyenne montagne, les sites des communes territoriales et propriétaires et le site de la Fête de la nature. De plus, les journaux et médias locaux seront également mis à contribution (communiqués de presse, encarts payants). Pour de plus amples informations sur les mesures de communication, le lecteur est invité à consulter la fiche de projet Communication ainsi que la stratégie Sensibilisation & éducation 2013 - 2022.

15. Financement

15.1 Budget de fonctionnement

Les fiches projet déposées dans le cadre de la Charte 2013-2022 prévoient un montant à disposition pour le financement des prestations de sensibilisation et d'éducation. Ce montant servira principalement à financer le poste de chef de projet, ainsi que certaines autres dépenses (matériel d'animation, etc.).

Les perspectives de développement de ce secteur d'activité sont prometteuses. Il est donc utile d'envisager des ressources de financement complémentaires.

15.2 Modèle de financement du PNR du Haut Jura

Dans le cadre de l'entretien semi-directif avec la chargée de mission éducative du PNR du Haut Jura, un mode de financement intéressant, potentiellement reproductible dans le Parc Jura vaudois, a été présenté.
En France voisine, le PNR a un rôle de recherche de fonds auprès des régions (et de l'Union européenne dans certains cas). Il redistribue ensuite ce montant en vue de rétribuer des animateurs issus de structures indépendantes et partenaires du PNR du Haut Jura. 75 % des coûts sont ainsi pris en charge par le biais du PNR et le quart restant est à la charge des bénéficiaires, à savoir les établissements scolaires. Cette formule à l'avantage de permettre une rétribution correcte des animateurs tout en offrant des prestations abordables. Le PNR du Haut Jura est également garant de la qualité de ce qui est proposé.
Bien que le Parc Jura vaudois ait un intérêt stratégique à proposer ses propres prestations, ce type d'organisation peut être porteur à moyen terme. Le Parc Jura vaudois pourrait ainsi passer des accords de partenariats avec différentes structures éducatives du périmètre, assurer la promotion des offres et veiller à ce qu'elles aillent dans le sens de l'EDD. De tels partenaires sont identifiés, en partie du moins, dans le document annexé (cf. *19. Annexes – Inventaire des partenaires potentiels*).

15.3 Cofinancement par les communes

Selon MB et YB, les établissements scolaires ne disposent que de très peu de moyens leur permettant de solliciter des prestations telles que celles proposées par le Parc Jura vaudois (animations pédagogiques, principalement). Le Parc Jura vaudois ayant fait le choix de travailler avec des animateurs qualifiés et compétents, il est nécessaire de trouver des sources de financement complémentaires.
ET a porté à notre connaissance le fait que les communes pourraient être intéressées à participer au financement partiel de ces prestations. En effet, les municipaux rencontrés par ET

lui ont fait part de leur intérêt à faire découvrir, aux enfants de leurs communes, les patrimoines et enjeux locaux. Les rapports privilégiés qu'entretient le Parc Jura vaudois avec les 30 municipalités de son périmètre devraient être un élément facilitateur.

15.4 Cofinancement par la DGEO (direction pédagogique)

YB n'entrevoit pas de possibilité immédiate de cofinancement des prestations du Parc Jura vaudois. Elle s'est dite cependant intéressée à ce que la faisabilité d'un partenariat DGEO (direction pédagogique) / Parc Jura vaudois soit étudiée.

15.5 Financement par des entreprises

YB se montre plutôt réticente à l'idée que des entreprises cofinancent les prestations éducatives du Parc Jura vaudois. En effet, le cadre scolaire doit être préservé de tout prosélytisme publicitaire et le Parc Jura vaudois préfère exclure cette éventualité, tout du moins dans le cadre d'activités scolaires.

15.6 Fonds de projet

La Fondation Education et Développement et la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement dispose toutes deux d'un fond de projets susceptible de cofinancer des projets éducatifs en lien avec l'EDD. Le Parc Jura vaudois pourrait solliciter ces fonds, notamment dans le cadre des animations pédagogiques ou des expositions didactiques.

16. Démarche qualité

Le Parc Jura vaudois entend adopter une démarche qualité pour l'ensemble de notre secteur éducatif.

Il veillera à mutualiser les pratiques, notamment dans le cadre de nos collaborations avec les animateurs pédagogiques et les guides d'excursions thématiques, tel que proposé par AM.

Des mesures d'évaluation et de remédiation seront intégrées tout au long du développement des prestations. Pour se faire, le Parc Jura vaudois se basera sur les critères issus des documents suivants (cf. *20. Documents de référence*) :

- *Entwicklung von Umweltbildung in Pärken von nationaler Bedeutung (en allemand)*
- *Checkliste zur Selbstbeurteilung „Qualitätsentwicklung in der naturbezogenen Umweltbildung“ (en allemand)*

- *Qualitätsprozesse in der Umweltbildung : Grundlagen, Bestandesaufnahme und Instrumente für ausserschulische Anbieterinnen und Anbieter*
- *Prestations externes en éducation à l'environnement – évaluation des besoins qualitatifs des écoles*
- *Explication de l'OFEV à propos de l'étude Silviva*
- *Vers le développement durable – grille d'analyse de projets EDD*
- *Critères d'évaluation des Chartes*
- *Agir pour l'avenir – évaluation de projets EDD*

17. Planification

Remarque

La planification stratégique du Parc Jura vaudois est décrite dans la Charte 2013-2022. Pour des aspects plus opérationnels, le calendrier ci-dessous sera dépendant de plusieurs facteurs externes au Parc Jura vaudois :

- Décision de l'OFEV concernant la demande financière 2012-2015
- Evolution de la situation économique des communes territoriales
- Evolution des infrastructures à disposition de l'équipe de coordination (locaux, notamment)

Dans le tableau ci-dessous, une planification du développement des prestations vous est présentée. Il n'est fait mention que de l'occurrence à laquelle le projet est mis en œuvre, l'ensemble des prestations étant amenées à perdurer dès leur conception.

1er semestre 2012	2ème semestre 2012	1er semestre 2013	2ème semestre 2013	1er semestre 2014	2ème semestre 2014	1er semestre 2015
	Animations pédagogique (nouvelles thématiques)	Animations pédagogique (nouvelles thématiques)	Animations pédagogique (nouvelles thématiques)			
			Expositions didactiques			
						Projets pédagogiques de longue durée
			Camps			

Excursions thématiques (clarification de la position du SELT)						
Manifestations grand public						
		Sentiers didactiques				
				Voyages de fin d'études		
		Accueil et formation d'étudiants				
				Participation à la formation d'enseignants		
						Partenariats avec des structures éducatives du périmètre
		Bénévolat				

18. Bilan et perspectives

Les perspectives de développement des prestations d'éducation et de sensibilisation du Parc Jura vaudois sont encourageantes. En s'appuyant sur le PER, le concept éducatif, la stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022, la commission Sensibilisation & Communication, les élus locaux, les réseaux professionnels existants, les partenariats en cours de développement, des sources de financement variées et l'adoption d'une démarche qualité, le Parc Jura vaudois estime avoir toutes les ressources à disposition pour assumer la mission éducative octroyée aux Parcs suisses.

19. Annexes

- Stratégie Sensibilisation & éducation 2013-2022 du Parc Jura vaudois.
- Tableur d'analyse du Plan d'études romand (PER)
- Inventaire des partenaires potentiels

20. Documents de référence

- Entretien semi-directif de Michel Brélaz (fichier WAV)
- Entretien semi-directif d'Anne Monnet (fichier WAV)
- Entretien semi-directif de Yolande Belloy (fichier WAV)
- Entretien semi-directif d'Yves Giroud (fichier WAV)
- Entretien semi-directif d'Estelle Divorne (fichier WAV)
- Entretien semi-directif de Christophe Mohni (fichier WAV)
- Entretien semi-directif de Marie Dauvergne (fichier WAV)
- Entretien semi-directif d'Eric Treboux (fichier WAV)
- Confédération suisse. (1966). *Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)*. Chancellerie fédérale.
- Confédération suisse. (2007). *Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale*. Chancellerie fédérale.
- Confédération suisse. (2007). *Commentaire de l'ordonnance sur les Parcs d'importance nationale*. Chancellerie fédérale.
- Silviva. (2008). *Qualitätsentwicklung in der naturbezogenen Umweltbildung*. Silviva.
- FED, FEE, L'Educateur. (2004). *Le bazar des Z'éducations*. FED.
- FED, FEE, L'Educateur. (2009). *Agir pour l'avenir*. FED.
- Plateforme EDD. (2007). *Plan de mesure EDD*. CDIP.
- CDIP. (2010). *Programme de travail 2008-2014 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.* CDIP
- Franziska Bertschy (IKAÖ), François Gingins (HEP-VD), Christine Künzli (HEP de la FH NW), Antonietta Di Giulio (HEP de la FH NW), Ruth Kaufmann-Hayoz (IKAÖ). (2007). *L'éducation au développement durable dans la scolarité obligatoire*. IKAÖ, HEP Vaud.
- Ueli Nagel, Walter Kern et Verena Schwarz. (2008). *Contributions à la définition de compétences et de standards pour l'éducation en vue du développement durable sous l'angle de l'éducation à l'environnement, de l'éducation à la santé et de l'éducation dans une perspective globale.* HEP Zürich.
- CDIP. (2007). *Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005–2014 - document conceptuel de la plate-forme EDD*. CDIP.

- CIIP. (2008). *Programme d'activité CIIP 2009-2012*. CIIP.
- FEE. (2009). *Education Environnement CH 1/2009*. FEE.
- FEE. (2009). *Education environnement CH 2/2009*. FEE.
- FEE. (2009). *Education environnement CH 3/2009*. FEE.
- FEE-FED. (2010). *Education vers un développement durable : une définition*. FEE-FED
- CIIP. (2003). *Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003*. CIIP.
- CIIP. (2010). *Schéma d'organisation du PER*. CIIP.
- OFFT. (2006). *Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale*. OFFT.
- FEE. (2010). *Prestations externes en éducation à l'environnement – évaluation des besoins qualitatifs des écoles*. FEE.
- FEE. (2010). *Réseaux et partenariats*. FEE.
- FED. (2011). *Critères de qualité pour les offres des ONG à l'intention des écoles*. FED.
- Silviva. (2009) *Entwicklung von Umweltbildung in Pärken von nationaler Bedeutung*. Silviva.
- FEE & HEP Zürich (2009). *Qualitätsprozesse in der Umweltbildung: Grundlagen, Bestandesaufnahme und Instrumente für ausserschulische Anbieterinnen und Anbieter*. FEE & HEP Zürich.
- FEE-FED. *Vers le développement durable (grille d'analyse de projets EDD). 2002*. FEE-FED.
- OFEV. (2008). *Critères d'évaluation des Chartes*. OFEV

21. Personnes interviewées

- *Directeur d'établissement issu du périmètre du Parc Jura vaudois (Michel Brélaz – directeur de l'EPS d'Aubonne) - MB*
- *Collaboratrice de la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (Anne Monnet - collaboratrice en charge des questions de qualité et de réseau de la FEE) - AM*
- *Collaboratrice de la DGEO en charge de l'Education en vue du développement durable (Yolande Belloy) - YB*
- *Représentant de l'Association vaudoise des accompagnateurs en moyenne montagne (Yves Giroud – président de l'association) - YG*

- *Représentante de l'Association Suisse des guides-interprètes du patrimoine (Estelle Divorne – secrétaire de l'association et enseignante) - ED*
- *Coordinateur romand de Silviva (Christophe Mohni) - CM*
- *Collaboratrice en charge de l'éducation à l'environnement au PNR du Haut Jura (Marie Dauvergne) - MD*
- *Inspecteur du 14ème arrondissement du Service Forêt Faune Nature du Canton de Vaud (Eric Treboux, personne de contact du Parc Jura vaudois auprès de ce service) - ET*

St-George, le 31 juillet 2011

Rémi Vuichard

Annexe 14.Contribution des projets 2012-2015 aux objectifs opérationnels du PNRJV

OBJECTIFS STRATEGIQUES du PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2012-2021	P.8 Infrastructures et paysage des alpages	P.4 Réseaux agro-écologiques	P.6 Charte de l'habitant durable	P.1 Murs en pierre sèche	P.2 Faune des murs	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	P.3 Etangs agro-écologiques	P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	P.9 Agritourisme sur les alpages	P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques	P.12 Mobilité durable	P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens	P.15 Excursions thématiques	P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	P.14 Animations pédagogiques	P.13 Manifestations	P.17 Convention-programme	P.18 Management	P.19 Communication	P.20 Cohérence territoriale	Lien principal avec les projets 2009-2011
I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale	1			2		2	2		2			2	3	3	3	2			2		1.1.1 Gestion intégrée des alpages
	I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers						2				2		2	3	3	2	2			2		
	I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes		1				2		1					3			2			2	2	1.4.1 Préservation des milieux et espèces sensibles
	I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages	2								2			2	3	3	2	3			3		
	I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois										2			3			3			3	2	
	I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes	2			2		2						2	3	3	2	2			2		
	I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches	2			1	2				2			2	3	3		3			3		1.3.1 Réfection des murs en pierres sèches
	I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman													3			3			3	3	
I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques	2	2	3	2	1	1	2	2	2	2		2	3	3	2	3			3	3	1.4.1 Préservation des milieux et espèces sensibles
	I.2.2 Valoriser la biodiversité	2	2	2		2	1	2	3	2	2		2	3	3	2	2			2	3	
	I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude	2					2	1					2	3			3			3		1.4.2 Aménagement naturel des étangs de rétention sur alpage

OBJECTIFS STRATEGIQUES du PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2012-2021	P.8 Infrastructures et paysage des alpages	P.4 Réseaux agroécologiques	P.6 Charte de l'habitant durable	P.1 Murs en pierre sèche	P.2 Faune des murs	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	P.3 Etangs agroécologiques	P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	P.9 Agritourisme sur les alpages	P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques	P.12 Mobilité durable	P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs éoliens	P.15 Excursions thématiques	P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	P.14 Animations pédagogiques	P.13 Manifestations	P.17 Conversion programme	P.18 Management	P.19 Communication	P.20 Cohérence territoriale	Lien principal avec les projets 2009-2011
II.1 Promouvoir l'agriculture locale	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable	2	2	3					1	2			2	3	1		2			2		2.1.1 Valorisation des produits agricoles régionaux 2.1.2 Coordination du projet régional agricole
II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier	2								2	2		2	3	3	3	2			3		
	II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable			3									2	3		3	2			2		
II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable			3					2								2			2		
	II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité	2			2				2	2		3		2		2	3		2	3	2	
II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce	2								1	1	2		3	2	2	2			2		2.1.2 Coordination du projet régional agricole 2.2.1 Offre touristique 2.2.2 Valorisation de l'agritourisme 2.2.3 Accueil dans les forêts de basse altitude 3.1.2 Sentiers didactiques
II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement									2			1							3	2	
	II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale			2						2							3			3		
	II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie			2								3	2				2		2	3		
	II.5.4 Favoriser la gestion des déchets			2										3	3	3	3		2	3	3	
II.6 Promouvoir la mobilité durable	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce			3						2	2	1	2	2	3	3	2			3	2	

OBJECTIFS STRATEGIQUES du PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2012-2021	P.8 Infrastructures et paysage des alpages	P.4 Réseaux agro-écologiques	P.6 Charte de l'habitant durable	P.1 Murs en pierre sèche	P.2 Faune des murs	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	P.3 Etangs agro-écologiques	P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	P.9 Agritourisme sur les alpages	P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques	P.12 Mobilité durable	P.11 Coordination dans le cadre de projets de parcs vaudois	P.15 Excursions thématiques	P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	P.14 Animations pédagogiques	P.13 Manifestations	P.17 Convention-programme	P.18 Management	P.19 Communication	P.20 Cohérence territoriale	Lien principal avec les projets 2009-2011
III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc	III.1 Développer et promouvoir des évènements en lien avec les thématiques du PNRJV								3					1	3		1			2		3.2.1 Activités de sensibilisation à l'environnement
	III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV									3	2				1	3				2		
	III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques								3						3	1	3			2		3.2.1 Activités de sensibilisation à l'environnement 3.2.2 Formation des animateurs du Parc 3.2.3 A la rencontre des écoles du Parc
	III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV														3		1			2		3.1.1 Manifestations grand public
IV Management, communication et garantie territoriale	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement																		1	3		4.1.1 Charte 4.1.3 Processus de décision, qualité, logistique
	IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV																	1	1	3		4.1.1 Charte 4.1.2 Structures juridiques
	IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV	2	2		2	2	2	2		2	2		2	2	2	2	2	2	2	1	2	4.2.1 Communication interne et externe
	IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger	2												2			2		2	2		4.2.2 Collaborations externes
	IV.5 Développer la signalétique du PNRJV										2								2	3		4.2.1 Communication interne et externe
	IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire						2												2		1	4.1.2 Structures juridiques
V Recherche	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV			3		2	2									3	3			3		4.2.2 Collaborations externes
	V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV					3	3	3		3							3					4.2.2 Collaborations externes

Annexe 15.Contribution des projets 2012-2015 aux projets proposés par les communes territoriales en 2009

Commune	Propositions de projets Légende de la contribution : proposition intégrable dans ce projet	Proposé en 2009 2010	P.1 Murs en pierres sèches	P.2 Faune des murs	P.3 Etangs agro-écologiques	P.4 Réseaux agro-écologiques	P.5 Actions des communes pour la nature et le paysage	P.6 Charte de l'habitant	P.7 Programme "Faune & Produits des vergers"	P.8 Infrastructures et paysage des alpages	P.9 Agritourisme sur les alpages	P.10 Places d'accueil et itinéraires touristiques	P.11 Coordination dans le cadre de projets de Parcs éoliens	P.12 Mobilité durable	P.13 Manifestations	P.14 Animations pédagogiques	P.15 Excursions thématiques	P.16 Sites de promotion du PNRJV et de ses produits	P.17 Convention-programme	P.18 Management	P.19 Communication	P.20 Cohérence territoriale
Arzier	Plan de gestion intégrée sur les 11 alpages communaux									■												
	Valorisation des produits laitiers des fruitières de Nyon										■											
	Equipement des chalets en électricité solaire ou éolienne									■												
	Campagne de valorisation des chauffages à bois et création d'un réseau de couverts à plaquettes																				■	
	Projet de Parc éolien dans la zone de la Raisse												■									
	Projets de micro-turbinage sur les cours d'eau																					
	Inventaire des ressources en bois-énergie et valorisation par la création d'un réseau de couverts à plaquettes																					
	Développement d'un pôle bois à Le Muids, zone artisanale à dispo pour entreposage, façonnage, sciage																					
	Mise en valeur du Marais rouge, place de parc et signalétique						■															
	Création du centime forestier pour financer des projets en matière de protection des eaux, prélevé sur la consommation																					
	Mise en valeur touristique des colonies existantes, voire liste																				■	
	Piste VTT St-Cergue (La Givrine) – Marchairuz																					
	Refuge forestier, maison de l'Environnement et Jardin de l'Arboristerie															■	■	■				
	Réalisation d'un film de promotion des oiseaux locaux																				■	
	Terrain de pétanque au Muids											■										
	Développement de l'offre en transports publics et de l'offre touristique estivale par la valorisation du Nyon-St-Cergue, augmentation des cadences																				■	
	Parc&Ride aux gares du Muids et d'Arzier																					
	Promotion des manifestations par la publication d'une plaquette d'informations touristiques en collaboration avec OT																				■	
	Etude du rôle de la forêt dans la filtration naturelle de l'eau																					
	Réfection des murs en pierre sèches		■																			
	Participation au projet faune des murs			■																		
	Transmission du savoir faire des muretiers		■																			
	Développement de l'accueil au Vermeilley										■							■				
	Création d'un étang agro-écologique au Vermeilley				■																	
	Renforcement de la collaboration transfrontalière entre Arzier Bois d'Amont (F) et Les Rousses (F)																			■		
Aubonne	Réhabilitation du sentier le long de l'Aubonne, Arboretum – Gare de Bière											■										
Ballens	-																					

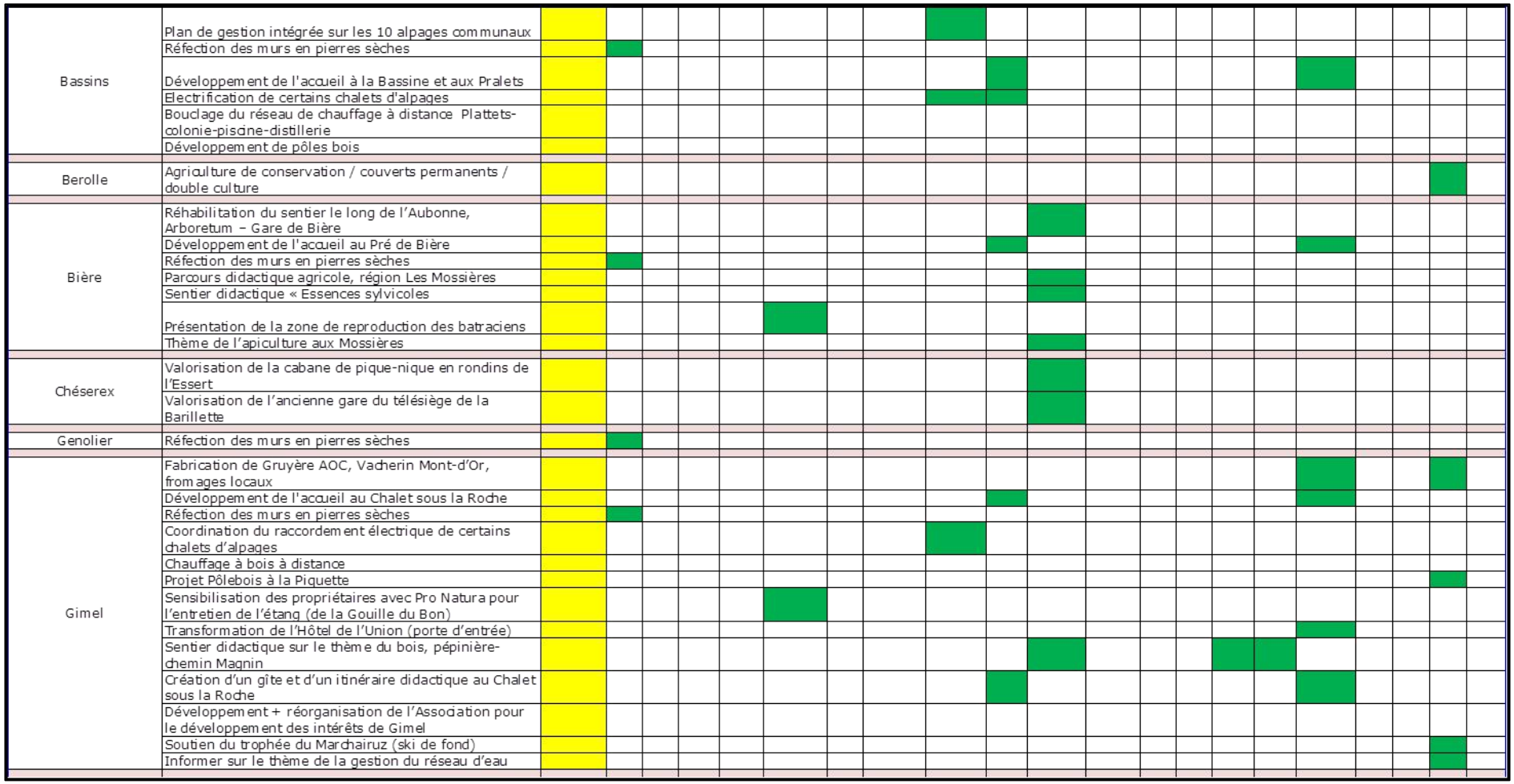

Bassins	Plan de gestion intégrée sur les 10 alpages communaux
	Réfection des murs en pierres sèches
	Développement de l'accueil à la Bassine et aux Pralets
	Electrification de certains chalets d'alpages
	Bouclage du réseau de chauffage à distance Plattets-colonie-piscine-distillerie
	Développement de pôles bois
Berolle	Agriculture de conservation / couverts permanents / double culture
Bière	Réhabilitation du sentier le long de l'Aubonne, Arboretum – Gare de Bière
	Développement de l'accueil au Pré de Bière
	Réfection des murs en pierres sèches
	Parcours didactique agricole, région Les Mossières
	Sentier didactique « Essences sylvicoles
	Présentation de la zone de reproduction des batraciens
	Thème de l'apiculture aux Mossières
Chéserex	Valorisation de la cabane de pique-nique en rondins de l'Essert
	Valorisation de l'ancienne gare du télésiège de la Barillette
Genolier	Réfection des murs en pierres sèches
Gimel	Fabrication de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or, fromages locaux
	Développement de l'accueil au Chalet sous la Roche
	Réfection des murs en pierres sèches
	Coordination du raccordement électrique de certains chalets d'alpages
	Chauffage à bois à distance
	Projet Pôlebois à la Piquette
	Sensibilisation des propriétaires avec Pro Natura pour l'entretien de l'étang (de la Gouille du Bon)
	Transformation de l'Hôtel de l'Union (porte d'entrée)
	Sentier didactique sur le thème du bois, pépinière-chemin Magnin
	Création d'un gîte et d'un itinéraire didactique au Chalet sous la Roche
	Développement + réorganisation de l'Association pour le développement des intérêts de Gimel
	Soutien du trophée du Marchairuz (ski de fond)
	Informer sur le thème de la gestion du réseau d'eau

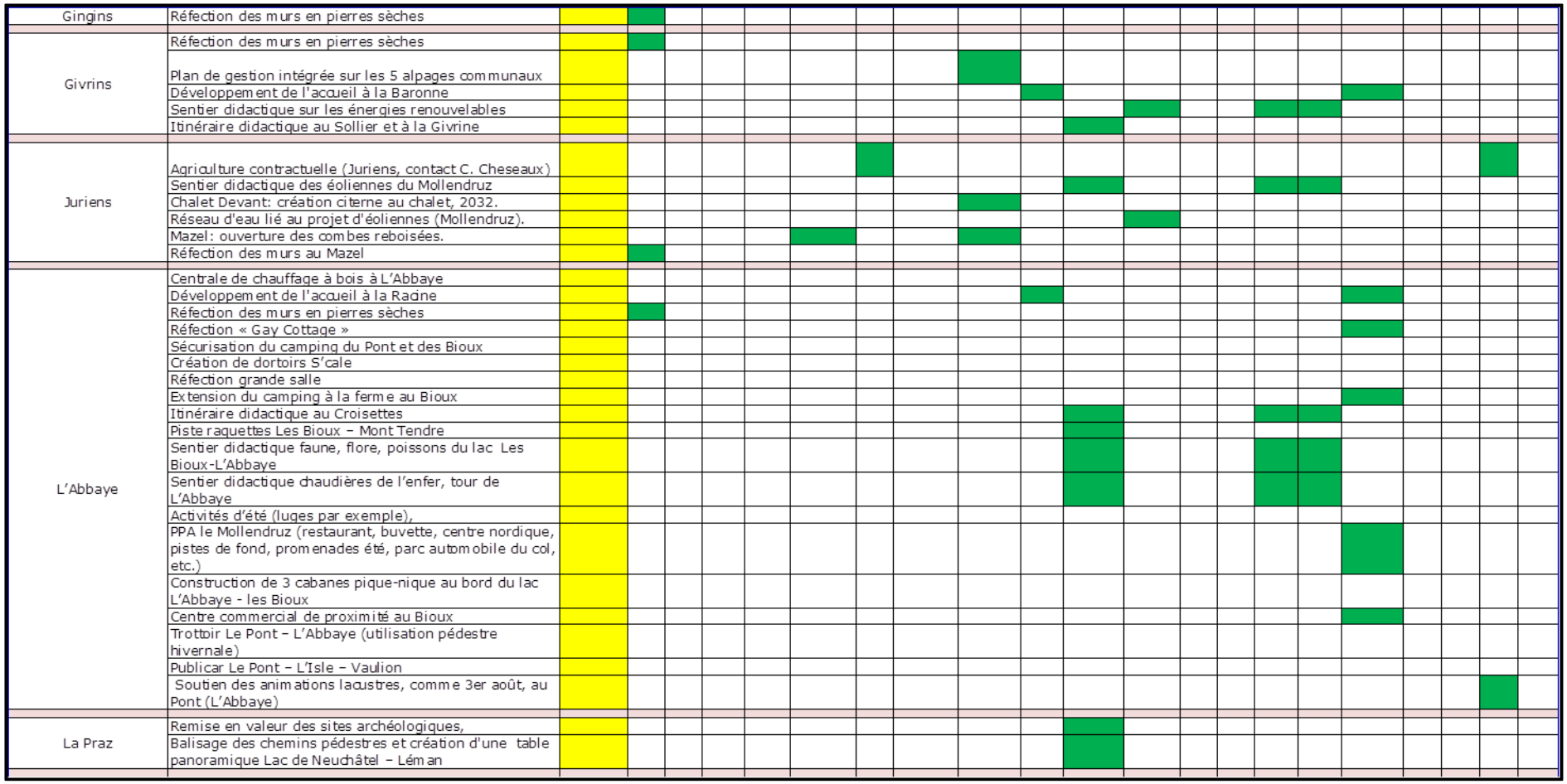

Gingins	Réfection des murs en pierres sèches
Givrins	Réfection des murs en pierres sèches
	Plan de gestion intégrée sur les 5 alpages communaux
	Développement de l'accueil à la Baronne
	Sentier didactique sur les énergies renouvelables
	Itinéraire didactique au Sollier et à la Givrine
Juriens	Agriculture contractuelle (Juriens, contact C. Cheseaux)
	Sentier didactique des éoliennes du Mollendruz
	Chalet Devant: création citerne au chalet, 2032.
	Réseau d'eau lié au projet d'éoliennes (Mollendruz).
	Mazel: ouverture des combes reboisées.
	Réfection des murs au Mazel
L'Abbaye	Centrale de chauffage à bois à L'Abbaye
	Développement de l'accueil à la Racine
	Réfection des murs en pierres sèches
	Réfection « Gay Cottage »
	Sécurisation du camping du Pont et des Bioux
	Création de dortoirs S'cale
	Réfection grande salle
	Extension du camping à la ferme au Bioux
	Itinéraire didactique au Croisettes
	Piste raquettes Les Bioux – Mont Tendre
	Sentier didactique faune, flore, poissons du lac Les Bioux-L'Abbaye
	Sentier didactique chaudières de l'enfer, tour de L'Abbaye
	Activités d'été (luges par exemple),
	PPA le Mollendruz (restaurant, buvette, centre nordique, pistes de fond, promenades été, parc automobile du col, etc.)
	Construction de 3 cabanes pique-nique au bord du lac L'Abbaye - les Bioux
	Centre commercial de proximité au Bioux
	Trottoir Le Pont – L'Abbaye (utilisation pédestre hivernale)
	Publicar Le Pont – L'Isle – Vaulion
	Soutien des animations lacustres, comme 3er août, au Pont (L'Abbaye)
La Praz	Remise en valeur des sites archéologiques,
	Balisage des chemins pédestres et création d'une table panoramique Lac de Neuchâtel – Léman

Le Chenit	Compostage de petit-lait																							
	Développement de l'accueil aux Petites Chaumilles et aux Grand Plats de Bise																							
	Réfection des murs en pierres sèches																							
	Mécanisation de la sylviculture sur les pâturages boisés, déchiquetage du bois coupé et valorisation dans les centrales de chauffe à bois																							
	Végétalisation de certains tronçons des rives de L'Orbe																							
	Analyse hydrologique de l'Orbe et du Biblanc en coll. avec SESA																							
	Mise en réseau des possibilités d'hébergement dans le Parc																							
	Extension du sentier didactique autour du Lac de Joux																							
	Sentier didactique filière du bois énergie avec visite de sites																							
	Identification d'une route des alpages pour l'entier du Parc																							
	Développement et promotion de l'Espace Horloger de la Vallée																							
	Développement de pistes cyclables																							
	Création d'une liaison La Cure – Le Brassus – Marchairuz – St-George																							
	Observatoire du ciel de la Capitaine																							
	Parc éolien, partenariat pour l'élaboration de mesures de compensation, accueil du public et promotion des énergies renouvelables, suivi scientifique de l'impact																							
Le Lieu	Création d'un chauffage à distance à plaquette																							
	Réfection des murs en pierres sèches																							
	Mise en valeur de la Roche Fendue																							
	Electrification de chalets d'alpages																							
	Création d'un hangar à plaquettes avec L'Abbaye																							
Le Vaud	Collaboration avec le Zoo de la Garenne																							
	Réfection des murs en pierres sèches																							
	Mise en place et suivi de la station météo des Amburnex																							
	Electrification de certains chalets d'alpages																							
	Sentier didactique « Essences sylvicoles »																							
	Place de pique-nique au Pré-aux-veaux																							
	Parking au chalet l'Ecureuil																							
L'Isle	Rénovation d'une ancienne colonie de vacances (Fleur d'Epine) adaptée pour personnes âgées et développant l'écotourisme.																							
	Maison de/ la Venoge (transformation ancienne gendarmerie)																							

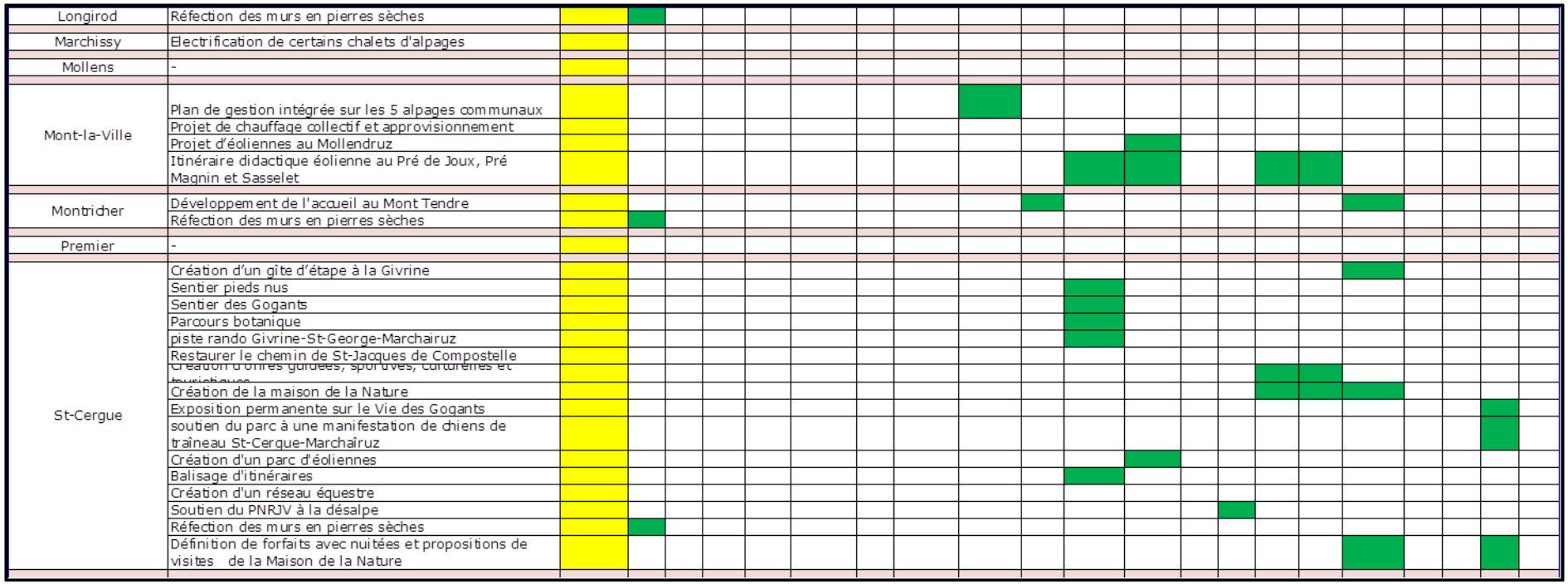

Longirod	Réfection des murs en pierres sèches																						
Marchissy	Electrification de certains chalets d'alpages																						
Mollens	-																						
Mont-la-Ville	Plan de gestion intégrée sur les 5 alpages communaux																						
	Projet de chauffage collectif et approvisionnement																						
	Projet d'éoliennes au Mollendruz																						
	Itinéraire didactique éolienne au Pré de Joux, Pré Magnin et Sasselet																						
Montricher	Développement de l'accueil au Mont Tendre																						
	Réfection des murs en pierres sèches																						
Premier	-																						
St-Cergue	Création d'un gîte d'étape à la Givrine																						
	Sentier pieds nus																						
	Sentier des Gogants																						
	Parcours botanique																						
	piste rando Givrine-St-George-Marchairuz																						
	Restaurer le chemin de St-Jacques de Compostelle																						
	Création d'offres guidées, sportives, culturelles et touristiques																						
	Création de la maison de la Nature																						
	Exposition permanente sur le Vie des Gogants																						
	soutien du parc à une manifestation de chiens de traîneau St-Cergue-Marchairuz																						
	Création d'un parc d'éoliennes																						
	Balisage d'itinéraires																						
	Création d'un réseau équestre																						
	Soutien du PNRJV à la désalpe																						
	Réfection des murs en pierres sèches																						
	Définition de forfaits avec nuitées et propositions de visites de la Maison de la Nature																						

St-George	Réfection des murs en pierres sèches																						
	Création d'un parcours-vita dans les forêts communales																						
St-Livres	Réfection des murs en pierres sèches																						
	Sentier didactique dans les forêts communales																						
Trélex	-																						
Romainmôtier	-																						
Vaulion	Entretien des chemins et marquage concernant les 7 balades de Vaulion, création d'un sentier didactique sur les essences sylvicoles.																						
	Collaboration pour la gestion des alpages																						
	soutien au projet de parc éolien de Graty (communes de Vaulion, Premier et Vallorbe).																						
	Participation au projet faune des murs																						
	Réfection des murs en pierres sèches																						
Lausanne	Soutien au projet Eoljoux par l'offre de sites de compensation écologique																						
	Création d'un local de vente aux Amburnex																						
	Création d'un événement artistique aux Amburnex																						
	Mise en place d'un biomonitoring global																						
	Electrification des chalets d'alpages																						
	Détermination des meilleures modalités sylvicoles en faveur de l'avifaune																						
Nyon	Développement de l'accueil aux Fruitières de Nyon																						
ADAEV	Soutien au projet Eoljoux																						
AGFORS	Maison d'accueil sur le thème de la forêt																						